This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

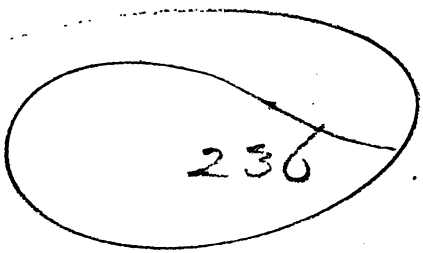

loc. 2413 G. e. 9/6

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GENÈVE.

VI

GENÈVE, IMPR. DE F. RAMBOZ ET C^ie^.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GENÈVE.

TOME SIXIÈME.

GENÈVE,

CHEZ JULLIEN FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS.

PARIS,

CHEZ J.-B. DUMOULIN,

Quai des Augustins, 13.

—

1849

RECUEIL

DE

RENSEIGNEMENTS

RELATIFS

A LA CULTURE DES BEAUX-ARTS A GENÈVE,

PAR J.-J. RIGAUD,

ANCIEN PREMIER SYNDIC, ET ANCIEN PRÉSIDENT DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Troisième Partie [1].

TABLEAU DU MOUVEMENT IMPRIMÉ AUX BEAUX-ARTS DE 1776 A 1814.

(Ce Mémoire a été lu à la Société d'Histoire et d'Archéologie les 9 et 23 mars, et à la Classe des Beaux-Arts le 25 mars 1848.)

AVANT-PROPOS.

Lorsqu'il y a deux années, j'eus l'honneur d'entretenir cette assemblée de l'état des arts à Genève pendant les siècles pré-

(1) La 1re partie de ce travail a paru dans les présents *Mémoires*, t. IV, p. 17 à 68; la 2me, t. V, p. 1 à 87. Voy., dans ce dernier Mémoire, p. 4 et 29, l'indication de ses divisions.

cédents, j'appelai son attention sur l'absence d'ornements d'architecture et le manque d'élégance de divers monuments publics. Pour ne rien omettre, j'aurais dû dire toutefois que, dès le dix-huitième siècle, on vit se manifester quelque goût pour l'architecture, et que les constructions élevées depuis cette époque prirent un caractère plus monumental. Quelques mots sur les principales d'entre elles combleront cette lacune.

Le premier édifice dans lequel on remarque ce progrès, est l'*Hôpital général*, dont la reconstruction eut lieu de 1707 à 1712 (1). La face principale, située sur le Bourg-de-Four, présente un certain caractère de gravité en harmonie avec la destination du bâtiment; le style est celui du siècle de Louis XIV et de l'école de Mansard; la façade en pierres de taille est divisée en trois parties. Dans le corps du milieu est une grande porte en berceau, au devant de laquelle était un perron demi-circulaire, dont les marches allaient en mourant du côté du midi, et disparaissaient successivement en suivant la pente du terrain (2).

(1) On peut voir, au centre de chacun de ses corps de logis, des inscriptions qui indiquent la date de leur élévation.

1re cour, du côté du Bourg-de-Four, face au couchant, 1712.
Ibid., » » au levant, 1709.
Ibid., » » au sud, 1710.
Ibid., » » au nord (chapelle), 1711.
2me cour, au centre, face au couchant, soit chapelle, 1711.
Ibid., » au levant, 1708.
Ibid., » au sud, 1711.
Ibid., » au nord, soit grande cuisine, 1707.
3me cour, du côté de la Discipline, face du grand hôpital, au levant, 1708.

(2) En 1833, on décida de reconstruire ce perron sur un plan nouveau, consistant en des marches d'escalier au nord et une rampe inclinée au midi, le tout aboutissant à une espèce de terrasse en saillie. La Classe des Beaux-Arts crut devoir réclamer contre cette construction, qui nuisait à l'aspect général de la façade; la Direction de l'Hôpital lui répondit que des raisons importantes, telles que le transport des malades, la circulation des convalescents, celle des pompes en cas d'incendie dans l'intérieur, avaient déterminé le choix du plan contre

Les deux corps latéraux sont ornés de pilastres sur les angles. L'ensemble de ce bâtiment présente assez de noblesse. Un Français, le sieur Vennes, en a été l'architecte (1).

Le *Temple neuf*, construit à peu près en même temps, et inauguré le 15 décembre 1715, n'a rien qui doive le faire mentionner sous le rapport de l'art (2).

La *Porte neuve*, monument d'ordre dorique, commencée en 1740 et achevée en 1741, se fait remarquer par une exécution correcte (3).

La colonnade grecque adaptée au *Temple de Saint-Pierre* lors de la restauration de cet édifice, est certainement le plus beau monument d'architecture qu'offre Genève. Ce temple avait présenté dès la fin du dix-septième siècle des signes de caducité; le public s'en était alarmé; on cessa d'y célébrer le culte, et il fut fermé le 1er février 1749. Une commission du gouvernement (4) s'occupa dès lors avec activité de sa reconstruction.

lequel elle réclamait. (*Registres de la Direction de l'Hôpital*, juillet et novembre 1833.)

(1) Le 30 novembre 1708, le Petit Conseil accorda une gratification de 50 louis au sieur Vennes, en considération des services qu'il avait rendus dans la construction de l'Hôtel-de-ville et de l'Hôpital, et de ses devis pour le temple de la Fusterie. (Voy. *Fragments hist. et biogr. sur Genève*, du baron de Grenus, p. 236.)

(2) L'*église de la Fusterie* (soit le *Temple neuf*) n'a rien de monumental. Elle offre à l'extérieur l'apparence d'une maison particulière. L'intérieur est d'une assez belle ordonnance, mais les colonnes sont en bois.

(3) *Essai hist. sur les diverses enceintes et fortifications de la ville de Genève*, par J.-E. Massé, p. 56. La démolition du vieux bastion de l'Oie fut suivie de la construction d'une nouvelle porte de la ville; on lui conserva le nom de *Porte neuve :* elle coûta environ 150,000 florins.

(4) Les membres de cette commission furent MM. Lullin de Châteauvieux et Favre, syndics; Calandrini, conseiller; Tronchin, auditeur; Buisson, procureur-général; Desconfins; Gabriel Cramer, professeur; Lullin, contrôleur, et Jalabert, professeur. MM. Calandrini et Cramer publièrent deux mémoires intéressants sur ce sujet.

MM. Lullin de Châteauvieux, premier syndic, et Calandrini, trésorier général, aidés de M. Billon, architecte, préparèrent le plan architectural qui fut adopté. C'était une imitation du célèbre Panthéon de Rome. Huit colonnes et deux piliers d'ordre corinthien supportaient le fronton surmonté d'un clocheton. Ce plan fut soumis au comte Alfieri, architecte piémontais, qui fit réduire à six le nombre des colonnes, et substituer au clocheton un large dôme qui se lie avec la voûte, et accompagne la décoration de la colonnade et du fronton. Cet ensemble est d'une simplicité et en même temps d'une pureté de style remarquables. On a cependant blâmé l'association du style grec du portique à l'architecture gothique des autres parties de l'édifice, et plusieurs connaisseurs ont regretté que notre cathédrale n'eût pas été restaurée dans le genre de sa construction primitive.

Le marbre des colonnes et pilastres du portique fut extrait des carrières situées près d'Aigle, dans le canton de Vaud (1). On avait pensé un moment à faire polir les colonnes; heureusement on renonça à ce projet, qui aurait nui à l'aspect simple et grave que devait présenter ce monument.

Plus de sept années furent employées à arrêter les plans et à les exécuter; enfin le 5 décembre 1756 le culte religieux fut célébré dans la cathédrale restaurée; MM. Ami De la Rive, professeur, et Jean Sarasin, pasteur, furent chargés de rendre grâce à Dieu dans cette journée, du succès de cette entreprise.

Il avait été pourvu aux frais de la reconstruction de Saint-Pierre par une souscription qui s'éleva à plus de 186,169 francs. Les recettes ayant dépassé les dépenses, l'excédant fut employé à l'établissement des orgues.

Je me serais étendu davantage sur les détails relatifs à Saint-Pierre, si ce sujet n'avait pas été traité d'une manière aussi intéressante que complète dans plusieurs mémoires. M. Senebier

(1) Mémoire de M. le pasteur et professeur Picot-Trembley, écrit en 1806.

publia en 1791, dans le *Journal de Genève*, une notice sur ce sujet (1), et tout récemment, M. Edouard Mallet a inséré dans l'*Album de la Suisse romane* (2) un article qui ne laisse rien à dire.

Après avoir parlé du portique de Saint-Pierre, on peut à peine mentionner l'ancien bâtiment de la *Charpenterie*, converti en *grenier à blé* en 1625 et restauré en 1775 (3); sa façade sur la place de Rive, sans offrir rien de remarquable, est cependant d'une régularité et d'un ensemble bien supérieurs à l'aspect qu'offre le bâtiment de l'ancien grenier à blé de Chantepoulet.

Le *Théâtre* (4), construit en 1782 d'après les plans de B. Matthey (5), n'est pas sans mérite; on peut en dire autant de la façade de la ci-devant *Caserne* (6), soit *bâtiment neuf de la Treille*, construite sur l'emplacement du *vieil arsenal* en 1784.

On remarque le même progrès dans les maisons élevées par des particuliers. Dès le commencement du dix-huitième siècle, on vit bâtir à Genève des hôtels entre cours et terrasses. La maison Buisson (7) fut construite sur des plans envoyés de Paris; l'architecture en est de bon goût et fort supérieure à ce qui

(1) M. Senebier indique les noms des maîtres qui exécutèrent les travaux. MM. Gibot, Bovet et Balthasar Vaucher furent les maîtres maçons; MM. Arthaud et Dubiez les maîtres charpentiers; MM. Clerc et Consolin les maîtres serruriers; MM. Roget et Delagrange les maîtres menuisiers; on leur adjoignit six autres maîtres pour hâter la fabrication des fenêtres, afin de fermer l'église, savoir, MM. Chambrier, Armand, Josseau, Chapponier, Fernex et Gaberel; MM. Baillet et Brolliet furent les maîtres *gypiers*, et M. Borel le maître vitrier.

(2) *Album de la Suisse romane*, t. IV, p. 49 et suiv.

(3) *Note de M. l'archiviste Sordet.*

(4) Le théâtre actuel fut construit par des particuliers sur l'emplacement de celui qui avait brûlé en 1765. Il fut ouvert le 18 octobre 1783. (*Note de M. l'archiviste Sordet.*)

(5) L'élévation de la façade de la salle de spectacle par *B. Matthey* a été gravée par *F. Zimmerli*. (*Album* de M. Rigaud-de Constant.)

(6) Actuellement la maison Rigaud, rue des Granges, n° 240.

(7) Actuellement maison Naville-Rigaud, rue des Chanoines, n° 121.

avait été fait jusqu'alors; les belles proportions de la face, les grandes fenêtres cintrées, l'entrée principale ornée de colonnes, le fronton armorié, la rendent tout à fait semblable à ce qu'étaient alors les beaux hôtels des grandes villes. Aussi beaucoup d'anciens Genevois répétaient-ils que « le luxe était entré à Genève par la porte cochère de la maison Buisson. »

La maison ci-devant Lullin (1), actuellement De Saussure, située au haut de la rue de la Cité et faisant face à celle de la Corraterie, est dans des proportions plus belles encore; ce bâtiment, élevé d'après les plans de l'architecte français Abeille, est d'un style dont la noblesse serait partout remarquée.

Enfin les hôtels élevés dans la rue des Granges (2), longtemps connus sous le nom de maisons Boissier, et situés aussi entre cours et terrasses, contribuèrent aussi beaucoup à l'embellissement de Genève. Les trois dernières maisons (3) en parti-

(1) La construction de cette maison commença en 1708. Pour l'élever, M. J.-A. Lullin avait acquis en 1705, de la famille Mestrezat, une grande maison avec terrasse, au haut de la Cité, pour le prix de 66,500 florins, et de David Rousseau (aïeul de Jean-Jacques), une autre maison plus petite, moyennant 16,000 florins. En 1708, afin d'avancer sa terrasse, M. Lullin acheta encore une partie de la place du Manége à la Corraterie. Il mourut pendant la construction de sa maison (*Renseignements de M. l'archiviste Sordet*). Le passage suivant, emprunté à Senebier, paraît établir que les travaux de la maison, ou tout au moins des terrasses, ne furent entièrement achevés qu'en 1712. « La porte et la tour qui étaient à la Tartasse furent détruites; « on démolit la porte en 1712, lorsqu'on bâtit la maison De Saussure. » (*Essais sur Genève de Senebier;* dans le *Journal de Genève,* du 3 janvier 1789, n° 53, p. 223.)

(2) En 1718, le Conseil fit percer une nouvelle rue depuis le quartier de Saint-Germain jusqu'à la place du Grand-Mézel; cette rue, connue sous le nom de *rue de derrière les granges,* fut ainsi nommée à cause du grand nombre de granges qui s'y trouvaient au-dessus d'un emplacement appelé la *Chauvinière* (Picot, *Hist. de Genève,* t. III, p. 239). Les hôtels nouveaux remplacèrent les granges.

(3) Maisons Favre, Dominicé et de Sellon, rue des Granges, n^os^ 245, 246, 247.

culier, construites sur un plan uniforme, en pierres de taille tirées de la même carrière, couronnèrent le coteau de Genève, en dominant la porte Neuve. L'ensemble de ces constructions élevées sur les hautes terrasses qui leur servent de piédestal, donne à Genève, du côté du midi, un aspect noble et imposant.

Ce que nous venons de dire de la ville, peut aussi s'appliquer aux campagnes qui l'environnent. Au dix-septième siècle il n'existait encore aucune campagne remarquable. Spon, dans son Histoire de Genève (1), parle avec admiration du parterre magnifique, des jets d'eau et des allées d'arbres du *Château Roset* (2), à l'occasion de la fête que le Conseil donna dans cette campagne, le 4 juillet 1680, au nouveau résident de France, M. Du Pré. Il dit que ce château était l'une des plus belles maisons du pays; or, quel que soit l'agrément de cette habitation, remarquable surtout par la beauté de sa position, nous devons faire observer que la maison, sans régularité, n'est pas même en pierres de taille.

Dès lors les constructions hors de la ville ont singulièrement gagné; il suffit, pour le prouver, de citer quelques-unes des belles maisons de campagne élevées dans le courant du siècle dernier, telles que Choully de M. Lullin de Châteauvieux, Sacconnex de M. De Budé, Varembé de M. Rigot-Finguerlin, La Grange de M. Favre, La Boissière, la maison de Malagny de M. Marcet, bâtie par M. le premier syndic J.-L. Saladin sur des plans apportés par lui de Paris.

De nouvelles constructions ont dès lors embelli notre pays; mais elles appartiennent à une époque que nous ne traitons pas encore.

(1) Edition de 1730, in-12; t. II, p. 665.

(2) Appelé depuis *château Banquet*, actuellement propriété de Mme Maunoir-Forget.

CHAPITRE PREMIER.

COUP D'OEIL GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES BEAUX-ARTS A GENÈVE DEPUIS 1776 JUSQU'A LA RESTAURATION, SOIT 1814.

Mon dernier mémoire sur la culture des beaux-arts à Genève se terminait vers l'année 1776, époque à laquelle avait cessé de fait l'application des ordonnances somptuaires.

Des dispositions plus favorables à leur étude se manifestaient depuis quelque temps dans la République, chez les membres du gouvernement aussi bien que chez les simples particuliers; c'était le prélude d'une époque où les beaux-arts devaient être honorés et favorisés, et où le gouvernement, renonçant à des maximes surannées, devait, dans l'intérêt bien entendu du pays, s'associer entièrement à cette impulsion nouvelle donnée à l'esprit public.

Nous avons vu que le premier plan de la Société des Arts avait été conçu, en 1776, au sein d'une association composée de magistrats, de professeurs et d'artistes (1), qui se réunissaient périodiquement chez M. le professeur De Saussure. La création de cette société avait été accueillie avec beaucoup de faveur par les Genevois de toutes les opinions, mais l'action de ses membres se ralentit plus tard par suite des préoccupations politiques de 1781 et 1782. Les réunions de la Société devinrent dès lors très-rares, et ce ne fut qu'en 1786 que ses membres cherchèrent à la réorganiser. C'est à cette époque qu'elle fut définitivement constituée sous l'approbation et le patronage du gou-

(1) Dans la première assemblée générale de la Société des Arts, on considéra comme étant ses fondateurs, MM. J.-L. Grenus, ancien syndic; De Saussure, professeur; Fr. Calandrini; Jean Vasserot de Dardagny; G.-A. De Luc; Et. Clavière, et L. Faisan, horloger. (*Reg. de la Société des Arts*, du 18 août 1776.)

vernement (1) (le 13 mars). Elle prit dès les premières années une grande consistance. Cette Société s'était promptement divisée en un certain nombre de sections ; elle avait ses comités de *dessin*, de *chimie*, de *mécanique* et un *comité rédacteur* (2). Elle fonda immédiatement une école publique et gratuite de dessin d'après nature (3). Chargée par le gouvernement de la surveillance des écoles publiques de dessin élémentaire (4), elle les soumit à la direction du comité de dessin, et elle assura aux élèves qui se distingueraient des récompenses propres à exciter leur émulation. Une collection d'excellents modèles moulés sur l'antique avait été formée pour l'étude des élèves, et mise à la disposition des artistes hors des heures des leçons publiques. Ce fut l'origine du Musée des Antiques.

La Société, estimant n'avoir qu'imparfaitement rempli son mandat si elle ne cherchait pas à faire naître de nouvelles branches d'industrie, favorisa, dès l'année 1786, l'introduction

(1) Liste des présidents de la Société des Arts, dès son origine :
De 1776 à 1777, M. J.-L. Grenus, ancien syndic.
De 1777 à 1793, M. Gabriel Cramer.
De 1793 à 1799, M. le professeur Horace-Bénédict De Saussure.
De 1799 à 1821, M. le professeur Marc-Auguste Pictet.
De 1821 à 1841, M. le professeur Augustin-Pyramus De Candolle.
De 1841 à 1842 (six mois), M. J.-J. Rigaud, premier syndic.
Depuis 1842, M. le professeur Auguste De la Rive.

(2) Peu après, leur nombre fut augmenté d'un *Comité d'Agriculture* et d'un *Comité d'Industrie et de Commerce*. Chacune de ces divisions pouvait être considérée comme un jury d'experts.

(3) Avant que la Société des Arts eût été constituée sous l'inspection du gouvernement, elle avait déjà, comme société particulière, créé une classe de dessin d'après nature. Cette école avait été ouverte le 1^er^ février 1778, et nous avons vu dans un précédent mémoire que, même avant cette date, il y avait eu des essais analogues dirigés par le chevalier de Facin et par M. Vanière.

(4) *Programme de la Société pour l'avancement des Arts*, séance du 31 décembre 1787.

à Genève de la gravure en taille-douce (1). Dans ce but, elle saisit l'occasion qui s'offrit à elle d'aider un jeune homme plein de moyens, que le désir de se perfectionner dans cette étude conduisit à Paris.

La première assemblée générale de la Société définitivement constituée eut lieu le 8 juin 1787. Un public nombreux s'associa à ses efforts, et reçut avec un vif intérêt la communication des premiers résultats obtenus.

Pour rendre plus utiles les études à l'Académie d'après nature, le comité de dessin ouvrit une classe où les élèves pouvaient se préparer à cette étude difficile d'après des plâtres antiques. Une inscription fut ouverte; il y eut 28 aspirants, dont 17 furent admis. Cette classe fut dirigée et surveillée alternativement par MM. Arlaud l'aîné, Ferrière, Châlon (2), Vanière et Jaquet; ce dernier prêta à l'école tous ses modèles de sculpture, et donna des directions aux jeunes gens qui désiraient modeler d'après le plâtre ou d'après nature; il a posé ainsi les premières bases d'une école de modelage. Dans le but de rendre plus utiles les études d'après le modèle vivant, M. le professeur Jurine donna, pendant deux ans, des leçons de myologie et d'ostéologie.

L'*Ecole d'après l'antique* et l'*Académie* furent ouvertes en 1788, dès le mois de juillet (3), toujours sous la même direction, et prirent ainsi le caractère d'établissements permanents. Vingt-deux élèves suivirent l'Académie avec régularité. M. Jaquet continua ses leçons de modelage.

La collection des antiques s'augmentait des dons que les ama-

(1) *Rapports faits aux assemblées générales des* 31 *décembre* 1787 *et* 24 *mai* 1788.

(2) *Jean-Nicolas Châlon* était graveur et peintre de la fabrique; il fut président du Comité de dessin en 1795. Il est mort en 1812, à l'âge de 70 ans.

(3) *Rapports faits aux assemblées générales des* 24 *mai* 1788, 26 *février et* 24 *septembre* 1789, 1er *avril et* 30 *septembre* 1790.

teurs des beaux-arts s'empressaient de faire à la Société. Je citerai entre autres le *Gladiateur*, donné par M. de la Rive, peintre, le *Torse antique* que M. le conseiller François Tronchin fit venir pour l'Académie, l'*écorché d'Houdon*, réparé par ce maître lui-même, donné par M. Jean Armand Tronchin ; le groupe du *Laocoon*, offert par M. de Tournes-Sellon, la *Vénus de Médicis*, par M. Patron, et l'*Hercule Farnèse*, donné par M. Jean-Louis-Robert Tronchin. Ce dernier, guidé par cet amour des arts héréditaire dans sa famille, et aidé des conseils de Saint-Ours et de Ducros (1), fit à Rome l'acquisition d'un grand nombre de modèles de sculpture et de dessin, qu'il destinait à former un conservatoire à l'usage des artistes genevois ; mais le bâtiment qui portait cette collection fit naufrage. M. Tronchin suppléa plus tard à cette perte par des dons importants et répétés offerts à la Société des Arts (2).—Un dénombrement fait à Genève à cette époque indiquait que l'on comptait dans cette ville 7 *dessinateurs*, 2 *marchands de tableaux*, 204 *graveurs* et 77 *peintres* : on comprend que ces derniers étaient des peintres et des graveurs de la fabrique d'horlogerie et de bijouterie.

M. le conseiller Tronchin des Délices, qui avait été nommé commissaire du Conseil (3) auprès de la Société des Arts, offrit en 1789 à cette Société un contrat de 4000 livres argent courant (6480 fr.), dont les intérêts devaient être appliqués à des

(1) *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société pour l'avancement des Arts*, t. III, p. 291.

(2) D'autres amateurs et quelques artistes offrirent en même temps, à la Société, divers ouvrages relatifs aux beaux-arts et de belles collections d'estampes, telles que celles des *loges de Raphaël* (données par MM. Labat et De la Rive, peintre).

(3) Qu'on appelait autrefois *Seigneur commis*. M. le conseiller Tronchin est l'auteur de deux *Discours sur la peinture et le mérite distinctif des diverses écoles* (faits en 1787 et 1788), et d'un *Mémoire sur la conservation des tableaux*, qui fut lu dans la séance générale de la Société, du 26 février 1789.

prix d'encouragement pour les artistes peintres et graveurs (1).

Il y eut dans cette même année 1789 une première exposition de peinture et de sculpture : elle s'ouvrit le 7 septembre. Elle avait été d'abord destinée à toutes les industries genevoises ; mais les peintres et les dessinateurs furent les seuls qui en profitèrent ; le nombre des ouvrages présentés n'étant même pas considérable, le comité de dessin admit des tableaux de quelques peintres étrangers qui avaient travaillé à Genève (2). *Il se flattait* (disait-il dans son rapport) *qu'au bout d'une année ou deux, les Genevois ne leur laisseraient plus de place* (3). Cette exposition dura quinze jours ; c'était une nouveauté qui attira pendant tout ce temps un public très-nombreux, et qui eut un succès complet. Plusieurs articles bienveillants pour les artistes qui exposaient, parurent dans la seule gazette qui se publiât alors sous le titre de *Journal de Genève* (4). Le livret de cette exposition paraîtrait bien modeste aujourd'hui, il comprenait 46 ouvrages (5). On

(1) Le revenu de la fondation de M. Tronchin fut appliqué, le 26 décembre 1791, à un prix de peinture en émail. On décida que le premier prix serait de 300 livres courantes, avec une médaille, et qu'il y aurait en outre deux accessits, l'un de 200 et l'autre de 100 livres courantes. (*Reg. de la Société des Arts.*)

Plus tard la fondation de M. Tronchin reçut, avec son consentement, une autre destination. M. Jaquet fit, pour le compte de la Société, un voyage en Italie, pour lequel il reçut 2000 livres courantes. (*Reg. de la Société des Arts,* du 26 juin 1795.)

(2) M. Speisseguer, de Schaffhouse ; Plotz, Danois ; Ducros, Vaudois, et le chevalier de Facin, Belge.

(3) *Rapport du président du Comité de dessin, à la séance générale du 24 septembre* 1789.

(4) Numéros des 17 et 31 octobre 1789.

(5) Je joins ici un extrait de la *Notice* (imprimée) *des tableaux et des portraits exposés dans le salon de la Société des Arts.*

4 Paysages avec animaux et figures, par *M. De la Rive.*

1 Tableau de *Vaucher* (Jacob bénissant ses enfants).

3 Tableaux de *Gautier ;* vues de Frascati, de Tivoli et du château de l'OEuf.

remarqua que les miniatures et l'émail étaient les genres où les artistes genevois brillaient toujours le plus ; cependant la nouvelle école commençait à se distinguer, et, quoique St.-Ours n'eût rien exposé, il y eut un tableau d'histoire qui fut fort ad-

2 OEuvres de *Ferrière*, le portrait du professeur Vernet, et une étude d'après nature.
2 Copies en émail, de *M^lle Terroux*.
1 Étude d'après nature, de *Massot*.
1 Portrait en miniature, par *M^lle Massot*.
1 Portrait de femme, par *M. Bouvier*.
2 Vues à la gouache, par *M. Linck fils*, la cascade de Pissevache et le nant d'Arpenaz.
1 Copie en émail, par *M. Fabre*.
1 Portrait en miniature d'après Van Dyck, par *M. Bouvier*.
1 Cadre contenant 12 émaux, par *M. Jean-Paul Hubert*.
1 Cadre contenant 3 études en miniature d'après nature, par *M. L. Arlaud*.
3 Ouvrages à l'huile de *M. Speisseguer*, de Schaffhouse; 2 portraits et 1 étude d'après nature.
2 Paysages avec animaux, du chevalier *de Facin*.
7 Ouvrages en émail et autres genres, de *M. Plotz*, Danois.
3 Aquarelles de *Ducros;* les temples de Pæstum, celui de la Concorde, et la cascade de Terni.
1 Portrait au pastel de *M. Liotard*, par lui même.
1 Académie d'après nature, dessinée par *M. Chevalier*, ayant remporté le 1^er prix.
1 Académie d'après nature, dessinée par *M. L'Évêque aîné*, ayant remporté le 2^me prix.
1 Académie d'après nature, dessinée par *M. Hess*, ayant eu l'accessit.
1 Paysage en broderie.
1 Buste de Charles Bonnet, par *M. Jaquet*.
1 Trophée militaire, par *M. Jaquet*.
1 Cachet de S. A. R. le prince Edouard d'Angleterre, par *M. Josué Jaquet*.
1 Pièce d'écriture, par *M. Beljean*.
1 » par *M. Montandon*.

miré : c'était *Jacob bénissant ses enfants*, œuvre de Vaucher, M. De la Rive exposa quatre beaux paysages, et M. Gautier trois vues d'Italie, dont l'une, représentant le château de l'Œuf à Naples, faisait pressentir un talent remarquable pour les marines. Malheureusement les noms de Vaucher et de Gautier disparurent trop promptement de la liste des artistes genevois.

Le succès de cette première exposition engagea la Société des Arts à en annoncer une seconde, dont l'ouverture fut fixée au 7 mai 1792 ; mais ce projet n'ayant pu s'exécuter, la première qui eut lieu dès lors fut ouverte le 17 septembre 1798. Les écoles, l'Académie, l'étude du modelage, continuèrent à prospérer pendant les années 1790, 1791 et 1792. Les rapports de 1790 annonçaient le projet de fonder une école de gravure, et l'établissement de l'école de modelage (1). Dans l'Académie d'après nature, on avait introduit des concours pour les figures de souvenir (2). La Société des Arts voulant aussi favoriser les études des jeunes filles qui se vouaient au dessin, leur destina, dans le bâtiment du Calabri, une salle où elles étaient admises à travailler d'après la bosse, de 6 heures du matin jusqu'à midi (3). Les écoles de dessin suffisaient à peine au grand nombre de jeunes gens qui désiraient y être admis. L'enseignement était confié à MM. Cassin et Vanière (4), qui avaient succédé à M. Soubeyran. Le mouvement en faveur des arts était si grand à cette époque, que l'on pensa un moment

(1) M. Jaquet ouvrit, le 1^er^ décembre 1791, un cours de modelage en faveur des graveurs, des bijoutiers et des sculpteurs. (*Reg. de la Société des Arts.*)

(2) *Rapports des séances générales des 1^er^ avril et 30 septembre* 1790.

(3) *Précis historique de la Société pour l'avancement des Arts,* publié en 1792.

(4) M. Vanière avait été nommé directeur, à la retraite de M. Soubeyran en 1772. M. Cassin, nommé antérieurement, fut remplacé en 1799 par M. Jaquet, qui fut chargé de l'enseignement du dessin de l'ornement.

à consacrer à la Société des Arts et à la Bibliothèque publique une partie du *bâtiment neuf de la Treille.* Mais le Conseil des Deux-Cents, qui s'en occupa le 17 juin 1790, ajourna ce projet (1).

En même temps que l'étude du dessin était encouragée, plusieurs amateurs distingués réunissaient chez eux des collections d'objets d'arts. Je parlerai de quelques-unes.

La plus ancienne collection connue, déjà mentionnée dans un précédent mémoire (2), était celle de M. le conseiller et professeur Burlamaqui; elle contenait plusieurs tableaux de maîtres, entre autres trois *Rembrandt*, un beau *Wouwermans*, un *Annibal Carrache*, etc. Cette collection existait encore à Genève à l'époque dont nous parlons, et avait passé par succession dans la famille de Chapeaurouge : les étrangers et les artistes du pays étaient admis à la visiter (3).

M. le conseiller François Tronchin des Délices, dont nous avons déjà souvent parlé, avait aussi réuni, dans ses voyages en France, en Hollande et en Angleterre, une fort belle collection de tableaux de maîtres; elle contenait près de 200 ouvrages. L'impératrice de Russie, Catherine, désira en faire l'acquisition, et M. Tronchin consentit à la lui vendre. Les principaux tableaux de ce cabinet figurèrent dès lors au palais de l'Ermitage à St.-Pétersbourg.

M. Tronchin réunit plus tard une seconde collection, à la composition de laquelle il consacra le reste d'une longue vie, vouée habituellement à la culture des beaux-arts (4). La nature

(1) *Reg. du Conseil des Deux-Cents,* du 18 juin 1790.

(2) *Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève,* t. V, p. 21. C'est par erreur que, dans ce mémoire, M. Burlamaqui est qualifié du titre de syndic.

(3) Elle a été vendue peu après la restauration à M. Dubois, de Paris; le portrait de la mère de Rembrandt, l'un des tableaux de cette collection, a été vendu 18,000 francs. (*Informations données par M. James Audéoud.*)

(4) Il mourut à l'âge de 95 ans.

l'avait doué de ce tact fin des connaisseurs qui le rendit un juste appréciateur des œuvres de l'art. Son second cabinet fut principalement composé de tableaux achetés en Hollande et en Westphalie. Il contenait près de 240 ouvrages de maîtres tant anciens que modernes. M. Tronchin le mettait à la disposition des artistes, toujours accueillis de la manière la plus aimable aux Délices. Il le légua à son neveu M. Tronchin-Tronchin (Jean-Louis-Robert).

Cette collection fut vendue à Paris en mars 1801. Quelques-uns des tableaux de maîtres anciens furent achetés pour la *Malmaison*. Le catalogue en a été imprimé, et se trouve à la Bibliothèque publique de Genève avec l'indication (manuscrite) du prix d'adjudication. Il contient la liste de 226 tableaux (1). Les circonstances dans lesquelles se faisait cette vente étaient très-peu favorables; aussi M. Tronchin se décida-t-il à retirer des enchères 25 tableaux capitaux, que les artistes et amateurs ont toujours pu voir dès lors dans les salons de la Prairie, et qui ont formé la base d'un nouveau cabinet. Les tableaux des peintres genevois se vendirent fort mal à cette vente; nous en expliquerons la cause dans la notice consacrée à M. De la Rive.

M. le comte de Sellon réunit aussi pendant ses voyages un grand nombre de tableaux qu'il plaça dans ses appartements de Genève et dans son château d'Allaman. Un étranger, amateur des arts, qui visita cette collection en 1802 (2), rapporte qu'elle réunissait alors environ 320 tableaux, dont 150 de l'Ecole flamande, 50 de l'Ecole française et 120 de l'Ecole italienne. On y remarquait un *Dominiquin* représentant *David entrant triomphalement dans Jérusalem et portant la tête de Goliath*. Il est en-

(1) Parmi lesquels il y avait des *Berghem, Breughel, Gérard Dow, Denner, Karle du Jardin, Van der Helst, Albert Kuip, Murillo, Fr. Mieris, Rubens, Schalken, Ph. Wouwermans, Téniers*, etc. Il y avait neuf tableaux de De la Rive, peints de 1787 à 1793.

(2) *Deux lettres sur l'état des arts à Genève*, publiées en 1802; brochure de 39 pages.

touré de huit femmes qui l'accompagnent en dansant; l'une d'elles est le portrait de la femme du Dominiquin. On admire particulièrement le dos de celle des femmes qui joue du tambourin. Ce tableau a été donné au Musée Rath par les dispositions testamentaires de M. de Sellon-de Budé (1); il avait beaucoup souffert, mais il a été bien restauré par Mme Bourdet. Parmi les nombreux tableaux de cette collection, on admirait surtout une petite tête de *Léonard de Vinci* et une Vierge du *Corrége* (2), qui provenaient d'une précieuse galerie de Turin.

Mme veuve Maystre possédait aussi de fort beaux tableaux, appartenant surtout à l'école flamande; on y remarquait entre autres deux *Berghem* et un des plus grands *Backhuysen* qui existent.

M. de Tournes-Sellon avait une collection bien choisie, dans laquelle on distinguait une demi-figure du *Guide* et une tête de Vierge de *Carlo Dolce*. M. de Tournes, ainsi que M. de Sellon, avaient plusieurs tableaux de peintres genevois.

Enfin, à la même époque, on voyait des tableaux d'anciens maîtres chez MM. Vieusseux-Clavière, Coindet, Brun, peintre, chez Mmes Turrettini et Tronchin; à Chambésy, chez M. Fabri-Vernet; à Penthe, chez Mme Pigott. M. René-Louis Brière possédait un beau tableau du peintre espagnol Velasquez: nous l'avons vu longtemps au Musée Rath, il a été gravé par Bouvier.

Je n'ai point la prétention de mentionner tous les salons qui étaient alors ornés de peintures modernes. En donnant des dé-

(1) La collection de M. le comte de Sellon, mentionnée ci-dessus, a passé à son fils dernier du nom; à la mort de celui-ci elle a été divisée entre Mmes ses filles. Nous verrons plus tard que M. de Sellon a protégé les arts avec une grande générosité depuis la restauration de la République.

(2) La collection de M. de Sellon renfermait aussi des *Ruisdael, Wouwermans, Gérard Dow, Paul Véronèse, Jean Miel, Téniers, Karle du Jardin, Rubens, Albert Kuip, Paul Potter, Van Dyck*, etc.

tails sur les peintres genevois qui se distinguaient à cette époque, j'indiquerai quelques-uns de leurs tableaux et les personnes chez lesquelles ils étaient placés.

Les renseignements divers que je viens de donner suffiront, je pense, pour faire juger que le goût des arts était devenu assez général à Genève. Si plusieurs collections ne se sont pas conservées ou augmentées, cela tient à deux circonstances : la petitesse des appartements, et l'habitude des Genevois de diviser leur fortune par parts égales entre leurs enfants, ce qui a rarement permis de conserver une collection de tableaux dans une famille au delà de deux générations (1).

Genève avait été privée d'artistes distingués pendant le temps où les beaux-arts, loin d'être encouragés, étaient entravés dans leur développement par les mœurs aussi bien que par les lois. Une fois ces circonstances changées, un assez grand nombre de Genevois se vouèrent à la peinture : Genève vit se développer, dans des genres très-divers, des artistes de mérite qui commencèrent à attirer l'attention des étrangers, et à jeter sur notre patrie un éclat qui a été dépassé dès lors, mais qui n'en fut pas moins remarquable.

Notre première école a eu des paysagistes, des peintres d'histoire, de genre, d'animaux, et des peintres en portraits du premier ordre. Elle continua à être riche en peintres sur émail et en miniature; nous eûmes aussi un *Hogart*.... C'est à faire connaître cette école que nous consacrerons le chapitre suivant.

Nous continuerons à adopter (comme nous l'avons fait dans notre précédent mémoire) la forme de notice pour ceux des peintres qui ont acquis le plus de célébrité : nous parlerons d'une

(1) Nous aurons à parler, dans la suite de ce travail, de collections bien plus riches que celles qui avaient existé jusqu'alors à Genève; mais ces détails trouveront leur place à l'époque de la restauration de la République.

manière plus générale de ceux qui ont travaillé pour la fabrique d'horlogerie et de bijouterie.

Quant aux peintres de cette époque qui vivent encore, ce serait pour nous une trop grande privation que de n'en pas parler; mais on comprendra que nous ne pouvons donner sur eux de notices complètes, et que nous n'avons pas la prétention de porter un jugement sur leur mérite; la postérité seule peut rendre des arrêts suffisamment éclairés et complétement impartiaux.

Le mouvement imprimé aux arts à Genève était joint à une grande prospérité; mais l'agitation croissante des esprits, profondément remués par les commencements de la révolution française, devait promptement réagir d'une manière funeste sur notre patrie. Les arts sont amis de la paix, et cette paix ne tarda pas à être troublée par nos dissensions intérieures. Le renversement du gouvernement, en 1792, fut suivi d'une révolution qui, par une fatale imitation de tout ce que la révolution française avait offert de plus odieux, devait détruire la sécurité d'une partie des citoyens, et répandre le deuil au sein d'un grand nombre de familles.

Une des conséquences de ce nouvel ordre de choses fut d'arrêter l'élan qui s'était manifesté vers le développement des beaux-arts. Ils ont toujours été inspirés par les idées nobles et généreuses : or, l'état de Genève depuis 1794 n'était propre qu'à tarir cette inspiration. Pendant cette période de l'histoire de notre patrie et jusqu'à sa réunion à la France, en 1798, le gouvernement fit cependant deux appels aux beaux-arts, mais le résultat n'en fut pas heureux.

L'usage assez fréquent que l'on faisait de la cathédrale pour des cérémonies civiques (1) engagea le gouvernement à faire

(1) Depuis la réunion à la France, on continua à faire un usage très-fréquent de Saint-Pierre pour des cérémonies civiques. Outre les *fêtes décadaires*, nous citerons en particulier la solennisation, faite en 1799, du 21 janvier, jour anniversaire de la mort de Louis XVI, et la cé-

placer au fond du chœur, en face de la grande porte, un tableau représentant la *Liberté*. Saint-Ours fut chargé de peindre à l'huile cette figure colossale au bonnet phrygien. Cette peinture était sans mérite; on peut la voir dans les dépôts du Musée Rath.

Le désir d'honorer la mémoire de Rousseau engagea les autorités nouvelles à lui consacrer un monument (1). Au centre du bastion, sur l'emplacement qu'occupe actuellement le jet d'eau du jardin botanique, on construisit une espèce d'obélisque au sommet duquel on plaça le buste colossal de Jean-Jacques; depuis la promenade de la Treille, la tête était vue en profil. M. Jaquet fut chargé de sculpter le buste et de faire exécuter la construction. Ce monument était de mauvais goût, c'était un hommage bien peu digne de l'homme de génie dont s'honore Genève; en outre, on ne se rappelait que trop que la promenade où il avait été placé avait été récemment le théâtre de l'exécution de citoyens respectables, victimes de jugements iniques. Dès lors elle était restée déserte; le buste de Rousseau s'élevait donc sur un sol que le sentiment profond des Genevois avait converti en une complète solitude. Ce monument disparut peu après la restauration, et nous verrons à cette époque comment il a été remplacé d'une manière plus digne de l'auteur d'Emile.

Depuis la réunion de Genève à la France, notre patrie, quoique faisant partie de la grande république et puis du grand empire, reçut bien peu d'encouragements sous le rapport des beaux-arts. Aucun tableau ne fut commandé à nos artistes par le gouvernement (2).

rémonie de malédictions et imprécations contre la monarchie autrichienne, ordonnée par le Directoire à l'occasion du meurtre des plénipotentiaires de Rastadt en 1799.

(1) Ce monument fut élevé en vertu des édits des 28 décembre 1793, 31 mars et 20 mai 1794. L'inscription fut déterminée par édit du 15 mars 1795.

(2) L'impératrice Joséphine, pendant ses séjours à Genève, fit faire

A la suite de l'exposition de 1798, qui eut un succès prodigieux, et dans laquelle les Töpffer, les Massot et plusieurs autres de nos artistes marquèrent leurs places dans l'école qu'ils devaient illustrer, on en annonça une nouvelle pour le mois de juin 1801, mais elle ne put avoir lieu, vu le petit nombre d'ouvrages présentés.

Les écoles du Calabri continuaient à être ouvertes aux élèves aux frais de la Société Économique, et une troisième école élémentaire, dite *École départementale* (1), y fut jointe; mais le gouvernement n'alloua pas de fonds spéciaux pour donner de l'extension aux études relevées de peinture.

Nous devons reconnaître cependant que si le gouvernement, absorbé par la guerre et par les grands intérêts de l'empire, fit peu en faveur des arts à Genève, ses agents furent toujours bienveillants dans leurs rapports avec la Société des Arts et avec les artistes. Le premier préfet du département du Léman, M. d'Eymar, était un homme instruit, qui se montra toujours l'ami éclairé et zélé de nos institutions (2). Il désira être reçu membre de la Société des Arts, et lui fit plusieurs dons particuliers, des collections de camées, etc. Son portrait est dans la

son portrait par Massot et par Bouvier. La reine Hortense fit aussi faire le sien par Massot. L'impératrice fit demander successivement à Massot vingt cinq copies de son portrait, et acheta quelques tableaux de nos principaux artistes.

(1) La direction en fut confiée à MM. Vanière et Jaquet; on y enseignait à la fois la figure et l'ornement. Cette école fut supprimée par le gouvernement en septembre 1806, puis rétablie en 1808 sur la demande du Conseil Général du département; la paie des maîtres fut à la charge de la ville. Elle renfermait trente-quatre élèves. (*Reg. de la Société des Arts*, séance du 5 décembre 1814.)

(2) M. d'Eymar, préfet, fut nommé membre honoraire de la Société des Arts le 5 avril 1800. Il mourut le 11 janvier 1803. Sa veuve envoya son portrait à la Société le 21 janvier 1803. C'est une copie, faite par Saint-Ours, d'un portrait peint pas Appiani, de Milan.

M. de Barante fut nommé membre honoraire de la Société le 27 fé-

salle des séances de la Société. M. de Barante, son successeur, se montra aussi très-bienveillant pour la Société.

Lorsque M. le professeur Pictet, président, rendit compte à l'assemblée annuelle de ce qu'avait été la Société des Arts pendant les temps de révolution qui avaient précédé notre réunion à la France, aussi bien que pendant cette réunion, il put dire « que, si la Société des Arts avait subi dans sa forme quelques « variations provoquées par nos oscillations politiques, cette in- « stitution avait résisté aux orages dans les temps malheureux, « et à l'engourdissement dans les quinze années où nous avions « vécu comme en chrysalide (1). » M. Pictet ajoutait que « dans « les temps les plus critiques et les plus malheureux, la Société « n'avait jamais cessé d'exercer, par l'action directe de son co- « mité de dessin, l'inspection sur cette branche d'enseignement, « et qu'elle avait aussi ouvert des concours et distribué des « prix dans les écoles de dessin (2), malgré la pénurie de ses « moyens. »

On voit par ces paroles que le gouvernement français n'avait rien entravé, mais aussi qu'il n'avait rien fait directement.

Il y eut néanmoins une exception à cet oubli de la *bonne ville de Genève* de la part du gouvernement (3).

On sait que, pendant les brillantes campagnes de Bonaparte en Italie et en Allemagne, le *Musée Napoléon* s'était enrichi des dépouilles des vaincus. L'empereur voulut y faire participer

vrier 1804; il lui fit hommage de son buste. (*Reg. de la Société des Arts.*)

M. Capelle, troisième préfet, fut également nommé membre honoraire en 1811.

(1) *Collection des procès-verbaux des séances annuelles.*

(2) En 1800, on comptait dans les deux écoles élément., 66 élèves.
A l'académie d'après nature. . . . . 22 »
A l'académie d'après la bosse (école des dames) . . . . 19 »
(*Reg. de la Société des Arts,* séance du 4 février 1800.) 107 »

(3) Genève était l'une des *bonnes villes* de l'empire. (Sénatus-consulte du 8 fructidor an X.)

quelques départements. Il chargea M. Denon, directeur du Musée, de faire un choix de tableaux qui leur seraient destinés. Ces tableaux furent divisés en autant de lots qu'il y avait de *bonnes villes* dans l'empire. Ces lots furent tirés au sort; celui de Genève se trouva être l'un des meilleurs. M. Denon joignit à ce don cinq belles copies exécutées en Italie, d'après les grands maîtres, par des élèves de l'Ecole de France, *afin de procurer*, disait-il dans une lettre du 22 prairial an XII (11 juin 1804), *au musée de la ville de Genève des moyens d'étude pour les progrès des élèves.*

Ces tableaux furent restaurés à Paris aux frais de la ville, et arrivèrent à Genève en l'an XIII (1804). Ils étaient au nombre de 17, la plupart originaux, plus les cinq copies susmentionnées. Il n'y avait pas alors de musée de tableaux à Genève; le salon du bâtiment connu sous le nom de *Artibus promovendis*, était rempli par les statues et têtes de plâtres antiques. La salle où la Société tenait ses séances au Calabri était déjà ornée de quelques tableaux qui lui appartenaient; il manquait d'emplacement convenable pour la nouvelle collection; en conséquence on ajourna l'arrangement de ce petit musée. M. le maire fit placer provisoirement quelques tableaux dans les salles de la mairie, d'autres furent envoyés au Calabri, et enfin sept furent déposés à l'église catholique de Saint-Germain.

Voici la désignation de ces tableaux telle qu'elle fut transmise de Paris :

1. *Lesueur;* prière d'un enfant devant un autel.
2. *Philippe de Champagne;* le vœu de Louis XIII.
3. *Palma;* le Christ déposé au tombeau.
4. *Fra Bartholomeo;* l'Ange de l'annonciation.
5. *Le dit;* la Vierge (deux petits tableaux sur bois).
6. *Ecole lombarde;* la Vierge enseignant à lire à l'enfant Jésus.
7. *Van Dyck* (copie de); le Christ sur la croix.
8. *Van Dyck* (copie de); le Temps et les Parques.

salle des séances de la Société. M. de B[illegible]cien appelé *Jan-*
se montra aussi très-bienveillant pour [illegible]

Lorsque M. le professeur Picte[illegible] pénitente.
l'assemblée annuelle de ce qu[illegible]
dant les temps de révolutio[illegible] d'un magistrat en robe tenant
la France, aussi bien [illegible]
« que, si la Société d[illegible] de la guitare.
« variations provoc[illegible] jouant du triangle.
« stitution avait [illegible] *Valentin*; Auguste et Cléopâtre.
« et à l'engor[illegible] la mise au tombeau.
« vécu cor[illegible] fanal et temple de Minéramide.
« les ter[illegible] supplément étaient :
« n'av[illegible] de Raphaël, copiée par Arnould en *1614*.
« m[illegible] Dominiquin (copiste inconnu).
« [illegible] l'Albane, copie de Su-
bleras.

Guérison d'un possédé, du Dominiquin, copiée par Gauffier.

Un sujet de plusieurs figures représentant Bacchus et Ariane, d'après le Titien (copiste inconnu).

Les tableaux envoyés à l'église de Saint-Germain furent les sept premiers de la liste ci-dessus. On fit dans la suite quelques observations au maire sur la destination donnée à des tableaux envoyés pour un musée, d'autant plus qu'ils passaient pour les meilleurs de la collection, notamment le *Vœu de Louis XIII*, la *Descente de croix* de Palma et le tableau de Lesueur. Il paraît que M. le baron Maurice les réclama plus tard pour la ville, M. le curé Lacoste désirait les conserver dans son église (1), et ils y

(1) Lettre adressée par M. Lacoste, curé de Genève, à M. le maire :
« J'oserai vous prier de prendre la peine de venir à l'église de Saint-
« Germain, vous verrez par vous-même que les deux tableaux du Vœu
« de Louis XIII et de la Descente de croix de Palma, font pendant;
« qu'ils ont été placés l'un et l'autre dans le chœur, entre des co-
« lonnes, etc.; qu'ils sont inséparables, et qu'ils peuvent seuls trou-
« ver place aux deux côtés du chœur. Quel que soit celui des autres

ıt provisoirement. Des regrets furent dès lors exprimés is à cet égard dans le comité des beaux-arts. Depuis ion, le tableau de Lesueur a été réintégré au musée et la coopération obligeante de M. Fabry de

d'autre part, la Société des Arts prêta à l'église de .e-Thônex à la première arrivée dans notre canton de l'é-vêque de Lausanne et Genève, Pierre-Tobie Jenni, deux autres tableaux sur des sujets sacrés, qui s'y trouvent encore.

Ceux des tableaux de cet envoi qui n'ont pas été placés dans l'église de Saint-Germain et à Chêne-Thônex, se trouvent ou dans les salles du Musée, ou dans celles de dépôt. Nous avons nommé les maîtres auxquels ils sont attribués; l'authenticité des indications données par M. Denon a été contestée à l'égard de quelques-uns d'entre eux.

Un fort beau buste en marbre de l'empereur Napoléon avait été donné au département, et se trouvait à la préfecture. Il fut vendu par la Commission liquidatrice du département du Léman (2).

Nous terminons ici ce que nous avions à dire sur l'état des

« tableaux que vous répétiez, vous êtes absolument le maître, ou pour « mieux dire, nous nous conformerons en toutes choses à vos inten- « tions. »

(1) Membre de la Société des Arts, qui faisait partie de la fabrique de l'église de Saint-Germain.

(2) Il existe au Musée Rath un buste, en marbre de Carrare, du général Bonaparte, qui fut envoyé de Florence à la Société des Arts, en 1797, par M. Menu-Wyss. (*Reg. de la Société des Arts,* du 4 juillet 1797.)

M. Menu-Wyss fit plusieurs autres dons à la Société; en particulier le buste d'un Silène; une tête antique d'Ariane, de marbre de Paros sur un buste de marbre sanguin; plusieurs tableaux à l'huile, etc. Il fut nommé membre de la Société des Arts, à l'unanimité, le 19 février 1800. (*Reg. de la Société des Arts,* des 10 octobre 1797, 21 décembre 1799 et 19 février 1800.)

beaux arts à Genève pendant la fin du dix-huitième siècle et jusqu'à la restauration de la république. Il nous reste à parler, dans le chapitre suivant, des artistes distingués qui se firent remarquer dans cette période, et dont la réunion forma ce qu'on a appelé *la première école genevoise.*

CHAPITRE II.

PREMIÈRE ÉCOLE GENEVOISE DE PEINTURE.

Les notices biographiques sur les artistes de la première école genevoise de peinture contenues dans ce chapitre sont bien loin d'être complètes, mais les lecteurs n'oublieront pas le titre de ce mémoire, qui n'est qu'un simple recueil de renseignements.

§ 1er. Jean-Pierre SAINT-OURS.

Le premier peintre d'histoire qu'ait produit Genève, est Saint-Ours; nous pouvons dire dès l'abord qu'il réunit les qualités principales qui devaient lui assurer le succès. Homme d'un noble caractère, d'un cœur tendre et sensible, connaissant fort bien l'histoire et particulièrement l'histoire ancienne, il avait fait une étude approfondie des mœurs, des usages et des costumes des peuples qu'il mettait en scène dans ses tableaux; il sentait vivement tout ce que son pinceau reproduisait, et se trouvait ainsi, par son instruction et ses impressions, entièrement à même de représenter avec vérité et sentiment les traits d'histoire que son imagination avait adoptés.

Jean-Pierre Saint-Ours naquit à Genève le 4 avril 1752 (1).

(1) Jean-Pierre de Saint-Ours, fils de Jacques de Saint-Ours et de Susanne-Constance Favre, sa femme, né le 4 avril 1752, fut baptisé à Saint-Gervais le 7 du même mois. (*Reg. des Baptêmes,* Chancellerie.)

Son père était un fort bon dessinateur. Le jeune Saint-Ours annonça dès sa jeunesse des dispositions remarquables pour l'art que professait son père.

Son ami, M. De la Rive, caractérise en ces termes les talents naissants de l'artiste dans la notice qu'il a écrite sur lui (1) : « Une facilité particulière à exprimer les traits des physionomies « qui le frappaient, l'ardeur d'avancer, une justesse extrême à « saisir les proportions, de quelque grandeur que fût son mo- « dèle, l'art de copier plus grand ou plus petit à volonté et tou- « jours également juste, de la grâce dans l'exécution, le senti- « ment inné du vrai beau, une main ferme et vigoureuse, en un « mot, tout ce qui pouvait faire concevoir les plus belles espé- « rances. » Telles sont les qualités que son ami et contemporain s'était plu à lui reconnaître.

M. Saint-Ours le père chercha à encourager de si heureuses dispositions. Genève n'offrait pas alors les ressources qui y abondent actuellement ; mais, grâce au bon choix de modèles mis sous les yeux du jeune artiste, il ne fit point fausse route dans ses premiers travaux, et d'ailleurs son père se décida à l'envoyer à Paris dès l'âge de seize ans. Il y fut placé dans l'école de M. Vien, artiste distingué (2). Ce peintre s'attacha promptement au jeune Saint-Ours, qui ne tarda pas à se faire remarquer parmi les élèves de l'Académie. Il obtint divers prix en 1772, 1774 et 1778 (3) : enfin, en 1780, il remporta le grand prix pour un tableau représentant *l'Enlèvement des Sabines.*

Mais Saint-Ours était étranger et protestant, en sorte qu'il ne put obtenir la pension que le roi accordait aux élèves couronnés pour aller suivre à Rome le cours de leurs études. Plusieurs

(1) *Éloge historique de Saint-Ours,* prononcé par son ami De la Rive le 8 septembre 1809, lors de l'érection du monument voté à sa mémoire par le Comité de dessin de la Société des Arts. Genève, 1832.

(2) M. Vien est l'un des artistes qui contribuèrent à développer les talents du peintre David.

(3) En 1778 il obtint le second prix de peinture.

offres lui furent faites pour remplacer cette pension, mais il les refusa, et partit pour Rome à l'aide des ressources que lui laissait un faible patrimoine (1). Arrivé dans cette ville, il y fut admis à jouir des priviléges accordés aux élèves couronnés à Paris. C'est de cette époque que datèrent ses études approfondies.

La vue des chefs-d'œuvre que renferme la ville éternelle enflamma l'imagination du jeune peintre genevois. Pendant deux années, livré à des études sérieuses, menant une vie retirée, toujours occupé de l'art, il se refusa à présenter au public aucune de ses œuvres, et renferma dans ses portefeuilles le résultat de ses nombreux travaux. Au bout de ce terme, il exposa deux grandes figures nues, peintes d'après nature, superbes études, dont l'une fut donnée à la Société des Arts par ses dernières volontés : on la voit aujourd'hui au Musée. Il conçut dès cette époque l'idée de ses *Jeux olympiques*, et en fit un fort beau dessin ; ce ne fut que plus tard qu'il exécuta ce tableau, sur lequel nous reviendrons. En 1783 il produisit d'autres compositions, dont les principales furent *le Départ des Athéniens pour Salamine*, et *la Pompe des funérailles de Philopémen*. Ces deux ouvrages eurent un grand succès ; la gloire naissante de l'artiste lui valut de nombreux témoignages d'intérêt ; il fut distingué d'une manière toute particulière par le cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome.

Les années 1785 et 1786 virent sa réputation s'étendre. C'est alors qu'il fit son beau tableau du *Choix des enfants de Sparte*, sujet tiré de Plutarque. En 1787 il exécuta à l'huile, dans un tableau de petite dimension, le sujet qu'il avait longtemps médité, *les Jeux olympiques*. M. le marquis de Créqui, l'un de ses chauds admirateurs, qui était alors à Rome, lui proposa d'exécuter en grand ce tableau (qui n'était guère qu'une ébauche avancée) (2), pour *Monsieur* (3), frère de Louis XVI. Il le fit en

(1) Il venait de perdre son père.

(2) Ce tableau, que M. Saint-Ours avait donné à son ami M. Gervais, a été acquis à la mort de celui-ci par M. l'ancien syndic Rigaud.

(3) Depuis, le roi Louis XVIII.

effet quelques années plus tard, mais la révolution française ayant empêché M. de Créqui de donner suite à ses intentions, ce beau tableau fut acquis par M. François Tronchin, et placé dans sa collection des Délices. Il est actuellement au Musée Rath, par suite du don que feu M. Tronchin-Tronchin en a fait à la Société des Arts.

En 1788 Saint-Ours exécuta un tableau représentant les *Mariages des Germains,* tels qu'ils sont décrits par Tacite. Cette composition, qui contribua aussi à assurer sa réputation, devait faire le pendant du Choix des enfants de Sparte; M. le comte de Sellon (1) en fit l'acquisition. Saint-Ours jouissait alors pleinement de ses succès.

Pour donner une idée de la réputation qu'il avait acquise à Rome, je citerai quelques fragments d'une lettre qu'un amateur des beaux-arts écrivait de cette ville, le 28 juillet 1789, sur les artistes suisses qui s'y trouvaient alors. Cette lettre fut publiée dans le second volume du *Conservateur suisse.* « Je dois admirer « dans Saint-Ours, dit l'auteur, le choix des sujets, le dessin, « l'expression, la composition et le coloris. Il a évité trois « écueils: l'affectation, la négligence et la manière; son dessin « est pur, parce qu'il offre le contour précis; il est beau, parce « qu'il rappelle l'antique; il est vrai, parce qu'il est puisé dans la « nature; il est aisé, enfin, parce qu'il est le fruit de l'habitude « et du talent. Quant à l'expression, elle est ordinairement « douce, vraie et sentimentale. La composition est la partie qu'on « estime le plus chez lui..... On ne trouve dans ses tableaux au- « cun personnage déplacé, insignifiant ou inutile. Le lieu de la « scène est analogue au sujet, ses décorations aux arts du siècle,

(1) Ce tableau est toujours dans la famille de Sellon. Quoique Saint-Ours n'eût pas fait d'étude particulière des animaux, on y admire un fort beau cheval, fait d'après la haquenée que l'on présentait au pape la veille de Saint-Pierre. Il y a aussi un bœuf d'une grande beauté. On a reproché, d'autre part, à Saint-Ours, d'avoir fait les têtes des deux époux trop juvéniles.

« le jet de la draperie, sa couleur, sa nature même aux usages « des nations, etc. » L'éloge continue dans des termes que nous ne pouvons entièrement ratifier. Peut-être Saint-Ours n'a-t-il pas tenu depuis tout ce qu'il semblait promettre alors ; on lui a reproché avec raison quelques défauts qui se retrouvent dans la plupart de ses tableaux et de ses portraits : un coloris trop violet (1), une scène trop chargée d'accessoires, un abus d'allégories dans ses portraits, et enfin quelquefois un défaut de simplicité dans la pose de ses figures plus académiques que naturelles. Quant au dessin, il est habituellement irréprochable.

Revenons au séjour de Saint-Ours à Rome. Le jeune peintre se livrait à un travail qui excédait ses forces ; sa santé s'altéra, il dut suspendre tous ses travaux et revint à Genève ; son état s'étant amélioré, il retourna à Rome (2). Il fit alors pour la princesse Alfieri un tableau représentant *l'Amour qui enlève Psyché*, sujet gracieux qu'il traita admirablement, malgré son peu de goût pour les scènes tirées de la fable. Il avait au plus haut point le sentiment de la belle nature ; il étudia le paysage avec une sorte d'ardeur, et l'on peut juger d'après les fonds de ses tableaux qu'il réussit également dans ce genre, qui n'était cependant qu'accessoire pour lui. Les portefeuilles qu'il a laissés contiennent une grande quantité d'études qui pourraient servir de modèles aux paysagistes.

La chaleur du climat d'Italie, de longues stations au soleil

(1) J'accompagnai un jour mon père dans l'atelier de Saint-Ours, où nous allions voir le grand tableau du tremblement de terre. On lui fit quelques observations sur le violet des chairs ; il répondit qu'il reconnaissait ce défaut, mais qu'il travaillait pour la postérité, et que le changement que le temps apportait aux couleurs ramènerait les chairs à leur teinte naturelle.

(2) C'est alors qu'il acheva son grand tableau des Jeux olympiques. M. Duval-Töpffer possède un des meilleurs tableaux que Saint-Ours ait peints à Rome ; il représente David et Abigaïl ; c'est une composition capitale, d'un très-bon coloris ; il y a des figures de femmes qui rappellent Greuze.

ardent des environs de Rome, ayant altéré de nouveau la santé de Saint-Ours, une fièvre violente mit sa vie en danger pendant plusieurs jours. Cette maladie lui laissa une grande faiblesse; il voulut néanmoins recommencer à travailler, mais des accès de fièvre répétés et les conseils de ses médecins le décidèrent à quitter Rome; il revint se fixer définitivement à Genève (1) et ne tarda pas à s'unir à la femme qui devait assurer son bonheur (2).

Saint-Ours acheva alors un de ses plus grands tableaux commencé à Rome, *le Tremblement de terre*. Cet ouvrage est actuellement au Musée Rath; il représente une famille qui s'enfuit du milieu des ruines de sa maison renversée (3).

Il travailla ensuite à un charmant tableau; c'est Homère chantant ses poésies à l'entrée d'une bourgade de la Grèce. Un guerrier, sur lequel s'appuient deux jeunes femmes, paraît profondément ému par les chants du poète. La figure de l'enfant qui conduit le vieillard aveugle est admirable de dessin (4). Ce tableau avait été fait pour M. le syndic Thellusson. Saint-Ours a souvent reproduit le même sujet. Il se retrouvait dans la collection de M. de Tournes-Sellon et chez M. Vanière.

La révolution française avait ébranlé toutes les fortunes, et les agitations politiques nuisaient essentiellement au développement des beaux-arts. Saint-Ours renonça alors presque entièrement aux tableaux sur des sujets historiques, et se voua surtout au portrait. Parmi ceux qu'il fit à cette époque, et dont plusieurs seraient dignes de figurer dans des collections choisies, je citerai celui de M. Tronchin des Délices, qui est au Musée Rath,

(1) En août 1792.

(2) Il épousa, le 3 avril 1793, M^lle^ Madeleine-Hélène Boisdechesne.

(3) Ce tableau fut acquis par souscription. On voit aussi, au Musée Rath, des têtes d'étude de grandeur colossale du même peintre, données par M. de Sellon.

(4) L'une des jeunes femmes est le portrait de M^me^ Saint-Ours; le guerrier avait été dessiné d'après M. Théodore Boisdechesne, beau-frère du peintre.

et celui de M. l'ancien conseiller Du Pan-Sarasin, qui appartient à sa famille. Une pelisse, qui fait partie des accessoires de ce dernier, est un vrai chef-d'œuvre. Ces deux portraits sont, à ma connaissance, les plus beaux qu'ait faits Saint-Ours (1); tous offrent une grande vérité de ressemblance et une pureté de dessin remarquable; les mains en particulier sont admirables.

En 1803, le gouvernement français ayant mis au concours de peinture le sujet du Concordat avec le Pape, Saint-Ours voulut concourir, et envoya à Paris un dessin représentant le génie de la France qui ramène la Religion. La Foi, l'Espérance et la Charité entourent les autels; des Anges arrachent des voiles qui les ont longtemps couverts; la France, sous la figure d'une Minerve, accompagne la Religion, et de sa redoutable égide renverse les monstres révolutionnaires. Les ministres des trois cultes chrétiens se prosternent devant la Religion et la reçoivent avec l'expression d'une satisfaction respectueuse. Derrière la figure de la France est un cortége de femmes qui portent des drapeaux, avec les noms de *Lodi*, *Arcole*, *Marengo*, etc. Ce dessin obtint seul un accessit entre 72 concurrents; Saint-Ours le légua à son ami De la Rive; il fut nommé alors correspondant de l'Institut.

Quoique la peinture du portrait fut devenue l'occupation habituelle de Saint-Ours, il continua à traiter quelques sujets historiques. Il exécuta dans de plus petites dimensions le sujet du tremblement de terre, orné d'un très-beau fond qui représente

(1) Voici la désignation de quelques autres portraits de Saint-Ours : *H.-B. De Saussure, M. et M^me Tingry, Jaquet,* sculpteur, *De la Rive,* peintre (tous au Musée Rath); *Saint-Ours* lui-même (au Musée Rath, don de son gendre M. Bernard); M. l'ancien syndic *Masbou, M^me Masbou* (portrait en pied); *M^me Du Pan-Rigot et ses enfants* (en pied); le docteur *Butini, M. Senn, M. Rey,* roi de la navigation (à l'hôtel de la Navigation, aux Pâquis); *M. Favre-Cayla, M. Gautier-de Tournes,* etc. Le portrait de De Saussure a été gravé par Ch.-Simon Pradier, artiste dont nous parlerons dans le mémoire suivant.

une ville au moment de sa destruction. Cet ouvrage, l'un des meilleurs de cet artiste, est supérieur au grand tableau du Musée; on le voit chez Mme Bernard-Saint-Ours dans sa propriété dite *Belle-Ferme*.

Saint-Ours projetait aussi l'exécution de 15 petits tableaux représentant une suite de sujets tirés de l'histoire du Lévite d'Ephraïm (XIVe chapitre du livre des Juges). Il les composa avec un talent qui ne paraissait pas avoir vieilli; il avait l'intention de les publier dans une série de gravures à l'eau-forte, mais le déclin de sa santé s'opposa à la réalisation de ce projet. Atteint d'une obstruction au foie, puis d'hydropisie, il fut enlevé à sa famille et à son pays le 6 avril 1809.

Saint-Ours a laissé, indépendamment de quelques autres tableaux dont je n'ai pas fait mention, beaucoup d'études à l'huile et des portefeuilles d'un grand intérêt. L'*Album genevois* de M. Rigaud-de Constant renferme un dessin original de ce peintre, qui est assez curieux : il représente les costumes que Saint-Ours proposait pour les divers magistrats de la République de Genève (1). Il travaillait, à l'époque de sa mort, à un ouvrage qui n'a jamais vu le jour, et qui portait le titre de *Recherches historiques sur l'utilité politique de quelques-uns des beaux-arts chez différents peuples*. Son but était de traiter à la fois de l'influence des arts sur les mœurs, et de l'influence des mœurs des peuples sur les arts.

Saint-Ours eut non-seulement les qualités d'un grand artiste, mais il fut aussi un excellent citoyen, et pratiqua ces vertus privées qui assurent le bonheur domestique. Peu d'hommes ont compté autant d'amis. Le Comité de dessin de la Société des Arts lui fit élever un monument à Chêne-Bougeries (2). L'érection en eut lieu le 8 septembre 1809; à cette occasion,

(1) Ce dessin appartenait à M. l'ancien conseiller d'Etat Albert Hentsch, qui a bien voulu me le donner.

(2) Ce monument est placé dans le cimetière de la paroisse, derrière l'église.

M. De la Rive, son collègue et son ami, prononça un discours qui m'a fourni les principaux traits de cette notice.

§ 2. Gabriel-Constant VAUCHER, *élève de Saint-Ours.*

Saint-Ours ne forma qu'un seul élève, Gabriel-Constant Vaucher, né à Genève le 15 juin 1768, d'Abraham Vaucher, habitant, et de Jeanne-Perrette Descombaz, sa femme. Sa famille était originaire du canton de Neuchâtel; plusieurs de ses membres ont été naturalisés dès lors à Genève, et ont pratiqué les arts avec succès.

Vaucher passa, comme Saint-Ours, plusieurs années en Italie, et montra dès sa jeunesse les plus heureuses dispositions pour la peinture. Le premier tableau de quelque importance qu'il exécuta, fut en même temps celui qui eut le plus brillant succès, c'est *la Bénédiction de Jacob à Joseph et à ses frères*; il fut placé à la première exposition genevoise qui eut lieu en 1789 (1). Le public avait été admis à voir ce tableau avant l'exposition chez le peintre, puis dans le salon de la Société des Arts à la séance générale du 26 février 1789. La presse encouragea le jeune artiste par des éloges flatteurs sur la bonne ordonnance du tableau, le beau caractère des têtes; mais on remarqua en même temps que la couleur manquait de vérité. La faible santé de Vaucher devait devenir promptement un obstacle à la suite de ses travaux et au perfectionnement de ses ouvrages. Aussi a-t-il laissé peu de tableaux. L'un des plus grands sujets qu'il ait traités, est *Marius assis sur les ruines de Carthage*: les têtes ont un beau caractère, les draperies sont remarquables, mais on a critiqué le coloris comme étant trop violet (2).

(1) Rapport sur cette exposition, dans le *Journal de Genève* du 14 mars 1789.

(2) *Deux lettres sur l'état des arts à Genève* (sans nom d'auteur), publiées par un étranger pendant la domination française à Genève; brochure de 32 pages; 1802.

On voit que ce tableau reproduit les mérites ainsi que les défauts du maître.

Il y a au Musée quelques ouvrages de Vaucher (1).

Sa *Mort de Socrate* se ressent de l'état de maladie où il était lorsqu'il l'exécuta (2). Ce tableau, d'une belle composition et d'un dessin remarquable, pèche essentiellement par le coloris (3).

Vaucher fit quelques portraits, dont la ressemblance n'est pas toujours frappante. On voit à l'hôtel de la Navigation le portrait en pied du lieutenant-colonel Favre, roi de cet exercice, représenté au milieu de la fête de son installation. Ce portrait, le plus capital qu'ait fait Vaucher, manque de naturel; on n'y retrouve pas tout ce que la figure de Favre offrait d'expression et d'enjouement.

Lorsque après la paix d'Amiens Bonaparte mit au concours deux sujets, *la Paix*, et *le Rétablissement des cultes* (4), Vaucher concourut pour le premier, mais il ne réussit pas. Il eut plus de succès dans un concours ouvert par l'Académie de Parme sur le sujet du *Médecin Philippe présentant la coupe à Alexandre.* Il obtint le premier prix (5).

Si les tableaux de Vaucher n'ont pas toujours eu un grand succès, quelques-uns de ses dessins ont été fort admirés; M. J.-L. Ritter, son ami particulier, possédait en 1802 le dessin du tableau de *la Bénédiction de Jacob*; cet ouvrage, de 3 pieds 4 pouces

(1) *Une scène du déluge,* esquisse donnée par M. Boileau. *Curius Dentatus repoussant les présents des Samnites,* donné par M. de Sellon. (*Livret du Musée.*)

(2) Ce tableau lui avait été commandé par une réunion de ses amis, qui voulaient le tirer du découragement qui l'avait atteint au commencement de sa maladie.

(3) Un dessin fort remarquable de ce tableau appartenait à M. le professeur Porchat, à Lausanne.

(4) On se rappelle que Saint-Ours obtint le prix pour le sujet du rétablissement des cultes.

(5) *Renseignements de M. Chaponnière le père.*

de long, sur 2 pieds et demi de large, avec des figures d'environ 1 pied, était admirablement étudié.

Vaucher a fait aussi quelques paysages tenant de la manière du Poussin.

Un amateur, qui a publié des lettres sur l'état des arts à Genève sous le régime français, dit de Vaucher (1) : « Ses compo-« sitions sont d'un bon style, le trait est ordinairement fait à la « plume et lavé ensuite. J'ai de lui, ajoute-t-il, *Archimède à qui « un soldat donne la mort; la Mort de César*, superbe concep-« tion qui tient tellement de l'antique, que le célèbre Visconti « en est enchanté : un dessin sur papier bleu représentant « Sabinus, ce pieux Romain qui fit descendre de son char « sa famille pour y faire monter les Vestales qu'il rencontra à « pied, etc. »

N'oublions pas de rappeler, avant de terminer cet article, que la Société des Arts créa le 6 janvier 1794 une place de Directeur de l'Académie d'après nature, avec un traitement de 600 livres courantes, et qu'elle ne crut pas pouvoir la confier à un meilleur maître que Vaucher; mais elle fut obligée de la supprimer par défaut de ressources, le 3 octobre 1796 (2).

Vaucher, depuis longtemps souffrant et découragé, fut atteint du typhus que nous avaient apporté les troupes autrichiennes. Il fut promptement enlevé à une vie à laquelle il tenait peu. Sa mort laissa de vifs regrets à tous ses amis. Il a eu le mérite de compter Constantin et Hornung parmi ses élèves; il mourut dans les bras de ce dernier, le 26 avril 1814. Il avait été membre de la Société des Arts.

§ 3. Pierre-Louis DE LA RIVE.

Si Saint-Ours a été notre premier peintre d'histoire, De la

(1) *Deux lettres sur l'état des arts à Genève*, etc.; 1802.
(2) *Reg. de la Société des Arts.*

Rive, son contemporain (1) et son ami, a été notre premier paysagiste.

Pierre-Louis De la Rive naquit à Genève le 21 octobre 1753; son père, M. P. De la Rive, était alors pasteur à Cartigny. Il est superflu de rappeler que la famille De la Rive, l'une des plus anciennes de la République, est aussi l'une de celles qui se sont le plus distinguées dans la magistrature et dans les sciences.

Dans son enfance, De la Rive avait une vivacité et une étourderie qui fatiguaient souvent sa mère (2). Elle chercha à fixer son attention en lui montrant des portefeuilles qui contenaient des dessins qu'elle avait faits dans sa jeunesse. La vue de ces dessins était un sûr moyen de captiver l'enfant pendant plusieurs heures de suite; Mme De la Rive a attribué à ce fait le goût particulier qu'il manifesta dès lors pour la peinture (3). C'est ainsi que des circonstances insignifiantes en apparence décident souvent un homme dans le choix de sa carrière.

De la Rive fut placé au collége de Genève à l'âge de sept ans; il suivit toutes les classes : il ne donna pas lieu à des plaintes contre lui, mais il ne remporta aucun prix. A treize ans et demi il entra dans l'auditoire de belles-lettres; à l'époque où il devait commencer sa philosophie, il demanda instamment à son père de lui permettre de se vouer exclusivement à la carrière des beaux-arts. M. le pasteur De la Rive refusa son consentement, et le jeune homme, soumis à la volonté paternelle, entra dans l'Auditoire de philosophie. Mais sa soumission ne l'empêchait pas de dérober à ses études de nombreux moments qu'il consacrait au dessin; il y était excité à la fois par son goût na-

(1) Saint-Ours était né en 1752.

(2) Anne-Madeleine Bazin.

(3) *Notice biographique sur P.-L. De la Rive,* Genève, 1832. Cette notice fut trouvée dans les papiers de M. De la Rive; elle était intitulée : *Notes diverses qui pourront servir après ma mort.*

turel, et par le mouvement artistique imprimé à Genève par un étranger dont nous avons déjà parlé, M. le chevalier de Facin.

De la Rive suivit ses études de philosophie pendant trois ans, et prit quelque goût pour la chimie; mais la passion de la peinture était toujours dominante chez lui; parvenu à l'âge de dix-neuf ans, il insista de nouveau auprès de son père pour qu'il lui permît enfin de suivre la carrière de son choix. Mais M. le pasteur De la Rive, convaincu que le goût que manifestait son fils n'était qu'une fantaisie passagère, et désirant qu'il se vouât à la magistrature, exigea qu'il entrât dans l'Auditoire de Droit.

Le jeune homme plia encore sous la volonté de son père, mais le terme de sa première année de droit fut aussi celui de sa soumission. Il se refusa formellement à faire son premier examen, ne voulant pas s'engager davantage dans des études qui avaient tous les jours moins d'attraits pour lui, et qu'il était décidé à abandonner.

M. F. Tronchin, auquel le jeune De la Rive avait fait confidence de goûts qui prenaient le caractère d'une passion, parvint à ébranler son père; il lui fut enfin permis de se vouer à la peinture.

Dans les premiers moments, il eut le désir d'être peintre d'histoire; mais un sentiment de modestie, qui fut toujours dominant dans son caractère, lui fit penser que la place étant déjà occupée par son ami Saint-Ours, il ne réussirait jamais à l'égaler: et, suivant ce qu'il a écrit lui-même de ses premiers projets, il se persuada que l'étude du paysage était *la seule possible pour lui dans le beau pays où la Providence l'avait fait naître* (1).

Le chevalier de Facin possédait alors toute la confiance des artistes genevois; De la Rive crut ne pouvoir mieux faire que de suivre ses conseils. Loin d'inviter le jeune peintre à étudier le paysage dans la nature même, il l'exhorta à se livrer exclusi-

(1) *Notice biographique sur De la Rive,* par lui-même, p. 8.

vement à l'étude et à la copie des tableaux flamands ; Berghem devint l'objet le plus constant de son admiration, et le désir d'en faire de bonnes copies fut pendant quelque temps le dernier terme de son ambition. Mais le sentiment que la nature seule devait être le grand maître des peintres, se révéla enfin au jeune De la Rive, et dès le printemps de 1773, il commença à faire, dans les beaux sites de nos environs, ces courses qui devaient remplir ses portefeuilles de si riches études. On est frappé, en lisant la notice que M. De la Rive a écrite sur lui-même, de la sévérité du jugement qu'il porte sur son talent ; si ses ouvrages n'étaient pas là pour lui donner un démenti formel, on serait tenté de croire que, dans le commencement de sa carrière, les inspirations du génie artistique lui avaient été complétement étrangères. Je cite ce qu'il dit de lui : « Au mois de septembre « 1773, MM. Girod et Ducros me proposèrent de faire une « course en Savoie, pour dessiner des paysages d'après nature. « Nous fûmes à Annecy, à Albi, à Rumilly, à Seyssel, et, au bout « de trois semaines, je rapportai quelques mauvaises aquarelles « qui me paraissaient des chefs-d'œuvre et dont je n'ai jamais « su faire le moindre usage. Je ne savais point choisir, j'avais « trop peu vu ; mais un vrai talent, un peu de tact et de senti- « ment auraient suppléé à ce défaut d'expérience ; mes deux « compagnons n'en savaient guère plus que moi ; l'un (M. Girod), « simple amateur, l'autre (M. Ducros), artiste commençant, hé- « sitant, incertain, mais travailleur infatigable, et désirant avec « ardeur de faire son chemin et sa fortune. Je les suivais comme « un mouton sans avoir un avis à moi ; se mettaient-ils à l'ou- « vrage, je m'y mettais ; quittaient-ils, je quittais ; en un mot, « j'étais parfaitement nul. Nous revînmes à l'atelier, et ce fut « pour copier. L'année suivante nous fîmes encore un petit « voyage d'études qui fut troublé par des pluies continuelles ; « nous n'en rapportâmes rien, et cette vie dura jusque dans l'été « de 1776. »

Ces paroles de M. De la Rive sur lui-même, sont assurément

un phénomène de modestie dont je crois que la vie d'aucun peintre ne peut offrir l'exemple.

Le jeune Ducros partit alors pour Rome; De la Rive désira l'accompagner, mais son père, redoutant l'influence des mœurs italiennes sur un caractère naturellement léger, lui refusa son consentement, tout en autorisant un autre plan de voyage.

De la Rive partit alors pour l'Allemagne; il arriva à Manheim au mois de septembre 1776; il y passa dix mois, dessina à l'Académie et copia quelques beaux tableaux de l'école flamande, en particulier un grand Wouwermans. En juillet 1777 il se rendit à Dresde, et y travailla aussi à l'Académie. M. Casanova, directeur de cet établissement, devina le jeune artiste, lui témoigna sa surprise de ce qu'il s'était borné jusqu'alors à faire des copies, et exigea de lui qu'il travaillât à quelques compositions. Il se décida, non sans une vive inquiétude, à retracer sur la toile une scène représentant une réunion d'habitants de la campagne faisant un repas champêtre; ce tableau ne valait rien, mais l'auteur fut plus heureux dans d'autres essais.

De la Rive se maria à Dresde avec M^lle^ Théodora-Charlotte Godefroy, et revint à Genève en 1779; il commença dès lors ces courses d'études en Suisse et en Savoie qui, renouvelées chaque année, lui ont fourni les sujets de ses beaux et nombreux tableaux.

Il se voua aussi avec ardeur à l'étude des animaux; voici comment il s'exprime à ce sujet : « Je me mis à apprendre par « cœur de très-belles études de bœufs et de vaches de Potter, et « à force de les étudier, je me mis en état d'en dessiner passa- « blement d'après nature. Je fis à cette époque des esquisses « peintes de têtes de bœufs, de moutons, etc., que je me procu- « rais dans mon atelier; c'est là le genre de travail qui m'a le « plus avancé dans la suite.

« Nous passâmes, ma femme et moi, la plus grande partie de « l'été de 1780 à Crissier, beau village à une lieue de Lau- « sanne; c'est là que j'ai proprement commencé à étudier sé-

« rieusement la nature. La végétation était superbe dans les en-
« virons, et les troupeaux y étaient riches, abondants et variés.
« Je fis une quantité de belles études d'arbres et de rochers,
« et je dessinai et peignis beaucoup d'animaux et quelques
« figures. »

Le premier tableau de De la Rive que le public accueillit avec quelque faveur, fut une vue du petit lac de Scillan près de Nantua. M. François Tronchin en fit l'acquisition. Mais toujours sévère envers lui-même, De la Rive trouvait que ses tableaux manquaient d'air, de chaleur, de perspective aérienne, et que la couleur en était trop noire, sans légèreté et sans transparence; il désira vivement aller réchauffer son génie sous le beau ciel d'Italie, et étudier les chefs-d'œuvre que renferme ce vaste musée des beaux-arts. Il se décida à ce voyage en 1784. Il commença par conduire Mme De la Rive en Saxe auprès de sa famille, revit à Dresde son ami et protecteur Casanova, et le consulta sur quelques tableaux qu'il avait apportés avec lui; Casanova, en ami véritable, ne lui cacha pas les défauts qui s'y trouvaient; il aurait désiré plus de simplicité dans les formes, plus de légèreté dans la couleur, plus de fermeté et de variété dans la touche, etc. « Mais tranquillisez-vous, lui dit-il, vous
« allez en Italie, trois mois de séjour à Rome vous découvriront
« les principes qui vous manquent; voyez Claude Lorrain et la
« nature de ce pays-là, et alors vous n'aurez plus besoin de mes
« avis. »

Avant d'aller en Italie, De la Rive parcourut la Hollande, et visita les chefs-d'œuvre que renferment ses collections; puis il passa à Prague, à Vienne, et, à l'entrée de l'hiver de 1784, il mit le pied sur ce sol italien où il devait éprouver de si vives jouissances. Venise lui fit connaître Titien, Paul Véronèse, Tintoret, les Bassan, les Palma, tous ces géants de la peinture qu'il n'avait connus jusqu'alors que de nom. Il arriva le 20 novembre à Rome, où il trouva ses amis Saint-Ours et Ducros. L'hiver et le printemps furent consacrés à peindre dans les Mu-

sées ; puis Tivoli, Frascati, Albano devinrent les lieux habituels de ses études d'après nature. Dans l'été, De la Rive fut à Naples, visita les temples de Pestum, puis revint à Rome. Il quitta cette ville le 12 mars 1786, s'arrêta à Florence, à Mantoue, à Vicence, et revint à Dresde. Il rapportait avec lui quelques grands tableaux dans le style de Claude Lorrain, qu'il avait composés en Italie et qui reçurent l'approbation de Casanova. Enfin il arriva à Genève au mois de mai 1787 (1) : il se fixa à Céligny auprès de son père, qui y était pasteur.

Riche des études qu'il avait faites en Italie et des souvenirs qu'il en avait rapportés, De la Rive recommença à travailler avec une nouvelle ardeur : le ton de sa couleur était entièrement changé, ses tableaux étaient devenus vaporeux, et toutes ses compositions tenaient du style historique.

Pendant les années 1787 et 1788, tous ses tableaux furent dans le genre italien, presque toujours ornés de traits d'histoire ou de poésie ; c'étaient *les Gaulois découvrant l'aqua virginea près de Rome*, *Ulysse se présentant à Nausicaa après son naufrage*, *des Sacrifices*, etc. Plusieurs de ces tableaux, de grandes dimensions, passèrent dans des collections étrangères, en particulier dans les galeries des Électeurs de Bavière. On conserve à Genève quatre ouvrages de cette manière, deux chez M. l'ancien syndic Naville (2), deux chez M. Picot. Ce n'est pas à ces tableaux qu'est due la vraie réputation de De la Rive : un peintre n'obtient un succès durable et assuré que lorsqu'il est lui-même et qu'il est dans le vrai ; or, les ouvrages de notre artiste à cette époque offrent un mélange de la nature suisse et de l'italienne, qui dénotait un esprit d'imitation manquant essentiellement d'originalité ; il fallait qu'il oubliât l'Italie pour se pénétrer des beautés de nos vallées et de nos montagnes. Il avait été retardé dans ses premières études par la mauvaise direction que lui avait

(1) Il fut membre de la Société des Arts dès l'année 1787.
(2) Les figures en furent peintes par Saint-Ours.

imprimée le chevalier de Facin; plus tard Casanova lui avait aussi tracé une route trop exclusive; l'imagination de De la Rive devait finir par comprendre qu'il lui appartenait de créer une école nouvelle, en ne prenant pour guide que cette belle nature qu'il allait étudier chaque été dans les sites si variés de la Savoie et au pied de ces arbres magnifiques des environs de Bex, qu'il a si souvent reproduits dans ses paysages.

En 1788, De la Rive entra au Conseil des Deux-Cents, mais son caractère timide ne le portait pas à jouer un rôle politique. Il quitta à cette époque sa résidence de Céligny; le dernier tableau qu'il y ait fait représente un troupeau de vaches dans de très-grandes dimensions; il y avait ajouté, comme épisode, la jolie scène de Virgile : *malo me petit Galatea.* Ce tableau, de 4 pieds 2 pouces de hauteur, sur 5 pieds 4 pouces de largeur, fut acheté par M. Tronchin des Délices; il a passé plus tard dans la collection de M. l'ancien syndic Masbou (1).

Pendant les années 1789, 1790, 1791 et 1792, De la Rive fit un grand nombre de tableaux qui furent vendus en Angleterre, en Allemagne, en Russie et en France. Quelques-uns furent placés à Genève; ces ouvrages, qui représentent des sites du Valais, du Faucigny et du canton de Vaud, sont du nombre de ceux qui ont le plus contribué à établir la réputation de De la Rive; il était devenu le peintre fidèle de la nature de son pays. En 1793, il passa l'été à L'Isle au-dessus de Morges, où il fit de superbes études d'arbres; c'est de cette époque que datent ses dessins lavés, qui acquirent une grande réputation; ils se vendaient avec plus de facilité que ses tableaux, et furent pour lui une précieuse ressource pendant les années de la révolution, où sa fortune avait éprouvé des pertes considérables.

Au mois de décembre 1794, De la Rive fut s'établir à Berne,

(1) M. Masbou l'acheta à Paris, à la vente du cabinet de M. Tronchin, en 1801 : il fut adjugé au prix de 201 francs, ce qui n'était pas même la valeur du cadre. Les figures ont été repeintes par Töpffer.

où il passa les années 1795, 1796 et 1797; il y fit plus de vingt tableaux à l'huile et près de cent dessins (1). En 1797 il revint à Genève, et se fixa dans sa propriété de Presinge. En 1800, il se mit à graver à l'eau-forte (2), et cette même année il fut à Paris. Ce voyage eut un résultat fâcheux pour lui. De la Rive avait un caractère bon et franc, mais il manquait quelquefois de tact dans ses rapports avec les hommes. En visitant les divers ateliers de peinture de Paris, il laissa percer son peu d'estime pour les paysagistes français : les artistes ne le lui pardonnèrent pas, et lorsque, l'année suivante, le cabinet de M. Tronchin fut mis en vente à Paris, ils furent unanimes à déclarer que les tableaux de De la Rive étaient sans mérite ; il y en avait dix, tous capitaux. Un de ces tableaux, peint en 1792, de 4 pieds 2 pouces de hauteur, sur 5 pieds 6 pouces de largeur, représentait un paysage orné de figures de villageois ; plusieurs prennent leur repas sous un arbre, tandis que d'autres sont occupés à la fenaison autour de chars de foin ; plusieurs groupes d'animaux animent encore ce paysage. Ce tableau, le plus important de tous, fut adjugé au prix de fr. 395, et aucun autre ne dépassa 201 fr. M. Benjamin Delessert et M. Masbou en achetèrent plusieurs.

De la Rive fut sensible à cet échec, mais il ne se découragea pas, et fit à la même époque (1801) pour M. le comte de Redern, un grand tableau de 7 pieds ; c'est l'un de ses meilleurs ouvrages. En 1802 il exécuta un grand tableau qu'il méditait depuis longtemps, c'est la vue ou plutôt le portrait du Mont-Blanc vu de Sallanches ; ce tableau, d'une vérité parfaite, dépourvu de tout

(1) Je possède l'un de ces tableaux, qui avait été fait pour M. l'avoyer Freudenreich ; c'est un coucher de soleil, un troupeau vient s'abreuver au bord d'un lac. Le prix moyen des tableaux de De la Rive, à cette époque, était de 50 à 60 louis.

(2) De la Rive a gravé à l'eau-forte des animaux et des têtes d'après Rembrandt ; ses gravures sont pleines de vérité et de vie. (*Mémoire manuscrit sur la gravure*, de M. le professeur Picot-Mallet.)

accessoire, imposant par sa simplicité même, eut un grand succès à Genève, où il fut exposé : le public eut d'abord quelque peine à se familiariser avec la teinte foncée du ciel, à laquelle on n'est pas généralement habitué ; mais ce bleu foncé est la représentation exacte de l'aspect du ciel des hautes Alpes ; tous ceux qui avaient admiré le Mont-Blanc depuis Sallanches, certifièrent que la couleur était vraie, et le public se réconcilia avec le luxe d'outremer que l'artiste avait déployé. Ce tableau fut acheté par un prince Gallitzin et transporté à Saint-Pétersbourg. Deux autres grandes compositions furent exposées dans le même temps ; l'une, qui était une vue de Genève et de ses environs, fut envoyée à Naples ; l'autre, représentant un paysage au soleil couchant, fut donnée par De la Rive à la Société des Arts ; elle se voit dans les salles du Musée Rath (1).

Dans les années 1803 et 1804, De la Rive fit divers tableaux pour M. de Koschalef, le comte Golowkin et MM. Godefroy ; ces ouvrages passèrent en Russie et à Hambourg. Il poursuivit ses travaux pendant les années suivantes, et exécuta entre autres une vue prise sur la nouvelle route de Saint-Gingolph : ce tableau, l'un des meilleurs ouvrages du peintre, se voit chez M. Eynard-Lullin ; il en fit aussi plusieurs pour l'impératrice Joséphine.

Au mois d'octobre 1813, une attaque de paralysie condamna De la Rive à l'inaction pendant plusieurs mois : peu à peu son état s'améliora, mais son travail dut nécessairement se ressentir de cette grave atteinte portée à une santé jusqu'alors vigoureuse : ses idées et ses conceptions, dit-il dans ses mémoires, devinrent dès lors plus lentes et plus pénibles.

En 1815 il vendit à M. Divett, de Londres, la plupart des tableaux qui se trouvaient encore dans son atelier, au nombre de onze. Il mourut le 7 octobre 1817 (2).

(1) *Catalogue des tableaux du Musée Rath*, p. 48, n° 96.

(2) On peut lire les notices suivantes sur De la Rive :

1° *Notice sur De la Rive, peintre paysagiste*, par le professeur

S'il nous est permis de résumer notre opinion sur cet estimable artiste, nous dirons que De la Rive, sans être né homme de génie, a été cependant à Genève le créateur de cette école de paysage qui a su puiser toutes ses inspirations dans l'étude consciencieuse de la nature, et qui a pris dès lors de si hautes proportions. De la Rive a reproduit avec une admirable vérité tous les sites de nos vallées. Ses arbres, d'un beau feuillé, sont toujours réunis de la manière la plus pittoresque; il sait animer ses scènes champêtres; ses animaux sont admirablement dessinés et toujours groupés naturellement; ses passages de bacs et de ponts sont parfaitement composés, mais les figures laissent fort à désirer; il a eu trop souvent la malheureuse pensée de les draper à l'antique. Si De la Rive fut quelques moments le peintre du Mont-Blanc, ce ne fut qu'un épisode dans sa carrière artistique; les plaines, les vallées, les bords des lacs, tels sont les sites que son talent s'était appropriés; mais il avait négligé les hautes Alpes: à d'autres devait appartenir l'honneur de les reproduire dans toute leur majesté.

Nous avons déjà indiqué que la plupart des tableaux de De la Rive se trouvaient en Russie, en Allemagne, en Angleterre, à Paris: on peut cependant en voir un assez grand nombre à Genève; j'en indiquerai quelques-uns.

Ainsi plusieurs beaux ouvrages de ce peintre sont conservés chez M. le pasteur Claparède-Perdriau, son petit-fils par alliance (1).

Pictet (*Bibliothèque Universelle*, partie littéraire, t. VI, année 1817). 2° *Notice sur P.-L. De la Rive*, par le professeur Pictet, président de la Société des Arts (*Collection des procès-verbaux des séances annuelles de la Société des Arts*, t. I^er^, p. 39). 3° *Notice sur P.-L. De la Rive* (*Album de la Suisse romande*, t. IV, p. 8). Les détails qu'elles renferment sont en général empruntés aux *Notes diverses* laissées par De la Rive lui-même, manuscrit qui fut imprimé en 1832, à la demande de la Société des Arts. C'est aussi à cette source que j'ai puisé la plupart des faits mentionnés dans la présente notice.

(1) M. De la Rive avait une fille unique, qui épousa M. Antoine

Trois tableaux chez Mme Masbou.

Un chez M. Rigaud-de Constant.

Quatre chez Mlle De Tournes-Rilliet.

Un chez M. l'ancien syndic Rigaud.

Deux chez Mme Revilliod-Rilliet.

Deux au Musée Rath.

Un chez M. le docteur Butini (sujet tiré de la vallée d'Interlaken).

Deux chez M. l'ancien syndic Naville.

Deux chez M. Picot.

Plusieurs petits tableaux chez M. Micheli-Labat.

Nous possédons au Musée Rath un portrait de De la Rive peint par Saint-Ours, dont M. Deville a fait une excellente lithographie (1).

De la Rive n'a formé qu'un seul élève, Auriol, dont il commença à diriger les études en 1793; mais il ne refusa jamais ses conseils aux artistes et aux nombreux amateurs qui les lui demandaient. Il fut souvent accompagné par quelques-uns d'entre eux dans les voyages pittoresques qu'il faisait pendant l'été. Je citerai dans ce nombre M. Philippe Revilliod, son parent, qui avait un talent remarquable pour le paysage au lavis. Mme Eynard-Châtelain, l'un des amateurs les plus distingués que nous ayons eus à Genève, fit aussi avec De la Rive quelques courses d'études dans les environs de Bex (2).

§ 4. Charles-Joseph AURIOL, *élève de De la Rive.*

Auriol naquit le 14 novembre 1779 (3). Il manifesta dès

Perdriau; elle mourut à ses premières couches. M. De la Rive supporta ce malheur avec la résignation d'un vrai chrétien.

(1) *Album de la Suisse romane*, t. IV, p. 8.

(2) Nous possédons au Musée Rath un paysage à l'huile, de Mme Eynard-Châtelain.

(3) Fils de Pierre-Elisée Auriol et d'Anne-Elisabeth Turrettini.

son enfance un goût prononcé pour les beaux-arts ; privé très-jeune des directions de son père, sa mère le confia aux soins de M. De la Rive. Sous tous les rapports, elle ne pouvait faire un meilleur choix. Agé de quinze ans, il suivit son Mentor à Berne, où il s'était retiré en 1794. Sous la tutelle du maître bienveillant et habile qui dirigeait ses premiers essais, Auriol se voua avec ardeur au dessin. Un goût prononcé ne l'avait pas encore fixé définitivement à l'étude du paysage ; il fut à Paris (1) et y travailla sous la direction de David. Il partit ensuite pour Rome, où il vécut dans la société des artistes les plus renommés. C'est à cette époque qu'il abandonna entièrement ses études comme peintre d'histoire, pour se vouer à la carrière de paysagiste ; il conserva de ses travaux dans l'atelier de David une facilité et une correction dans le dessin de la figure, qui lui permirent d'animer ses paysages par des scènes bien composées. Il fit aussi quelquefois des portraits.

De retour à Genève, Auriol s'y maria (2). Il consacra dès lors la plus grande partie de sa vie à la peinture, et fit beaucoup de tableaux que l'on retrouve dans diverses collections d'amateurs genevois. Il avait tout ce qu'il faut pour réussir. Il avait fait de bonnes études dirigées par des maîtres habiles ; il avait vécu à Paris et à Rome au milieu d'artistes distingués, et cependant il n'a pas joui d'une grande réputation comme peintre. Peut-être son imagination l'entraîna-t-elle trop souvent, et se livra-t-il avec trop d'ardeur à l'ambition d'obtenir de la peinture des effets qu'il n'est pas toujours donné à l'art d'imiter avec succès. Quel est celui d'entre nous qui n'a pas été frappé de l'aspect que présentent parfois certains effets de lumière qui offrent quelque chose de fantastique ? Le peintre qui en est témoin les admire, mais recule habituellement devant l'espérance de les reproduire. Auriol ne reculait pas, il allait plutôt au devant de ces

(1) *Deux lettres sur l'état des arts à Genève*, imprimées en 1802.
(2) Avec M^lle^ Dunant (en 1811).

difficultés, et recherchait même ces effets accidentels que le public comprend rarement, parce qu'il n'en a pas été habituellement témoin. Si Auriol n'a pas réussi en cherchant à représenter ces effets hardis (1), il a eu plus de succès dans la reproduction de scènes champêtres, qui lui ont fourni le sujet de jolis tableaux, dans lesquels on admire les groupes de figures. Le genre qu'il a le mieux traité est celui des tableaux de neige. M. l'ancien syndic Masbou en possédait un qui est un chef-d'œuvre de ce genre; dans ses paysages d'été, les arbres laissent beaucoup à désirer.

Infatigable dans ses travaux, passionné pour l'art et toujours disposé à accueillir les avis dictés par l'intérêt que l'on portait à son talent, Auriol aurait probablement renoncé à ses expériences pittoresques, et il se fût attaché dans la suite de sa carrière à un genre de peinture auquel on aurait reconnu un vrai mérite; mais une maladie lente minait une santé très-forte en apparence. Un hiver passé à Nice donna à sa famille quelques espérances qui ne devaient pas durer longtemps. Il mourut le 28 mai 1834 à l'âge de 55 ans (2).

Auriol était entré dans la Société des Arts en 1816. Chaque exposition avait été ornée de quelques-uns de ses tableaux; le Musée Rath en renferme plusieurs qu'il doit à sa générosité (3). Sa famille doit posséder de riches collections, résultats des nombreuses et consciencieuses études qu'il avait faites d'après nature.

(1) Nous citerons un exemple des hardiesses d'Auriol. Tout le monde admire l'aspect des vergers au printemps; ces masses de fleurs blanches et roses, dont les arbres sont couronnés, produisent un coup d'œil enchanteur. Auriol tenta de reproduire cet effet; il ne réussit pas, il ne pouvait pas réussir.

(2) *Procès-verbaux des séances de la Société des Arts*, t. II, p. 211.

(3) *Catalogue des tableaux du Musée Rath*, p. 5.

§ 5. Wolfgang-Adam TÖPFFER.

Ce peintre, aussi spirituel qu'original, naquit à Genève en 1766; il était fils de Georges-Christophe Töpffer, habitant, et fut baptisé à l'église luthérienne le 20 mai.

Le goût du dessin s'empara de Töpffer dès sa jeunesse. Dans le but de se vouer à l'état de graveur en taille-douce, il fut à Lausanne étudier cet art auprès d'un maître chargé alors de la gravure des planches de l'Encyclopédie. Töpffer se rendit ensuite à Paris, et y travailla dans l'atelier du peintre Suvie. Il quitta cette ville lors des premières scènes orageuses de la révolution, et revint à Genève où il se maria. Ses études avaient été sérieuses, il était excellent dessinateur : aussi des leçons particulières devinrent pour lui une ressource utile; il y consacrait la plus grande partie de son temps, et gravait peu. Qu'il soit permis à l'un de ses anciens élèves de dire tout le charme qu'offraient ces leçons. Töpffer n'était pas seulement un excellent maître; c'était en même temps un homme fort instruit, le conteur le plus original et le plus aimable; l'heure passée avec lui ne s'écoulait que trop vite; ses réflexions, les anecdotes qu'il contait en peu de mots et qu'il assaisonnait toujours de quelque trait spirituel qui les fixait dans la mémoire, donnaient un tel agrément à sa société, qu'on eût pris volontiers de ses leçons pour le seul plaisir de jouir de sa piquante conversation.

A l'âge de 30 ans, Töpffer, dominé complétement par le goût de la peinture, abandonna la gravure (1) et se consacra au des-

(1) Parmi les gravures faites par Töpffer, on peut citer les portraits de Delolme, de l'impératrice Catherine II, de Charles XII et de Gustave III, rois de Suède; il avait gravé aussi deux beaux squelettes qui annonçaient un burin ferme et exercé. On lui doit encore plusieurs planches de la grande édition des voyages de De Saussure dans les Alpes. (*Mémoire manuscrit sur la gravure,* de M. le professeur Picot-Mallet.)

sin à l'aquarelle, à la sépia et à la peinture à l'huile. Doué d'un esprit original, juste appréciateur des ressources que la nature peut offrir aux peintres, il ne voulut s'astreindre à l'imitation d'aucune école. Les sites pittoresques de la Savoie, les mœurs simples de sa population, pauvre, mais intéressante, telles furent les sources où Töpffer puisa l'inspiration de presque tous ses tableaux qui, dans leur genre, furent souvent de vrais chefs-d'œuvre; la nature est prise sur le fait dans ces scènes familières de la campagne, et l'on peut dire que chaque figure offre la vérité d'un portrait. Je ne crois pas que jamais tableau de genre ait mieux représenté les mœurs d'un pays. Töpffer ne se bornait pas, pour ses croquis de figures, aux courses qu'il faisait en été dans la Savoie, il les étudiait jusque dans nos marchés; nous l'avons vu bien souvent livré à cette occupation favorite sur la place du Molard; les paysans, au milieu de l'animation de leurs affaires, étaient surpris à la vue de cette figure sérieuse qui, un crayon et un livre à la main, les poursuivait de ses regards. Tous ces croquis, que Töpffer faisait avec une facilité remarquable, trouvaient ordinairement leur place dans quelqu'un de ses tableaux. Quelle variété n'offrent-ils pas dans les attitudes! Quelle vérité dans tous les personnages! On ne se lasse pas d'admirer le talent avec lequel il sait grouper un grand nombre de figures, et donner à chacune un caractère particulier. Ces diverses qualités se font bien remarquer dans le tableau que Töpffer a donné au Musée Rath; il représente la sortie d'une église de campagne, un jour de neige; chaque fois qu'on le regarde, on est frappé de la variété et de la vérité de ces cent figures qui, en retournant dans leurs demeures, semblent encore s'entretenir de l'office (1).

Les lavis à la sépia de Töpffer méritent d'être signalés comme classiques sous le rapport de la correction du dessin, des arbres, de leur élégance, et de l'art avec lequel ils sont groupés; la ri-

(1) Voy. *Catalogue des tableaux du Musée Rath*, p. 69.

chesse de détail des premiers plans est particulièrement remarquable; notre peintre fut le premier qui fit connaître à Paris ce genre de dessins; lorsqu'il commença à les exposer au Louvre, il n'y en avait point de semblables; dès lors il reçut de Paris de nombreuses demandes de dessins pour des albums (1).

Un des traits remarquables du talent de Töpffer était son inépuisable fécondité dans la caricature. En France et en Angleterre il aurait été placé sous ce rapport à côté d'Hogarth. Aucun de nos contemporains n'a dû oublier l'effet prodigieux que produisirent à Genève ses tableaux de caricatures représentant des encans; ils contenaient des portraits si plaisants et si frappants de ressemblance, qu'à l'exposition où ils étaient placés, une foule compacte les entourait toujours. Un jour Töpffer, traversant la place de la Magdeleine, se trouva aux prises avec une espèce d'émeute provoquée par sa présence dans un quartier habité principalement par des fripières, qui se montraient fort irritées d'avoir été ridiculisées par lui dans ces peintures; cette scène anima toujours plus sa verve satirique, et lui fournit le sujet de nouvelles caricatures.

Ami de De la Rive, qui l'avait précédé dans la carrière de peintre de paysage, Töpffer l'accompagna souvent dans ses excursions et profita de ses directions et de ses conseils; mais son génie devait lui faire prendre une route différente; s'il fut inférieur à De la Rive comme coloriste, il fut plus vrai que lui dans la représentation des scènes villageoises, et sous ce rapport il sera difficilement égalé. Nous avons déjà dit, en parlant de Saint-Ours, que, lors du concordat, le gouvernement français avait mis au concours le sujet du rétablissement du culte. Töpffer, comme il le disait lui-même, prit le programme à la lettre; il en résulta le tableau du *Curé qui revient au milieu de son troupeau;* le premier essai de cette composition est chez son gen-

(1) Töpffer fut nommé membre de la Société des Arts le 10 octobre 1797.

dre, M. Duval. Il a traité ce sujet du rétablissement du culte dans plus de vingt tableaux sous des formes variées.

Töpffer plaça beaucoup de ses ouvrages en Allemagne, en France, en Danemarck et en Suisse; il en fit aussi plusieurs pour la cour de Russie et pour l'impératrice Joséphine. Comparativement au grand nombre de ses productions, Genève en possède peu; cependant on peut voir, dans la collection de M. James Audéoud, neuf tableaux de choix, dans lesquels toutes les variétés du talent de notre artiste sont reproduites (1). M. Duval en a réuni un très-grand nombre, parmi lesquels se retrouvent les premières pensées de plusieurs tableaux capitaux; on en voit aussi chez quelques amateurs, chez Mme Masbou, chez M. Saladin de Lubières, chez M. Butini, chez Mme Tronchin-Bertrand, chez MM. Barbey, Duval, ancien syndic, Maunoir, Eynard-Lullin, Romilly, Fazy-Pasteur, Rigaud, etc.

Lorsque Töpffer exposa des tableaux à l'étranger, il reçut des distinctions flatteuses; au salon de Paris, en 1812, il obtint la grande médaille d'or décernée par l'empereur, et en 1830 il en reçut une à Berne pour la peinture de genre et de paysage.

Parvenu à un âge avancé, Töpffer ne recula jamais devant le travail; son art, qui lui avait procuré tant de jouissances et de succès, devait encore apporter une distraction aux chagrins qui attristèrent sa vieillesse; heureux jusque-là dans toutes ses relations de famille, il voyait l'une de ses filles mariée à un de ses amis, protecteur éclairé des beaux-arts, et l'un de ses petits-fils se vouer avec succès à sa carrière; la réputation de son fils s'accroissait chaque jour et flattait vivement son cœur paternel; il était uni à une femme angélique, et entouré de nombreux amis qui appréciaient sa piquante et spirituelle conversation : tout semblait lui présager une vieillesse heureuse; mais sa compagne, atteinte de cécité, devait le précéder dans la tombe, et son

(1) *Catalogue de la collection des tableaux de M. James Audéoud*, p. 50 et suiv.

fils lui était enlevé au milieu de sa brillante carrière. Le vieillard supporta avec courage tous ces malheurs; toujours assidu au travail, il fut emporté subitement par une palpitation de cœur (1), sa palette à la main, en face d'un tableau qu'il venait d'ébaucher.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les souvenirs qu'a laissés Töpffer, dans l'espérance qu'un artiste si éminent et qui avait de si nombreux amis trouvera un biographe digne de lui. Mais en terminant cette notice, je ne puis résister au désir de transcrire ce que Rodolphe Töpffer écrivait sur son père en 1843 (2). Il sentait vivement les beautés de l'art, personne n'en a parlé mieux que lui; il semble qu'il avait le pressentiment, lorsqu'il traçait ces lignes si touchantes, et où son admiration pour le talent de son père est si bien exprimée, qu'il ne pourrait pas rendre hommage à sa mémoire. Après avoir dépeint avec son talent de poète cette *zone basse* qui ceint les Alpes de Savoie, sur laquelle Genève est assise, et que De la Rive fut le premier à reproduire, il exprime nettement la pensée que Töpffer lui paraît être l'interprète le plus franc et le plus complet du paysage savoyard, puis il ajoute :

« C'est ici le nom de mon père. Dois-je, à cause de cela, « m'interdire de rendre hommage à un talent jugé désormais, et « auquel, d'ailleurs, je me propose bien moins d'assigner son « rang que son caractère? Dois-je, seul parmi les appréciateurs « de ce peintre à la fois aimable, spirituel et fin, qui, durant « tant d'années, a soutenu de sa bonne part la réputation de no- « tre école et agi si heureusement sur quelques-uns de ceux qui « l'illustrent à cette heure, n'oser parler de lui, et parce que je « suis son fils, garder à son égard un absolu silence? Peut-être, « mais j'ai peine à m'y résoudre, et des deux écueils entre les- « quels me voici engagé, celui de sembler filialement immodeste,

(1) Le 10 août 1847. (*Journal de Genève* du 24 août.)

(2) *Bibliothèque Universelle*, septembre 1843 (3me série), t. XLIX, p. 90.

« ou celui de paraître bien froidement discret, guidé par mon « cœur, je choisis sans hésiter d'échouer au premier plutôt que « d'aller seulement toucher au second.

« Oui, Töpffer, mon père, ce vieillard qui, octogénaire tout « à l'heure, pratique encore son art et lui voue, en artiste fidèle, « et la chaleur de ses derniers ans et le tribut de ses derniers « loisirs, est parmi les paysagistes de notre école celui qui a été « l'interprète le plus complet de ce paysage savoyard, dont nous- « même, à vrai dire, nous n'avons appris qu'à son aide et sur ses « traces à connaître et à apprécier la riche et piquante variété. « Comment arriva-t-il, et tardivement encore, à sentir si vive- « ment et à rendre avec un si heureux mélange de bon sens et « de verve, de savoir et de facilité, la poésie familière des noces « de village, des marchés, des foires, des sorties de messe, de « ces scènes, plus sérieuses aussi, où, à l'issue de la tourmente « révolutionnaire, l'on replante la croix dans les villages, où le « bon curé revoit son église, retrouve ses paroissiens, reçoit l'ac- « cueil des vieillards ses contemporains, des jeunes filles gran- « dies pendant son exil, des marmots qu'il n'a pas baptisés, du « mendiant, du chien..... c'est l'histoire du talent, de l'instinct, « si l'on veut, qui va, qui va, jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'aliment « inconnu encore qui est le sien. Le fait est que, graveur pre- « mièrement et après que sa jeunesse s'est écoulée à Lausanne « d'abord, à Paris ensuite, c'est à l'âge de vingt-cinq ans que « mon père, revenu dans sa patrie, s'y livre avec ardeur dans « nos environs à l'étude du paysage et de la figure, et qu'enfin, « riche de matériaux, d'observations, de sujets, il s'essaie à pein- « dre, se fait sa manière, et produit ce grand nombre de compo- « sitions, qui toutes portent le sceau d'un esprit original, fin, « gai, inventif, ami de la grâce, amant du pittoresque, et qui, « dans le spectacle journalier des marchés, des foires, des hô- « telleries, dans le commerce aimé des attelages, des curés, des « noces et des marchands forains, s'est profondément imprégné « de tout ce qui attache, de tout ce qui plaît, de tout ce qui fait

« penser ou sourire, dans le paysage comme dans le manant de « l'humble Savoie. C'est ceci seulement que nous avions à cœur « de constater avant de quitter cette zone basse de Savoie qui, « on le voit, et nous n'avons garde de le dissimuler, a plus d'un « titre à notre prédilection. »

§ 6. Jean-Daniel HUBER.

Dans mon précédent mémoire (1) j'ai parlé de Jean Huber, qui, par ses tableaux de genre aussi vrais que spirituels, fut le premier peintre qui fit connaître à Genève le paysage animé de personnages et d'animaux. Huber avait laissé deux fils, François, le célèbre aveugle, si connu par son ouvrage sur les abeilles, et Jean-Daniel, qui hérita d'une partie du talent paternel. C'est à ce dernier que je vais consacrer cet article.

Jean-Daniel Huber naquit le 9 octobre 1754; témoin des talents si variés de son père et de sa passion pour les beaux-arts, le jeune homme ne tarda pas à éprouver les mêmes goûts; son père, tout en dirigeant ses premières études de dessin, le confia aux soins de M. le chevalier de Facin. Mais le jeune Huber chercha plus à satisfaire un goût, qu'à se faire une vocation. Aussi cultiva-t-il toujours la peinture en amateur; de là son peu de suite dans ses travaux, et ces négligences dans l'exécution de quelques-uns de ses tableaux qu'on peut lui reprocher comme à son père.

Le goût dominant d'Huber pour les arts le conduisit très-jeune à Rome; mais des intérêts de cœur l'y occupèrent plus que ses travaux de peinture; il s'y maria en 1774 (2).

De retour d'Italie, il consacra encore plusieurs années à des voyages lointains et séjourna peu à Genève. Son goût pour l'é-

(1) *Mémoires de la Société d'Histoire*, t. V, p. 80—86.

(2) Avec Mlle Isabelle Ludovisi.

tude de la nature l'engagea à visiter souvent les beaux sites du canton de Vaud et de l'Oberland bernois. De 1787 à 1794 en particulier, il travailla prodigieusement, mais pour lui seul, par passion pour l'art, comme son père, tout en prenant la peinture plus au sérieux. Les étés étaient consacrés aux études dans les montagnes, l'hiver il venait peindre à Cour, près de Lausanne, où sa famille s'était réfugiée loin des agitations politiques de Genève.

De retour dans son pays après un second séjour en Italie, il se fixa à la campagne, où il se consacra de nouveau à la peinture et particulièrement à des études d'animaux d'après nature : étude patiente et laborieuse, qu'il poursuivait encore avec passion dans un âge avancé, sans autre but que l'art pour l'art lui-même.

Devenu aveugle à l'âge de quatre-vingts ans, il supporta cette infirmité avec un courage et une résignation admirables, et ce qu'il y a de frappant, c'est que dans sa conversation originale, spirituelle et remplie de souvenirs, la peinture paraissait être ce qui l'occupait le moins, et son esprit toujours actif cherchait ailleurs un intérêt nouveau.

S'il parlait encore quelquefois de peinture, il ne citait jamais ses tableaux, qui étaient généralement peu connus. Une circonstance fortuite en a fait retrouver la plus grande partie. Par suite de son insouciance naturelle et du peu de prix qu'il attachait à ses ouvrages, il les avait abandonnés au fond d'un grenier, où ils restèrent entièrement oubliés : son fils, M. Huber-Saladin, remarqua un jour chez lui une toile peinte dont on avait recouvert un vieux meuble ; cette toile lui parut un tableau. On lui dit qu'elle avait été prise dans un grenier ; M. Huber-Saladin s'empressa d'y faire des recherches ; il y trouva soixante toiles roulées, dans un état de détérioration qui ne permit d'en sauver que les deux tiers ; c'était le résultat des travaux faits dans l'Oberland et à Lausanne. Ces tableaux, restaurés et encadrés, furent

placés par M. Huber-Saladin dans un petit musée qu'il leur consacra dans sa campagne de Mont-Fleuri (1).

L'auteur de ces ouvrages en avait complétement perdu le souvenir; ne pouvant les voir, il se les faisait raconter. Ces tableaux, qui dataient de quarante ans, s'étaient tellement effacés de sa mémoire, qu'il avait peine à se les rappeler, même lorsqu'on les lui décrivait. Cet abandon dans lequel Huber avait laissé ses ouvrages capitaux, explique comment sa réputation ne s'étendit pas davantage; il n'avait été connu jusqu'alors que par quelques tableaux de peu de valeur. La collection que possède M. Huber-Saladin, permet actuellement d'apprécier le vrai talent de l'artiste.

On y reconnaît deux manières, qui sembleraient sorties de deux mains différentes. Dans les premiers ouvrages, on retrouve l'école de son père; la touche est la même, mais les sujets sont plus champêtres et plus près de la nature pastorale. La vérité et le naturel distinguent ces premiers ouvrages; l'un des plus remarquables représente une jolie scène savoyarde : c'est une espèce de *Fanchon la Vielleuse* au milieu d'une famille de paysans; ce tableau est plein de grâce, et plus fini que ne le sont ordinairement les œuvres d'Huber.

La seconde manière est toute suisse, et a produit, à mon avis, les œuvres les plus remarquables de ce peintre. Plusieurs de ces tableaux sont d'une grande dimension; deux représentent des foires de bestiaux; d'autres des départs de vaches pour les montagnes, et leur retour; composition, figures, animaux sont également admirables; il y a une vérité dans toutes ces scènes, qui mériterait à Huber le titre de *peintre de l'Oberland* : la nature suisse s'y montre dans tout son grandiose. Je le répète, les scènes pastorales y sont rendues avec la plus grande vérité; et

(1) Située dans la commune de Versoix.— M. Huber-Saladin ayant fixé son domicile à Paris, y a fait transporter la plus grande partie de ces tableaux.

quant à moi, qui ai parcouru souvent la Suisse allemande, rien ne m'a rappelé l'aspect animé de ce pays autant que la vue de ces tableaux; on passe sur certaines négligences pour se livrer à l'impression générale que produit l'ensemble du sujet. Après avoir fait la part de l'éloge, nous dirons cependant que la couleur du paysage et le dessin des arbres laissent fort à désirer.

M. Huber a laissé un grand nombre de portefeuilles, renfermant surtout des études d'animaux à la gouache, à l'aquarelle et à la plume, toutes d'une correction admirable; il serait difficile de trouver rien de plus parfait dans ce genre. Nous pensons que, si M. Huber-Saladin se décidait un jour à les faire graver, cette collection, tout en honorant la mémoire de son père, serait en même temps d'une grande utilité pour les arts (1).

Jean-Daniel Huber est mort le 31 janvier 1845 (2).

§ 7. Jacques-Laurent AGASSE.

M. Agasse étant domicilié depuis fort longtemps à l'étranger, il m'a été difficile de me procurer des renseignements sur sa vie et ses ouvrages; cependant, je ne devais pas omettre de parler d'un artiste qui fait un si grand honneur à son pays; je réclame l'indulgence des lecteurs pour une notice qui sera sûrement fort incomplète.

Jaques-Laurent Agasse naquit à Genève le 27 mars 1767 : il était fils de Philippe Agasse (3) et de Catherine Audéoud. Dès

(1) J'ai appris de M. Joseph Burdallet que M. Huber avait eu un grand talent pour la gravure à l'eau-forte. Il a gravé dans ce genre des études d'animaux qui sont très-remarquables. M. Burdallet en possède une trentaine; mais il croit qu'il doit en exister un plus grand nombre. M. Huber proposa à M. Burdallet, il y a bien des années, de graver des fonds de paysage, comme accessoires, sur des planches d'études d'animaux; cette proposition n'eut pas de suite.

(2) *Notice manuscrite sur MM. Jean et Jean-Daniel Huber,* par H****.

(3) Philippe, père de Jacques-Laurent Agasse, était fils d'Etienne,

l'âge le plus tendre, il s'occupa avec ardeur de l'étude du dessin et surtout de celle de la figure. L'ouvrage de Buffon étant tombé de bonne heure entre ses mains, fit naître chez lui le goût de l'histoire naturelle, qui devint ensuite sa passion dominante; il s'y livra tout entier, et joignit à l'étude anatomique des animaux, l'observation constante de leurs mœurs. Il les dessinait en même temps avec une vérité et une correction si remarquables, qu'on pouvait préjuger dès lors ce que deviendrait son talent.

Favorisé par une position heureuse, Agasse fut à Paris, où il suivit pendant plusieurs années l'école de David. Il revint dans sa patrie à l'époque où les embarras financiers de la France avaient compromis les fortunes genevoises; ses parents subissaient à cet égard la loi commune, ce qui lui fit prendre la résolution de changer sa position d'amateur de peinture contre celle d'artiste, et de se rendre en Angleterre. Il partit pour ce pays à la fin d'Octobre 1800. Son caractère, étranger à toute autre ambition que celle du perfectionnement de son art, fut apprécié par deux seigneurs, lord Rivers et lord Chiefield, qui le firent connaître au régent, depuis George IV; il peignit sous les yeux de ce prince plusieurs tableaux qui sont placés au palais de Windsor.

Excellent dessinateur, passionné pour les animaux et particulièrement pour les chevaux, dont il s'occupait sans cesse, Agasse les reproduisait avec une telle vérité, qu'on l'a appelé *le peintre de la nature*. Il était expert en matière d'équitation, aussi remarque-t-on dans ses tableaux une harmonie parfaite de mouvements entre les chevaux et ceux qui les montent. Il était souvent frappé de l'absence de cette harmonie dans les œuvres modernes, et il admirait au contraire avec quel art les anciens l'avaient observée; il citait à ce sujet Phidias dans les frises du Parthénon.

qui fut reçu bourgeois le 15 décembre 1742. Etienne, père de Philippe, était fils d'Etienne, d'Aberdeen en Ecosse. (*Renseignements de la Chancellerie de Genève.*)

Revenons aux travaux de peinture d'Agasse. Ses études de chevaux et de chiens sont ce qui a été fait de plus parfait en ce genre. M. Massot, qui était fort lié avec lui, m'a raconté qu'Horace Vernet, au retour d'un voyage en Angleterre où il avait vu cet artiste, lui avait dit : « Agasse se trompe quelquefois sur la couleur, mais il dessine les animaux comme personne ne l'a fait avant lui. »

La connaissance approfondie que cet artiste possède des mœurs et des habitudes des animaux, lui permet de les grouper toujours de la manière la plus naturelle, ce qui donne à ses tableaux une vie remarquable. Nous possédons à Genève quelques-uns de ses ouvrages qui peuvent servir de preuves à cette assertion. On en voit en particulier trois chez M. James Audéoud (1) ; l'un représente *le Marché aux chevaux de Smithfield à Londres.* L'encombrement qui a lieu sur cette place les jours de cette espèce de foire, et le mouvement qui y règne, y sont admirablement représentés. Ce tableau, gravé à Londres par F. C. et C. Lewis, est considéré par son auteur comme l'une de ses œuvres capitales.

M. Saladin de Lubières possède un tableau d'Agasse du même genre, représentant *la Foire de Gaillard.* M. l'ancien syndic Masbou, ami particulier de ce peintre, en avait aussi quelques-uns de grandes dimensions : Je citerai en particulier *la Cour du Maquignon* et celle *du Manége*, *un Intérieur d'écurie*, et un joli tableau de genre qui représente *des Enfants jouant dans un bois.* M. Duval-Töpffer possède près de quarante tableaux ou études d'animaux par Agasse ; c'est peut-être la collection de ce genre la plus complète qui existe. M. Audéoud-Chevrier, M. Marcet, M. Romilly et d'autres amateurs ont aussi des ouvrages de ce maître ; au Musée Rath il y en a deux, donnés par M. l'ancien syndic Masbou (2). M^lle^ Agasse possède une fort belle collection

(1) *Catalogue des tableaux de la collection de M. James Audéoud,* p. 6 et 7.

(2) *Catalogue du Musée Rath,* p. 4.

d'études d'animaux exotiques peints en Angleterre par son frère, d'après l'animal vivant, et une tête de grandeur naturelle, peinte à l'huile, représentant une jeune fille qui rit; il est impossible de reproduire le rire avec plus de vérité et sans grimace.

Agasse a eu également un talent particulier pour peindre les enfants, dont il aimait à s'entourer; un des plus jolis tableaux de genre qu'il ait faits, représente un enfant occupé à apprendre sa leçon du matin; c'est une charmante petite tête blonde: sur chaque trait du visage sont empreints l'ennui et l'angoisse que cause une leçon difficile; d'une main l'enfant tient un livre, de l'autre il se gratte la tête; toute cette petite figure est admirable de vérité et d'expression. A côté de l'enfant est une jatte pleine de lait, qui atteste qu'il ne pourra déjeûner que lorsque la leçon aura été récitée: un vieux chat attend patiemment sa part du déjeûner. Ce tableau, actuellement à Londres, a été gravé par R. Seyer, sous le titre de *The hard word* (le mot difficile). Agasse a fait aussi quelques portraits, mais la ressemblance n'en est pas toujours frappante.

Les personnes qui étaient autrefois en relation intime avec ce peintre ont conservé pour lui les sentiments les plus affectueux; elles n'ont point oublié tout ce que son caractère a d'aimable et de bon. Passionné pour le genre auquel il s'était voué, d'un esprit méditatif et observateur, Agasse se laissait souvent absorber entièrement par la pensée du perfectionnement de son art, et négligeait quelquefois ses propres intérêts. Il est actuellement dans sa 81^{me} année; fixé définitivement en Angleterre, il y vit entouré de nombreux amis admirateurs de son talent. Sa place est marquée désormais au premier rang comme peintre d'animaux (1).

(1) M. Agasse a été nommé associé honoraire de la Société des Arts en 1823.

§ 8. Jean-Jacques CHALON l'aîné.

M. Chalon l'aîné, peintre distingué, fixé dès sa jeunesse en Angleterre, où il est connu sous le nom de *John Chalon*, est fils de Jean-Jacques Chalon, maître horloger, qui fut admis à la bourgeoisie de Genève le 4 avril 1770, et partit en 1782 pour l'Irlande, emmenant avec lui ses enfants. Il s'établit plus tard à Londres avec sa famille, et fut naturalisé Anglais. Les Genevois ont toujours reçu un accueil bienveillant dans cette maison. M. Chalon obtint une place de professeur de langue française dans un collége militaire. Ses deux fils se consacrèrent à la peinture; l'aîné, qui fait l'objet de cette notice, se voua au paysage et au tableau de genre. Ses ouvrages (de l'école anglaise moderne) ont toujours obtenu un grand succès. Ils sont bien composés et d'une excellente couleur; je ne crois pas qu'il y en ait à Genève; le prix en est fort élevé. Les Genevois qui étaient à Londres en 1846, ont pu voir à l'exposition deux beaux tableaux de ce peintre: l'un représente la *Naissance du Christ annoncée aux bergers;* l'autre, une *Course de voiture (a morning drive)* autour des remparts d'Utrecht. Plusieurs amateurs genevois possèdent une jolie lithographie faite par lui; c'est une vue de la Corraterie dont le sujet principal est la terrasse de la maison de Saussure avec son couronnement d'arbres. Il est difficile de mieux faire.

Je parlerai, dans le mémoire suivant, de M. Chalon le cadet (Alfred-Edouard), qui envoya, en 1838, à la Classe des Beaux-Arts la gravure de l'excellent portrait qu'il avait fait de la reine Victoria. M. Chalon l'aîné est, ainsi que son frère, membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Londres. Je regrette de n'avoir pu me procurer plus de renseignements sur le compte de cet artiste.

§ 9. Louis-Auguste BRUN.

Louis-Auguste Brun, connu sous le nom de *Brun de Versoix*, où il avait une propriété (1), fut l'un des disciples du chevalier de Facin. Il trouva en De la Rive un ami qui l'encouragea dans sa carrière, et, sans être son élève, il fut admis à travailler souvent dans son atelier à Genève, aussi bien qu'à Manheim et à Dresde (2).

Brun peignit en général les chasses, et sut y mettre beaucoup de mouvement; ses chevaux étaient correctement dessinés et bien peints; ses ouvrages tenaient du style de Wouwermans, qu'il avait beaucoup étudié d'après les conseils de son premier maître. J'ai vu de lui plusieurs tableaux qui furent mis en vente après sa mort; je fus particulièrement frappé d'une chasse au faucon au milieu d'une campagne brûlée par un soleil ardent. Tout amateur aurait été heureux d'avoir ce tableau dans son cabinet.

Brun passait pour être un excellent connaisseur de tableaux des anciens maîtres (3).

§ 10. GAUTIER.

Gautier faisait ses études à Rome en même temps que Saint-Ours et Ducros : ses premiers essais de peinture firent présager un artiste distingué. On écrivait de Rome au *Conservateur*

(1) M. Brun avait épousé M^lle^ Dunant. Sa propriété à Versoix était celle que possède actuellement M. Beaumont-Trembley. Il avait été maire de cette commune sous le régime français.

(2) *Lettre sur l'exposition de* 1789, dans le *Journal de Genève* du 17 octobre 1789. M. Eynard-Lullin possède un tableau de De la Rive représentant une forêt que traverse une chasse; les chevaux et les figures ont été peints par Brun.

(3) *Lettres sur l'état des arts à Genève*, publiées en 1802.

suisse : « M. Gautier, de Genève, est un artiste plein d'espé-« rance, qui, sur les pas d'un Vernet, semble fixé aux ma-« rines (1). »

Il plaça trois tableaux à l'exposition qui eut lieu à Genève en 1789; l'un représentait une vue de Frascati au soleil levant, un autre les environs de Tivoli, le troisième une vue du château de l'OEuf, effet du matin par un temps de brouillard. Ces trois ouvrages, particulièrement le dernier, furent jugés très-favorablement par les artistes et les amateurs de Genève.

On trouvait que le séjour de Gautier en Italie lui avait donné *le sentiment du grand qui influait sur tous ses travaux* (2). Mais une mort prématurée mit un terme aux espérances qu'il avait fait naître. Gautier a laissé peu de tableaux.

§ 11. François RAMU.

La première école genevoise a compté un peintre d'intérieur, qui a laissé à Genève des ouvrages de quelque mérite.

François Ramu, originaire du canton de Neuchâtel, contemporain de De la Rive et de Saint-Ours, commença par peindre quelques décorations d'appartements; il désira substituer la palette à l'huile à la palette en détrempe, fit quelques tableaux d'intérieur, et parvint à en placer plusieurs : un travail assidu lui permit de consacrer une partie de son temps à donner des leçons. Dès ce moment, Ramu abandonna la décoration et se consacra à l'enseignement; il profitait du temps que lui laissaient ses leçons pour s'occuper de peinture. Il fit plusieurs tableaux d'intérieur qui dénotaient du talent; il trouva dans M. Massot un ami sincère, qui l'encouragea et se chargea de peindre les figures qui animaient ses tableaux.

Quelques-uns des intérieurs de Ramu se vendirent hors de

(1) *Conservateur suisse*, t. II, p. 373.

(2) *Lettre sur le salon*, dans le *Journal de Genève* du 17 octobre 1789.

Genève. Toutefois sa réputation ne s'étendit jamais fort loin. Je cite, tout en signalant l'exagération de l'éloge, les termes dans lesquels le *Conservateur suisse* parlait de cet artiste (1) : « M. Ramu « de Neuchâtel, établi à Genève, peintre rempli de feu et de « génie, a un talent particulier pour peindre les intérieurs de « vieux châteaux, de magasins, de fermes, etc. Il peint aussi le « paysage très-agréablement et les eaux avec une vérité uni- « que. »

Le fait est que Ramu a eu quelque talent pour représenter les intérieurs. Il était né peintre, mais il avait commencé la peinture trop tard. Le Musée possède l'un de ses tableaux (2), c'est l'intérieur d'une ferme, où un malade reçoit la visite du médecin. Les figures, de fort petite dimension, sont de Massot.

§ 12. Firmin MASSOT.

Un jeune homme aux cheveux frisés et à la figure douce et aimable passait, il y a 68 ans, dans les rues basses devant un magasin de droguerie appartenant à un M. Coutau. Des papiers crayonnés en rouge tombèrent de sa poche ; M. Coutau les releva et appela l'enfant. En les lui restituant, il y jeta un coup d'œil ; parmi ces feuilles éparses il en distingua quelques-unes sur lesquelles étaient représentées des scènes diverses. Ces dessins paraissaient le résultat du travail d'une imagination enfantine ; ils représentaient des scènes tirées du roman du Doyen de Killerine ; la grâce de ces petites compositions frappa M. Coutau ; l'enfant lui dit qu'il était apprenti horloger et qu'il se nommait *Firmin Massot* (3).

(1) *Conservateur suisse*, t. I^er^, p. 342.

(2) Tableau donné par M. l'ancien syndic Rigaud. (*Catalogue des tableaux du Musée Rath*, p. 47.)

(3) Firmin Massot, fils d'André Massot, natif, et de Marie Boisdechesne, né le 5 mai 1766, petit-fils du sieur Massot dit Champagne.

M. Coutau fit entrer l'enfant dans son magasin, et le combla de joie en lui donnant un sac qu'il avait rempli de crayons rouges (appelés alors *sanguines*). Il lui demanda en retour de lui laisser pendant quelque temps ces feuilles dessinées. M. Coutau connaissait M. Boisdechesne, aïeul maternel du jeune Massot; il lui porta aussitôt les œuvres du petit Firmin. Les entrailles du grand-père s'émurent à la vue des chefs-d'œuvre de son petit-fils; il le fit venir auprès de lui, et en obtint l'aveu de son dégoût pour la profession d'horloger à laquelle son père le destinait, tandis que le dessin avait pour lui un attrait irrésistible. M. Massot le père, horloger sans fortune, se montra peu disposé à condescendre à ce qu'il regardait comme une fantaisie d'enfant; mais le grand-père insista et s'engagea à faire les frais des premières années d'études de son petit-fils; l'enfant fut aussitôt placé à l'école de dessin.

Dès la première année il fit de grands progrès, fut admis à travailler à l'Académie d'après nature, et obtint le second prix: l'année suivante il remporta le premier. Il ne tarda pas à se faire une certaine réputation, et commença à donner quelques leçons. La carrière de l'enseignement s'étendit rapidement pour lui; il devint bientôt le maître à la mode, et employa ainsi en leçons treize ou quatorze ans de sa vie. Le temps qu'il ne donnait pas à l'enseignement, était consacré à l'étude et à crayonner quelques portraits.

Massot avait une sœur (1), son aînée de cinq ans, qui contribua beaucoup à ses premiers progrès; elle dessinait avec goût, et encourageait son frère. Elle avait appris d'un artiste français, M. Carval, (2) à faire de petits portraits à la pointe d'argent sur

venu à Genève à la révocation de l'édit de Nantes. (Voy. *Mémoires de la Société d'Histoire*, t. V, p. 75.)

(1) M^lle^ Massot épousa plus tard M. Schenker, habile graveur genevois. Voy. ci-après, chap. IV.

(2) M. Carval était un Français, momentanément à Genève à la suite d'un duel qui l'avait obligé de quitter la France.

de la peau d'âne préparée avec un mordant : les chairs et les vêtements étaient légèrement colorés. Massot se réunit à sa sœur pour ce genre de travail, et ils firent l'un et l'autre un grand nombre de ces portraits. Ils étaient touchés avec esprit et avaient le mérite de la ressemblance : on en retrouve dans la plupart des familles genevoises (1). Mlle Massot avait aussi essayé le pastel ; elle tenta également de peindre à l'huile, mais elle finit par se vouer uniquement à la miniature.

Revenons à Firmin. Tout en donnant des leçons, il s'essayait à l'huile. Quoiqu'il ne fut point dirigé dans ce genre de travail, il y persévéra, et, à l'exposition de 1789, il présenta au public le résultat de ses essais d'après nature. Ils furent accueillis avec faveur ; Massot était né peintre portraitiste, et son talent devait promptement se révéler. Quoiqu'encouragé à Genève, il sentit que le séjour de l'Italie lui était nécessaire, et il accompagna M. le conseiller Jalabert dans un voyage que ce magistrat fit à Rome, à Naples et à Venise. Pendant ce voyage, son temps fut partagé entre l'étude de l'antique et des tableaux de maîtres ; il fit aussi d'après nature un grand nombre de croquis, des costumes et des scènes de mœurs qui s'offraient à lui. Ces dessins étaient destinés à M. Jalabert, mais cette collection fut volée à Bologne.

De retour à Genève, Massot se voua exclusivement à la peinture du portrait à l'huile. A l'exposition de 1802, le genre si gracieux de son talent fut entièrement révélé au public par le portrait de sa belle-sœur, Mlle Mégevand, délicieuse figure qu'il rendit avec un naturel et une grâce tout particuliers ; c'était un portrait en trois quarts de fort petite dimension. Mlle Mégevand brodait, tout était simple, la pose aussi bien que les accessoires ; ce portrait fit fureur, et dans le salon d'exposition la foule s'en rapprochait constamment. Dès ce moment, la plupart des femmes voulurent être peintes par Massot ; il devint et resta

(1) Je possède plusieurs de ces portraits de personnages de tout âge.

le peintre à la mode ; il n'est presque pas de famille aisée où l'on ne trouve de ses portraits ; on était sûr d'avance d'une ressemblance parfaite et toujours gracieuse. Massot fit aussi dès lors un grand nombre de portraits d'enfants ; plusieurs de ces ouvrages pourraient être considérés comme des tableaux de cabinet ; les figures y sont groupés avec une grâce parfaite ; ils ne laissent qu'un seul regret, c'est que Massot ait renoncé à la pensée de travailler sur des sujets d'imagination, ce qui lui eût valu peut-être le titre d'*Albane genevois*.

Si Massot eut un succès constant dans ses portraits de dimensions moyennes, il n'eut pas le même bonheur dans l'essai qu'il fit de peindre de grandeur naturelle. Il voulut donner à la république, en 1815, le portrait en pied du colonel de Sonnenberg ; le portrait était ressemblant, toutefois le tableau ne réussit pas (1).

Les œuvres les plus distinguées de Massot datent en général de 1805 à 1810. Parmi les portraits de cette époque je citerai ceux, en pied ; de M. le conseiller De la Rive-Rilliet et de M. Doxat-Martin ; ceux, en trois quarts, de M. et de M^me^ Rigaud-Martin, etc. Plus tard il fit de charmants portraits de jeunes filles et d'enfants, entre autres ceux des trois filles de M. Saladin de Crans réunies dans un seul tableau, et de celles de M. Saladin de Lubières, ainsi que celui de la petite princesse de Lubomirska. Tous les fonds de ces tableaux étaient dus à l'habile pinceau de Töpffer, ce qui contribuait à en augmenter le mérite.

Massot fit vingt-six portraits de l'impératrice Joséphine ; quelques-unes de ces copies se ressentent de l'ennui qu'éprouvait le peintre à reproduire si souvent les mêmes traits : il finissait par les faire un peu en fabrique. Il fit aussi plusieurs fois le portrait

(1) Je ne connais de lui qu'un autre portrait de grandeur naturelle, celui de M. Muller, roi de l'Arquebuse et de la Carabine, dans la grande salle de la Coulouvrenière.

de la reine Hortense, et celui de la duchesse de Courlande; il est bien peu d'étrangers résidant à Genève qui n'aient désiré se faire peindre par Massot.

Il fut appelé en Angleterre il y a quelques années, pour faire des portraits dans diverses familles de la noblesse, et en particulier chez le comte de Breadalbane, mais un malheur de famille (1) le rappela promptement à Genève.

Massot fut intimement lié avec De la Rive, Töpffer et Agasse, et il figure, ainsi que ces peintres, parmi les artistes qui font le plus d'honneur à la première école de peinture genevoise. Ses portraits, lorsqu'ils n'auront plus l'intérêt de la ressemblance, conserveront toujours un grand prix par la délicatesse et la grâce de la peinture, et ils prendront nécessairement place dans diverses collections.

Massot n'a fait qu'un élève, M^me^ Munier-Romilly : mais je me réserve de parler de ce beau talent lorsque j'arriverai à la nouvelle école genevoise.

Je n'ai point compté donner ici une biographie complète de Massot; aussi, Messieurs, je m'arrête, car en recueillant quelques souvenirs sur cet artiste distingué, je ne dois pas oublier la réserve commandée lorsqu'on parle des peintres vivants (2).

§ 13. François FERRIÈRE.

François Ferrière (3), qui fut peintre en émail dans sa jeunesse, se distingua ensuite comme peintre à l'huile dans divers genres, le portrait, l'imitation des natures mortes, les paysages et les tableaux de genre. Il naquit à Genève le 11 juillet 1753. Il suivit avec succès les classes du collége, et manifesta un goût

(1) La mort inopinée de son gendre, M. le baron de Geer.

(2) M. Massot a été nommé membre de la Société des Arts le 8 mai 1800.

(3) Voy. *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société des Arts*, t. IV, p. 7. — *Notes manuscrites de M. Fr. Duval de Morillon.*

si prononcé pour le dessin, que sa famille l'envoya à Paris en 1770 pour s'y livrer à des études suivies. Il revint plus tard à Genève, s'y maria (1) et y exerça son art avec succès, particulièrement dans le genre du portrait.

A l'époque de la révolution, il quitta Genève et se rendit en Angleterre, où pendant douze ans il eut un grand succès comme peintre de portraits en miniature à l'huile; il fit en particulier ceux de la famille royale.

En 1805 il se décida à aller se fixer en Russie, où son mérite fut aussitôt apprécié par les artistes et par les vrais amateurs. Les gens du monde, surtout les dames, ne lui rendirent pas immédiatement justice; car, scrupuleux imitateur de la nature, il reproduisait les figures exactement telles qu'il les voyait; aussi n'était-on pas toujours satisfait de son propre portrait; mais comme l'on trouvait ceux des autres parfaits, son talent de ressemblance finit par être généralement reconnu. Le genre qu'il avait adopté, *la miniature à l'huile sur ivoire*, avait le mérite de la nouveauté; ses portraits étaient en outre admirablement peints, son coloris le rendait quelquefois l'égal des Flamands du premier ordre, et, comme eux, il savait reproduire le caractère aussi bien que les traits de ses modèles. Aussi Ferrière finit par devenir à Saint-Pétersbourg le peintre à la mode; il fut appelé à faire les portraits de plusieurs membres de la famille impériale, et notamment ceux, en pied, des grands-ducs Nicolas et Michel. Il fut reçu à cette époque membre de l'Académie de peinture.

Après un séjour de cinq ou six ans à Saint-Pétersbourg, Ferrière fut attiré à Moscou, où il se trouvait malheureusement lors de l'incendie de cette capitale en 1812. Forcé de fuir subitement son habitation tout en flammes, il se réfugia dans un cimetière situé près de la ville. Dénué de tout et sans abri, ayant perdu par l'incendie toute sa fortune consistant en billets de

(1) M. Ferrière a laissé un fils.

banque et en titres sur plusieurs seigneurs russes, il fut recueilli plus tard par une famille d'artistes italiens, à laquelle il dut de ne pas succomber au froid et à la faim. Lorsqu'après la retraite des Français il voulut visiter le quartier qu'il avait habité, ce ne fut qu'à des traces d'*outremer* (1) qu'il put reconnaître sa maison.

Ferrière supporta sa ruine avec courage. Il partit pour Pétersbourg où il recommença à travailler, et retourna en Angleterre à l'âge de soixante ans. Les souvenirs qu'il avait laissés n'étaient point effacés; il y retrouva d'excellents amis, et il put y réparer en partie les brèches faites à sa fortune.

En 1820, Ferrière se décida à revenir à Genève, et continua à cultiver les arts (2). Simple dans ses goûts, il se livrait à l'étude suivant ses caprices, comme l'eût fait un amateur, et sans trop penser à la vente de ses ouvrages.

Pendant le séjour de Ferrière à Saint-Pétersbourg, il s'était aussi occupé avec succès de la restauration des tableaux de maîtres de la collection impériale. Jamais peut-être restaurateur ne poussa plus loin le respect dû aux plus petites parcelles conservées dans l'original; dans les parties qu'il devait repeindre, son imitation du maître était si parfaite, que les yeux les mieux exercés ne pouvaient la distinguer de l'original. De retour à Genève, Ferrière se livra également à la restauration des tableaux; il aimait aussi tout particulièrement à copier les natures mortes; son imitation des bas-reliefs en bronze et en marbre était d'une vérité surprenante; le Musée Rath en possède deux, peints en Angleterre, que Ferrière lui avait donnés (3), et qui offrent la perfection de ce genre. Doué d'un esprit fin et délicat, Ferrière avait étudié la théorie des beaux-arts; il s'était aussi particulièrement attaché à l'étude des procédés matériels de la pein-

(1) L'outremer est inaltérable au feu.

(2) Ferrière avait fait partie de la Société des Arts dès sa formation. A son retour à Genève il fut classé parmi les membres émérites.

(3) *Catalogue du Musée Rath*, p. 22, n° 41.

ture (1). Les artistes et les amateurs avaient toujours quelque chose à apprendre dans sa conversation, et lorsque, dans les séances de la Classe des Beaux-Arts, il demandait la parole, on était sûr d'entendre quelque observation intéressante.

En 1836, sa vue baissa sensiblement; il se retira à Morges où il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 25 décembre 1839.

On peut dire que Ferrière fut un artiste très-habile, mais dans un genre restreint; ses paysages ne sont pas remarquables, ses tableaux de genre sont froids; mais ses *trompe-l'œil* offrent des exemples de la perfection de ce genre, et ses portraits, particulièrement ceux qu'ils a faits en Angleterre et en Russie, sont des ouvrages d'un vrai mérite : il était alors dans toute la plénitude de son talent. Il a fait aussi dans les dernières années de sa vie quelques ouvrages admirables; nous citerons en particulier son portrait de grandeur naturelle (2) que l'on peut comparer aux plus belles têtes flamandes. La Société des Arts lui en fit la demande, et il consentit à le lui donner pour être placé dans la salle de ses séances.

§ 14. Louis-Ami ARLAUD-JURINE.

Louis-Ami Arlaud-Jurine (3), né à Genève le 13 octobre 1751, petit-neveu du fameux Jacques-Antoine Arlaud, peintre du duc d'Orléans, régent de France, se passionna dès son enfance pour le dessin. On raconte de lui, qu'étant au collége, il employa tout son temps pendant les vacances des moissons de 1763 à dessiner les travaux des moissonneurs, au lieu de se livrer aux études que son régent lui avait prescrites. Les parents

(1) Son fils doit posséder des notes précieuses, rédigées par lui à ce sujet.

(2) Il est coiffé d'un bonnet de fourrure d'une vérité et d'un fini admirables.

(3) Membre de la Société des Arts de Genève, dès sa formation.

d'Arlaud le placèrent alors sous la tutelle éclairée du peintre Liotard. Il fit de rapides progrès sous ce maître habile, et se rendit plus tard à Paris où il travailla pendant six années sous la direction de M. Vivien, peintre d'histoire. Arlaud fit ensuite le voyage obligé d'Italie, et de là se rendit à Londres, où il passa douze années. Dans l'intervalle de ses voyages il avait fait un grand nombre de portraits à Genève. Il eut promptement à Londres de grands succès comme peintre de portraits en miniature; il avait l'art de rajeunir ses modèles; sa manière était large et facile; on lui reprochait bien quelque abus de la couleur rose dans ses portraits de femme; ils offraient en effet parfois plus d'élégance, de fraîcheur et de grâce que de vérité; mais comme la ressemblance se retrouvait habituellement, le beau sexe lui pardonnait facilement les flatteries de son pinceau; aussi les succès d'Arlaud furent-ils durables, et il y a bien peu de belles femmes de Londres dont il n'ait fait le portrait.

Quoique Arlaud eût étudié dans sa jeunesse la peinture en émail, au pastel et à l'huile, il s'en tint habituellement à la peinture en miniature sur ivoire. Il faisait cependant de temps en temps, comme distraction de ses travaux habituels, des compositions charmantes qu'il gravait à l'eau-forte et qu'il coloriait ensuite.

Passionné pour la peinture, Arlaud le fut également pour la musique et les divers exercices du corps, tels que l'équitation et l'escrime (1); mais il trouvait du temps pour tout, on en jugera en apprenant que pendant les quarante-huit dernières années de sa vie il fit 1504 portraits (2), et qu'il avait, de plus, l'habitude de faire pour lui une copie de ses principaux ouvrages. Cette dernière circonstance lui permit, à son retour d'Angleterre en 1802, de faire jouir ses compatriotes de la vue de ses meilleurs portraits. J'ai conservé le souvenir de l'exposition qu'il en fit chez

(1) On assure qu'il dansait aussi comme Vestris.

(2) Il tint pendant toute sa vie une note régulière de tous ses ouvrages.

lui : c'était une espèce de féerie que cet atelier tout rempli des portraits de ces belles Anglaises, dont Arlaud avait la plus brillante collection. Arlaud continua à travailler à Genève, toujours avec succès ; il conserva l'élégance de son pinceau jusqu'à la fin de sa vie, qui se termina en août 1829 (1). L'un de ses derniers portraits est celui de M. Vanière, que sa famille a bien voulu placer dans la salle des séances de la Société des Arts.

Je ne terminerai pas cette notice sans parler de quelques autres membres de la famille de l'artiste auquel elle est consacrée.

Son frère cadet, *Jérémie Arlaud*, né en 1758 et mort en 1827, comme lui membre de la Société des Arts, avait été son élève, et avait ensuite accompagné Saint-Ours à Rome. Son talent n'égala pas celui de son frère ; ce fut toutefois un bon dessinateur, qui se consacra surtout à l'enseignement. Depuis l'année 1820 jusqu'à sa mort, il remplit une place de maître surnuméraire de nos écoles publiques de dessin (2). Jérémie Arlaud fit quelques portraits à l'huile d'une grande ressemblance ; on peut en juger par celui de M. Petit-Pierre, qui est placé dans la salle des séances de la Société des Arts.

D'autres membres de cette famille se sont également distingués dans les arts.

Arlaud *le Romain* a laissé quelques bons tableaux.

(1) *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société des Arts*, t. I^er^, année 1830.

Nous avons au Musée Rath un beau portrait d'Arlaud, peint et donné par Ferrière.

(2) Vers la fin de sa carrière, Jérémie Arlaud vit détruire par un incendie (le 30 novembre 1819) son atelier, tous ses modèles, et par là ses moyens d'enseignement et d'existence. Une souscription fut aussitôt ouverte, mais M. Arlaud se refusa à en recevoir gratuitement le montant ; c'est alors qu'on fonda en sa faveur une place surnuméraire de maître de dessin ; la souscription fut consacrée au modeste traitement qui y fut attaché.

Léonard Arlaud peignit fort bien l'émail et la miniature. *Arlaud d'Orbe* (Marc-Louis), élève de David, cousin-germain d'Arlaud-Jurine, fut également un bon peintre (1). Il était né à Orbe en 1773, et il est mort en 1845. Il a fondé à Lausanne le Musée de peinture auquel on a donné son nom. Se rappelant que sa famille était originaire de Genève, où il était venu lui-même faire ses premières études, il a légué son portrait au Musée Rath: il est dû au pinceau de M. van Muyden, et est parfait de ressemblance (2).

§ 15. Pierre-Louis BOUVIER.

Pierre-Louis Bouvier, membre de la Société des Arts, né à Genève en 1766 (3), avait fait son apprentissage comme peintre en émail chez M. Fabre : il fit dans ce genre quelques bons portraits et des pièces de grande dimension. Mais s'étant rendu à Paris, il se voua entièrement à la miniature, et travailla dans l'atelier de M. Vestier, excellent peintre de cette époque. Il revint à Genève, mais nos troubles politiques l'engagèrent à s'en éloigner de nouveau, et il se rendit à Hambourg où il fit un grand nombre de portraits qui lui valurent une petite fortune : il la perdit malheureusement plus tard. Il se fixa ensuite dans sa patrie, où il continua à faire de beaux portraits, et joignit au genre de la miniature celui de la peinture à l'huile. Homme de talent, excellent dessinateur et bon coloriste, Bouvier put donner à ses miniatures un ton vrai, qui le classe parmi les meilleurs peintres de ce genre, mais il ne fut pas toujours heureux dans

(1) *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société des Arts*, t. I^er^, années 1827 et 1830. — *Album de la Suisse romane*, t. III, p. 102. — *Revue suisse et chronique littéraire*, t. VIII.

(2) On pourrait mentionner aussi M^me^ *Laurent-Arlaud*, fille de Jérémie Arlaud, qui a fait preuve d'un vrai talent pour la miniature.

(3) *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société des Arts*, t. III, p. 192, année 1837. — *Lettres sur l'état des arts à Genève;* 1802.

les ressemblances. Il fit, en 1816, un beau et excellent portrait de Mme de Staël, et le grava lui-même en 1817. Cette gravure rend admirablement l'expression de l'original : c'est la seule que cet artiste ait exécutée. Il fit aussi plusieurs portraits de l'impératrice Joséphine.

Si nous comparons Bouvier à Arlaud, nous dirons qu'il fut supérieur à ce dernier pour la vérité et le dessin, mais qu'il lui fut très-inférieur pour l'élégance et la grâce.

Doué d'un esprit actif, Bouvier inventa une machine à broyer les couleurs, qui fut approuvée par l'Institut de France, et que le gouvernement français acheta dans le but de la faire servir à broyer les couleurs destinées à peindre les vaisseaux. Il publia, en 1827 (1), un ouvrage ayant pour titre *Manuel des jeunes artistes et amateurs en peinture.* Cet ouvrage, fruit de quarante ans d'étude et d'expérience, lui fit beaucoup d'honneur, et a été dès lors souvent cité comme autorité. L'auteur voulut que son livre renfermât assez de détails et de développements pour qu'un jeune élève pût s'essayer, dans l'art de la peinture, sans autre guide que les leçons qui y étaient contenues. La traduction de cet ouvrage, en allemand et en anglais, a suffisamment constaté son succès.

Bouvier, qui s'était rendu à Paris pour la publication de son livre, revint à Genève en 1828, pour occuper la place de directeur de l'Ecole de la figure, vacante par le décès de M. Reverdin. Il la remplit jusqu'à sa mort, arrivée en novembre 1836. La Société des Arts possède un excellent portrait de cet artiste, peint à l'huile par Ferrière, et donné par lui à cette société.

Bouvier était un homme aimable, instruit et bon : il a laissé des souvenirs bien chers à tous ceux qui l'ont connu : je m'honore d'être de ce nombre : c'est à son patronage que je dus mon entrée dans le comité de dessin de la Société des Arts en 1812.

(1) *Manuel des jeunes artistes et amateurs en peinture,* par P.-L. Bouvier, peintre, membre de la Société des Arts et ancien élève de l'Académie de Paris. Paris, 1827, un volume de 670 pages.

§ 16. Mlle Henriette RATH.

Vous vous étonnerez, Messieurs, de ne pas trouver ici une notice sur Mlle Henriette Rath, dont le beau talent appartient à la première école de peinture genevoise; mais comme ses titres à la reconnaissance des amis des beaux-arts rattachent aussi son nom à la seconde école, je me réserve de vous en parler à l'époque où je vous entretiendrai de ses nobles et généreuses fondations en faveur de notre pays.

§ 17. Antoine LINCK.

Je citerai encore un artiste qui, pour s'être adonné à un genre de peinture moins relevé que ceux dont j'ai parlé jusqu'à présent, mérite cependant une mention honorable.

Antoine Linck, né en 1768, fut formé au dessin par son père, dessinateur allemand établi à Genève; le genre auquel il se voua fut celui des paysages à la gouache. Dès l'année 1789 il se fit connaître d'une manière très-avantageuse à l'exposition, par deux vues du nant d'Arpenaz et la cascade de Pisse-vache, remarquables par la vérité des sites qu'elles représentaient, par le coloris et par le mérite du dessin (1).

Linck reproduisit souvent les sites de nos montagnes les plus visitées par les voyageurs, tels que la vallée de Chamouni, les différents glaciers ainsi que l'aspect général des Alpes. Il a fait plusieurs fois des tableaux représentant des panoramas pris depuis les pics les plus élevés; la perspective linéaire, aussi bien que la perspective aérienne, sont admirablement reproduites; les voyageurs, si nombreux dans notre pays, aimaient à visiter son atelier de Montbrillant et à placer dans leurs albums quelques-unes de ces gouaches, qui laissaient bien loin derrière elles

(1) *Livret de l'exposition de* 1789.

toutes les vues coloriées dont les touristes font collection en Suisse.

Linck était un véritable artiste; il avait fait des études sérieuses; la Société des Arts fut heureuse de le compter parmi ses membres : il est mort en 1844 (1).

§ 18. Marc-Théodore BOURRIT.

Tous les Genevois connaissent les travaux de Bourrit, dont le nom est souvent mentionné à la suite de celui de De Saussure, lorsqu'il est question de nos Alpes. Il publia, de 1773 à 1803, plusieurs descriptions des glaciers, Alpes et passages de montagnes, ornées de gravures (2). Nous n'aurions point parlé de

(1) *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société des Arts*, t. IV, p. 366. Linck faisait partie de la Société depuis 1820.

(2) Voici la liste de ses ouvrages :

Description des glacières, glaciers et amas de glace du duché de Savoie, par Th. Bourrit. Genève, impr. Bonnant, 1773, in-8°, avec 2 gravures.

Description des aspects du Mont-Blanc du côté du val d'Aoste, des glacières qui en descendent, de l'Allée blanche, de Cormayeur, de la cité d'Aost, des marons ou crétins, du grand Saint-Bernard, des réservoirs immenses d'eau au milieu des glaces, et de la découverte de la Mortine, par Th. Bourrit. Lausanne, 1776, in-8°.

Nouvelle Description des vallées de glace et des hautes montagnes qui forment la chaîne des Alpes pennines et rhétiennes, par M. Bourrit. Genève, chez P. Barde, 1783, in-8°, 2 volumes, avec une carte et 8 gravures.

Nouvelle Description des glacières et glaciers de Savoie, particulièrement de la vallée de Chamouni et du Mont-Blanc, par M. Bourrit. Genève, 1785, in-8°, avec 5 gravures. (C'est cet ouvrage que M. Senebier, *Hist. littér. de Genève*, t. III, p. 330, appelle le 3^{me} volume du précédent.)

Itinéraire de Genève, Lausanne et Chamouni, par M. Bourrit. Genève, J.-E. Didier, 1791, in-12, et une 2^{me} édit. l'année suivante.

Description des cols, ou passages des Alpes, par M. Bourrit. Genève, G.-J. Manget, 1803, in-8°, 2 volumes, avec 4 gravures.

Itinéraire de Genève, des glaciers de Chamouni, du Valais et du can-

Bourrit, si, en s'occupant de nos montagnes, il s'était borné à publier les écrits ci-dessus mentionnés, mais il représenta plusieurs fois avec le pinceau les glaciers et les cimes qu'il avait décrites, et à ce titre nous devons en dire quelques mots.

Marc-Théodore Bourrit naquit à Genève le 6 août 1739; il fut à la fois historiographe des Alpes, comme il se qualifie lui-même, chantre de Saint-Pierre et peintre.

Il avait travaillé avec Thouron, et lorsqu'il commença ses excursions dans les glaciers, il fit plusieurs petits Mont-Blancs en émail. Plus tard il peignit nos Alpes à l'aquarelle (1), et fit même plusieurs tableaux à l'huile représentant les diverses cimes des glaciers de Savoie; ces peintures eurent une espèce de vogue, parce que le Mont-Blanc commençait alors à être à la mode. M. le professeur De Saussure a rendu, dans ses écrits, hommage à la vérité et à l'exactitude presque mathématique avec laquelle Bourrit avait représenté les vues des cimes glacées des montagnes; il ajoute que le peintre a même sacrifié à cette exactitude l'effet de ses dessins.

Louis XVI, auquel Bourrit avait dédié sa description des Alpes, lui accorda une pension annuelle de 600 livres. Comme pensionnaire du roi, il envoyait chaque année à Paris un tableau à l'huile représentant quelque site des hautes Alpes, qui lui était payé en outre 1200 livres (2). M. Chaponnière le père a vu, avant la révolution, ces tableaux, au nombre de sept ou huit, au Musée d'histoire naturelle à Paris. La pension et les commandes de tableaux furent supprimées par la révolution. Quelques-uns de ces tableaux ont été gravés par Moitte (3); les gravures étaient bien supérieures aux originaux.

ton de Vaud, par M^e^-Th. Bourrit. Genève, J.-J. Paschoud, 1808, in-12.

(1) On peut voir plusieurs de ces ouvrages dans la pharmacie Morin.

(2) *Renseignements de M. Chaponnière père.*

(3) Graveur du roi et de l'Académie de Paris. Les gravures des derniers ouvrages de Bourrit sont de M^lle^ Angélique Moitte, fille du graveur.

L'étude des beaux-arts n'ayant été qu'accidentelle pour Bourrit, nous ne nous étendrons pas davantage sur ce qui le concerne. Bourrit mourut le 7 octobre 1819 (1).

CHAPITRE III.

QUELQUES PEINTRES EN ÉMAIL.

J.-B. Favre, M^lles Terroux et Marchinville, Soiron, Fabre, Seguin, Lissignol, Rouvière, Adam père et fils, frères Hubert, Roux père et fils, Richard, Richter, J.-J. Souter, Le Fèvre, N. Soret, Chevalier, Blay, frères L'Evêque, Prêtre, Chaponnière, Dufour, Darier, Gautier, Velin, Hess et J. Blanc.

La peinture en émail avait eu à Genève, dans Thouron, un digne successeur de Petitot. La fin du dix-huitième siècle et le commencement du dix-neuvième virent naître un grand nombre de peintres en ce genre, qui, presque tous, peignirent à pleine pâte comme Thouron, et essayèrent de marcher sur ses traces, mais aucun d'eux ne l'égala. Ces peintres travaillèrent presque tous pour la fabrique d'horlogerie et de bijouterie; plusieurs se vouèrent au portrait; il est assez difficile de se procurer des renseignements sur leur vie artistique; je me bornerai, en conséquence, à mentionner plusieurs d'entre eux, me réservant de reproduire, dans un supplément, les détails biographiques qui

(1) M. Ch. Bourrit, pasteur et bibliothécaire, a publié en 1836 une notice biographique fort intéressante sur son père M^e-Th. Bourrit; la plupart des détails qu'elle renferme sont étrangers aux beaux-arts. L'auteur dit que Louis XVIII continua à son père la pension que Louis XVI lui avait accordée. A cette biographie est jointe une lithographie de Bourrit d'après son portrait par Saint-Ours.

pourraient me parvenir, et qui me paraîtraient offrir quelque intérêt.

J.-B. Favre (1), ami de Thouron, né vers 1748, a été un excellent peintre de portraits en émail ; sa mauvaise santé nuisit souvent à ses travaux ; il mourut à l'âge de cinquante ans. Il a donné à la Société des Arts son portrait sur émail d'après Saint-Ours (2).

M^lle^ *Elisabeth Terroux*, fille d'Abraham Terroux, née à Genève en 1759 (3), fut son élève, et fit, comme son maître, de fort beaux portraits en émail. Ses peintures ont eu de la célébrité en Russie. M. Falconnet, dans son ouvrage, dit que « ses « dernières productions en 1780 montraient un talent qui s'a- « cheminait vers la perfection (4). » Dès lors M^lle^ Terroux fit encore de grands progrès, et les émaux qu'elle plaça à l'exposition de 1789 lui firent le plus grand honneur (5).

M^lle^ *Lucile Marchinville*, née la même année que M^lle^ Terroux (1759), et morte en 1780 (6), eut aussi un fort beau talent pour le dessin et pour la peinture ; elle faisait également des découpures, fort recherchées des amateurs. M. Falconnet dit d'elle : « les succès de M^lle^ Marchinville vers la réputation de « peintre n'eussent pas été douteux, si la mort ne l'eût en- « levée, etc. (7).

Jean-François Soiron a laissé une assez grande réputation ; j'ai vu des émaux faits par lui qui auraient pu rivaliser avec les ouvrages des meilleurs peintres en ce genre. Il était aussi bon

(1) *Lettres sur l'état des arts à Genève ;* 1802.

(2) *Catalogue des tableaux du Musée Rath,* p. 22.

(3) Senebier, *Hist. littéraire de Genève,* t. III, p. 331.

(4) Tome IV, p. 280.

(5) Copie en émail d'un portrait de Netscher ; *Latone,* copie en émail d'un tableau d'après Jouvenet. (*Livret des tableaux de l'exposition de* 1789.)

(6) Senebier, *Hist. littéraire,* t. III, p. 317.

(7) Tome IV, p. 280.

graveur. Mais cet artiste, d'un vrai talent, se laissait souvent distraire de son travail. Il a peint pendant quelques années à la fabrique impériale de Sèvres. Il est mort à Paris en 1812.

Je mentionnerai après Soiron M. *Fabre* (1), qui fut le maître de P.-L. Bouvier; MM. *Thomas Seguin*, *J.-Abraham Lissignol* père; ce dernier, excellent dessinateur (2), a fait de bons et agréables portraits, dont quelques-uns, de fort petite dimension, pouvaient être placés dans des bijoux; M. *Rouvière*, qui faisait de fort jolies peintures, particulièrement de petites têtes; MM. *Adam père et fils*, qui avaient aussi travaillé à Paris; le fils fut en Russie où il fut employé dans une fabrique impériale de porcelaine; il revint à Paris où il mourut; deux MM. *Hubert*, dont l'aîné, Jean-Paul, était un peintre très-soigneux; le genre de son talent avait quelques rapports avec celui de Ferrière. Il se fit remarquer de la manière la plus avantageuse à l'exposition de 1789 (3). M. *Roux père et deux de ses fils*; MM. *Richard*, *Richter*, *J.-J. Souter* (4), *Le Fèvre*, *Nicolas Soret*; ce dernier avait aussi peint en miniature et travaillé avec succès en Russie; M. *Chevalier*, M. *Blay* (5), qui avait peint à Genève, puis à Paris. Les frères *L'Evêque* eurent aussi des succès dans la peinture en émail;

(1) M. Fabre exposa en 1789 une fort belle copie en émail d'une tête de jeune homme, d'après Arlaud.

(2) M. Lissignol fut nommé directeur de l'école de la figure, en remplacement de M. Vanière, en décembre 1793; il cessa de remplir ces fonctions en 1797.

(3) Il avait exposé un cadre contenant 12 plaques en émail, la plupart étaient des portraits (*Livret de l'exposition de* 1789). Hubert avait donné des leçons à M^lle^ Rath.

(4) J.-J. Souter a légué au Musée Rath quatre de ses meilleurs ouvrages, dont le travail est très-remarquable; ils sont réunis dans un même cadre dans les galeries du Musée Rath. (*Procès-verbaux des séances annuelles de la Société des Arts*, t. IV, p. 55.)

(5) Blay présenta à la Société des Arts, en 1787, un ouvrage qui fut fort admiré. (*Reg. des séances de la Société des Arts*, du 2 juillet 1789.)

l'aîné, *Henri* (1), avait d'abord appris l'art de la gravure pour la fabrique, et l'avait enseigné à ses frères; il s'appliqua aussi à faire diverses vues coloriées des beaux sites de nos environs, et reproduisit diverses scènes des ascensions de De Saussure, qu'il avait suivi dans celle du Mont-Blanc (2). Il forma ensuite un atelier de peinture sur émail avec ses frères. C'est chez eux que Constantin fit son premier apprentissage. Henri l'Evesque se décida plus tard à parcourir l'Espagne et le Portugal, faisant des portraits sur émail à l'aide d'un four portatif qu'il avait inventé. Il dessina plusieurs vues d'Espagne, et se mit aussi à peindre à l'huile. Il passa ensuite en Angleterre, où il se maria, et revint à Genève en 1823. Il fut nommé associé honoraire de la Société des Arts, dont il avait fait auparavant partie comme membre effectif, et fut s'établir à Rome, où il peignit des vues du pays à l'aquarelle (3). L'Evêque mourut à Rome en 1832, il a laissé de bons portraits en émail (4).

Ses deux frères cadets, *Michel* et *Jean*, ne peignirent que sur émail; il sont morts à Paris.

M. *Prêtre* a fait de jolis émaux; il est mentionné aussi comme peintre d'histoire naturelle dans l'ouvrage de la commission d'Egypte (5). Il avait fait une grande partie des dessins de la collection de M. Savigny. Pendant une maladie de ce dernier, il fut chargé de revoir les planches, et de coopérer à cette partie du travail.

(1) *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société des Arts*, t. II, p. 9.

(2) On peut voir dans l'*Album genevois* de M. Rigaud-de Constant une eau-forte représentant les *Moulins de la Coulouvrenière*, une *Vue de Genève prise de Saint-Jean*, et une gravure représentant *De Saussure arrivant au glacier du Tacul, etc.;* au bas desquelles on lit : *H. L'Evesque delineavit et sculpsit.*

(3) Henri L'Evêque a copié sur émail plusieurs des tableaux du comte Sommariva, dans sa *villa* sur les bords du lac de Côme.

(4) On voit au Musée Rath un portrait du professeur M.-A. Pictet, peint par lui.

(5) Tome XXII, p. 113.

MM. *Chaponnière, Dufour, Darier*, ainsi que M. *Gautier* (1), élève de M. *Roux*, ont aussi peint avec succès des émaux pour la fabrique. M. *Velin*, bon dessinateur, faisait de belles plaques d'après des tableaux de maîtres (2). Il est mort en 1824. M. *Henry*, l'aîné, s'est aussi acquis quelque réputation pour les copies de tableaux de batailles.

M. *Hess* se fit remarquer dans le même genre de peinture par son talent pour copier les Petitot. Il a aussi peint à l'huile; il commença par faire des copies de paysages avec animaux, et s'essaya ensuite dans quelques compositions. J'ai vu deux de ses paysages, dont l'un représente deux chevaux à l'abreuvoir, l'autre un retour de chasse au chamois; ces tableaux sont assez bien peints, mais ils manquent d'originalité, et on y retrouve parfois des réminiscences des ouvrages que Hess avait copiés. Ce peintre doit être mort en Russie.

Isaac Blanc, après avoir étudié le dessin dans nos écoles, s'était voué à la peinture en émail et au genre du portrait; il quitta Genève dans sa jeunesse et fut en Russie où, grâce à son talent, il parvint à se faire une modeste existence; il s'établit ensuite à Paris, et son nom, presque oublié dès lors à Genève, n'y a été rappelé qu'à sa mort, lorsqu'au commencement de l'année 1837 on communiqua à la Société des Arts ses dernières dispositions, par lesquelles il l'instituait légataire universelle, avec la condition de donner annuellement un prix de peinture à l'huile et un de peinture en émail (3). L'héritage a dépassé 13,000 francs.

Je ne mentionne point ici M. *Henry* (Jacques-Marc), que nous avons perdu il y a quelques années et qui s'était distingué

(1) Gautier fut s'établir à Paris où il mourut.

(2) Le 17 novembre 1800, M. Velin soumit à la Société des Arts deux grandes et fort belles peintures sur émail d'après des tableaux de M. Maystre. (*Reg. de la Société des Arts*, du 17 novembre 1800.)

(3) *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société des Arts*, t. III, p. 288.

tout particulièrement dans la peinture en émail. Il trouvera sa place dans le mémoire consacré à la nouvelle école genevoise, à laquelle il appartient exclusivement (1).

CHAPITRE IV.

Encore quelques Artistes.

---

§ 1er. Directeurs des Écoles de Dessin.

Nous commencerons ce chapitre par quelques détails sur les directeurs des classes publiques de dessin, qui ont contribué à la formation de la première école genevoise de peinture; en effet, les artistes dont Genève s'honore, avaient presque tous débuté par des études dans nos classes élémentaires.

Nous avons dit, dans un précédent mémoire, que la première école de dessin fut ouverte le 7 août 1751, sous la direction de M. P. Soubeyran (2). Il fut remplacé par MM. Cassin et Vanière, le le premier enseignant l'ornement, et le second la figure. Cassin,

(1) Mlle Massot, depuis Mme Schenker, et Mlle Grannet, ont aussi fait un assez grand nombre de portraits à Genève; j'ai déjà parlé de Mlle Massot à l'occasion de Firmin Massot son frère. Je ne connais pas de détail sur Mlle Grannet. Je n'ai mentionné dans ce chapitre ni Louis-Ami Arlaud, ni P.-L. Bouvier, quoiqu'ils aient peint l'un et l'autre sur émail, parce que leur réputation est due surtout à la peinture en miniature, comme je l'ai dit dans les notices qui les concernent. Je n'ai pas parlé non plus de Mlle Rath, qui a peint cependant quelques fort belles plaques en émail, parce que, comme je l'ai dit ci-devant, je me réserve d'en parler d'une manière complète en faisant l'historique de la création du musée qui porte son nom.

(2) *Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève*, t. V, p. 27. Soubeyran est mort en 1775.

qui avait plus de zèle que de véritable talent, dirigea son école jusqu'en 1798; il fut remplacé par M. Jaquet.

M. Vanière ayant rempli les fonctions de directeur pendant près de 40 ans (1), et M. Jaquet pendant plus de 29, c'est de ces deux hommes si dévoués aux succès de leurs élèves que je vais vous entretenir. Je n'ai pu recueillir de renseignements sur la vie artistique de M. Cassin, mort en 1800.

George VANIÈRE.

George Vanière naquit le 27 juin 1740. Il était destiné à suivre la carrière de l'horlogerie; son goût pour le dessin l'y fit renoncer : il fut envoyé à Paris, où il fut admis à l'Ecole du Louvre, et y travailla sept années sous la direction de M. Vivien, qui était à la tête de cet établissement. C'était l'époque où l'étude de l'antique, reprenant la place qu'elle aurait toujours dû occuper, faisait justice du mauvais goût qui avait régné trop longtemps sous Louis XV. Vanière, imbu des meilleurs principes de dessin, revint à Genève, où il fut appelé plus tard à remplacer Soubeyran, premier directeur de nos écoles. Il se consacra à cette carrière avec talent et avec un intérêt et une affection pour ses élèves qui ne se démentirent jamais. En 1815 il demanda sa retraite, et fut remplacé par son élève Reverdin, dont nous parlerons à l'époque de la restauration.

Vanière fut l'un des premiers artistes qui eurent la pensée d'introduire à Genève l'étude d'après le modèle vivant; il fut longtemps l'un des directeurs gratuits de l'Académie. La connaissance parfaite qu'il avait de la structure anatomique du corps humain, le rendait éminemment propre à la direction de cette partie de l'enseignement. Il organisa aussi au Calabri, conjointe-

(1) M. Vanière avait été nommé directeur en 1772. En décembre 1793 il quitta cette place, à laquelle il fut nommé de nouveau le 14 février 1797 : il l'occupa jusqu'en 1815.

ment avec MM. Châlon et Jaquet, une école de dessin pour les dames. Il fut reçu membre de la Société des Arts en 1792, et mourut le 1er septembre 1835, à l'âge de 94 ans (1). Vanière a légué à la Société des Arts son portrait à l'huile peint par Saint-Ours.

Jean JAQUET.

Jean Jaquet (2) naquit à Pregny en 1765. Destiné d'abord à l'état de *gypier*, c'est dans cette profession modeste qu'il passa sa première jeunesse. Le petit gypier, désireux de s'instruire, suivit les leçons de dessin dans nos écoles avec une remarquable assiduité. M. le conseiller François Tronchin s'intéressa à lui, et l'envoya à Paris chez le sculpteur Pajou. De retour à Genève, il s'occupa pendant longtemps presque exclusivement de la sculpture des ornements. Il établit assez en grand un atelier de sculpture, et pendant que ses ouvriers étaient occupés des détails des ouvrages dont il décorait alors les appartements des personnes aisées de Genève, il s'appliquait aux parties plus relevées de l'art; c'est ainsi qu'il fit le buste de son bienfaiteur, M. Tronchin. En 1789 il exposa celui de Charles Bonnet, qui eut un succès bien mérité. On peut lire dans le *Journal de Genève* de cette époque le jugement flatteur qu'en portaient deux amateurs. « Le buste de Bonnet, par M. Jaquet (disait l'un deux), « est un chef-d'œuvre qui place l'auteur à côté des meilleurs « sculpteurs. — Je finis ma lettre (disait un autre) en déplo- « rant, avec tous les connaisseurs, que l'artiste qui a fait le buste « de Bonnet soit dans le cas d'employer ses talents à décorer « nos appartements (3). »

Jaquet fut nommé membre de la Société des Arts l'année

(1) *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société des Arts*, t. III, p. 8.

(2) *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société de Arts*, t. III, p. 371.

(3) *Journal de Genève* des 17 et 31 octobre 1789.

suivante (1790). En 1795 il partit pour l'Italie, où il eut le bonheur d'entrer en relation avec Canova. A son retour à Genève, il exécuta en marbre les bustes de Rousseau et de Voltaire, dont il fit hommage à l'illustre statuaire, qui lui en exprima toute son approbation.

Nous avons déjà parlé des services que Jaquet avait rendus en dirigeant une école pour les dames, ainsi que l'Académie d'après nature. En 1799 il fut nommé directeur de l'Ecole de dessin d'ornement en remplacement de M. Cassin; il remplit cette place jusqu'en 1828, époque à laquelle une longue indisposition l'obligea à se retirer; il fut remplacé par M. Durelli, dont nous parlerons dans le mémoire suivant.

Jaquet prit une part active à la création d'une école gratuite de modelage, qu'il dirigea concurremment avec ses amis Wielandy, Detalla et Collart.

Devenu citoyen genevois par la réunion de sa commune natale au canton de Genève, il fut nommé membre du Conseil représentatif. Retiré dans la campagne (1) qu'il possédait à Pregny, il cherchait à favoriser les institutions municipales dans la commune; en 1833 il lui fit don d'une somme de 10,000 francs pour fonder une école de jeunes filles; il augmenta encore ce don par ses dernières dispositions. Il légua par son testament ses tableaux à la Société des Arts; on peut en voir quelques-uns au Musée (2). Dans la salle des séances de la Société sont deux très-bons portraits de Jaquet, l'un par Saint-Ours, l'autre par M^lle^ Rath.

§ 2. Graveurs.

En parlant dans les chapitres précédents de MM. Saint-Ours, De la Rive, Töpffer, Agasse, Huber, Arlaud, Bouvier et H. L'E-

(1) Cette campagne avait été habitée par Jean Calvin.

(2) *Catalogue des tableaux du Musée Rath*, p. 40, n° 78; p. 58, n° 112; p. 61, n° 113; p. 89, n° 144.

vesque, j'ai indiqué que tous ces artistes avaient joint au talent de la peinture celui de la gravure ; je n'en dirai donc pas davantage sur leur compte ; mais je dois mentionner les autres graveurs qu'a produits notre patrie à cette époque.

J.-Jacob Wielandy a gravé une belle estampe représentant Notre Seigneur enfant, armé de la croix et foulant aux pieds le serpent en présence de Joseph et de Marie. Cette gravure ne porte pas de date ; elle doit avoir environ un siècle (1).

Alexandre Chaponnier, né à Genève en 1753, étudia la gravure à Paris ; l'un de ses meilleurs ouvrages est le portrait du professeur Vernet, qu'il grava d'après le portrait peint par Arlaud en 1785. Ce portrait était parfait, et la gravure le reproduisit admirablement. On doit aussi à Chaponnier l'estampe du *Coucher d'une jeune femme* ; et d'autres sujets gracieux (2).

Thomas Seguin, peintre en émail, a gravé, vers la fin du dernier siècle, d'après Wilter, diverses estampes intitulées la *Défiance*, la *Constance*, *A la plus belle*, le *Désir de l'enfance*, etc. (3).

M. le conseiller *Jalabert* a gravé, d'après Liotard, le portrait de M^me^ Lullin-Fatio, morte en 1762, à l'âge de 103 ans (4).

Jean Lacroix a gravé au burin en 1780, de concert avec un Danois, M. *Malgo*, deux vues du lac prises depuis la terrasse de Charles Bonnet à Genthod (5).

C.-G. Geissler a dessiné et gravé un grand nombre de vues de Genève, depuis 1777 jusqu'en 1804 : elles sont toutes d'une grande médiocrité. On lui doit aussi une gravure politique intitulée : *La paix descendant du ciel le* 10 *février* 1789, et le portrait de M. le pasteur Romilly. Je ne parle pas des autres ouvra-

(1) *Mémoire manuscrit sur la gravure*, de M. le professeur Picot-Mallet, lu à la Classe des Beaux-Arts en 1831 et 1832.

(2) *Mémoire manuscrit sur la gravure*, de M. le professeur Picot-Mallet, et *Histoire littéraire*, par Senebier, t. III.

(3) Mémoire susdit.

(4) Née le 28 janvier 1659, morte le 14 octobre 1762.

(5) Actuellement campagne De la Rive-Necker.

ges de Geissler parce qu'il n'était pas Genevois ; il est mort dans un âge très-avancé (1).

François Ferrière, auquel nous avons déjà consacré un article, a gravé avec talent plusieurs vues des environs de Genève.

P. Escuyer a gravé aussi un recueil de vues de Genève ancienne et moderne, le tombeau du duc de Rohan, etc. Il est mort en 1834. Ses gravures étaient médiocres.

On a de *J.-A. Roux* deux vues de Genève, prises l'une de Pinchat, et l'autre du Bois de la Bâtie (2).

Aubert, sourd et muet, a gravé d'après Mlle Rath le portrait de M. Paul-Henri Mallet, professeur d'histoire.

Soiron, le peintre en émail, a fait de bonnes gravures ; il en exposa quelques-unes à la Société des Arts le 15 mars 1790, avant son départ pour l'Angleterre (3).

Audra a aussi gravé quelques paysages (4).

Grand, peintre hollandais établi à Genève, a fait à l'eau-forte les gravures de tous les portraits que renferme l'intéressant ouvrage que le baron de Grenus a publié, en 1815, d'après les Registres des Conseils de la République de Genève, de 1535 à 1792.

Quelques mots maintenant au sujet de ceux de nos graveurs sur acier et en relief qui se sont consacrés à la direction de l'école de modelage.

Charles-Wielandy, dont le père modelait encore supérieurement de très-petits sujets à l'âge de 80 ans, naquit en 1747. Le talent de la gravure était héréditaire dans sa famille ; il fut un très-habile graveur sur acier, et fut reçu à ce titre membre de la Société des Arts le 19 décembre 1796. Dès l'année suivante il fit hommage à la Société de la gravure de son grand sceau, et lui offrit les coins de ses jetons. Conjointement avec MM. Jaquet,

(1) *Mémoire manuscrit sur la gravure*, par M. Picot-Mallet.

(2) *Album genevois* de M. Rigaud-de Constant.

(3) Soiron fut nommé membre de la Société des Arts le 21 novembre 1799.

(4) Il était bon dessinateur ; il a peint aussi quelques tableaux à l'huile ; c'était une imitation médiocre des peintures de De la Rive.

Detalla et Collart, il s'occupa avec zèle de la création de l'école de modelage, qu'il dirigea gratuitement pendant fort longtemps, et fut toujours l'ami, je dirai presque le père de ses élèves. Il est mort le 10 février 1837 (1).

Joseph Collart, né à Paris en 1754, vint à Genève à l'âge de dix-huit ans pour y exercer l'état de graveur. Il fut longtemps, par son esprit inventif, l'âme d'une de nos premières fabriques de bijoux. Ses connaissances variées, son goût pour les beaux-arts, lui donnèrent l'entrée de la Société des Arts, où il se faisait toujours remarquer par ses vues ingénieuses et la finesse de son esprit. Il consacrait ses moments de loisir à des essais d'architecture, et fut, comme nous l'avons déjà dit, l'un des directeurs gratuits de la première école de modelage: il mourut en 1830 (2).

David Détalla fut un habile graveur sur or; on a de lui plusieurs bons ouvrages en relief; il fit hommage à la Société des Arts, en 1808, d'un bas-relief en or ciselé et repoussé, représentant l'étude des beaux-arts (3). Je dois à son burin la médaille en or que j'ai déposée, comme Amiral, au gobelet de la Navigation. C'est une vue de Genève, prise depuis le lac, un jour de fête de la Navigation, avec ces mots pour exergue: *Concordiâ felix.* Cette simple et belle devise était alors (en 1825) bien applicable à notre République!

En 1798 Détalla fut reçu membre de la Société des Arts. Lorsque, par le règlement du Conseil d'Etat du 7 août 1826, l'école de modelage, dont il avait été l'un des directeurs gratuits, fut classée parmi les écoles payées par le gouvernement, M. Détalla en fut nommé directeur définitif; il donna sa démission en 1832, et fut remplacé par M. Dorcière, dont nous parlerons

(1) *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société des Arts*, t. III, p. 198.

(2) *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société des Arts*, t. I^er^, année 1831.

(3) Ce bas-relief est de trois pouces sur deux. (*Reg. des séances de la Société des Arts*, du 19 décembre 1808.)

plus tard. M. Detalla mourut en 1836, à l'âge de 74 ans (1).

Je terminerai ce chapitre par quelques lignes sur le graveur distingué que nous avons eu le malheur de perdre il y a peu de jours.

Nicolas Schenker, né vers l'année 1760, commença à s'occuper de la gravure en taille-douce dès l'âge de 22 ans. D'après les conseils de MM. Soubeyran et Huber, il se rendit à Paris, où il travailla avec Saint-Ours, et fit des études de graveur chez Macret (2). Plus tard il grava en France et en Angleterre pour Bartolozzi, qui retouchait légèrement ses planches, puis y mettait son propre nom. De retour à Genève, Schenker s'y maria avec une sœur de M. Massot, dont nous avons parlé dans la notice consacrée à cet artiste; il fut nommé membre de la Société des Arts le 18 février 1811; en mars 1817 il consentit à se charger de la direction d'une école de gravure en taille-douce (3) dans laquelle ont été formés des élèves distingués; il suffit de nommer MM. Bouvier, Elie Bovet, Anspach, Verre, Deville, Millenet, etc. (4).

Les ouvrages de Schenker montrent que leur auteur était un homme de goût et un excellent dessinateur; il maniait le burin avec hardiesse et pureté; on peut s'en convaincre par la vue des portraits de Wieland et du feu roi de Bavière, et surtout par sa copie du tableau de Raphaël, la *Vierge au donataire*, ou *Ma-*

(1) J'ai entendu parler d'un M. *Fournier* qui fut un très-habile graveur en relief, mais je n'ai pu obtenir de détails sur ses travaux.

Pierre Gervais, membre de la Classe des Beaux-Arts, a été aussi un habile graveur. Il travailla, lors de la restauration, aux ornements des bâtons syndicaux; il fit, en particulier, les couronnes en argent dont ils étaient surmontés.

(2) *Mémoire manuscrit sur la gravure*, par M. le professeur Picot-Mallet.

(3) Le traitement fut fixé à 1600 francs, on y admettait quatre élèves (*Reg. de la Société des Arts*). Sa durée a été de cinq années.

(4) La Société des Arts avait depuis longtemps projeté la fondation de cette école; elle s'en était occupée avec activité en 1790, mais elle n'avait pu alors réussir à l'établir.

done de Foligno, qui est son œuvre capitale. M. Schenker a surtout gravé au pointillé; parmi les excellents portraits qu'il a gravés en ce genre, nous citerons ceux du professeur Odier, du pasteur F. Martin, du général Lullin de Châteauvieux, et notamment la belle gravure du portrait du syndic Des Arts. Il grava aussi pour la Société des amis des beaux-arts les portraits de Jeanne d'Albret et de Henri IV enfant, dont les originaux sont conservés à la Bibliothèque publique, ainsi que la *Bonne lecture* de M^me^ Munier.

Schenker a aussi gravé à l'eau-forte plusieurs sujets d'animaux, et surtout de chevaux d'après Agasse (1). Le nombre de ses ouvrages est très-considérable, mais nous ne pouvons l'indiquer, car il n'en a malheureusement pas gardé la collection, ni même la note. Cet artiste, d'un caractère aimable, n'a pas cessé de s'occuper des arts jusqu'aux derniers jours de sa longue carrière, terminée le 17 février 1848.

Nous devons à M. Lugardon un excellent portrait de Schenker, placé dans la salle des séances de la Société, et à M. Bouvier la gravure d'un autre bon portrait du même artiste (2).

(1) Le 5 avril 1800 on mit sous les yeux de la Société des Arts un *Recueil de gravures d'animaux*, par Agasse, terminés au burin par Schenker. — Le 10 août 1801 on communiqua un *Recueil d'études*, d'après le Poussin, gravées en rouge par Schenker. (*Reg. des séances de la Société des Arts.*)

(2) Je crois devoir mentionner un artiste suisse, ami particulier de Schenker, qui fut membre honoraire de la Société des Arts dès l'année 1824, et qui lui porta toujours un vif intérêt : *Abraham Raimbach* (*Reichembach*). Il peut être considéré comme le premier graveur de son époque; ce fut lui qui grava les tableaux de *Wilkie;* il fit don habituellement, à la Société des Arts, de ses productions capitales (en 1824, 1826 et 1836). On peut voir plusieurs de ses belles gravures dans le salon de la Société consacré aux collections; son *Colin-Maillard* est certainement l'une des plus remarquables. Ses gravures, d'un très-grand prix, ont successivement augmenté de valeur. Il est mort d'excès de travail et jeune encore en 1842.

NOTES HISTORIQUES

SUR

L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE,

ANCIENNE CATHÉDRALE

DE

GENÈVE.

Mémoire lu à la Classe des Beaux-Arts et à la Société d'Histoire et d'Archéologie.

L'église de Saint-Pierre, négligée pendant de longues années, puis mutilée de la manière la plus regrettable, se trouve aujourd'hui, tant par suite de la négligence que par suite de prétendues restaurations, dans un état de dégradation tel que l'ornementation primitive a complétement disparu de certaines parties et que, si des soins éclairés et vigilants n'étaient apportés à sa conservation, on pourrait avoir des craintes fondées sur la possibilité de son existence.

La Société Économique de Genève, appréciant cet état désastreux et voulant rendre à cet ancien monument sa décoration première et prendre les mesures nécessaires pour prévenir sa ruine, me donna, en 1846, l'ordre de lui présenter un Projet de restauration et un Rapport indiquant l'état précis du monument et les travaux à y exécuter pour atteindre le double but qu'elle

se proposait. Les pages qui suivent sont extraites de ce rapport et de documents inédits relatifs à notre cathédrale.

I. ÉPOQUE ANTÉ-CHRÉTIENNE.

Suivant l'opinion commune, les divinités des Celtes étaient adorées à Genève avant la domination romaine : à cette époque reculée, la Pierre-à-Niton, au pied de laquelle on trouva, vers le milieu du dix-septième siècle, des haches de cuivre destinées aux sacrifices, était arrosée du sang des victimes offertes au dieu des eaux, et sur le sommet des deux collines où la ville s'élève aujourd'hui, des bois sacrés voyaient les hommages des premiers habitants de la cité s'adresser à Bel ou Belenus, le soleil des Gaulois.

Ce culte antique paraît avoir laissé des traces : sans établir de rapport entre le nom de la rue du *Soleil-levant* qui aboutit sur la grande colline et qui, peut-être, portait un nom analogue avant les siècles du moyen âge où elle prit celui de rue Notre-Dame, je ferai observer que sur l'éminence opposée on trouve une rue portant le nom de *Chante-poulet*, nom qui rappelle ceux de *Pierre-au-coq*, *Pierre de chante-coq* ou *de chante-poulet*, donnés à plusieurs *men-hirs* ou pierres droites consacrées au Soleil et qui, suivant d'anciennes traditions, ou faisaient entendre au lever de cet astre des sons pleins d'harmonie, ou bien sur lesquelles un coq mystérieux venait se percher pour annoncer l'aurore par son chant ; il est assez probable que sur l'emplacement occupé aujourd'hui par cette rue s'éleva jadis une de ces pierres consacrées, car près de là sourdit encore une source, rappelant le ruisseau sacré qui accompagnait presque toujours les monuments religieux de cette époque, et, dans la profondeur des cryptes ou chapelles souterraines de l'église de Saint-Gervais, un bloc granitique, noirci par l'action des siècles, paraît être un débris du monument druidique renversé par les chrétiens lorsqu'ils furent dominateurs à Genève. Bien qu'abattu, ce monument était en-

core vénéré, et ce fut probablement pour le soustraire aux regards qu'eut lieu son enfouissement, le concile de Nantes, tenu au septième siècle, n'ayant pas trouvé de moyen plus efficace pour déraciner les superstitions traditionnelles et populaires dont les monuments celtiques continuaient d'être l'objet de la part des nouveaux convertis (1).

La religion des indigènes fut plutôt neutralisée que détruite par les Romains. Neptune remplaça le Neith des Gaulois, et à la place des dol-men du soleil on vit s'élever, du moins sur la rive gauche du Rhône, un temple dédié à la célébration du culte d'Apollon (2). Ce temple, que la tradition place à l'endroit même où l'église de Saint-Pierre se trouve aujourd'hui, paraît avoir été détruit par un incendie avec la ville entière sous le règne de Marc-Aurèle.

Peu après, un nouveau temple, dont nous possédons peut-être encore des fragments (3), s'éleva sur le même emplacement. Cet édifice vit le culte païen s'anéantir. Fronze, grand-prêtre d'Apollon, déserta ses autels (4) se rangeant sous la bannière du Christ dont les disciples avaient, dès l'an 122, élevé chez nous une église sous le vocable des Saints-Martyrs (5). Durant l'épiscopat d'Eleuthère, dont on place la mort en 334 (6), le

(1) Le concile de Tours, antérieur à celui de Nantes, puisqu'il fut tenu en 567, anathématise ceux qui font devant certaines pierres des choses qui n'ont point de rapport avec les cérémonies de l'Eglise; mais ses prescriptions, non plus que celles du concile de Nantes, ne furent suffisantes, et l'on voit Charlemagne lutter encore, dans ses Capitulaires, contre ceux qui n'avaient pas fait disparaître de leurs champs les simulacres qui s'y trouvaient ou qui s'opposaient à ceux qui avaient reçu l'ordre de les détruire.

(2) *Journal helvétique,* nov. 1745, p. 153, et juin 1750, p. 510.

(3) Recherches sur quelques fragments d'architecture romaine, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie,* t. V, p. 88.

(4) Besson, p. 5, en note.

(5) *Histoire de la république de Genève,* Genève, 1779, p. 12.

(6) Besson, p. 4.

préfet Emilius fut baptisé (1), le paganisme entièrement aboli et le temple d'Apollon converti en église chrétienne (2). Une réaction sanglante devait s'opérer contre le nouveau culte : Julien l'Apostat, proclamé empereur à Paris en 361, voulut rétablir partout les dieux de l'empire. Dans ce but, il envoya à Genève le préfet Agésilaüs, qui fit abattre les autels chrétiens et ordonna, sous des peines sévères, de sacrifier aux idoles ; cette persécution dura jusqu'en 364, que l'évêque et son clergé reprirent possession du temple (3). L'hérésie arienne, toute-puissante à Genève où elle s'était introduite au milieu du quatrième siècle, ne paraît pas avoir eu d'influence directe sur ce monument qui dura jusqu'en 500, époque où la guerre éclata entre Clovis, roi des Francs, et les Burgondes, maîtres de Genève. Il fut alors brûlé (4), et peu après ses débris servirent à la construction des murailles de la ville.

II. PREMIERS ÉDIFICES CHRÉTIENS ÉLEVÉS SUR L'EMPLACEMENT ACTUEL DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE.

Sur l'emplacement du temple détruit, une basilique latine s'éleva par les soins de Gondebaud (5) ; mais la mort de ce prince, arrivée en 515, ne lui permit pas de mettre la dernière main à cette construction qu'acheva saint Sigismond, son fils et successeur (6).

Le monument fut consacré, en 516 ou 517, par Saint-Avit, archevêque de Vienne, et métropolitain de Genève (7) ; l'homé-

(1) Pictet, *Genève, origine et développement de cette république*, t. I, p. 199.

(2) Besson, p. 4. — *Journal helvétique*, juin 1750, p. 511.

(3) Besson, p. 4.

(4) *Album de la Suisse romane*, t. I, p. 177, mémoire de M. Ed. Mallet.

(5) *Journal helvétique*, juin 1750, p. 516.

(6) *Journal helvétique*, juin 1750, p. 516.

(7) *Album de la Suisse romane*, t. I, p. 177.

lie prononcée par ce prélat apprend que la nouvelle église fut placée sous le vocable de Saint-Pierre (1), et que le temple qui l'avait précédée avait le même saint pour patron (2). On voit, par une des lettres de saint Avit, qu'il demande au pape Symmaque et pour être placée sous l'autel lors de la consécration, une relique de saint Pierre; il est probable que ce fut alors qu'une partie du chef du prince des apôtres fut envoyée à Genève (3). La basilique de Gondebaud, bâtie sur les fondations du temple précédent (4) et avec aussi peu de soin que les murailles dont ce prince fit enclore notre ville (5), dura peu de temps ; un demi-siècle s'était à peine écoulé depuis sa fondation qu'elle tombait en ruines. Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, construisit vers la fin du sixième siècle [565 à 593], et probablement à la sollicitation de l'évêque Cariatho, qui avait été l'un de ses officiers, une nouvelle basilique sur l'emplacement de la précédente (6). La découverte miraculeuse d'immenses trésors mit, dit-on, Gontran à même de construire avec splendeur cette nouvelle église (7), au sommet de laquelle on plaça la statue de Charlemagne, soit lors du passage de ce prince à Genève, soit lors de son couronnement (8).

(1) *Journal helvétique,* juin 1750. L'église actuelle est dédiée à *saint Pierre-ès-liens,* dont la fête se célèbre le 1er août dans toute l'Eglise d'Occident en mémoire de la réunion miraculeuse des chaînes qui avaient lié saint Pierre à Rome et à Jérusalem.

(2) Senebier, *Journal de Genève,* 21 nov. 1789, p. 189.

(3) Voy. *Histoire manuscrite* de Roset, et l'*Inventaire des joyaux de la cathédrale,* n° 1 des *Pièces justificatives.*

(4) *Journal helvétique,* nov. 1745, p. 405.

(5) *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch.,* t. V, p. 93.

(6) Spon, *Hist. de Genève,* édit. in-4°, t. I, p. 28.

(7) Picot, *Hist. de Genève,* t. I, p. 25.

(8) Spon, *Hist. de Genève,* édit. in-4°, t. I, p. 30.

III. CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE ACTUEL.

La seconde basilique de Saint-Pierre était encore debout au dixième siècle, mais elle était dans le plus mauvais état (1); le roi Conrad-le-Pacifique la fit démolir et commença la construction (2) d'un cinquième édifice dont l'évêque Fraudo, qui siégeait entre les années 938 et 950, bénit solennellement la première pierre (3). Rodolphe III, dit le Fainéant, continua l'œuvre (4), et pendant l'épiscopat de l'évêque Hugues, qui, vers l'an 1000, avait cédé l'église de Saint-Victor à Odilon, abbé de Cluny (5), pour prendre comme cathédrale l'Eglise de Saint-Pierre, bien qu'elle ne fût pas encore achevée, les travaux avancèrent rapidement, grâce surtout à la munificence d'Othon et de son aïeule, l'impératrice Adélaïde, venue chez nous en 999 pour vénérer les reliques de Saint-Victor (6). En 1025, l'em-

(1) Besson, p. 81.

(2) *Journal helvét.*, juin 1750, p. 520.

(3) *Abrégé de l'hist. de Genève*, Neuchâtel, 1798, in-8°, p. 75.

(4) *Journal helvét.*, juin 1750, p. 521.

(5) Senebier, *Recherches sur l'église de Saint-Pierre.*

(6) *Journal helvét.*, juin 1750, p. 521; juillet 1750, p. 9; avril 1752, p. 365 et suiv., dans les savantes dissertations de Baulacre que je viens de citer. — Spon, in-8°, t. I, p. 56.

Sur l'une des colonnes intérieures de l'église on voit un bas-relief qui représente probablement l'empereur Othon, sa mère et le prêtre, chef des travaux de l'église; ce dernier, qui tient une clef et une bourse, montre l'impératrice, indiquant ainsi la part que cette dernière avait prise pour l'avancement de l'œuvre sainte; ce chapiteau est à l'entrée du chœur, du côté méridional.

Notre église ne fut pas la seule qui dut son érection à la munificence d'Adélaïde : une inscription qui se lisait autrefois sur l'église du bourg de Saint-Pierre, en Valais, apprenait que cette église avait été bâtie par Hugues, évêque de Genève, en suite des ordres de l'impératrice Adélaïde; il est à regretter que cette église ait été démolie sans qu'on ait conservé et l'inscription et plusieurs sculptures qui avaient proba-

pereur Frédéric II fut sacré dans Saint-Pierre (1), et, en 1034, Conrad-le-Salique, après s'y être fait couronner roi de la Bourgogne transjurane (2), la termina et fit placer sur la façade occidentale sa statue surmontée de l'aigle de l'empire.

Dans ce qu'on vient de lire sur notre cathédrale, il est quelques faits dont l'existence est problématique et qui, bien que vraisemblables, ne sauraient cependant être appuyés ni sur l'examen du monument ni par des pièces écrites. Il n'en sera pas de même des époques suivantes, où les documents plus nombreux permettent de ne s'appuyer que sur ceux dont l'authenticité est incontestable (3).

Des événements dont aucune tradition ne nous a transmis le détail amenèrent le bouleversement de l'église achevée par Conrad, et dont plusieurs parties furent reconstruites dès la base; cette reconstruction, où se reconnaît la main des francs-maçons (4), eut lieu dans les douzième et treizième siècles, époque où l'église fut entièrement terminée.

blement rapport à notre histoire. Suivant Lévrier (t. I, p. 13), ce serait à Rodolphe II (912 à 937) que serait due cette reconstruction de l'église de Saint-Pierre, fixée par les dates qui précèdent à la fin du dixième siècle.

(1) Senebier, *Recherches sur l'église de Saint-Pierre.*

(2) *Journal helvét.*, avril 1752, p. 365. Conrad avait été nommé empereur en 1027; son couronnement à Saint-Pierre eut lieu le 1er août de l'an 1033, ou 1034 selon d'autres.

(3) La plupart des faits qui se rapportent à l'histoire de notre église, depuis le treizième au seizième siècle, sont consignés dans un excellent mémoire de M. Ed. Mallet, inséré dans le 1er volume de l'*Album de la Suisse romane*. Le même recueil contient aussi deux autres articles relatifs, l'un à l'histoire moderne de Saint-Pierre, l'autre à la chapelle des Macchabées, et dans lesquels M. Mallet développe d'une manière pleine d'intérêt l'histoire de ces monuments.

(4) Voy. p. 14. J'ajoute quelques signes maçonniques à ceux figurés dans la description; on reconnaît dans ces repères tantôt des instruments, tels que la règle ou l'échelle, l'équerre, le compas, la

Il est souvent fait mention de ces derniers travaux dans plusieurs actes de cette époque. Ainsi l'on voit l'évêque Bernard Chabert faire, de 1208 à 1221, plusieurs concessions de fonds applicables à la construction de l'église, et, en 1295, l'évêque Martin non-seulement la fait daller à l'intérieur, mais encore il donne pendant trois ans la moitié du revenu de la première année des bénéfices vacants dans le diocèse, pour être appliquée aux besoins de la fabrique.

A la fin du treizième siècle l'édifice était donc terminé et l'intérieur tel que nous le voyons aujourd'hui dans les transepts et dans le chœur.

Dès lors l'histoire de notre cathédrale ne se compose presque que de celle des désastres qu'elle a éprouvés. En effet, elle n'était pas encore terminée qu'en 1289, les citoyens insurgés la transformèrent en forteresse; deux ans après, le 16 août 1291, Amédée, comte de Genevois, assiégeant la ville, y fit mettre le feu; les flammes atteignirent l'église et consumèrent une partie de la chapelle. Le lendemain, ce prince fit dresser dans un de ses châteaux, situé sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le temple luthérien, des machines de guerre au moyen desquelles d'énormes pierres, lancées contre l'église, l'endommagèrent gravement. Aujourd'hui encore on voit la trace de ces dégâts, car la corniche au nord de l'apside, écroulée alors, fut refaite

perpendicule, la truelle, l'*oiseau*, etc. D'autres sont des figures géométriques, le carré, le cercle, le triangle, l'étoile à six rayons; on y voit également quelques signes astrologiques, tels que le soleil et le croissant de la lune sous différents aspects. Un grand nombre de ces repères sont formés par des lettres de l'alphabet, tantôt droites, tantôt renversées; la croix simple et la croix patée sont fréquemment reproduites, de même que le *tau* ou croix de saint Antoine, et plusieurs signes d'une signification incertaine.

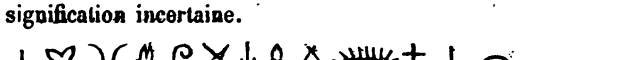

Plusieurs de ces marques ont été enlevées en 1845, lors des travaux faits à l'intérieur de la tour du midi.

sur un modèle sensiblement différent de l'original existant dans les faces méridionales.

Les citoyens rendirent l'église à leur évêque; mais en 1307 ils s'en emparèrent encore; de nouveaux dégâts furent la suite de cette occupation qui dura assez longtemps, car ce ne fut qu'en 1309 que l'évêque reprit possession de son église. En 1334, un incendie terrible consuma le cloître et une grande partie de l'édifice. A peine la vigilance de Pierre de Faucigny (1) avait-elle réparé ce désastre, que la charpente fut de nouveau réduite en cendres (2). En 1350, le cardinal Denzi appliqua 1000 florins d'or à la restauration de l'église; mais de nouveaux désastres étant survenus, cette somme fut insuffisante, et le Chapitre hors d'état de subvenir aux dépenses, s'adressa au pape Clément VII qui, en 1393 et 1399, appliqua de grandes sommes à la restauration de l'église; et le pape Benoit XIII prolongea, en 1409, les concessions faites par ses prédécesseurs pour les mêmes travaux.

Au commencement du quinzième siècle la disposition du chœur fut changée; les nouvelles stalles, faites sur le modèle de celles de l'église des Frères-mineurs de Romans, furent ornées de sculptures représentant les actes de la vie du prince des apôtres (3) en 1418. Le pape Martin V, dont le front avait été ceint de la triple couronne par notre célèbre Jean de Brogny, séjourna à Genève pendant trois mois; il célébra dans l'église de Saint-Pierre une messe pontificale (4) et y créa plusieurs cardinaux. A cette époque, l'édifice était entièrement restauré, mais ce ne devait pas être pour longtemps: le 21 avril 1430, un

(1) Picot, *Hist. de Genève*, t. I, p. 77.

(2) Le 18 avril 1339. *Album de la Suisse romane*, t. I, p. 178.

(3) Voy. ci-après le mémoire sur la *Restauration des stalles de Saint-Pierre*.

(4) Ce fut le second pape qui célébra la messe à Saint-Pierre. Grégoire X y avait officié à la fin du treizième siècle. (*Hist. de la république de Genève*, 1779, p. 18.)

des plus violents incendies qui aient jamais désolé Genève, vint fondre sur l'église et l'enveloppa entièrement; toute la charpente fut consumée; l'aiguille ou clocher du chœur tomba, celui du midi fut extrêmement endommagé et toutes ses cloches fondues; quelque temps après, en janvier 1441, la nef presque entière s'écroula et la cathédrale ne présenta plus qu'un monceau de ruines. Devant un pareil désastre le Chapitre était impuissant; l'évêque François de Mies travailla de tout son pouvoir à la restauration; mais le zèle et les efforts de ce prélat, dont une partie des revenus avait été spoliée par le pape, furent infructueux, et Felix V dut avoir recours aux moyens employés par ses prédécesseurs: il appliqua à l'œuvre les revenus de la première année de tous les bénéfices qui viendraient à vaquer dans le diocèse, mais ce moyen était loin de suffire, et malgré les dons de chanoines généreux qui restaurèrent à leurs frais le chœur et la plus grande partie des verrières, ce ne fut qu'en 1530 que l'église fut complétement restaurée. Les derniers travaux furent ceux de la tour du midi, pour lesquels le pape Jules II, à la requête du Chapitre et à la pressante recommandation du duc de Savoie, accorda, en 1505, la moitié du revenu des biens ecclésiastiques de la ville et du diocèse pendant la première année de leur vacance (1).

Les travaux de ce clocher furent dirigés d'abord par Pierre Dusollier, de Cluses, chanoine de Saint-Pierre, qui s'acquitta de sa commission avec un zèle qui lui mérita de grands éloges; mort en 1514, Dusollier fut remplacé dans ses fonctions par

(1) L'an 1510, dit un chroniqueur, le Chapitre de Saint-Pierre fit refaire le clocher de ladite église qui regarde le midy, et à chaque quartier de molasse qu'on ôtait, on en substituait un de roche, qu'on amenait de la montagne de Croset en la terre de Gex. Ce clocher, couvert d'une plate-forme, a pendant longtemps servi de tour d'observation; à la fin du dix-septième siècle il s'y tenait encore régulièrement des sentinelles avec de petites pièces de canon, qu'on tirait en cas d'alarme.

Jean Gangiatoris, aussi chanoine de la cathédrale. L'inscription qui se lit au bas de la tour indique le point où en était l'ouvrage en 1510. Les fonds manquant de nouveau, le moyen précédent fut renouvelé pour quatre ans, en 1525, par le pape Clément VII.

Une des cérémonies les plus imposantes du culte catholique, la célébration d'un jubilé universel, eut lieu dans l'église de Saint-Pierre pendant ces travaux, et ce fait semble indiquer qu'au milieu du quinzième siècle la nef était rétablie. Ce fut Amédée de Savoie qui, en sa qualité de légat apostolique, en fit l'ouverture solennelle. Ce prélat, accompagné des évêques de Lausanne, de Bâle, de Sion, de Grenoble, de l'archevêque de Tarentaise et d'un nombre considérable d'autres dignitaires ecclésiastiques, se présenta devant l'église de Saint-Pierre dont la porte avait été maçonnée; là il en fit l'ouverture suivant le cérémonial observé à Rome en pareil cas, et qui est le suivant : le pape, tenant un marteau d'or, en frappe trois coups contre la porte en disant : *Aperite mihi portas justiciæ,* etc., puis on achève de rompre la maçonnerie; le pape se met à genoux devant la porte pendant que les pénitenciers de Saint-Pierre la lavent avec de l'eau bénite; puis il prend la croix, et, entonnant le Te Deum, il entre dans l'Eglise accompagné du clergé. Cette cérémonie eut lieu à Genève aux premières vêpres de Noël de l'année 1449. Le même Amédée qui la célébra avait fondé, en 1426, dans notre cathédrale, la messe de Saint-Pierre-ès-liens, qui se célébra dès lors avec une grande solennité.

Je ne terminerai point cette période de l'histoire de Saint-Pierre sans dire un mot de la restauration de la nef, dont l'ordonnance des voûtes, celle de la claire-voie et celle du haut de la façade occidentale, fut complétement changée après la catastrophe de 1441 ; les nouvelles dispositions adoptées furent très-mauvaises, et c'est à partir de cette époque que commence pour notre église l'ère fatale des restaurations : A la fin du quinzième siècle, le culte catholique, ayant dépassé l'apogée de sa gloire,

marchait vers sa décadence ; aux églises, sombres et mystérieux sanctuaires, que la piété profonde des douzième et treizième siècles avait élevés pour être un lieu intermédiaire entre la terre et le ciel, un asile pour la méditation et la prière, on préférait, comme on le fait trop souvent de nos jours, des locaux fort éclairés ; le prêtre célébrait les mystères de la religion d'une manière déplorable, qui bientôt devait amener la plus importante des révolutions. Le Chapitre cathédral de Genève suivit l'exemple général : de jour en jour la licence augmentait dans ce corps, jusqu'alors vénéré et digne de l'être. Les Constitutions synodales de nos évêques contiennent des prescriptions qui montrent quel était, à la fin du quinzième siècle, l'état moral des membres de ce clergé, qui ne se recrutait cependant que dans la noblesse, et qui comptait dans son sein les hommes les plus distingués de nos contrées. On voit par ces constitutions qu'il était défendu aux chanoines de causer, de changer de place, de faire des gestes malhonnêtes et de dormir dans le chœur, de venir à l'église sans leurs habits, à pieds nus et avec les jambes nues ; elles leur ordonnent de porter des habits honnêtes, de couleur modeste et sans taillades. Les prêtres y sont dépeints comme adonnés à la chasse, au jeu, aux armes, au blasphème et au parjure, et on leur reproche de fréquenter des lieux suspects et d'entretenir des concubines, enfin Jeanne de Jussie, l'ardente adversaire des premiers réformés, dit que les prêtres de son temps « ne gardaient pas bien leurs vœus et estat, mais gaudissoient dissolument des biens de l'Eglise, tenant femmes en lubricité et adultère (1). »

Ce furent les hommes jugés si sévèrement par leurs adhérents et pour qui il fallait faire de semblables règlements qui, ayant succédé aux prêtres saints et pieux qui avaient construit l'église, la réédifièrent ; confiée entre de telles mains, cette réédification ne pouvait être qu'une mutilation, car les concep-

(1) Voy. *Levain du Calvinisme*, p. 34.

tions architectoniques portent non-seulement le cachet de l'époque où elles s'élèvent, mais aussi elles sont toujours le reflet de l'âme du constructeur; non contents de remplacer les voûtes primitives par les cinq compartiments qui aujourd'hui divisent la nef, ces prêtres agrandirent toutes les fenêtres de la claire-voie, en ajoutèrent dix nouvelles, et à la rose occidentale qui accompagnait celle des transepts et formait de la disposition intérieure un tout plein d'harmonie, ils substituèrent trois fenêtres pauvres et mesquines. Tel fut le premier travail attentatoire à l'unité architectonique de notre église.

A peine les désastres de 1441 étaient-ils matériellement réparés, qu'advint la Réforme; alors des troupes fanatisées se ruèrent sur les monuments religieux et y commirent des dégâts sans nombre. Le désordre devint tel, que le Conseil dut établir des gardes dans les églises, et l'on voit, par les écrits des chefs même du mouvement, que leurs disciples brisaient les verrières pour en avoir le plomb, et arrachaient jusqu'aux ferrures des portes (1). Les cloches mêmes ne furent pas épargnées; non-seulement celles des édifices religieux que l'on détruisit, mais encore plusieurs de celles des églises actuelles furent brisées et fondues pour en faire de l'artillerie (2).

Le 8 août 1535, Farel, qui, déjà en 1530, avait prêché dans la cathédrale (3), remonta dans la chaire de Saint-Pierre

(1) Voy. Froment, *Actes et faits merueilleux de la Cité de Genève.*

(2) Sœur Jeanne de Jussie (p. 116), racontant ce fait, ne ménage pas ses termes : « Le mercredi, dit-elle, ces chiens despendirent la cloche de nostre Dame de Grâce, et la jeterent du haut du clocher pour la rompre, et fust dit que plusieurs de tout leur pouvoir frappaient dessus de coups de pierres, et de marteau : mais oncques ne la peurent rompre. Après visiterent la cloche du Couvent du Palais, et de la Paroisse de sainct Geruais : car ils en vouloient rabiller et faire d'artillerie pour faire guerre contre Monseigneur et les Chrestiens.... »

(3) Le mardi, les Lutheriens se font ouvrir l'Eglise de S.t Pierre, ils sonnent la cloche episcopale pour le sermon qui fut prêché Aenllemand par Maître Guillaume Farel. (Jeanne de Jussie, p. 19.)

et prêcha aux nouveaux convertis dans cette église désolée; quelques jours après la déchéance de l'évêque fut prononcée, et le peuple, reprenant l'exercice de ses droits, proclama l'indépendance de la république. A cette époque l'on dressa un inventaire de tous les joyaux et vêtements sacrés qui se trouvaient dans l'église; cette pièce intéressante, transcrite à la suite de ce mémoire, semble prouver entre autres choses que les églises de Genève avaient, depuis les exactions des Suisses, été dans l'impossibilité de se rétablir dans leur ancienne splendeur. En 1537, on commença à tenir dans l'église les assemblées politiques, qui ont continué à s'y réunir presque sans interruption jusqu'à nos jours. Les Promotions y furent célébrées pour la première fois en 1559. Quelque temps auparavant, en 1546, la foudre, en tombant sur l'église, avait menacé de la réduire en cendres. Ecoutons Michel Roset, témoin oculaire de ce fait, dont il nous a conservé le souvenir dans ses chroniques manuscrites (1):

« Sus la poincte du Clocher Saint-Pierre restoit encore une grande Croix dessus ung grand pomeau de cuivre doré, dans lequel Dieu fouldroya, le 10me d'Aougst, envyron neuf heures, avant midy, estans les seigneurs assys au conseil. La fouldre fit au dict pomeau deux pertuys ronds de la largeur de deux doigts. Puys rentra par l'arbre de la dicte Croix au Clochier, qui estoit tout couvert de fer-blanc; et le brusla, jusques à l'horologe. La furent veuz une dixaine de compagnons combattre ce feu, d'une hardiesse extraordinaire, car les thisons allumez leur pleuvoient sus les testes; et la haulteur et difficulte du lieu estoit pour les precipiter en toutes sortes, si Dieu ne les eust merveilleusement preservez, comme il fit aussi toute la cité. Car la munition n'estoit pas à cinq pieds loing des thisons; lesquels tant par eau que par vin furent esteints sans autre dommage, fors de la dicte esguille ou estoit la Croix. A cause de laquelle chascun disoit

(1) Liv. VI, chap. IX.

que Dieu avoit fait cest œuvre, voulant purger ceste Eglise de tels reliques. »

Un nouvel incendie, qui heureusement fut le dernier et presque sans importance, éclata dans le temple en 1609. On eut lieu alors de s'applaudir de la construction du réservoir établi dans la partie supérieure de l'édifice. Avant de continuer l'histoire de l'église, nous dirons un mot de la chapelle qui y fut annexée au commencement du quinzième siècle.

III. CHAPELLE DES MACCHABÉES.

La chapelle Notre-Dame des Macchabées, appelée plus souvent dans les anciens actes chapelle du cardinal d'Ostie, fut construite, en 1406, par les ordres de Jean de Brogny, sur un terrain acquis du Chapitre de Saint-Pierre; ce prélat qui, de la position la plus humble, parvint jusqu'à la pourpre romaine, affectionnait Genève (1) bien longtemps avant d'en être le prince, car ce ne fut que dix-sept ans après l'érection de sa chapelle qu'il fut pourvu de l'évêché. La fondation mystique du Collége des Prêtres qui devaient y célébrer le service divin fut confirmée par le pape. Les revenus de l'église Notre-Dame-la-Neuve furent annexés à ceux de ce collége, que le cardinal institua héritier de la moitié de ses biens, par testament en date du 12 août 1422.

En 1428, les obsèques de Jean de Brogny, mort à Rome deux ans auparavant, furent célébrés à Genève avec la plus grande pompe : de nombreux cierges fournis par la ville et ornés de panonceaux armoriés brûlèrent autour du corps déposé dans un mausolée magnifique, sur lequel on érigea la statue du grand homme qui présida le concile de Constance, et dont Jean Huss admira plus d'une fois la piété et la tolérance (2).

(1) En 1405, Jean de Brogny donna au couvent des Jacobins de Palais, situé à la Coulouvrenière, une cloche transportée plus tard à la cour de la Monnaie, où elle fut détruite lors de l'incendie de 1670.

(2) On montre encore à Brogny la maison où naquit notre évêque,

François de Mez, ou de Mies, fut élu successeur de Jean de Brogny à l'évêché de Genève. Ce prélat enrichit encore la chapelle des Macchabées, pour laquelle il fit peindre des portes de retable où il est représenté conduit à la sainte Vierge par saint Pierre. Il mourut en 1444, l'année même où il avait fait exécuter ces peintures, et il fut inhumé à côté de Jean de Brogny.

En 1476, le Chapitre des Macchabées fut augmenté de six altariens, six enfants de chœur et un maître de musique. Ce Chapitre, à qui la ville avait de grandes obligations, était l'objet de la vénération que Genève avait vouée à son généreux fondateur, et lorsqu'en 1535, il dut abandonner la ville, ce fut en emportant ses titres, ses ornements et ses reliques, faveur que n'obtinrent point les autres membres du clergé genevois. On sait que le Chapitre des Macchabées, transféré à Rumilly, puis à Annecy, fut définitivement supprimé en 1790, et que les revenus qu'il possédait encore à cette époque furent appliqués à l'entretien de la Chapelle des prisons de Carouge.

Le titre de Macchabées, ajouté à celui de la Vierge à qui la chapelle fut consacrée, a une origine incertaine; ce n'est qu'au seizième siècle qu'il en est fait mention. Senebier pense que cette adjonction eut lieu parce que l'église métropolitaine de Vienne était consacrée aux sept martyrs hébreux. Cela est possible, car la dévotion était grande dans le diocèse de Genève, et pour les soldats de la légion thébéenne et pour les Macchabées à qui, suivant la tradition, saint Paul avait consacré, à son passage à Vienne, la première église chrétienne des Gaules.

En 1535, les tombeaux de Jean de Brogny et de son successeur furent détruits, et dès lors nous n'avons à enregistrer que des mutilations; pendant quelque temps l'édifice servit à la célébration

ainsi que les ruines d'une chapelle qu'il y fit construire et dans laquelle on célébra, en vertu de ses fondations, un service jusqu'à la fin du siècle dernier.

du culte protestant, car en 1542 l'église italienne y était établie (1). En 1547, l'on en fit un grenier à blé (2), en 1556, un magasin de poudre, car le registre du 10 août de cette année dit que la munition et poudre *estoit au dessus et au songeon de la chapelle du Cardinal.*

En 1637, on n'avait pas craint d'y amonceler du salpêtre, qui en a corrodé une partie des murs. En 1670, l'auditoire de philosophie y fut établi; on perça alors la porte méridionale. Dix ans après, le perron postérieur fut construit. Momentanément quelques classes du Collége y furent transportées à la fin du dix-huitième siècle ; puis la partie inférieure du monument fut changée en magasin. En 1800, l'étage supérieur fut donné à la Société de Musique pour y faire ses assemblées. En 1814, l'étage au-dessus des voûtes fut prêté à la Direction de l'hôpital pour y faire un dépôt de blé ; à la même époque, une partie de l'église servait au même usage (3). Enfin, en 1830, après l'avoir mutilé et profané de tant de manières, on en vint à proposer de démolir ce précieux monument, que l'on ne craignit pas de qualifier alors de *vieux bâtiment à peu près insignifiant.* La prompte démolition ne fut pas accordée, mais l'usage auquel on a de nouveau, et sans égard pour les réclamations des amis de notre histoire, consacré ce monument, en assure la ruine....

(1) En 1716, l'on y prêchait encore quelquefois en italien et en allemand. (Pictet, *Dissert. sur les temples,* p. 262.)

(2) Le 24 janvier 1547, le Conseil chargea quelques-uns de ses membres de chercher le lieu le plus propre pour établir un grenier à blé, et sur leur rapport il arrêta, le 27 du même mois, que l'on se servirait à cet effet de la chapelle des Macchabées, en y faisant quatre *tralaisons* soit planchers; ce qui fut exécuté sans retard. (*Note de M. l'archiviste Sordet.*)

(3) Ce n'est que depuis 1840 qu'une partie des archives a été transportée dans ce même local.

IV. SÉPULTURES MODERNES DANS L'ÉGLISE ET DANS LE CLOÎTRE DE SAINT-PIERRE.

Sans être positivement interdites par les prescriptions des réformateurs, les sépultures dans les églises avaient presque entièrement cessé chez nous avec l'introduction du culte protestant; toutefois, durant le dix-septième siècle, quelques personnes de distinction furent inhumées dans l'église de Saint-Pierre. La princesse Emilie de Nassau et sa fille furent enterrées dans l'une des chapelles joignant le clocher du nord, et en 1638, les funérailles du duc de Rohan, également inhumé dans l'église, furent célébrées avec solennité. Une intéressante notice, publiée dans la *Bibliothèque Universelle* (1), contient tous les détails relatifs à cette cérémonie et à l'érection du mausolée élevé plus tard sur la tombe du célèbre guerrier. Durant la tourmente révolutionnaire, le tombeau fut violé et le monument démoli. Longtemps ses débris furent épars dans la rue; en 1801, on les transporta dans la chapelle; en 1820, l'on s'occupa, à diverses reprises, de sa réédification; enfin, quelques années après, il fut relevé par les soins de M. l'ancien syndic Rigaud.

Le cloître de Saint-Pierre reçut aussi la dépouille mortelle de plusieurs personnages distingués; ses caveaux s'ouvrirent en 1605 pour recevoir celles de Théodore de Bèze. Cette préférence, inaccoutumée jusqu'alors, eut lieu, dit-on, en suite des bravades de certaines personnes qui s'étaient vantées de brûler à Rome, mort ou vif, celui qu'ils appelaient le pape des huguenots. Jean, baron de Kaunitz, fut aussi enseveli dans le cloître; les funérailles de ce jeune homme, seigneur d'Austerlitz, eurent lieu en 1608; le monument élevé à sa mémoire fut transporté dans l'église au commencement du dix-huitième siècle (2).

(1) Juillet et août 1844.

(2) On trouvera, sous le n° 2 des *Pièces justificatives*, l'inscription tracée sur le marbre qui se voit encore aujourd'hui dans l'église.

Voici quelques détails relatifs à l'ouverture du tombeau, et qui sont extraits d'une relation manuscrite contemporaine (1) : « Le « vendredy, 5^me^ mars 1723, comme on faisoit quelque réparation « du côté de la muraille de Saint-Pierre, où étoit l'épitaphe du « baron de Kaunits, l'on trouva en bas un cofre, lequel renfermait « une bière de noyer, doublée de velours et dans icelle une d'é- « tain où étoit le corps du dit Baron ; la bière de noyer, quoi- « qu'elle parût fort entière, s'en alla d'abord en pièces lorsqu'on « laissat tomber dessus la pierre qui couvroit le dit cofre, de « sorte que ne restant que la bière d'étain, laquelle étant enfon- « cée par la chute de la pierre susdite fut un peu désoudée, on « vit le corps de ce jeune seigneur fort entier, qui avoit encore, « quoique mort, beaucoup d'agréments, semblant plutôt dormir « que mort. Sa tête reposoit sur un beau carreau de velours, et « il étoit revêtu d'une robe de damas à fleurs avec de beaux bas « de soie, le tout fort entier. »

Le même narrateur ajoute que l'on trouva sur la bière d'étain une plaque du même métal, sur laquelle on lisait une inscription latine dont il donne la traduction suivante :

« Dieu faisoit auparavant toute mon espérance, mais je le « possède à présent, ma maladie et ma mort ont esté pour moi « le chemin à une meilleure vie, uni à la troupe céleste, je vay « dès à présent continuer à chanter hautement les Loüanges de « Dieu. Vous donc qui regardes ma mort comme quelque chose « de bien triste et de bien fâcheux, sachez que les Saints Décrets « de la Providence vous défendent de vous affliger de mon sort. »

Ces inscriptions se terminent par ces mots :

Johannes Liber Baro a Caunitz, moravus, obiit anno Salutis 1608 die 26 Junii sexta matudina natus anno 14.

VRNA CADAVER HABET SPIRITVS ASTRA TENET.

Ce serait faire une nomenclature inutile que de citer tous les

(1) De la Corbière, *Antiquités de Genève*, exemplaire de la Bibliothèque publique, p. 11.

tombeaux que renfermait le cloître de Saint-Pierre; rappelons seulement ceux de Michel Roset (1613) et de Théodore-Agrippa d'Aubigné (1630). Ce dernier se voit aujourd'hui à l'intérieur de l'église, incrusté dans le mur méridional : c'est une table de marbre entourée d'un portique adossé, dans le fronton duquel sont les armes de d'Aubigné placées sur un trophée; l'inscription du célèbre historiographe, ainsi que celle du duc de Rohan, se trouvent dans l'histoire de Genève de Spon (1).

V. Reconstruction de la façade occidentale.

Ce serait faire un long et inutile travail que de suivre pas à pas toutes les recherches, les expertises et les travaux qui furent exécutés au sujet de la façade occidentale de l'église de Saint-Pierre. Toutes les personnes qui s'intéressent à notre histoire ont lu avec intérêt la notice sur sa reconstruction donnée par M. E. Mallet, dans l'Album de la Suisse romane (2); plusieurs pièces récemment découvertes (3) me permettront d'ajouter quelques mots à cet excellent travail.

Dès la fin du seizième siècle (4), le mauvais état de la tour du nord était signalé; quelques années après le surplomb des parties antérieures de l'église inspira des craintes sérieuses (5); les portes des collatéraux furent murées pour donner de la solidité à la façade, et lors des funérailles du duc de Rohan, la

(1) Tome II, édit. in-4°, p. 360 et 365.

(2) Quatrième année.

(3) Ces pièces sont un recueil des projets de reconstruction n° 411 bis, le registre de comptabilité de la commission de Saint-Pierre n° 431, et un dossier n° 422 renfermant 25 mémoires des dix-septième et dix-huitième siècles (*Arch. de la Société Economique*), les registres de la Chambre des comptes, la transcription de plusieurs autres rapports dont les originaux sont perdus.

(4) Voy. les *Extraits des registres* de Gautier, du 29 avril 1584.

(5) Voy. *Rapport n° 2* du *Dossier n° 422*, contenant quelques détails relatifs à un examen de 1643.

grande porte était habituellement fermée, probablement par crainte d'accident.

Les ingénieurs Ivoy (1), De la Ramière (2), Mallet (3) et plusieurs autres présentèrent, à diverses époques, le résultat de leurs recherches sur cette partie de l'édifice. On voit par ces mémoires à quel point de caducité était arrivée la partie supérieure de la nef. En 1691 (4), la grande façade n'avait pas moins de 14 pouces de déversement, et de 1739 à 1748 seulement, ce déversement s'était augmenté de 21 lignes (5).

Dès le commencement de l'année 1749, une commission spéciale, désignée plus tard sous le nom *Petite Commission de Saint-Pierre*, s'occupa des travaux de reconstruction de la nef : le 29 janvier, les maîtres employés par cette commission crurent s'apercevoir d'un mouvement général et sensible sur lequel on ne conserva bientôt plus de doutes (6). Aussitôt l'on appuya les murs et les voûtes ; le service divin fut transféré à l'Auditoire et le travail de restauration commença.

Les recherches préparatoires de la commission fournissent quelques renseignements intéressants. C'est ainsi qu'en examinant les fondations, l'on découvrit qu'il se trouvait dans la nef à 6 ou 7 pieds en contrebas du sol actuel, une aire en maçonnerie, qui paraissait indiquer le pavé d'anciennes cryptes dé-

(1) Mémoire de 1670, dans les *Pièces historiques des archives de Genève.*

(2) *Rapport* du *Dossier* n° 422.

(3) *Registre de la Chambre des comptes,* du 17 août 1739.

(4) *Registre de la Chambre des comptes,* des 10, 13 juin et 15 juillet.

(5) *Tableau des aplombs pris le* 23 *mai* 1748; n° 5 du *Dossier* n° 422.

(6) Comme c'est à partir de la déclaration d'urgence de ces maîtres que commencent les travaux, nous en donnons la transcription complète, *Pièces justificatives,* n° 3.

truites depuis longtemps, car plusieurs inhumations avaient eu lieu dans les remblais qui avaient servi à les combler; les mêmes registres mentionnent un squelette remarquable par sa grandeur, un autre qui avait une croix sur la poitrine, etc. (1).

Plusieurs plans pour le rétablissement de la façade furent présentés au Conseil, qui adopta celui de MM. Lullin et Calandrini, modifié plus tard par le comte Alfieri, qui lui donna ce caractère de noblesse et de grandeur qui font du péristyle de l'église un ouvrage remarquable.

L'œuvre de reconstruction seule dura cinq ans entiers. Plus de trente maîtres de profession ou chefs d'ateliers, dont cinq maçons, un marbrier, cinq charpentiers, huit menuisiers et cinq serruriers (2), prirent part à ces travaux exécutés généralement avec soin; le chiffre total des dépenses s'éleva à la somme de 559,292 florins de Genève (3). Cette somme considérable fut fournie avec un désintéressement et une munificence dont on trouve bien peu d'exemples : les dons et contributions volontaires s'élevèrent seuls à la somme de 498,000 florins, et bien que sous le rapport de l'art il y ait à redire à cette œuvre, elle n'en restera pas moins un éclatant témoignage du patriotisme des Genevois de cette époque.

Le comte Alfieri se piqua aussi de générosité, car il ne réclama rien pour son travail, mais le Conseil lui fit présent d'une médaille (4) et d'un diamant valant près de 6000 florins (5), outre une gratification considérable pour ses dessinateurs (6).

Suivant le désir des donateurs (7), l'excédant des recettes sur

(1) *Registre de la petite Commission,* n° 18 du *Dossier* n° 422.
(2) Voy. *Pièces justificatives,* n° 4.
(3) Voy. *Pièces justificatives,* n° 5.
(4) *Registre du Conseil,* du 2 octobre 1751.
(5) *Registre,* n° 431.
(6) Id., p. 30.
(7) *Pièces justificatives,* n° 6.

les dépenses fut employé à la construction d'un orgue (1). L'œuvre de restauration fut complétement terminée à la fin de l'année 1756; le 5 décembre un discours d'inauguration fut prononcé, la dédicace des orgues fut célébrée en même temps, les chantres réunis de toutes les églises mêlèrent leurs voix aux sons du nouvel instrument, et cette journée mémorable fut terminée par un festin magnifique donnée dans la salle du Deux-Cents, et auquel prirent part la magistrature et tous les maîtres qui avaient coopéré aux travaux.

VI. CLOCHES.

Depuis le moment de la reconstruction de la façade jusque vers la fin du siècle, il se passa peu de faits importants pour l'histoire de notre église; l'époque révolutionnaire amena toutefois plusieurs modifications à l'intérieur: une grande peinture représentant la République, tenant l'étendard genevois et au-dessus de laquelle flottaient les drapeaux des puissances amies et alliées de Genève, fut placée au fond du chœur; *les Droits et Devoirs de l'homme social* furent affichés dans le temple, et toutes les dispositions intérieures modifiées pour la célébration des fêtes décadaires.

Quelques travaux partiels furent entrepris dès lors dans le but de restaurer l'édifice, mais ce n'est que depuis peu d'années que l'on commença à apprécier le monument et à s'occuper plus sérieusement des travaux à faire pour sa restauration. Malheureusement les tentatives faites dans ce but ne peuvent guère être envisagées que comme des mutilations plus ou moins re-

(1) Les orgues de Saint-Pierre sont dues au facteur Scherrer; elles ont quarante registres et deux mille tuyaux, et furent exécutées pour le prix de 10,500 livres, soit 17,010 francs, non compris la dorure, qui coûta environ 1,500 francs. La chaire actuelle fut construite en même temps que les orgues.

grettables; cependant la destruction des ateliers et des logements placés dans les combles qu'ils pouvaient incendier à chaque instant a été, ainsi que la démolition des tribunes intérieures (1), une mesure généralement appréciée; il en a été de même des tentatives faites dans le but de doter l'église d'une sonnerie harmonique. Je donnerai à ce sujet quelques détails sur les huit cloches dont elle est formée.

La cloche CLÉMENTINE (2), ou CLÉMENCE, est la plus an-

(1) Les galeries ou tribunes furent établies dans les transepts et une partie des bas côtés de l'église, entre les années 1660 et 1695; elles s'avançaient alors jusque sous les arches de la nef; ce fut à l'époque de la restauration de la façade qu'elles furent réduites aux dimensions que nous avons connues. Depuis 1687, les places des étudiants en théologie furent fixées vis-à-vis de la chaire, par le Conseil, qui, en date du 24 septembre, publia l'arrêté suivant :

« En Conseil Ordinaire, Arresté que l'on défend à toutes personnes de quelle qualité et condition qu'elles soyent d'occuper les trois premiers bancs de la Galerie du Temple de Saint Pierre destinés pour les Estudiants en Theologie, à peine d'amende arbitraire, sauf à ceux qui en auront eu la permission.

DV PVY. »

(2) Voici le texte de l'inscription qui donne à la cloche le nom de Clémentine :

† AVE : M̄ : GRA : PLENA : DN̄S : TECV̄ : IH̄S : M̄ : FILIVS : SALVS : MV̄DI : DN̄S : SIT : NOBIS : CLEMĒS : ET : PROPICIVS : EGO : VOCOR : CLEMĒTINA :

Le cercle inférieur porte les mots suivants :

† LAVDO : DEV̄ : VERV̄ : PLEBE̅ : VOCO : CV̄GREGO : CLERV̄ : DEFV̄TOS : PLORO : PESTE̅ : FVGO : FESTA : DECORO : VOX : MEA : CV̄CTORV̄ : FIT : TERROR : DEMOIORV̄ : FTA : DIE : XXV : MĒSIS : OBTOBRIS : AN̄O : DN̄I : M̊ : CCCC̊ : VII : M̄ : GVERRI : D : MARCLAY : FECIT :

cienne et la plus grande (1). Elle date de 1407 et fut fondue ensuite d'un legs de l'antipape Clément dont elle a pris le nom. Cette cloche, dont on évalue le poids de 75 à 80 quintaux, et dont le battant seul pèse 380 livres, fut, dit-on, fondue au pied même de la tour où elle se trouve aujourd'hui.

L'Accord, coulée avec le métal de la cloche fendue dite *Rebat*, provenant elle-même d'une cloche beaucoup plus ancienne; pèse 4160 livres; sa fonte a eu lieu à Vevey, et on l'a sonnée pour la première fois le jour de Noël 1845 (2).

(1) Voici les noms et les diamètres des huit cloches de Saint-Pierre :

Clémence . . .	6	pieds	3	pouces	6	lignes.
Accord	4	»	9	»	6	»
Bellerive. . . .	4	»	4	»		
Horloge	3	»	11	»		
Collavine . . .	3	»	6	»		
Beffroi	2	»	4	»		
Éveil	2	»	3	»	6	»
Réveille-matin,	1	»	9	»	6	»

(2) Voici les inscriptions placées sur cette cloche en 1845 :

Sur la face principale :

DEO OPTIMO MAXIMO, CHRISTI EVANGELIO INSTAURATÆ CIVITATIS SOSPITATORI, IN SPIRITU ET VERITATE COLENDO, ET IN ÆTERNUM LAUDANDO; GENEVÆ CIVES SACRUM FACERUNT, DIE NATALIUM DOMINI MDCCCXLV.

(Au Dieu très-bon et très-grand, sauveur de cette cité restaurée par l'Evangile de Christ, à ce Dieu qu'il faut servir en esprit et en vérité, et qui doit être éternellement loué; les citoyens de Genève m'ont consacrée le jour de Noël 1845.)

Sur la face postérieure :

FUSA PRIMUM A. D. MCCCCLXXXI, ITERUM OB FISSURAM A. D. MDCLXXVIII, ATQUE ILLICO FRACTA, CIVIUM ACRIS ET IMPENSIS, TERTIUM FUSA AD MDCCCXLV, DEUS ADSIT.

(Fondue d'abord en 1481, fendue et fondue de nouveau en 1678, et brisée immédiatement, elle a été refondue pour la troisième fois, aux frais des citoyens, en 1845; Dieu la protége.)

On lit sur le cercle inférieur :

CLASSICUM INTONABAM, HORAS NUNTIABAM; NUNC UT

Les manuscrits du professeur Minutoli (1) contiennent sur la cloche qui précéda le Rebat quelques détails intéressants et peu connus : « Aux anses de cette cloche, dit-il, qui étaient six en « nombre, il y avait pour ornements deux figures de la Bien- « heureuse Vierge Marie; deux de saint Pierre et deux de saint « Paul.

« Au-dessous et sur le haut de la cloche était un cordon qui « enveloppait cette inscription qui remplissait le tour en lettres « gothiques : *Jesus Chrus, ave Maria, gratia plena, Dominus « tecum, benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus,* puis « deux lettres en abréviation qui signifiaient sans doute *ventris « tui.* »

« Au-dessous de cette inscription était un nouveau cordon à « 18 compartiments, dans chacun desquels se voyait une figure « différente, comme du souper de Jésus-Christ, du calvaire, de « la mort, passion et résurrection de notre Sauveur, de son ap- « parition aux apôtres, d'un saint Pierre pleurant et tenant deux « clefs en ses mains, d'autres effigies du même saint Pierre avec « les clefs, de saint Paul, de la Vierge Marie et autres.

« Et sur le bas bord de la cloche il y avait cette inscription pa- « reillement en lettres gothiques : *Anno Domini MCCCCLXXXI « die ultimo mensis Augusti mentem sanctam spontaneam habeo, « honorem Dei et patria liberationem invoco;* ensuite deux clefs « en sautoir ou en croix de Saint-André et une Vierge Marie « avec un petit Jésus entre ses bras. »

Minutoli nous apprend encore qu'après être restée inutile pendant une quinzaine d'années, on profita, en 1678, de la

QUONDAM SUPREMÆ MEMORES ESSE MONEO; AD SACRAS CONCIONES VOCO; DEUM IMMORTALEM MAGNIFICO.

(Je sonnais le tocsin, j'annonçais les heures; aujourd'hui comme jadis je rappelle le souvenir de la dernière heure; j'appelle aux saintes assemblées; je chante les louanges du Dieu immortel.)

(1) Copie des Chroniques de Genève. En tête de ce manuscrit, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le docteur Coindet, l'on trouve plusieurs observations faites par Minutoli sur quelques sujets archéologiques se rapportant à Genève.

rencontre de certains bons fondeurs lorrains (1) pour refondre cette cloche. On la brisa et on la descendit. Sa fonte eut lieu le samedi, 6 septembre. Le 24 du même mois elle fut montée par une brèche faite à la voûte de la tour, et le 26 elle sonna pour la première fois. Cette cloche, qui prit le nom de *Rebat*, ou *Repic*, à cause de son emploi à répéter l'heure, se fendit bientôt et resta dans cet état jusqu'en 1845, qu'un comité se forma dans le but d'ouvrir une souscription pour la refondre. La manière dont elle fut décoré en 1678 est intéressante. Sur les anses se voyaient des figures humaines. Le cercle supérieur était entouré de deux bordures très-ornées, dans lesquelles étaient fréquemment répétées les trois lettres IHS surmontées de la croix. Ce cercle contenait l'inscription suivante.

FVSA PRIMVM ANNO DOMINI MCCCCLXXXI. PRID. KAL. SEPTEBR. ATQVE ITERVM OB FISSVRAM ANN. M. DC LXXVIII. EOD MENSE ET DIE.

L'inscription ci-après se lisait sur la circonférence inférieure de la cloche :

AD SACRA ET COMITIA VOCO. CLASSICVM INTONO. HORAS NVNTIO. SVPREMÆ MEMORES ESSE MONEO.

La cloche avait 5 pieds de diamètre et pesait 5051 livres.

Sur chacune des faces on voyait la clef et l'aigle dans de beaux médaillons entourés de branches d'oliviers; sous l'un d'eux on lisait, entourés de groupes d'instruments de fondeurs, les mots suivants :

MICHEL JOLLY
ESTIENNE DE LA PAIX
ALECXIS JOLY
LORRAINS MONT FAICTE
+
IHS

(1) On voit, dans les *Registres du Conseil*, que la refonte coûta 85 pistoles.

Suivant une *Description de Genève*, publiée en 1807 par M. H. Mallet, la cloche *Bellerive* proviendrait du couvent de femmes de l'ordre de Cîteaux, établi à Bellerive, et aurait été transporté à Genève en suite de la dévastation de ce couvent qui eut lieu en 1530. Minutoli affirme dans ses chroniques que cette cloche était celle du couvent des Cordeliers de Rive; cette dernière opinion paraît pleinement justifiée par la figure de saint François d'Assise répétée six fois sur les anses et les volants de la cloche; les mains étendues du saint, qui est dans l'attitude de la bénédiction, portent les stigmates; l'habit de l'Ordre se voit très-distinctement, et l'on sait que saint François est le fondateur des Frères Mineurs ou Cordeliers. Si la cloche avait été fondue pour le couvent de Bellerive, elle aurait porté la figure de saint Benoît ou de saint Robert, comme la *Clémence*, fondue pour la cathrédrale, porte la figure de saint Pierre. Le nom primitif de la cloche Bellerive se trouve à la fin de l'inscription qui y est moulée, et qui se termine par ces mots :

MAPELLE EN MON NON
COLETEA BEAV RESON
THOMAS
MIRAR
QUI MA FET
SE NOMET.

La cloche de l'Horloge, fondue à la fin du quinzième siècle, est celle dont la décoration est la plus remarquable. Un grand nombre de saintes figures en ornent le pourtour, et sur ses bords l'*Ave Maria* et le *Te Deum laudamus* sont répétés, ainsi que quelques phrases de la glorification du Christ. Elle se trouve aujourd'hui dans le clocher central, qui renferme en outre le carillon (1) et deux autres cloches, la Collavine et l'Eveil.

(1) C'est sur le plus gros des timbres de ce carillon que les veilleurs de nuit frappent les heures; antérieurement les vigiles de Saint-Pierre (1546) sonnaient de la trompette du haut des tours, à 9 heures du soir, à minuit et à l'aube du jour (Picot, t. II, p. 284). Nous avons

La *Collavine*, ainsi nommée du nom du fondeur Noé Collavin, date de 1609 ; elle porte quelques vers dont voici les moins mauvais :

LES VIVANTS IE CONVIE
MATIN ŒVVRER ET LA IOURNEE FAITE
POUR LE REPOS IE SONNE LA VIE
NAYANT RETRAITE.

L'Éveil est une petite cloche fondue, en 1845, avec le métal de l'ancienne cloche dite la Retraite et donnée en 1528, par l'évêque, afin de la sonner tous les soirs pour faire retirer les gens. Cette cloche servit à cet usage jusqu'au commencement de ce siècle, époque où elle se fendit ; cette ancienne cloche, sur laquelle on lisait l'*Ave Maria*, et qui était ornée de plusieurs figures de la Sainte Vierge, était un peu plus grosse que celle actuelle (2 pieds 9 pouces), qui a pour ornements les armoiries de Genève accompagnées des mots :

CIVIUM IMPENSIS.

Il nous reste à mentionner deux cloches : le Beffroi et le Réveille-matin. Ces dernières se trouvent, ainsi que l'Accord, dans le clocher du midi. Le Réveille-matin, appelé aussi cloche de quatre heures et annonciateur du jour, se voyait autrefois avec la cloche de l'Horloge dans le clocher occidental ; jusqu'en 1845 il a servi à sonner la retraite ; on voit sur cette cloche la figure de l'*Annonciation* répétée plusieurs fois, et on y lit ces mots :

† AVE : IHS : MARIA SPS SANCTVS †

Le Beffroi, communément appelé cloche d'argent, parce qu'il entre dans son alliage environ un cinquième de ce métal (1), offre quelques petites figures, l'*Ave Maria* répété plusieurs fois, la date de 1509 et l'inscription suivante :

vu qu'en 1660 les sentinelles de la grande tour étaient munies de pièces d'artillerie destinées à répandre l'alarme.

(1) En 1794, Terond proposa de fondre cette cloche pour en faire du billon.

† IHS MARIA
MENTEM SANCTAM SPONTANEAM HONOREM DEO
ET PATRIE LIBERATIONEM.
(J'ai une âme sainte et spontanée pour honorer Dieu et pour délivrer la patrie.)

VII. DERNIERS TRAVAUX.

Je terminerai en indiquant les résultats sommaires des recherches entreprises par les ordres de la Société Économique. La comparaison des aplombs de 1846 avec ceux de 1748 indique un mouvement général et sensible, soit dans l'inclinaison de la tour du nord, soit dans les murs de la nef; malheureusement l'on manque d'un jalon intermédiaire qui permette de déterminer si l'augmentation du mouvement a eu lieu tout d'un coup, lors des travaux de restauration de la façade occidentale, ou si cette augmentation a été progressive et constante; toutefois quelques indices ne permettent pas de douter que très-récemment il y a eu du mouvement. Ainsi les voûtes de la nef, reparées il n'y a pas un bien grand nombre d'années, sont aujourd'hui lézardées et en quelques endroits elles sont écartées des murs latéraux. La construction du clocher du nord, toute en pierre de taille et dont les joints sont dégarnis, ne permet malheureusement pas de préciser exactement si de semblables mouvements s'exercent de nos jours et d'une manière permanente sur cette tour; de nouvelles expériences seront donc nécessaires pour arriver à la solution complète du problème. La seule chose certaine est que le renversement général des parties de l'église inclinées vers le nord s'est sensiblement augmentée depuis un siècle. Ainsi, pour ne prendre que la tour septentrionale, nous voyons qu'en 1748 elle penchait de 7 pouces 9 lignes; aujourd'hui l'inclinaison n'a pas moins de 10 pouces. Si ce mouvement était graduel, on pourrait calculer à quelques

jours près l'instant d'une épouvantable catastrophe ; mais je le repète, de nouvelles observations sont à faire, sans lesquelles on vivra toujours dans l'incertitude. D'autre part, lors même que le mouvement ne serait point graduel, nous ne devons pas oublier toutes les chances d'accidents qui s'amoncellent sur un monument usé, crevassé, d'une grande hauteur, situé au sommet d'une colline, tout près des pentes les plus abruptes et dans un pays dont l'histoire offre l'exemple de secousses et de tremblements de terre assez fréquents, et qui, bien que généralement peu sensibles, n'en ont pas moins une très-grande action sur une construction placée dans les circonstances où se trouvent la tour septentrionale de la cathédrale de Genève.

Le coût approximatif des travaux à faire pour restaurer l'édifice suivant les plans que j'ai présentés s'élève à 515,000 francs. Cette somme comprend non-seulement la restauration des murs, mais encore le remplacement de tous les vitraux modernes et l'établissement d'autres vitraux dans les fenêtres qui en sont privées, ouvrage qui, pour l'église seule coûtera près de 54,000 francs ; dans la somme totale est également comprise celle nécessaire à la restauration complète de l'intérieur et de l'extérieur de la chapelle des Macchabées pour sa restitution au culte, somme s'élevant à 70,000 francs environ. Tels sont les résultats généraux des travaux entrepris par les ordres de la Société Économique. Tous les détails de la décoration projetée sont puisés ou sur le monument ou sur les édifices construits dans nos contrées à la même époque. Il en est de même pour la chapelle des Macchabées. Ce n'est qu'après avoir étudié l'art chrétien du quatorzième siècle dans les monuments de la Savoie, et en particulier dans ceux élevés par les ordres de Jean de Brogny, que j'ai tenté un projet de restauration.

Je n'ajoute qu'un mot sur la décoration de la porte du midi. C'est une imitation de l'ancienne porte occidentale ; seulement les figures qui s'y trouvent sont remplacées par la Bible ouverte et rayonnante, portant ce verset des Psaumes :

TA PAROLE EST UNE LAMPE A MES PIEDS,

et celui où le Roi-Prophète, après avoir déploré le malheur de ceux qui sont éloignés des saints parvis, s'écrie:

MIEUX VAUT UN JOUR EN TA MAISON, O ÉTERNEL, QUE MILLE AILLEURS.

J.-D. BLAVIGNAC, architecte.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Inventaire des meubles, vases et vêtements sacrés de la cathédrale.

[Collationné à l'original déposé aux Archives de Genève.]

Le 17 de Aoust 1535.

Inventoyre faictz dez Joyaulx de lesglise sainct pierre par messgrs les Sindicques assistantz diceulx les seigneurs sindicques Chicand et Philippin et Noble glaude (claude) Savoex et Loys Dufour conseillers commis present R^9 seig^r Michiel Nauis chanoyne messire Pierre falconet. Jaques morel et plusieurs aultres tesmoings assistant messire Jaques morelli ovrier dicelle esglise revelle quil y a de perdu les pieces suyvantes.

Premierement la croix dargent doree dor prinse au petit autel dernier le grand au bordon.

Item dedans larmayre aupres de la porte du Revetisseur a esté pris vng calice la coppe d'argent le pied pomeau et patene d'aultre matiere argentée.

Item audictz lieu a esté prinse la patene doree dor du calice du grand autel.

Item audictz lieu a este prinse une bourse blanche a deux enchatres et en icelle la somme de vingtz et quatre solz en argent doffertoyre.

Item auditz lieu ont este prinses deux ayguyeres destain.

Item auditz lieu prins deux chandelliers de fer.

Item auditz lieu vne boyte et dedans icelle une lb de ensayn.

Item audit lieu prins vnes torqueyses et ung martellet avecques quelques aultres besoignes.

Item un grand chandellier devant le grand autel prins troys grandz syres du poys lenviron 30 lb.

Item au grand autel.

Item vers le grand crucifix eu deux queysses douze chandoelles de sire du poys lenviron 15 lb.

Item en larmayre de S. anthoyne prins les Reliquayres de S. alex dargent fin les Reliques enchasse dans cristallin aussi le Reliquayre de sainct Anthoine en argent ou cuyvre dore.

Item audit armayre une bourse de damas ver et en icelle plusieurs Reliques.

Item auditz armayre prins vng calice et vne tasse destain.

Item auditz lieu prins deux ayguieres destain.

Item prins en l'armaire de la chapelle de ntre Dame 3 ampolles destain ou lon Reposait la S. creme et chescune tenoyt lenviron deux quarterons prins aussi auditz lieu troys petit flascon d'estain.

Dedans le revetisseur sont estés trovés les joyaulx suyvantz.

Premierement vne Rose dargent doree avecqz son pied de cuyvre dorée.

Item deux grandz bastons dargent.

Item le test (text) de levangile dargent quelque peu dore.

Item vne table dargent en laquelle a vn crucifix out sont des reliques.

Item une main et ung pied dargent à folliage.

Item ung offertoyre dargent qui se porte au Roys et dedans un Reliquiayre dargent doré out il y a vne dent de sainct pierre.

Item vng Reliquiayre de cuyvre dore out il y a des reliques.

Item vne table dargent et dedans de boys auquel est sainct Bartholome doré.

Item vng offertoyre dargent pour les Roys.

Item vng escrin de boys argenté out sont des reliques des Innocentz c'est vng pied.

Item vne petite boyte.

Item vne petite croix dargent avecque son pied doré et dedans 4 pieces du boyx de la croix.

Item deux chandelliers vng ensensier et une navete dargent.

Item ung calice et sa patene dargent dore de la chapelle de sainctz Anthoyne qua este remys en larche dicelle chapelle.

Item ung baston d'argent out sont les armes de de Malvenda.

Item ung torribule dargent doré ensamble la navete dargent dore.

Item vng collatere out y a vng fermault dargent.

Item la paix dargent dore a vng crucifix esmallié.

Item la custode dargent doré.

Item une nre dame dargent le pied de cuyvre.

Item deux ayguyeres dargent out sont les armes de albie.

Item le grandz messal les fremaulx d'argent.

Item une croys avecque son pied d'argent dore.

Item Sainct pierre avecqz son pied et ses clefz dargent dore.

Item une petite croix dargent dore que l'on met a levesque disant messe dans icelle du bois de la croys.

Item deux petites ayguyeres de cristallin enchasses en argent dore.

Item deux petites quaysses et ung Reliquayre de boys covers dargent dore.

Le sambedi 21 de aoust 1535 assistant les 4 seigrs Sin-

dicques présent R^d^ seig^r^ Michiel Navis chanoene Jaques morel george de planis prestres le seig^r^ Glaude le dorier Glaude Savoex le secretayre Roset Maystre petremand et plusieurs aultres tesmoings.

Sont estez poyses les joyaux d'argenterie que sensuyt par le sgr. glaude le dorier.

La custode ensemble le verre cinq mars et cinq onces.

Item une croys et deux ayguyeres poisent cinq mars et six onces.

Item la nre dame demontée de son siege osté la coronne et diedame cela exclus poyse xiij mars 3 onces.

Le S. pierre poyse mars 23, 6 onces et 3 grs.

Repoyse S. pierre après avoir osté les pierreries et la coronne poyse 22 mars 6 onces.

Les deux chandelliers lensantier et la navete poysent 17 mars 3 onces.

Item plus vng aultre ensentier et vne navete 9 mars a legier poys.

Item ung sollier et vne main une coppe coverte doffertoyre dorée et une aultre ronde croix doree poyse le tout 10 mars 3 onces 7 d. (sur une copie il y a 3 au lieu de 7).

La croix son pied et la rose 5 mars 6 onces.

Sôme (somme) 90 mars 1 once.

Inventoyre des chappes de sainct pierre de genesue.

Le Jeudi 26 daoust 1535 assistantz les seig^rs^ 4 sindicques presentz messire Jaques Morel et george de planis prestres Petermandz falquet pierre barbier chappellier avecque plusieurs aultres tesmoings.

Vne chappe de velour pers broché dor out sont les armes desta.

Item vne chappe d'or broche out sont les armes de croset.

Item deux chappes damas Rouge neufves.

Item vne chappe de velour Rouge.
Item deux chappes damas vert.
Item une chappe velour Rouge et vert brochez dor.
Item une chappe de velour pers.
Item deux de velours pers damassés.
Item vne de velour Roge brochée dor a barres.
Item vne de vellour noir.
Item vne de damas blanc brochée dor a roses.
Item deux de velour Roge broché dor.
Item ung aultre velour Roge brochee dor.
Item vne chappe damas pers.
Item deux tuniques et vne chaysuble de velours pers brochées dor.
Item vne chappe damas pers brochee dargent.
Item une de satin Roge et velour damace avecqz roses dor.
Item vne de velour viollet a barres dor.
Item vne de vellour viollet brochee dor a feullies.
Item vne de velour viollet brochee dor.
Item vne de velour Roge a soleil.
Item vne aultre de velour figuré a Roses dor.
Item vne de velour Roge a estoylles dor.
Item vne de velour Roge figuré a barres dor.
Item vne aultre de velour Roge broché dor a feullies de chayne.
Item deux de satin gris a vndes de peu valeur.
Item vne damas pers.
Item vne perse a lyon dor.
Item vne de velour pers semée de colombe dor.
Item vne damas bleusz.

Qui sont de petite valeur.

Troys chappes de velour noir.
Vne chappe damas vert obscur.

Vne chappe damas pers figuré.
Deux chappes velour blanc a Roses.
4 chappes damas blanches.
Deux chappes damas blanc figuré a fleurs Roges et verdes.
Vne damas blanc.
Vne aultre damas blanc.
Vne chappe velour viollet.
Troys damas Rouge.
Trois damas changent vieillies.
Deux Roges barrés a la tudesque.
Vne damas incarnel figuree.
Cinq Rouges dorées vieillies.
Deux verdes brochées dor de damas de peu de valeur.
Troys de damas vert.
Troys verdes a lyon et aultres fleurs de peu de valeur.

Au Revetisseur.

Deux tuniques et vne chaysuble damas pers a vndes dor.
Item deux tuniques velour Rouge broché d'or aussi la chaysuble vne estole et ung manipule.
Item deux tuniques damas vert a feuliasses dor ensemble la chaysuble.
Item le pallie de caphas Rouge.
Item les deux compharons.
Item deux tuniques damas blanc et une chaysuble et le manipule avec les estoles.
Deux tuniques chaysuble et les estoles velour noyr.
Item deux tuniques chaysuble manipule estolles damas blanc a fleur dor.
Item deux bordons dargent aux quelz lon faict la chanterie.
Deux chappes violletes.
Vne de damas vieillie Rouge.
Vne chaysuble damas Rouge.

Deux tuniques damas Rouge.

Item 39 liures tant petit que grand.

Item troys tapisseries lvne grande a personage et les aultres aultremant.

Le 28 daoust 1535.

Continuation de l'inventoyre dez joyaulx S. pierre assistantz les seig^{rs} sindicques et pretz ceulx que dessus.

Premierement neufz chappes diverses fort vieillesz de petite valeur.

Deux parement dautel de taffetas Rouge.

Item deux parement dautel vieulx.

Item ung aultre parement de diverses coleurs frachee.

Item ung aultre de satin de burges broché dor vieulx.

Item deux paremendt satin Burges pers.

Item deux parementz satin Violet burges bardi de velours rouge.

Item deux parementz damas blanc figure de fleurs verdes et Rouges ensemble loffrey tout ainsi.

Item deux parement vieulx bardés de Rouge.

Item deux parement damas Rouge bardés de damas vert neufves.

Item vng grand drapt de plusieurs coleurs bardé de Rouge que lon met sur le grand autel.

Item deux parementz dautel de velour cramoysy figuré dor.

Item vng aultre dudit velour a personages.

Item vng drapt de velour noir dez mortz ou sont de daulphins fin or.

Item vng drapt dez mortz out sont les armes du cardinal qui est dor bardé de taffetas vert.

Item deux cremia lung de velour Rouge et laultre dor qui est neufz.

Item vng offrey satin de burges Rouge a fleurs d'or vieulx.

Item deux tuniques verdes satin de burges ensemble la chaysuble et estolles et manipule.

Item deux tuniques damas pers ensemble la chaysuble et les estoles.

Item deux tuniques et chasyble ou sont les armes de sauoye.

Item une chasuble verde figurée ou sont les armes du cardinal avecque ses petites garnissons.

Item vng offrey dor ou sont les armes de chapitre.

Vne chasyble damas blanc doublé taffetas Rouge.

Item vng tapis de drap vert.

Item vng semblable plus grand.

Item 3 pieces tapisserie verdes.

Item deux banchiers de tapisserie à la verdure.

Item le collatere couvert de velour tanez et fremault dargent.

Item huyct liures tant petit que grandz.

Item ung aultre livre de la S. cresme.

Item 28 coyssins de diverses sortes Remys dans larmayre du Revetisseur.

Item vng liure auquel est la benedicion des fontz.

Item layssez au ditz armoyre vne croix de cristallin.

Plus layssé au dit armayre quelques petites besoignes.

Item sorty de la deux tuniques avecq leur garnisson satin burges blanc.

Item deux tuniques noyres estant avecque chasuble et garnimentz viellies.

Item deux chappes ostade noyres.

Item ung parement dautel violet figuré vieulx pour les Jours feriaulx.

Item vne tente Rouge et Jaune de sarge.

Item vng paremantz vieulx du grand autel.

Item layssé au dit Revetisseur vne arche plaine de beaux linges.

Item layssé au dit Reuetisseur une aultre arche et dans icelle de beaux linges et daultres bonnes besoignes.

Item layssé le grand drap vert et deux tapisseries l'une a personage l'aultre aultrement.

Plus dedans le Revêtisseur layssé plusieurs aultres meubles ferremandes et aultres.

Le Mecredy premier de septembre assistantz les seig^{rs} sindicques Chicand et Molard present Pierre barbier et glaudet le guet (gay).

Premierement troue en larmayre de la chappelle de monsgr. le doyen de Serdon laquelle sert monsgr. Servandi vng calice la coppe et la patene dargent, la Reste d'aultre matiere.

Item sorti de larche de monsgr. pellini le calice et sa patene qua de la esté mys en inventoyre au commencement.

Item tiré de larche de la chappelle de la Ville le calice et la patene d'argent dore dedans.

Le mardi 7 de septembre au lieu que dessus assistant les seig^{rs} Sindicques Chicand et Molard prest. glaude barbier glaudet et bidalis guetz (gaytz).

Trove au buffet auprès du grand autel :

Premierement vng grand messal,

Item deux ayguerectes.

Item ung mantel,

Item en lautel de sainct André en vng petit armayre.

Premierement vng calice et sa patene dargent fin.

Item ung messal.

Item labit pour chanter comme chaysible et aultres et ayguyeres.

Item au dit autel en ung armayre deux missalz deux sorplitz et tout le garniment a chanter hors cens le calice.

En vng armayre de la chappelle de sainct Laurent certains mantel et vne chaysuble de peu de valeur.

Item en larche de monsgr. le curé farconet vng calice et sa patene ny a que la coppe dargent.

Item en larche de chapitre les deux seaulx estant en vne bourse aussi vng calice et sa patene d'argent et cela avecques les deux calice sus escript a esté emporté en la maison de la Ville p le syndicqz Molard.

N° 2.

Inscription funéraire de Jean, baron de Kaunitz, dans le temple de Saint-Pierre.

D. O. M. S.
ANNO M, DC, VIII : V, CAL : IVLI
MORTALIS VITÆ VANITATIB^{9} ET MOLESTIIS
EXEMT^{9} ET AD ÆVITERNÆ BEATITATEM
ET DELICIAS EVOCATVS.
VT SPLENDORE NATALIVM INCLVT^{9} SIC
INDOLIS PRÆSTANTIA GENEROSVS OLIM
ET MODESTVS ADOLESCENS, IOANNES
LIBER BARO A CAVNITZ, DOMINVS IN
AVSTERLITZ SDANITZ & MORAVVS
DELICIVM ET SPES PARENTIS ET SVORVM
PLACIDISSIME
MENTE ET VOCE, AD MORTIS MOMETV,
INTEGRIS, PRÆTER SVAM ET PRÆSETIVM
EXSPECTATIONEM OBIIT GENEVÆ,
NATVS ANNOS XIV.

SPIRIT^{9} EIVS NVNC FRVITVR LÆTO DEI

CONSORTIO, QVEM INCORPORE COSTITVTVS CREATOREM ET REDEMPTORE SVVM, MENTE COGNOVIT CORDE AMAVIT VOCE CELEBRAVIT
HOC OSSIB⁹ EIVS HEIC SEPVLTI MONVMETVM

Vrbis concessit Auctoritas,
Defuncti meruit Dignitas.
Sepulturæ exegit Honor.
Parentis destinauit Pietas,
Lugentium curauit Amor,
Artificis posuit manus.

QVISQVIS ES BENIVOLE LECTOR,
HVIC STVDIO FAVE ET SALVE.

N° 3.

Rapport sur l'état de l'église de Saint-Pierre.

[Collationné à l'original déposé aux Archives de la Société Economique, dossier n° 422, pièce n° 12.]

31 Janvier 1749.

Nous soussignés Maîtres Maçons, et Maîtres Charpentiers, nous étant transportés de nouveau dans le Temple de S.t Pierre par ordre de NOS MAGNIFIQUES ET TRÈS-HONORÉS SEIGNEURS, le 6me et le 7me jour du mois de Janvier 1749, pour prendre des mesures à l'occasion du projet et du devis des réparations urgente qui se présentoient alors au dit temple, suivant le dernier rapport que nous en avons fait et donné à nos M. ET T.-H. S, où il ne nous parut rien de plus à faire

que ce que nous avions indiqué précédemment et dont on travailla de suite à en faire voir le monter et les despences que seroient obligés de faire nos M. ET T.-H. S., pour rassurer et remetre le temple en état de subsister quelques siècles.

Mais en suitte d'une Commission tenue le Dimanche 26me du mois de Janvier dite année, chez Monsieur le Professeur Calandrini, il nous fut ordonné de travailler incessamment et de prendre de nouvelles mesures pour faire nouveaux plants et nouveaux devis en comformité des résolutions et du projet que l'on s'étoit formé et ou même le temps nous fut limité à trois semaines pour rendre compte de l'état des dépences qu'il y auroit à faire au delà de ce que l'on a déjà produit à nos M. ET T.-H. S.

Sur quoi les Maîtres Jean-Louis Bovet et Pierre Vanière se sont rendus dans le Temple de S.t Pierre le Mercredi 29me du présent mois, entre les huit et dix heures du matin, pour quelques mesures dont ils avoient besoin au projet où ils vont travailler incessamment, mais ils furent surpris d'un vrai étonnement lorsqu'étant dans la dernière galerie ils remarquèrent d'abord que le troisième pendentif qui est appuié et soutenu contre le second arc doubleau qui porte sur les deux seconds piliers, l'un au nort, et l'autre au midi, avoient extrêmement souffert entre les liernes diagonales de la troisième partie de voûte, qui se trouve entre les second et les troisième piliers, et qu'il paroît dans le dit pendentif une rupture en forme de rayons de soleil extrêmement grand et fort ouvert qui menace ruine tout comme ceux qui sont à l'entrée du temple, ce qui ne nous étoit encore point connu dans les 6me et 7me jours du dit mois de Janvier et que nous n'aurions pas échappé dant faire rapport, tout comme nous venons le faire présentement, puisque les fentes sons très-sensibles à la vue la plus foible.

Puis nous continuâmes étant sur l'échafaud d'examiner avec attention toutes les parties qui ont été condamnées dans le dernier rapport, et tout comme celle qui ne l'étoient pas, ou nous

remarquâmes d'abord que l'arc en lierne diagonal qui porte sur le premier pilier au nort, et sur le second pilier au midi qui est celui qui devoit rester sur le cintre comme nous l'avions dit, avoit fait un sy grand effort du costé du nord qu'il avoit rompu et emporté son poids et par sa poussée la retombée d'un voussoir sur le devant du dit arc et qu'il ni reste aucune solidité, puis qu'il n'y a qu'une très-petite partie de la nervure qui le tienne présentement en respect sur son angle, et le dernier du joint se trouvant tout ouvert et hors d'état de se pouvoir soutenir, formant au surplus dans sa ligne diagonale du devant de l'arc un angle obtus des le formeret contre le tiercerons en forme d'un genoux qui ploye.

Nous remarquâmes encore que le second arc doubleaux qui porte sur les deux second pilier, dont nous n'avions fait aucune mention dans notre rapport et qui nous paroissoient alors être bons, avait aussi suivi et fait effort mais l'ayant examiné de près nous reconnûmes bientôt que les joints du dit arc s'étoient ouverts proche de la clef et qu'ils avoient suivi toutes les parties au nort qui tende et travaille a un renouvellement si l'on ni prévient au plutot par les appuiages.

Nous les dit Bovet et Vanière se trouverent obligé d'en donner tout aussi tôt avis à nos M. ET T.-H. S., par la voye de Monsieur l'ancien Sindic Dechateauvieux d'autant que les connoissances que nous avons dans l'architecture ne nous permettoient pas de laisser en arriere un péril et un danger qui nous paroit prochain sans prendre des précautions pour en arretter le cours; pour cest effet Monsieur l'ancien Sindic Dechateauvieux après le rapport qu'il en fit en Conseil sur ce que nous lui avions communiqué ordonna a Bovet et Vanière par ordre de Nos SEIGNEURS de rassembler tous les maîtres qui avoient assistés aux precedentes visites de nous tous retransporter dans le Temple de Saint-Pierre pour voir de nouveau et rexaminer de plus près si les fait que Bovet et Vanière avoient rapportés au Conseil étoient comformes à lavis que Nos M. ET T.-H. S.

avoient receu et si sur cet avis il en pouvoit résulter une ruine totale dans les parties indiquées.

Nous tous les soussigné a la requisition et de l'ordre de nos M. ET T.-H. S., nous nous serions transportés le mercredi 29me jours du mois de Janvier 1749 dans le Temple de Saint-Pierre pour reconnoitre, voir et examiner si depuis la précédente visite et rapport les voutes auroient fait nouvel effort, et s'il menacoit ruine comme Bovet et Vanière nous en avoit prévenu, nous déclarons tous unanimement que l'on peut ajouter foy au présent rapport et qu'il est comforme a la verité, croyant toutefois que ces nouveaux coups qui paroissent et qui se manifestent ont été causés par les coups de vent qu'il a fait durant le mois, joint à cela la caducité des voutes et du surplombement des faces de la nef, et qui toute fois demande d'être apuiée avec toute la force et la necessité que requiert un si grand ouvrage et qui demande detre acceleré sans aucun retard pour en eviter les suites fâcheuses. Ainsi est notre visite et rapport a Genève ce 31me Janvier 1749.

Claude BERTOUD.	Jean-Louis BOVET.
David DU BOIS.	Antoine GIBOT.
Simon DUBIED.	Pierre VANIÈRE.
Pierre TROT.	Abraham MATTEY.
J. ARTHAUD.	Balthasard VAUCHÉ.

N° 4.

Tableau des maîtres qui ont travaillé à la restauration de la façade de l'église de Saint-Pierre.

[Extrait des Archives de la Société Economique, dossier n° 422, et registre n° 431.]

Maçons : Jean-Louis Bovet, Antoine Gibot, Abraham Mattey, Pierre Vanière, Balthazard Vauché.

RESTAURATION

DES

STALLES HAUTES

DE

L'ANCIENNE CATHÉDRALE DE GENÈVE.

Mémoire lu à la Classe des Beaux-Arts et à la Société d'Histoire et d'Archéologie.

Les stalles hautes qui se voient aujourd'hui dans les églises de Saint-Pierre et de Saint-Gervais ne paraissent point avoir été faites pour ces monuments ; non-seulement elles ne s'adaptent ni à la place où elles sont, ni à celle qu'occupaient anciennement les stalles du chœur, mais l'on sait, en particulier, et d'après un acte de l'an 1414 (1), que les stalles de la cathédrale devaient être ornées de figures représentant les actes de la vie de saint Pierre; or, rien de semblable n'existe sur les stalles de cette église qui, d'ailleurs, portent des marques évidentes de leur destination particulière à un autre édifice. L'on voit, en effet, tant sur ces stalles que sur celles de l'église de Saint-Gervais, un écusson fréquemment répété et portant *d'argent au lis florencé ou à l'iris de gueules* (2) : ce sont les armes de la ville de Florence, dont les relations de commerce avec Genève étaient très-suivies au moyen âge. Il y avait à cette épo-

(1) Voy. *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch.*, t. IV, p. 54.

(2) Supports : deux cerfs d'or ou bien un ou deux lions d'or [variantes des églises de Saint-Pierre et de Saint-Gervais].

que dans notre ville un assez grand nombre de Florentins pour que l'on ait été dans la nécessité de leur abandonner, pour la célébration du culte un édifice spécial. La chapelle Notre-Dame-du-Pont reçut cette nouvelle destination et prit le nom de Notre-Dame-des-Florentins. Nos chroniqueurs s'accordent à dire que cette église, qui était au bas de la Cité (1), avait été décorée par ses nouveaux possesseurs avec beaucoup de magnificence (2). Les armoiries qui se voient sur les stalles prouveraient à elles seules leur origine, mais l'examen des sculptures dont elles sont ornées vient confirmer l'hypothèse émise ci-dessus. Le saint Précurseur que l'on voit sur les sequins et sur d'autres monnaies de Florence, est répété à l'église de Saint-Gervais, tenant le Christ en agneau et le pennon aux armes de cette ville; plusieurs figures de Dominations, tenant les mêmes armes sur de grands écussons, accompagnent celles de Jean-Baptiste; l'on y voit encore Elie, le type du Précurseur, et François d'Assise, l'un des plus grands saints qui aient illustré l'Italie (3). L'adjonction des figures des sybilles à celles des prophètes, adjonction qui se remarque dans les stalles de l'église de Saint-Pierre, est un usage, sinon tout italien, du moins bien plus usité dans la péninsule que dans le reste de l'Europe. Je ne pousserai pas plus loin ces investigations, pensant que les preuves que je viens d'alléguer sont suffisantes pour établir que ces beaux monuments proviennent de la chapelle des Florentins. L'on ignore à quelle époque leur transport eut lieu; mais il est certain que celles de Saint-Pierre se trouvaient dans cette église dès la seconde moitié du dix-septième siècle. Il y en avait alors vingt-deux; onze dans le collatéral nord et onze autres

(1) Dans l'espace qu'entoure la rue de la Monnaie, ce monument a été démoli en 1831.

(2) Voy. en particulier Savion, dans ses *Annales msc.*, au 13 décembre 1535.

(3) La description complète des stalles de Saint-Gervais se trouvera dans la description monumentale de cette église.

dans le bas côté méridional. Ces dernières, dont la restauration forme le sujet de ce mémoire, furent mutilées, en 1675, à l'occasion de l'établissement des tribunes que l'on construisit au-dessus; les autres furent détruites au milieu du siècle dernier; on n'en conserva qu'une partie du dais qui aujourd'hui décore l'abat-voix de la chaire. Les bas-reliefs qui ornent les stalles existantes représentent des prophètes, des apôtres et une sybille. Voici les noms de ces figures, qui ont à la main des philactères portant des inscriptions en lettres d'or; pour les prophètes, ce sont des passages de la Bible, pour les apôtres, des fragments du Crédo : DAVID (1), S^t^ ANDRÉ, ÉSAIE, S^t^ JAQUES le majeur, ZACHARIE, S^t^ JEAN, OSIAS, S^t^ THOMAS, AMOS, S^t^ JAQUES le mineur, enfin la sibylle ÉRITHRÉE.

Les stalles du nord offraient les figures suivantes : Sophonie (2), S^t^ Philippe, Joël, S^t^ Barthélemy, Salomon, S^t^ Mathieu,

(1) Voici la série des passages écrits sur les philactères des prophètes des stalles existantes. DAVID : Dns dixit ad me, filiꝰ meus est tu, eᵉ hiᵉ genuite [Tu es mon fils, m'a dit l'Eternel, je t'ai engendré aujourd'hui. Ps. II, 7]. ISAYAS : Ecce virgo concepit et pariet filiū et vocabⁿ nomᵃ eiꝰ Hemanuel [Voici, une vierge sera enceinte, elle enfantera un fils dont le nom sera Emmanuel (que Dieu soit avec vous). És. VII, 14]. ZACHAR. : Aspicient omnes ad me quem transfixerunt [Ils tourneront tous leurs yeux sur moi qu'ils ont percé. Zach. XII, 10]. OSIAS : O mors, ero mors tua, morsus ero inferne [O mort, je serai ta mort; ô sépulcre, je te détruirai. Os. XIII, 14]. AMOS : Hedificavit ascensionē suā in celo [Il accomplit son ascension dans le ciel. Am. X, 6].

(2) Les passages qui se lisaient sur les philactères des stalles détruites nous ont été conservés dans les notes manuscrites de Flournois. Voici ceux des prophètes dont je dois la connaissance à l'obligeance de M. le docteur Chaponnière. SOPHONIAS : Ascendam ad vos in iudicio et ero testis velox.... [Je monterai pour vous juger et je me hâterai d'être témoin. Malach. III, 5]. JOEL : Effundam de spu meo sup. omnē carnē [Je répandrai mon esprit sur toute chair. Joël III, 1]. SALOMON rex et propheta : Communicabit mecum de bonis [La sagesse me communiquera ce qui est bon. Sap. VIII, 9]. MICHEAS :

Michée, S[t] Simon, Ezéchiel, S[t] Thaddée et la sibylle d'Albunée. Il manque à la confession de foi écrite sur les stalles le premier et le dernier passage, ce qui montre qu'à l'origine la double série se composait de vingt-quatre places, et que deux figures ont été détruites sans qu'il en soit resté de souvenir.

On sait que la tradition concernant la composition du Crédo par le Collége apostolique est fort ancienne; mais cette tradition n'est point constante; les stalles de Saint-Pierre offrent pour les auteurs des divers passages de la confession quelques légères variantes (1).

Deponet omnes iniquitates nras Domin9 [Le Seigneur mettra en oubli toutes nos iniquités. Mich. VII, 19]. Ezéchiel. P.: Educam vos de sepulcris vtris ple meus [Je vous ferai, ô mon peuple, sortir de vos tombeaux. Ez. XXXVII, 14].

(1)	? [Figure détruite] .	*Credo in Deum Patrem omnipotentem, creatorem cœli et terræ.*
S[t] ANDRÉ	[Croix en sautoir et filet]	*Et in Jesum Christum, filium ejus unicum, Dominum nostrum.*
S[t] JACQUES LE MAJEUR . . .	[Costume de pèlerin, livre fermé]	*Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Mariâ Virgine.*
S[t] JEAN	[Sans attribut] . .	*Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus.*
S[t] THOMAS . . .	[Sans attribut] . .	*Descendit ad inferos, tertiâ die resurrexit à mortuis.*
S[t] JACQUES LE MINEUR . . .	[Massue]	*Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.*
S[t] PHILIPPE. . .	[Figure détruite] .	*Indè venturus est judicare vivos et mortuos.*
S[t] BARTHÉLEMI.	[*Idem*]	*Credo in Spiritum Sanctum.*
S[t] MATTHIEU . .	[*Idem*]	*Sanctam Ecclesiam catholicam, Sanctorum communionem.*
S[t] SIMON	[*Idem*]	*Remissionem peccatorum.*
S[t] THADDÉE. . .	[*Idem*]	*Carnis resurrectionem.*
	? [*Idem*]	*Et vitam æternam. Amen.*

Voy. les notes de M. Didron accompagnant le *Guide de la Peinture*, p. 303; et la *Description monumentale de la cathédrale de Lausanne*, p. 23, où la série des auteurs du Crédo est complète.

La sibylle d'Albunée (Sibylla Albunea Octavianus), jointe aux figures des prophètes hébreux, n'est autre que la fameuse sibylle tiburtine qui annonça à l'empereur Auguste la naissance de Jésus (1).

La sibylle Erithrée, dont l'image existe encore, porte un livre ouvert où se voient des caractères inconnus qui rappellent les mystérieuses prédictions des livres sybillins (2).

Les autres figures des stalles offrent d'intéressants détails. Le filet que tient saint André rappelle sa vocation de pêcheur; la croix, son martyre qui eut lieu à Patras en Achaïe. Saint-Jacques le majeur, dont on retrouve une très-belle figure sur les vitraux de l'église, est revêtu en pèlerin; sur sa tête est le chapeau en coquilles, par allusion, sans doute, aux célèbres pèlerinages dont plusieurs des églises placées sous son vocable ont été l'objet. La massue mise entre les mains de saint Jacques le mineur rappelle les circonstances de son martyre. Proche

(1) On lisait sur le philactère de cette figure : Nascet.r XPS. in Bethleem et annunciabitur in Nazareth. Lors des fêtes célébrées à Genève en 1523, à l'occasion de l'entrée de Béatrix de Portugal, le personnage qui représentait cette sibylle s'adressa à la duchesse en ces termes :

La tienne suys sibille tiburtine
Qui pour thouster toute suspicion
Ay obtenu pour toi chose divine
C'est que de Dieu hauras la vision
Lieve les yeulx et voys la au giron
De la virge qui ca bas nous le apporte
Adoure le en grand devotion
Et de ses cieulx il te ouvrera la porte.

Voy. *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch.*, t. I, p. 192. Quelquefois la sibylle Tiburtine tient une main de chair annonçant les soufflets donnés à Jésus pendant la passion.

(2) Ordinairement la sibylle Érithrée tient une rose blanche et prédit l'Annonciation; sur le philactère de celle de notre église on lit : Vnde Deum servent incredulus atque fidelis [L'incrédule et le fidèle serviront Dieu l'un et l'autre].

parent de Jésus, saint Jacques remplit le premier les fonctions épiscopales à Jérusalem; son ardeur pour les conversions lui attira la haine des scribes et des pharisiens qui le précipitèrent du haut des terrasses du temple; le saint tomba au milieu d'une populace furieuse, et l'un des assistants lui écrasa la tête avec le rouleau d'un ouvrier foulon. C'est ce rouleau qui est figuré par la massue de saint Jacques.

Saint Thomas est sans attributs dans les stalles de Saint-Pierre. C'est un cas rare; ordinairement il a dans les mains une règle d'architecte. Un jour, dit la légende, le Sauveur apparut à Thomas et lui dit : Va trouver Gondoferus, le roi des Indes; il veut bâtir un palais. Le saint fut auprès du roi qui, avant de partir pour un voyage lointain, lui délivra des sommes considérables pour la construction qu'il projetait. Thomas distribua tout cet argent aux pauvres; mais à son retour, le monarque, furieux, le fit saisir et ordonna sa mort. Il cherchait de quels supplices devait être puni celui qu'il considérait comme un infidèle serviteur, lorsque son frère mourut. Peu de jours après sa mort, ce dernier apparut à Gondoferus et lui dit : L'homme que tu veux faire périr est un serviteur de Dieu; j'ai été dans le paradis où les anges m'ont fait voir un palais brillant d'or et de pierreries, et ils m'ont dit : Ceci est le palais que l'architecte Thomas a construit pour ton frère le roi des Indes. A l'ouïe de ces paroles le roi courut à la prison et délivra son captif qu'il combla d'honneurs. L'image de Jean, le disciple bien-aimé, est figuré imberbe et tenant le livre saint; sur les vitraux de l'église le même apôtre est représenté sous un type bien différent. C'est un homme dans la force de l'âge, portant une barbe fournie et tenant dans ses mains un calice duquel sort un aspic. Cette figure se rapporte à un trait de la vie de Jean. Etant à Rome, les ennemis de la foi chrétienne tentèrent de l'empoisonner à l'aide de la boisson consacrée; mais le breuvage vénéneux qu'il but et administra aux communiants ne produisit aucun effet pernicieux, le poison étant sorti de la coupe sous la forme d'une vipère.

Le nettoyage des figures a permis de mieux reconnaître les détails de la coloriation des vêtements. Le rouge, la couleur par excellence, est affectée aux souliers du roi David dont la tête est ceinte d'une couronne d'or; rien de plus bizarre que la coiffure des autres prophètes : Esaïe porte le bonnet phrygien rouge; celui de Zacharie, de forme conique, est couvert de broderies; une longue bande d'étoffe légère et flottante, où sont tracés des caractères hébraïques, souvenir de ceux que les docteurs portaient sur leurs philactères, l'environne.

Les fourrures précieuses sont employées dans les vêtements du Roi-prophète et dans ceux d'Esaïe. Ce dernier porte à sa ceinture un poignard. Zacharie est armé d'un cimeterre.

Les stalles de Saint-Gervais, auxquelles j'ai attribué une commune origine avec celles de Saint-Pierre, offrent aussi d'intéressants détails; leurs faces latérales sont décorées de charmantes figurines et de panneaux dont une partie est travaillée à jour; sur les stalles hautes seulement, le lis de Florence est répété plus de vingt fois, partout peint en vermillon, sur un champ d'argent et ayant pour support tantôt un, tantôt deux lions. Il est à regretter que, de même qu'à la cathédrale, le dais de la chaire de Saint-Gervais ait été fait aux dépens des stalles et en leur enlevant la galerie découpée qui en formait le couronnement.

Elie et saint Jean-Baptiste sont représentés nu-pieds, revêtus d'une toison et tenant un philactère qui porte les mots : ECCE AGNUS DEI QUI (tollit peccata mundi). D'une main Jean montre le ciel, de l'autre il porte la croix; Elie, dont la tête est entourée d'un nimbe étoilé et flamboyant, allusion possible à son enlèvement au ciel sur un char de feu (1), tient dans ses bras Jésus sous la forme mystique de l'agneau. Le peu de différence que l'on remarque entre les figures d'Elie et de Jean, rap-

(1) Quoique considéré comme un saint dès le quinzième siècle, les figures d'Elie portant le nimbe sont assez rares dans l'Eglise d'Occident.

pelle les rapprochements faits entre ces deux saints par la légende qui dit que Jean est venu avant notre Seigneur « par esprit et en vertu de Helie, par raison de son habitacion, car ils habitèrent tous deux au desert et par maniere de vivre, car ils vesquirent de semblables viandes et par raison de vesture, car ils userent de vestements non tissus ni cultivés, et par raison d'office, car tous deux furent précurseurs devant nostre Seigneur, et par raison d'amour, car les parolles de l'ung et de l'autre ardoyaient comme charbons. »

Saint François est revêtu de l'habit monastique. Ce vêtement est ouvert sur le côté droit, et on voit sur la poitrine, de même qu'aux mains et aux pieds, les stigmates des plaies de notre Seigneur; le saint, dont la tête est entourée d'un nimbe à filets, porte une croix où un séraphin attaché, mystérieux emblème du sacrifice de Jésus, rappelle la vision miraculeuse de saint François sur le mont Alverne.

Les faces latérales des stalles basses sont décorées de figures et surmontées de lions en ronde bosse. Les museaux des accoudoirs sont tantôt de petits animaux, tantôt des figures humaines; les appuis des miséricordes sont décorés de différents sujets : on y remarque des têtes diaboliques, des moines, des musiciens, des animaux, les figures de Janus, de Momus, etc.

Les stalles de Saint-Gervais, au nombre de vingt et une, il y a peu de temps encore, ont été réduites à seize par la destruction d'une rangée tout entière, remarquable par les belles figures d'éléphants qui en décoraient les extrémités; cet acte de vandalisme n'est malheureusement pas, avec l'enlèvement des onze grandes stalles qui manquent à Saint-Pierre, les seuls que l'on ait à regretter : Senebier, dans ses Recherches historiques sur cette dernière église, insérées dans l'ancien Journal de Genève (1), dit que l'on voit sur les stalles plusieurs traits de l'his-

(1) Voy. cette feuille, à la date du 4 septembre 1790. Flournois dit encore que l'on voit à Saint-Pierre, aux siéges de Messeigneurs, au-dessus de l'effigie d'Ève : Auctrix peti Eva, en lettres gothiques, et

toire sainte qu'on chercherait en vain aujourd'hui ; il cite en particulier l'Annonciation, la Naissance de Jésus-Christ, l'Adoration des Mages, la Fuite de Jésus en Egypte, la Conversion de saint Paul, la Tentation d'Ève et la Pêche de saint Pierre.

Nous avons vu que les tribunes construites à la fin du dix-septième siècle pour suppléer à l'insuffisance de capacité de la cathédrale, furent réduites de largeur à l'époque de la restauration de la façade, la construction du Temple-neuf ayant rendu moins nécessaire ces places supplémentaires ; ces galeries, aujourd'hui presque inutiles et qui défiguraient complétement l'intérieur de l'église, viennent de disparaître à la satisfaction générale.

Les dégradations des grandes stalles étaient en partie masquées par ces tribunes qui tenaient dans l'ombre le haut du monument ; mais lorsqu'elles furent démolies on vit que l'étendue du mal était telle qu'une restauration devenait indispensable. La Société Économique de Genève, chargée par son mandat de la conservation et de l'entretien des monuments religieux, me fit dresser des plans et devis relatifs à l'ouvrage nécessaire non-seulement pour restaurer la partie supérieure, mais encore pour assurer la conservation de tout le monument.

Ce projet de restauration ayant été adopté à la fin de juillet, les travaux commencèrent de suite et furent terminés au commencement d'octobre 1847. Ces travaux consistent dans la re-

au-dessous de l'effigie de la Vierge Marie : Auctrix vite Maria. Voy. le manuscrit cité. — Le *Grand dictionnaire géographique et critique*, par Bruzen la Martinière, 1737 (article *Genève*), contient, au sujet de ces figures, le singulier passage suivant : « .... On voit dans la nef, derrière la chaire, les statues des douze apôtres en bois. Comme le temple est toujours ouvert, on y a quelquefois surpris des catholiques à genoux devant ces statues. Et l'on dit même que l'évêque titulaire de Genève, qui réside à Annecy en Savoie, y va dire une messe basse une fois en sa vie. »

prise de toutes les parties inférieures et des faces latérales qui étaient vermoulues; dans le remplacement et la restauration des anciennes arcatures, enfin dans une décoration neuve appliquée aux sommets de la galerie et des faces latérales. La nouvelle décoration de cette galerie se compose de festons découpés, séparés par des aiguilles. Ce motif est retourné dans les faces latérales, dans les arcs desquelles sont placées deux figures d'anges coloriées, tenant l'une un écusson écartelé aux armes de Genève et de Florence, l'autre une courte inscription en lettres d'or, rappelant l'époque première de la construction et celle de la restauration.

Deux clochetons, terminés par un globe d'azur cintré et surmonté de la croix triomphante, ont été placés aux angles; quatre petites statues de saints et de prophètes sont appliquées contre les clochetons; ces figures représentent, à l'une des extrémités des stalles, les apôtres S^t^ Pierre et S^t^ Paul, patrons de la ville de Genève; le premier tient à ses pieds l'écusson parti à la clef et l'aigle, et presse sur son cœur la clef, symbole de la puissance conférée par Christ à ses disciples; S^t^ Paul s'appuie sur le glaive, instrument de son martyre (1), et de la gauche tient un philactère d'azur où se lit la devise de Genève : POST TENEBRAS LUX.

Le second angle des stalles est décoré des figures d'Elie et du saint Précurseur; ce dernier, patron de la ville de Florence, en porte l'écusson d'une main, et de l'autre tient la croix, à laquelle flotte l'étendard de la résurrection. La devise DEI VIRTUS EST NOBIS est écrite sur le philactère d'Elie; de riches dais mitrés, sommés de croix d'or, couvrent ces quatre figures, dont plusieurs détails sont peints et dorés.

La restauration des stalles de Saint-Pierre a fourni la preuve de ce fait, que notre ville possède d'excellents artistes tailleurs

(1) Le martyre de saint Paul eut lieu à Rome, dans la douzième année du règne de Néron; ne pouvant, en sa qualité de citoyen romain, être torturé ni crucifié, il fut décapité.

de bois, car cette restauration, premier travail de ce genre exécuté à Genève depuis plus de trois cents ans, a rencontré dans son exécution toutes les difficultés d'un ouvrage sur lequel les traditions de main-d'œuvre sont perdues, et de plus, de grands obstacles à vaincre pour raccorder les parties neuves avec les anciennes. Grâce au zèle, à la patience et au désintéressement des sculpteurs chargés de cet ouvrage, les résultats atteints surpassent tout ce que l'on pouvait espérer. Les figures sont dues à M. Dufaux. M. Barnier a sculpté des feuillages avec un art qui rivalise avec celui des artistes dont le moyen âge se glorifie; enfin M. Jacquier a fait preuve d'un vrai talent tant dans le travail des petits dais que dans l'œuvre plus modeste des raccords soit de la sculpture soit de la dorure.

J.-D. Blavignac, architecte.

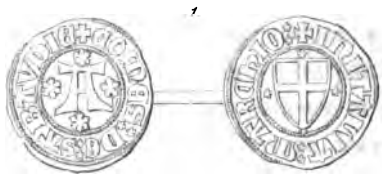

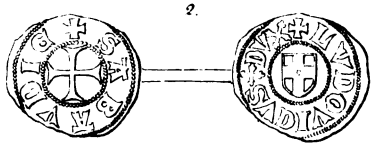

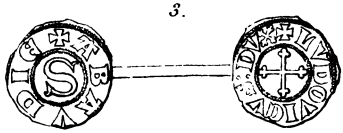

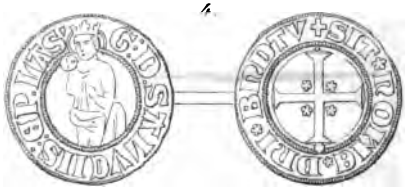

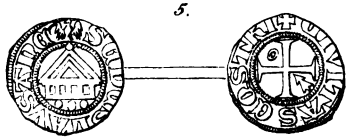

J. Blavignac, Arch.

TRÉSOR DE FEYGERES.

NOTICE DESCRIPTIVE

SUR

LES MONNAIES

TROUVÉES

DANS LE TRÉSOR

DE

FEYGÈRES.

Non loin de Saint-Julien, ville distante de Genève d'une lieue environ, un cultivateur a découvert, il y a peu de temps, et sur le sol même où s'éleva le hameau dit *Chez Coquet*, ruiné de fond en comble à l'époque de l'invasion bernoise de 1536, un enfouissement monétaire assez considérable. Ce trésor était caché à peu de profondeur et paraissait avoir été renfermé dans une boîte en bois : mille et vingt pièces, deux en or et le reste en argent et en billon à un titre généralement élevé, en sont provenues. Quelques-unes de ces monnaies s'étant dispersées peu après la découverte, je n'ai pu en examiner que neuf cent dix-neuf, qui offrent la statistique suivante :

Savoie . .	480.
Lausanne,	139.
Bâle . . .	1.
Fribourg .	1.
Rome. . .	24.
Milan . . .	117.
Asti. . . .	1.
Gênes. . .	82.
France . .	74.

SAVOIE (1).

Amédée VI, comte, de 1343 à 1383.

Obole blanche, frappée entre les années 1352 et 1354 : écu de Savoie dans un quatre-feuilles cantonné de quatre petites croix, † AMEDEVS : DVX : SABAVDIE. ℞. Croix dans un quatre-feuilles fleuronné et cantonné de quatre croisettes, : PRINCEPS : IN : ITAL : MAR : Cette pièce, unique dans celles que j'ai examinées, est en billon et pèse 1 denier 2 grains.

Denier fort, frappé en 1359 (fig. 1). Pièce décrite, mais inexactement, à l'avers l'A majuscule entouré de quatre roses, † COMES : DE : SABAVDIE. ℞. Ecu de Savoie cantonné de quatre rosettes, † INITALIA : MARCHIO : Quatre pièces du poids de 20 grains.

Amédée VIII, comte en 1391 ; duc, de 1416 à 1440.

Obole inédite, frappée avant 1416. L'écu de Savoie entouré d'un quatre-feuilles occupe l'avers, † AMEDEVS : COMES. Au revers une croix cantonnée de quatre croisettes, † DE : SABAVDIA et † DE SABAVDIE. Cinq pièces, en bas billon, pesant 13 grains chacune.

Quart de gros, frappé à Turin en 1419. Le mot FERT divisé par un lacs d'amour, † AMEDEVS * . DVX : SAB : Au revers la croix de Saint-Maurice, † IN : ITALIA : MARCHIO. Ces pièces sont au nombre de seize et pèsent 1 denier 2 grains. Une variante inédite porte la légende, † IN : ITALIA : MAR : PRN.

Quart de gros, frappé en 1420 : FERT entre de doubles filets : † AMEDEVS (fleur de lis) DVX : SAB. Au revers la croix cantonnée de quatre besants et cernée d'un losange, † IN : ITALIA :

(1) La plupart des monnaies de Savoie ont été déterminées d'après les indications de l'ouvrage de M. D. Promis : *Monete dei reali di Savoia*, Torino, 1841.

MARCHIO. Trente-six pièces pesant 1 denier 2 grains et offrant plusieurs variétés dans les lettres des légendes.

Fort, frappé à Turin en 1419. Cette pièce offre à l'avers l'A majuscule tantôt seul, tantôt accompagné de trois ou quatre besants, † MEDEVS : DVX ou † AMEDEVS : DVX. Au revers l'écu de Savoie quelquefois accompagné de trois besants, † SABAV * . DIE . † SABAV . DIE ou † SABAVDIE. Soixante-cinq pièces de billon du poids de 17 grains.

Viennoise, une seule pièce en billon, pesant 9 grains; le mot FERT entouré de ceux † AMEDEVS . DVX. Au revers la croix patée, † SABAVDIE :

Demi-viennoise, une seule pièce en bas billon, pesant 9 grains: Ecu de Savoie, † AMEDEVS . . DVX. Au revers une croix patée, † IN : ITALIA : M.

Petit blanc. Deux pièces en bas billon, pesant 10 grains. S majuscule † ABAVDIE †. ℞. Croix de Saint-Maurice, † SABAVDIE †. Ces trois dernières pièces sont de 1420.

Louis, comte de Piémont, prince d'Achaïe, mort en 1418.

Quart de gros. Croix de Savoie portant une cotice pour brisure et placée dans un quatre-feuilles, † LVDOVICVS : D : SABAVD * . ℞. Croix de Saint-Maurice, † PRINCEPS : ACHAIE : & C * . Cette pièce, unique dans le trésor, pèse 1 denier 2 grains.

Louis, duc, de 1440 à 1465.

Demi-gros. Onze pièces du poids d'un denier 5 grains. Écu surmonté d'un cimier occupant toute la hauteur de la pièce, † † LVDOVIC . † D : SABAV. Au revers la croix de Saint-Maurice dans un quatre-feuilles fleuronné, † PRINCEPS : IMPERII : ET C.

Quart. Deux cent vingt-trois pièces. Avers, la croix dans

un losange, † LVDOVIC : D : SABAVDI. ℞. FERT entre deux filets, † PRINCEPS † IMPE : ET C. Ces pièces, du poids d'un denier 2 grains, offrent plusieurs variantes dans le nombre des lettres des légendes; celle portant † LVDOVIC : D : SABAV et † PRINCEPS † IMPE : C est très-abondante.

Fort. Soixante-dix-neuf pièces portant l'écu de Savoie cantonné de trois besants, † SABAVDIE. Au revers, une L majuscule entourée de quatre besants, † VDOVICVS † DVX. Poids, 15 grains. Une variante de cette pièce porte † SABAVICVS. ℞. † DU SABAVICVS, probablement par une imperfection de frappe.

Petit blanc (fig. 2). Monnaie inédite en billon, portant l'écu de Savoie, LVDOVICVS † DVX. Au revers la croix patée, † SABAVDIE. Vingt et une pièces pesant 18 grains chacune.

Maille inédite (fig. 3). Quatorze pièces de bas billon, du poids de 10 grains. A l'avers la croix de Saint-Maurice, † LVDOVICVS . DVX. Au revers l'S capitale entourée des lettres † ABAVDIE †

Les monnaies de Louis sont les plus nombreuses et les mieux conservées du trésor de Feygères; les cinq pièces que je viens de décrire ont été frappées dans l'atelier monétaire de Cornavin près de Genève, en 1448.

LAUSANNE (1).

La plus ancienne monnaie du trésor de Feygères est une épiscopale de Lausanne, au type grossier du temple, SEDES †

(1) On trouvera, dans la *Revue numismatique de* 1841, une description de la plupart des Episcopales lausannoises qui sont connues; on vient de trouver aux environs de Genève une petite monnaie inédite de Guï de Prangins (1375 à 1394). Cette pièce porte à l'avers le temple surmonté de l'aigle de Prangins : SEDES LAVSANE; au revers la croix patée cantonnée d'un besant et d'une palme, † CIVITAS EQSTAI. Billon, poids 15 grains (fig. 5).

LAVS. et à la croix chardonnée; la légende de cette dernière face est fruste; on peut cependant reconnaître qu'elle ne portait pas de nom d'évêque.

Douze monnaies présentent à l'avers un temple sommé de la croix, accosté de tourelles avec un quatre-feuilles sur les degrés, † SEDES : LAVSNS. Au revers la croix chardonnée, CIVITAS LAVS . . .

Les autres pièces appartiennent aux évêques Guillaume de Challand et Georges de Saluces. Voici leur description :

Guillaume de Challand, évêque, de 1406 à 1433.

Sept monnaies portant à l'avers la figure de l'évêque sur un trône, avec ses armoiries devant lui; légende, † G . D . CHALAT EP . LAVS; et au revers la croix chardonnée dans un quatre-feuilles cantonné d'étoiles, † SIT . NOMEN . DNI . BENEDTM. Une pièce offre la croix fleurdelisée, avec la variante BENEDICT. Poids, 1 denier 4 grains; haut billon.

Georges de Saluces, évêque, de 1440 à 1461.

Cent onze monnaies, dont quatre-vingt-dix-sept offrent à l'avers le buste de la sainte Vierge couronnée et nimbée tenant l'enfant Jésus (sans nimbe), G . D . SALVCIIS . EP . LAVS, quelquefois LASV; au revers la croix fleurdelisée, † SIT . NOME . DNI . BENEDTV. Ces pièces, en haut billon, pèsent 23 grains. Une variante inédite (fig. 4), pesant 1 denier 6 grains, offre la croix patée cantonnée de quatre petites étoiles, † SIT . NOME . DNI . BNDTV, et à l'avers G : D : SALVCIIS : EP : LAS.

Les huit autres pièces offrent les armes de Saluces posées sur la crosse épiscopale et entourée d'un trèfle, † G . D . SALVCIIS; au revers la croix chardonnée, † EPS . LAVNES.

BALE.

Pièce d'argent, les armes de Bâle entourées d'une rose de six

lobes, MONETA : NO^{9} . BASILIENSIS; au revers, la sainte Vierge couronnée et nimbée tenant l'enfant Jésus au nimbe croisé, AVE . MARIA . GRACI . P^{9}.

FRIBOURG.

Petite pièce de billon. La tour et son avant-mur, MONETA FRIBVRGI; au revers la croix patée, SACTVS NICOLAVS.

ROME.

Pièce de billon pesant 17 grains, frappées au nom d'Urbain VI, pape en 1378, et de Martin V, qui régna de 1417 à 1430. Ces monnaies étaient vieilles et usées lors de leur enfouissement, elles portent sur la face la tiare, sur les initiales de Pierre et Paul, avec les mots VRBANVS : . . NTI . . . sur l'une, et : MARTINVS : PP : V : sur l'autre; au revers se trouve la croix patée cantonnée des clefs en sautoir et de la tiare, avec la légende † : SANCTVS : PETRVS :

MILAN.

Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, mort en 1447.

Avers, saint Ambroise en costume sacerdotal assis sur le trône, SABROSI^{9} MEDIOLANI. ℞. Givre au cimier, FILIP^{9} MARIA . DVX . MEDIOLAI. Argent; poids, 21 grains.

Pièce en billon; poids, 18 grains. Givre, † FILIPVS . MARIA . ℞. Croix feuillée, † . DVX . MEDIOLANI .

Pièce en haut billon; poids, 20 grains. Buste de saint Ambroise avec son nom. ℞. Croix patée rayonnante de fleurons. Le nom du prince en légende.

Charles, duc d'Orléans et de Milan, 1447.

Pièce d'argent, à la figure de saint Ambroise sur le trône. Au revers de la givre accostée des lettres AM. Poids, 1 denier 8 grains. Voyez *Asti*.

François Sforce, duc de Milan, 1447 à 1466.

Haut billon; poids, 16 grains. Givre dans un écu surmonté de deux petites étoiles, † FRANCISCHVS . SFO^{9}CIA. ℞. Les lettres A . S ornées; légende, † COMAN . PAPIE . AC^{9}. La qualité de gonfalonier de l'Église, que prend Sforce sur cette monnaie, lui avait été conférée par Eugène IV, avant même qu'il fût monté sur le trône de Milan.

ASTI.

Monnaie de **Charles, duc d'Orléans**, fils de Valentine de Milan, qui prit le titre de **duc de Milan**, en **1447**, et fit en cette qualité battre monnaie à Milan et Asti (voy. *Milan*). Les monnaies de ce prince sont en haut billon et pèsent 20 grains. Avers, saint Second, martyr de la Légion thébéenne, patron de la ville d'Asti, en buste et nimbé, † SANCTVS . SECONDVS . ASTIN. ℞. Croix patée cantonnée de deux lis et de deux givres, † KAR (?) . DVX . AVRELIENSIS.

GÊNES.

Thomas Fregosi, doge, de 1415 à 1421 et en 1442.

Pièces d'argent d'un denier 8 grains. Avers, la porte dite le Coupe-tête de Gênes, accompagnée de 6 besants dans une rose à 6 traits, † : T : D : DVX : IANVEN : XXI : ℞. Croix patée accompagnée de 6 besants dans une rose, comme celle de l'avers, † : CONRADVS : REX : ROMA : A :

Philippe-Marie Visconti, duc de Milan.

Pièces semblables aux précédentes et portant le même revers; la porte de la face principale est surmontée de la givre chevauchant sur le grenetis et le cercle de légende; cette dernière porte : P : M : DVX : MEDIOLANI : D : IA. On sait que dès 1435 le doge de Gênes s'était soumis à celui de Milan, qui tenait un gouverneur dans la première de ces villes.

FRANCE.

Charles VII, 1422 à 1461.

Un grand nombre de ces pièces sont des blancs frappés en Dauphiné, à la croix cantonnée de 2 dauphins et 2 lis, entourée de la légende, † KAROLVS : FRAN : REX. ℞. Le dauphin, † DALPHS : VIENENSIS. Poids, 17 grains.

Les autres blancs portent l'écu de France et la croix, avec la légende, † KAROLVS : FRANCORVM : REX : et † SIT : NOME : DNI : BENEDICTVM. Poids, 1 denier 5 grains.

D'après l'examen des pièces ci-dessus, la date de l'enfouissement du trésor de Feygères paraît devoir être fixée à la fin de l'année 1448 ou au commencement de 1449. En effet, on a vu que les monnaies de Louis, duc de Savoie, sont dominantes; on y trouve dans un parfait état de conservation la plupart de celles que ce prince fit frapper à Genève au mois d'octobre 1448; d'autre part on n'y rencontre aucune des pièces battues à Turin et à Genève en juillet et août de l'année suivante.

En 1448, un usurpateur, François Sforce, s'était assis sur le trône de Milan. Le duc Louis lui déclara la guerre, mais le succès ne couronna point ses espérances : il perdit deux ba-

tailles, après lesquelles il dut faire la paix; il est tout probable que le trésor de Feygères fut enfoui par un des habitants de ce village, appelé sous les armes, et qui trouva la mort dans les champs de l'Italie.

Un fait assez remarquable, c'est qu'il n'y a dans ce trésor aucune pièce ni des évêques de Genève (1), ni des comtes de Genevois; il semble qu'on soit en droit de conclure de cette absence que, depuis l'évêque Martin, mort en 1304, les prélats ses successeurs ne firent plus usage de leurs droits de frappe, et que l'achat du comté de Genevois par les ducs (1401) occasionna la dépréciation des monnaies de ses premiers souverains qui furent retirées de la circulation (2).

J.-D. Blavignac, architecte.

P. S. Deux nouvelles monnaies papales, provenant du trésor de Feygères, sont parvenues à ma connaissance depuis l'impression du mémoire ci-dessus. La première, en bas billon, est de Jean XXIII, pape, de 1410 à 1414; ses empreintes sont les mêmes que celles des pièces décrites précédemment; seulement on lit dans la légende de l'avers, IOHES : P..... S : III : La seconde est de Martin; c'est une pièce d'argent, pesant 1 denier 4 grains. Le pontife séant sur son trône et bénissant occupe l'avers, MARTINVS . P. P..... S. R/. Les clefs de saint Pierre en sautoir, † : SANTVS : PETRVS : ET : PAVLVS :

(1) Voy. sur les monnaies épiscopales de Genève, le mémoire cité de M. F. Soret.

(2) Le comte Pierre, mort en 1394, a frappé plusieurs monnaies dont on trouve la description dans une autre dissertation de M. Soret, insérée dans le 2e volume des *Mémoires de la Société d'Hist. et d'Archéol. de Genève.*

Ce trésor présente un fait remarquable dans sa composition, étant formé de deux groupes appartenant l'un au quatorzième siècle, l'autre au quinzième, et séparés par un laps de près de cinquante ans. Cette circonstance, indiquée par l'absence des monnaies d'Amédée VII, des comtes de Genevois et des évêques de Lausanne, prédécesseurs immédiats de Guillaume de Challand, ne peut guère s'expliquer que par l'enfouissement premier d'un petit trésor fait au milieu du quatorzième siècle, et découvert par l'individu qui le cacha de nouveau après lui avoir adjoint les nombreuses pièces qui forment le second groupe et qui indiquent réellement les monnaies ayant cours dans nos contrées en 1448; il n'est point sans importance, surtout pour le classement des épiscopales lausannoises sans nom d'évêque, de constater cette lacune singulière.

Voici le dessin de l'*Obole* d'Amédée VIII, décrite à la p. 154,

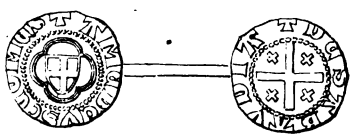

et qui se trouve aujourd'hui dans les cartons du Musée académique de Genève, grâce à la vigilance de M. l'avocat Girod, conservateur du médailler, qui a fait pour cette collection l'achat des plus intéressantes monnaies trouvées à Feygères.

ERRATA.

Page 9, lig. 5 de la note (1), *au lieu de* 1799 à 1821, *lisez* 1799 à 1825.
» 6 » » 1821 à 1841, » 1825 à 1841.

ARMORIAL GENEVOIS,

OU

RECHERCHES

SUR LES

ARMOIRIES DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE

DEPUIS

L'ÉPOQUE LA PLUS ANCIENNE JUSQU'A NOS JOURS.

PRÉFACE.

La politique dominante en Suisse tend chaque jour à effacer davantage la nationalité cantonale; cependant cette nationalité est chère à beaucoup de nos confédérés, pour Genève surtout elle est trop pleine d'héroïsme et de poésie, ses fastes sont trop

palpitants d'intérêt pour être indifférents aux citoyens dont le cœur peut s'émouvoir au souvenir des efforts de leurs ancêtres pour conquérir l'indépendance et la liberté; c'est pour ceux-là que nous avons tracé ces lignes, traitant de vieilles choses peut-être bien indifférentes à beaucoup par le temps qui court: puissent-elles, en nous faisant bénir nos aïeux, qui désirèrent si ardemment d'être alliés aux Suisses, nous unir de plus en plus à cette nation, qui plus d'une fois fut leur sauvegarde, et avec laquelle nous avons maintenant le bonheur de ne former qu'une seule famille.

TABLE

DES CHAPITRES.

INTRODUCTION. . . . . *Page* 169

LIVRE PREMIER.

Anciennes armoiries de la ville de Genève.

CHAPITRE I^er^. DU SOLEIL, PREMIÈRES ARMOIRIES DE GENÈVE. 173
CHAPITRE II. DE L'AIGLE, ARMOIRIES DE GENÈVE VILLE IMPÉRIALE 186
CHAPITRE III. DE LA CROIX, ARMOIRIES PRIMITIVES DE LA COMMUNAUTÉ GENEVOISE 192

LIVRE DEUXIÈME.

Armoiries modernes de Genève.

CHAPITRE I^er^. HISTOIRE DE LA CLEF ET L'AIGLE 203
1. Quinzième siècle . . . . . *Ibid.*
2. Seizième siècle. 211
3. Dix-septième siècle 223
4. Dix-huitième siècle 226
5. Dix-neuvième siècle 238
CHAPITRE II. NOTICE SUR LA MONNAIE DE GENÈVE. . . . 240
1. Le Florin 242
2. La Genevoise 261
3. Le Franc 262

CHAPITRE III. Des Uniformes militaires et des Drapeaux des troupes genevoises . . . . . *Page* 265
1. Des Uniformes. . . . . *Ibid.*
2. Des Drapeaux 289
CHAPITRE IV. Des Exercices ou Sociétés militaires de Genève 291
1. Exercice de l'Arc 293
2. Exercice de l'Arbalète. 308
3. Exercice de l'Arquebuse et de la Carabine. . . . 312
4. Exercice du Canon. 314
5. Exercice de la Navigation. 315
6. Exercice des Petits Volontaires 328
7. Exercice du Fusil ou des Grands Volontaires . . . 329
CHAPITRE V. Des Ornements de la Clef et l'Aigle . . 329
1. De la forme de l'Écusson. 330
2. De la forme de l'Aigle. 331
3. De la forme de la Clef 333
4. Du Cordon et de la Légende. 334
5. Du Timbre et de la Couronne 341
6. Du Cimier 342
7. Des Tenants et Supports. 344
8. Du Manteau. 350
CHAPITRE VI. Des Erreurs dans la représentation de la Clef et l'Aigle 350

LIVRE TROISIÈME.

Nom de Genève, Protocoles, Masses et Livrée.

CHAPITRE Ier. Du Nom de Genève 353
CHAPITRE II. Des Protocoles 357
CHAPITRE III. Des Prérogatives honorifiques des Magistrats 361
1. Des Masses ou Bâtons d'office 361
2. Des Titres des Magistrats. 368
CHAPITRE IV. Des Officiers portant la Livrée de l'État. 372
1. Des Guets . . . . . *Ibid.*

2. Du Sautier . . . . . *Page* 377
3. Du Crieur public 380

LIVRE QUATRIÈME.

Armoiries de la Principauté épiscopale de Genève.

CHAPITRE Ier. Insignes héraldiques de l'Evêché. Tome VII. 17
CHAPITRE II. Table chronologique et Armorial des Évêques. 20
CHAPITRE III. Monnaies épiscopales de Genève 79
1. Dixième siècle et commencement du onzième. . . 80
2. Onzième siècle et commencement du douzième . . 81
3. Douzième et treizième siècles 82
4. Quatorzième siècle. 83
CHAPITRE IV. Armoiries et Sceaux du Chapitre cathédral. 85
CHAPITRE V. Sceaux et Armes du Vidomnat 86
CHAPITRE VI. Sceaux de l'Officialat 89
CHAPITRE VII. Sceaux des Couvents. 91
1. Prieuré de Saint-Victor . . . . . *Ibid.*
2. Couvent des Cordeliers 92
3. Couvent des Dominicains. 93
4. Prieuré de Saint-Jean. 94

LIVRE CINQUIÈME

Armoiries des comtes de Genevois et de Savoie.

CHAPITRE Ier. Comtes de Genevois 95
Sires de Gex 100
CHAPITRE II. Comtes de Savoie 103

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

I. Restauration de la chapelle de la ville 109
II. Extrait de compte d'un verrier en 1553 110
III. Sonnet sur Genève 111

IV. Maîtres et graveurs de la monnaie . . . . . Page 112
Maîtres . . . . . Ibid.
Graveurs. 115
V. Médailles relatives a l'histoire de genève 116
Évêques de Genève . . . . . Ibid.
Alliances avec la Suisse 118
Événements politiques du dix-huitième siècle. . . . 119
Id. du dix-neuvième siècle 123
Histoire ecclésiastique protestante 125
Médailles décernées par les Conseils 128
Prix du Collége. 133
Société des Arts 139
Prix de musique 140
Exercices militaires 141
Hommes célèbres. — Théologiens protestants. . . . 142
Hommes d'État, savants, artistes et littérateurs. . . 147
Médailles diverses 152
VI. Supplément aux frappes de monnaies 161
VII. Monnaies anciennes de la maison de genève. 168
VIII. Timbre et sceau de clubs révolutionnaires 169
IX. Ameublements de la salle des Conseils 169

(2de pagination du 7me volume.)

Explication des Planches. 1
Table alphabétique des matières 11
Errata 40

(Cette table se place dans le VIe volume.)

ARMORIAL GENEVOIS.

INTRODUCTION.

La République et Canton de Genève porte pour armoiries, UN ÉCUSSON MI-PARTI D'OR ET DE GUEULES, CHARGÉ AU PREMIER D'UNE DEMI-AIGLE ESSORANTE DE SABLE, ARMÉE DE MÊME; COURONNÉE, ALLUMÉE, BECQUÉE, LANGUÉE ET MEMBRÉE DE GUEULES; AU SECOND, D'UNE CLEF D'OR CONTOURNÉE, LE PANNETON AJOURÉ D'UNE CROIX, L'ANNEAU EN LOSANGE POMMETÉ ET ENGAGÉ SOUS LE PARTI D'OR (1).

(1) Voy. pl. I. Pour l'intelligence des gravures, nous rappellerons à nos lecteurs que les couleurs du blason sont représentées par des signes conventionnels. Le blanc ou l'*argent* est uni, le jaune ou *or* pointillé, les autres couleurs s'indiquent par des hachures; verticales pour le rouge ou *gueules;* horizontales pour le bleu ou *azur;* diagonales de droite à gauche pour le vert ou *sinople,* et de gauche à droite pour le violet ou *pourpre;* le noir ou *sable* s'indique ou par des hachures croisées verticales et horizontales, ou par une teinte noire. Il ne faut pas oublier que la droite de l'écusson est à la gauche du spectateur.

Deux aigles, ornées de la même manière que la précédente, servent de *supports* à cet écusson, qui est timbré de la couronne impériale antique, ayant pour *cimier* un soleil, au centre duquel est écrit le nom de Jésus.

L'*écu* est placé sur une tenture de pourpre, couverte d'arabesques d'or et tenant lieu de *manteau*; le *cordon* porte la *légende* : POST TENEBRAS LVX ; telles sont du moins les armoiries de Genève, d'après les monuments les plus authentiques. Empruntées à la fois à l'Empire et à l'Église, il en est peu qui l'emportent en noblesse sur celles-là : suivant les héraldistes, le champ d'or indique aussi bien la splendeur que la stabilité et la durée; le parti de gueules, emblème de zèle ardent, de souveraineté (1), de vaillance et de grandeur, est encore le symbole de la force, de la richesse et de la vie, de même que l'or est celui du soleil et des choses les plus saintes et les plus précieuses (2). L'aigle essorante et couronnée indique l'indépen-

(1) D'après l'*Arbre des batailles*, ouvrage composé sous le règne de Charles V et imprimé à Paris en 1493, « homme ne doit porter cette couleur, sinon les princes seulement. » Part. IV, § CXXXI. — Cette couleur était tellement réputée en excellence, que le peintre qui enlumina la porte fortifiée du paradis, qui se voit dans le *Chevalier de la Tour*, y fait flotter le pennon rouge ou de gueules. (Feuillet XXII de l'édition de 1514.)

(2) Item il resplendist comme le tres beau soleil en lumiere en le representant et la loy dist nest au monde plus noble chose que lumiere et clarte et a ceste excellance que le soleil et lor sont concordant la saincte escripture qui dit ainsi que les benoistz iustes resplendiront ou royaulme de paradiz comme le beau cler soleil en lumiere semblablement aussi en monstrant la haulte et noble nature du soleil nostre maistre ihesucrist le benoist filz de dieu quant il se transfigura au mont de tabor deuant les appostres sa face resplendissoit comme le beau cler soleil et pour ce que lor en sa propre nature represente cy en terre entre nous le cler soleil en clarté et couleur. Aussi les loix anciennes ordonnerent que homme du monde ne portast or fors que les princes et ainsi doncques par consequent lor est la plus noble couleur du monde. » (*Arbre des batailles*, part. IV, § CXXX.) — Voy. aussi

dance et confirme la souveraineté; la clef rappelle les promesses et le pouvoir conférés par le Christ à son Église (1); enfin la légende et le soleil, formant ensemble une *devise* complète, font de l'écusson genevois un tout plein d'harmonie.

Les trois premiers livres de cet ouvrage se rapportent à l'histoire des armoiries de la République; les autres traiteront des insignes de Genève épiscopale et des armoiries des grands feudataires qui ont rempli un rôle important dans notre histoire.

Hierome de Bara, *Blason des armoiries*, Lyon, 1581, p. 15 et 16 : « En blason d'armoiries, des vertus, dit cet auteur, l'or signifie, foy, force, et constance. Et estoit anciennement prins pour marque de noblesse, richesse, bon vouloir, reconfort, hautesse, solidité, pureté, splendeur, et perfection. Et a dire vérité l'or est vn corps doué de toute perfection, composé de substances d'égale vertu conformées proportionnement, meslange comprins sous vn temperamment esgal, receuant l'vnion et l'admirable texture des premieres vertus, tant superieures que inférieures, auquel nul mixte peut estre comparé; bref pour tenir le premier rang des choses créées. »

(1) La *Sainte Bible* nous montre dans plusieurs passages la clef comme symbole de la puissance suprême. (Voy. Ésaïe XXII, 22; Apoc. I, 18; III, 7, etc.)

ARMORIAL GENEVOIS.

Livre Premier.

ANCIENNES ARMOIRIES DE GENÈVE.

CHAPITRE PREMIER.

DU SOLEIL, PREMIÈRES ARMOIRIES DE GENÈVE.

Au dire de nos chroniqueurs, Genève avait pris pour emblème, dès l'époque romaine, l'astre vivifiant dont les bienfaisantes influences répandent partout la lumière, la chaleur et la vie. Aucun monument ne vient, il est vrai, confirmer ce fait d'une manière positive; mais des vœux à Apollon, gravés sur des pierres antiques et d'anciens bronzes (1), témoignent que, dans les temps anciens, cette divinité était adorée chez nous, et si, à une époque plus rapprochée que la nôtre de ces temps-là, des traditions ont pu conduire à la conservation de la figure du Soleil sur les armoiries de Genève, il semble qu'on soit en droit d'accorder une certaine confiance à des assertions qui d'ailleurs ne paraissent point dénuées de vraisemblance.

(1) Spon, *Histoire de Genève*, t. II, édit. de 1730.— *Journal Helvétique*, juin 1750, p. 510.

Quoi qu'il en soit, le Soleil se trouve comme armoiries sur l'une des parties postérieures de l'église de Saint-Pierre, où il formait une sorte de revers ou contrescel pour l'Aigle impériale sculptée au frontispice du même monument (1) : ce fut probablement lors de son agrégation à l'Empire, agrégation qui suivit de près la chute du second royaume de Bourgogne, et qui fut solennellement confirmée au milieu du douzième siècle, que Genève, à l'exemple de grand nombre d'autres villes impériales (2), ajouta l'aigle à son ancien symbole païen. Nous étudierons ces deux insignes en suivant le Soleil dans les modifications qu'il a subies jusqu'à nos jours, où nous le retrouvons en cimier de l'écusson moderne, puis l'aigle, dont l'emploi cessa à la fin du dix-huitième siècle ; mais, avant de commencer cette étude, il convient peut-être de dire un mot des emblèmes choisis par les rois de Bourgogne, dont les états comprenaient Genève ; ces souverains, au dire de Senebier (3), portaient un griffon pour symbole : à l'appui de son assertion, ce savant cite d'anciens marbres que l'on voit à Genève et qui, effectivement, offrent des fragments de griffons ; mais ces pierres, dont l'une est conservée au Musée, sont de facture romaine et faisaient vraisemblablement partie de la frise d'un grand monument ; l'on ne possède à Genève, à notre connaissance du moins, aucun autre renseignement touchant cet emblème ; plu-

(1) Cette aigle, dont les gravures de Diodati (1675) et de Gardelle (1748) nous ont conservé le souvenir, fut détruite lors de la démolition de l'ancienne façade de l'église au milieu du dix-huitième siècle.

(2) L'aigle, en cimier sur les armoiries d'un très-grand nombre de villes impériales, entre comme partie intégrante dans l'écusson de la plupart d'entre elles. Voy. *Einleitung zu der Wapen-Kunst,* von J. Wolfgang Triers, p. 585 à 597. Voy., sur l'adoption de l'aigle impériale par Genève, le *Journal Helvétique* de mai 1745, p. 473.

(3) *Journal de Genève,* du 21 novembre 1789. — M. Picot, *Hist. de Genève,* t. I, p. 12, estime que ces griffons étaient les armoiries de la famille de Gondebaud.

sieurs recueils d'armoiries donnent, à la vérité, celles des rois de Bourgogne. Ainsi Hiérome de Bara (1), dont nous avons cité l'ouvrage, dit que Gundicaire portait *d'azur à un chat d'argent armé de gueules;* et Vulson de la Colombière (2) blasonne ces mêmes armoiries, *d'or à un chat de sable tenant une souris du même;* mais ces auteurs ne citent aucune source justificative, et il est fort probable qu'ils n'ont pas eu, pour établir ces armoiries, plus de données qu'ils n'en avaient pour celles de tous les personnages célèbres de l'antiquité, dont ils décrivent les écus avec le plus grand détail. On sait, au reste, que l'usage des armoiries proprement dites n'est pas antérieur aux premiers tournois et aux premières croisades, c'est-à-dire à la fin du onzième siècle (3).

Il est assez intéressant de suivre les modifications successives que l'image du Soleil a reçues depuis les temps anciens jusqu'à nos jours : Sarasin (4) dit que *iadis sous le Paganisme Geneue auoit en ses armes vn Apollon mystique, vn Soleil corporel.* Selon un ancien chroniqueur (5), le disque aurait été, à une certaine époque, orné de la figure de Cupidon; le premier monument authentique, celui de l'église de Saint-Pierre [pl. II, fig. 1], nous présente une face humaine, dont le caractère juvénile, la chevelure bouclée et l'encadrement circulaire ne laissent aucun doute sur l'intention du sculpteur, voulant représenter l'astre du jour; il est probable que l'on continua à figurer le Soleil de cette manière jusqu'en 1418, que le pape Martin V, séjournant

(1) *Blason des armoiries,* p. 168.

(2) *Science héroïque,* 1669, p. 304.

(3) La première croisade eut lieu en 1095; les plus anciens tournois ne paraissent guère antérieurs à 1066.

(4) *Citadin de Genève,* p. 32 de l'édition originale.

(5) *Recueil de chroniques,* transcrites par Minutoli, manuscrit de la bibliothèque de M. le docteur Coindet. « Les bien anciennes armoi-« ries de la Ville étoient du temps du Paganisme vn Cupidon au lieu « des quelles après avoir renoncé au Paganisme ils ont pris Jesus dans « le Soleil. » Seconde chronique, p. 56.

à Genève, remplaça la figure par le nom de Jésus, « trouvant, dit un de nos annalistes, *que l'Apollon sentait trop le paganisme* (1). » Plus tard, l'évêque Jean-Louis de Savoie, par un mandement en date du 27 avril 1471 (2), ordonna, *à la prière des syndics et pour la perpétuelle vénération du saint nom de Jésus*, que ce nom serait mis désormais sur les portes de la ville. Cet arrêté fut renouvelé par le Conseil qui, en 1542, voulut que, suivant l'ancien usage, on mît sur les portes de la ville des *Jésus gravés en pierre* (3); Roset ajoute que ce nom était placé *au-dessus des armoiries* (4); et Ami Favre, qui vivait en 1615, nous apprend « que la légende, POST TENEBRAS SPERO LUCEM entourait le Soleil, *anciennes armoiries* de Genève, » que l'on voyait peint sur les vitraux des bâtiments publics (5).

Le nom de Jésus, qui, au moyen âge, prenait un *h*, s'écrivant *Ihesus* ou *Iehsus*, fut figuré en abrégé au moyen des lettres IHS surmontées d'un trait abréviatif de la même manière qu'on le retrouve sur une foule de monuments contemporains.

A une époque moderne, ces trois lettres furent regardées comme les sigles ou initiales de la formule JESUS HOMINUM SALVATOR (6), l'abréviation indiquant l'M qui termine le second

(1) *Journal de Genève,* 1789, p. 113.

(2) Archives de Genève, *Pièces historiques,* n° 683.

(3) *Registres du Conseil,* du 27 décembre : « Ordonné que jouxte l'ancienneté soit mis sur les portes de la Ville des Jesus gravés en pierre et pour faire dorer les armes de la ville etant es dites portes.

(4) *Chroniques de Genève,* msc., liv. IV, chap. LXI.

(5) Manuscrit sur Genève, contenant l'histoire de cette ville jusqu'en 1571.

(6) Lorsque les lettres du monogramme sont minuscules, le signe abréviatif croise souvent le premier jambage de l'*h;* ainsi figuré, le nom de Jésus a été pris pour l'abrégé des mots : *Jesus cruce salvator hominum.* La clef de voûte de la chapelle absidale de l'église Sainte-Magdeleine [pl. II, fig. 2] présente un exemple analogue à cette disposition qui fut très-fréquente au quinzième siècle. — La première interprétation

mot; mais quelque naturelle que puisse paraître cette interprétation, elle doit s'effacer devant de nombreux témoignages historiques datant de toutes les époques; ainsi Michel Roset, dans une pièce de vers adressée à la cité de Genève, et qu'il a placée en tête de ses Chroniques, s'écrie :

Cité de Dieu, Geneue, renommée,
C'est de sa main que fus jadis fondée,
Pour quelques fois de son honneur et gloire
Estre aux uivans vn myroir de mémoire
Son nom Jesus (armoiries tres dignes)
Dans un Soleil se le donna pour signes,
Qu'a l'advenir son sceptre il y tiendroit
Et t'estant bon les méchants brideroit
Ennemys tiens (lesquels pour te surprendre
Dans, ou dehors, dès jadis entreprendre
Ne cessent point) de ses ardens rayons,
Fondre il ferait, comme neige voyons,
En beau soleil, s'escouler; ou brouée
S'esvanouir ça et la eventée, etc.

On sait que Roset écrivait vers 1562 (1); en 1606, le *Citadin* (2) dit que dans le soleil païen *fust depuis soubs le christianisme enclos et enchassé le precieux nom de* IHS *le vrai Soleil spirituel nostre Protecteur*. Cent quarante-cinq ans après, Baulacre écrivait encore que Genève a pour cimier *un Soleil d'Or avec le nom de Jésus*. Peu après il répète que cette ville a mis au-dessus de ses armes *un Soleil, au milieu duquel se voit le Chifre Grec du nom de JESUS* (3).

se trouve dans une brochure de 1707, intitulée : *Pièces qui concernent les assemblées générales des Citoiens et des Bourgeois de Genève.*

(1) L'épître dédicatoire placée en tête de ses *Chroniques* est datée du 1er juin 1562.

(2) Page 33 de l'édition originale.

(3) *Journal Helvétique*, mai 1745, p. 473, et novembre, p. 409. L'emblème de la République de Genève est un *Soleil de Justice*, dit l'auteur de la *Muse Parisienne*.

On pourrait multiplier les citations, celles-là doivent suffire ; on peut d'ailleurs, en jetant un coup d'œil sur la manière dont ce monogramme est écrit, se convaincre facilement qu'il exprime bien et seulement le nom de Jésus. En effet, dans les monuments où les trois lettres sont employées comme sigles, on les sépare généralement par des points, l'on ne rencontre pas le signe abréviatif, et sur la traverse de l'H s'élève le Christ crucifié, ou tout au moins le bois de sa croix, à laquelle s'applique par extension la formule ci-dessus. Chez nous il n'y a rien de semblable : les trois lettres sont toujours jointes et accompagnées de l'abréviation.

De plus, les monuments genevois présentent de nombreux exemples du mot Jésus écrit par les trois lettres IHS ; il en est ainsi tant dans le nom de Jésus-Christ que dans l'invocation *Jesus*, *Maria*, répétés sur la plupart des anciennes cloches de nos églises (1).

Après avoir été bannie pendant de longues années du disque solaire, la figure humaine y reparut au dix-septième siècle (2).

(1) Cloche de Genthod, beffroi de Saint-Pierre, etc. Voy. aussi dans Spon, *Hist. de Genève*, t. II, p. 361 et 362, plusieurs inscriptions de chapelles et pierres tumulaires. M. Picot, *Hist. de Genève*, t. II, p. 428, dit qu'en 1635 on battit, par ordre du Conseil, une monnaie en argent, portant sur l'une de ses faces *un soleil, ayant au centre cette devise I. H. S. Jésus sauveur des hommes.* Mais le monogramme des florins et doubles florins, frappés à cette date, ne présente ni les points séparatifs, ni aucun signe qui puisse faire admettre cette hypothèse. Nous n'avons rencontré la croix sur le monogramme que dans un ou deux monuments ; tel est la *Carte du lac de Genève*, de Jacob Goulart, publiée à Amsterdam en 1609, et la cloche de Saint-Pierre dite le *Rebat*, refondue en 1678.

(2) Il y a quelques années que, faisant certains travaux sur la promenade de la Treille, des ouvriers rencontrèrent dans le sol plusieurs rondelles de métal. Sur l'une d'elles, qui paraît fort ancienne, on voit le Soleil figuré par une tête humaine entourée de huit rayons, quatre droits et quatre ondulés ; entre ces rais l'on voit des caractères dont il

C'est ainsi que le Soleil est figuré sur une hallebarde des huissiers du Conseil portant la date de 1677 (1) : deux cercles lumineux concentriques entourent cette tête ; le premier est formé de seize flammes, et l'extérieur de huit rayons étoilés et de huit flammes.

Dans les dessins de médailles projetées en 1706 et 1707, la première à l'occasion de l'achèvement des nouvelles constructions de l'Hôtel-de-Ville, et l'autre pour le rétablissement de la concorde entre les citoyens et les Conseils de la République, on voit que les revers devaient représenter les festins célébrés à ces occasions ; et dans le fond deux piliers, armoriés de la Clef et l'Aigle, auraient soutenu une arcade sur la clef de laquelle figurait le Soleil avec cette inscription, DUCENTOS UNIIT UNUS, pour la première médaille qui se rapportait aux deux Conseils, et sur la seconde, UNIVERSOS UNIIT UNUS. L'auteur du projet donne de cette figure l'explication suivante : « Cette Arcade représente « la République de Genève qui est soutenue par le Sénat et « par le Peuple, comme par deux colomnes, et la Clef repré« sente la Protection Divine, comme l'indique le Soleil, l'Em« blème le plus ordinaire de Dieu, qui les entretient et qui les « conserve tous ainsi bien unis. »

La figure humaine dans le Soleil, que nous retrouverons lorsque nous traiterons du cimier, se remarque sur les boutons d'uniforme des compagnies de Volontaires, instituées à la fin du

est difficile de déterminer la valeur. Cette pièce est en plomb, du diamètre de 21 à 22 lignes, et pèse environ 3 onces.

En fouillant aux Contamines des Tranchées, on a également trouvé, mais appartenant à une époque infiniment plus moderne, une rondelle en terre cuite, qui offre l'image du Soleil de Genève avec la tête humaine dans le disque ; les rayons de cette dernière pièce sont au nombre de trente-deux, disposés en deux rangs ; celui intérieur est flamboyant, celui extérieur étoilé.

(1) Cette hallebarde est représentée sur la planche XXII, fig. 2.

dix-huitième siècle. La figure 13 de la deuxième planche représente l'un de ces boutons.

Le rayonnement du Soleil a subi plusieurs variations : des rais au nombre de huit, seize, douze ou vingt-quatre; puis une effluve lumineuse tantôt continue, tantôt disposée en gerbes, ont à diverses époques entouré le disque; d'autres fois, seize flammes d'inégale longueur donnent au Soleil la forme d'une croix à fourchette flamboyante (1).

On trouve *seize* rayons (2) sur des clefs de voûte de l'Hôtel-de-Ville, sur plusieurs monnaies des trois derniers siècles (3) et sur l'inscription tracée, en 1584, au sujet de l'alliance perpétuelle avec les villes de Zurich et de Berne (4); le *surtout* de table, fait pour le festin célébré alors, l'offre également; sur ces deux monuments, le Soleil est au-dessus des armoiries des

(1) Depuis le seizième jusqu'au commencement du dix-huitième siècle les *six-deniers* présentent cette croix, remplacée dès lors par le Soleil.

(2) Les rayons sont alternativement étoilés et flamboyants lorsque nous ne spécifions pas le contraire. On trouve indifféremment, et à diverses époques, tantôt le rayon étoilé, tantôt le rayon flamboyant dans la partie supérieure du Soleil.

(3) *Thaler* ou écu de 1561 et 62 [voy. pl. II, fig. 9].—*Écu pistolet* de 1564. — *Quadruple d'or* de 1641. — Jeton en plomb POVR . LES . TERREAV . 1660. — Pistole de 1752 à 70. — *Six-deniers* de 1778. — Un *six-deniers* de 1750 présente le soleil à *trente-deux* rais étoilés.

Les jetons en plomb dont nous venons de parler offrent à l'avers la Clef et l'Aigle; ils étaient déjà en usage vers 1554; on s'en servait alors pour marquer les journées des réfugiés de Cabrières et de Mérindol, que l'on employait aux fortifications. (Voy. Roset, *Chroniques*, liv. V, chap. LIX.)

Les autres méreaux ou jetons que l'on possède présentent la Clef et l'Aigle avec la lettre G, ou diverses indications au revers, relatives à leur usage, telles que * : POVR : * LE : VIN : et POVR ESCHARGAIS ET RONDES . 1618. Ces derniers sont en cuivre et servaient pour les patrouilles.

(4) Cette inscription se lit à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des Pas-perdus.

villes alliées; sur le premier on lit cette devise, appliquée au nom de Jésus, TRIA PROTEGIT VNVS (1), et sur l'autre les mots SI DEVS EST PRO NOBIS QVI (sic) CONTRA NOS (2). Le grand tableau de l'Escalade, conservé à la Bibliothèque publique, offre aussi le Soleil à seize rayons (3). — Un drapeau de 1713 figure un Soleil au disque d'argent entouré de seize flammes, alternativement rouges et jaunes et couvrant le drap tout entier [pl. VI, fig. 6]. Cette disposition en Soleil se rencontre sur d'autres bannières des dix-huitième et dix-neuvième siècles. A une époque antérieure les flammes, rappelant les rais du Soleil, y avaient été disposées de différentes manières; nous en donnerons pour exemple le drapeau figuré sous le n° 3 de la même planche et le fameux étendard de la *Remasse* ou des *Larmes de feu*, célèbre dans les guerres du seizième siècle; ce dernier, fait par Vandel en 1530 (4) et qui a souvent flotté à la tête des troupes victorieuses de Genève, est aujourd'hui dans un grand état de vétusté; nous en donnons [pl. III] un dessin qui figure les parties conservées. Ces mêmes flammes se trouvent employées comme points séparatifs sur quelques monnaies (5). Le nom de *Remasse*, donné à la bannière dont nous venons de parler, vient de ce que l'on y avait peint des balais de bouleau appelés chez nous des *remasses* ou *ramasses*, ce qui, sur le drapeau, indiquait

(1) *Un seul en protége trois.*

(2) *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?* — Le surtout se voit à l'arsenal.

(3) Dans ce dernier exemple, un filet noir sépare le disque des rayons; dans l'inscription de 1584 un filet réunit l'extrémité des rayons; cette dernière disposition est très-rare.

(4) Baudichon fut élu capitaine-général au lieu de Jean Philippe, et en une bannière qui avait déjà été faite par Vandelli, l'an 1530, il fit peindre des larmes de feu et la ramasse ou ballay pour sortir aux champs. (Extrait de la *Chronique de Piaget.*) — Pierre Vandelli ou Vandel, dont il est ici question, fut élu capitaine-général de la ville le 8 décembre 1535. (Extrait des *Reg. du Conseil.*)

(5) Sur le *sol* de 1556 la signature E est placée entre deux flammes.

la ferme volonté des citoyens de la république de balayer des alentours les ennemis de leur indépendance; dans le haut de la bannière on avait tracé, sur des bandelettes, une inscription dont il ne reste plus aujourd'hui que les mots, POVR LIBERTE. Le capitaine Vandel, qui avait fait faire cette bannière et qui est l'un des derniers représentants des partisans de l'antique liberté genevoise, fut condamné en 1555, par la faction française qui, grâce aux efforts de son chef Calvin, était alors toute-puissante, à avoir la tête tranchée.

Le Soleil à *huit* rayons flamboyants se trouve sur les pièces d'or de 1581 et de 1638, ainsi que sur les monnaies obsidionales frappées en 1590.

Douze rayons entourent le disque du Soleil sur les *écus d'or* de 1570, sur les *florins* et les *double-florins* d'argent de 1635, sur les *quadruples d'or* de 1646 et sur un grand nombre de *six-deniers* frappés durant la dernière moitié du dix-huitième siècle. — Un fronton et l'une des clefs de voûte de l'Hôtel-de-Ville offrent le Soleil à *vingt-quatre* rayons, et sur une maison de la rue du Rhône il est entouré d'un même nombre de flammes (1).

Vers la fin du dix-huitième siècle, les flammes et rais coniques furent généralement abandonnés pour le rayonnement en éventail. Ce changement se fait pressentir dans quelques monuments antérieurs, où les anciens rais sont entremêlés d'aigrettes lumineuses (2). Comme exemple de la lumière émanant du disque d'une manière continue, l'on peut citer une gravure de 1707 (3), faite par allusion à l'alliance de 1584; dans cette

(1) On trouve *neuf* flammes sur l'*écu pistolet* de 1576 [voy. pl. II, fig. 6], et *trois* rayons seulement autour du Soleil sculpté sur la clef d'une arcade des halles du Molard (face septentrionale). [Fig. 12.]

(2) Inscription de 1584, *douze sols* de cuivre (obsidionale) de 1590, *pistole* de 1753 et 54. [Voy. fig. 8.]

(3) Cette gravure est en tête des *Pièces concernant les assemblées générales de* 1707; voici comment son auteur l'explique : « Les An-

figure le Soleil, par sa disposition, sert à la fois de cimier aux écus de Zurich, Berne et Genève. Outre l'inscription TRIA PROTEGAT VNVS, qui rappelle celle de l'Hôtel-de-Ville, on lit dans le cercle extérieur, SIC INDIVULSA ÆTERNVM. Des *bractéates*, probablement frappées dans la première moitié du seizième siècle, et tellement rares que l'on n'en connaît aujourd'hui que deux à Genève, présentent aussi le Soleil à rayonnement continu [pl. II, fig. 7].

Les *triples-pistoles* de 1771 offrent le Soleil à *douze* gerbes; un *six-deniers* de 1785 en a *sept* (1), les *quinze-sols* de 1794 [pl. II, fig. 14] *dix-huit*, et les *gros écus* des années suivantes *vingt-quatre*; dans celles de ces dernières pièces, frappées en 1795, et dans les quinze-sols, l'indication de la valeur a remplacé le nom de Jésus, mais ce nom reparut sur le gros écu de 1796, dernière pièce frappée avec le Soleil sous l'ancienne République (2).

Le Soleil rayonné en croix [pl. II. fig. 4] ne se rencontre que sur les pièces de *six-deniers*. Cette figure, que l'on trouve

neaux, qui sont les Symboles de la Fidélité, et particulièrement de l'Alliance quand ils sont entrelassez, représentent la Confédération, et les étroites Liaisons et engagemens qu'il y a entre les 3 Etats dont ils renferment les Armoiries. Le Soleil, qui répand ses raions sur ces Anneaux, est l'Emblème de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ, l'Orient d'en haut, et le Soleil de Justice, qui éclaire ces Etats et qui les couvre de ses aîles. La légende, énoncée en forme de souhait, le prie *Qu'il les protége tous trois;* et l'autre, qui est autour, *Qu'il les conserve ainsi inséparables pour jamais.* »

(1) On trouve aussi sept gerbes sur le Soleil des boutons de l'uniforme des Volontaires [pl. II, fig. 13].

(2) Les boutons des jugulaires des schakos présentaient le Soleil à huit gerbes. Ce n'est guère que là et sur les plaques des mêmes schakos que l'on retrouve le Soleil depuis la Restauration; sur ces dernières il rayonnait de quatorze rayons alternant avec autant de gerbes, et portait en disque la Clef et l'Aigle surmontée du nom de Jésus.

dès le milieu du seizième siècle, cessa d'être employée dans la première moitié du dix-huitième.

Dans quelques monuments le disque offre le nom abrégé de Jésus en grec, ΙΗΣ(ους); cette disposition, dont on trouve de nombreux exemples aux dix-septième et dix-huitième siècles (1), est une nouvelle preuve à l'appui de ce que nous avons avancé touchant l'interprétation des lettres IHS.

Le monogramme de Jésus a quelquefois été employé sans rayonnement; c'est ainsi que le présente la hallebarde d'huissier que nous avons citée (2) et la marque dont on se servait pour poinçonner des monnaies étrangères dont la Seigneurie de Genève permettait le cours après en avoir vérifié le titre et le poids (3).

Le dernier emploi officiel du Soleil isolé comme insignes de Genève eut lieu pour l'uniforme des soldats de l'ancienne République. Le *Règlement* pour celui des Volontaires porte que les boutons seront *jaunes et chargés d'un Soleil en relief*, et il prescrit encore que l'ornement du retroussis sera *en forme de Soleil*, et que le hausse-col des officiers sera chargé d'un *Soleil d'argent* (4); les soldats de la Garde Nationale, création de 1796, portaient encore le Soleil sur le retroussis.

La rareté des représentations peintes du Soleil isolé ne per-

(1) Halles de l'Hôtel-de-Ville; — *Pistoles* de la dernière moitié du dix-huitième siècle.

(2) Sur cette hallebarde le nom de Jésus est entouré des mots POST . TENEBRA . LVS .

(3) Le médailler de M. Marin renferme un *blanc* de Henri III de 1585; celui de M. le docteur Coindet des pièces du cardinal de Bourbon, créé roi par la Ligue, à la mort d'Henri (1589), sous le nom de Charles X, et celui de M. Revilliod-Fœsch des pièces d'argent de Lucerne, à l'effigie de saint Léger, frappées en 1614 et 1616, et qui offrent le poinçon de Genève sur leurs empreintes.

(4) Ces Soleils sont à face humaine, image que l'on retrouve sur un drapeau de l'Exercice de l'Arquebuse et de la Carabine, fait en 1822.

met pas de déterminer d'une manière absolue sa couleur, mais tout porte à croire qu'il était d'or : on voit, par exemple, que celui qui fut représenté dans les bassins d'argent offerts par la ville à la duchesse de Savoie, en 1523 (1), était doré, et comme cela se fit à une époque où l'on appliquait toutes les couleurs sur l'orfévrerie, il est permis d'en conclure que la couleur choisie était bien celle du Soleil de Genève (2). Quant au champ, il était probablement rouge ou de gueules, car les vêtements sacrés de la cathédrale, qui portaient cette ancienne armoirie, étaient de velours rouge (3).

Le nom de Jésus, placé, comme dans l'ancienne armoirie de Genève, au milieu d'un Soleil ou d'une auréole lumineuse, a été pris comme symbole non-seulement par l'ordre des Jésuites, mais encore par quelques autres sociétés, soit religieuses, soit civiles et même militaires. A la fin du quinzième siècle, les Volontaires qui se destinaient à combattre les Turcs, formèrent une association connue dans l'histoire sous le nom de *Compagnie de Jésus,* et qui avait pour sceau les lettres IHS, placées au centre d'un soleil à vingt-deux rayons. On voit l'empreinte de ce sceau sur quelques lettres de Gérard Des Champs, capitaine de cette compagnie, et par lesquelles il se plaint d'avoir reçu certains outrages à Genève. Ces lettres sont de 1464. Le différent fut terminé par l'empereur Frédéric IV, qui écrivit au Conseil de Genève à ce sujet (4).

Le sceau de la Vénérable Compagnie des Pasteurs de l'E-

(1) Voy. *Fragments historiques* de M. le baron de Grenus, au 7 juillet.

(2) Voy., au chapitre des Ornements de la Clef et l'Aigle, quelques détails sur la couleur du Soleil cimier.

(3) Voy. l'inventaire imprimé dans le tome VI des *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol.*, p. 129 et suiv.

(4) Les lettres de Des Champs se trouvent dans les *Portefeuilles historiques* des Archives de Genève, sous le n° 651, et la lettre de l'empereur sous le n° 653.

glise Nationale de Genève porte aussi le nom divin de Jésus, rayonnant ou placé dans un Soleil à seize rais, alternativement étoilés ou flamboyants avec cette légende, SOL ET SCVTVM ECCLESIÆ GENEVENSIS. Une gravure, figurant une réduction de ce sceau, se trouve à la fin d'une lettre des pasteurs et professeurs de l'Eglise de Genève, datée du 7 des calendes d'octobre 1706, et imprimée à Oxford l'année suivante. Dans quelques timbres la devise ordinaire est remplacée par les mots, VENERABLE COMPAGNIE DES PASTEURS DE GENEVE (1).

Le timbre de l'Auditoire de Théologie porte aussi le nom de Jésus dans un Soleil à seize rais, entouré des mots, STUD: THEOL. ACAD: GENEV. Ce timbre date de 1817.

En parlant des *Exercices* ou Sociétés militaires nous verrons que l'une des plus anciennes, celle de l'Arc, portait le Soleil pour devise.

CHAPITRE II.

DE L'AIGLE, ARMOIRIES DE GENÈVE VILLE IMPÉRIALE.

Genève ayant adopté l'Aigle de l'Empire, cet insigne ne dut pas être placé seulement sur la cathédrale, les autres édifices publics en furent aussi très-probablement décorés; mais, la

(1) En avril 1713, la Compagnie des pasteurs arrêta qu'à l'avenir ses membres feraient une ou deux fois par année un repas fraternel. A cette occasion le pasteur Viollier composa une médaille où se lit une inscription commémorative, et où l'on voit les pasteurs à table, célébrant les agapes de l'Église de Genève; dans le fond de la salle est un Soleil, dans le disque duquel est placé le nom de Jéhovah, avec ces mots autour : SOL ET CLYPEUS.

plupart des anciens monuments genevois étant détruits, et ceux qui sont encore debout ayant été, presque tous, privés des symboles regardés comme des barbaries féodales, cela nous explique la rareté de l'ancien écusson de Genève ; un monument unique, la porte d'entrée de l'Hôtel-de-Ville présente encore, sculptée dans la partie supérieure de ses battants, l'Aigle au chef mi-parti [voy. pl. IV, fig. 7] ; cet ouvrage appartient au commencement du dix-septième siècle, époque de la reconstruction partielle de l'Hôtel-de-Ville (1).

Si l'Aigle impériale a disparu des édifices, plusieurs ouvrages imprimés et les monnaies de Genève nous en fournissent des exemples nombreux, elle a été en particulier fréquemment reproduite sur ces dernières, depuis la Réformation jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

La première gravure du *Missale ad usum Gebennensis dyocesis* (2), probablement imprimé à Genève en 1491 (3), représente la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus ; dans le haut l'Aigle double [pl. IV, fig. 4] accompagne les armoiries du Chapitre et celles de l'évêque François de Savoie, peu après l'épiscopat duquel cette impression eut lieu. L'édition des *Franchises de Genève*, imprimée en 1507 (4), présente, ainsi qu'une vue de l'Escalade (5), le même écusson accompagnant la Clef et l'Aigle. [Pl. X et XIX, fig. 2.]

Parmi les nombreuses monnaies frappées durant la période

(1) Le 9 mars 1614, on parle en Conseil de la reconstruction de la face du couchant de l'Hôtel-de-Ville ; le 3 février de l'année suivante, le Deux-Cents approuva les projets présentés. La face nord date de 1617 et 1618. — On voit, sur la porte postérieure de la chapelle des Macchabées, une entrée de serrure découpée en aigle double. Cette dernière date de 1680.

(2) Bibliothèque publique de Genève.

(3) Voy. *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch.*, t. I, p. 39.

(4) Voy. ci-après note 1. de la p. 39.

(5) *Vraye representation de lescalade entreprise svr Genève et sa belle delivrance lan* 1602.

sus-indiquée, nous signalerons celles des seizième et dix-septième siècles, où l'Aigle impériale porte en cœur l'écusson mi-parti à la Clef et l'Aigle [voy. pl. IV, fig. 5] (1); cette belle disposition ne se rencontre que sur les pièces d'or (2). Sur les monnaies où l'Aigle occupe le champ entier, les deux têtes sont recouvertes à la fois par une grande couronne diadémée; toutefois cette disposition n'est pas constante, et d'autres monuments, la porte de l'Hôtel-de-Ville par exemple, offrent l'Aigle sans couronne; il en est de même du missel de 1491 et de la gravure de l'Escalade dont nous venons de parler.

Les *mousquetons*, pièces d'argent de 1657, se rattachant vraisemblablement à l'histoire de l'Exercice de l'Arquebuse, présentent au revers l'Aigle tenant en ses serres un mousquet avec la devise, PRO CHRISTO ET PATRIA (3). Une bannière de l'Exercice de l'Arbalète, datant aussi du dix-septième siècle, offre l'Aigle membrée d'or et armée de sable, avec une arbalète appuyée contre la poitrine (4). Le même insigne se retrouve en tête du

(1) Les armoiries d'un grand nombre de villes impériales sont disposées de la même manière. Voy. *Einleitung zu der Wapen-Kunst*, p. 589 et suiv.

(2) On trouve la Clef et l'Aigle en cœur de l'Aigle impériale sur les *écus pistolets*, les *vieilles pistoles*, les *quadruples*, les *ducats* et les *doubles-ducats*.

On retrouve l'Aigle impériale, mais sans l'écu en cœur, sur plusieurs autres pièces d'or; il en est ainsi sur les *pistoles* frappées en 1722, 23 et 24 et sur celles de 1772 [pl. IV, fig. 6].

Sur quelques gravures et dessins on retrouve l'Aigle impériale portant en cœur la Clef et l'Aigle; telles sont les éditions de l'*Histoire de Genève* de Spon, portant les dates de 1682 et 1685, et les *Mémoires manuscrits pour l'histoire de Genève*, écrits en 1732. Sur ces divers exemples l'Aigle est diadémée.

(3) Suivant un renseignement dont nous ne pouvons garantir l'authenticité, des *écus* et des *demi-écus* auraient été frappés à la même date, avec une empreinte semblable.

(4) Cette bannière, aujourd'hui en lambeaux, se trouve à l'Arsenal de Genève, n° 39.

Règlement de cet Exercice, imprimé sur parchemin en 1620 (1).

L'Aigle impériale, encore en plein écusson sur les *neuf-deniers* de 1785 [pl. IV, fig. 3], a souvent été employée comme cimier de la Clef et l'Aigle; on la trouve dessinée à la plume de cette manière sur la couverture d'un cahier contenant divers actes passés dans le Conseil général de 1449 (2) [voy. pl. VIII]. Cet exemple remarquable présente l'Aigle au vol abaissé et les têtes surmontées à la fois par une triple couronne. Sur d'autres monuments chaque tête de l'Aigle cimier est couronnée; c'est ainsi que l'offrent les *testons* [pl. IV, fig. 2] et quelques autres pièces; toutefois l'on peut dire qu'en général les têtes de cette Aigle sont découronnées sur les monnaies; ce qui paraît provenir, non de l'observation d'une règle, mais bien de la difficulté qu'éprouvaient les graveurs à placer cet ornement dans un champ généralement restreint et borné.

L'Aigle impériale n'a pas toujours été éployée (3) ou à deux têtes; elle n'en eut d'abord qu'une seule. On sait que ce fut vers le milieu du quinzième siècle que les empereurs prirent la première d'une manière constante sur leurs armoiries (4). Ce

(1) Archives de Genève. [Voy. pl. XV bis.]

(2) Archives de Genève, *Pièces historiques*, n° 588.

(3) Suivant Menestrier, le mot *éployé* veut dire les ailes étendues et non à deux têtes. — Voy. son *Abrégé des principes héraldiques*, imprimé à Lyon en 1669, p. 75. Nous nous appuyons, pour la signification à deux têtes, sur l'opinion de Natalis de Wailly.

(4) Postérieurement à 1453, époque de la prise de Constantinople. L'Aigle à deux têtes est fort ancienne, sans parler de celle qui, sur la colonne Antonine, orne le bouclier d'un soldat romain (*Journal Helvétique*, mai 1745, p. 460), nous mentionnerons seulement le contre-scel d'Amédée IV, comte de Savoie, qui, suivant Guichenon (*Hist. de la maison de Savoie*, t. I, p. 122), porte l'Aigle double sur un acte de 1239; et celui de l'empereur Charles IV, régnant au milieu du quatorzième siècle, et qui offre une empreinte analogue (N. de Wailly, *Paléogr.*, t. II, p. 126). Nous ajouterons que l'Aigle simple se voit encore en cachet sur une lettre de Charles-Quint, écrite en 1521 et conservée aux Archives de Genève, *Pièces hist.*, n° 926.

n'est également qu'à partir de cette époque qu'elle fut employée chez nous. Antérieurement on la trouve toujours à une seule tête. C'est probablement ainsi qu'elle était représentée sur le frontispice de la cathédrale avant les accidents qui, en 1430 et 1441, nécessitèrent la reconstruction du pignon de cette église; la même figure se retrouvait sur la porte d'entrée de la cour ou grand cloître de Saint-Pierre. Cette arcade, démolie en 1705 (1), était au haut de la rue du Perron; une gravure de Diodati, faite vers 1675 (2) en a conservé le souvenir, et Sarasin dit que l'Aigle était en *escusson iaulne pennée de sable et armée de gueules* (3). Suivant les uns, ces armoiries auraient été peintes par ordre de l'empereur Frédéric III, qui arriva à Genève en 1442 (4); suivant d'autres, ce seraient les syndics qui, pour honorer l'empereur, auraient fait exécuter cette peinture qui se trouvait précisément sur son passage lorsque, de la maison où il séjourna, il se rendit à la cathédrale (5). Ni l'une ni l'autre de ces assertions ne paraissent exactes: en 1442 l'on ne représentait plus l'Aigle simple, le pignon de Saint-Pierre en est la preuve; il est bien plus naturel de croire que cette porte avait reçu cet insigne antérieurement et vu son importance, étant l'entrée de l'enceinte qui environnait alors l'église, le cloître et le palais épiscopal (6).

(1) *Journal Helvét.*, août 1745, p. 133.

(2) *Journal Helvét.*, août 1745, p. 134.

(3) *Citadin de Genève*, p. 50. Les armes de l'Empire sont: *d'or à l'aigle de sable becquée, lampassée, membrée et diadémée de gueules.* (*Encyclopédie méthodique*, article *Aigle.*)

(4) *Citadin de Genève*, p. 50.

(5) Baulacre, *Journal Helvét.*, août 1745, Lettre sur l'Aigle impériale sculptée sur le frontispice de la cathédrale de Genève, p. 136. La maison qu'habitait l'empereur se trouvait à l'entrée du pont du Rhône.

(6) Suivant Bonivard, *Chroniques de Genève*, t. I, 2e part., p. 95 et

Les travaux qui ont eu lieu dernièrement dans l'église de la Magdeleine ont amené la découverte d'un bel exemple de l'ancienne Aigle impériale moulée sur des carreaux en terre cuite, et qui paraissent appartenir au commencement du quinzième siècle [pl. IV, n° 1]. Cette Aigle est sans couronne, de même que celle qui se voit sur les sceaux de l'empereur Sigismond, conservés aux Archives de Genève et appendus à des pièces datant de 1420 (1). L'empreinte de ce dernier est donnée, mais d'une manière peu fidèle, dans l'*Histoire de Genève* par Spon, publiée en 1730, t. II, n° XL des planches.

Depuis 1535 on attacha une grande importance aux prérogatives que conférait à Genève sa qualité de ville impériale; dans plusieurs traités faits avec les cantons suisses, en particulier dans celui passé en 1558 avec les villes de Berne et de Zurich, on voit que les prérogatives du Saint-Empire romain sont expressément réservées, et les insignes qui indiquaient cette relation furent soigneusement conservés: depuis l'époque de la Réformation jusque vers la fin du siècle dernier on voit l'Aigle impériale sur la plupart des anciennes monnaies, et lorsqu'en 1570 il fut question d'apposer le sceau de la République sur le *Mode de Vivre*, passé avec le duc de Savoie le 24 juillet de la même année, on discuta longtemps pour savoir si l'on emploierait les sceaux anciens qui n'avaient que la Clef et l'Aigle sans le cimier impérial; on prit même la résolution de faire pour cela un sceau nouveau, qui aurait porté les armes de Genève

96, cette enceinte fut construite de 1307 à 1309. En 1690, une partie de la peinture fut enlevée par suite de l'abaissement du mur où elle se trouvait, et elle disparut entièrement avec l'arcade qu'elle surmontait en 1707 ou 1708, suivant Senebier.

(1) N^os^ 436 et 437 des *Portefeuilles historiques* des Archives. Ces pièces sont des patentes accordant protection à l'évêque contre le duc de Savoie; elles ont été publiées dans le 2^e^ volume de Spon, p. 163.

complètes avec la légende SIGILLUM MAGNUM CIVITATIS GENEVÆ; mais le temps manqua, et l'on fit usage du grand sceau gravé en 1526.

CHAPITRE III.

DE LA CROIX, ARMOIRIES PRIMITIVES DE LA COMMUNAUTÉ GENEVOISE.

Dès le treizième siècle on voit la Commune de Genève se constituer: un acte, daté de 1291 (1), montre que les citoyens, réunis en corps municipal, avaient formé une communauté qu'ils cherchaient à rendre indépendante de l'autorité du Prince-Evêque. Le même acte prouve que cette communauté avait des insignes et un sceau dont l'évêque ordonna la destruction.

Que représentait ce sceau? quels étaient les insignes primitifs de la Communauté genevoise? C'est ce qu'il est difficile de déterminer d'une manière certaine, car les actes émanant de ce corps furent, pendant de longues années, et sans doute par suite de l'opposition épiscopale, privés de cette marque de souveraineté.

De nombreux indices, que nous exposerons dans les lignes suivantes, nous portent à croire, sans toutefois que nous puissions affirmer ce fait d'une manière positive, que la première armoirie municipale fut *la Croix de Saint-Maurice, d'azur en champ d'argent* [pl. V, fig. 14].

D'abord symbole religieux, la Croix fut prise ensuite comme

(1) Archives de Genève, *Pièces hist.*, n° 108. Spon, *Preuves*, n° XXV. *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéol.*, t. I, 2e part., p. 67.

marque d'autorité (1) et aussi comme signe de liberté acquise (2). C'est à ces titres réunis que paraît dû le choix de ce symbole dont le premier exemple se voit dans un missel conservé à la Bibliothèque publique (3) et qui paraît l'une des plus anciennes autorités que l'on puisse invoquer touchant nos armoiries; ce missel offre sur le même folio, et peinte côte à côte avec la Clef et l'Aigle, la *Croix d'azur en champ de pourpre* (4), en-

(1) Natalis de Wailly, *Éléments de paléogr.*, t. II, p. 77. Voy. aussi *Réplique d'Antoine de la Faye à François de Sales*, 1603, p. 122.

(2) Menestrier, *Le véritable Art du blason*, 1671, p. 312. Voy. encore Roset, *Chronique de la noble et fameuse cité de Geneve*, liv. I, chap. LXXXIX.

(3) *Manuscrits latins*, n° 29.

(4) Cette Croix est en champ de pourpre au lieu d'être en champ d'argent; mais il est très-probable que l'ancienne couleur, altérée par le temps sur les vieux écussons, a été méconnue au quinzième siècle, lors de l'exécution de la peinture du missel. Le peu de durée de la couleur argentée qui, au bout d'un certain temps, devient grise ou purpurine (a), et l'origine moderne du pourpre, dont l'existence n'est mentionnée sur aucun ancien livre d'armoiries (b), semblent le prouver d'une manière irrécusable; de plus, l'ancien écusson communal de Genève devait porter, à son origine, une couleur secondaire et non-seulement l'argent, image de la lune, indique, suivant les hérauts d'armes, une puissance subalterne et dépendante (c), mais on observe que la couleur blanche, qui compte aujourd'hui parmi les métaux, n'était anciennement qu'un émail qui occupait l'avant-dernier rang de no-

(a) Il y a à Genève d'anciens écussons où l'argent est devenu presque noir; tels étaient ceux de Florence dans l'église de Saint-Pierre; le père Menestrier cite des exemples où l'argent a pris une teinte violette. Voy. *L'Art du blason justifié*, p. 47 et 64.

(b) *L'Arbre des batailles* ne compte que le gueules, l'azur et le sable au nombre des émaux héraldiques. Un manuscrit de l'an 1400, cité dans l'ouvrage de Menestrier [voy. p. 47, et chap. III], ajoute le *sinople*, mais ne parle point du pourpre. Le gueules était encore quelquefois qualifié de pourpre au dix-septième siècle : *la croix blanche est en champ de pourpre romain*, dit Humbert Du Four, en parlant de l'écu de Savoie, dans son épître dédicatoire du *Levain du calvinisme*, Chambéry, 1611.

(c) Voy. le *Palais de l'honneur*, par le père Anselme, p. 35.

tourée d'une filière de sable engrelée d'or [pl. V, fig. 11] (1).

Quelques faits de notre histoire montrent l'usage de la Croix dans certains cas, où ceux qui s'en servaient soutenaient d'une manière toute particulière les intérêts de la Communauté. Ainsi, pendant la guerre de 1530, les Genevois, joints à leurs alliés de Berne et de Fribourg, portaient pour devise de guerre cette Croix cousue sur leurs habits et répétée sur *l'estomach et derrière les épaules* (2); antérieurement, les premiers partisans de l'alliance des Suisses avaient *pour signal*, dit Roset (3), *une Croix taillée à leur pourpoint*, et les anciens Genevois qui, du temps de Calvin, s'opposèrent avec tant d'énergie et si peu de bonheur

blesse (a). Il y a entre les armes de Savoie, *d'azur à la croix d'argent*, et celles de Genève ancienne, *d'argent à la croix d'azur*, une similitude dont il est difficile de découvrir la véritable cause, qui peut être une protestation d'indépendance de la part de la Communauté vis-à-vis de la Savoie, ou bien un souvenir de l'alliance qui, en 1291, unit, au préjudice de la souveraineté épiscopale, les citoyens avec le comte de Savoie.

(1) Senebier est le premier qui ait entrevu, quoique d'une manière un peu vague, les rapports de la Croix du missel avec les armoiries de Genève; voici ses expressions, en parlant de cette peinture, dans son *Catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliothèque*, p. 111: « On a mis au bas de la page une grande croix bleue, dans une autre « croix pointe en couleur brune très-foncée et rapprochée du violet. Ne « serait-ce point la couleur des armoiries de la ville de Genève qu'on « s'est proposé d'y placer? »

(2) Voy. Jeanne de Jussie, *Levain du calvinisme*, p. 19. A la même époque, quelques soldats genevois portaient sur leur équipement la Croix de Savoie, placée de travers en manière d'insulte; car Balard nous apprend dans son journal que, le 15 mars 1529, les ambassadeurs suisses s'étant rendus à Gaillard pour prier le châtelain de cesser ses hostilités, ils ne trouvèrent que « le capitayne lequel tenant fort sa gravité et orgueil respondit quil y avoyt aucuns de ceulx de Geneve lesquelz alloyent sur leur terre portans croyx blanches en leurs abis a mode de derrision de travers laquelle chose ne voulloyent souffrir ny endurer. »

(3) *Chroniques de Genève*, liv. I, chap. LXXXIX.

(a) *Arbre des batailles*, § CXXXIII.

aux prétentions politiques de leur nouveau chef, portaient encore pour signe de ralliement l'ancienne Croix de Genève (1).

En 1557, le 13 octobre, on publia dans les carrefours de la cité une ordonnance du Petit-Conseil, portant « que la devise de Genève est la croix blanche, comme les Suisses, que l'écharpe sera noire et les croisons blancs dessus. » Il y avait, dans cet arrêté, et liaison avec nos combourgeois suisses et tradition de l'ancienne armoirie de Genève.

Depuis l'adoption de la Clef et l'Aigle, la Croix servit de contrescel au nouvel écusson; c'est pourquoi on la trouve au revers de la plupart des monnaies frappées depuis la Réformation jusqu'à la fin du dix-huitième siècle; ce sont ces monnaies qui nous fournissent l'exemple le plus fréquent du complément de nos armoiries, qui déjà avait place sur celles frappées par les évêques de Genève (2).

En 1536, une belle pièce, probablement un *quart* ou trois deniers [pl. XIII, fig. 6], présente une Croix *feuillée* avec le monogramme de Jésus en cœur, symbolique image de la crucifixion; les mots, MIHI · SESE · FLECTET · OMNE · GNV · (*Tout genou se fléchira devant moi*) sont écrits autour de cette Croix, qui est l'un des monuments les plus intéressants des premières années de la Réforme genevoise (3).

Cette empreinte est unique, on retrouve, à la vérité, la Croix

(1) Roset, *Chroniques de Genève*, liv. V, chap. XIX.

(2) Ce fait est remarquable si on le rapproche de la participation des citoyens à la frappe des monnaies de Genève avant la Réforme. Quelques épiscopales sont gravées dans l'*Histoire de Genève* de Spon, édition in-4°, 1730, t. I, p. 264, et dans la *Revue numismatique de* 1841, p. 394. Malheureusement ces figures laissent beaucoup à désirer; en parlant des monnaies de nos évêques (liv. IV, chap. II), nous donnerons les plus intéressantes.

(3) On peut juger des modifications apportées à la Réforme par Calvin, en comparant le monument de 1536 avec les expressions des hommes de son école, qui ne craignaient point de qualifier l'image de la Croix de *reste de l'idolâtrie papistique*.

feuillée soit dans un denier d'une époque contemporaine [pl. XIII, fig. 5] (1), soit sur quelques *trois-quarts* du dix-huitième siècle (2), mais le passage important de 1536 ne fut jamais reproduit.

La Croix *à fourchette* [pl. V, fig. 1-5] se trouve, avec plusieurs variantes, sur les *testons*, les *demis* et *quarts* de testons. On la rencontre également sur de nombreuses pièces frappées jusqu'au dix-septième siècle, telles que les *sols* et les *gringallets* [fig. 1 et 5]; en parlant du Soleil, nous avons étudié une variante de son rayonnement qui l'assimile en quelque sorte à la Croix dont nous nous occupons (3). Quelques petites pièces de billon, probablement des *mailles* ou *forts* [pl. XIII, fig. 2], reproduisent la Croix *patée* des monnaies épiscopales. On retrouve cette Croix, mais *svelte* et traversant la légende, sur la plupart des *parpaillots* [pl. V, fig. 6]; sur les mêmes pièces, au millésime de 1678, elle est restreinte dans le champ; sur un neuf-deniers de 1708 elle est plus courte encore; cet exemple [fig. 7] présente la Croix *vidée* et cernée par le quatre feuilles de la figure précédente. La Croix à *balustre* est celle dont l'emploi a persisté le plus longtemps, car les *trois-sols* de 1791 [fig. 12], qui furent les dernières pièces croisées, la présentent ainsi (4).

En examinant nos monnaies, on est frappé de cette variété

(1) Médailler de M. le docteur Ch. Coindet.

(2) Ces *trois-quarts* ou *neuf-deniers* portent la Croix *feuillée* et *vidée*, chargée en cœur du nom de Jésus [pl. V, fig. 13]. Un *sol six deniers* de 1766 présente une croix à fleurons, dont la forme est fort altérée et qui peut être classée avec la Croix vidée. [Voy. fig. 10.]

(3) La Croix à fourchette flamboyante, formée par la réunion des rayons du soleil en quatre gerbes, expliquerait fort bien, à elle seule, la présence des diverses Croix sur nos monnaies, si l'on n'avait pas, soit par le missel que nous avons cité, soit par d'autres monuments, la preuve que la Croix fait partie intégrante des armoiries de Genève.

(4) La Croix à balustre, anglée de flammes, se voit sur les *dix-huit-deniers* ou *six-quarts* du dix-septième siècle.

de formes dans la Croix, et l'on est tenté de se demander si cette Croix est véritablement une armoirie, mais nous rappellerons que l'on attachait peu d'importance anciennement à certains détails dans les meubles des écussons et que, pour des monnaies souvent de grandeur et de poids trop semblables pour l'usage ordinaire, on fut conduit à varier les empreintes autant qu'on pouvait le faire; ainsi la Croix, entourée d'un quatre feuilles pour les *trois-sols* [voy. pl. V, fig. 8 et 10], et *cercelée* [voy. fig. 15] pour les *six-sols*, était simple pour les petites pièces de billon et pour celles d'argent qui ne pouvaient pas être confondues avec ces dernières.

Il est à remarquer que, par suite de la disposition adoptée pour les légendes des monnaies, c'est toujours sur la face où la Croix se trouve que se lit la devise, *Post tenebras lux.*

De ce que nous avons dit touchant les monnaies, il ne faudrait pas conclure que les croix des revers soient toujours des armoiries (1); ce serait s'exposer à de grandes méprises; nous avons seulement voulu constater sur celles de notre ville l'emploi de la Croix de Genève, dont l'usage ne se borna point à ce genre de monuments, car les anciens drapeaux de la République offrent aussi cet insigne; dans ceux que l'on conserve à l'Arsenal il en est dont le drap, tantôt rouge, tantôt *flammé* de sable et de gueules [pl. VI, nos 4 et 3] porte une Croix d'or; l'étendard de la Remasse, dont nous avons parlé, offre aussi une croix, de même qu'une bannière faite pendant que Pierre Vandel était capitaine-général, c'est-à-dire de 1535 à 1537. Ce drapeau est semblable au n° 4, à cette différence près que, dans chacun des cantons de la Croix on voit un *van* à vanner le blé, instrument qui rappelle les armoiries de la famille Vandel ou Vandelys, qui avait pour armes un *van* et trois *fleurs de lys* (2).

(1) Depuis Charlemagne les princes chrétiens ont presque tous empreint la croix au revers de leurs monnaies.

(2) Il est possible que la disposition en croix ait quelquefois été adop-

Au dix-septième siècle, l'usage de la Croix cessa sur les bannières; celles de Villmergen présentent la Clef et l'Aigle dans un soleil placé sur une bande d'azur. Ces derniers drapeaux, dont l'un porte en devise, PATRIÆ ET AMICIS (1), et l'autre, VTROQ. POTIOR (2), sont ceux des troupes genevoises qui, en 1712, combattirent si bien à Villmergen que le général Frisching, qui avait assisté à la bataille, écrivait : Ceux de Genève ont combattu en lions; on leur doit la gloire de la journée, peu s'en faut, tout entière (3).

A leur retour, les compagnies furent passées en revue à Plainpalais, et leurs glorieux drapeaux appendus dans l'Arsenal. Quelque temps après, des médailles commémoratives en or et en argent furent distribuées aux chefs qui avaient fait partie de cette expédition (4).

tée pour les drapeaux, en souvenir du labarum de Constantin; cependant, si cela a eu lieu, les exemples en sont rares. Voy. *Wappen desz heiligen Römischen Reichs;* les bannières représentées dans cet ouvrage ne sont jamais disposées en croix, lorsque celle-ci ne se trouve pas dans l'écusson.

(1) A la Patrie et aux Amis.

(2) Préférable à l'un et à l'autre.

(3) On trouve diverses pièces relatives à l'affaire de Villmergen dans les *Fragments historiques* de M. le baron de Grenus, t. II, p. 242. « Illustres et Magnifiques Seigneurs, écrivait à cette occasion le bailli de Morges aux syndics, j'ai l'honneur de féliciter Vos Seigneuries de la gloire immortelle que leurs troupes ont acquise, tant à l'affaire du pont de Seiss, qu'en la fameuse journée de Vilmergue, où les officiers et les soldats ont fait des actions de héros, qui ont même rejailli jusque sur le chef qui a eu le bonheur de les avoir sous son commandement. »

(4) On rencontre de ces médailles qui furent envoyées par la ville de Berne dans plusieurs collections. D'un côté elles représentent un ours tenant dans ses pattes une épée avec deux couronnes de laurier, une corne d'abondance et cette devise, STRENUIS MILITIBUS, et de l'autre côté un trophée d'armes avec une pyramide entourée de lauriers, l'écu de Berne, les armoiries des villes conquises et ces mots, VICTOR. AD

Abandonnée pendant un certain temps, la Croix reparut sur nos drapeaux par suite de l'agrégation de Genève comme vingt-deuxième canton de la Suisse (1). La Clef et l'Aigle fut alors placée en cœur d'une Croix blanche triomphante, des angles de laquelle partent des flammes alternativement rouges et jaunes (2). Les drapeaux du contingent présentent la Croix blanche alézée sur un drap rouge [voy. pl. VII, fig. 5] (3); sur ceux offerts en 1839 aux milices de Vaud et de Genève par le canton de Zurich, la Croix rayonne de vingt flammes argent et gueules [voy. fig. 3]; les accessoires de celui qui est à Genève sont, de même que la cravate des drapeaux du contingent, aux couleurs de la Clef et l'Aigle (4).

BREMGART. DIE XXVI MAII, AD VILMERG. DIE XXV JULY MDCCXII, et autour du trophée d'armes, INDULGENTIA SUPREMIS NUMINIS.

(1) Cette agrégation eut lieu le 12 septembre 1814; ce ne fut que dix ans après (13 septembre 1824), que les milices reçurent du Conseil d'État le drapeau cantonal traversé de la Croix fédérale.

(2) Les flammes sont anciennes dans nos bannières; celle de la Remasse [voy. pl. III] en offre six : 2, 2 et 2, les intermédiaires sous la traverse de la Croix.

(3) Diverses propositions ont été faites depuis la Restauration pour changer les couleurs du drapeau et de la cocarde que l'on proposait de faire aux couleurs fédérales; mais des arrêtés de la Diète déterminant que les couleurs cantonales devaient être employées pour les cravates et les cocardes, aucune mesure n'a été prise en modification de l'usage adopté en 1824.

(4) Le drapeau de Zurich est orné d'une peinture placée au centre de la Croix, et représentant la République de Zurich sous la figure d'une femme tenant un bouclier aux couleurs zuricoises, et déposant une couronne de lauriers sur un rocher, où sont gravés les écus de Vaud et de Genève. Sur la face opposée on lit, dans une couronne de laurier et de chêne, l'inscription suivante en lettres d'or : AUX MILICES DES CANTONS DE GENÈVE ET DE VAUD LEURS FRÈRES D'ARMES ZURICOIS. La hampe se termine par une couronne civique traversée par un faisceau d'armes dont la hache est ornée de la Croix d'argent; cet amortissement, entièrement doré, porte la date, OCTOBER MDCCCXXXVIII. —

L'ancien écusson de Genève est intéressant : son origine remonte peut-être à l'époque des croisades (1); le champ d'argent, symbole de l'espérance, et l'azur, image de l'éternelle félicité, semblent rappeler les temps où Genève envoyait ses enfants à la conquête de la Terre-sainte (2); mais qu'indique cette filière noire, marque de deuil, qui environne l'écusson, et quel est le fait dont elle était destinée à perpétuer le souvenir?... Toutes les traditions sont muettes à cet égard; la Croix même, bien qu'employée jusqu'à la fin du siècle dernier, est presque entièrement oubliée aujourd'hui (3).

La remise de ce drapeau, précieux témoignage des sympathies de nos Confédérés, eut lieu dans la plaine de Plainpalais le 13 juin 1839.

(1) Sur le Missel la Croix de Genève est placée dans une autre croix disposée comme celle que les Croisés cousaient sur leurs vêtements.

(2) Suivant une *Histoire de Genève,* imprimée en 1779, cinq cents hommes de cette ville se seraient joints à la troisième croisade dirigée par Frédéric Barberousse, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-lion.

(3) Nous ferons remarquer que la Croix de Genève, peinte sur le Missel, est parfaitement semblable à celle de saint Maurice, chef de la Légion thébéenne, telle qu'elle se voit soit à Lausanne, dans la cathédrale, soit sur les monnaies de Vienne. Si notre Croix se rattache au souvenir de saint Maurice, ce qui est possible, l'écusson se comprendrait parfaitement, et la filière de sable, placée en souvenir de la mort du martyr, serait assez naturelle. La fête de la Révélation du corps de saint Maurice, instituée par Jean I^er^, archevêque de Vienne, vers le milieu du treizième siècle, fut célébrée dans tout le diocèse, en suite des canons du concile provincial tenu en 1289. Il est à remarquer que cette date correspond à peu près à l'époque où se manifesta l'existence de la *Commune* de Genève, et il est à présumer que par zèle pour les saints martyrs, qui avaient souffert à peu de distance de chez nous, les citoyens prirent pour armoiries la Croix qui figurait sur l'étendard de leur chef qui, depuis les premières années du huitième siècle, fut vénéré comme patron de tout le diocèse. Cependant nous pensons que l'adoption de la Croix blanche, par suite des relations de Genève avec la Savoie, a plus de probabilité que celle-là. (Voy. la fin de la 4^me^ note de la page 193.)

Beaucoup de monnaies portent les deux écussons qui symbolisaient Genève impériale; sur d'autres l'écu impérial et l'écu municipal sont réunis. On trouve aussi le Soleil au revers de la Clef et l'Aigle, et quoique l'on n'ait pas d'exemple de l'Aigle impériale accompagnée de la Croix, il est assez probable que ces deux écussons furent réunis sur quelques monuments, car les anciennes bannières de Genève, dont l'une est représentée sous le N° 1 de la planche VI, offrent les couleurs mêlées et de la Croix *pourpre et azur* et de l'écu impérial *or et sable.* Le chevron couché que l'on remarque dans cette bannière se retrouvait aussi dans un drapeau de taffetas rouge et noir mentionné dans un inventaire de 1507 (1).

Une curieuse peinture satirique faite en Allemagne au seizième siècle (2), et qui probablement est postérieure au Concile de Trente, tenu de 1545 à 1563, nous montre qu'à cette époque la Croix était encore regardée comme l'armoirie de Genève; c'est au moins le signe distinctif qui est placé dans le plan de cette ville, dont, sur la figure, le roi de France d'un côté, et le duc de Savoie de l'autre, s'efforcent de se saisir.

(1) Archives de Genève.

(2) Une copie de cette peinture se trouve dans l'*Album genevois* de M. Rigaud-de Constant.

ARMORIAL GENEVOIS.

Livre Deuxième.

ARMOIRIES MODERNES DE GENÈVE.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DE LA CLEF ET L'AIGLE.

1. Quinzième siècle.

L'origine de la Clef et l'Aigle (1), comme armoiries de Genève, est enveloppée de ténèbres. Suivant De la Corbière, ce serait au pape Martin qu'il faudrait en attribuer la concession, qui aurait eu lieu en 1418 (2). Suivant d'autres auteurs, elle serait bien plus ancienne (3), et son existence remonterait jusqu'à l'année

(1) Quoique d'une construction peu exacte, nous avons tenu à conserver cette expression, fort usitée chez nous, où l'on en fait un seul mot féminin.

(2) *Antiquités de Genève*, msc., Supplément, cité par Picot, *Hist. de Genève*, t. I, p. 116. De la Corbière n'indique point à quelle source il a puisé ce renseignement.

(3) Les liens *jaune et rouge*, soutenant les sceaux appendus à d'an-

1033; mais cette hypothèse, ne s'appuyant sur aucun monument ni sur aucun fait connu, est purement gratuite; il en est de même de celle de Gautier qui, errant dans l'examen d'une pièce de monnaie portant l'écusson moderne et faussement attribuée aux évêques de Genève, dit que *l'on ne saurait douter que la Clef et l'Aigle ne fût depuis un temps immémorial les armoiries de cette ville* (1).

Le plus ancien monument connu sur lequel on trouve la Clef et l'Aigle est le parchemin de l'année 1449, que nous avons cité à l'occasion de l'Aigle impériale [voy. pl. VIII]. Plusieurs monuments de cette époque concourent à prouver que la Clef et l'Aigle était alors une chose toute nouvelle : sur le même manuscrit où nous avons trouvé la Croix de Genève, on voit la Clef et l'Aigle, soutenue par des anges, suivre immédiatement les mots, **Benedictus qui venit in nomine domini osanna in excelsis** (2).

Une peinture (3) de 1451 [pl. IX], placée en tête d'un ancien cartulaire écrit en 1423 (4) est plus explicite encore : un

ciens actes épiscopaux, ne sauraient être cités à l'appui de l'antiquité de l'écusson actuel, puisque ces liens, semblables à ceux de plusieurs bulles impériales et pontificales, sont aux couleurs de l'ancien écu aussi bien qu'à celles des dernières armoiries de Genève. D'ailleurs l'emploi de ces deux couleurs n'était pas particulier aux chancelleries de Rome et de l'Empire. Plusieurs pièces des rois de France sont scellées du grand sceau en cire *jaune* et sur le repli de celui en cire *rouge*. (Richelet, *Dictionnaire*, au mot *Sceau*.)

(1) *Histoire manuscrite de Genève*, liv. V, p. 152.

(2) Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna dans les hauts lieux.

(3) Du temps de la Réformation, la haine des iconoclastes s'est portée jusque sur cette peinture; les inscriptions sont bâtonnées, et l'on a fait disparaître les têtes des figures en mouillant et râclant le parchemin; l'on s'est servi du même procédé pour détruire une miniature qui se trouvait au commencement du volume et qui paraît avoir représenté l'Annonciation.

(4) Voy. *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève*, t. V,

ange y est représenté apportant du ciel, et remettant le nouvel écusson à saint Pierre et à saint Paul, patrons de la ville de Genève (1). Quelques vers sont inscrits près de ces figures; l'ange s'adressant à Pierre lui dit :

Pierre pour moy Dieu si te mande
et expressement toy comande
que geneue ceste cité
tu gardes de neccessité
ne ne seuffre en nulle saison
que lon y fasse trayson
garde la de malx et de blames
tien en voy Cy les belles armes.

A quoi l'apôtre répond :

Trés reluysant haute lumiere
Diuine puissance entiere
sans comencement et sans fin
je te mercy de cuer enclin
puis quil plest a la mageste
ainsy que Langel a recite

p. 254. Dans le plus ancien inventaire des titres de la ville, fait en 1428, on mentionne les Franchises comme étant copiées *in quodam libro pergameneo dicte civitatis*, à la fin duquel *sunt depicta arma dicte communitatis*. Cette mention conviendrait parfaitement à notre cartulaire, si la peinture de la fin ne représentait un acte accompli seulement au milieu du siècle, l'adoption du bâton syndical par les chefs du gouvernement. On ne peut en conséquence pas établir, relativement à l'antiquité de la Clef et l'Aigle, plus de fondement sur cette indication que sur toutes celles antérieures où il est parlé des armes de la ville ou de la communauté.

(1) Les deux apôtres pris comme protecteurs de Genève, parce que, suivant la légende, ils ont évangélisé dans nos contrées, sont représentés en cette qualité sur plusieurs monuments; nous citerons, en particulier, les restes d'une peinture sur vélin, cousue contre l'un des feuillets du cartulaire, et la première lettre du texte des Franchises de Genève sur l'édition de 1507.

de moy faire chief sauf et garde
de geneue et salvegarde
et moyen de ta pourveance (1)
la garderay de ma puissance.

L'écusson genevois, tel que nous le connaissons aujourd'hui, fut peut-être non un don du pape, mais bien une concession impériale. En 1442, l'empereur Frédéric III vint à Genève, où la Communauté le reçut de la manière la plus brillante (2). Il est possible que, comme marque de gratitude, l'empereur ait alors changé les armoiries des bourgeois, leur donnant un écusson qui rappelait à la fois les droits suzerains de l'Empire et de l'Église (3). Cependant il est aussi très-possible que ces armes aient été prises sans concession, et au moment où l'on commença à tenir des registres publics d'une manière régulière, c'est-à-dire en 1442 (4).

(1) Pourveance, l'action de pourvoir.

(2) *Fragments historiques* de M. le baron de Grenus, du 23 octobre 1442, p. 20.

(3) « Nos pères, dit S. Goulard, ont pris ces armes pour montrer que leur ville était Impériale, et qu'elle avait une dévotion particulière à saint Pierre, qui en était le Patron; car cette Clef ne vient point du Pape, comme Overie le voudrait faire croire en ce distique :

« Clavem Aquilamque gerit, duplex insigne, Geneva,
Illud Papatus, hoc debet Imperij. »

Voici l'épigramme d'Owen, à laquelle Goulard fait allusion; elle a été publiée dans le *Journal Helvétique* de mai 1745 :

« Clavem Aquilamque gerit duplex insigne Geneva :
Illud Papatus, hoc habet Imperii
Hoc insigne tuum quo jure, Geneva, tenebis
Si repetat Clavem Roma, Rodolphus avem?

« Où en seras-tu, pauvre Genève, et que te restera-t-il de tes armoiries, si l'empereur reprend son aigle et le pape sa clef? »

Owen, membre du collége d'Oxford, naquit à la fin du seizième siècle et mourut en 1623.

(4) Les *Extraits du Registre* de 1442, qui prouvent qu'il est le pre-

Ainsi formé, cet écu a paru à plusieurs personnes représenter la réunion des pouvoirs épiscopaux et impériaux entre les mains du peuple, mais l'Histoire, loin de faire aucune mention de cette réunion, montre au contraire les lettres des empereurs à leur ville impériale de Genève reçues avec enthousiasme, et le dévouement des citoyens à leurs princes ecclésiastiques ne se ralentit que par suite de la faiblesse de ces derniers qui, appartenant trop souvent à la maison de Savoie, étaient incapables de maintenir l'indépendance de l'évêché contre les incessantes tentatives d'asservissement de leurs proches. Un monument authentique, le premier imprimé des Franchises de Genève, datant de 1507 [voy. pl. X (1)], confirme ce que nous avançons, car il présente à la fois les trois écussons, ceux de l'Empire et de l'évêché, placés en seigneurs suzerains, et la Clef et l'Aigle mise au-dessous (2).

mier régulièrement tenu par la Commune, sont joints à la plupart des chroniques manuscrites de Genève; c'est dans ce même registre qu'on trouve la formule du serment des nouveaux bourgeois.

(1) Les lettres I. B. que l'on remarque sur ce frontispice des Franchises, sont les initiales de l'imprimeur; car on lit à la fin du volume :

Imprimées lan mille cinq cens et sept par maistre Jehan belot imprimeur bourgoys de la cite de geneue. le xxvii. iour de Juillet.

L'inscription suivante se lit autour de la bordure :

gloire . soit . a . la . trinite
paix . honneur . et . touiours . liesse
a . geneue . et . bonne . unite
au . comun . eglise . et . noblesse

Cette première édition des Franchises est fort rare; on n'en connaît que deux exemplaires à Genève. On peut consulter, pour plus de détails, le 2e volume des *Mémoires de la Société d'Histoire de Genève,* dans lequel M. Ed. Mallet a inséré plusieurs détails bibliographiques intéressants sur l'original et les diverses éditions des Franchises de Genève.

(2) Plusieurs monuments présentent la réunion des insignes de l'é-

Ne concluons toutefois point de là que la Communauté de Genève fût assujettie ; le proverbe qu'être à l'Empire c'est n'être qu'à soi-même ne reçut nulle part son application mieux que chez nous, et les évêques patriotes, dont le siége de Genève s'honore, ne se servirent de leur puissance que pour maintenir la liberté et augmenter les priviléges des citoyens, dont jamais les syndics, suivant nos anciens registres, ne prêtèrent serment de fidélité à aucun prince de la terre (1).

La planche VIII représente l'écusson de 1449 ; ceux du Missel sont remarquables : Au milieu de la gracieuse bordure de fleurs et de fraises dont la première page est entourée (2), la Clef et l'Aigle, peinte avec beaucoup de soin, est placée dans une couronne formée d'entrelacs d'or, de sinople et d'azur.

vêque et des syndics : les armoiries de Genève étaient figurées avec la crosse épiscopale sur la porte de l'Hôtel-de-Ville ; les bannières du marché portaient les mêmes symboles réunis ; on cite même des monnaies qui auraient été frappées avec la Clef et l'Aigle sur la face principale et la crosse au revers. Gautier, dans ses notes sur l'*Histoire de Genève* de Spon (t. II, p. 264), donne la figure de l'une de ces pièces, mais le revers semble bien mieux représenter un I qu'une crosse épiscopale ; l'autre pièce est un *quart* ou *trois-deniers*, signé M. (Morlot, maître de la monnaie), datant des premières années du dix-septième siècle, et au revers duquel la lettre Q, très-développée, a été prise mal à propos pour la partie supérieure d'une crosse. L'original de la première monnaie est inconnu aujourd'hui ; la seconde, figurée sous le n° 7 de la planche XIII, se trouve dans le précieux médailler de M. le docteur Coindet, qui a bien voulu nous autoriser à publier cette pièce rarissime.

(1) *Fragments historiques* de M. le baron de Grenus, au 4 septembre 1512. Voy. aussi la réponse des syndics aux ambassadeurs de Fribourg (*Reg.*, du 9 juillet 1533).

(2) Cette page a été ajoutée après coup, ainsi que les armoiries du milieu du volume qui, dans l'origine, ne paraît pas avoir été écrit pour Genève, car on y lit des prières *pro rege nostro*. Dans le catalogue de Senebier, ce missel est attribué au treizième ou quatorzième siècle ; mais le caractère des peintures ne permet pas de leur donner une autre date que le quinzième siècle.

Dans le volume, l'écusson est sur le manteau de pourpre et ses champs sont damasquinés (1); ce dernier est figuré par le n° 1 de la planche XVIII.

A la fin du cartulaire des Archives est une seconde peinture aussi intéressante que celle du titre : le syndic Hugues de Burdignin, capitaine-général en 1450, y est représenté en pied, armé de toutes pièces; d'une main il s'appuie sur l'écu de Genève et de l'autre il tient un pennon aux mêmes armes [pl. XI].

Nous avons vu que la Communauté de Genève fit usage d'un sceau particulier dès les premiers temps de son établissement; on voit, il est vrai, en 1339 et 1368 (2), les syndics sceller des actes de leurs quatre sceaux personnels; mais cela se comprend si l'on se rappelle que dans les premiers temps de l'affranchissement des Communes, les magistrats populaires ornaient leurs écussons des armes souveraines (3); les citoyens reprirent en 1410 leur sceau habituel, qu'ils avaient temporairement abandonné (4) : une pièce de 1483 (5) est la première des portefeuilles historiques des Archives qui offre la Clef et l'Aigle; le sceau qui s'y trouve est le sceau syndical portant

(1) Dans les écussons postérieurs, le champ est presque toujours uni; le premier parti offre tantôt le jaune, tantôt l'or métallique, et l'Aigle généralement *parée* est aussi très-souvent de sable plein. Un écusson gravé avec le parti de gueules diapré se voit sur la *Cosmographie de Münster,* édit. de 1550, p. 96.

(2) Lettres de bourgeoisie d'*Hugonod de Jussier* et de *Bernous de Tholouze.* Arch. de Genève.

(3) *Manuel du blason,* p. 72.

(4) Galiffe, *Matériaux,* t. I, p. 103 et 120.

(5) Archives de Genève, *Pièces hist.,* n° 725. Les sceaux ne portant pas de date, on comprend que celles que nous indiquons, et qui sont basées sur l'étude comparative des actes des Archives, sont loin d'être absolues. M. Galiffe indique, comme la plus ancienne pièce qu'il ait trouvée scellée de la Clef et l'Aigle, un acte du 29 mai 1476. (*Matér.,* t. I, p. 385.)

en légende les mots, s.(igillum) findicorum. ciuitatis. gebennensis. [pl. XII, fig. 1]. Il offre des formes analogues aux armoiries précédentes; tantôt il est pendant en cire verte sur queue de parchemin, tantôt il est simplement en placard (1). En 1483 il fut employé conjointement avec celui du Chapitre cathédral sur des *Instructions des députés* envoyés au duc de Savoie; on le trouve sur un acte de 1526, passé par l'évêque Pierre de la Baume en Conseil général (2), et il continua d'être en usage jusqu'en 1535. Sa matrice est conservée aujourd'hui au Musée Académique.

A côté du sceau syndical ou grand sceau du quinzième siècle on trouve, de 1492 (3) à 1529 (4), un petit sceau ou cachet qui n'a pas plus de dix lignes de diamètre et qui, dans cet espace de temps, offre trois variantes peu différentes les unes des autres, et portant toutes la Clef et l'Aigle sur un écusson entouré d'un cercle (5).

Nous n'avons pu citer qu'un petit nombre d'armoiries de Genève appartenant au quinzième siècle; pour la plupart, ces anciens écussons ont été détruits, quoiqu'il en ait existé un nombre considérable, car on les reproduisait à profusion dans toutes les circonstances, et on les retrouvait ciselés, peints en émail et brodés sur les vases sacrés et sur les vêtements sacer-

(1) Les sceaux de la Communauté de Genève présentent, dès l'époque la plus ancienne, l'emploi des marques de souveraineté; on retrouve, en effet, à toutes les époques, l'emploi du sceau pendant, soit en cire verte, soit en cire rouge.

(2) Arch. de Genève, *Pièces hist.*, n° 963.

(3) Arch. de Genève, *Pièces hist.*, n° 784.

(4) Arch. de Genève, *Pièces hist.*, n° 1031.

(5) Le cachet d'une lettre, écrite par le Conseil au duc de Biron, le 4 juillet 1598 (Arch., *Pièces hist.*, n° 2224), a la même grandeur et une forme très-semblable à ces petits sceaux du quinzième siècle; on le retrouve, avec quelques légères variantes, jusque vers 1600.

dotaux du prêtre (1) qui, deux fois par semaine, célébrait à l'autel du Prince de la Milice céleste, dans l'église cathédrale, une messe solennelle pour la prospérité de la ville (2).

---

2. Seizième siècle.

Au commencement du seizième siècle, la liberté de Genève fut sur le point d'être anéantie : les persécutions du parti ducal dominant en 1525, forcèrent à l'exil les citoyens partisans de l'indépendance de leur patrie; ces hommes honorables, à la tête desquels était Besançon Hugues, se réfugièrent en Suisse (3). L'un d'eux, Ami Girard, trésorier de la ville, avait eu la précaution de cacher avant son départ les sceaux de la Communauté; aussi les syndics *Mammelus,* croyant qu'il les avait emportés et tremblant à l'idée d'une alliance avec les Suisses, al-

(1) Voici trois articles d'un inventaire des objets de la chapelle de Saint-Michel, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Ed. Mallet :

« Et primo unum calicem et unam patinam de argento in quibus depinguntur *arma ciuitatis*.....

« .... Item unam aubam cum amictu in quibus sunt *arma ciuitatis* ante et retro.

« .... Item unam casulam de hostade persicam cum stola et manipulo folderatis de fustemio in cuius casule croysiata unus crucifix depingitur cum *arma ciuitatis* ante et retro. »

Dans les inventaires faits lors de la Réforme, on voit aussi figurer plusieurs objets sacrés portant les insignes de la ville figurées de diverses manières. (Voy. les inventaires publiés dans les *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Arch.*, t. VI, p. 126 à 135.) Dans l'église de Saint-Claude on conserve encore quelques vases qui y ont été transportés à la même époque, et qui portent des peintures en émail figurant la Clef et l'Aigle.

(2) *Fragments hist.* de M. le baron de Grenus, au 6 février 1482.

(3) 15 septembre 1525. Voy., sur les détails de cette affaire, Spon, t. I, p. 173 et suiv.

liance qui devait renverser leurs projets d'asservissement, s'empressèrent-ils de s'inscrire en faux contre l'usage qu'on pourrait faire des anciens sceaux (1), et en janvier 1526, ils en firent un nouveau avec les mots, *Sigillum maius Communitatis civitatis Gebennensis* (2); la formation du collége des syndics de l'année suivante, à la tête desquels se trouvait Jean Philippe, l'un des principaux Eidgnos, écrasa les Ducaux, et le mépris qu'inspiraient ces derniers se reporta jusque sur leur grand sceau, dont aucune empreinte n'est restée et dont la matrice fut détruite par ordre du Conseil, le 16 avril 1527 (3).

Genève libérée, on s'occupa activement du traité d'alliance avec Berne et Fribourg, négociée dans cette dernière ville par les soins des citoyens fugitifs; le 12 mars 1526, le Conseil Général de Genève l'accepta solennellement; une matrice nouvelle, encore aujourd'hui aux Archives, fut gravée pour le grand sceau appendu à l'acte (4); ce sceau, en cire verte, a trois pouces de diamètre et porte en légende les mots, s.(igillum) MAGNVM . VNIVERSITATIS . CIVIVM . GEBENNARVM . [pl. XII, fig. 4]. Son emploi n'a pas été très-fréquent; on le trouve au plus six ou sept fois sur des actes importants (5), où il est joint par une double cordelette de soie tressée, tantôt grise et noire (6), tantôt de cette dernière couleur jointe au violet (7) ou au bleu (8); on

(1) Galiffe, *Matériaux*, t. II, p. 313.

(2) Flournois, *Extrait des Reg. des Conseils*, exempl. des Archives, au 5 janvier 1526.

(3) Flournois, *Extrait des Reg. des Conseils*, exempl. des Archives. — *Ibid.*, remarques, p. 282. — Suivant Balard, le sceau n'aurait point été fait : « Cestuy mesme jour (28 novembre 1525) en Conseil ordinayre fust conclu de fayre ung nouveau seau en eslieu de celuy que led. Amye Girard tresorier a en garde, toutesfoys il n'en fust point faict. »

(4) Arch., *Pièces hist.*, n° 964.

(5) Arch., *Pièces hist.*, n^{os} 964, 1157, 1158, 1886, 1890 et 2094.

(6) Arch., *Pièces hist.*, n^{os} 964, 1157 et 1158.

(7) Arch., *Pièces hist.*, n° 1886.

(8) Arch., *Pièces hist.*, n^{os} 1890 et 2094.

le trouve sur un traité de combourgeoisie passé avec Berne pour vingt-cinq ans le 7 août 1536 (1); il est appendu au *Mode de vivre*, négocié dans la même ville entre le duc de Savoie et Genève en 1570 (2), et aux protestations des Conseils contre le titre de *comte de Genève*, pris par le duc dans l'acte de ratification du mode de vivre ci-dessus (3). Enfin il est joint de la même manière au traité d'alliance perpétuelle fait par les villes de Zurich, Berne et Genève le 30 août 1584 (4). Les sceaux de ces trois derniers actes sont en cire rouge et contenus, sauf le dernier, dans des boîtes en fer-blanc, à l'intérieur desquelles passent les cordelettes.

Les anciennes alliances de Genève avec les Suisses ont fourni le thème de compositions curieuses. La singulière allégorie de la Poule et des Poussins cherchant leur refuge contre les éperviers sous l'ombre des *AAA liez* par des *sarments*, a été mise au jour dans le second volume des mémoires de la Société d'Histoire de Genève. Dans la *République des Suisses*, ouvrage publié en 1639, par Simler, l'auteur termine son livre en donnant la figure d'un taureau, dont les cornes sont liées d'une bandelette portant l'écu des treize cantons; pour Simler, les cornes du tau-

(1) Arch., *Pièces hist.*, n° 1158.

(2) Arch., *Pièces hist.*, n° 1886. Le sceau ducal, joint à cet acte, y est appendu par un cordon de soie rouge, jaune et noir.

(3) Arch., *Pièces just.*, n° 1890.

(4) Arch., *Pièces hist.*, n° 2094. L'alliance fut jurée dans le Conseil de Genève, le dix-huit octobre. Deux médailles commémoratives de cette alliance ont été frappées. L'une, dont on conserve au Musée Académique un exemplaire, couverte de peintures, représente à l'avers un ange ayant devant lui l'écu de Berne, tenant de la droite celui de Zurich et de la gauche celui de Genève; au revers est l'allégorie du faisceau qui ne peut se rompre tandis qu'il est bien lié.

L'autre médaille, datée de 1586, offre les mêmes écussons surmontés d'une couronne et du globe impérial. Au revers, trois confédérés se jurent fidélité réciproque. Cette médaille se trouve aussi au Musée de Genève.

reau figurent les alliés des Ligues ; sur l'une, brisée, on voit la croix de Savoie, l'autre, entière, porte la Clef et l'Aigle; les vers suivants accompagnent cette image :

Qvatrains sur l'Estat des Suisses.

L'Estat Helvetique ressemble
A vn Taureau plein de grand cœur,
Dessous lequel la terre tremble,
Quand il se met en sa fureur :

Sa perruque blonde est ornée
De treize fleurs en vn chappeau,
Elle est de deux cornes armée,
Où gist la force du Taureau.

Si ce Chappelet se deslie,
Si ce Taureau ses cornes pert,
Sa beauté sera tout flestrie,
Et se trouuera descouuert.

Ja l'une, helas, est escornée,
Et gueres plus ne se mantient :
Mais elle estant d'amis bornée,
Le Chappelet encor soustient.

Quo si l'autre estoit esbranlée,
Du Chappelet les envieux
Emporteroyent en vne emblée
Le Taureau n'estant furieux.

Toy donc Taureau, fuy la finesse
De l'ennemi le doux feignant,
De peur que ta corne il ne blesse,
Et ne rende ton cœur saignant.

Des lettres de la Seigneurie à ses députés, écrites en novembre 1530 (1), ont pour cachet l'empreinte d'un petit sceau [pl. XII, fig. 3] où les armoiries de Genève sont représentées d'une manière intéressante : l'aigle couronnée et lampassée devient essorante ; l'écu, d'une forme gracieuse, est entouré des mots, POS : TENEBRAS : SPERO : LVCEN : (2), premier monument existant portant la devise qui dès lors accompagna presque toujours l'écusson genevois (3).

(1) Arch. de Genève, *Pièces hist.*, n° 1048.

(2) En 1538 on trouve la variante, POST : TENEBRAS : SPERO : LVCEN : (Arch. de Genève, *Pièces hist.*, n° 1191.)

(3) Ami Favre, dans ses manuscrits sur l'histoire de Genève, rapporte qu'en 1523 on donna des fêtes à Béatrix de Portugal, où l'on expliquait d'une manière galante la devise de la ville, *Post tenebras spero lucem.* Voy. Senebier, *Histoire littéraire*, t. II, p. 178.

Cette devise est tirée du dix-septième chapitre du livre de Job, dont le verset douzième se termine dans la Vulgate par les mots, POST TENEBRAS SPERO LUCEM, *Après les ténèbres j'espère la lumière*, ou mieux, suivant le sens du passage complet, *Après la calamité j'espère le bonheur* (1). Cette parole, très-naturelle dans la bouche de Job, fut, à l'époque de la Réformation, interprétée comme un désir de changement de religion de la part de nos pères : cette idée, émise par Bonivard ou Froment (2), répétée par plusieurs historiens (3) et développée

(1) « Noctem verterunt in diem, et rursum post tenebras spero lucem. » Voy., sur le sens de ce passage, la dissertation de Baulacre, insérée dans le *Journal Helvétique*, mai 1745, p. 475.

(2) Bonivard, *Proësme des Chroniques*, p. 10, édition de Dunant : *Deux epistres preparatives aux histoires et Actes de Geneue*, par Antoine Froment, 1554, p. 31.

(3) « Et pour ce que leur ancienne devise, dit Roset (liv. III, chap. 45), estoit : POST TENEBRAS SPERO LVCEM, ils firent mettre sur l'un des costés de la monnoie, POST TENEBRAS LVX, disant quils avoient atteint la lumiere.....

« Nos devanciers confessoyent sans y penser le regne de leurs tenebres, quand par ceste ancienne et prophetique devise P. T. S. L., ils esperoyent de sortir de tenebres, ils attendoyent le regne aduenir de Lumiere, Lumiere du S. Euangile, en fist publier l'heureuse arriuée, et la delicieuse iouissance par vne deuise raccourcie qui parle en trois mots grauez en lettres d'or dans le cercle de ses armes sur tous lieux et endroits, POST TENEBRAS LUX.... » (*Citadin*, p. 31 de l'édition originale.)

Ce n'est pas la devise seule qui a fourni aux écrivains protestants des allusions aux événements de la Réforme; ils ont tiré de singuliers rapprochements de la composition même de l'écusson : les deux petites pièces suivantes pourront donner une idée de leur manière de voir :

Le Blason des Armoiries et deuise de Geneve.

En cest Escu tu vois l'Aigle esleué
Au costé droit dou estendant son Aisle

par Morus dans un discours académique prononcé dans le temple de Saint-Pierre au milieu du dix-septième siècle (1), est exprimée de la manière suivante sur l'une des clefs de voûte de l'Hôtel-de-Ville, après les mots, POST TENEBRAS SPERO LVCEM, et le passage d'Esaïe, ORIETVR IN TENEBRIS LVX TVA (2), on voit un soleil, les mots, POST TENEBRAS LVX, et la date de 1536.

Le 4 décembre 1535, le Conseil ordonna que la devise: *Post tenebras spero lucem* (3), serait placée sur les monnaies,

Pousse la Clef monstrant quiez leué
Est le clair Jour après la nuict mortelle.

Comme premier la Clef fust inventée
Pour l'or cacher que l'auare husloit (4)
Par elle ainsi nous est representée
La nuict d'erreur qui tout couurir souloit.

L'Aigle regarde encontre le soleil
Sans siller lœil et dans son nid nendure
Aucuns des siens sil ne fait le pareil
Pourtant il est de Lumiere figure.

Ceste Clef donc notant lobscurité
Monstre de Dieu une lourde ignorance
Comme de Dieu est laimée clarté
Du pere et fils la vraye cognoissance.

Pourquoy a-t-on icy pourtraict
L'Aigle et la Clef en ce pourtraict?
L'Aigle est le jour, les nuits funebres:
La Clef pousse en l'infernal lieu.
Ainsi tu voix peuple de Dieu
La lumiere après les tenebres.

(1) De duobus Genevæ miraculis, sole et scuto; 1652.
(2) Ta lumière se lèvera dans les ténèbres. Chap. LVIII, verset 10.
(3) Le mot *spero* fut bâtonné plus tard sur le registre original.
(4) Pour huisloit. Huisler, renfermer, mettre sous l'huis.

et, jusqu'en 1553 (1), l'on fit usage des sceaux où elle se trouvait.

Les premières monnaies émises ensuite des résolutions prises en 1535 furent des deniers qui, d'un côté, présentent les mots, DEVS NOSTER PVGNAT PRO NOBIS (2), et de l'autre le nom de la ville, la date et la devise, POST TENEBRAS LVCEM. Une certaine quantité du métal de ces deniers provient des vases sacrés des anciennes églises de Genève, car Flournois nous apprend (3) que l'on remit à Claude Savoie, maître de la monnaie, et pour être employés à sa fabrication : *une croix d'argent en manière d'offertoire, un calice et un pié de calice bas d'argent avec une patène, un petit coffre d'argent propre à tenir des reliques, un baise-main de Saint-Jean et un bâton garni d'argent.*

La Clef et l'Aigle qui se trouve sur les premières monnaies est l'une des dernières qui présentent l'aigle au vol abaissé. Dès lors elle fut toujours essorante, quelquefois entièrement déployée.

Une ordonnance publiée le dernier février 1536, *Sur ce que les hostes ou hostesses obserueront et feront obseruer chez eux* (4), porte en tête un bel écu de Genève dans une couronne ; disposition dont nous avons vu un analogue dans le Missel. Sur cet exemple, l'aigle n'est pas languée, ce qu'on remarque fréquemment tant à la fin du quinzième siècle qu'au commencement de celui-ci (5). Cet écu se retrouve, en 1545, en tête d'un tarif réglant le prix des diverses qualités du pain (6). Le même motif, mais avec un ruban enroulé autour de la couronne et

(1) Arch., *Pièces hist.*, n° 1542 (12 décembre 1553).

(2) Notre Dieu combat pour nous.

(3) *Extrait des Reg.*, du 26 novembre et 10 décembre 1535. Arch.

(4) Arch., *Pièces hist.*, n° 1161. Cette ordonnance est imprimée.

(5) Cette absence de lampassure est un défaut grave, la langue des animaux étant, en blason, un des caractères les plus honorables ; on sait que, pour punir un noble qui avait insulté sa mère, saint Louis diffama ses armoiries en ôtant la langue du lion qui s'y trouvait.

(6) Arch., *Pièces hist.*, n° 1369.

portant la devise, POST TENEBRAS LVCEM, se voit sur l'armoirie jointe à la vue de Genève, gravée en 1548 et probablement envoyée par Bonivard à Münster, pour sa *Cosmographie* (1).

Les portefeuilles historiques des Archives présentent, en 1538 et 1539, trois nouveaux sceaux : LE . SEAVLX . COMMVNG . DE . GENEVE ., qui est tantôt pendant (2), tantôt en applique (3), et dont l'armoirie rappelle les formes anciennes, fut en usage jusqu'en 1587 (4); une pièce, en date du 20 août 1541 (5), le qualifie de *sceau de la Seigneurie de Genève* (6); un autre sceau, ayant la même légende (7) et employé de la même manière (8), se trouve de 1539 (9) à 1688. L'aile de l'Aigle est plus dépliée que sur l'exemple précédent; la Clef offre une tige à bouton et embase, et un anneau en double S [pl. XX, fig. 21]; enfin, LE . S . (sceau) DE . LA . IVSTICE . DE . GENEVE, dont on se servit de 1538 (10) à 1553 (11), offre une gracieuse variante dans la forme de l'écusson (12).

(1) Cette gravure se trouve dans l'édition latine de 1550, p. 98, et dans celle française de 1568, p. 122. L'édition allemande de 1544 ne présente pas cette planche.

(2) Cire rouge sur lemnisque de parchemin de 1538 à 1548, sur cordelettes de soie grise et noire, 1544.

(3) 1538 à 1587. Il est en cachet en 1557.

(4) Arch., *Pièces hist.*, nos 1185 à 2120.

(5) Arch., *Pièces hist.*, n° 1267.

(6) Une réduction du *seaulx commung* est gravée dans l'*Histoire de Genève* par Spon, in-4°. Voy. t. II, fig. XLVIII, et p. 285 du texte.

(7) L'orthographe est différente, LE . SEAV . COMVN . DE . GENEVE *

(8) Appliqué de 1539 à 1688. Pendant sur cire rouge dans une boîte de bois, liée par deux rubans, l'un gris, l'autre noir, à l'acte d'inclusion du canton de Zurich au traité de Soleure, acte datant du 28 août 1605. Une lettre du 6 août 1641, par laquelle la Seigneurie sollicite l'admission de Genève dans le sein de l'Alliance Helvétique, a pour cachet un grand sceau brisé, qui est probablement le même.

(9) Arch., *Pièces hist.*, n° 1217.

(10) Arch., *Pièces hist.*, n° 1193.

(11) Arch., *Pièces hist.*, n° 1528.

(12) Ce sceau, employé en applique, a treize lignes environ de dia-

En 1536 (1), on détermina les limites respectives du territoire de Berne et Genève, en plaçant sur les frontières des bornes qui portaient sur leurs faces les écussons des deux États (2).

Les armoiries exécutées au seizième siècle sont généralement d'un beau dessin, bien disposées, et groupées pour la plupart, dans un ancien écu placé tantôt en cœur de l'aigle impériale, comme nous l'avons vu sur les ducats, tantôt dans le disque du soleil (3), ou bien sur un trèfle ou triolet (4). Ces dispositions se rencontrent particulièrement sur les monnaies de cette époque, où presque toujours l'écu parti a l'aigle impériale pour cimier.

En 1544 (5), on prit la résolution de faire un sceau particulier aux armes de la Ville, destiné à sceller les actes du lieutenant, et portant cette légende, SIGILLVM JURIS CIVITATIS GENEVÆ; cette décision fut incomplétement exécutée; le sceau, gravé en 1544, présente bien la Clef et l'Aigle, mais au lieu des mots ci-dessus, on lit la devise, POST TENEBRAS LVX, employée

mètre. On en trouve un de onze lignes, avec une légende analogue, SEAV . DE . LA . IVSTICE *, dès le commencement du dix-septième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième.

(1) Les 26 et 29 août. Flournois, *Extrait des Reg.* Archives.

(2) De nouvelles bornes furent placées en 1750 entre Genève et la France. Il résulte des *Registres de la Chambre des Comptes* que la sculpture de chaque écusson fut exécutée pour le prix d'un écu (10 florins 6 sols). (*Reg.*, du 13 janvier au 30 décembre.) Les bornes actuelles datent de 1816.

(3) En 1590, le Conseil des Deux-Cents ordonna la frappe de monnaies de cuivre qui portent la Clef et l'Aigle dans un soleil flamboyant.

Postérieurement on retrouve la Clef et l'Aigle dans le Soleil, sur les drapeaux de Villmergen et sur plusieurs autres bannières. Les plaques des schakos ont porté, depuis la Restauration jusqu'en 1847, l'empreinte de la Clef et l'Aigle, placée au milieu d'un soleil à vingt-huit rayons.

(4) Parpaillots ou neuf-deniers du seizième siècle.

(5) *Reg. du Conseil*, au 7 avril.

ainsi pour la première fois sur un sceau. Les armes de ce sceau, qui fut employé, tantôt en placard, tantôt comme cachet, de 1544 (1) à 1589 (2), sont bien exécutées et rappellent tout à fait celles que l'on voit sur une clef de voûte portant la même date et conservée parmi les pierres antiques du Musée. Cette pierre nous paraît avoir appartenu à la porte de la Monnaie; la porte de ville qui était près de l'église de Saint-Gervais portait le même écusson avec la date de 1558 (3).

Un dessin à la plume de 1550 (4), représente la marque des draps vendus à la Halle de Genève : sa face principale figure la Clef et l'Aigle dans un écu circulaire entouré des mots, LA. CITE . DE . GENEVE, et sur le revers on lit, ALE . VISITE; très-antérieurement, en 1485, les draps qui se vendaient aux Halles devaient être munis d'une bulle en plomb portant les armes de la ville et celles de l'évêque (5). A l'époque de la Révolution, le sceau des Halles fut souvent employé, et pour des usages bien différents de sa destination primitive. On le trouve sur un ordre du Comité Révolutionnaire daté du 22 *juillet, l'an* 2 *de l'Egalité*, et en 1798 on s'en servait encore pour sceller dans le temple de Saint-Pierre l'urne des opérations électorales. Ce sceau, figuré sous le n° 2 de la planche XII, porte en légende ces mots, † S . ALLARVM . SIVITATIS . GEBNAR .

En 1558 (6) on commença la construction des bâtiments du Collége; à cette occasion on mit, au bas de la Vallée, une pierre portant les armoiries de Genève, accompagnées, pour la première fois, du cimier et de la devise, cette dernière est écrite

(1) Arch., *Pièces hist.*, n° 1555.
(2) Arch., *Pièces hist.*, n° 2136.
(3) Flournois, *Extr. des Reg. des Conseils*, msc. des Arch., p. 58.
(4) Arch., *Pièces hist.*, n° 1458.
(5) *Fragments hist.* de M. le baron de Grenus, p. 61.
(6) Voy. l'arrêt du Conseil, en date du 28 mai, portant que l'on doit bâtir un collége au jardin Bolomier et racoutrer les tours Bolomier et Floret pour y loger les régents.

sur un cordon plié en quatre-feuilles autour de l'écu, qu'enveloppe un manteau rectangulaire (1).

Un règlement publié en 1560 ordonne (2) qu'à l'avenir les publications affichées porteront dans le haut les panonceaux de la Seigneurie. Nous avons vu que bien antérieurement on plaçait la Clef et l'Aigle en tête des imprimés officiels, mais en suite du nouvel arrêté l'on fit graver des poinçons aux armes de Genève, destinés à être imprimés avec les textes; le type choisi fut celui de l'écusson enveloppé d'une couronne, et reproduit sous le n° 1 de la planche XIX. Le plus ancien exemple de cet écusson se trouve au titre de l'opuscule intitulé : *Les Ordonnances ecclésiastiques de l'Eglise de Geneve, item, l'ordre des Escoles de la dicte cite*, et imprimé en 1561. Cet écusson fut longtemps en usage; l'on en fit des imitations jusqu'à la fin du dix-huitième siècle (3).

En 1561, la Clef et l'Aigle fut sculptée sur l'entrée du logis du Principal; l'écu y est timbré d'une couronne royale antique, deux figures, représentant la Science et l'Histoire, et accompagnées de trophées remarquables, lui tiennent lieu de tenants ou supports. Le 1^er^ mai de l'année suivante, le Petit Conseil créa des prix pour le collége (4); l'on possède presque toutes les médailles qui, en divers temps, ont été frappées pour cet usage; le revers représente en général la figure de la Religion tenant une corne d'abondance, et recevant du ciel une couronne destinée aux enfants placés à ses pieds. Ce sujet, qui porte en exergue, SEN . GEN . PRÆM . D . (5), est entouré de la légende,

(1) Cette pierre est placée aujourd'hui au-dessous de l'horloge du Collége.

(2) Art. x, titre XXV.

(3) Le poinçon primitif était encore en usage en 1714. Voy. le titre des *Edits* imprimés à cette date.

(4) Le 4 mai 1625, le Petit Conseil arrêta que « tous les prix qui se baillent aux promotions soyent de la même marque et que le moindre vaille un teston. »

(5) Récompense décernée par le Sénat de Genève.

PIETAS AD OMNIA UTILIS. D'autres fois la Sagesse couvre de son égide un jeune enfant qui étudie, sujet qu'accompagne cette légende, FOVEO QUI ME FOVET (1). Au revers se trouve la Clef et l'Aigle, souvent placée dans un écu surmonté par un vol ou par une tête d'ange ailée; nous citerons entre les premiers un petit coin qui a souvent servi pour les médailles du collége et qui, en 1744, fut employé pour les médailles d'or et d'argent dont le Conseil gratifia les officiers de la garnison bernoise et zurichoise qui, à l'occasion de l'envahissement de la Savoie par l'armée espagnole, et dans la crainte d'un coup de main sur la ville, était venue renforcer les troupes genevoises; la seconde face de cette médaille porte dans un cartouche les mots, FOEDERATIS BENE MERENTIBUS HONORIS CAUSA. Ce ne fut qu'en 1581 que le Petit Conseil accorda au recteur du collége le droit d'avoir un sceau pour l'Académie de Genève. Suivant l'arrêté daté du 16 janvier, ce sceau devait avoir pour devise, SIGILLUM SCOLÆ GENEVENSIS.

Un volume manuscrit, contenant les *Edits faits et reueüs en Conseil Général de Genève* (2), et probablement écrit en 1584, est orné d'un écusson complet et enluminé, reproduit en tête de notre treizième planche. Nous avons vu que la même année, 1584, le traité de combourgeoisie fut solennellement renouvelé; les deux monuments de la salle des Pas-perdus et de l'Arsenal, dont nous avons parlé, présentent les armoiries, probablement peintes par Jean Cartier (3). Ces écussons ont beaucoup de rapport avec celui des Edits; ces trois exemples sont peut-être les seuls qui représentent nos armoiries peintes au seizième siècle. L'écu des Edits est particulièrement remarquable en ce que l'Aigle nimbée ou diadémée de sable est membrée, becquée et colletée d'or.

(1) Je favorise celui qui s'attache à moi.
(2) Archives de Genève.
(3) *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Arch.*, t. V, p. 16.

8. Dix-septième siècle.

Quelques écussons du dix-septième siècle présentent certaines modifications capricieuses dont nous citerons pour exemple la gravure de l'Escalade, intitulée *la Vraye délivrance*, et en tête de laquelle on voit deux écus de Genève accolés à celui de l'Empire, et formant avec lui un triangle surmonté de la couronne impériale et du soleil; des rameaux d'olivier et deux espèces de léopards lionnés, dont l'un tient un glaive, servent de supports à ces écus réunis [pl. XIX, fig. 2].

On voit la Clef et l'Aigle sur le monument funéraire, érigé en 1603, dans le cimetière de Saint-Gervais, aux héros de l'escalade; elle y fut sculptée par Jean Bogueret, dont la famille a fourni à Genève des architectes distingués.

L'écusson ovale, dans une targe à rouleaux, qui se voit au-dessus des remises de l'Hôpital au Bourg-de-Four, fut exécuté en 1613. Nous citerons encore trois ou quatre écussons en pierre, déplacés lors de l'occupation française, et qui paraissent appartenir au dix-septième siècle (1); l'un d'eux est d'une richesse et d'une exécution remarquables; dans plusieurs de ces écussons, de même que dans celui de 1613, la sculpture était relevée par de l'or et des couleurs (2).

Un écusson exécuté vers le milieu du siècle sur un marbre noir, incrusté dans le mur méridional de la tour de l'Hôtel-de-Ville donnant sur la promenade de la Treille, paraît être le plus ancien dont les couleurs soient indiquées par des traits conventionnels. Cette armoirie se trouvait dans le mur oriental de l'Ancien Arsenal, elle fut placée où elle se trouve aujourd'hui au mois de juin 1789; suivant les registres de la Chambre des Comptes (3), elle porterait sur la tranche la date de 1540, mais il est fort probable qu'il faut lire 1640, car l'usage de re-

(1) Ces écussons sont conservés aujourd'hui aux Archives.
(2) Il en est de même d'écussons antérieurs, tels que celui de 1544.
(3) *Reg.*, du 26 juin 1789.

présenter par certaines ciselures les couleurs du blason n'est pas antérieur au milieu du dix-septième siècle, puisque ce sont les ouvrages du père *Petra-sancta*, publiés à Rome en 1638, qui, les premiers, signalent l'introduction de cette innovation ingénieuse.

En 1640, la Seigneurie fit peindre, par le sieur Perret, la Clef et l'Aigle sur un vitrail destiné aux fenêtres de l'auberge de la Couronne à Berne (1); antérieurement elle l'avait fait placer au logis de la Clef dans la même ville et dans une abbaye reconstruite à Saint-Gall (2).

En 1643, Jean Vallin fit et présenta au Conseil un ouvrage latin sur la liberté spirituelle et temporelle de Genève, et sur l'enseigne de la Clef et l'Aigle. Cet ouvrage fut agréé par le Conseil, qui accorda une gratification généreuse à son auteur.

L'ancienne cloche de Saint-Pierre, dite *Rebat* ou *Repic* des heures, coulée en 1678 et refondue en 1845, portait des écussons dessinés avec élégance et accolés par des rameaux de laurier.

On conserve à l'hôtel du Tir de l'Arc un exemplaire des Ordonnances rendues au sujet de cet Exercice en 1598 et revues en 1680; il est écrit sur parchemin, décoré d'ornements en or et en couleur et des armoiries de plusieurs des rois; dans le haut de ce tableau, fait à l'occasion de la royauté de sir Edouard Hyde, comte de Cornbury, on voit la Clef et l'Aigle placée sur un fond violet, dernière tradition du manteau de pourpre.

Le perron de la chapelle des Macchabées offre dans sa balustrade en fer, exécutée en 1682 (3), la Clef et l'Aigle dans un écu carré ou en bannière.

Le frontispice de l'*Histoire de Genève* de Gregorio Leti, publiée en 1686, représente le duc de Savoie donnant la main à

(1) Ce travail coûta 2 pistoles; en 1630 le même ouvrage avait été payé 81 florins.

(2) Voy. le Registre de 1613. Ce fut en 1620 que l'écusson fut posé au logis de la Clef.

(3) Minutoli, *Notes manuscrites*.

l'évêque Pierre de la Beaume. Les mots, *Post tenebras spero lucem,* sont appliqués au duc, et ceux, *Post tenebras lux,* à l'évêque, au-dessous duquel sont les armoiries de Genève, faisant pendant à celles de Savoie.

En 1689, on imprima le décalogue sur de grands tableaux destinés à être placés dans les temples. Un seul de ces monuments, échappé à la destruction, se voit dans l'église de Satigny. Le tableau, encadré d'une bordure et d'ornements de plusieurs couleurs, porte dans le haut les armoiries de Genève peintes en rouge et entourées de palmes.

Mais de tous les exemples d'armoiries de ce siècle, aucun n'a l'intérêt de celui qui est sculpté sur la façade des anciennes halles du Molard (1); les armes et la devise ont malheureusement disparu, mais les supports, qui sont deux génies portant des gerbes de blé, existent, ainsi que le cimier. Cet exemple, entouré d'un encadrement rectangulaire dont la bordure est richement sculptée, réunirait toutes les exigences héraldiques si l'écu n'affectait pas la forme circulaire. Dans un cartouche placé au-dessus de ces armoiries on lit la date de 1690 (2). La Clef et l'Aigle, exécutée en tôle repoussée dans l'attique de l'une des arcades du même monument, offre, par suite d'une coloriation récente, un exemple de la clef de sable; l'aigle est également entièrement noire.

Les armoiries intérieures de la porte de Rive dataient de 1695, époque où elles furent sculptées par Jean Schmitz de Sensburg. On ne voit plus aujourd'hui que les trophées militaires qui les entouraient.

(1) Ces halles furent bâties au dix-septième siècle, sur la place même qu'occupaient les anciennes. (Picot, t. I, p. 68.)

(2) Dans une maison du quartier de Rive, n° 251, on voit une très-belle armoirie qui, à plusieurs égards, rappelle celle des Halles. Les armes soigneusement coloriées sont entourées d'un cordon en quatre-feuilles, cantonné d'anglets noirs portant la *devise genevoise,* avec la date 1693; le tout est placé sur un manteau rectangulaire *gris bleu,* entouré d'une bordure *noire.*

4. Dix-huitième siècle.

Les écussons du dix-huitième siècle sont souvent ovales ou circulaires, plus fréquemment encore ce sont des targes découpées et ornées avec profusion. Les coins gravés pour certaines monnaies du commencement du siècle appartiennent à cette dernière catégorie [pl. XX, fig. 9, 10 et 11]. Il en est de même des empreintes sur les bannières de cette époque, qui offrent les armoiries coloriées avec leurs ornements.

Vers la fin du dix-septième siècle (1), on avait proposé en Petit Conseil la création d'un impôt sur la *marque* du papier, mais cette mesure ne fut sanctionnée qu'en **1714**, et ce n'est qu'à partir de **1716** que l'on commença à employer, pour les actes, du papier timbré aux armes de l'État. L'écusson, de forme circulaire et posé sur un cartouche, se retrouve jusqu'en **1798** (2).

En **1733** les armoiries de Genève furent exécutées dans un pavé en petites pierres, fait dans la plus orientale des chapelles de l'église de Saint-Gervais : l'écu est circulaire; des cailloux blancs représentent les parties d'or; des pierres rouges indiquent celles qui, dans l'aigle, sont de gueules; tout le reste est en pierres noires (3).

La coloriation au moyen de points et de hachures, dont une pierre sculptée nous a offert un exemple au siècle précédent, ne paraît pas avoir été employée sur les armoiries gravées avant **1730**, époque de la publication de la dernière édition de l'*Histoire de Genève* par Spon; on voit sur le titre de celle *in-quarto*

(1) **12** janvier **1686**. (De Rochemont, *Extraits des Registres.*)

(2) Le poinçon de cette armoirie est conservé aux Archives. L'apposition du sceau, exigée par arrêt du Deux-Cents, en date du 8 octobre **1536**, fut soumise à une taxe dès le **19** septembre de la même année.

(3) Une restauration de ce pavé en a fait disparaître une partie de l'écu et de la date.

une allégorie représentant la Vérité portée sur les ailes du Temps et tenant l'écusson de la République soigneusement colorié de cette manière, qui, dès lors, fut très-souvent en usage (1).

La Clef et l'Aigle brodée sur un drapeau de 1783 (2), est coloriée avec beaucoup d'exactitude; la même année on construisit la nouvelle caserne de la Treille, où l'écusson était accolé de palmes et de rameaux de chêne.

Les armoiries de Genève qui se voient sur les coupes de communion furent gravées en 1753; ce travail fut un don de Pierre Legaré et de Ph. Robin, artistes qui en étaient les auteurs, les coupes elles-mêmes provenaient de dons généreux. Ainsi le 20 août 1731, une demoiselle André, de Nimes, fit don de trente-six coupes d'argent doré, pour cet usage.

Le Grenier à blé, de Rive, offrait, au-dessus de l'entrée, l'écusson de Genève soutenu par deux aigles (3), tenant dans leurs serres des cornes d'abondance pleines d'épis. Cet écusson fut sculpté aux dépens de P.-M. Brolliet, qui, pour récompense, reçut en 1773 la bourgeoisie de Genève.

Un drapeau de cette époque (4) offre un écusson à bordure d'or engrelée (5); le cimier est placé dans une échancrure de l'écu, et la devise est écrite sur la bordure même; ce drapeau a servi depuis la réunion à la Suisse, époque où les mots, CANTON DE GENÈVE, furent ajoutées sur le drap.

(1) Les monnaies ne présentent pas les couleurs avant la fin du dix-huitième siècle.

(2) Arsenal de Genève, n° 26.

(3) La substitution de ces figures aux anciennes a eu lieu pour se conformer au principe héraldique, suivant lequel les supports doivent être pris des pièces de l'écu. Voy. Vulson de la Colombière, *Science héroïque*, p. 469.

(4) Arsenal de Genève, n° 32.

(5) Cette bordure n'a pas plus d'importance que les filières et les vergettes d'or qui se voient sur quelques écussons généralement postérieurs; ces dernières, en particulier, ne se trouvent pas dans les anciens monuments; il arrive même souvent que, dans les écus sculptés, aucun trait ne sépare les champs au-dessus et au-dessous de l'aigle.

Les idées révolutionnaires amenèrent, à la fin du siècle, des modifications étranges dans l'écusson genevois (1). En 1793, le *Comité de Sûreté* (2) apposait à ses actes un sceau ovale, représentant la Liberté appuyée sur la Clef et l'Aigle ; le piédestal de la figure porte les mots, VIVRE LIBRE OU MOURIR. Dès l'année précédente, les *Égaliseurs* (3) avaient paru coiffés du bonnet

(1) L'Ère révolutionnaire genevoise, dite *Ère de l'Égalité*, commença le 22 septembre 1792. Ce fut le 4 décembre de la même année que l'on commença à planter, dans les rues de Genève, des Arbres de Liberté surmontés du bonnet rouge. Il y avait sept de ces arbres : ils étaient tous placés près des fontaines et dans les places de l'Ile, Saint-Gervais, Chevelu, Madeleine, Rive, Bourg-de-Four et de l'Hôtel-de-Ville. Celui de Saint-Gervais fut planté le 25 février 1793. Les Autels de la Patrie ne furent pas érigés avant la domination française.

(2) La création du Comité de Sûreté, établi provisoirement en 1792, fut approuvée en Conseil général le 30 décembre de la même année.

(3) Le Cercle ou Club de l'Égalité qui, à l'époque de la Révolution, joua un rôle important à Genève, tenait ses séances dans une maison de la rue du Rhône. Ceux de la Grille et des Marseillais, appelé ensuite des Montagnards ou Sentinelles de la Liberté, et célèbres par leurs erreurs et leurs excès, ne se formèrent que plus tard et par la réunion des membres les plus exaspérés des autres clubs.

Les membres du club des Montagnards, qui plus tard fut dissous par l'Autorité Révolutionnaire, s'assemblaient quelquefois sur la montagne de Salève ; on a un discours imprimé qui y fut prononcé, le 13 juillet 1794, par Jérémie Witel, président du club, et condamné à mort peu de temps après par le second Tribunal Révolutionnaire pour crime de trahison.

Voici, d'après un document de 1793, les noms des clubs qui existaient au commencement de cette année :

L'Union des Cœurs.
La vraie Égalité.
L'Égalité.
Le Consistoire.
La Grille.
Les Égaux, aux Eaux-Vives.
Le Berceau de Jean-Jacques.
Le Drapeau sans tache.
Le Pavillon.
La Banlieue des Pâquis.
Les Clubs réunis de Plainpalais.
Le Cercle ancien.
Les Révolutionnaires du 28 décembre.

rouge; en 1794 la hampe de l'étendard des Marseillais et du club de la Grille (1), dont le drap noir portait une tête décharnée sur deux os en sautoir (2), se termina par ce bonnet, qui, la même année, prit place sur les armoiries de Genève.

Entre 1794 et 1798, les publications affichées présentent une douzaine d'écussons nouveaux; sur trois d'entre eux, datant de 94 à 96, le bonnet placé au bout d'une lance remplace le cimier; dans un autre il est au-dessus du soleil où paraît la figure humaine (3); une ordonnance de la *Commission Révolutionnaire*, du 8 septembre 1794, ne porte que le bonnet seul; le 28 de ce même mois il remplace au centre du disque le nom de Jésus; enfin le cimier entier disparaît sur le drapeau à la burelle noire fait à cette époque. [Voy. pl. XIV, fig. 1.]

La Fraternité.
La Paix.
Les Joyeux.
L'Unité.
Guillaume Tell.
Les Amis réunis.
Les Amis de Jean-Jacques.
La Serinette.
L'Amitié sincère.
Les Cœurs sincères.
Les vrais Amis.
Les vrais Jacobins.
L'Imprévu, ou l'Imprévu sans tache.
La Tour perse.
Le Club des Allemands.

(1) L'épigraphe, *En toute chose, qui veut la fin, doit vouloir les moyens*, se trouve sur la plupart des pièces imprimées émanées de ce club.

(2) Voy. *Hist. des premiers jours de la Révolution genevoise*, p. 57. Les mots, LA LIBERTÉ OU LA MORT, étaient écrits sur cet étendard, dont le porteur avait une tête de mort sur la poitrine; des ossements formaient la décoration de la salle de ce club, situé à la rue du Boule. Le 27 octobre 1794, le drapeau, qui jusqu'alors avait été arboré devant la maison où se tenaient ses assemblées, fut retiré avec les autres emblèmes révolutionnaires qui l'accompagnaient dans l'intérieur du club.

(3) En 1795 (5 octobre), on supprima le bonnet surmontant ce Soleil, qui continua d'être en usage jusqu'en 1797 (3 janvier). — Quant à la figure humaine, remplaçant le monogramme de Jésus, quelques exemplaires non officiels la représentent antérieurement à cette date; c'est ainsi qu'est figuré le Soleil dans l'ouvrage de Lévrier sur les comtes de Genevois, imprimé en 1787.

L'extrême malfaçon de la plupart de ces écus est remarquable; cette malfaçon est telle que, sur une ordonnance du Tribunal Révolutionnaire (1) du 6 septembre 1794, la tête de l'aigle est tout à fait semblable à celle d'un âne, et que l'aigle entière a la forme d'un poulet sur un placard de 1796. Non-seulement les armes sont mal faites, mais l'écu, souvent appointi dans le bas, est des plus disgracieux.

La même année l'ancien système monétaire de Genève fut abandonné pour un système décimal dont l'unité était l'once, poids de marc, au titre de dix deniers douze grains de fin. Cette innovation dura peu, car la loi rendue le 17 octobre 1794 fut abrogée le 8 février de l'année suivante.

Les symboles et emblèmes décrétés pour l'empreinte des nouvelles monnaies sont remarquables. La loi qui les consacre est précédée d'un préambule où l'on remarque les passages sui-

(1) La formation du Tribunal Révolutionnaire fut résolue le 20 juillet 1794, dans le grand club de la Fusterie. Le 21, la nomination de ses membres eut lieu par élection.

Ce tribunal, dont les membres aux bras nus, à la poitrine débraillée, la pipe à la bouche et coiffés de bonnets rouges, semblaient faits pour inspirer la terreur et l'effroi, tint sa première séance à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle du Deux-Cents, le 24 juillet : après avoir invoqué le Nom de Dieu et juré d'observer les lois de la justice, il commença ses opérations, dont la première fut la condamnation à mort de sept personnes du parti opposé à la révolution. Le lendemain ce jugement fut soumis au peuple, qui le rejeta en partie, ne condamnant à la mort que les quatre plébéiens qu'il accusa de s'être vendus à l'aristocratie. Ce fut alors que les cris, *la mort! la mort pour tous!* retentirent dans tous les coins du Lycée de la patrie : outrés de dépit les Marseillais et les Grillards arrivaient, ils remportèrent la victoire; le peuple, les deux tiers de l'assemblée qui avaient voté pour la vie, restèrent muets, abandonnant lâchement l'opinion qu'ils avaient émise. A la lueur des flambeaux eut lieu l'assassinat public des trois citoyens absous par la voix populaire. Ce déplorable événement eut lieu dans la nuit du 24 au 25 juillet 1794. Voy. Thourel, *Histoire de Genève*, t. III, p. 454 et suiv.

vants : « La monnaie est le signe représentatif de la propriété ; « la première et la seule honorable origine de la propriété est le « travail joint à l'économie. Il importe de ramener sans cesse « les hommes à ces grandes vérités, en leur présentant sur les « monnaies des emblèmes et des légendes qui les leur rappel- « lent tous les jours, et qui soient propres à leur inspirer de « plus en plus l'amour de l'égalité, de la liberté, de l'indépen- « dance, et l'esprit de concorde et de fraternité; emblèmes qui « honorent l'humanité, tandis que ceux qu'on tire du blason la « dégradent, en lui présentant l'image d'une odieuse féodalité, « de l'inégalité factice qui la produisit et de l'esclavage qui en « fut si longtemps l'effet. »

Voici les emblèmes qui furent choisis (1) : L'unité monétaire, l'écu pesant une once et qualifié par la loi de *Genevoise*, avait pour empreinte « l'ancien emblème des Républiques, savoir une « tête de femme coiffée d'une tour, avec cette légende, RÉPU- « BLIQUE GENEVOISE et dans l'exergue, ÉGALITÉ, LIBERTÉ, INDÉ- « PENDANCE. Au revers deux épis de blé entre lesquels on lisait, « PRIX DU TRAVAIL, avec cette légende, APRÈS LES TÉNÈBRES LA « LUMIÈRE, et dans l'exergue, 1794, L'AN 3 DE L'ÉGALITÉ (2).

(1) Dans quelques ouvrages sur les monnaies, publiés à cette époque, on trouve certaines propositions curieuses touchant les empreintes à adopter. Terond, dans un mémoire du 18 août 1794, après avoir blâmé pour les grosses pièces l'emploi du mot écu, *puisqu'il rappelle le blason qui doit être proscrit*, propose de lui substituer la dénomination d'*aigle*, et la frappe d'*aigles d'or* et d'*aigles d'argent*. Parlant de la Clef et l'Aigle, il ajoute : « J'aimerais voir disparaître cette Clef; il est vrai que l'on dit que c'est la clef du paradis, et qu'elle représentait la fonction de l'apôtre saint Pierre; mais elle rappelle aussi le pouvoir de ses prétendus successeurs les évêques de Genève : je demanderai donc qu'au lieu de l'écusson renfermant une demi-Aigle et une Clef, que l'on mît à côté de la Déesse de la Liberté une Aigle déployée, la légende, *République Genevoise*, et en exergue, *Égalité, Liberté, Indépendance.* »

(2) On voit par les *Registres du Conseil administratif* que ces pièces furent reçues avec la plus grande défaveur. Dans sa séance du 20 jan-

Les *Décimes* portent l'Aigle libre (1), tenant une clef dans ses serres et entouré d'une guirlande de feuilles de chêne, ou couronne civique, avec cette légende, APRÈS LES TÉNÈBRES LA LUMIÈRE. Au revers trois abeilles et une fleur entourent le mot DÉCIME, avec l'inscription, L'OISIVETÉ EST UN VOL (2); on lit en légende, ÉGALITÉ, LIBERTÉ, INDÉPENDANCE.

Les *Mi-décimes* ont une ruche d'abeilles avec cette légende, TRAVAILLE ET ÉCONOMISE, et au revers un cadran avec les mots, LES HEURES SONT DES TRÉSORS (3).

Ces trois pièces sont en argent et les seules qui aient été frappées (4). Les coins des décimes furent gravés par Wiélandy et ceux des deux autres pièces par Théodore Bonneton. Les centimes devaient porter une tête d'aigle au-dessus d'un soleil levant avec la légende genevoise, et au revers un faisceau d'armes entouré des mots, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Les quarts de centimes, ou *Minimes* (5), auraient offert le mot ÉGALITÉ, avec le bonnet de la liberté sur une pique (6).

vier 1795, la Commission des monnaies proposa de changer l'empreinte de la tête contre celle d'une aigle déployée, et de quitter la dénomination de Genevoise pour celle d'Écu genevois; mais ce projet n'eut pas de suite.

(1) On lit dans un *Examen des divers projets de monnaies*, du 12 octobre 1794 : « L'Aigle de nos nouvelles monnoyes est un emblème Républicain représentant la force et la vigilance. »

(2) On frappa 21,600 décimes en 1794; le 24 janvier 1795 on en refondit 300 marcs qui n'avaient pas été mis en circulation; l'arrêté du 8 février de la même année assimila les pièces en circulation aux quinze-sols, quoique leur valeur intrinsèque fût plus faible que celle de ces dernières pièces.

(3) On a des mi-décimes qui portent les mêmes empreintes que les décimes.

(4) On dit que des centimes et des minimes ont été frappés, mais nous n'avons jamais rencontré aucune de ces pièces.

(5) A l'origine les minimes devaient être en cuivre. En 1795, le Comité Législatif proposa leur fabrication en billon, ce qui fut refusé le 8 janvier par 915 votants contre 410.

(6) Cette loi sur les monnaies ne passa au Conseil souverain qu'à

L'Aigle libre des décimes, dont le coin servit en 1795 pour la frappe des *quinze-sols*, peinte au naturel en champ de gueules et servant de revers à la Clef et l'Aigle, se retrouve sur les drapeaux de la même époque ; et la figure de la République, empreinte sur les genevoises, où d'abord elle devait être figurée en pied (1), fut peinte par Saint-Ours et placée dans le lieu le plus éminent du temple de Saint-Pierre, au-dessus du faisceau de drapeaux des Puissances alliées de Genève (2).

L'Aigle au vol libre et tenant la Clef dans ses serres, ne fut pas seulement figurée sur les monnaies et sur les drapeaux ; on la retrouve sur l'en-tête des extraits du *Registre unique de tous les citoyens* et sur quelques publications affichées de l'époque de la Révolution (3). Dans ces dernières années on s'est souvent servi d'un type analogue sur certains ouvrages imprimés, et au-

une très-faible majorité ; l'adoption du système décimal réunit 587 voix contre 454, et celle des empreintes 590 contre 447. (*Note de M. Ed. Mallet.*)

(1) Le coin des premières genevoises, adopté par la *Commission des Monnaies* et décrit dans son rapport du 19 juillet 1794, porte « sur la face une figure qui représente la République s'appuyant sur une colonne qui porte un méridien et tenant un faisceau, symbole de l'union ; derrière elle est un soleil levant. Dans la légende on lit, RÉPUBLIQUE GENEVOISE ; dans l'exergue, ÉGALITÉ, LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ; sur le revers, XII FLORINS ; au-dessous, PRIX DU TRAVAIL, et dans la légende, MONNOYE RÉVOLUTIONNAIRE, 19 JUILLET 1794, L'AN 3^e^ DE L'ÉGALITÉ. » Les mots *monnoye révolutionnaire* furent jugés déplacés sur cette pièce, et l'on renonça à ce coin pour prendre celui des genevoises que nous avons décrit ci-dessus.

(2) Voy. *Abrégé de l'histoire de Genève*, Neuchâtel, 1798, p. 76. La console sur laquelle ces drapeaux étaient placés existe encore à la hauteur du triforium.

(3) Sur ces affiches l'Aigle pose un pied en terre près d'un faisceau d'armes, de l'autre elle tient la Clef levée ; à sa droite on voit le bonnet de la liberté au bout d'une lance. Sur le sceau du commandant de l'artillerie, fait depuis la Restauration, l'Aigle libre, figuré sur une pièce de canon, tient la clef dans son bec.

jourd'hui encore la salle du Conseil d'Etat est décorée de cet emblème, reproduit par la figure 1 de la planche XVII (1). Nous redirons quelques mots de l'Aigle libre en parlant des Exercices militaires genevois.

En 1795 et 96, et en suite de l'arrêté du 8 février, on frappa des *Gros-écus* et des *Petits-écus*, qui portent la Clef et l'Aigle dans une couronne de chêne. Les premiers, du même poids et titre que les *genevoises*, furent taxés comme elles, à 12 florins et 9 sols.

L'aigle au vol plié (2), du billon de 1795 et 96 (3), semble rappeler un temps de calamités. En 1797 et 98 (4), l'aile se déploie, mais c'est pour ainsi dire un chant de mort, car les monnaies de 1798 sont les dernières pièces frappées par l'ancienne République qui, le 15 avril, courba la tête sous le joug étranger.

Le 13 juin apparaît pour la dernière fois la Clef et l'Aigle (5) sur la Publication des anciens magistrats entrant dans le rang des sujets de la France.

Peu après, les coins des monnaies et les mâtrices des sceaux furent brisés (6); on arracha les girouettes des monuments pu-

(1) On a quelquefois rappelé les armoiries de Genève au moyen de la tête d'Aigle seule. Lorsqu'en 1678 on refondit le Rebat, le professeur Minutoli (*Chroniques*, msc., p. 5), consulté pour la décoration de la cloche, voulait que les anses et les volants portassent des *becs d'aigle*. Naguère cette tête ornait la poignée du sabre de nos milices; aujourd'hui encore elle se trouve sur ceux de la gendarmerie; la culasse de plusieurs de nos grosses pièces d'artillerie est également ornée de têtes semblables.

(2) Le gros et le petit écu de 1795 présentent l'aigle au vol bas.

(3) Ce billon fut frappé en suite de l'arrêté du 8 février 1795, qui autorisa le Conseil administratif à frapper « des pièces de billon au titre, au poids et à l'empreinte en usage avant la loi du 17 octobre 1794. »

(4) On trouve l'aigle essorante sur le gros écu de 1796.

(5) Cet écusson est mieux exécuté que les précédents; nous ne l'avons rencontré que sur cette pièce.

(6) Le 8 septembre 1798, les armoiries furent supprimées dans les

blics, les écussons en pierre furent martelés, et tous les insignes de la nationalité genevoise voués à la proscription. Les aigles vivants allaient être envoyés captifs à Paris; déjà les cages étaient prêtes pour le transport, lorsque la liberté leur fut adroitement rendue.

Dès lors nos armoiries furent remplacées tantôt par la figure dérisoire de la Liberté, tantôt par un faisceau d'armes (1). Ce n'est point ici le lieu de parler de ces insignes, qui appartiennent à l'histoire de la France, et nous devons passer rapidement sur seize années de servitude (2), après lesquelles arriva enfin le jour désiré où Genève recouvra son ancienne indépendance; nous dirons cependant quelques mots sur les armes que Genève reçut en sa qualité de *bonne ville de l'empire* (3). Les lettres-patentes, données à Saint-Cloud le 13 et scellées le 20 juin 1811, portent que la ville de Genève aura pour armoiries un écusson

temples; les coins furent brisés le 18 avril 1799. (*Registre de la Société Économique.*)

(1) Les écussons des publications affichées de l'an VIII (2 ventôse) à l'an X (25 frimaire), 1800 à 1801, rappellent celui qui fut sculpté sur la façade méridionale de la porte Neuve, où le faisceau d'armes remplaça la Clef et l'Aigle. On écrivit alors sur le cordon, à la place de l'ancienne légende, les mots, L'UNION FAIT NOTRE FORCE, inscription que le patriotisme d'un citoyen travestit par, LA FORCE FAIT NOTRE UNION. Cet écusson se voit sur les publications municipales, sur l'une desquelles il est accosté de génies et surmonté d'un soleil.

(2) Du 15 avril 1798 au 31 décembre 1813. Durant ce temps l'ancienne Clef et l'Aigle ne parut que sur le titre de quelques ouvrages. En 1803 on voit sur le *Tableau des dissensions de Genève,* par J.-L. Mallet; l'écusson pointu et entouré d'une guirlande de roses, qui avait paru en 1794 comme en-tête des publications affichées; la même année on voit l'écu de Genève entouré de larmes et accompagné de l'épigraphe, PATRIÆ ETIAMSI FATO FUNCTÆ FIDELIS (Fidèles à la patrie malgré son trépas), sur le frontispice d'un *Discours* composé par M. De Végobre et destiné à servir d'*Introduction* à un ouvrage posthume de François-André Naville, l'une des victimes de l'orage révolutionnaire.

(3) Les villes principales de l'empire français, d'abord au nombre de vingt-quatre, puis de trente-six, avaient le privilége de recevoir le serment des empereurs, d'assister à leur couronnement, etc. (Décret

parti au premier d'or au demi alerion de sable, mouvant du flanc senestre; au deuxième d'azur à la clef en pal, le panneton à senestre d'argent au chef des bonnes villes de l'Empire, qui est de gueules à trois abeilles en fasces d'or; d'après le même document

impérial du 3 messidor an XII). Ce ne fut qu'assez tard que la dénomination de *bonnes villes* leur fut attribuée.

Voici la teneur du décret qui leur conféra le droit d'avoir des armoiries :

« Au camp impérial de Schœnbrunn, le 17 mai 1809.

« NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, et Protecteur de la Confédération du Rhin ;

« Vu l'avis de notre Conseil du Sceau des Titres, du 11 mars 1809, qui nous a été présenté par notre Cousin le Prince archi-chancelier de l'Empire ;

« Notre Conseil d'État entendu,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

« Aucune ville, commune, corporation ou association civile, ecclésiastique ou littéraire, ne jouira du droit d'Armoiries, qu'après en avoir reçu de nous la concession expresse par Lettres-patentes délivrées à cet effet. En conséquence, les Sceaux des villes, communes ou corporations qui n'auront pas obtenu de concessions pareilles, ne porteront pour toute empreinte, que le nom ou la désignation littérale des dites villes, communes ou corporations.

II.

« Les villes, communes ou corporations qui désireront obtenir des Lettres-patentes portant concession d'Armoiries, pourront, après s'être fait préalablement autoriser en la forme ordinaire, par les autorités administratives compétentes, s'adresser à notre Cousin le Prince Archi-chancelier de l'Empire, qui prendra nos ordres à ce sujet.

III.

« Ces demandes seront formées par le ministère d'un avocat en notre Conseil d'Etat, selon qu'il est ordonné par notre décret du 24 juin 1808, concernant les demandes en institution du Majorat.

IV.

« Les frais d'expédition des Lettres-patentes, portant concession d'Armoiries à des villes, communes, ou corporations, seront réglés

la livrée devait être aux couleurs *jaune*, *bleu*, *noir et rouge*, et l'écu devait avoir pour ornements extérieurs *une couronne murale à sept créneaux, sommée d'une Aigle naissante pour cimier, le tout d'or, soutenu d'un caducée, en fasce du même, posé au-dessus du chef et auquel sont suspendus deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre de chêne, l'autre à senestre d'olivier d'or, noués et rattachés par des bandelettes de gueules* (1).

Nous donnons dans la figure seconde de la planche XVII un de ces écussons qui se trouve en tête d'une publication affichée de 1812 (2). On voit que l'indication ci-dessus ne fut pas

ainsi qu'il suit, savoir : pour les bonnes villes, dont les maires assistent à notre couronnement, comme il est fixé pour les Ducs (a) en notre décret du 17 mars 1808, pour les villes dont les maires sont nommés par nous, comme il est fixé pour les Comtes (b), si elles ont plus de vingt mille francs de revenu, et comme il est fixé au même décret pour les Barons, si elles ont un revenu moindre, et pour les autres villes ou communes, comme il est fixé pour les Chevaliers (c).

« Les corporations acquitteront les frais d'expédition suivant le taux fixé pour les Barons (d), dans notre dit décret du 17 mars 1808.

« Nos Ministres de l'Intérieur, de la Police générale et des Cultes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON. »

Le n° 30 du Mémorial administratif du Département du Léman (29 juillet 1809) ajoute, en donnant ce décret : « que les villes et corporations doivent, pour faire la demande d'armoiries, se faire autoriser par les autorités compétentes, qui donneront cette autorisation en suite d'une délibération du Conseil municipal, confirmée, s'il y a lieu, par le Préfet et soumise à l'approbation de S. E. le ministre de l'Intérieur. Dans le cas où la commune ne possédait pas un revenu de 20,000 francs au moins, son budjet devait être joint à la délibération du Conseil municipal. »

(1) Extrait msc. du diplôme, fait par M. Rilliet-Pictet, adjoint au maire, communiqué par M. l'ancien secrétaire d'Etat Le Fort.

(2) L'écusson impérial se trouve encore sur un *Extrait des Registres*

(a) 600 francs. (b) 400 francs. (c) 60 francs. (d) 200 francs.

rigoureusement suivie; il n'y a que cinq créneaux à la couronne, et rien n'indique dans les festons la différence du chêne et de l'olivier (1).

On sait que ce fut le 9 juin 1811 qu'eut lieu le baptême du roi de Rome; ce fut très-probablement à cette occasion que la députation de Genève obtint la concession de ces armes (2).

---

5. Dix-neuvième siècle.

Le 31 décembre 1813 une proclamation où se voit la Clef et l'Aigle fut publiée. Bientôt après des aigles vivants furent replacés dans les cages du Port (3), et l'on frappa de la nouvelle monnaie (4). Les écussons exécutés depuis ce moment jusqu'à nos jours laissent en général beaucoup à désirer; la plupart

de la mairie de Genève, du 27 mars 1812. Un autre *Extrait,* affiché le 27 avril 1812, porte le nouvel écusson qui fut en usage jusqu'à la fin de 1813.

(1) Dans les timbres l'écu est placé dans un double cercle portant les mots, GENEVE . LEMAN.

(2) Cette députation se composait de MM. Maurice, baron de l'Empire, maire de Genève, Boissier, professeur, et Achard-Trembley, membres du Conseil municipal.

(3) En janvier 1714, on arrêta de conserver les aigles et de les mieux entretenir à l'avenir. Un article du *Registre de la Chambre des comptes* de 1742 nous apprend qu'on payait alors trente-cinq florins par année pour leur nourriture. Les anciennes cages, construites en bois et peintes en jaune et rouge, ont été remplacées par celles actuelles il y a peu d'années, malgré l'opposition de quelques personnes qui désiraient la suppression de l'antique usage de conserver les insignes vivants de nos armoiries.

Les aigles conservés dans ces cages sont au nombre de cinq; le plus beau a été donné, en 1847, par M. Eisenkræmer, propriétaire de l'Hôtel royal de Chamonix.

(4) Loi du 18 avril 1816.

d'entre eux sont composés sans égard pour les principes héraldiques; l'aigle à l'aile basse et au bec fermé s'y remarque fréquemment; le soleil, souvent privé du monogramme, est presque toujours écrasé ou caché à demi derrière l'écu, ce qui alourdit singulièrement l'ensemble.

A part ces défauts, qui tiennent plus à l'époque qu'aux artistes, on trouve quelques écussons de Genève qui sont bien exécutés et d'un bon effet; tels sont, celui de la porte Neuve, fait peu après la Restauration; celui de la porte de Rive, placé en 1836, et celui de la Poste aux lettres; ce dernier, d'une composition originale, devait être complété par des peintures et des dorures qui ne sont point encore exécutées.

Le poinçon du papier timbré est intéressant, en ce qu'il représente nos armoiries ayant pour tenant la figure de Guillaume Tell (1). Dans cet exemple le soleil est mis en chef au lieu de servir de cimier; mais c'est une conséquence assez naturelle du placement des armes complètes sur un bouclier (2).

Les imprimés officiels portèrent, dans les premières années de la Restauration, des anciens types gravés dans le siècle dernier; puis on leur en substitua de nouveaux affectant la forme d'un bouclier [pl. XX, fig. 14], accostés d'abord de guirlandes de palmes, puis de rameaux généralement de chêne et d'olivier. Aujourd'hui la forme rectangulaire est très-généralement usitée, soit pour les imprimés, soit pour les timbres d'administration. Les sceaux ont suivi des variations analogues.

Les monnaies et les médailles ne présentent, sous le rapport des armoiries, rien de particulièrement intéressant; celles des pièces de l'ancien système, frappées en 1817 et 1819, sont dessinées avec intelligence; on peut en dire autant des monnaies

(1) Cette disposition fut introduite en 1815. (Avis du 19 août; *Recueil des lois et actes du Gouvernement.*)

(2) La grande médaille de la Classe des Beaux-Arts, frappée en 1824, offre aussi le Soleil en chef.

décimales de 1839, où l'on a cherché à reproduire les beaux types monétaires du seizième siècle.

CHAPITRE II.

NOTICE SUR LA MONNAIE DE GENÈVE.

Appelé souvent, dans le cours de cet ouvrage, à citer, comme preuves à l'appui de notre texte, les monnaies nationales, nous dirons ici quelques mots sur les divers systèmes monétaires qui ont été en vigueur chez nous.

Lorsqu'en 1535 le peuple genevois reconquit son indépendance sur la maison de Savoie, qui depuis longtemps dominait à Genève par le moyen de l'évêché, que sa politique savait toujours faire tomber entre les mains de ses membres ou de personnages à elle dévoués, l'on ne se servait chez nous que des monnaies de Savoie ou ayant cours dans cette contrée; cet état durait depuis deux siècles environ : jaloux de faire valoir ses prérogatives et de jouir des avantages attachés au droit de battre monnaie, le Conseil s'occupa activement de cette importante question; la Réforme avait été consommée au milieu d'août, et dès le 10 octobre on trouve une ordonnance chargeant le trésorier de se procurer de la matière pour faire de la monnaie aux armes de la république; le 4 décembre, le Conseil ordinaire, chargé d'élire un maître de la monnaie, choisit pour remplir cette fonction, conférée pour dix ans, noble Claude Savoie, ancien syndic; il arrêta en même temps que la nouvelle monnaie porterait d'un côté, GENEVA CIVITAS, avec les mots, POST TENEBRAS SPERO LUCEM (1) en légende, et de l'autre, DEUS NOSTER

(1) Le mot *spero* fut bâtonné plus tard sur le *Registre du Conseil.*

PUGNAT PRO NOBIS. Le lendemain ces diverses déterminations furent approuvées dans le sein du Deux-Cents.

Des priviléges assez importants furent accordés au maître de la monnaie : Attendu, est-il dit dans les registres, qu'il fait lui-même le premier établissement, qui est accompagné de frais considérables, pour qu'il ne puisse pas douter de son salaire pour l'avenir et pour qu'il fasse de la bonne monnaie, c'est-à-dire telle qu'elle ne puisse nulle part être condamnée, le Conseil le crée maître de la monnaie, lui et ses enfants mâles et légitimes, à perpétuité, lui donnant, en tant qu'il est en son pouvoir, toute autorité de battre monnoye, se réservant toutefois l'élection de ses officiers, et lui enjoignant de se contenter de ses gages accoutumés, de rendre bon et fidèle compte, etc.

Il paraît que ces diverses clauses furent mal observées : en 1538 le Conseil dut ordonner à Claude Savoie de ne plus battre de monnaie sans ordre exprès, et, dès le commencement de 1542, on lui avait donné pour successeur Henri Goulaz. La même année ou l'année suivante, la Monnoyerie fut établie près du pont du Rhône. Cet atelier jouissait de franchises particulières : le 27 février 1571, le Petit Conseil reconnut que nulle exécution pour cause civile ne pouvait avoir lieu dans la *Maison de la Monnaie*, attendu qu'elle est privilégiée, et il envoya en prison pour vingt-quatre heures, au pain et à l'eau, un huissier qui avait violé ce privilége malgré les remontrances qui lui avaient été faites par le maître de la monnaie.

Depuis l'époque de la Réforme jusqu'à nos jours, on s'est servi à Genève de quatre systèmes monétaires différents ayant pour base le FLORIN, la LIVRE COURANTE, la GENEVOISE et le FRANC. Ne devant traiter que ce qui se rapporte aux armoiries genevoises, nous ne dirons rien ici de la *livre courante*, qui était une monnaie de compte (1).

(1) En 1831, on grava des coins pour des livres courantes ; les exemplaires frappés ne furent jamais mis en circulation ; ils se trouvent

I. LE FLORIN.

La base du système monétaire adopté à Genève, en 1535, fut le *Florin*, vingt-septième partie du marc d'argent fin, et correspondant à une valeur actuelle d'un franc 48 centimes environ (1).

aujourd'hui en très-petit nombre dans quelques médaillers. A l'avers sont les armes de Genève, ayant pour cimier l'œil rayonnant de la Providence; les mots, RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, se lisent autour. Au revers deux rameaux de palmes, surmontés du cimier et de la devise genevoise, entourent l'indication, 42 SOLS. Les coins de cette pièce ont été gravés par M. L. Ferrière.

(1) Antérieurement à 1535, on comptait à Genève par florins; c'était la division à laquelle se rapportaient les monnaies de Savoie; presque exclusivement en usage chez nous depuis le quatorzième siècle (a), en 1415, le florin se divisait déjà en 12 *gros* ou *sols*, le sol en 12 *deniers* et le denier en 2 *oboles*. En 1503, on avait des pièces de 6, de 3 et de 2 sols, de 10, de 11 et de 14 quarts; en 1513, on avait des *forts*, soit 1/8 de sol, et des *mailles*, pièces valant 2 deniers.

Il y avait alors deux sortes de florins, le *florin d'or de petit poids*, c'était le florin ordinaire (b), et le *florin de bon poids*, peut-être composé de 12 sols épiscopaux; le florin du *Chat*, qui valait 16 gros ou sols (1489); celui du *Chien*, 15 gros (id.); celui de *Liége*, 13 1/2 gros (id.), étaient des monnaies étrangères.

(a) Voy. un acte de 1364, donné par M. E. Mallet, dans le tome II des *Mém. de la Soc. d'Hist.*, p. 381.

(b) Ce florin, probablement celui de Savoie, est souvent mentionné dans les actes du quinzième siècle. Ainsi l'on voit en 1484, le Conseil général autoriser la construction de l'arcade du Terraillet, moyennant une finance de 50 *florins d'or petit poids* (Registre). Il est fort probable que la Communauté faisait frapper, à la Monnoyerie de Cornavin, du numéraire au coin de Savoie. En 1512, Messire François Mallet, commandeur de Berne et archiprêtre de la chapelle des Macchabées, présenta au Conseil sa vaisselle d'argent, afin d'acheter du blé pour les pauvres; les anciens documents nous apprennent que le Conseil fit convertir cette argenterie en monnaie, et comme on n'a aucune pièce genevoise de ce temps, il est presque certain que les monnaies provenant de la munificence du charitable prêtre furent frappées en Savoie, et qu'il en fut de même lorsqu'en 1477 les chanoines de la cathédrale et les curés des paroisses firent fondre tous leurs joyaux pour préserver, par une rançon, la ville de l'incendie et du pillage, dont elle était menacée par les Suisses.

Le florin se divisait en douze *sols*, le sol en douze *deniers*, le denier en deux *oboles*, et l'obole en deux *pites*. Cette dernière valeur, la 576me partie du florin, n'équivalait qu'à un quart de nos *centimes* actuels.

Plus tard on renonça à ces dernières subdivisions, diminuant la valeur de l'unité monétaire qui, tout en conservant sa dénomination primitive, fut successivement réduite et qui, à l'époque de l'abolition du système, n'était pas le quart de celle de 1535, puisque nos florins ne valaient que 46 centimes, nous ne pouvons mieux faire sentir la diminution progressive de la valeur du florin qu'en donnant à diverses dates l'indication de celle du marc d'argent. Pour rendre ce tableau plus complet, nous donnerons cette valeur à quelques époques antérieures à celle qui nous occupe.

En 1485 le marc valait 18 florins. (C'était de l'orfévrerie; on paya ce prix pour un gobelet d'argent offert à la duchesse de Savoie.)

En 1530	il valait	23	florins.	En 1584	il valait	43	florins.
1535	»	27	»	1591	»	48	»
1542	»	30	»	1610	»	56	»
1548	»	32	»	1619	»	64	»
1554	»	33	» 4 s.	1786	»	98	»
1561	»	35	»	1798	»	112	»
1576	»	39	»	1846	»	117	»

On a frappé suivant ce système des pièces de billon, d'argent, d'or, et même des monnaies de cuivre dans les temps de détresse extraordinaire. Nous examinerons successivement ces diverses catégories de monnaies, en commençant par les plus anciennes, qui sont celles de billon.

Pièces de billon.

Oboles et Pites. — Ces monnaies bractéates, ou formées d'une feuille très-mince de métal, ne portent d'empreintes que d'un côté, où le relief est formé par l'enfoncement de l'autre

face ; elles sont très-rares ; nous en avons figuré une sous le numéro 7 de la planche II ; on voit qu'elles ont pour empreinte la Clef et l'Aigle dans le disque du soleil (1).

Deniers. — La seule monnaie qui paraît avoir été battue en 1535, en suite de l'arrêt de frappe, rendu le 17 décembre de cette année, est un *Denier*, figuré sous le numéro 3 de la planche XIII (2). Des monnaies analogues sont représentées sous les numéros 4 et 5 de la même planche ; la dernière, portant la signature G, paraît avoir été frappée entre les années 1542 et 1552, époque où Henri Goulaz était maître de la monnaie (3). On a des arrêts de frappe de Deniers se rapportant aux années 1542, 43, 48, 57, 61, 62, 70, 73 et 1583.

En 1590, on frappa des Deniers en cuivre ; on en possède en billon frappés en 1609 avec la Clef et l'Aigle, et au revers les mots, POVR VN DENIER.

Il est assez probable que les petites pièces portant à l'avers la Clef et l'Aigle et au revers la croix à balustre avec les millésimes 1601, 6, 8, 9, 10, 15, 19, 34 et 1678, sont des Deniers.

Forts. — Les *Forts* valaient 1 1/2 denier ; on sait qu'on en frappait à Genève au milieu du seizième siècle (4) ; mais il

(1) On ne connaît que trois bractéates de Genève : l'*Obole* conservée au Musée de cette ville ; la *Pite* ou *Pougeoise*, qui se trouve dans le médailler de M. Revilliod-Fæsch, et un autre exemplaire conservé à Zurich.

(2) Cette monnaie fut exécutée à la hâte, ce qui explique sa malfaçon et les plaintes du Conseil qui, lorsque Savoye la lui présenta, la trouva mal marquée ; l'arrêt de frappe est du 17 décembre, la présentation du 24, et le 28 son émission fut publiée à son de trompe.

(3) Entre les années 1542 et 1550 on ne trouve aucune pièce de Genève datée ; mais ce n'est point à dire que toutes les monnaies sans date soient de cette époque ; car pendant tout le cours du seizième siècle on a battu de petites pièces sans millésime.

(4) Voy. l'*Édit de frappe* du 9 juillet 1554, celui de 1561, 9 mars

règne de l'incertitude sur les pièces auxquelles cette dénomination doit être attribuée. La petite pièce à croix patée, figurée sous le numéro 2 de la planche XIII, est probablement un Fort; le caractère de la pièce et la signature G semblent la faire remonter à la même époque que le denier ci-dessus, c'est-à-dire entre 1542 et 1552. Les Forts étaient souvent appelés des *Octaves*, parce qu'ils étaient la huitième partie du sol.

Mailles. — Les *Mailles* valaient 2 deniers; celles que l'on possède, qui sont, les unes sans date, les autres avec le millésime 1609 (1), portent sur la face la Clef et l'Aigle avec les mots, POVR DEVX DENIERS, inscrits au revers.

Quarts. — On a battu des *Quarts* ou *Trois-deniers* depuis 1536; au commencement du dix-septième siècle on les appela des *Gringallets*, du nom d'un maître de la monnaie; ces dernières portent au revers la croix patée, à trois encoches [pl. V, fig. 5]. Voici quelques dates d'émissions de Quarts, 1536, six ou sept frappes sans date, 1551, 52, 53, 54, 55, 56, 59, 60, 62, 87, 89, 90, 91, 94, 95, 96, 98, 1616 et 1621. De plus on a dû en frapper en 1542, 43, 48, 57, 61, 70, 73, 76, 80, 83, 89 et 1610. Les Quarts frappés de 1580 à 1588 furent dépréciés, et leur valeur fixée à 2 deniers, en suite d'un arrêté du Conseil des Deux-Cents, du 25 mars de cette dernière année. Les numéros 5, 6 et 7 de la planche XIII figurent les Quarts dont nous avons parlé en traitant soit de la croix de Genève, soit des prétendues épiscopales à la Clef et l'Aigle. [Voy. p. 195 et 207.]

Quatre-deniers. — Un arrêt du Petit Conseil, en

1562, 23 mai 1570, 7 août 1573, 26 janvier 1580, et 1er novembre 1583.

(1) Cette dernière se trouve dans le médailler de M. le docteur Coindet.

date du 18 décembre 1616, ordonna de battre pour 400 écus de pièces de huit-deniers et de *Quatre-deniers*. Ces derniers, au millésime de 1617, portent la Clef et l'Aigle, et au revers, POVR IIII DEN : (1).

Six-deniers, demi-sol ou deux-quarts. — Les Six-deniers portent la Clef et l'Aigle sur la face, et le soleil au revers; quelquefois cependant le soleil du revers est remplacé par l'indication de la valeur de la pièce; il en est ainsi en 1674 et 1795, de même que sur celles de ces monnaies frappées depuis la Restauration. Les dates d'émission des Six-deniers sont les suivantes : 1586, 39, 51, 52, 53, 54, 55, 58, 60, 70, 87, 91, 95, 96, 97, 98, 99, 1600, 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 30, 31, 32, 33, 34, 40, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 60, 62, 74, 77, 78, 87, 88, 1701, 2, 8, 9, 10, 13, 15, 16, 20, 21, 22, 25, 26, 29, 30, 39, 46, 49, 50, 54, 59, 60, 62, 65, 66, 69, 70, 75, 76, 85, 88, 95, 1817, 19, 25 et 1833. Le nombre des Six-deniers mis en circulation est considérable : de 1654 à 1759, on en émit pour pour 360,000 florins, et depuis 1762 jusqu'en 1833, le nombre des pièces frappées s'élève à près de 2,500,000.

Huit-deniers. — Nous avons vu que c'est du mois de décembre 1616 que date la fabrication des *Huit-deniers*; ceux que l'on possède portent la Clef et l'Aigle, les mots, POVR VIII DEN : et les millésimes 1617, 18 et 1620 (2).

Parpaillots, Parpayoles, Perpilloles ou Parpillots, Kreutzer depuis 1593. — Jusqu'à la fin du seizième siècle, les *Parpaillots* portent à l'avers l'écu de Genève entouré d'un trèfle, et au revers la croix svelte traversant la légende et posée sur un quatre-feuilles; dès 1595,

(1 et 2) Suivant certains catalogues il aurait été frappé des Quatre-deniers en 1612 et des Huit-deniers en 1610.

l'écu, de forme circulaire et sans entourage, porte le cimier impérial; vers 1678, les croix furent raccourcies; en 1708, on changea leur forme, et depuis 1730 l'aigle impériale fut substituée à la croix. Voici quelques dates d'émissions des Parpaillots, appelés aussi *Trois-quarts* et *Neuf-deniers*: 1550, 51, 52, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 76, 77, 78, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 1601, 10, 13, 14, 17, 19, 30, 33, 34, 36, 37, 54, 61, 71, 77, 78, 1708, 15, 30, 31, 53, 63, 75 et 1785. Il en a dû être frappé en 1562, 80, 84 et 1589. Les Parpaillots frappés de 1580 à 1588 furent dépréciés en même temps que les quarts, et leur valeur fut réduite à 8 deniers. Un arrêt du 3 août 1596 taxe à 7 $^{1}/_{2}$ deniers les *Parpayoles à la petite croix;* un second arrêt, en date du 27 août de la même année, les réduit à 6 deniers. Il est probable que ces *Parpayoles* étaient des pièces de Savoie, car plusieurs monnaies savoyardes furent décriées peu après; une loi du 13 octobre 1598 prononce une peine de 25 écus d'amende contre ceux qui prendraient pour plus de 8 deniers les *Parpayoles de Savoie à la grande croix.* Un arrêt du 28 novembre taxe à 5 pour 1 sol les quarts de Savoie marqués E F, et un second arrêt, daté du 5 décembre, les réduit encore à 6 pour 1 sol. Dans ce temps, les quarts de Genève étaient aussi décriés que ceux de Savoie, personne n'en voulait, et le Conseil des Soixante, assemblé trois fois en août 1599, dut les faire retirer de la circulation; ces Quarts décriés sont ceux qui furent nommés *Gringallets*, et dont la minime valeur est devenue dès lors proverbiale.

En 1593, les états de Berne, Fribourg, Soleure, Genève et Neuchâtel passèrent un concordat relatif aux monnaies, et en suite duquel le poids et le titre des Parpaillots, des Six-quarts et des Trois-sols devenaient équipolents à ceux des *Kreutzer*, des *Demi-batzen* et des *Batzen*. Ce traité fut ratifié en Conseil le 26 novembre (1).

(1) Au dix-septième siècle, ces nouvelles dénominations étaient en-

Sols ou Gros. — Jusqu'au dix-septième siècle, les *Sols* présentent à l'avers la Clef et l'Aigle au cimier impérial, avec les mots, GENEVA CIVITAS, et au revers la croix fourchette entourée de la devise de Genève; depuis 1785, la croix fut remplacée sur le revers par les mots, UN SOL, et le cimier impérial par le soleil. Une dixaine de frappes de Sols sont sans millésime et portent pour devise, *Post tenebras lucen* ou *lucem*. Le plus ancien Sol date de 1539; on trouve ensuite les millésimes suivants : 1540, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 1604, 5, 6, 12, 19, 21, 22, 34, 37, 72, 78, 1708, 15, 35, 85, 86, 88, 1817, 19, 25 et 1833. Pendant ces quatre dernières années seulement on a frappé 1,220,000 pièces d'un Sol. On a des arrêtés de frappe de Sols datés de 1542 et 1543.

Six-quarts, Sols-six-deniers ou dix-huit-deniers, Demi-batz depuis 1593.— Ces pièces, frappées en suite d'un arrêté du Conseil, daté de 1593, portent à l'avers l'écu de Genève, d'abord avec le cimier impérial, ensuite avec le cimier moderne; celle de 1593 offre au revers la croix patée encochée, on trouve ensuite la croix à balustre, d'abord simple, puis anglée de flammes; enfin une croix très-altérée dans sa forme. Depuis 1795, la croix disparaît du revers, pour faire place à l'indication de la valeur de la pièce. Voici les dates d'émission des Six-quarts : 1593, 94, 1628, 33, 34, 73, 76, 78, 1722, 50, 63, 66, 67, 75, 76, 95, 1817 et 1825.

Depuis 1722 jusqu'au 17 novembre 1795 on a frappé 929,246 de ces pièces, et depuis la Restauration, 296,100.

core en usage. Voy. la *Description générale de l'Europe,* imprimée à Paris en 1660.

Trois-sols, ou Trois-gros, Batz depuis 1593. — Les pièces de *Trois-sols* furent frappées en suite de l'arrêté du 9 juillet 1554. A l'avers elles portent la Clef et l'Aigle avec les mots, GENEVA CIVITAS, abandonnés en 1689 pour, RESPVBLICA GENEVENSIS; au revers elles offrent la croix à balustre entourée d'un quatre-feuilles; à l'exception de celles de 1795 et 1798, qui portent l'indication, TROIS SOLS. Voici les dates connues des émissions des Trois-sols: 1554, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 92, 93, 94, 1610, 19, 20, 21, 24, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 50, 57, 59, 65, 88, 89, 1722, 26, 63, 64, 65, 66, 76, 91, 95 et 1798.

Depuis 1763 jusqu'au 1er avril 1798, on a frappé 1,138,326 pièces de Trois-sols. On peut se faire une idée de la variation de valeur de la monnaie de Genève, en comparant les Trois-sols de 1554 avec ceux de 1776. Les premiers, de la taille de 61 au marc, étaient au titre de 5 deniers 6 grains, tandis que les autres, au titre de 2 deniers 12 grains seulement, sont de 135 au marc.

Sur une pièce de Trois-sols de 1583, que, vu le peu de valeur du titre, on présume être une pièce fausse, les mots, *Geneva civitas*, sont remplacés par, P . IVL . CAES . CON . (Pour Jules César Consul), et au revers on lit, POST TENEBRAS FIET LVX (Après les ténèbres viendra la lumière).

Six-sols. — Les *Six-sols* appartiennent aux dix-septième et dix-huitième siècles. Cette pièce de monnaie est mentionnée dès 1537; le 7 septembre de cette année, on arrêta que le maître de la monnaie pourrait faire des pièces de Six-sols, qui auraient d'un côté les armes de la ville, et de l'autre la figure de la Justice debout, mais cet arrêt ne fut pas mis à exécution.

Voici les dates connues des Six-sols à la croix : 1633, 34,

38, 39, 40, 41, 42, 78, 89, et 1722. Dès 1765, le revers présente les mots, SIX SOLS, ce qui fut continué pour les frappes des années 1765, 76, 91, 95, 96 et 1797, pendant lesquelles on en émit 673,546 pièces. Les pièces frappées de 1795 à 97 portent les dates de l'Ère républicaine.

Pièces d'argent.

On a frappé des monnaies d'argent dans les années qui suivirent immédiatement la Réforme; Froment (1), qui écrivait dans ce temps-là, après avoir rappelé qu'antérieurement, le duc de Savoie faisait battre la monnaie « dehors la ville, auprès « de la porte S[t] Gervès, septante-quatre pas en tirant à Lau- « sanne, » ajoute, en parlant des Genevois, « et si font battre « de bonne monnoye, des escus, des testons, demi-testons, des « sols, des pièces de trois et de deux quarts et de quarts et de « forts et de deniers. »

Nous adopterons, pour les monnaies d'argent, une division en deux catégories, se rapportant, la première au seizième siècle, et la seconde à l'époque postérieure.

1. SEIZIÈME SIÈCLE.

ÉCU VALANT 4 A 8 FLORINS.

Thaler. — Il paraît qu'à l'origine le *Thaler* ou écu de Genève valait 4 florins; dès lors il augmenta de valeur; en 1548, il était taxé à 4 florins 8 sols, et à 5 florins en 1581. Le Thaler fut une des premières monnaies frappées; celui de 1536 (2) porte la Clef et l'Aigle, avec la croix au revers; il en

(1) *Actes et faits merueilleux de la cité de Geneue,* chap. LIX, msc.

(2) Voy. Haller, *Schweizerisches Münz- und Medaillen-Kabinet.* C'est probablement par erreur typographique que cet écu est indiqué, dans l'ouvrage cité (n° 1947), comme étant de 1526.

est de même d'un écu sans date, indiqué par Haller (n° 1946), et portant au revers la croix fleurdelisée, la devise, POST TENEBRAS LVCEM, et la signature G. Depuis 1540, la croix est remplacée par le nom de Jésus placé dans le disque d'un soleil, puis simultanément par l'aigle impériale. Les émissions connues des anciens écus genevois datent des années suivantes : 1536, 40 et 1542 (1); pièces sans date; 1554, 57, 59, 60, 61, 62, 67, 89, 95 et 1596. Depuis 1559, on trouve des Thaler dont le soleil du revers est remplacé par l'aigle impériale. On a des arrêts de frappe de ces pièces pour les années 1543, 48 et 1554. En 1623, le Thaler ou ancien écu de Genève était taxé à 8 florins (2).

Double-thaler. — Haller mentionne, dans son ouvrage sur les monnaies et médailles suisses (nos 1971 et 1973), deux *Doubles-thaler* de Genève, frappés en 1596 et 1598, portant sur la face la Clef et l'Aigle au cimier impérial, et au revers l'aigle double.

Demi-thaler. — L'ordonnance du 26 janvier 1580 statue sur la taille et le titre des *Demi-thaler*. Les empreintes de ces pièces sont analogues à celles des Thaler; celles que l'on possède se rapportant à cette époque, portent le millésime de 1597.

Teston. — A l'origine le *Teston* valait 1 florin, soit 1 quart-d'écu; en 1548 il était taxé à 13 sols 6 deniers; ce qui était encore à peu près le quart de l'écu, valant, ainsi que nous venons de le voir, 4 florins 8 sols; en 1578, on fixa la

(1) L'ordonnance de 1542 porte que les *Écus* seront à 23 carats de fin en loi, et du poids de 2 deniers 16 grains.

(2) *Reg. du Conseil,* au 4 avril; le même arrêt fixe la valeur de l'écu d'Empire à 7 florins 11 sols.

valeur du Teston à 18 sols 1 fort. En 1588, le Teston valait 18 sols 6 deniers; en 1591, 22 sols; en 1696, 23 sols 6 deniers, et 2 florins 8 sols en 1660. Ces pièces portent la Clef et l'Aigle au cimier impérial, et au revers la croix à fourchette. Les Testons, dont on a quelques exemplaires sans millésime, portent les dates de 1561, 62 et 1580. Il en a dû être frappé aussi en 1542, 43, 48, 64, 70 et 1573.

Suivant l'ordonnance de 1542, ils devaient peser 7 deniers 12 grains; mais ceux que l'on possède ne pèsent que 7 deniers 6 grains.

Demi-teston. — On a des *Demi-testons* portant la croix, sans date et au millésime de 1550, 61 et 62. On a dû en frapper en 1570, 73 et 80.

Quart-de-teston. — Les *Quarts-de-teston* datent de 1562 et 1593 (1).

2. DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES.

ÉCU VALANT 8 FLORINS A 10 FLORINS 6 SOLS.

Écu-patagon. — Depuis 1637, l'écu de Genève est qualifié d'*Écu-Patagon*; il valait alors 8 florins 4 sols; l'année suivante le thaler et l'Écu Patagon sont taxés tous deux à 8 florins 6 sols; en 1640, le dernier valait 9 florins; 9 florins 4 sols en 1643 et 44; 9 florins 6 sols en 1647; depuis 1651 jusqu'à 1676 sa valeur fut cotée à 10 florins. Ces écus portent la Clef et l'Aigle au cimier moderne, avec l'aigle impériale au

(1) Ce dernier paraît plutôt une Conseillère (a), ou frappe d'argent du *sol-six-deniers* de 1593 qu'un *Quart-de-teston*.

(a) On appelait *Conseillères* et *Syndicales* les pièces battues en première frappe et offertes aux magistrats siégeant lors de l'émission d'une nouvelle monnaie; les conseillères étaient d'argent et les syndicales en or.

revers. Haller cite (n° 1945) un écu sans date, portant ces empreintes et se rapportant probablement au même temps. Les dates d'émission connues sont : 1603, 12, 20, 21, 22, 23, 25, 27, 28, 30, 33, 35, 38, 40, 41, 42, 52, 57 et 1659.

Dans les années 1721, 22 et 23, l'on émit des Écus Patagons valant 10 florins 6 sols, soit 3 livres courantes ; ces écus, frappés au nombre de 112,396, portent, comme les précédents, la Clef et l'Aigle et l'aigle impériale (1).

Demi-écu. — Les *Demi-écus* ont été frappés dans les années 1620, 21, 22, 23, 26, 38, 41, 57, 58 et 1659.

Quart-d'écu. — Les *Quarts-d'écu* se rapportant à la seconde division de l'écu, sont des années 1602, 19, 20, 24, 26, 27, 33, 34, 35, 36, 41 et 57. En 1644, 45 et 47, le revers est remplacé par l'indication, POVR XXIIII SOLS (2) ; en 1657, on trouve le *Mousqueton*, médaille-monnaie d'argent valant aussi 24 sols.

Les Quarts-d'écu étaient quelquefois qualifiés de *Testons*, car on voit dans les registres que le 9 août 1620, le Petit Conseil ordonna d'employer la valeur de 2000 écus en ducatons à frapper des *testons blancs* du poids de 6 $^1/_2$ deniers et au titre de 9 deniers 2 grains, ce qui correspond aux quarts-d'écu.

Florin, Huitain ou Demi-quart-de-thaler. — Dès le 26 janvier 1580, on trouve un arrêt de frappe relatif à des *Florins* d'argent ; mais il ne paraît pas avoir été mis à exécution plus qu'une ordonnance de 1570, suivant la-

(1) L'*Écu-blanc*, taxé à 10 florins 6 sols dès le 24 mars 1654 (*Reg.*), n'était probablement pas l'écu genevois, mais cette dénomination lui fut plus tard affectée.

(2) Suivant Haller, on aurait frappé des 24 sols d'argent portant l'indication de cette valeur simultanément avec les quarts-d'écu dans les années 1623, 35, 44, 45, 47 et 1657.

quelle on aurait dû frapper des *Florins* et des *Demi-florins* en billon.

Les Florins appelés *Huitains,* lorsque l'écu était taxé à 8 florins, appartiennent aux années 1602, 3, 24, 25, 26, 28, 35, et 1654, année où l'on en fit pour 3000 écus.

Suivant les arrêts de frappe, on aurait dû frapper de ces pièces en 1609 et 1610.

Seizain. — En 1602, 3, 7, 10, 11 et 1624, on frappa des *Seizains* ou *Six-sols* d'argent.

Les quarts-d'écu ou pièces de 2 florins, les florins et les six-sols, frappés en 1602, sont en argent fin et accusent intrinsèquement la valeur qu'ils représentaient.

PIÈCES D'ARGENT ALIQUOTES DE L'ECU DE 8 FLORINS.

Un arrêt du Deux-Cents, du 15 décembre 1609, ordonna la fabrication de pièces de *Huit-sols,* de *Quatre-sols* et de *Deux-sols* d'argent; on a des VIII SOLS et des IIII SOLS de 1610, des III SOLS de 1603 et 4, et des DEUX SOLS de 1609 et 1610; ces dernières ne se rencontrent pas dans les collections; il est cependant certain qu'elles ont été exécutées, l'arrêt du 2 mars 1610 statuant qu'il sera frappé des pièces de deux-sols d'argent, *de même poids et en même nombre que l'année dernière.*

PIÈCES D'ARGENT ALIQUOTES DE L'ÉCU DE 10 FLORINS 4 SOLS.

Vingt-et-un-sols, soit Dix-sols-courants. — Les pièces de *Vingt-et-un-sols,* sixième partie de l'écu, ont été frappées au nombre de 684,548 pièces, pendant les années 1710, 11, 14, 15, 20 et 1721. A l'avers, elles portent la Clef et l'Aigle, surmontée du cimier moderne et entourée des mots, RESPUBLICA GENEVENSIS. Au revers, la devise de Genève, placée dans un cartouche est surmontée du soleil.

Dix-sols-six-deniers. — Ces pièces, douzième partie de l'écu, ont des empreintes analogues aux précédentes ; elles furent émises, au nombre de 100,138, dans les années 1714 et 1715 (1).

Pièces d'or.

Depuis 1542 à 1772, on a frappé à Genève des monnaies d'or de dénominations et de valeurs très-diverses, que nous classerons en six catégories différentes : les VIEUX-DUCATS, les ÉCUS-D'OR-SOL, les ÉCUS-PISTOLETS, les VIEILLES-PISTOLES, les QUADRUPLES, les DUCATS et les PISTOLES-NEUVES.

Vieux-ducat. — En 1542 (2), on frappa des *Ducats*, et la même année, ou l'année suivante, des *Doubles-ducats*. Les premières de ces pièces pesaient 2 deniers 18 grains et étaient au titre de 23 $^{7}/_{8}$ carats (3).

(1) Certaines pièces d'argent de Genève étaient fort recherchées à l'étranger. On voit dans les *Registres du Conseil*, qu'en 1666, des offres furent faites à la Seigneurie par certains particuliers qui désiraient battre une grande quantité de pièces de 6 et de 8 sols, pour les envoyer au Levant; et en 1668, des propositions analogues furent faites touchant des pièces de 5 et de 10 sols. A peu près à la même époque (1634), les *six-deniers* de Genève s'écoulaient en France avec une si grande rapidité que cela donna à quelques personnes l'idée d'en faire un objet de spéculation. 50,000 marcs de ces pièces furent frappées et expédiées ; mais peu après, la Cour des monnaies les ayant décriées, l'opération échoua, et les pièces, renvoyées à Genève, furent taxées à quatre deniers par un arrêt du Deux-Cents en date du 11 avril 1655.

(2) Ordonnance donnée à Henri Goulaz, portant que les *Ducats* seront à 23 7/8 carats de fin ou loi, et à 5 sols 9 deniers à la taille par marc, et auront de remède en loi $^{1}/_{8}$ de carat, et devront être du poids de 2 deniers 18 grains pièce, sans remède, pour le seigneuriage $^{1}/_{3}$ de ducat, et pour le brassage du maître $^{2}/_{3}$. Voy. aussi un arrêté du Petit Conseil, en date du 20 novembre 1543, ordonnant la frappe de *Ducats doubles*.

(3) *Reg. du Conseil*, au 30 janvier 1542.

Écu-d'or-sol. — L'arrêt du Conseil ordinaire, du 30 janvier 1542, statue que ces pièces seront à 23 carats de fin et pèseront 2 deniers 16 grains. Celui du 13 janvier 1548 en fixe la valeur à 4 florins 8 sols. Les *Écus-d'or* sont, de même que les *Vieux-ducats*, devenus d'une rareté telle, qu'on n'en connaît à Genève aucun exemplaire. Il est assez probable que la pièce d'or, décrite par Haller, sous le n° 1942 de ses monnaies et médailles suisses, est un de ces écus : l'absence de date et la signature G semblent l'indiquer; car nous avons dit que de 1542 à 1550 les monnaies de Genève sont privées de millésime, et qu'à l'époque de la frappe des ducats, Goulaz, dont l'initiale se lit sur la pièce de Haller, était maître de la monnaie de Genève; à l'avers de cette pièce on voit la Clef et l'Aigle surmontée du cimier impérial, avec les mots, GENEVA CIVITAS; au revers, le nom de Jésus rayonnant est entouré de la devise de Genève. Un second Écu-d'or, daté de 1561, est décrit par Haller, sous le n° 1954.

Écu-Pistolet ou Ducaton. — Les *Écus-Pistolets* furent frappés ensuite d'arrêtés du Conseil, en date du 9 mars et du 30 décembre 1562. Le dernier porte que le maître de la monnaie ferait des *Écus-Pistolets* à 22 $^1/_8$ carats de remède, à la taille de 74 $^1/_4$ écus au marc, à raison de 2 deniers 14 grains, la pièce valant 49 sols de Roy, soit 5 florins 1 sol 3 deniers (1). Les Écus-Pistolets, conservés dans les collections, ont exactement ce poids de 2 deniers 14 grains; ils portent,

(1) Le règlement du 9 mars porte que les Écus-Pistolets seront à 21 $^3/_4$ carats de fin, et à 73 $^1/_2$, pièces au marc, remède en loi une octave, et en poids 1 $^1/_2$ denier, seigneuriage pour Messieurs $^1/_4$ d'écu, et au Maître pour brassage $^3/_4$ d'écu, et que tous les remèdes, tant en loi qu'en poids, demeureront à la Seigneurie. Ces écus furent frappés à raison de 80 Écus-Pistolets le marc d'or fin, ce qui donne 17 florins 2 sols pour le carat.

sur la face principale, l'aigle impériale couronnée, ayant en cœur la Clef et l'Aigle, avec les mots, GENEVA CIVITAS, en légende [voy. pl. IV, fig. 5, la face de l'Écu-Pistolet de 1566], et au revers la devise, POST TENEBRAS LVX, écrite autour du soleil. [Voy. pl. II, fig. 6, le revers de l'Écu-Pistolet de 1576.]

Les dates connues de l'émission de ces écus sont les suivantes : 1562, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 72, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 85, 1603, 19 (1), 22, 30, 34, 38, 40, 41, 42, 44, 46, 48, 49 et 1651.

Au seizième siècle, la valeur de l'or, comparée à celle de l'argent, était fort différente de celle actuelle; l'or ne valant en général que douze fois plus que l'argent. Le 28 juillet 1587, le marc d'or fin fut taxé par le Conseil à 80 écus-pistolets (2), soit 500 florins, et le marc d'argent fin à 41 florins 8 sols. On voit par cet arrêté que l'Écu-Pistolet valait alors 6 florins 3 sols; en 1581 il ne valait que 5 florins, mais il continua à s'élever; en 1588, il était coté à 6 florins 5 sols, et en 1591, à 6 florins 6 sols et à 7 florins, et même à 7 florins 6 sols (30 août, *Reg. du Conseil*); cet écu fut porté à 8 florins 2 sols par arrêté du 21 décembre 1621, et à 8 florins par l'ordonnance du 8 avril 1623; en 1651, il valait 10 florins.

Au dix-septième siècle, l'Écu-Pistolet était généralement qualifié de *Ducaton* (3), et quelquefois de *Pistole,* ainsi qu'il paraît

(1) Haller donne, sous la date de 1621, une forte pièce d'or de Genève, où le savant Abauzit croyait reconnaître une médaille frappée en reconnaissance des secours reçus, pour les fortifications, de la Hollande et du prince d'Orange. (Voy. l'ouvrage cité de Haller, n° 1978.)

(2) L'appréciation du marc d'or fin à 80 Écus Pistolets se retrouve en 1562 (9 mars), 1570 (23 mai), 1573 (7 août), et 1580 (26 janvier). En 1587 le marc d'or valait 500 florins, et en 1786, 1288 florins.

(3) La dénomination de *Ducaton* se retrouve fréquemment dans les Registres d'Etat; en 1625, la solde des sergents-majors de la garnison était fixée à 6 Ducatons de 7 florins 6 sols par mois (*Reg.*). Quelquefois encore, au seizième siècle surtout, l'Ecu-Pistolet était qualifié d'*Ecu-Sol.*

par un arrêté du 4 décembre 1646, statuant que les *Pistoles de Genève* doivent peser 2 deniers 14 grains; mais en général cette qualification était réservée pour la pièce suivante.

Vieilles-pistoles. — Les *Vieilles-pistoles*, frappées dans les années 1636, 38, 39, 40, 41 et 1642, ont des empreintes analogues à celles des écus-pistolets, leur poids est de 5 deniers; une publication du 18 avril 1636, qualifiant cette pièce de *Pistole de Genève*, en fixe la valeur à 29 florins; en 1638, elle en valait 31; en 1647, 33 florins 6 sols; en 1650, 34 florins; en 1652, 35 florins; l'année suivante, 36 florins, et 36 florins 6 sols, de 1659 à 1676 sa valeur fut de 37 florins 6 sols, à l'époque où Haller écrivait (1781) la Vieille-Pistole valait 40 florins 3 sols.

Il paraît qu'antérieurement aux dates ci-dessus, l'on frappait à Genève de ces pistoles, puisqu'en 1600 elles sont cotées à 17 florins; en 1628, à 25 florins; à 27 et 28 florins en 1633 et 1634.

Quadruples. — Les *Quadruples* ont aussi l'empreinte des écus-pistolets; elles furent émises en suite d'une ordonnance de 1641; on en connaît avec les millésimes 1641 et 1646; leur poids est de 10 deniers 4 grains, et leur titre le même que celui des pièces précédentes.

Ducats. — Le 19 février 1644, le Petit Conseil permit aux maîtres de la monnaie de battre des *Ducats*, ayant d'un côté l'aigle impériale avec l'écu de Genève en cœur, et de l'autre les mots, DVCATVS REIPVBLICÆ GENEVENSIS, inscrits dans un cartouche entouré d'ornements (1).

Le poids des Ducats est de 2 deniers 16 grains; les dates

(1) Ces ducats sont des poids et titre des ducats de l'Empire et de Hongrie de cette époque.

de leur émission sont : **1644, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 56 et 1657.** Il devrait en exister aussi avec la date de **1674**, car le 18 mars de cette année le Conseil autorisa des particuliers à faire frapper pour leur compte, dans la Monnaie de la ville, des Ducats aux poids et titre accoutumés, se réservant seulement les droits de monnayage. (*Reg. du Conseil.*)

Doubles-ducats. — Ces pièces, dont les empreintes sont les mêmes que celles des ducats, portent les millésimes : **1646, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 64 et 1690.**

Le **Demi-ducat** cité par Haller, sous le n° **1981**, ne paraît être autre chose que l'écu-pistolet frappé à cette date, c'est-à-dire en **1622.**

Pistole-forte. — Il existe des *Pistoles-fortes* sans date; telle est la pièce d'or décrite par Haller, sous le n° **1943**, et portant d'un côté la Clef et l'Aigle et de l'autre l'aigle impériale empreintes des Pistoles-fortes que nous connaissons. Les dates d'émission de ces pièces, qui valaient 40 florins 3 sols et pèsent 5 deniers 6 grains, sont : 1722, 23 et 24. Ces dernières, frappées au nombre de 400 seulement, sont devenues fort rares.

Pistoles, soit 35 florins. — Les dates d'émission sont : 1752, 53 [pl. II, fig. 8], 54, 55, 56, 57, 58, 62, 70, et 1772 (1). Les pistoles neuves, dont le poids est 4 deniers $10\,^{2}/_{3}$ grains, ont été frappées au nombre de 104,674. La pistole de 1772 [voy. pl. IV, fig. 6] porte l'empreinte des Pis-

(1) Les Pistoles de 1772 sont les dernières pièces d'or frappées par l'ancienne République. En 1796, le Département des finances proposa au Conseil administratif une nouvelle frappe de Pistoles ; mais sa demande ne fut pas accordée. (*Registre,* des 21 et 28 mai.)

toles-fortes; toutes les autres ont la Clef et l'Aigle sur la face et le soleil au revers.

Triple-pistole. — Les *Triples-pistoles* valaient 30 livres; elles n'ont été frappées qu'en 1771 et au nombre de 1910 seulement; ces pièces pèsent 13 deniers 9 grains. Les Triples-pistoles portent la Clef et l'Aigle, avec le soleil au revers.

Pièces de cuivre.

Florins, Six-sols et Sols. — Par un arrêté en date du 8 juin 1590, le Conseil décréta la frappe de monnaies en cuivre; ces obsidionales, qui servirent pour payer les troupes qui étaient au service de la République pendant la guerre contre la Savoie, furent rachetées plus tard. A l'avers elles portent la Clef et l'Aigle dans un soleil, et sur l'autre face une inscription indiquant leur valeur; le florin porte, P . XII . SOLS . POVR . LES SOLDATS . DE . GENEVE . 1590. Les deux autres pièces ont des indications analogues.

Deniers et Forts. — On possède des *Deniers* et des *Forts* en cuivre, sans millésime, qui paraissent avoir été frappés en même temps que les pièces précédentes; d'un côté ils portent la Clef et l'Aigle, et de l'autre, POVR . VN ou POVR . DEVX . DENIERS .

A l'époque où ces monnaies furent frappées, les ressources de l'État étaient complétement absorbées par les dépenses énormes qu'entraînait l'alliance avec l'armée française, et ce ne fut qu'après avoir épuisé toutes les ressources, après avoir emprunté la vaisselle des particuliers, s'être rendu compte des matières-précieuses qui pouvaient se trouver dans la ville, après avoir même essayé des moyens occultes de l'alchimie pour transmuter les métaux, que le Conseil se résolut à battre ces monnaies de détresse (1).

(1) Michel Roset fut le principal instigateur des recherches entre-

II. GENEVOISE.

En traitant des armoiries de Genève à l'époque révolutionnaire, nous avons dit quel fut le système monétaire adopté alors; il nous reste à indiquer les émissions de cette monnaie. En 1794, on frappa 14,000 *Genevoises*, et en 1795 et 96,

prises à cette époque, dans le but de faire de l'or. Dans la séance du Conseil, du 6 janvier 1590, ce sénateur déclara que dans son dernier voyage en Suisse plusieurs personnes dignes de foi l'avaient assuré qu'un certain Allemand avait le secret de la pierre philosophale et que, par le moyen d'une poudre merveilleuse, il était parvenu à changer en vaisselle d'or pur des plats d'étain. Après avoir conféré là-dessus, les conseillers trouvèrent qu'il serait fort à propos « d'attirer semblables gens dans cette ville pour nous procurer ce métal dont la pauvre République chargée de tous côtés, de tant de dettes et engagée dans de si grandes dépenses, auroit besoin. Dont opiné, le Conseil arrête que le dit seigneur Roset, dans le voyage qu'il va faire en Suisse puisse promettre de notre part à une ou plusieurs personnes, de quelque état, condition et nation qu'elles soyent, qui ayent un tel secret, de pouvoir habiter en cette ville avec leurs familles, en faisant part à la Seigneurie du profit qu'ils feront, telle qu'il leur plaira, de quoy ont été délivrées au dit Roset lettres scellées de notre part pour les remettre à qui il avisera. »

Roset revint, comme on le pense, sans le faiseur d'or, ce qui fut cause de mesures sévères prises contre les alchimistes, à qui l'on interdit l'exercice de leur art. En 1604, le Conseil refusa encore d'ouïr un homme « qui savait augmenter l'or, » mais on revint bientôt aux anciennes idées, et malgré les tours de la Bretegonne qui, en 1653, emporta plus de cinq mille ducats escroqués à ses trop crédules auditeurs (a), on voit en 1660 un alchimiste afficher publiquement des

(a) Voy. dans Picot, *Histoire de Genève*, t. III, p. 63 et suiv., l'histoire de cette femme qui se faisait appeler Marguerite de Bartingo.

La réponse de l'hôpitalier, lorsque les directeurs de l'hôpital voulurent créer dans cet établissement des fourneaux magiques en faveur des nécessiteux mérite d'être rappelée. « L'argent du pauvre, dit-il, doit s'augmenter par la bénédiction de Dieu et par la charité des fidèles, et non par des voies indirectes et par des secrets de femme. »

36,430 *Gros-écus* ayant la même valeur, mais une empreinte différente des pièces précédentes : la face occupée par le profil de femme, personnification de la République, ayant été abandonnée pour la Clef et l'Aigle dans une couronne de chêne et les inscriptions du revers pour l'image du soleil. Les *Demi-écus*, au nombre de 65,251, datent de 1795; ces derniers valaient 6 florins 4 sols 6 deniers, et les Genevoises, ainsi que les Gros-écus, 12 florins 9 sols.

Les pièces de *Quinze-sols*, dont les coins ont été gravés par Wiélandy, datent de 1795, bien qu'elles portent la date de 1794 sur la face qui avait été destinée pour la frappe des *Décimes*, et qui fut appliquée aux Quinze-sols en suite de l'art. V de l'arrêté du 8 février 1795. Le nombre des Quinze-sols émis est de 344,936.

III. FRANC.

Pendant la domination française, et pour remplir une des clauses du *Traité de réunion*, dont le douzième article stipulait que *le Directoire Exécutif employerait ses bons offices auprès du Corps Législatif pour faire placer à Genève un hôtel des monnaies*, on établit momentanément un atelier dans une salle basse de l'Hôtel-de-Ville, où l'on frappa des pièces de billon et d'argent, pour une valeur de 168,000 francs environ. L'an XII, D'Arbigny, et l'an XIII, Froidevaux furent maîtres de la monnaie de Genève, qui cessa sa fabrication le 4 floréal de cette dernière année. Les pièces émises sont des pièces d'*Un*, de *Deux* et de *Cinq-francs*, portant l'an XI et XII, un lion et un G pour marque monétaire; et l'an XIII, une truite et un G, il en est

placards touchant les vertus de l'or potable; et en 1666, le Conseil non-seulement permettre à un Italien qui changeait le mercure en argent, d'exercer son métier, « pourvu qu'il le fasse sans tromperie, » mais encore manifester la résolution de profiter lui même de ce moyen pour augmenter le trésor public. (*Reg.*, du 2 janvier.)

ainsi sur les *Cinquante* centimes de la même année. Les cinq-centimes de l'an VIII et les décimes de l'an IX portent le lion, le G et une petite figure tenant un arc.

Nous avons vu que, lors de la Restauration, de nouvelles monnaies furent frappées suivant l'ancien système monétaire genevois ; cela dura jusqu'en 1838, époque où le système décimal français, le seul en vigueur aujourd'hui, fut adopté.

On a frappé pour 287,500 francs environ de cette nouvelle monnaie. Voici le nombre des pièces émises et la date des lois de frappe :

Loi du 25 *juillet* 1838.

197,933	pièces de	25	centimes.	
129,372	»	10	»	
331,405	»	4	»	
78,065	»	2	»	
324,991	»	1	»	(compris la frappe du 22 mai 1839.)

Loi du 5 *juin* 1840.

242,662	pièces de	5	centimes.
397,000	»	1	»

Loi du 8 *décembre* 1843.

220,116	pièces de	25	centimes.
149,220	»	10	»
400,822	»	1	»

Loi des 16 *janvier et* 8 *juillet* 1846.

850,285 pièces de 1 centime.

Loi des 8 *juillet et* 16 *novembre* 1846.

221,557 pièces de 25 centimes.
302,383 » 10 »
413,106 » 5 »

Loi du 28 *avril* 1847.

43,189 pièces de 5 centimes.
Soit en totalité 4,302,106 pièces.

Au commencement de 1848 la frappe de monnaies d'or et d'argent suivant le système décimal a été décrétée. La loi rendue à ce sujet, le 3 avril, est conçue dans lès termes suivants :

ART. 1er. Le Conseil d'Etat est autorisé à faire frapper, pour le compte des particuliers, des monnaies d'or et d'argent ayant la même valeur intrinsèque que les monnaies françaises, savoir :

A. Des pièces d'or de 20 et de 10 francs. L'or à 750 millièmes d'or fin et 150 millièmes d'argent fin, soit à 18 carats.

Les 20 francs pesant 7 grammes 642 milligrammes.
Les 10 » 3 » 821 »

B. Des pièces d'argent de 10 et de 5 francs. L'argent à 865 millièmes d'argent fin et 135 millièmes d'alliage.

Les 5 francs pesant 26 grammes 11 milligrammes.
Les 10 » 52 » 22 »

ART. II. Les frais de cette fabrication seront supportés :

A. Par l'Etat pour ce qui concerne les coins;

B. Par les particuliers pour l'excédant du coût de fonte et de frappe à Genève sur le coût de France.

ART. III. Le Conseil d'Etat fera un règlement en rapport avec les articles 1 et 2 de la présente loi.

ART. IV. Une somme de 2000 fr. est mise à la disposition du Conseil d'Etat, pour la destination ci-dessus indiquée.

Voici le relevé des frappes de cette nouvelle monnaie dont les pièces sont devenues rares:

20 francs en or	3421	pièces.
10 » »	326	»
5 francs en argent	1176	»
10 » »	385	»

D'après l'article 36 de la nouvelle constitution fédérale la Confédération se réservant la frappe et les droits de régale sur les monnaies; il n'y aura plus de monnaies cantonales, et notre dernière frappe clôt l'histoire monétaire de la République de Genève.

CHAPITRE III.

DES UNIFORMES MILITAIRES ET DES DRAPEAUX DES TROUPES GENEVOISES.

1. Des Uniformes.

Nous avons eu l'occasion de signaler les rapports qui existent entre les armoiries genevoises et les uniformes militaires; nous résumerons ce sujet en ajoutant quelques mots sur l'organisation des milices de Genève (1).

C'est dans les abbayes, confréries ou sociétés militaires du

(1) On comprend facilement que nous ne pouvons qu'effleurer ici ce sujet, qui sera traité complétement dans un travail spécial que prépare, sur l'histoire des milices genevoises, un de nos savants concitoyens, M. le lieutenant-colonel Massé, qui a bien voulu nous donner connaissance de son travail et nous autoriser à en citer quelques fragments.

moyen âge qu'il nous faut chercher les premières milices de Genève. Avec l'origine de la Commune, c'est-à-dire avec le treizième siècle, apparaît l'*Abbaye de Monsieur Saint-Pierre* (1), vaste association politique et militaire qui réunissait l'élite de la jeunesse genevoise sous le patronage de l'apôtre protecteur de la cité. La *Noble Confrairie des Archiers de Monsieur Saint-Sébastien*, encore existante aujourd'hui dans la Société du Jeu de l'Arc, a une origine probablement plus ancienne que la précédente. Plus tard, les confréries des Arbalestiers, des Hacquebutiers et autres nous montrent la suite de cette ancienne organisation militaire, qui dura d'une manière effective jusque dans les premières années du seizième siècle. Aux mêmes époques, la police et la garde de la ville étaient confiées à des employés armés; durant le jour c'étaient les archers du Prince-Evêque, pendant la nuit les officiers des syndics qui remplissaient ce rôle, les pouvoirs s'étant partagé la juridiction de la cité en deux parts; et de ce que les officiers du peuple remplissaient leur charge du soir au matin ils prirent le nom de *Guets*, qu'ils conservèrent tant qu'ils furent chargés de la police nocturne.

Comme on le voit, les hommes d'armes genevois se divisaient en deux camps, la Communauté avait ses guets soldés et son Abbaye de Saint-Pierre, le Prince ses gardes et les anciennes confréries qui, sans doute, formèrent les premières troupes de Genève.

Avec le commencement du seizième siècle apparaît une organisation toute différente, chaque jour la Communauté augmentait ses droits aux dépens de ceux de l'Évêque; pour les

(1) Cette abbaye, renouvelée en juillet 1483, malgré l'opposition de l'évêque, abolie en octobre de la même année par le Conseil, fut rétablie en 1491, le 3 février, le Conseil des Cinquante approuva ses statuts, sous la réserve de la sanction épiscopale, et donna la garde d'une bannière à l'abbé; ces anciens statuts ont été imprimés dans un mémoire de M. L. Sordet, intitulé : *Des Abbayes ou Sociétés laïques de Genève*, inséré au commencement du tome IV des *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève.*

augmenter encore, ses conseils imaginèrent un remaniement complet du système militaire, les anciennes confréries ne sont point supprimées mais leur importance est considérablement diminuée par la création de corps de milices tout à fait distincts, car ils sont sous les ordres immédiats de la Commune, et formés de tous les hommes en état de porter les armes (1). Vers 1527 la ville fut, sous le rapport militaire, divisée en quatre quartiers (2), formés de la réunion des dizaines contiguës et placées chacune sous le commandement d'un capitaine, le dizenier était à la tête de sa dizaine, et un capitaine général (3), charge ancienne dans la république, forma le pouvoir

(1) Tous les citoyens genevois étaient tenus d'être pourvus d'armes depuis une époque fort ancienne; ce fut vers la fin du quinzième siècle que la Commune s'attribua le commandement des forces militaires de la ville. Le 26 février 1483, le Conseil général décida qu'à l'avenir ce serait entre les mains des syndics que les dizeniers et les centeniers prêteraient serment d'obéissance et de fidélité. (*Extr. des Reg.*)

(2) *Reg.*, du 26 mars 1528. Ces quartiers étaient au nombre de six en 1539 et 1546. Voici leur division et le nom des capitaines, extraits du Registre, du 11 août 1539.

Le Cappitaiene de la porte de Riue, N. Fran. Rosset.
» du Mollard, N. Estienne Dadaz.
» St. Geruex, N. Claude Salaz.
» du Bourg de feur, N. Jo. Coquet.
» de Nostre Dame du Pont (a), N. Estienne ChappeauRouge.
» de la Juiry (b), N. Amy Bandiere.
» de l'arthillierie, N. Amy Gervex.

(3) L'office de capitaine-général fut supprimé en 1555 par ordre du Conseil général, qui défendit, sous peine d'avoir la tête tranchée, de proposer le rétablissement de cet office. (*Reg.*, du 8 septembre.)

(a) Ce quartier avait pris son nom d'une chapelle qui existait autrefois au bas de la Cité.

(b) La Juiverie. Ce quartier comprenait les alentours de l'église de Saint-Germain; on voit, par les *Registres du Conseil*, qu'en 1428 on obligea tous les juifs à se retirer dans leur *quartier ordinaire, proche la porte de Palais*. Une bulle de 1411 nous montre également les juifs de Genève habitant la paroisse de Saint-Germain.

supérieur du nouveau système. Besançon Hugues, qui remplissait cette charge importante, y fut confirmé par arrêté du Conseil général en date du 15 juillet de cette année 1527. Cette confirmation de notre célèbre concitoyen n'est pas le seul argument qui indique la date ci-dessus comme étant celle du changement indiqué, l'on voit le même Conseil général augmenter le pouvoir des capitaines, banderets et dizeniers et imposer le port de l'épée à tous les citoyens (1). Au mois d'août on acheta un grand nombre de piques, et en décembre plusieurs pièces d'artillerie furent coulées; enfin le 26 mars de l'année suivante on délivra aux quatre capitaines non-seulement des armes, mais encore six aunes de taffetas pour chacun des drapeaux (2).

Cette nouvelle organisation ne fut pas reçue sans empêchement de la part des Societés militaires, qui comprirent bien la diminution d'importance qui résulterait pour elles de l'adoption du nouveau système; l'augmentation d'autorité donnée aux chefs, et qui s'étendait jusqu'à pouvoir frapper les récalcitrants, se rapporte à cette opposition; en 1535 la fusion n'était point encore opérée, au mois d'octobre de cette année, les compagnons des Exercices firent, sans ordre donné, une escarmouche près du pont d'Arve, ce qui donna lieu à l'ordre du jour du 10 décembre portant: que tous les citoyens doivent se retirer chacun sous son capitaine, lorsqu'on sonnera le tambour, à peine du gibet. (*Reg. du Conseil.*)

C'est aussi vers 1527 que nous placerons l'origine des uniformes de nos milices bourgeoises. Tant que les hommes d'ar-

(1) L'arrêté du Conseil présente quelques dispositions curieuses: il donne aux chefs le pouvoir de frapper les soldats; il ordonne à chacun de fournir sa maison d'armes et de *baculis defensilibus;* d'accourir *ad sonum cimbali* se ranger en armes sous son dizenier, à peine de trois traits de corde, et sous la même peine de ne point agir sans l'ordre des commis du très-illustre seigneur évêque et de la cité. Les prêtres ne sont point exemptés du service et devaient, au premier coup d'alarme, se rendre armés chacun sous son dizenier.

(2) *Reg.*, du 15 juillet 1527 au 26 mars 1528.

mes étaient bardés de fer ils n'eurent pas d'uniformes proprement dits, quoiqu'ils ne manquassent pas de signes de ralliement propres à prévenir les résultats de la confusion qui pouvait résulter de la variété des armures, mais lorsque ces pesantes carapaces furent abandonnées pour un équipement plus commode, l'on pensa aussi à donner aux soldats un accoutrement dont une partie au moins serait la même pour tous. On choisit pour être d'uniforme la *saie* ou *casaque*, espèce de surtout peu différent de nos paletots-sacs; pour les troupes de Genève ces casaques furent *grises* (1), plus tard on les doubla de rouge, on en retroussa les pans et le bout des manches pour en faire voir la doublure, telle fut l'origine du pourpoint, plus ou moins juste au corps, qui fut l'habit militaire en usage pour les troupes genevoises jusqu'en 1782 (2).

Les expressions qu'emploient les chroniqueurs qui écrivaient au commencement du seizième siècle, expressions dans lesquelles on remarque l'indication de l'uniforme et un sentiment d'admiration pour l'effet qui en résulte, tendent à confirmer l'opinion que nous avons émise sur l'époque de son adoption pour les milices genevoises. Nous ne citerons à ce sujet qu'un passage de Balard qui écrivait peu après cette époque. « Le 5 mars 1531, dit-il dans son journal, les enfans de la cité de Geneue allerent

(1) Dès le commencement du siècle, on voit apparaître la casaque grise. « En 1506, le duc de Savoie, Charles III, ayant guerre contre le Valais, demanda secours à Genève et lui fut accordé cent vingt hommes de pied, auxquels fut élu, le 17 avril, pour capitaine le syndic Burdignin, auquel fut donné double gage et un *saion de la devise de la ville*, qui couta vingt florins. » (Extrait des *Registres du Conseil*, par Noël.) Voy., sur la couleur de cette devise, le chapitre 4 du livre III.

Il ne faut pas confondre ce syndic *de Burdignin* avec celui du même nom, dont nous avons parlé (p. 41), et qui, en 1450, fut envoyé au secours de la ville de Lausanne, alors en guerre avec les Fribourgeois. (Gaudy-Le Fort, *Promenades historiques*, p. 207.)

(2) *Notice historique sur l'organisation des Milices de la République de Genève*, par M. le lieutenant-colonel Massé; msc.

au devant des ambassadeurs des deux villes à ung quart de lieu loing tous habillez de mesmes armes soubz leurs casaques, les ung aquebutiers et les aultres lances gayes. Les faisant bon voir à cheual et à l'entré de la cité furent salués de l'artillerye. »

Vers la fin du seizième siècle on promulgua des lois importantes sur les milices genevoises. Nous extrayons les passages suivants de l'ouvrage manuscrit de M. Massé. « Au mois de « septembre 1574 fut décrétée une nouvelle organisation des « forces militaires soit Milices de la République, qui a subsisté « de longues années ou pour mieux dire fut la base de toutes les « lois et organisations militaires postérieures de la République « de Genève jusqu'à la fin de 1798.

« La classification par quartiers de la ville fut bien toujours « la base de cette nouvelle organisation, mais l'on adopta pour « chaque principale division une nouvelle dénomination, savoir « celle de *Régiment*. Ce changement fut sûrement de grande « importance et dut faire un grand effet à l'époque où il « fut adopté; on ne peut point cependant trouver, ni dans les « histoires du temps ni dans les Registres de l'Etat, les motifs « qui l'amenèrent. Probablement que la dénomination de Ré- « giment avait prévalu dans les pays voisins, et qu'étant alors « de mode, on voulut la suivre également à Genève. Il paraît, « d'ailleurs, que comme il y avait déjà anciennement quatre « capitaines particuliers, cette division resta la base des quatre « Régiments; sans autre commentaire, on trouve au volume des « Registres d'Etat de 1574 et au mardi 21 septembre, le « tableau de l'organisation nouvelle.

« Chaque Régiment comprenait une certaine étendue de la « ville, savoir une certaine quantité de quartiers adjacents. « Chaque Régiment était composé de quatre Compagnies, for- « mées des habitants des rues contiguës. Un certain nombre de « dizaines étaient affectées à chaque compagnie. Tous les bour- « geois en état de porter les armes furent ainsi répartis dans « ces quatre régiments.

« Chaque régiment était commandé par un Colonel et par un « Lieutenant-Colonel, lesquels deux officiers étaient choisis « parmi les syndics et les membres du Petit-Conseil. Chaque « compagnie avait un Capitaine, un Lieutenant, un Enseigne, un « Lieutenant d'enseigne, deux Sergents, quatre Caporaux et un « nombre indéterminé de soldats. Les capitaines devaient être « pris parmi les membres du conseil des Deux-Cents. »

Ces quatre régiments étaient répartis comme suit : Bourg-de-Four, Rive, porte Neuve et Saint-Gervais (1) ; jusqu'en 1704 les hommes qui les composaient furent classés par corps de profession (2), ce qui donna lieu à la singulière réclamation du syndic Amy Château-Neuf qui dit au Conseil, au sujet de la compagnie de son frère François : « Que les Seigneurs commis avaient inégalement distribué les hommes, lui ayant baillé sous lui tous les plus malotrus de la ville, assavoir tous laboureurs et pauvres gens, au lieu qu'on a baillé les braves aux autres capitaines (3). »

Depuis l'Edit de 1574 jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, il y eut peu de modifications dans l'organisation de la milice.

En 1589 (4) le Conseil rendit une ordonnance militaire revue en 1603 (5) et remarquable par la sévérité des prescriptions disciplinaires, dont on peut juger par les passages suivants :

Est défendu sus peine de la vie à tous soldats, tant de cheual que de pied, de n'abandonner leurs enseignes ny sortir de leur rang sans congé de leurs Capitaines.

(1) *Reg.*, du 21 septembre 1574.

(2) Cette classification n'était pas nouvelle ; le 19 octobre 1481, le Conseil ordinaire arrêta que chaque métier aurait son capitaine, élu par ceux du métier. (*Registre.*)

(3) Voy. *Extr. des Reg.*, cité par M. Massé.

(4) Le 21 mai 1582, une ordonnance sur la discipline militaire fut rendue par le Petit Conseil. (*Reg.*)

(5) Ces ordonnances, rendues le 2 avril 1589 et revues le 9 mai 1603, ont été imprimées en 1609.

Le soldat qui faudra à sa faction sans cause légitime, passera par les piques.

Item est défendu d'aller loger estant en la campagne, ou prendre autre cartier que celuy qui sera donné par le mareschal de camp à peine de la vie.

Est défendu à tout soldat de n'abandonner sa garde, à peine de la vie.

Le soldat qui aura abandonné sa sentinelle, ou esté trouué dormant en icelle, sera puny de mort et à cest effect sera amené au Capitaine pour le présenter à la Iustice.

Tous violemens sont défendus sus peine de la vie.

Celuy qui aura commis paillardise, sera chastié par prison neuf iours, la seconde fois, cheuauchera le canon.

Doubles adultères seront punis de mort, et les simples par le collier.

Tout larcin sera puny exemplairement selon l'exigence du cas.

Est défendu de iurer sa foy, son ame, saincts, ou sainctes, ou autres iuremens profanes et déguisemens d'iceux (1).

Et de mesme celuy qui donnera soi mesme, ou autre au diable, ou qui fera imprécations : celuy aussi qui iurera le nom de Dieu, la mort, le sang, demandera aussi pardon à Dieu à la teste des compagnies.

(1) Que nul n'ait à desguiser vn blaspheme, disant, mordina, sangdina, par le corpsbieu et semblables, à peine de tenir prison vingt-quatre heures en pain et eau. (Art. XII de l'Ordonnance du 7 novembre 1568, revue et publiée en 1617.) — La même ordonnance prononce, pour les récidives des cas de blasphème, le baisement de la terre, l'amende pécuniaire, l'amende honorable la torche au poing, la prison au pain et à l'eau, le collier, le fouet et la mort. (Voy. les art. VIII à XIII.) Ces lois farouches étaient la conséquence du rigorisme calviniste régnant alors dans toute sa force; celles antérieures, tout aussi morales, étaient infiniment plus douces; ainsi la peine du carcan était prononcée contre les blasphémateurs (*Reg.*, du 14 mars 1522), et celle de la prison contre ceux qui chantaient des chansons déshonnêtes. (*Reg.*, du 7 août 1526. Voy. aussi les ordonnances sur la danse, des 11 et 18 mai 1484, et celles sur le jeu, du 11 août 1506.)

Celuy qui aura proféré blasphèmes execrables, renoncé, mocqué ou maugréé Dieu ou sa parole, cheuauchera le canon pour la première fois : pour la seconde, sera puny exemplairement : et s'il récidiue, sera puny plus outre arbitrairement.

En 1613 les sujets de la Seigneurie furent requis de monter la garde en ville, avec les compagnies bourgeoises, ils formaient alors des corps séparés, mais en 1621 on les incorpora aux compagnies de la ville (1).

Deux ans après, le Petit-Conseil créa une compagnie d'élite sous le nom de *Compagnie d'armes* et dont les hommes devaient être bien armés (2), et porter entre autres la pique et le pistolet en écharpe ; la place d'armes de cette compagnie était devant l'Hôtel-de-Ville. (*Rég. du Conseil*, du 20 février 1615.)

Lorsque nos alliés suisses demandaient du secours à Genève, les compagnies envoyées ne se prenaient ni dans la garnison ni dans les milices bourgeoises, on les composait par enrôlement volontaire ; il en fut ainsi pour les troupes envoyées à Berne ou à Zurich en 1610, 1651 et 1655. Voici le tableau des soldes que la République payait dans ces occasions.

Aux capitaines,	par mois,	20	ducatons.
» lieutenants,	»	15	»
» enseignes,	»	12	»
» sergents,	»	6	»
» caporaux,	»	5	»
» soldats,	»	4	» (3).

(1) *Reg.*, du 8 mai.

(2) Au milieu du dix-huitième siècle il y avait, dans les quatre régiments, bon nombre d'hommes qui n'avaient point encore de fusils, mais seulement des hallebardes ; le corps des piquiers, dont la lance était l'arme principale, existait encore à la fin du dix-septième siècle. Voy. l'*Exercice militaire de l'infanterie povr le maniement du movsquet, de la picqve et autres Evolvtions*, imprimé en 1686. Cet opuscule contient la théorie du maniement de la piqûe suivant l'usage du temps.

(3) *Reg. du Conseil*, du 23 octobre 1619.

Nous avons dit quelques mots sur les étendards des troupes de Genève à la bataille de Villmergen. Les secours envoyés par Genève se composaient d'abord de trois compagnies de cent hommes chacune, prises dans la garnison, au mois de juillet, Berne et Zurich demandèrent un nouveau secours, trois cents hommes levés par enrôlement parmi les citoyens, habitants, sujets et même étrangers partirent; cette seconde troupe n'eût pas lieu de combattre, et revint le 23 du mois d'août.

L'uniforme adopté pour les hommes envoyés au secours des Suisses fut celui de la garnison, l'habit bleu à parements rouges, les bas rouges, et le chapeau bordé de blanc avec la cocarde noire. Les barques sur lesquelles les troupes s'embarquèrent portaient des flammes *orange et rouge, couleurs de la ville*, suivant le registre original du Conseil, duquel ces détails sont extraits.

L'habit *gris-brun* était en usage pour l'uniforme depuis le commencement du dix-huitième siècle, mais à cet habit se bornait, à ce qu'il paraît, l'uniformité du vêtement. En 1728 l'autorité prit à cœur l'adoption de mesures sérieuses à cet égard. Nous empruntons encore quelques lignes au manuscrit de M. Massé : « Le 11 mai de cette année, le Syndic de la Garde « assembla les officiers des compagnies bourgeoises pour con- « venir tous ensemble d'un uniforme commun. *Le but de cette assem- « blée et la résolution qu'on doit y prendre,* est-il dit dans le Registre, « *est d'engager la Bourgeoisie à s'habiller de la même couleur,* « *pour paraître dans les exercices et s'approcher autant que possible* « *des troupes réglées.*

« Dans cette assemblée, et en suite de la délibération qui eût « lieu, on résolut de prendre l'uniforme *gris,* mais moins brun « que celui du régiment de M. l'ancien premier syndic Sartoris. « On convint aussi, que les officiers des grenadiers s'y confor- « meraient lorsque les habits qu'ils avaient seraient hors d'état « d'être portés.

« On proposa que l'uniforme fut comme suit : Habit gris avec « doublure et parements rouges, veste, culotte et bas rouges.

« Boutons d'argent. Veste galonnée en argent, et chapeau bordé « également.

« Après délibération on arrêta que l'uniforme serait ainsi « qu'il avait été proposé, seulement on décida que la veste, la « culotte et les bas seraient gris au lieu d'être rouges.

« Deux ans plus tard on revint sur cette dernière décision et « on arrêta que pour les officiers, les vestes, culottes et bas « seraient maintenus rouges.

« Cet uniforme s'est conservé longtemps : il fut appelé l'*Uni-* « *forme Brecaillon* » (1).

On fit en même temps de nouvelles bannières, dont le drap était découpé en soleil flamboyant [pl. VI, fig. 6] rouge et jaune, au centre duquel sont les armes de Genève; nous aurons lieu de reparler des armoiries peintes sur celui de ces drapeaux qui a été conservé [pl. XXIII, n° 4, et Arsenal, n° 37].

En 1760, les manœuvres prussiennes furent introduites dans les milices genevoises, puis adoptées complétement après une grande revue qui eut lieu le 5 juin 1761, afin de les mettre en regard avec l'ancienne théorie (2).

Canonniers. —La première artillerie genevoise en fonte date du milieu du quinzième siècle (3), auparavant la ville était

(1) Voici l'uniforme en usage dans la dernière moitié du siècle. Habit gris bleu, parements, collets et retroussis rouges, boutons blancs; culottes grises; guêtres longues, noires ou blanches; chapeau à trois cornes, bordé de blanc; cocarde noire.

(2) Voy. *Reg.*, du 24 mai 1760; 19 mai et 11 sept. 1761. Lettre à M. J.-J. Rousseau, par J.-L. Mollet, sur la fête donnée à Genève le 5 juin 1761.

(3) Voy. de curieux renseignements sur les premières bouches à feu de Genève, dans l'*Essai sur les fortifications* de cette ville, par J.-E. Massé, lieutenant-colonel d'artillerie, p. 88 et suiv. Les premiers gros canons qu'ait possédés la ville de Genève furent ceux du prieur de Saint-Victor, que le Conseil acheta en 1514; ils étaient au nombre de quatre et pesaient ensemble quarante-neuf quintaux; un grand

pourvue de machines de jet bien plus puissantes, mais qui exigeaient le concours d'un grand nombre d'hommes (1).

Jusqu'en 1705 il n'y eut pas de compagnie d'artillerie proprement dite, le service des batteries se faisait par des hommes pris dans les compagnies bourgeoises uniquement pour faire la manœuvre du canon, lorsque le cas le requérait. A cette époque, on résolut de réunir ces *Canonniers*, et d'en faire un corps séparé. L'arrêté du Deux-Cents qui ratifia cette décision est du 19 août; une commission fut formée, et le 1er juillet 1708 un règlement touchant le nouveau corps fut promulgué. On voit dans ce règlement que la compagnie de canonniers, formée de cinquante hommes *pointeurs et chargeurs* et de dix capitaines de batterie, était sous le commandement du général d'artillerie et de trois lieutenants. On y voit encore que les hommes nécessaires au service des pièces ne faisaient pas partie de la compagnie.

En 1718, une école d'artillerie fondée à l'instar de celles qui existaient dans les villes suisses, fut créée à Genève.

En 1742, le corps des Canonniers se composait de 200 hommes environ, répartis en trois départements, un à Saint-Gervais et deux sur l'autre rive du Rhône.

L'uniforme des Canonniers était noir et rouge, ils portaient un couteau de chasse et une poire à poudre.

nombre de pièces furent fondues dans le courant du seizième siècle, et l'artillerie genevoise se compléta par la prise des grandes coulevrines de Versoix (1589), par les quatre canons du fort de Sainte-Catherine, donnés en 1600 par Henri IV, et par ceux pris au fort des Allinges l'année suivante.

(1) L'ancienne artillerie, placée sur les murailles de Genève, se composait de balistes, catapultes, scorpions et autres engins, où la torsion des cables jouait un grand rôle comme moteur. C'est au jeu de pièces de ce genre qu'il faut rapporter l'origine de l'expression *debendare artilleriam,* fréquemment employée dans les registres pour *tirer du canon.* « Debendata fuit artilleria in portâ Baudet (2 décembre 1523). » Il s'agit, dans ce passage, de coups de canon tirés en signe de réjouissance et, par conséquent, d'artillerie à feu.

Jusqu'en 1746 ils portèrent la veste, la culotte et les bas rouges, mais on changea alors cette partie de l'équipement, que l'on trouvait à la fois trop chère et trop salissante autour des pièces. On leur fit adopter plus tard de grandes guêtres blanches. L'ancien drapeau des Canonniers est conservé à l'arsenal de Genève (n° 27), c'est un grand étendard découpé en soleil flamboyant, au milieu duquel on voit la Clef et l'Aigle posée sur un trophée guerrier, dans lequel on remarque tous les drapeaux des troupes genevoises de l'époque.

Il est souvent fait mention dans les anciens registres de la charge de Maître d'artillerie, c'était un officier élu par les syndics (Reg. du 16 juillet 1482) pour avoir soin de l'arsenal, des murailles et des tours de défense de la ville.

Bombardiers, artificiers et mineurs. —La compagnie connue sous ce titre, et dont la création date de 1742, se composait de quatre-vingts hommes environ, divisés en six brigades, trois de Bombardiers, une d'Artificiers, et deux de Mineurs, elle était sous le commandement du Grand-Maître ou Général d'artillerie. L'uniforme était le même que pour les canonniers, seulement au lieu d'une poire à poudre en bandouillère les Mineurs portaient un pistolet.

Cuirassiers. — En 1602, un corps de *Cuirassiers* fut établi, sa place d'armes était devant la maison-de-ville; en 1616, la garnison portait encore la cuirasse, car on voit, dans les registres du Conseil de cette époque, qu'il est enjoint aux capitaines et soldats de porter leur cuirasse au corps de garde et lorsqu'ils seront en sentinelle (1).

Grenadiers. — En 1686, un corps de *Grenadiers* fut créé au moyen d'un choix de huit à dix hommes d'élite pris

(1) *Extrait des Registres du Conseil,* par Flournois.

dans chaque compagnie; ce fut à la même époque et de la même manière qu'eut lieu l'établissement du corps des Grenadiers de la garnison. Les anciens Grenadiers, qu'on avait surnommé les *Janissaires* de la république, se conduisaient avec une arrogance telle, que le Sénat dut leur interdire toute réunion en corps sans autorisation expresse (1). En 1749 (2), ils portaient le bonnet à poil, la culotte et les bas rouges, et l'habit gris à parements et revers rouges; en 1778 les bas rouges furent abandonnés pour de longues guêtres noires (3).

Dragons. — Cette compagnie était formée de soixante-dix maîtres commandés par quatre officiers, elle devait faire le service à cheval ou à pied, selon le besoin, sa place d'armes était à la Taconnerie. Vers 1771 (4) les *Dragons*, armés du sabre et du pistolet, portaient les guêtres noires à boutons d'or, la culotte et veste chamois, l'habit rouge, dont le collet, les revers et retroussis étaient de velours noir, les cheveux en bourse avec un chapeau noir bordé d'or.

Garnison. — Le guet soldé, dont nous avons vu l'établissement au commencement de ce chapitre, peut être considéré comme l'origine de la *Garnison;* en 1546 le Petit-Conseil arrêta la formation d'une compagnie de 120 hommes faisant un service continuel, cette ordonnance est du 7 janvier, le 25 elle fut modifiée en ce sens que la compagnie ne fut plus formée que de 50 hommes, un autre arrêt de 1551 la réduit à 36 hommes, recevant une solde de 5 sols par jour (5). En 1577 la Garnison

(1) Gaudy-Le Fort, *Esquisses genevoises,* p. 171.

(2) *Album* de M. Rigaud-de Constant.

(3) *Ibid.* Voy. p. 106, pour l'uniforme imposé en 1728 aux officiers des Grenadiers.

(4) Voy. le portrait en pied de lord Stanhope, représenté en costume de dragon, à l'hôtel du Jeu de l'Arc.

(5) *Reg.*, du 13 août.

ne se montait encore qu'à 73 hommes, à qui l'on donnait 4 écus par mois; mais la guerre, qui semblait se préparer du côté de la Savoie, porta le Conseil à la reconstituer, la formant de 300 à 400 sujets de Berne (1). Lors des guerres de la fin du seizième siècle, les troupes soldées par la République s'élevaient à près d'un millier d'hommes, dont l'entretien était si onéreux et si peu en proportion avec ses moyens pécuniaires que, malgré les charges qu'elle s'imposa (2) et les secours des princes et des églises protestantes, elle se trouva, en 1604, avec une dette de 128,000 écus, somme considérable pour le temps. Cette Garnison, composée de soldats de Zurich, Berne et Soleure, avait été formée en 1586 (27 août), sur la demande expresse du roi de France qui se préparait à la guerre contre la Savoie, et qui s'engagea à livrer annuellement 72,000 livres pour son entretien (3). Cette somme fut d'abord payée assez régulièrement; mais bientôt les retards se succédèrent, la dette s'accrut; toutes les démarches d'Anjorrant, député à Paris, n'aboutirent qu'à un à compte de 60,000 livres (4), et en 1630 la couronne de France ne devait pas moins de 300,000 écus à la République pour ses payements arriérés (5).

Dans les années qui suivirent immédiatement l'Escalade, et pendant lesquelles on redoutait toujours de nouvelles surprises, la Garnison de Genève se composait de 300 à 500 hommes,

(1) *Registres de* 1578 *et* 1579. A diverses reprises Genève eut des garnisons temporaires assez fortes. Il en fut ainsi en 1567, 76, 77, 86, 89, et à d'autres époques plus rapprochées.

(2) Le 28 mai 1589, le Deux-Cents établit une cotisation d'environ vingt écus par mois sur les particuliers, pour l'entretien des troupes étrangères alors à Genève.

(3) Cette allocation était due en conséquence du traité passé à Soleure en août 1579.

(4) *Reg.*, du 19 mai et du 6 juin 1618. Les soldats de la Garnison recevaient alors 3 ducatons de solde, les appointés 3 ½, et les sergents 4.

(5) *Reg.*, du 20 janvier.

divisés en neuf compagnies (1). En 1615, le Petit Conseil décida qu'elle serait formée d'un tiers d'habitants et de deux tiers d'étrangers. (*Rég.*, du 27 février.)

En 1704, les capitaines de la Garnison furent autorisés à faire prendre à leurs soldats l'uniforme *bleu* (2). D'après un dessin de 1745 (3) l'uniforme se composait comme suit, du moins pour les sergents : habit bleu à parements rouges ; culotte et veste rouges ; guêtres noires et chapeau noir, bordé de blanc. Après les troubles politiques de 1707, la Garnison fut portée à 720 hommes répartis en douze compagnies. L'État employait alors à l'entretien de cette Garnison une somme annuelle de 76,000 livres courantes.

Tels furent, jusqu'en 1782, les divers corps militaires de Genève. Après l'Acte de Médiation, les patriciens sentant combien ils s'étaient aliénés les sentiments populaires, mirent en usage tous les moyens dont ils purent disposer pour gouverner par la force, toutes les milices bourgeoises furent abolies, de même que les Exercices militaires.

Une Garnison, forte de douze cents hommes, fut créée (4) pour

(1) *Reg.*, du 2 février et du 15 mai 1611.

(2) *Reg.*, du 25 mars. Le 22 mars 1664, les capitaines de la Garnison demandèrent à ce qu'il leur soit permis de porter des passements d'or et d'argent sur leurs habits; ce qui leur fut refusé, vu les ordonnances somptuaires. (*Registres du Conseil.*)

(3) Ce dessin nous a été communiqué par M. Coutau.

(4) La proclamation colportée à l'étranger, en 1783, pour la formation de cette Garnison, était conçue en ces termes :

« AVIS A LA BRILLANTE JEUNESSE.

« La République de Genève lève un régiment de 1000 hommes. On admet des soldats, non mariés, de toutes nations, qui soient sains, bien bâtis, qui n'aient pas les poils roux, et qui ne soient pas flétris par la justice; la plus basse taille est de 5 pieds 2 pouces.

« L'état-major est composé d'anciens officiers; la discipline est exacte, mais très-douce; il est défendu de faire usage du bâton pour châtier les soldats.

« On fournit gratis à chaque homme, armement, équipement et cha-

tenir le peuple dans l'obéissance, de vastes casernes furent construites sur la Treille et au Bastion de Hollande afin de la séparer entièrement du peuple en la séquestrant (1), le gouvernement s'efforça aussi de parvenir à ce but en créant des règlements qui obligeaient les officiers d'être tout à la dévotion des Conseils.

On sait combien peu cette garde consulaire servit à ceux qui avaient cru s'en faire un soutien, sept ans après sa formation elle fut renversée; et le sénat, après avoir voulu tyranniser le peuple, ne vit d'autre ressource que de se placer sous la sauvegarde des citoyens, rentrés dans la possession de leurs droits. Une nouvelle constitution fut créée, les miliciens reprirent leurs armes, le régiment soldé fut licencié, et les Exercices militaires rétablis sur leur ancien pied, de même que la Garnison.

L'édit du 10 février 1789 créa une nouvelle organisation militaire, la milice bourgeoise ne fut réorganisée qu'en partie, il n'y eut plus, comme autrefois, l'obligation pour tous les citoyens de porter les armes; un seul corps, auquel on donna le nom de *Régiment des Volontaires*, et composé de citoyens, bour-

peau, habit et veste de bon drap tous les deux ans, et la culotte toutes les années.

« Ils sont logés dans les casernes, chauffés et blanchis. Ils ne courent point le hasard de la guerre, ni la fatigue des longues marches dans les changements de garnison; car ils sont sédentaires à Genève.

« Ils sont rasés, bien soignés et médicamentés.

« On donne à chaque soldat 32 sols de France tous les 5 jours; 22 ½ onces de pain par jour. On lui donne, en outre, 18 livres de France par année, pour son petit habillement. On donne 48 livres de France pour 4 ans. Etc.... »

Le drapeau de cette garnison était blanc; il se voit à l'Arsenal, n° 26; il est de la grandeur de ceux de la Réserve; l'écu de Genève, accosté de palmes et enveloppé d'une couronne, y est exécuté en broderie; sous l'écu se lit le millésime 1783. L'uniforme était le suivant, d'après l'art. III du Règlement sur la formation du régiment de la République : Habit bleu de roi, parements et revers rouges, boutons blancs, doublure, veste et culottes blancs, cocarde jaune et rouge.

(1) Jusqu'alors la Garnison de Genève n'avait pas été casernée; chaque soldat logeait en particulier, dans la ville.

geois, natifs ou habitants qui se présentaient pour en faire partie et qui devaient s'équiper à leurs frais, fut créé. Le régiment se composait de quatre bataillons, subdivisés en quatre compagnies commandées par quatre capitaines tirés du Petit-Conseil; les quatre premiers capitaines étaient les chefs des bataillons, un aide-major était affecté à chaque bataillon qui avait son drapeau. Le régiment était commandé par deux majors.

L'uniforme des Volontaires, suivant le *Règlement pour la milice bourgeoise approuvé en Conseil le 4 avril* 1789, était noir avec les revers et parements en drap rouge, boutons jaunes portant le soleil, veste et culotte de drap blanc. Guêtres noires en hiver et de toile blanche en été. Les cheveux en queue, le chapeau bordé d'un galon et la cocarde noire. Les épaulettes, contre-épaulettes et dragonnes des officiers étaient en or traversées par des cordons noirs, leurs hausse-cols jaunes portaient un soleil d'argent en relief.

La garnison reconstituée ne fut plus casernée, et ses officiers durent être Genevois; le nombre des hommes qui la composaient était de 600 à 720. L'uniforme bleu à parements et collet rouge fut conservé, la doublure de l'habit, les boutons et la culotte étaient blancs, le chapeau bordé d'un galon blanc, les guêtres blanches en été, étaient noires en hiver. Plus tard, les revers blancs de l'habit furent supprimés pour des revers rouges.

En 1791 (1), le service militaire devint obligatoire pour tous les Genevois de 18 à 60 ans, tant de la ville que du territoire de la République; la dénomination de *Régiment des Volontaires* fut remplacée par celle de *Légion Genevoise*. Cette Légion était divisée en quatre bataillons, désignés par la couleur des houppes (2);

(1) Voy. le Règlement du 1er juin.

(2) Longemalle, bataillon à houppes jaunes.
Hôtel-de-Ville, » vertes.
Saint-Gervais, » blanches.
Fusterie, » rouges.

son uniforme était à peu près le même que celui des volontaires, seulement il était un peu plus simple.

Quant à l'artillerie, le règlement de 1789 la reconstitua comme au dix-septième siècle, mais l'année suivante les canonniers furent réunis en compagnie, pour laquelle on fonda des prix de tirage; et dont la première revue eut lieu le 2 juin 1790. Elle se composait alors de quatre pelotons de vingt hommes, et faisait partie du régiment des volontaires, bien que portant un uniforme différent; l'artillerie fut desservie suivant ce mode jusqu'en 1798.

La Révolution arrivait à grands pas; les Conseils mal avisés se résolurent à combattre le mouvement; le 5 novembre 1792 ils publièrent un arrêté qui portait l'effectif de la garnison à 1200 hommes, mais cet arrêté ne put pas même être mis à exécution, le 4 décembre les Egaliseurs prirent les armes et le gouvernement dut renoncer au pouvoir.

Nous avons parlé des insignes genevois en 1793 et 94, le bonnet rouge et la cocarde tricolore genevoise tenaient alors lieu d'uniforme. Le *Comité de Sûreté* était l'organisation supérieure militaire, dont les membres actifs étaient ceux des clubs insurgés. La garnison toutefois, ne fut point dissoute; en 1794 elle était forte de 588 hommes; plus tard elle prit le nom de *Garde soldée*, et ne put être portée au delà de 405 hommes, elle conserva toujours son uniforme *bleu* et *rouge*.

Avec la nouvelle constitution apparut la *Garde nationale*, formée de la réunion de tous les citoyens dès l'âge de 21 ans; cette garde, divisée en quatre régiments, ceux du Collége, du Parc, de la Douane et de Jean-Jacques Rousseau, était commandée par quatre chefs, membres du Conseil Administratif.

L'uniforme de la Garde nationale était à peu près le même que celui des volontaires; une plus grande simplicité et l'emploi du panache, de la cocarde et de la houppe aux couleurs rouge et jaune, sont les seules différences que l'on y remarque (1).

(1) *Règlement militaire, arrêté par le Conseil Législatif le 7 novembre* 1796, p. 13 et 14.

Ce fut la dernière organisation militaire de Genève avant l'époque où la Clef et l'Aigle fut traîtreusement subjuguée par la France.

Après les jours de l'esclavage une nouvelle ère s'ouvrit pour Genève : La *Garde nationale du chef-lieu du département* devient la *Garde Genevoise*; le syndic de la garde reprend ses anciennes attributions, des médailles portant la date de 1814, la Clef et l'Aigle et les mots, LA PATRIE RECONNAISSANTE A LA GARDE GENEVOISE, sont distribuées en souvenir de ces beaux jours. Le 1er juin, plus de douze cents hommes, en grande tenue, *bleu* et *rouge*, sont sous les armes pour recevoir nos anciens combourgeois, les premières compagnies suisses qui viennent tenir garnison à Genève.

La même année 1814, le Conseil Représentatif décréta l'établissement d'une *Garde soldée*, formée d'un état-major, d'une compagnie d'artillerie, quatre d'infanterie et d'une division de gendarmerie de 54 hommes. Cette garnison, commandée par un lieutenant-colonel, se composait en tout de 480 hommes; son uniforme était bleu, avec collet, retroussis et parements rouges. Les boutons, jaunes pour l'artillerie, étaient blancs pour l'infanterie. Pour la gendarmerie, on fixa que le collet, les revers, retroussis et parements seraient bleu clair.

L'histoire des milices genevoises, depuis l'époque de la Restauration, est trop connue pour qu'il soit nécessaire de nous y arrêter ici, nous nous bornerons seulement à quelques mots touchant les variantes de l'uniforme.

En 1815, ceux admis furent les suivants :

Pour l'Infanterie. Habit bleu, collet et parements bleus, avec une patelette rouge, revers droits rouges, retroussis rouges, boutons blancs, épaulettes rouges pour les grenadiers, vertes et rouges pour les chasseurs; chapeaux gancés garnis d'un pompon

rouge pour les grenadiers, rouge et vert pour les chasseurs, de différentes couleurs pour les compagnies du centre; pantalons blancs en été, bleu en hiver.

Pour l'Artillerie. Habit bleu, avec collet, parements, grands revers, retroussis de drap noir, avec liseré rouge pour les soldats, en velours noir avec liseré rouge pour les officiers; boutons jaunes, épaulettes rouges et pompon à flamme rouge, pantalons bleus en hiver et blancs en été.

Le premier contingent genevois réclamé par l'autorité fédérale, portant l'uniforme de la milice genevoise avec le tricorne orné de la cocarde rouge et jaune, partit de Genève le 1er juillet. Avant son départ il reçut un drapeau qui se voit encore à l'Arsenal [n° 32] et dont la cravatte, travaillée par les dames genevoises, porte en broderie les mots, ***Dieu et la Patrie.***

En 1818, l'organisation militaire fut entièrement remaniée, le canton de Genève fut divisé en quatre districts, et la milice en deux classes, le contingent fédéral et la réserve cantonale, l'infanterie fut divisée en six bataillons, deux des bataillons de la ville, soit du premier district, avaient chacun une compagnie de grenadiers et une compagnie de chasseurs de réserve. Dans le premier district du contingent, il y avait deux compagnies de chasseurs. L'artillerie formait un bataillon composé de deux compagnies de contingent, de trois de la réserve, d'une compagnie du train, et enfin, d'une compagnie d'arquebusiers. A ce bataillon était adjoint un petit corps de mineurs du génie composée de 34 hommes.

La demi-compagnie de cavalerie appartenait au contingent. Chaque bataillon était commandé par un lieutenant-colonel et un major, et chaque compagnie par quatre officiers.

Une ordonnance du Conseil d'Etat, rendue le 22 avril 1818, régla de la manière suivante l'uniforme et l'équipement des nouveaux corps de milice.

Pour l'Artillerie. Habit bleu, sans revers, croisé sur la poitrine, avec deux rangs de boutons jaunes unis; collet bleu, pare-

ments bleus, avec liseré rouge, retroussis rouges, pantalons bleus avec liseré sur la couture extérieure, épaulettes rouges, schakos garnis de jaune, pompon rouge et à flamme.

Pour l'Infanterie. L'uniforme était le même, aux différences suivantes près: collet rouge, boutons blancs, épaulettes rouges pour les grenadiers et vertes pour les chasseurs. L'uniforme du génie fut semblable à celui de l'artillerie, sauf que le collet était en velours noir.

La formation du corps de cavalerie fut une innovation aux dernières dispositions militaires de l'ancienne République, cependant Genève, à diverses époques, avait eu des hommes de cheval; nous avons vu qu'en 1771 les dragons faisaient le service à pied et à cheval; en 1589, Genève avait à sa solde trois compagnies de gendarmes et arquebusiers à cheval qui rendirent de grands services dans les combats de cette époque (1), plus antérieurement encore, en 1442, on voit 200 cavaliers armés de toutes pièces, parader à l'arrivée de l'empereur.

En 1819 eut lieu le premier camp d'instruction pour les recrues au Plan-les-Ouates; la même année la garnison, qui reprit le nom de *Garde soldée*, fut réduite à 380 hommes. En 1825 elle fut encore diminuée, et dès lors, jusqu'à sa suppression en 1846, elle n'a consisté que dans la gendarmerie et une seule compagnie d'artillerie, montant en 1840 à une centaine d'hommes.

Lors des événements de 1838 plus de 300 jeunes gens de 17 à 20 ans formèrent un corps de volontaires qui reçut le nom d'*Enfants de Genève,* ils étaient divisés en 3 compagnies réparties sous des chefs expérimentés, et portaient pour uniforme la blouse bleue et la cocarde rouge et jaune.

Cette occasion n'est pas la seule, ni la première, où des jeunes Genevois se soient constitués en corps armé pour la

(1) Le 14 février 1603, on dressa de nouveau trois compagnies de cavalerie, dont le commandement fut confié aux Seigneurs De Villars, Savion et Jaq. Lullin. (*Reg. du Conseil.*)

défense du pays; dans le chapitre suivant nous dirons un mot des *Petits Volontaires*, et nous ajouterons ici qu'en 1574 les écoliers prirent les armes et formèrent un corps pour la défense de la ville (1).

La modification la plus essentielle que reçut la milice en suite de la révision des règlements qui eut lieu de 1839, fut : 1° la création d'un corps de *Sapeurs-Pompiers*, composé de trois compagnies, sous le commandement d'un état-major et d'un lieutenant-colonel. Son uniforme fut celui de l'artillerie, à l'exception de la coiffure, qui fut remplacée par le casque en laiton poli; 2° l'augmentation de la *Cavalerie*, portée à une compagnie entière; 3° la création de compagnies de *Carabiniers* dans chacun des districts de la campagne; 4° la création d'un *Corps de Musique* pour le contingent; 5° enfin la création d'une seconde compagnie de *Sapeurs-Mineurs*.

Par la loi du 29 mars 1848, qui est la dernière rendue sur cette matière, la milice genevoise a été un peu modifiée dans son organisation, voici les articles de cet arrêté qui sanctionnent les changements :

Les trois compagnies d'artillerie de contingent, formeront un corps qui sera placé sous les ordres spéciaux d'un ou de plusieurs officiers supérieurs de cette arme.

Les trois compagnies d'artillerie de la réserve et les deux compagnies de sapeurs-mineurs, formeront un second corps qui restera sous les ordres de l'état-major actuel du bataillon d'artillerie.

Les six compagnies de carabiniers de la ville et de la campagne forment un corps spécial et cessent, dès ce jour, d'être attachées en permanence aux divers bataillons d'infanterie.

Ce corps sera sous les ordres d'un état-major composé d'un officier supérieur (commandant ou major), d'un aide-major et d'un adjudant.

L'infanterie de la milice sera organisée comme suit :

(1) Ces compagnies de jeunes volontaires furent dissoutes en 1614.

1° Contingent fédéral d'après l'organisation actuelle.

2° Premier corps de landwehr composé d'hommes de 27 à 34 ans.

3° Second corps de landwehr composé d'hommes de 34 à 40.

4° Réserve locale.

Les milices cantonales formeront quatre brigades :

La première comprendra : 1° les deux corps de l'artillerie et les carabiniers ; 2° la cavalerie ; 3° le corps des sapeurs-pompiers du premier district.

La seconde comprendra les deux bataillons de contingent.

La troisième comprendra les deux corps de landwehr.

La quatrième comprendra les corps de la réserve locale.

La cocarde est une partie importante de l'accoutrement militaire ; jusqu'en 1815 celle des milices genevoises fut *noire*, la cocarde *rouge et jaune* fut d'abord employée en 1783 pour la garnison, mais la cocarde noire, arborée le 31 décembre 1813 par plusieurs citoyens, n'ayant pas été goûtée, et la précédente étant généralement préférée, le Conseil, dans sa séance du 29 mai 1815, en sanctionna l'usage, rendant une loi qui porte qu'à l'avenir la cocarde genevoise sera *rouge au milieu* et *jaune en dehors.*

La cocarde *rouge, jaune et noire* apparut d'abord en 1792, un arrêté du Conseil en date du 7 décembre de cette année en approuva le port et la fit prendre à la garnison qui, depuis 1789, portait comme les autres milices la cocarde noire. En 1794 l'usage de suspendre au centre de cette cocarde un petit bonnet rouge s'introduisit, et bientôt à ce bonnet on en ajouta un ou deux autres ; nous avons figuré dans la planche XIV et sous le n° 2, une de ces cocardes qui avait près de sept pouces de diamètre, et portait au centre trois bonnets enfilés les uns dans les autres. A la même époque on portait aussi le bonnet phrygien en décoration à la boutonnière.

Le port de la cocarde fédérale fut proposé en 1827, mais cette mesure, en opposition avec l'arrêté de la Diète Helvétique

qui, en 1817, arrêta que chaque canton porterait la cocarde aux couleurs cantonales, réunit peu de sympathies et fut rejetée.

---

8. Des Drapeaux.

En parlant des armoiries communales primitives, nous avons dit que l'ancienne bannière qui est représentée sous le n° 1 de la planche VI en offrait les couleurs; outre cette bannière, il y en a d'autres analogues à l'arsenal de Genève, et un inventaire de 1507 nous apprend qu'il y avait alors à l'Hôtel-de-Ville plusieurs bannières et panonceaux aux couleurs *noire et grise*.

Le plus ancien drapeau rouge et jaune dont on retrouve la trace est un guidon, représenté dans les mains de Hugues de Burdignin sur une peinture de 1451; ce guidon, figuré sur la planche sixième, n° 2, est répété en grand sur la onzième planche. Au seizième siècle les drapeaux étaient souvent ornés d'une croix [pl. III; pl. VI, nos 3 et 4]; le drapeau entièrement blanc prit faveur après celui-là, mais un arrêt du Petit Conseil, en date du 27 mai 1617 en réserva l'emploi aux seules compagnies colonelles.

Les soldats genevois enrôlés au service de la France obtinrent en 1677, de la Seigneurie, l'autorisation de placer la Clef et l'Aigle à l'angle de leur bannière (*Reg.*, du 15 octobre).

Au dix-septième et au dix-huitième siècle, le *drap* (1) des bannières était quelquefois disposé en soleil [pl. VI, n° 6. Arsenal, nos 23, 27, 32, 37, 45], orné d'une bande [n° 5] ou découpé en cotices soit bandes parallèles. Dans la planche VII, nos 1 et 2, nous avons représenté deux de ces derniers qui se trouvent

(1) Dans les drapeaux on appelle *drap* ce qu'en blason on appelle *champ;* l'étoffe, considérée dans sa largeur, prend le nom de *guindant* ou *flottant;* l'écharpe attachée au fer de lance est désignée sous celui de *cravate*.

encore à l'arsenal; ils appartiennent à l'année 1705, époque où le Petit Conseil décida que les quatre bataillons, au lieu d'avoir tous les mêmes drapeaux comme cela s'était fait jusqu'alors, en auraient de couleurs différentes. En conséquence de cet arrêté, les quatre colonels ou chefs de quartier eurent à choisir leurs couleurs respectives, le rouge, le jaune, le bleu et le vert furent celles adoptées; on décida de plus, que les autres compagnies du régiment auraient chacune des drapeaux blancs mêlés par des bandes des couleurs de leur colonel; ce sont deux de ces derniers drapeaux dont nous avons donné la figure.

A l'époque de la Révolution on voit apparaître le drapeau *coupé* rouge et jaune, et dont le trait du coupé est chargé d'une burelle noire [pl. XIV, n° 1].

La disposition des couleurs *en parti* comme sur l'écu se voit sur la bannière donnée AUX PATRIOTES DE SAINT-GERVAIS PAR LA SOCIÉTÉ DU PEUPLE TRAVAILLEUR DE LAUSANNE (1).

La couleur blanche, affectée d'abord aux compagnies colonelles puis à la garnison de 1783, a été choisie pour le drapeau donné AUX PATRIOTES GENEVOIS par les dames de Lausanne (2) en même temps que le précédent.

(1) Cette inscription entoure un cercle, au centre duquel on lit: HOMMAGE AU COURAGE CIVIQUE LES 6, 7, 8. 8BRE 1846. Au revers, la figure de la Liberté tient les armes helvétiques et couvre de son égide l'autel de l'Égalité, au pied duquel sont les écus de Vaud et de Genève.

(2) Ce drapeau et le précédent sont figurés sous les numéros 12 et 13 de la planche VII. Sur le drapeau blanc on voit d'un côté une barque dont la voile est aux couleurs réunies de Genève et de Vaud; la figure de la Liberté, en robe jaune et bonnet rouge, tient le gouvernail; à la pointe, le génie de l'Histoire foule aux pieds des instruments de destruction et de torture; le démon de la Discorde, tenant une torche incendiaire, s'efforce de mettre en cendres la frêle embarcation qui chemine guidée par l'œil da la Providence. Au revers du drapeau on lit: AUX PATRIOTES GENEVOIS COMBATTANT POUR LA LIBERTÉ ET LA COMMUNE PATRIE LES 6, 7, 8. OCTOBRE 1846. Les cravates des deux dra-

Lorsque sur des étendards l'on doit figurer des armoiries représentant des animaux, il faut toujours disposer ces derniers de manière à ce que leurs têtes, tournées vers la hampe, regardent l'ennemi lors de l'attaque; cette règle a très-souvent été inobservée dans les drapeaux de Genève.

Nous terminerons cet article en donnant la figure d'un ancien porte-enseigne genevois, d'après l'Armorial du Saint-Empire Romain, ouvrage publié à Francfort sur le Mein en 1579 (1).

CHAPITRE IV.

DES EXERCICES OU SOCIÉTÉS MILITAIRES DE GENÈVE.

Nous avons dit précédemment que les Exercices militaires genevois remontaient fort loin, les Registres d'Etat ne disent rien de l'origine de la plupart d'entre eux; leur existence y est seulement constatée depuis une époque reculée. En 1460, les Exercices de l'Arc et de l'Arbalète, qui sont très-probablement les plus anciens, avaient encore deux rois, l'un appartenant à la ville, l'autre à Saint-Gervais, mais on supprima, à cette époque, cette double royauté; en 1474 on établit pour les Archers, les

peaux sont aux couleurs fédérales. Lors de leur réception, la jeunesse de Saint-Gervais avait en tête une petite bannière rouge portant la croix helvétique d'un côté, et de l'autre une scène de barricades avec la Clef et l'Aigle, les dates ci-dessus, et ces mots dans une banderolle, LES DAMES DE SAINT-GERVAIS AUX ENFANTS CITOYENS.

(1) *Wapen desz Heiligen Römischen Reichs*, 55me bannière. La figure originale est signée I K, initiales possibles de Jean Kelertaler, graveur saxon, qui travailla à Dresde vers la fin du seizième siècle. (Voy. Huber, *Notice des graveurs*, t. I, p. 93.)

(2) *Extr. des Reg.* de Noël, au 18 mars 1460.

Arbalestiers et les Coulevriniers trois prix de la valeur de six florins chacun, et à cette condition bizarre, que les membres de ces Sociétés trouveraient des gens qui veuillent se faire recevoir bourgeois, et dont la contribution financière exigée pour cette réception servirait à payer les nouveaux prix (1).

Les rois de ces Exercices jouissaient, pendant la durée de leur règne, de plusieurs prérogatives et exemptions avantageuses (2) qui, plus tard, furent concédées aux rois du Canon (3) et de la Navigation.

Voici quelques détails sommaires sur ces Sociétés dont trois existent encore.

(1) Le 13 juin 1541, le Petit Conseil accorda aux Arquebusiers un prix de 4 livres d'étain par dimanche; le prix du Mousquet fut établi en 1583 (*Reg.*, du 13 septembre); sa valeur était de 50 florins. Depuis 1585 (*Reg.*, du 27 septembre), les Mousquetaires et les Arquebusiers tiraient tous les quinze jours des prix francs, pour lesquels le Conseil alloua 26 livres d'étain aux premiers et 18 aux Arquebusiers.

(2) En 1497, le Conseil, de l'aveu du vicaire épiscopal, donna 6 florins à chacun des rois, les exemptant de toutes charges, excepté de la gabelle; en 1508, Aimon de Montfaucon, évêque de Lausanne, leur accorda, en sa qualité d'administrateur de l'évêché de Genève, 13 florins et l'exemption de toutes gabelles; ce qui fut sanctionné par le Conseil, dans sa séance du 30 décembre; mais le 9 octobre 1520, l'exemption des gabelles leur fut retirée. Plus tard les droits de gabelle et de laods furent ceux dont l'exemption fut le plus généralement accordée. Voy. les *Registres* de 1580, 28 novembre; 1604, 4 mai; 1616, 6 décembre; 1617, 22 janvier, etc.

Ces priviléges n'étaient accordés que pendant la durée de la royauté; si ce n'est dans le cas où la couronne retombait sur la même tête trois années de suite. Voy. l'arrêté du 25 mars 1651, qui autorise cet usage pour les rois de l'Arc, et celui du 23 avril 1655, qui le sanctionne pour l'Exercice de l'Arbalète. En 1658, on réduisit pour tous les cas à une année la durée des priviléges.

(3) *Reg. du Conseil de* 1658 *et* 1659.

1. Exercice de l'Arc.

Anciennement les *Archers* se réunissaient à la fois dans la ville et dans les faubourgs. Nous avons dit qu'en 1460 la royauté de Saint-Gervais fut abolie; en 1557 (1) les Archers de la ville, qui tiraient derrière l'école de Versonay à Rive, durent se transporter au Pré-l'Evêque, dans le lieu du tirage actuel consacré depuis fort longtemps à cet usage, puisque des peintures de 1444 nous montrent déjà des archers s'ébattant sur cette place (2).

Les plus anciens statuts de l'Exercice que l'on possède remontent au seizième siècle, ils furent modifiés dès lors (3); ceux de 1529 (4) et de 1680 précisant deux époques bien distinctes, nous en donnerons le texte complet.

STATUTS DE 1529.

JESUS. MARIA.

S'ENSUIVENT LES STATUS ET ORDONNANCES DU JEU DE L'ARC ensemble les privilèges et francises du dit jeu et aussi celles du Roy des archiers de la noble cité de Genesve avecque plusieurs addicions et corrections faites l'an 1529 et le 9 jour du moys de May en l'église des frères prêcheurs de palais, par les compaignons archiers et confrères cy-dessous nommes. Et premier honorables glaude *Salomon* orfèvre alors roy des archiers glaude *de lestra* peyrolier alors prieur de la confrarie de

(1) Voy. H. Mallet, *Description de Genève,* p. 221.

(2) Voy. les peintures des retables de la chapelle de Notre-Dame des Macchabées, conservées au Musée Rath.

(3) Les statuts de 1529 furent revus en 1569, 14 avril; 1598, 1648. 10 mai, et postérieurement; les statuts actuels datent de 1826.

(4) Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de M. le docteur Chaponnière.

St Sébastien des archiers, Jéhan *Gando* Jéhan *Gerba* loy *Chabo* Pierre *de Rages* artillier Jaques *Mugnier* Jehan *Cohendoux* Anthoine *Fortier* Amye *darsenaz* Jehan *Corajo* Berthet *Symon* Pierre *Durant* Francois *de Bari* Glaude *de ruaz* Jaques *de la Corbière* Pierre *Levet* Thibaud *Borgois* Laurens *Buffart* Jehan *Jevenin* Pierre *Charanez* Jehan *Du Fay* George *Galley*.

Et premier a esté ordonné par les Compaignons Archiers que le papegay soit joué le Dimanche de quasimodo et que le Roy qui pour lors scera soit tenu de faire dresser le dit papegay à ses propres dépens et costes au lieu et plaisir des compaignons Et scera tenu le dit Roy deslivrer les brevest ensemble les espingles pour les atacher aux dit compaignons archiers et sceront les dit compaignons archiers tenus de delivrer chescun de eulx six deniers es mains du prieur de la confrarie des archiers pour appareiller la boeite.

2. Item scera tenu le dit Roy faire crier à la crye de la ville au son du taborin à ses propres despens le dessudit papegay Et aussi sceront tenu les compaignons se trouver et représenter devant la maison dudit Roy avecque leur arc et trosse pour l'encompaigner au lieu ou scera levé et drossé le dit papegay.

3. Item a esté ordonné que nul ne doibve tirer au dit papegay se il n'est citoien ou bourgois de genesve et confrère de la confrarie de Saint Sebastien des archiers ou qui promecte et fiance pour ung des confrères de se mectre.

4. Item a esté ordonné que par les dit archiers que Incontinent que le papegay scera abatu le vieulx roy doibve délivrer la coronne au roy nouveaulx Et sceront tenus les compaignons archiors dencompaigner le dit roy Jusques en sa maison en l'ordre devandit.

DES PRIS DU ROY.

5. Item a esté ordonné que à cause des prééminences libertés et franchises que ont esté données au roy des archiers par nostre très réverend et redouté prince et seignieur Monsg.r levesque de Genesve et aussi par Messieurs les sindiques et conseilliers de la devandicte cite de Genesve comme il se conste par ung instrument de parchemin lequel est en larche de la confrarie des archiers Et principalement à cause des treize florins que le dit roy reçoit de la bourse de la ville aux porchas de commendable philibert *bertellier* alors cappitaine des dit archiers maistre hector *de rages* artillier Michel *de Rogemont* Monet *Gerbe* et Francois *de bars* soit entenu le dit roy faire le lendemain

qu'il aura abatus le papegay ung pris de la valeur pour le moins de xviij gz ensemble les agulliestes.

DU GRANT PRIS DU ROY.

6. Item a esté ordonné que la Dimanche ensuivant le dit roy scera tenu de faire ung pris de la valeur de trois florins et six sols pour le moins lequel pris de roy se jouera durant deux dimenches suivantes Et tous les archiers qui joueront au dit pris scoront entenu de faire leur pris courant de la valeur de six sols pour le moins ensemble apporter le flascon plein de bon vin devant les buctes avecque le chapellet et au defauct du dit vin qui soit tenu de poye xviij deniers.

DU PRIS FRANC DE LA VILE.

7. Item a esté ordonné que le dit roy soit entenu de delivrer ung pris franc de la valeur v florins pour le moins aux dit archiers lequel sapelle le pris franc de la ville et scera tenu le dit roy de le faire crier a la crye de la ville au son du taborin à ses propres despens Et se jouera le dit pris au temps qui plaira aux compaignons archiers et se prennent deux broches ou eschantillons au dit pris par passée.

DU BRASSELET DU ROY.

8. Item honorable hury *embler* aleman borgois et marchant de Genesve a donné ung brasselet divoyre garny dargent pesant tout ensemble tant l'argent que livoyre que la corroye la somme de 7 onces et 3 quart lequel brasselet scera delivré et remys par le prieur de la confrarie au roy nouveau le lendemain qu'il aura abattu le papegay lequel jour se doibt tirer le petit pris pour en tirer pour prendre les parties et scera tenu le dit roy de fiancer par deux bonnes et suffisantes fiances citoiens ou bourgois de la ville de retourner le dit brasselet ensemble la coronne en temps et lieu accoustumé es mains du devandit prieur.

DES FRANCHISES DU ROY ENTRE LES COMPAIGNONS.

9. Item a esté ordonné par les dit compaignons archiers que le roy doibve estre et soit fait franc de non payer son escot entre les dit compaignons les dimanches à goster ayant tiré les pris corans et francs.

DU ROY.

10. Item a esté ordonné par les dit compaignons archiers que si la vient qui se fasse aulcune partie du dit jeu de l'arc ou il se trouveront le nombre passé six archiers et le roy soit de la dicte partie qui soit franc du sourvenu de l'escot et non aultrement.

DU ROY.

11. Item sera entenu le roy qui sera pour adonques de venir et personellement se représenter a unze heures devant les buctes les Dimenches avecque les compaignons archiers se il nya cause excusable et legitime pourquoy il ny puisse venir Et que la cause et excusation que le dit roy fera et alléguera soit raisonnable plus que celle du jeu de l'arc sus la poine de six deniers appliqués à la boeite des compaignons Et aussi le boitier sus la poine de trois denier.

QUE NUL NE SE EXCUSE DE PRENDRE BROCHE.

12. Item veulent et ordonnent les dit compaignons archiers et confrères que nul de la confrarie ne doibve ne aussi se puisse excuser de prendre cop ny broche au pris qui se jouera les Dimenches et pris dessus ordonez.

13. Item se par adventure se faisoit quelque pris hors des franchises de Genesve que nul des confreres ne puisse ne doibve aller jouer de l'arc sans la licence du roy et des aultres compaignons.

LE CONNESTABLE.

14. Item est ordonné en géneral et consenty entre les compaignons archiers que quant le roy ne sera avecque eulx le connestable en l'absence du roy doibve user et joyr des honneurs et auctorités debhues à la personne du roy.

15. Item que les dessusditz roy et connestable soyent tenus de bien et suffisamment fiancer par deux ou trois confrères tous les deffaulx qui touchent leur estatus et ordonances dessus escriptes et qui se pourroient ensuyvir.

DES BLASFÈMES.

16. Item afin que le nom de Dieu soit tousiours bien et dévotement honnoré et aussy afin que checung des compaignons confrères et ar-

chiers soient accoustumé de honnorer Dieu comme bons chrétiens doibvent faire a esté expressement et sans avoir grace ordonné que quiconque deulx jurera vilainement ou blasfemera malicieusement le nom de Dieu et aussi de la vierge Marie *ou sains ou sainctes de paradis* (1) Il soit condampné de paier pour checune fois qu'il mesprendra la somme de iij deniers les quels se appliqueront au proffit et honneur de la confrarie selon se qui sera congneu estre de faire pour le mieulx.

DES DÉBAST.

17. Item pour conserver et garder paix et amour entre les dit confrères et compaignons archiers a esté par bon regart ordonné Que se à cause du jeu de l'arc Il se trouvoit ou mouvoit aucun débat ou dissension entre aucun de eulx Le roy avec le conseil de ses aultres confrères et compaignons puissent ordonner de leur débat et de leur différent et les appaiser Et celluy qui contredira à son ordonance soit dès adoncques prins et mis dehors de la compaignie des archiers.

DES INJURES.

18. Item se par aventure a quelque occasion que se fust aucuns des confrères et compaignons archiers se disoient parolles Injurieuses ou deshonnestes Que tantost et incontinent le roy le connestable ou lequel de eulx qui adonc sera présent avec layde des aultres compaignons preigne à soy la cognoissance du débat ou injure pour les appaiser et accorder incontinent et sil est possible devant qu'il se partent de la place Ou au moins que silence pour adoncques leur soit mise et imposée jusques a tant que par bon conseil et bonne deliberacion ung puisse faire et conclure la paix et a se se debvront submectre ceulx qui sceront en discort sur la poine de trois sols appliqués en la dite boite.

DE L'HEURE ASSIGNÉE.

19. Item a esté ordonne que quiconque se vouldra esbatre au jeu de l'arc Il doit venir et se representer sur le lieu qui aura esté devisé et assigne dedans xj heures auquel terme les premiers venus actendront les aultres et non plus.

DE TIRER POUR PRENDRE.

20. Item pour commencer le jeu de l'arc a leure dessus dicte le roy

(1) Les mots soulignés sont bâtonnés sur l'original.

et les archiers dung vouloir et consentement pourront eslire deux des compaignons tel qui leur plaira lesquels soient pareils et semblables a tirer. Et iceulx deux tireront checun un cop pour faire la partie Et celuy des deux qui aura tiré plus près de l'enseigne porra prendre le premier et eslire pour sa partie celuy qui luy plaira de tous les compaignons Et celuy qui contredira à la partie ou de tirer pour prendre sera tenu et contraint de payer iij deniers.

DE SUIVRE SON COP.

21. Item que tantost et incontinent que l'ung des compaignons archiers aura tiré sa flesche Il suive son cop devant que l'autre tire sur la peine d'ung fort pour chacune fois quil fauldra de ce faire se a celle heure il ne luy sourvient cause qui le puisse excuser.

DE TRANSPASSER PAR DEVANT LES BUCTES.

22. Item a esté ordonné que qui transpassera et traversera le jeu jouans les deux parties por checune fois quil deffauldra soit tenu et contraint de payer ung fort.

QUI PARLERA DE FEMME DESHONNESTEMENT.

23. Item a este ordonne que quiconques de la dicte compaignie parlera de femmes deshonestement et meismement qui en dira folles parolles de la sainture en bas pour checune fois sera tenu et contraint de payer ung denier.

QUI PETTERA ROTERA OU NOMMERA LE DIABLE.

24. Item a esté ordonne que quiconques petera ne rotera sur le jeu ou aultre part en la presence des compaignons et aussi qui nommera le diable semblablement sera tenu et contraint de payer ung denier.

QUI L'AURA OUY ET NE L'ACCUSERA.

25. Item et celuy ou ceulx qui de la compaignie du jeu de l'arc qui l'auront ouy et ne les accuseront se après il vient à savoir ils seront condempnez pareillement comme se eulx propres avoient fait la vilennie.

DE TIRER SON ARC A REBOURS.

26. ITEM a este ordonne qui tirera de son arc le tenant à rebours cest a dire ce qui doit estre dessus tenir dessoubs doit payer j denier.

DE PAYER LA PARTIE PREMIER QUE DE REPARTIR.

27. ITEM quant les compaignons jueront pour le vin les jours ordonnez a este conclus generalement par tous Que ceulx qui auront perdu la première partie se il se veulent repartir incontinent après Et devant que on jue la seconde partie doivent payer ce qu'ils auront perdu.

DU COP DU BOIRE.

28. ITEM quant la seconde partie sera achevée de jouer au dernier cop se doit jouer le boire et le pris se pris y a Et celuy qui le perdra est tenu de le bailler honorablement comme il appartient sans y mectre aultre en son lieu Et celuy qui ne le fera ou vouldra baillier sera tenu de payer iij deniers.

LE DITZ A DONER LE BOIRE.

En lonneur de dieu de saint moris
Et de saint sebastien le martir
honneur et chevallerie
veulx maintenir toute ma vie
du jeu de larc qui est si gent
Qui point ne veult de tricherie
à vous archier sans villennie
ung service je vous feray
Et a boire je vous donray
Car gaigné l'avez sans reproche
Ou près du blanc et de la broche
A se joly jeu sans envye
Tenez bevez je vous en prye.

Alors pourra respondre celuy a qui on donnera le boire :

Gentil galland de franc coraige
Je reçois vostre hommaige
Je boy a vous a vostre amye
Et à toute la compaignie.

Item a esté ordonné que nul de la compagnie ne soit hozé ne si hardy de boire premier que celuy qui aura gaigné le cop du boire sur la poine de trois deniers sinon que celuy qui auroit gaigné le dit cop ou celuy qui le doit donner ne fussent tous deux présens.

QUI ROTERA OU PETTERA A TABLE.

29. Item a leure que on sera a table pourtant que c'est ung lieu ou toute honnestete doit estre gardée se aulcun de la compaignie a quelque occasion que se soit fait pet ne rot Il debvra payer pour checune fois iij deniers.

QUI VIENDRA BOIRE ET NAURA JOUÉ.

30. Item a esté ordonné que si aucun des compaignons archiers ou aultre survient au banquet et il naye joue des parties qui soit tenu de payer pour sa partie iij deniers.

QUE ON PAIE LE SURVENU DES ENFANS.

31. Item a este ordonne que sil y a aucun qui ameine ses enfans ou les enfans de quelque autre au banquet passe une fois l'année celuy qui laura amene ung ou plusieurs sera tenu de payer le sourvenu come de luy propre et le serviteur sera tenu de le faire a savoir au roy et à la compaignie en cas qui refuse de payer.

DES SERVITEURS.

32. Item quant il aviendra que ceulx de la vile et ceux du bourg de Saint Gervais seront ensemble au banquet quant le banquet se fera en la vile que le serviteur de la vile serve et quant il se fera au bourg le serviteur du bourg doibve servir Et la boite pareillement du dit lieu aye cours.

DU TRÉSORIER OU RECEPVEUR.

33. Item a este puissance baillée et auctorite au trésorier Recepveur et serviteur de part le roy et les compaignons archiers de prendre et lever gages à ceulx qui ne vouldront payer et celuy qui se rebellera sera tenu de payer lamende au dit des compaignons archiers.

QUI ROMPRA ARC OU FLESCHE.

34. Item a este ordonne que qui rompra arc ou flesche ou qui fera aulcune autre chose en desprisant le jeu de l'arc doit estre et soit tenu de payer au jugement du roy et des compaignons archiers.

DE L'ENFANT A TIRER.

35. Item quand on vouldra jouer et les parties ne seront faites des compaignons les ungs contre les aultres Se par adventure il demeure ung archier ou enfant qui sache tirer de l'arc Icelluy enfant sera et demeurera à ceulx de la partie qui auront le premier cop Et le premier qui viendra après pour jouer sera parti contre lenfant et se sera tenu sans contredit sur la poine de iij deniers.

DE UNG ARCHIER SURVENANT.

36. Item quant les parties dessus dictes seront faictes sans enfant et il survient ung Joueur Il ne se porra partir ne prendre se il nest entre deux buctes en estre tenant son arc prest pour tirer.

Item se par adventure ung ne se advisoit ou se en estoit negligent de prendre le dit survenant et il tiere deux passées que a la seconde se fait ung cop plus près que les aultres Il porra prendre broche pour le pris sil en y a.

DU CHAPELLET.

37. Item celluy qui gaignera le cop du pris doit avoir le chappellet Et le Dimenche ensuivant Il en doit rendre ung aultre tout nouvel a celuy qui le cop gaignera sur poyne de trois deniers appliques a la boite.

DE CEULX QUI SE ABUTINENT.

38. Item que sil y a aucuns compaignons archiers tirans à pris qui se abutinent ou qui fassent butinaige du pris que checun deulx doibve payer ix deniers et estre prive du pris.

DES OFFENSES DU ROY.

39. Item a este ordonne que se par adventure le roy offende es ar-

ticles dessus dit ou en aulcun de eulx Il doibve payer double amende Et le connestable semblablement a leure et temps quil joyra et usera des franchises et priviléges appartenans au roy.

QUE NUL NE PORTE GLAIVE.

40. ITEM a este ordonne que durant les parties qui est à entendre les deux parties du vin nul ne doibve ne puisse porter dague ne glaive ne cuteau plus long de demy pied sur la peine de iij deniers quant on luy aura deffendu.

ITEM que nul compaignon ne doibve jouer a argent durant le temps que on tirera les deux parties du vin et ce sur la peine de iij deniers.

DU SERMENT.

41. ITEM a este ordonne que quiconque se vouldra esbatre au dit Jeu avecque les aultres compaignons archiers soit entenu de faire le serment es mains du roy ou du connestable de observer et maintenir les dessus dit estatus et ordonnances.

ITEM a este ordonne que les dessus dit estatus et ordonnances soient leu par le clerc de la confrarie ou par quelque aultre que le roy eslira de la dicte compaignie tous les ans la Dimenche que lon tirera le pris de la vile incontinent estant faite la prise des parties.

STATUTS DE 1680.

ORDONNANCES

CONCEDEES PAR NOS MAGNIFIQVES ET SOVVERAINS SEIGNEVRS

Concernant le très Ancien et noble Exercice de l'Arc Passées en Conseil le 24 Avril 1598 Confirmées le 10 May 1648 et Renouuellées le 20 May 1680 Sous la Royauté du très Jllustre Seigneur EDOVARD HYDE COMTE DE KORNEBVRY.

I.

PREMIEREMENT Que les Editz et Ordonnances de NOSDITZ SOUVERAINS SEIGNEURS soient deüement obseruées, et que chacun soit tenu faire la priere a Dieu auant et après le Tirage.

II.

Que Nul n'ait a blasphemer le Saint Nom de Dieu, a jurer, ni proferer termes Deshonnestes contre quelqu'un, ou le maltraiter, a peine d'Amende arbitraire.

III.

Que tous les ans au Temps le plus propre aprez Pasques, le Roy et Officiers dudit Exercice Siront presenter par deuant Nosditz Seignkurs pour leur demander permission de faire publier par la Ville au Son du Tambour le prix franc pour le Couronnement du Roy.

IV.

Tous les Archiers qui tireront au dit prix, lesquelz doivent etre Citoyens, ou Bourgeois, seront obligez daller prendre le Roy en son Logis, et l'accompagner au lieu du Tirage: et au retour chez lui, sous peine d'Amende.

V.

Ceux de ladite qualité, qui voudront tirer au dit prix, ny seront receus sans s'etre faitz inscrire, et auoir payé entre les mains du secretaire, trois solz, le jour du Couronnement, aussi bien que le Florin du prix franc qui entrera dans la Boëte au Benefice de l'Exercice.

VI.

Ledit Prix de tous les autres Ordinaires se tireront en deux parties de huit outre vn coup au par sus.

VII.

Le Jour du dit Prix les parties acheuées et broches faites, le Roy devra deliurer la Couronne au Seigneur commis sur ledit Exercice, pour etre baillée a Celuy qui aura fait le plus beau Coup, auquel aussi deuront etre remises le jeudi suiuant les autres Couronnes anciennes et autres Ornemens Royaux, lequel promettra de restituer le tout l'année suivante de la même maniere sous les conditions accoutumées.

VIII.

Le lendemain du Couronnement du Roy les Cheualiers-Archers deuront l'Aller prendre en son Logis pour l'Accompagner au Preche a peine d'Amende.

IX.

Le dit Jour se fera un prix aux Coletz aux Depens de l'Exercice auec déclaration que ceux qui n'auront tiré le jour du Couronnement du Roy seront tenus de payer Chacun vn Florin, et ne se fera que deux broches par chaque coup outre les coups de blanc auec Déclaration que le blanc etant entamé, sera reputé etre dans le blanc.

X.

Le Roy pendant sa Royauté sera franc de la mise de tous prix et fraiz etant accompagné de six Archers et le Secretaire de sa mise a la reserve des prix extraordinaires dont le Secretaire payera la moitié.

XI.

Tous les ans le Roy devra faire assembler le premier jeudi aprez son Couronnement les Officiers et Conseillers de l'Exercice pour procéder a l'élection des Offices, auec déclaration que Ceux qui seront retenus par la plus grande Voix y demeureront pour vne année Si non qu'il fust trouué bon de les y confirmer.

XII.

Et Advenant que quelques Habitans ou Etrangers voulussent s'exercer au dit Tirage, ilz pourront le faire, sans pouvoir toutefois pretendre au meilleur qui est donné par la Seigneurie, lequel est réserué pour les Citoyens et Bourgeois.

XIII.

Le Roy etant absent luy seront substituez le Roy vieux, soit le Connétable, ou a ce défaut d'autres Officiers de la Couronne. De même en l'absence du Secretaire lui sera substitué vn Autre qui soit trouué

ropre et agréé pour ladite Fonction qui aura la même Franchise et riuilége.

XIV.

Le Secretaire fournira les blancs nécessaires, et fera les broches idelement par serment, et deura tenir Registre de tout ce qui se pasera audit Exercice, et de ce qu'il receura comme deu a la Boëte il le emettra au Tresorier qui s'en chargera pour en rendre Compte et ouirir la Boëte le premier Jeudy aprez le Couronnement.

XV.

Le Tresorier demeurera chargé de la Boëte et de tous les Droitz et papiers en dependans par Inuentaire dont il deura rendre compte a l'Aduenement du Nouueau Roy dont le Roy aura vne Clef et le Connetable vne autre.

XVI.

Que Nul des Archers n'entreprenne de remuer les Blancs, ni oter de la terre à l'entour de sa Fleche a peine d'Amende arbitraire.

XVII.

A tous prix ordinaires, on deura Commencer a tirer a Onze heures et demie suiuant l'Ancienne Coutume, Et s'il se rencontre qu'Aprez la premiere du Prêche du Soir, l'on n'ait acheué les parties ou les Broches on deura renuoyer Jusque après le Sermon. Et qu'en tous prix, chacun ait a tirer en son Ordre a peine de nullité du coup, sauf ceux qui ont charge et Office audit Exercice. Et que nul n'ait a passer par devant celui qui est en posture de tirer, a peine de trois solz par chasque fois.

XVIII.

Que Nul n'ait a tirer pendant les Prêches a peine de même Amende.

Que Celui qui vsera de Fraude dans ledit Exercice soit Amendé et priué d'Iceluy, sauf a y pourvoir en suite etre receu selon qu'il reconnaitra sa faute.

XIX.

Que Si Quelqu'un des Archers venant a tirer, sa Fleche se décoche contre son gré, son Coup ne laissera pas que d'etre tenu pour bon.

XX.

Que Si Quelqu'un demande de faire tenir le Conseil, il sera tenu par.vn prealable de consigner trois Florins pour etre mis dans la Boëte.

XXI.

Que le Roy et autres Officiers du dit Exercice ayent pouuoir de leuer les Armes à Ceux qui feront refus de payer ce a quoi ilz sont tenus ou condamnez.

XXII.

S'il arriuoit que quelqu'un emeut Debat, ou Querelle, le Roy, et en son absence ses Officiers lui imposeront Silence, Et n'y voulant déferer il payera Vn Florin d'Amende pour la premiere fois, Deux pour la seconde, trois pour la troisieme, Et recidiuant sera priué dudit Exercice.

XXIII.

Que si l'on vient a faire quelque Reparation dedans le Lieu de l'Exercice, au cas qu'il n'y ait dans la Boëte pour y fournir, les Chevaliers-Archers seront Obligez d'en supporter chacun leur rate part comme aussi des Fraiz qui se pourraient faire soit en Conviant aucuns des Alliez, pour tirer en quelque prix, ou en etant Conviez de leur part Particulierement Ceux qui ont leurs Caches dans ladite Maison.

XXIV.

Et Finalement que tous ceux qui desireront etre receus au Tirage soient tenus de preter serment ez mains du Roy d'observer les Ordonnances de Nos Seigneurs et le present Reglement lequel deura etre leu a haute voix par le Secretaire le premier jeudy aprez le Couronnement du Roy.

DU PUY,
commis de l'exercice et secretaire d'Estat.

L'exemplaire de ce dernier règlement, présenté au comte de Cornbury, est décoré d'admirables ornements dus au pinceau de Binet qui, en l'offrant au noble chevalier, lui adressa ce madrigal :

Brave Roy, *de qui la Mémoire*
Doit durer éternellement,
Regarde de bon œil ce petit Monument
Que Binet *érige à ta gloire,*
Et ne méprise pas le travail du Pinceau,
Toy, dont l'Adroite main, par un Art tout nouveau,
Vient de se signaler dans un pareil Ouvrage,
Qui, Peintre et Roy tout à la fois,
As trouvé le secret de peindre ton Image
Et l'imprimer au Cœur de tous les Genevois.

La royauté de l'arc compte 115 titulaires depuis 1568, date des premiers rôles exacts, jusqu'en 1696 ; époque où les fêtes se célébrant avec une splendeur souvent ruineuse ; les chevaliers, de l'aveu du Conseil, substituèrent le titre de commandeur à celui de roi (1).

L'Hôtel du jeu de l'arc porte la date de 1772, on voit sur la façade les armoiries de milord Mahon, commandeur en 1771,

(1) En 1680, le comte de Cornbury, et en 1771, lord Stanhope, vicomte de Mahon, furent, le premier, roi ; le second, commandeur de l'Exercice. De curieuses gravures ont conservé le souvenir des fêtes célébrées à ces occasions, dont les détails sont consignés dans les ouvrages du temps. Voy. *Le triomphe de l'Arc sous la royauté de Messire Edouard Hyde, comte de Cornbury ; — Récit de la feste des nobles Chevaliers Archers à l'honneur de Messire Edouard Hyde,* par Chappuzeau, 1681 ; — *Réjouissances faites à Genève, le 4 juillet* 1771 ; gravure de G. Geissler. — *Relation des réjouissances faites à Genève à l'occasion de Milord Charles Stanhope, Vicomte de Mahon, Commandeur du Noble Exercice de l'Arc,* par Chenevière, 1771.

Les statuts défendant que la couronne soit portée par un étranger, le Conseil conféra le titre de citoyen à ces deux seigneurs. (Voy. le *Registre,* du 5 mai 1680 et du 14 juin 1771.)

et du conseiller Philibert Cramer, seigneur commis sur l'Exercice à la même époque.

---

2. Exercice de l'Arbalète.

Cet Exercice, dont on trouve la mention en même temps que celui de l'Arc, fut supprimé en 1673 (1); en 1526, son tir était situé entre la rue de Rive et le bord du lac, il en fut ainsi jusqu'en 1555 (2), époque où les chevaliers se transportèrent d'abord au Pré-l'Evêque, puis, l'année suivante (3), à la Coulouvrenière, où ils édifièrent un couvert pour le tirage qui avait lieu au bord du Rhône, sur la place qui, plus tard, prit le nom de place des Volontaires.

Voici les statuts qui furent arrêtés pour cet Exercice en 1620 (4).

ORDONNANCES

POVR LE NOBLE IEV DE L'ARBALESTE

REVEVES PAR NOS MAGNIFIQVES ET TRES HONORES SEIGNEVRS LE 26 D'AVRIL 1620 (5).

1. PREMIEREMENT et auant toutes choses que Diou soit craint et honoré et les Edicts de nos Magnifiqves Seignevrs observés de tout nostre pouuoir.

2. ITEM est dict et ordonné que ceux qui tireront au dict Ieu : vi-

(1) *Reg. du Conseil*, au 4 avril.

(2) Note de M. Louis Sordet, archiviste.

(3) Note de M. Coutau, extraite de l'*Histoire de Plainpalais*, msc.

(4) Voy., sur ces statuts, p. 20.

(5) Ces Ordonnances sont imprimées sur une feuille de parchemin, encadrée et ornée de la Clef et l'Aigle avec les insignes de l'Exercice : l'aigle impériale portant la Clef et l'Aigle en cœur avec une arbalète bandée; dans les marges on a peint les armes des rois élus dans les années 1578, 96, 1606, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 34, 36, 37, 38, 50, 52, 53 et 1654.

uront en bonne vnion et concorde avec le Roy et compagnons, afin que l'on puisse maintenir honnorablement le dict Royal Ieu de bien en mieux : tellement que Dieu en soit loué, et la Seigneurie honnorée.

3. Item quiconques Iurera ou blasphemera le nom de Dieu payera trois sols d'amande applicables au dict Noble Ieu.

4. Item que nul n'ait a dire parolles d'eshonnestes, n'y Infames, n'y aussi parler du diable, Iurer sa foy; et autres propos indecens a peine de deux sols d'amande.

5. Item que le Roy soit tenu la sepmaine après Pacques de presenter requeste a nos Treshonnorés Seigneurs pour avoir congé de faire publier le prix Franc, a ses despans, avec Tambours et Trompettes a l'accoustumée.

6 Item qu'ayant obtenu tel congé de nos dicts Seigneurs, sera le dict prix Franc tiré le dimanche suivant qui sera faict a l'accoustumée de quatorze liures d'estain fin, outre la bassine, et vn des meilleurs que nos Très-honnorés Seigneurs donnent.

7. Item le Roy aura le don ordonné par nos dicts Seigneurs ou bien ce qu'il leur plaira augmenter : et aussi sera le dict Roy Franc de tous prix : comme de toutes parties qui se tireront au dict Iev pour boire : en outre sera affranchy le dict Roy, de l'argent du Iev des despens de bouche qu'il fera pour sa personne estant appellé hors de ceste Cité, pour aller au tirage de quelque prix.

8. Item que tous compagnons Arbalestiers soyent tenus de faire honneur au dict Roy en allant tirer au dict prix franc : et ceux qui défaudront, payeront vn sol d'amande.

9. Item que nul ne doive tirer au dict prix franc qu'il ne soit Citoyen ou Bourgeois, a peine d'estre reietté de la compagnie, et que chascun de ceux qui tireront au dict prix franc, soit tenu le lendemain d'aller accompagner le dict Roy au Sermon, a peine de deux sols d'amande.

10. Item que le dict Roy sera tenu le Lundy après que l'on aura tiré le dict prix franc, de donner vne grosse d'aiguillettes, pour assembler les compagnons tireurs : et le dict iour procéder a l'Election d'vn Connestable, Thresorier, et Secretaire, le tout a discretion du nouueau et vieux Roy et Conseillers, lesquels auront la puissance de faire telle election : et en après la presenteront aux compagnons pour en auoir leur aduis : et demeureront pour officiers ceux qui auront plus de voix.

11. Item celui qui sera retenu pour Connestable, ne demeurera qu'vn an : sinon qu'il soit reconfirmé estant le dict an reuolu : et quant au Secretaire et Thresorier, seront tenus demeurer trois ans, sinon qu'ils facent chose contre Dieu et le dict Iev.

12. Item que chascun tire par ordre, que nul ne passe par deuant celuy qui tirera, a peine de huict deniers d'amande.

13. Item que tous habitans ayants presté Serment et nos Treshonnorés Seigneurs, pourront tirer au prix courant : et non au prix franc, et aussi ne pourront auoir le plat que nos dicts Seigneurs donnent, ains auront au lieu du meilleur le second.

14. Item que tous ceux qui voudront tirer au dict Iev, seront tenus de faire leur prix : comme il sera estabIi par le Roy et Conseillers, et le tout d'estain fin et cautionneront s'il est requis : et ne pourront les dicts tireurs estre exempts du payement du dict prix pour aucune occasion que ce soit : estants entrés en passe.

15. Item que ceux a qui il sera commandé de faire leur prix par le Roy ou Connestable, qu'il soit tenu le faire sans refus sur peine d'vne liure d'estain fin d'amende : et seront tenus l'estendre deuant leur maison sur mesmes peines.

16. Item que le Iev se deura ouurir a midy precisement par le Roy, et a son deffault le Connestable et ainsi consecutiuement selon leur ordre : et que nul ne tire qu'il ne soit escrit a peine de perdre son coup et d'un sols d'amande : et sera tenu le Secretaire de se faire payer vn sols d'un chascun tireur : et a faulte de ce en sera chargé et responsable.

17. Item que nul ne pourra essayer depuis le prix ouvert sinon qu'il y eust rupture d'Arbaleste et en ce cas aura vn coup d'essay.

18. Item que s'yly auoit quatre fleches qui touchassent la broche, que celle qui est droict dessus gagne la droicte dessoubs, et la droicte dessoubs gagne la droicte en quartier : et la droicte en quartier gagne la gauche : et se doive mesurer au corps de la broche par les deputez et commis.

19. Item que s'il aduenoit que aucun des tireurs enfonçast ou fendist la broche par le millieu sa fleche servira de broche.

20. Item que nul ne doive remuer le blanc en sorte que ce soit ny le replier ny souffler point de terre qui soit sur la fleche ny autour de la broche a peine de perdre le coup et de huict deniers d'amande.

21. Item que chascun tire paisiblement et que nul n'ait a prouoquer son compagnon par paroles ou faicts tendant a noises et debats a peine de six sols d'amande : et plus oultre selon l'exigence du cas a la cognoissance du Conseil.

22. Item que nul ne jette son Arbaleste en despitant ny aussi sa fleche a peine de demi liure d'estain fin d'amande.

23. Item que nul en tirant ne porte sur soy espée ou poignard soit au prix franc ou courant a peine de deux sols d'amande.

24. Item que s'il aduenoit a aucun des compagnons que en tirant, le fer de sa flesche demeurast dedans la butte que le dict compagnon ne soit si hardi de creuser la dicte butte pour avoir son fer a peine de quatre sols d'amande.

25. Item celuy qui aura bandé son Arbaleste et que la flesche s'en aille que le coup soit tenu pour bon, estant tourné contre la butte.

26. Item que si aucun des compagnons faisoyent quelque tromperie sur le Iev, que tels soyent privés de la compagnie : auec amande selon l'exigence du cas a la discretion du conseil.

27. Item que tous compagnons estant sur le Iev ou en beuvant de compagnie, nommeront le Roy, Roy, le Connestable, Connestable, le Thresorier, Thresorier, le Secretaire, Secretaire, et non autrement a peine d'vn sol d'amande pour chascune fois.

28. Item que le Secretaire escriue au liure des Arbalestiers les noms des Conseillers et Officiers qui auront estés Esleus par le dict Roy Conseillers et compagnons : et le nom de ceux qui tireront au prix franc et prix courant : et aduenant que le Secretaire ny puisse assister qu'il soit tenu d'y commettre vn des Conseillers capables de ce faire : et sera le substitué franc comme le Secretaire des prix ordinaires : et quant aux extraordinaires il en sera aussi franc s'il se trouue dix tireurs payants.

29. Item que le Thresorier aura la boëte de la compagnie, ou il y aura deux clefs, dont le Roy en aura l'vne, et le Connestable l'autre, et toutes les amandes qui se receuront seront mises dedans la dicte boëte, et aussi sera tenu le dict Thresorier de porter la dicte boëte sur le Iev, quand le Roy et compagnons s'assembleront pour tirer des prix a peine de deux sols d'amande chascune fois.

30. Item que ceux qui n'ont encore tiré au dict Noble Iev : et voudront tirer donneront six sols pour leur entrée au dict Iev.

31. Item que nul tireur ne tire le Dimanche pendant les Sermons, a peine de demi liure d'estain fin d'amande.

32. Item que nul tireur ne sorte de ceste Cité, pour aller tirer a aucun prix sans la licence de la Seigneurie.

33. Item que faisant partie tous ceux qui auront tiré pour choisir, seront tenus et obligés de tenir la partie, a peine aux contrevenants a chacun d'eux de quatre sols d'amande.

34. Item que partie estant faicte et qu'il aduienne que quelqu'un ou plusieurs d'vne partie soyent incommodés ou d'Arbaleste, corde, ou flesche ne pouvant tirer, les autres restants uoire jusqu'a vn seront obligés a paracheuer la partie sans la remettre, sous peine d'auoir perdu ce qu'ils auront ioué : et neanmoins sera permis aux compagnons

de ceux ou de celuy qui sera incommodé comme sus est dict, de leur faire tirer de leur Arbaleste toutefois de diuerses flesches.

35. ITEM que le Thresorier et Secretaire, ou autres qui auront quelque chose appartenant au dict noble Iev, seront tenus d'en rendre compte, tous les ans au Roy, et Conseillers, et ce auant que le Roy nouueau se face.

36. ITEM que si pour l'aduenir il arriuoit quelque difficulté sur le Iev, dont il n'eust esté faict aucune mention aux presentes Ordonnances, le Roy, et Conseil, en pourront deliberer et ordonner

37. ITEM que tous ceux qui tireront au dict Noble Iev, promettront par leur Serment, de bien et loyalement observer les Ordonnances du dict Noble Iev, cy dessus escriptes.

38. FINALEMENT les compagnons ont estably le Roy et Conseillers, pour aller presenter les susdictes Ordonnances, a nos Tres-honorés Seigneurs : les supplier icelles approuuer et confirmer : et donner arrest, aux fins que les defaillans n'ayent occasion d'en pretendre cause d'ignorance, ainsi toutesfois que semblera bon a nos dicts Tres-honorés Seigneurs auxquels on remet le tout, a leur bonne volonté, comme a nos Peres et protecteurs, lesquels Dieu face prospérer.

Signé GVAICT.

---

3. Exercice de l'Arquebuse et de la Carabine.

Nous avons vu qu'en 1474 un prix fut établi pour les arquebusiers, l'année suivante ils demandèrent une subvention pour bâtir un tirage; en 1524 ils achetèrent le pré de la Coulouvrenière, et, en janvier 1515, Berthelier y fit construire le premier couvert du tirage, dès lors situé sur l'emplacement actuel, car le registre du Conseil de 1515 dit que le pré à eux vendu était auprès de l'hôpital des pestiférés, dont les bâtiments s'élevaient sur l'emplacement du cimetière actuel. En 1527 les arquebusiers tiraient encore à l'oiseau ou papegay. En 1580, on leur imposa le tir à bras franc, avec des arquebuses à serpentin ou rouet (1).

(1) *Reg. du Conseil*, 1580, p. 214.

En 1541, année où il leur fut accordé un prix de quatre livres d'étain tous les dimanches (1), on jeta les fondements de l'hôtel de la Coulouvrenière, mais cet ancien bâtiment fut détruit. Celui actuel date en partie du dix-septième siècle (2), la grande salle fut construite dans les premières années du dix-huitième.

Le roi de l'Arquebuse obtint, le 20 juillet 1617, les honneurs de la préséance sur ceux de l'Arc et de l'Arbalète, contre les prétentions du roi de l'Arc qui disait les posséder de temps immémorial, ce qui semblerait indiquer que l'Exercice de l'Arc était sinon le plus important, du moins le plus ancien (3).

Les anciens règlements de l'Exercice ont trop d'analogie avec ceux dont nous avons donné le texte pour qu'il soit nécessaire de les reproduire.

Les tirs à l'arquebuse de Jussy, Peney, Céligny, Genthod, Dardagny et Petit-Saconnex, avaient aussi des rois qui jouissaient de plusieurs priviléges (4); en 1673 on voit Barthélemy Baud, roi de l'Arquebuse à Céligny, exempt des tailles sa vie durant pour avoir été roi pendant 3 années (5).

Le tirage du mousquet fut longtemps joint à l'exercice de l'arquebuse, les armes rayées, inventées dès les premières années du 17me siècle (6), furent imposées en 1673; un arrêt du Petit

(1) Ces prix étaient marqués des armes de la ville et d'une arquebuse. (*Reg. du Conseil.*)

(2) *Reg. du Conseil,* du 30 décembre 1616 : « Arrêté de donner 3000 florins pour la réparation de la maison des Arquebusiers, outre les pierres de taille pour les arcades. » On voit par le *Reg.* de 1617 que l'Etat faisait annuellement un don de 200 florins à l'Exercice. En 1622 il permit l'établissement d'un cabaret dans l'hôtel, dont, en 1637, il abandonna la pleine propriété à l'Exercice. (*Reg. du Conseil.*)

(3) Les questions de préséance étaient fort goûtées au dix-septième siècle, en 1627, les professeurs de droit tenaient sur cette matière des conférences spéciales. (*Reg. du Conseil.*)

(4) *Reg.*, du 17 mai 1671 et des époques antérieures.

(5) *Reg.*, du 19 février.

(6) Les premiers canons rayés datent de 1600; en 1564 on inventa

Conseil du 28 mai porte que d'année en année on tirera le prix au mousquet rayé et à l'arquebuse. On voit, par le registre du 23 avril 1675, que le tirage du mousquet était séparé de celui de l'arquebuse et avait un roi à part, un arrêté en date de ce jour concédant au *roi du mousquet de guerre* certains priviléges.

---

4. Exercice du Canon.

En 1618, le conseil des Deux-Cents autorisa l'établissement du JEU DU CANON, qui s'établit à la Servette, et le gratifia en fournissant les munitions nécessaires pour les exercices, et en fondant des prix au nombre de huit, qui se délivraient les deux premiers dimanches des mois de juin, juillet, août et septembre.

On trouve dans les manuscrits de Minutoli les notes suivantes relatives à la devise de l'Exercice du Canon. « Le Corps des Canonniers ayant pris pour corps de deuise Vne Tour attaquée du Canon de tous côtez et de mortiers iettanz force bombes, ce qui la fait tomber; ils me demanderent vne deuise pour animer cela, et ie leur baillay ces mots, IGNE MICANT FRAGORE TONANT ET FULMINE STERNUNT, ce qui marque les trois effets de l'artillerie qui brille comme l'éclair, bruit comme le tonnerre et fracasse et abat comme la foudre; ou bien, IGNE, FRAGORE, FULMINE; mais ils se sont contentez de mettre, FULMINA BELLI, ce qui est emprunté d'ailleurs, et qu'on doit pourtant éviter dans les devises. »

En 1652, plusieurs exemptions fiscales furent accordées au *roi du Canon*, ainsi qu'une gratification de soixante florins et une pistole, qui lui furent donnés par la Seigneurie. L'année suivante les chevaliers du Canon demandèrent que leur roi portât la couronne comme ceux des autres jeux, ce qui leur fut accordé

à Genève des arquebuses qui tiraient chacune onze coups, ensemble ou séparément. (*Reg. du Conseil.*)

en 1654 (1). On trouve de nouvelles concessions au roi du Canon en 1656. Cet Exercice fut supprimé en 1782, sous la royauté de Rath (2), et ne fut point rétabli lors de la réintégration des autres Sociétés militaires.

---

5. Exercice de la Navigation.

Le lac de Genève avait autrefois beaucoup plus d'importance pour cette ville qu'aujourd'hui. Alors qu'aucune voie de terre n'était bien sûre, surtout en temps de troubles, et on sait combien ceux de paix absolue étaient rares, le lac fournissait un moyen de communication aussi prompt que facile; aussi voyons-nous dans le moyen âge la République s'efforcer de réunir des forces navales qui pussent lui en garantir l'usage.

De son côté le duc de Savoie ne négligeait aucun moyen de se rendre maître de la navigation : possesseur des deux rives, les forêts des côtes lui fournissaient des bois, et les villes d'Hermance, d'Yvoire, de Thonon, de Versoix, et du littoral vaudois un refuge assuré pour ses embarcations, et nous voyons que, pendant que Genève équipait ses frégates de guerre, le duc construisait force galères armées.

Ces circonstances firent naître à Genève un corps militaire principalement destiné aux combats maritimes, ce corps était assez considérable pour qu'un amiral ait dû être nommé en 1589 ou 1590, en même temps que les capitaines des galères et autres vaisseaux qui composaient la flotte genevoise (3).

Les jours de fête c'était au Molard que ces *barquiers* s'assem-

(1) *Extrait du Reg. du Conseil,* au 22 avril.

(2) *Reg. de la Chambre des Comptes,* du 23 novembre 1782.

(3) Dès 1536, les Genevois eurent des bateaux armés sur le lac. Un arrêt du Conseil, du 8 janvier de cette année, ordonne d'équiper deux barques pour aller chercher des vivres et faire des prisonniers.

blaient et tiraient à l'oiseau. Vers le milieu du dix-septième siècle, ils se réunirent en corporation qui prit le titre d'*Exercice de la Navigation.* L'un des premiers rois fut Abraham Gevray, qui parvint à la royauté en 1677 ; à cette époque la Société fut

puis on élit en même temps des officiers de marine auxquels tous les bateliers furent subordonnés.

En 1589, les bâtiments genevois se saisirent de tous les bateaux savoyards qui se trouvaient sur le lac, depuis Thonon jusqu'à Genève. En 1602, une frégate armée le balaya jusqu'à Évian, enfonçant et rompant tous les bateaux qu'elle ne pouvait amener : l'année suivante, Jacques de la Maison Neuve, commandant une expédition semblable, rançonna tout le Chablais et ramena quatorze bateaux pris sur l'ennemi. En 1612, on fit des frégates doublées de fer, qui étaient à l'épreuve du canon ; et deux ans après, de petits vaisseaux garnis de lames d'acier si tranchantes qu'elles coupaient, dit-on, les chaînes tendues sous l'eau. En 1616, Noble Gallatin, conseiller, fut élu amiral avec la charge de surintendant des galères, et, en 1665, on établit de nouvelles embarcations de guerre. Voici, d'après un document de 1672 (a), quelques détails curieux sur l'équipement et l'armement des vaisseaux genevois.

Le vaisseau amiral, appelé le *Soleil,* était une petite frégate à neuf bancs ou dix-huit rames, fournie d'une bonne voilure, et sur laquelle se trouvaient dix pièces de canon, savoir, deux *Signes* (b) tirant trois livres de balles, quatre *Gallatines* tirant quatre livres, et quatre *Dimanches* tirant une livre; des munitions pour tirer deux cents coups; des provisions de bouche pour trois jours; un grand nombre de grenades, pots, cercles et lances à feu, des demi-piques et mousquets pour l'équipage, qui était composé d'un capitaine, un lieutenant, deux sergents, un tambour, un pilote et son second, un chirurgien, un commis sur les munitions, un ministre, un prévôt, un trompette, un maître et un ouvrier charpentier, huit canonniers, un maître d'artifice, deux caporaux, vingt-cinq mousquetaires, trente-six rameurs munis

(a) 5 juillet. Arch. de Genève, *Pièces hist.*, n° 3566.

(b) Les pièces de canon dites les *signes*, parce qu'elles portaient les signes du zodiaque, étaient au nombre de douze et dataient de 1541 (*Reg.*, du 11 mars); en 1544, on en fondit douze autres appelées les *dimanches;* trente petites pièces d'artillerie, fondues en 1641 et 1667, portaient les armes des corps de métiers qui avaient coopéré à leur fabrication par de généreux dons.

invitée à transporter son tir en dehors de la ville ; ce fut alors qu'elle se fixa aux Pâquis. La construction de l'hôtel fut commencée en 1723 aux frais des membres de l'Exercice. Le pré du tir est presque en entier formé de terre rapportée par des bateliers membres de la Société.

Les divers Exercices militaires de Genève ont adopté des devises et des couleurs distinctes ; celui de l'Arc porte le vert et le blanc avec un soleil d'or accompagné de cette légende, UNUS ILLUSTRAT OMNES (1) ; l'Exercice de l'Arquebuse a les couleurs

d'armes à feu, de haches et de coutelas, et un nombre suffisant de matelots pour le service des voiles, des ancres et des bouches à feu. Les frégates étaient montées, comme on le voit, de quatre-vingt-dix hommes environ ; les brigantins, armés et équipés d'une manière analogue, n'avaient que quarante-cinq hommes d'équipage. On voit aussi figurer, dans ces anciens inventaires, les banderolles qui, en temps de guerre, servaient de signaux pour la flotte.

L'île des Barques, aujourd'hui île de Rousseau, servait de chantier pour la construction et le radoub des bâtiments de guerre ; en 1583 (a) on l'entoura d'un mur, ainsi que le prouve l'inscription qui s'y lit encore :

IHS		XPS
FONDE EN		ET ACHE
MARS TANT	1583	VE EN IV
SVR PILOTIS		ING AV
QVE SVR TER		DICT AN
RE FERME		PAR. N. E.

En 1620 on y établit une fabrique de poudre, et cinq ans après le Conseil y fit construire le vaste hangar dont les restes ont été démolis lorsqu'on a changé le chantier en promenade.

(1) Lors de l'installation du comte de Cornbury, comme roi de l'Arc en 1680, la Compagnie des Archers, qui était formée de cent hommes, « tous vêtus de même et fort proprement d'une étoffe couleur d'épine, couverte de galons d'or, » avait un drapeau blanc portant pour devise le Soleil et la légende ci-dessus. En 1696, ce guidon fut déposé à l'Ar-

(a) Voy. les *Extr. des Reg.* de M. le baron de Grenus, au 8 février 1583.

rouge et jaune, avec ces mots, PRO DEO ET PATRIA, qui ont succédé à ceux PRO CHRISTO ET PATRIA; enfin le blanc et le bleu forment la livrée de l'Exercice de la Navigation, qui porte une ancre pour armoiries; cette ancre, accompagnée de deux dauphins, se voit sur la décoration des chevaliers figurée sous le n° 1 de la XXIII^e^ planche; les n^os^ 2 et 3 figurent les décorations des chevaliers de l'Arquebuse et de l'Arc. Lors des fêtes de milord Mahon, la chevalerie de l'Arc se portait par un ruban rose broché en argent placé à la boutonnière pour les simples chevaliers; et au cou, comme un collier d'ordre, pour les officiers. Ce n'est qu'à une époque plus moderne que l'on a substitué le rouge ponceau aux couleurs précédentes pour la décoration de ce dernier Exercice (1).

Les joyaux de ces sociétés, qui possédaient des couronnes (2),

senal, où il se perdit, car il n'existait plus lorsque l'Exercice voulut le reprendre en 1771, pour la fête de Milord Stanhope; à cette époque les officiers en firent un nouveau, *vert et blanc,* conservant toujours la même devise; l'uniforme des chevaliers, à cette dernière fête, se composait d'un habit vert à bouton d'argent, d'une veste et culotte blanches; d'un chapeau uni à gance et bouton d'argent, et d'une écharpe blanche garnie d'une frange d'argent. La veste blanche, à collet et parements verts, remplaçait l'habit pendant le tirage. Aujourd'hui les chevaliers portent encore le brassard vert et blanc, avec les franges d'argent.

(1) L'arc bandé est la décoration des simples chevaliers; le commandeur porte la médaille; le patrimonial une main tenant un arc et une flèche, et le cornette un trophée réunissant la flèche, le guidon et le compas. Dans les autres Exercices la décoration est la même pour tous les membres, à l'exception du roi, qui porte la médaille.

(2) Dans les objets que possédait encore l'Exercice de l'Arc en 1783, on remarque une couronne d'argent doré, joyau déjà mentionné dans les statuts de 1529, avec le bracelet d'argent et d'ivoire qui, ainsi que la couronne, restait entre les mains du roi pendant toute la durée de son règne. Le règlement de 1598, revu en 1680, nous a montré qu'outre la couronne et les ornements royaux de service, on conservait encore plusieurs couronnes anciennes.

des coupes et d'autres objets furent dévolus au fisc, en suite de l'édit de 1782, et fondus pour la plupart; ils produisirent une somme de près de quatre mille livres courantes, non compris cependant une partie des médailles qui ont été sauvées de la destruction (1), et qui, aujourd'hui, font l'ornement des gobelets des trois Exercices; celui de l'Arc en porte seize, et celui de la Navigation dix-neuf. Le gobelet de l'Exercice de l'Arquebuse et de la Carabine, figuré dans la planche XVI, en a vingt-cinq, dont vingt en or et les autres en vermeil ou en argent. Les plus anciennes de ces médailles datent du dix-septième siècle, les coupes elles-mêmes sont toutes trois postérieures à la loi de 1791, qui rétablissait les Exercices sur les mêmes bases qui existaient antérieurement à 1782. A cette dernière époque, les guidons furent déposés à l'arsenal de Genève (2). Ceux actuels ont pour principal insigne l'Aigle au vol libre, tenant la Clef avec une ou deux carabines entre les serres. On retrouve cette aigle sur la porte de l'hôtel de l'Arc, sur les médailles des rois, sur les diplômes, etc.

Le gobelet de la Navigation est du dessin le plus simple (3); celui de l'Arc est plus orné; le pied est formé par un Indien qui porte la panse de la coupe surmontée d'un aigle, disposition qui rappelle celle de l'ancienne coupe, supportée par un archer foulant aux pieds un dragon percé de flèches; le couvercle de cette dernière, qui portait avec la panse cinquante-deux têtes d'aigles pour recevoir les médailles, était sommé par un amour

(1) Voy. le *Reg. de la Chambre des Comptes,* du 27 mai 1783.

(2) *Ibid.,* du 28 juillet 1783.

(3) On lit sur le couvercle de cette coupe les lignes suivantes : *Rétabli sous les Auspices des Nobles Jn Jqs Dunand, Seigneur-Amiral, et Jean Etienne Colladon, Vice Amiral; Messieurs Gabriel Déclé, Roy; Jn Samuel Jaquier, Trésorier, Jn Antoine Geneyne Patrimonial, Bénédict Gallay, Cornette, et Pre Emmanuel Dutreuil, Secrétaire, le 15 Novembre* 1790. La coupe de l'Exercice de l'Arc ne porte aucune inscription.

debout sur un cœur et tirant de l'arc (1); la coupe de l'Arquebuse dont nous donnons le dessin a plus de quinze pouces de hauteur, elle porte plusieurs noms, parmi lesquels on remarque les suivants, qui se rapportent à l'époque de sa fabrication : Nobles Jean-Jaques Bonnet; J.-L. Micheli Ducret; J.-L. Naville; J. Pictet, Seigneurs Sindics régnants en 1792. Noble G. Fuzier Cayla. Seigneur Commis du Noble Exercice de l'Arquebuze, Ancien Syndic; Noble J.-F. Thélusson, Ancien Syndic; Moïse Maudry, Roi de l'Arquebuse (2).

La plus ancienne médaille de l'Exercice de l'Arc ne date que de 1663, mais les coupes de la Navigation et de l'Arquebuse en ont d'époques antérieures; sur la première on voit une médaille d'or donnée par noble Jean Dupan, ancien syndic, l'an 1648, et sur celle de l'Arquebuse on remarque, parmi les anciennes médailles d'or, celles données par François, Jacques et Jonas Grenus, en 1632, 1646 et 1654.

(1) Cette coupe était renfermée dans un étui artistement travaillé et donné par Milord Mahon; cet étui, exécuté en bois précieux et en métal doré, figurait un petit temple d'ordre toscan, quatre colonnes en supportaient la coupole surmontée d'un globe. Sur l'une des faces on voyait les armes de la République; sur la seconde la **Liberté** appuyée sur les Ordonnances et entourée de trophées avec cette inscription : LA LIBERTE FONDEE SUR LE BON ORDRE EST AU DESSUS DE TOUT ET REGNE DANS NOTRE EXERCICE. La troisième face était ornée du revers de la médaille du commandeur représentant Apollon tuant l'hydre; la quatrième portait les armes du vicomte Mahon, avec une inscription rappelant le donateur. L'étui actuel a une forme analogue; il est en laiton, mais sans emblème ni inscription.

(2) Sur le bord du couvercle on lit : *Pr.-Jn. Wiss, Secrétaire de l'Arquebuse. A. Vignier, Secrétaire du Fusil. François Duroveray, Trésorier. Pierre-François Delisle, trésorier subrogé. Jn-Daniel Boidard, patrimonial. Jean Moillet, Cornette.* Au bas de la coupe sont des noms de commandeurs et de rois du dix-neuvième siècle, et sur le bouton celui de *Noble J.-L. Masbou, Syndic en* 1821, *Seigneur-Commis en* 1823. Sur le pied on lit, FAIT PAR FRANÇOIS MARC MAGNIN.

Voici la description sommaire des soixante médailles appendues aux trois coupes dont nous venons de parler :

EXERCICE DE LA NAVIGATION.

1. Or. Avers : NOBLE IACOB DV PAN S.r ANCIEN SYNDIQVE L'AN 1648 Revers : Armes Dupan. Devise : IN MANIBVS DOMINI SVNT SORTES MEÆ.

2. Or. Av. : *Renouvellée par Jn. Pre. Lhoste, secrétaire en* 1765, *Cornette en* 1771; *Patrimonial en* 1787, *et Commissaire en* 1803. Rev.: Armes Lhoste, et en légende ; JAQUES LHOSTE ROI EN 1678.

3. Or. Av. : I. F. CHAIS P.r PATRIMONIAL DE L'EXERCICE DE L'ARQUEBUSE DÈS 1704 A 1713, ROY DÈS 1713 A 1716. Rev. : Armes Chais. Cette médaille appartenait autrefois à la coupe de la Société de l'Arquebuse ; on lit dans la partie supérieure de l'avers qu'elle a été *donnée à l'exercice de la navigation par Louis Dunant,* 1810.

4. Or. Av. : *Gabriel Grenus, Conseiller,* 1709; *Sindic,* 1721, *Amiral.* Rev. : Armes Grenus. Dev. : O DIEU TU NOUS VOIS GRENUS.

5. Or. Av. : *Pierre Crottet, Roy en* 1681, *avait mis une médaille au Gobelet. Louis Crottet, Roy le* 17 *Août* 1716. Rev. : *Renouvellée le* 28 *Aoust* 1812, *par Etienne Paul Crottet, Conseiller et Membre de la Commission en* 1809.

6. Or. Av. : FRANÇOIS CALANDRINI SINDIC ET AMIRAL 1739, PREMIER SINDIC 1742. FR. CALANDRINI AN. CONS.r D'ÉTAT REST.e 1792. Rev. : Armes Calandrini.

7. Or. Av. : MARC DUPAN SEIGNEUR PREMIER SINDIC ET COMMIS SUR LE NOBLE EXERCICE DE L'ARQUEBUSE DONNÉ LE 24 IUIN 1726. Rev. : Armes Dupan, avec ces mots : DONNÉ A L'E.ce DE LA NAVIGATION PAR M.r L'AMIRAL DUPAN LE 8 AOUST 1803. Comme celle de Chais, cette médaille se rapportait à l'Exercice de l'Arquebuse.

8. Or. Av. : *Jean-Louis Grenus, Conseiller,* 1756; *Syndic,* 1758, *Amiral.* Rev. : Armes et devise ci-dessus. Voy. n° 4.

9. Or. Av. : *Remporté par J.n-A.ne Lavousi en* 1768. Rev. : *Donné à l'exercice de la Navigation par Jn.-Jqs. Lavousi, Commissaire, en* 1809.

10. Or. Av. : Barque et attributs nautiques. Lég. : LEONARD REVILLIOD, CONSEILLER EN 1767, AMIRAL EN 1771. Rev. : Armes Revilliod. Sur la tranche : REDONNÉ.e A L'EX.ce DE LA NAVIGATION PAR M.r L. GUIL.e REVILLIOD PRÉS.dt LE 9 JANV.r 1803.

11. Or. Av. : *Offert par Bénédict Gallay, Cornette depuis* 1789 *à* 1809. Rev. : Armes Gallay.

12. Or. Av. : La barque de Genève, conduite par un aigle, se dirige vers la Suisse. Exergue : RESTAURATA GENEVA 1814 D. D. F.; et dans le haut, POST TENEBRAS LUX. Rev. : Armes Saladin. Lég. : A. A. SALADIN, AUDITEUR, 1789; CONSEILLER D'ÉTAT ET AMIRAL EN 1814.

13. Or. Av. : La Paix conduisant Genève vers la Suisse. Ex. : 1814. Lég. : GENÈVE SUR LA NACELLE HELV. CONDUITE PAR LA PAIX. Rev. : Armes Calandrini avec la devise : SURSUM CORDA. Lég. : A. R. CALANDRINI, CONSEIL. D'ÉTAT, DIRECT. D'ARTIL. 1814, AMIRAL 1817, SINDIC 1818.

14. Vermeil. Av. : Serment du Grütli. Ex. : Grütli den xvij. Novr. m ccc vij. Rev. : Trophée formé du drapeau helvétique, accompagné des vingt-deux bannières cantonales. Ex. : Langenthal den 18. Juli 1822. Leg. : Der Geist unsrer Väter sey mit uns. Sur la tranche : *Donné par M.r Repingon, ancien Roi de l'Arquebuse et de la Carabine,* 1838. Cette médaille est la seule de la Navigation qui soit en vermeil; toutes les autres sont en or.

15. Or. Av. : Vue de Genève depuis le lac. Au premier plan un grenadier, dans les airs un aigle tenant la clef dans son bec. Sur la tranche : DONNEE PAR GEORGE GORDON, MARQUIS DE HUNTLY, LE 25 AOUT 1822. Rev. : Armoiries du marquis, avec la devise : ANIMO NON ASTUTIA. (Gravée par J.-T. Gervais.)

16. Or. Av. : Vue de Genève depuis le lac, éclairée par l'œil de la Providence. Ex. : CONCORDIA FELIX. Rev. : Armes Rigaud. Lég. : J.-J. RIGAUD, SEIGNEUR PREMIER SYNDIC 1825; AMIRAL 1826.

17. Or. Av. : FRÉDÉRIC CHARLES CHRÉTIEN, PRINCE DE DANEMARCK, FAIT DES VŒUX POUR LA PROSPÉRITÉ DU NOBLE EXERCICE DE LA NAVIGATION, M DCCC XXVII. Rev. : Écus de Danemarck et de Genève accolés.

18. Or. Av. : SOUVENIR DU TIR FÉDÉRAL DU 16 AU 21 JUIN 1828, OFFERT A L'EXERCICE DE LA NAVIGATION PAR M.r MASBOU, A.n S.c, SEIG.r COMMIS SUR L'EXER.e DE L'ARQUEBUSE ET DE LA CARABINE ET AN.n PRÉS.t DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES CARABINIE.s 1830. Rev. : Croix fédérale rayonnante, portant ces mots : COMITÉ CENTRAL, 1828; PRÉSIDENT M. Masbou, Jn.-Ls., Anc.n Sindic; MM. Dufour, G.-H.; Repingon, J.-P.; Favre, P.; Hoffmann, J.-J.; Odier, J.-L.; Revilliod, L.; Cougnard, J.-D.; Cougnard, J.-G.; M.r Brun, M.l, en remplacem.t de M.r Favre, décédé.

19. Or. Av. : SOUVENIR OFFERT A L'EXERCICE DE LA NAVIGATION PAR J.n-P.l-ALBERT HENTSCH, ROI DE L'EXERCICE DE 1833

1844, ET CONS.r D'ÉTAT AMIRAL, 15 JANVIER 1844. Rev. : Armes de Genève sur un trophée nautique et guerrier.

EXERCICE DE L'ARC.

1. Av. : *Jaques Grenus, Conseiller* 1655, *Trésorier gén.*al 1661, *Syndic* 1663, *Sgr. Commis.* Rev. : Armes Grenus.

2. Av. : Théodoro Grenus, Conseiller 1698, Syndic 1706. Rev. : Armes Grenus.

3. Av. : JAQUES ODIER, COMMANDEUR 1770. Rev. : Armes Odier.

4. Av. : Un soleil à douze gerbes et dont une à tête humaine forme le disque. Lég. : AMICUS CERTUS IN RE INCERTA CERNITUR. Rev. : Armes de Genève dans un champ semé de larmes, avec cet exergue : PATRIÆ ETIAM SI FATO FUNCTÆ FIDELIS. Sur la tranche : DONNÉE EN 1804 PAR P. BELLAMY, ANC. AUDITEUR ET COMMANDEUR.

5. Av. : *Joseph Des Arts, Conseiller d'état en* 1777, *Sindic provisoire et Seigneur commis sur l'exercice de l'arc en* 1814. Rev. : Armes Des Arts, avec la devise : SEMPER BONIS ARTIBUS.

6. Av. : *Donné par Henry de Budé, Commandeur, le* 17 *juillet* 1817. Rev. : Armes de Budé.

7. Av. : *Horace Boissier de Ruth, Commandeur, le* 9 *juillet* 1818. Rev. : Armes Boissier.

8. Av. : *Horace Louis Micheli, Conseiller provisoire,* 31 *X.*bre 1813, *Commissaire fédéral* 7 *mai* 1816, *Seigneur commis* 6. 8.bre 1818. Rev. : Armes Micheli, avec la devise : UNUM DOMINE.

9. Médaille du Marquis de Huntly, donnée le 22 août 1822. [Voy. n° 15 des médailles de l'Exercice de la Navigation.]

10. Av. : Entre deux palmes : AU NOBLE EXERCICE DE L'ARC DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, AOUT 1825. Lég. : SOUVENIR DE RECONNAISSANCE ET D'AMITIÉ. Rev. : Armes du prince Repnin, avec cette légende : OFFERTE PAR LE PRINCE BASILE REPNIN-WOLKONSKY.

11. Av. : MONSIEUR TURRETTINI SALADIN, LIEUTENANT COLONEL EN 1821, CONSEILLER D'ÉTAT EN 1824, ET SEIGNEUR COMMIS DE L'ARC EN 1825. Rev. : Armes Turrettini, et en légende : DONNÉE AU NOBLE EXERCICE DE L'ARC EN 1825.

12. Av. : CHARLES DE CONSTANT, LIEUTENANT-COLONEL, PRÉSIDENT DES SOCIÉTÉS FÉDÉR. ET CANTONALE DE MUSIQUE, COMMANDEUR 1826. Rev. : Armes de Constant. Devise : IN ARDUIS CONSTANS.

13. Médaille du prince de Danemarck, donnée en 1827. [Voy. mé-

dailles de l'Arquebuse, n° 17. Les mots *Exercice de l'Arc* sont substitués à ceux *Exercice de la Navigation.*]

14. Av. : *Louis Tronchin, Lieut.t Colonel Fédéral, Commandeur, le 5 juin* 1828. Rev. : Armes Tronchin, avec la légende : *Donné au Noble Exercice de l'Arc en* 1828.

15. Av. : Vue de Genève depuis le quartier des Bergues ; au-dessus un aigle au vol tenant un arc et une flèche dans ses serres, et les mots : SOCIÉTÉ DE L'ARC. Rev. : J.-J. KUNKLER-RIGAUD, CONS.r D'ÉTAT, INSP.r DE LA MILICE, PRÉS.t DE LA SOC.É Au centre les armes Kunkler.

16. Les quinze médailles précédentes sont en or ; celle-ci est la seule qui soit en argent. A l'avers elle porte le buste de Rodolphe de Wetstein, avec ces mots : IO. ROD. DE WETSTEIN REIP. BASIL. COS. P.P. Rev. : Dans une couronne de chêne : OB LIBERTATEM PATRIÆ ADSERTAM ; et en légende : HELVETIOR AD TRACTAT. PAC. WESTPHAL. LEGAT.

D'après un inventaire des joyaux de l'Exercice de l'Arc, dressé le 11 juin 1774, et qui nous a été communiqué par M. le docteur Chaponnière, il y avait alors trente-six médailles d'or attachées au gobelet, dont le poids était de 30 onces et 6 deniers ; les médailles pesaient ensemble 15 onces 2 deniers 13 grains. Lorsque le 25 mars 1783 l'auditeur De la Rive fit saisir, au nom de l'Etat, les joyaux de l'Arc, il n'y avait plus que trente-trois médailles autour de la coupe. Voici la description des médailles existant alors, et desquelles deux seulement, la première et la troisième de celles décrites ci-dessus, ont été conservées.

1. Jaques Grenus. [Voy. ci-dessus n° 1.]

2. Av. : *George de Villette, Conseiller.* Rev. : Armes de Villette. Dev. : EN ESPÉRANT JE MEURS.

3. Av. : *Paul de la Maisonneuve.* Rev. : Ses armes.

4. *Jacques Martine, roi en* 1622, 1627 *et* 1635. Rev. : Armes Martine. Dev. : SURSÙM TENDO.

5. Av. : *Jaques Dunant a possédé toutes les charges de l'Exercice et a été roi l'an* 1644. Rev. : Armes Dunant.

6. Av. : *Pierre Desconfins, Roi en* 1639 *et* 1645. Rev. : Ses armes. Dev. : ALTIORAS SPERO.

7. Av. : *Pierre de la Palud, Secrétaire* 1649. Rev. : Ses armes. Dev. : EXPECTANDO SPERO MELIORA.

8. Av. : *Jacques Cartier, Trésorier l'an* 1649. Rev. : Ses armes. Dev. : ZELO SVM TRANSFOSSVS.

9. Av. : *Jonas Grenus, trésorier l'an* 1650. Rev. : Anciennes armes Grenus.

10. Av. : *Daniel Sarde, Conseiller, et Roi de l'Arquebuse en l'an* 1647 *et* 1650. Rev. : Ses armes. Dev. : IN VIRTVTE NOBILITAS.

11. Av. : *Noble Ami Favre, Premier Sindic, Commis sur le Noble Jeu de l'Arc* 1651. Rev. : Ses armes.

12. Av. : *Nobilis Marcus Rosetus, Senator reipublicæ Genevensis anno* 1631. Rev. : Ses armes émaillées.

13. Av. : *Pierre Fremin, Roi de l'arc en* 1653 *et de l'arquebuse en* 1652. Rev. : Ses armes. Dev. : PENSE A L'AVENIR.

14. Av. : *Noble Jean Voisine, Premier Sindic* 1654. Rev. : Armes Voisine.

15. Av. : *André Pictet, Ancien Seigneur Premier Syndic* 1654. Rev. : Armes Pictet, avec la devise : SORTE CONTENTVS SPERO MELIORA.

16. Av. : *Jean Cappitel, Roi* 1655. Rev.: Ses armes. Dev. : NIHIL SINE LABORE.

17. Av. : *Louis Gaudy, Roi les ans* 1642, 1648, 50, 51, 54 *et* 58. Rev. : Armes Gaudy. Dev. : SPES MEA CHRISTUS.

18. Av. : *Samuel Malcontent, Roy l'an* 1668. *Et Etienne Malcontent, Roi en* 1669 *et* 1670. Rev. : Armes Malcontent, avec cette devise : CHRIST EST MON CONTENTEMENT.

19. Av. : *Jeremias de la Rive Rothomagensis hoc sui mnemosynon apposuit anno* 1674. Rev. : Son chiffre.

20. Av. : *Messire Edouard Hyde, Comte de Cornbury, Roy de l'arc en l'année* 1680. Rev. : Ses armes.

21. Av. : *Pierre Duhamel, Roy de l'Arc en* 1683, *est décédé le* 10^{me} *mois de son règne* 1684. Rev. : Ses armes.

22. Av. : *Jacob Du Pan, Roy de l'Arc* 1687. Rev. : Ses armes.

23. Av. : *Barthélemy Favre, Roy de l'Arc* 1688. Rev. : Ses armes.

24. Av. : *Jaques Le Fort, Roy de l'Arc en l'année* 1691. Rev. : Ses armes.

25. Av. : *Isaac Bourget, Commandeur du Noble exercice de l'Arc, l'an* 1714. Rev. : Ses armes.

26. Av. : *Daniel Sautter, commandeur du N. Ex. de l'arc l'année* 1717. Rev. : Ses armes, avec la devise : HABET PAX ALMA TRIUMPHOS.

27. Av. : *Gédéon Martine, Premier Sindic en* 1740 *et* 44, *Seigneur Commis, petit-fils de Jacques Martine, Roi de l'Arc en* 1622, 27 *et* 1635. Rev. : Ses armes.

28. Av. : *Jean-Louis Choisy, Commandeur en* 1751 *et* 1752. Rev. : Ses armes.

29. Av. : *Donné par Henry Rahn, Hartmann-Frédéric Escher, Gaspard Meyer de Zurich, le* 24 *juillet* 1755. Rev. : VICTORI PRŒMIA DATA.

30. Av. : *Nicolas Groën d'Amsterdam,* autour de ses armes. Rev. : *Conrad et Gaspard Ott frères, de Zurich,* 1759, autour de leurs armes.

31. Av. : *Donné par le duc de Gordon,* autour d'un trophée de l'Exercice. Rev. : Armes Gordon, avec ces devises : BIDAND, au-dessus de l'écu, et ANIMO NON ASTUTIA, au-dessous.

32. Av. : *Donné par Mons.r Bechfort, gentilhomme Anglais,* autour d'un trophée de l'Exercice. Rev. : Armes Bechfort.

33. Av. : *Noble Philibert Cramer, Conseiller en* 1767, *Seigneur Commis en* 1768. Rev. : Armes Cramer.

34. Jacques Odier. [Voy. ci-dessus n° 3.]

35. Av. : *Milord Charles Stanhope, Vicomte Mahon, Commandeur en* 1771. Rev. : Ses armes.

36. Av. : Génies de l'Exercice de l'Arc, de l'Union et de la Paix; ces derniers s'embrassent et soutiennent la perche et le bonnet, emblème de la Liberté helvétique. Ex. : LA LIBERTÉ EST AU-DESSUS DE TOUT ET L'UNION LA SOUTIENT. Rev. : Apollon tuant à coups de flèches un dragon qui sort d'un antre. Ex. : RIEN NE RÉSISTE A MES FLÈCHES. Sur la tranche : *La Médaille pour le Commandeur de l'Arc, donnée par Lord Mahon, Commandeur en* 1771 *et* 72. Cette belle médaille, marque distinctive de la dignité de Commandeur, fut consacrée à l'Exercice par Lord Mahon le 9 août 1773.

EXERCICE DE L'ARQUEBUSE ET DE LA CARABINE.

1. Or. Av. : *François Grenu des D*$^{\text{r}}$ *C*$^{\text{es}}$ *dedit* M. DC. XXXII. Rev. : Armes Grenus. Dev. : O DIEU TU ME VOIS GRENU.

2. Or. Av. : JQ.$^{\text{s}}$ GRENU ROY AUDITEUR M DC XXXXVI. Rev. : Armes Grenus et devise comme ci-dessus.

3. Or. Av. : JONAS GRENUZ TRÉSORIER 1650. DES CC. 1652. ROY 1654. Rev. : Armes Grenus et devise.

4. Or. Av. : JEAN GALIFFE, SINDIC, *seigneur commis en* 1758. Rev. : Armes Galiffe. Dev. : IE SUIS WAIFRE. Sur la tranche : NOBLES A ROME. ROIS A TOULOUSE. PRINCES A SALERNE. CITOYENS A GENÈVE. TOUJOURS LOYAUX.

5. Vermeil. Av. : Armoiries de Genève accompagnant un faisceau d'armes et deux carabines en sautoir, avec la devise de l'Exercice et les mots : *J. Bousquet, commandant, dedit an*° 1760. Rev. : Une Victoire, avec la légende : VICTORI PRÆMIA DATA. Cette médaille a été donnée par M. de Bouillanne en 1847.

6. Or. Av. : *Jean-Louis Grenus, conseiller* 1756, *sindic* 1758, *seign.r Commis* 1768. Rev. : Armes et devise Grenus.

7. Or. Av. : BARTHÉLEMY RILLIET, SINDIC EN 1769, LIEUTENANT EN 1770, SEIGNEUR COMMIS EN 1771. Rev. : Armes Rilliet.

8. Or. Av. : DONNÉE PAR GUILLAUME FUZIER-CAYLA, SEIGNEUR ANCIEN SYNDIC, EX-SEIGNEUR COMMIS SUR LE NOBLE EXERCICE DE L'ARQUEBUSE 1792, autour des armes Fuzier. Rev. : La figure de la Justice au milieu de ses attributs : SIC SEMPER.

9. Or. Pistole de 1752.

10. Or. Av. : *Donné par P.re Favre le* 28 9bre 1802, *l'an* 11e. Rev. : Une cible et deux carabines en sautoir.

11. Or. Av. : *Donné par Antoine Renaud,* même date et même revers que la précédente.

12. Or. Av. : *Donné par Et.e Bonnet à la Société des Arquebusiers, le* 28 9bre 1802, *l'an* 11e. Rev. : Aigle tenant une couronne.

13. Or. Av. : *Donné par A.ham-F.cois Cochet.* Même date et revers que le n° 10.

14. Or. Av. : Armes de Genève. Rev. : UNE BRILLANTE AURORE ANNONCE DES BEAUX JOURS. Sur la tranche : DONNÉ PAR LOUIS RAYMOND. *Du* 28 *nov.* 1802.

15. Vermeil. Av. : *A la Société des Arquebusiers.* Rev. : *Le Patrimonial le* 28 9bre 1802.

16. Or. Av. : *Noble* ISAAC PICTET, *Conseiller d'Etat en* 1790, *syndic en* 1792, *élu seigneur Commis sur l'Exercice de l'Arquebuse le* 30 *mai* 1814. Rev. : Armes Pictet, supportées par deux lions. Dev. : SUSTINE ET ABSTINE.

17. Or. Av. : DONNÉ PAR J.-L. MASBOU, CONSEIL.r D'ÉTAT 1817, SYNDIC 1821, SEIGN.r COMMIS SUR LE NOBLE EXERCICE DE L'ARQUEBUSE 1823. Rev. : Armes Masbou. Sur la tranche : PRO DEO ET PATRIA. (D. Detalla faciebat.)

18. Or. Médaille donnée par le marquis de Huntly le 23 juillet 1822. [Voy. n° 15 des médailles de l'Exercice de la Navigation.]

19. Ar. Av. : Médaille de la Société des Arts, gravée par M. A. Bovet et portant cette inscription sur la tranche : *Donnée par Noble Masbou, seigneur commis à la Société de l'Exercice de l'Arquebuse et de la Carabine* 1826.

20. Ar. Médaille de la réunion des officiers de Langenthal, en 1822, avec cette inscription sur la tranche : *Donné par Noble Masbou, seigneur commis à la Société de l'Arquebuse et de la Carabine* 1826. [Voy. n° 14 des médailles de l'Exercice de la Navigation.]

21. Or. Médaille donnée par les membres du Comité central des Carabiniers fédéraux de Fribourg en 1829, Av. : *Fribourg. Tribut de*

reconnaissance 1829. Rev. : *Forel, Muller, Vonderweid, Chevalley, Chatoney, Amman, Piller, Gottrau, Savary.*

22. Or. Médaille frappée en souvenir du tir fédéral de 1823, donnée par M. Masbou en 1830. [Voy. n° 18 des médailles de l'Exercice de la Navigation.]

23. Or. Av. · Un guerrier embrassant les drapeaux confédérés. Lég. : TOUTE PUISSANCE EST FAIBLE A MOINS QUE D'ÊTRE UNIE. Autour, les écussons des vingt-deux cantons. Rev. : A LA SOCIÉTÉ DE L'ARQUEBUSE ET DE LA CARABINE DE GENÈVE ; ELLE DÉFENDRA LA PATRIE PAR L'UNION, LE COURAGE ET L'HABILETÉ DE SES MEMBRES. LE SYNDIC J.-E. NAVILLE. LE SIX MAI 1832.

24. Ar. Av. : Donné à l'Exercice de l'Arquebuse et de la Carabine par M.r J.-L. Gallatin, Syndic de la garde, nommé président le 31 Mars 1834. Rev. : Armes Gallatin. Dev. : PRO PATRIA DEVOTI.

25. Ar. Av. : Monument élevé sur le champ de bataille de Saint-Jacques près de Bâle : Heil gab uns ihre Treu. Rev. : Den bei St. Jacob im Jahr mcccc xxxviij gefallenen Schweizern die Bürger von Basel mdccc xiij, avec les armes des neuf cantons confédérés en 1444. Sur la tranche : *Donnée par Samuel Minder, conseiller d'Etat et ancien président des Carabiniers suisses. Bâle* 1837. Cette médaille fut offerte à l'Exercice de l'Arquebuse et de la Carabine en 1838 par Mr. Repingon, ancien roi.

---

6. Exercice des Petits Volontaires.

En 1615, le Conseil autorisa la formation d'une compagnie de cent jeunes gens de 11 à 15 ans qui voulaient s'exercer au maniement des armes pour la défense du pays ; telle fut l'origine du corps des *Petits Volontaires* qui se réunissait dans une maison de la Coulouvrenière, sur la façade de laquelle on avait figuré des aiglons s'ébattant parmi des foudres avec cette devise, PER MEDIOS LVDVNT IGNES, triple allusion à la jeunesse des chevaliers, à leurs exercices et aux armoiries de la ville (1).

(1) Le professeur Minutoli fut l'auteur des emblèmes choisis pour insignes par l'Exercice des Petits Volontaires.

Un prix en faveur des Volontaires fut fondé en 1623, et augmenté en 1664; peu avant cette époque, le 5 mai 1656, le Petit Conseil avait prononcé l'abolition du corps, mais cet arrêté ne fut point mis à exécution, et l'Exercice continua d'exister pendant longtemps; on voit par les anciens inventaires qu'il conservait, dans sa maison de la Coulouvrenière, la couronne de ses rois et de précieux joyaux, parmi lesquels comptait une superbe coupe enrichie de médailles historiques.

7. Exercice du fusil ou des Grands Volontaires.

Peu après la dissolution de l'Exercice de l'arbalète eut lieu la formation de celui des *Fusiliers* ou des *Grands Volontaires*, qui se constituèrent dans le local même des arbalétriers, où ils construisirent en 1677 une maison pour le tirage.

En mai 1704 le Petit Conseil voulut supprimer les Volontaires, mais cette mesure excita de vives réclamations, et il est probable qu'elle ne fut point mise à exécution de suite, car on voit en 1705 le même Conseil créer des prix pour le tirage du fusil; toutefois la suppression eut lieu peu après, puisque le rétablissement du corps est consigné dans le registre de 1717; il est probable que dès lors il continua d'exister comme les autres Exercices jusqu'en 1782.

CHAPITRE V.

DES ORNEMENTS DE LA CLEF ET L'AIGLE.

Nous compléterons notre livre deuxième par quelques observations particulières sur l'*Écusson*, les *Meubles* et *Ornements* des armoiries actuelles de Genève.

1. De la forme de l'Écusson.

Au quinzieme siècle l'Écusson rectangulaire se terminant en pointe à la base et arrondi aux angles inférieurs [voy. pl. VIII, IX, XII, fig. 1 et 4; XVIII et XX, fig. 1] était d'un usage presque exclusif : à cette époque la Clef et l'Aigle est toujours renfermée dans un semblable Écusson, que l'on retrouve à toutes les époques postérieures (1).

Avec le seizième siècle apparaissent des Écussons offrant les formes les plus variées et souvent les plus gracieuses [voy. pl. XII, fig. 3; pl. XIII, fig. 4, et pl. XX, fig. 2, 3, 4 et 5]; on retrouve des formes analogues au dix-septième siècle [fig. 6. 7 et 8 de la même planche], et nous grouperons dans cette catégorie l'Écusson moderne [fig. 14], dont on trouve des analogues dès le seizième siècle.

La forme ovale et la forme circulaire ne paraissent guère antérieures au milieu du même siècle (Epître préparat. de Froment, 1554, et marque des draps 1550), dès lors l'emploi de ces formes n'a jamais été totalement abandonné.

Aux dix-septième et dix-huitième siècles les Écussons sont généralement chargés d'ornements sur leur contour [pl. XX, fig. 9, 10 et 11].

Quelques formes bizarres dont les numéros 12 et 13 de la même planche peuvent donner l'idée, ont été employées à diverses époques, en particulier dans le cours du dix-huitième siècle (2).

Bien que toutes les formes soient employées aujourd'hui,

(1) Quelquefois la ligne supérieure se brise et se relève au centre. [Voy. pl. XII, fig. 2]. Cette forme se retrouve sur les Écussons des bornes actuelles du canton, placées à Veyrier et à Villelagrand en 1816, et sur quelques monuments de la fin du dix-huitième siècle.

(2) Voy. les armes accompagnant le portrait de milord Mahon, peint par Preud'homo, en 1774; les *Congés militaires* pour l'ancienne Garnison de Genève; les Instructions du Comité des Arts, 1795, etc.

celle du quinzième siècle, considérée par les héraldistes comme réunissant l'ancienneté (1) et la convenance, est le plus généralement en usage.

---

2. De la forme de l'Aigle.

Jusqu'à l'époque où la Communauté genevoise reprit possession du pouvoir suprême, l'Aigle de ses armoiries porta l'aile basse et repliée ainsi qu'on le voit sur les écussons datant de 1449, 1451, 1507, et figurés dans les planches VIII, IX et X. Depuis 1535 on trouve toujours l'Aigle *essorante*, symbole de prospérité et d'indépendance, si ce n'est à deux époques, en 1796 [pl. XX, n° 18], et sous la domination française, alors que Genève reçut la Clef et l'Aigle par concession impériale [pl. XVII, fig. 2].

Deux autres parties de l'Aigle sont destinées, dans le langage héraldique, à exprimer les idées d'honneur et de souveraineté, c'est la langue et la couronne; les animaux qui dans les armoiries n'ont pas de langue, prennent la qualification de *mornés;* cette suppression était autrefois considérée comme l'expression de l'avilissement et de l'opprobre; nous avons déjà cité le cas d'un gentilhomme de la cour de saint Louis qui leva la main sur sa mère, et auquel le pieux monarque interdit, en marque de perpétuel déshonneur, de porter désormais le lion de ses armes autrement que sans *lampassure*; il serait superflu de citer les nombreux monuments où l'ignorance des artistes a privé l'Aigle de Genève de sa langue.

Il est assez rare de rencontrer cette Aigle sans couronne, il y en a pourtant quelques exemples (2) dans lesquels on doit

(1) La plus ancienne forme de l'Écusson est triangulaire, c'est celle que l'on rencontre sur les sceaux des onzième et douzième siècles; mais elle n'a jamais été employée pour la Clef et l'Aigle.

(2) Il en est ainsi dans les trois éditions de la *Cosmographie* de Mün-

voir un résultat de la négligence plutôt qu'autre chose. La forme de la couronne offre d'assez grandes variations : Au quinzième siècle elle est généralement fleuronnée de feuilles d'ache ou persil, cette forme, qui est la forme normale, a été d'un usage général à toutes les époques; la couronne royale diadémée encore employée aujourd'hui, et dont un drapeau de la fin du dix-huitième siècle offre un exemple complet, sommé du globe et de la croix se rencontre fréquemment; la couronne antique ou à pointes est plus rare (1), et nous ne connaissons qu'un seul exemple du diadème impérial [pl. XIII, fig. 1]; en 1794 on trouve l'Aigle coiffée du bonnet de la liberté, et les drapeaux de la Réserve présentent une variante de la couronne de marquis, cette couronne est d'or; un drapeau de 1815 en présente une noire, mais le rouge est sa véritable couleur, c'est aussi, comme nous l'avons dit en commençant, la couleur du pied, de la jambe, du bec, de la langue et de l'œil de l'Aigle, toutefois il est peu de monuments où cela soit fidèlement observé, le plus généralement toutes ces parties de l'Aigle sont, par suite de l'oubli des monuments antérieurs, peintes au naturel.

Outre les variations dont nous venons de parler, on rencontre parfois de singulières figures d'Aigle, en rappelant celles de 1794, nous en signalerons trois autres, celle de l'ancien sceau [pl. XII, fig. 1], et celle de la clef de voûte de la salle des Archives; la première, curieuse par sa forme bizarre, et la seconde par sa pose benoite, qui lui donne plutôt l'apparence d'une colombe que d'un aigle, mais de toutes les anomalies, la plus singulière est celle qui présente l'Aigle avec une queue de cheval

ster, 1544, 50 et 68, et dans l'*Histoire de Genève* de Léti, 1686. Les publications affichées de 1794 à 98 offrent également, de même que quelques écussons actuels, l'Aigle découronnée.

(1) Tableau de l'Escalade; drapeau de 1728; carte de Genève, de Mallet, 1776. Le nombre des pointes varie de trois à huit ou dix.

comme on le voit sur une pierre sculptée conservée à l'Hôtel-de-Ville.

---

3. Formes de la Clef.

Sur les plus anciens écussons de Genève, l'anneau de la Clef est plein, il en est encore ainsi sur le tableau de l'Escalade; l'un des premiers monuments qui offrent l'anneau évidé est le manuscrit des édits dont nous avons parlé, et qui date de la fin du seizième siècle [pl. XIII, fig. 1].

Quant à la forme de cet anneau, celle en losange (1) est sans contredit fort ancienne [voy. pl. IX, X et XVIII], celle en quatre-feuilles lui est peut-être antérieure, puisqu'on la trouve dès 1449 [pl. VIII], son usage fut peu fréquent, cependant une monnaie de 1536 [pl. XIII, fig. 5] l'offre encore; postérieurement au milieu du seizième siècle, l'anneau en losange fut très-rarement employé (2).

La forme en double S [pl. XX, fig. 21], qui se voit sur un sceau de 1539 (LE SEAV COMVN DE GENEVE) a persisté jusqu'à nos jours : il en est de même de l'anneau ovale ou circulaire, que la Cosmographie de Münster présente avec le millésime 1544, et de celui en trèfle (3) qui, sur les monnaies, succéda immédiatement à l'anneau losangé; on remarque, relativement à ce dernier, qu'il est presque toujours coupé par la ligne de partition de l'écu.

(1) Les angles de ce losange sont toujours garnis de pommettes qui se retrouvent sur l'anneau circulaire de Münster, 1548.

(2) On ne retrouve guère cet anneau que sur LE . SEAVLX . COMMVNG . DE . GENEVE . encore employé en 1587. Arch., *Pièces hist.*, n° 2120.

(3) L'anneau en trèfle se voit sur l'écusson en tête de l'*Ordonnance sur les hôtes*, publiée en 1536. Arch., *Pièces hist.*, n° 1161.

La tige de la Clef a subi des variations qui peuvent aussi se classer par ordre chronologique : d'abord unie avec ou sans canon, elle s'orne d'anneaux et bracelets; d'une embase, puis elle prend le bouton, et sur quelques exemples elle est entièrement ornée (1); plus tard (2) on trouve la tige en balustre [voy. fig. 24], enfin la tige unie aujourd'hui est assez généralement accompagnée d'une embase ou garniture au-dessus de l'anneau.

Quant au panneton, il est rare qu'il se présente sans être ajouré d'une croix, cependant on peut citer des exemples de cette disposition à toutes les époques (3). Un drapeau de la fin du dix-huitième siècle [Arsenal, n° 32] présente l'exemple très-rare du panneton à deux croix, et un ouvrage allemand de 1579 en a trois (4). Le panneton percé en losange se voit sur un sceau employé en 1540 et celui en ovale sur un écu de 1729 (5).

---

4. Du Cordon et de la Légende.

La place assignée à la *Légende* genevoise a fréquemment varié; on peut cependant admettre qu'en général, et contrairement aux règles héraldiques, elle a été placée au-dessus de l'écu au lieu de l'être au-dessous, ce qui s'explique très-bien d'ailleurs, soit par la corrélation qui existe entre le soleil et la légende : *Après les ténèbres la lumière*, légende qui constitue avec cet astre une *devise* complète, ayant ce que l'on appelle en termes de blason un *corps* et une *âme*, soit parce que ces pa-

(1) Macchabées, 1682. Écusson déplacé, conservé aux Archives.

(2) 1780 et suivantes, Congé militaire pour la Garnison de Genève.

(3) Sceau de 1483. Nouveau Testament, 1538, ce dernier offre le panneton à rateau. Münster, 1544, 50 et 68. Chouet, *Vue de Genève*, 1655. Léti, 1686. *Einleitung zu der Wapen-Kunst*, 1729. Publications affichées de la fin du siècle. Timbre de la Société Economique, etc.

(4) *Wapen desz heiligen Römischen Reichs*, voy. 55e bannière, et planche XV de ce volume.

(5) *Einleitung zu der Wapen-Kunst.*

roles accompagnaient primitivement le Soleil et non la Clef et l'Aigle (1).

Dans le sceau de 1530, la Légende est écrite en rond autour des armoiries; en 1561 elle est sur un cartouche placé au-dessous de l'écu (2); le manuscrit des édits de 1584 [pl. XIII, fig. 1] est peut-être le plus ancien exemple du Cordon régulièrement placé. Au milieu du seizième siècle, en 1548 (3), il est enroulé autour de la couronne qui entoure l'écusson, disposition qui fut en usage jusqu'à la fin du dix-huitième siècle [pl. XIX, fig. 1]. On retrouve quelquefois le Cordon au-dessous de l'écu, il en est ainsi sur les masses du sautier en 1687 et 1720, sur certaines publications affichées de 1778 (4) et 1794 (5); dans quelques écus de cette dernière époque le Cordon et la Légende manquent entièrement (6). Dans les *Extraits du Registre unique de tous les citoyens*, les mots POST TENEBRAS LUX sont écrits au-dessous de l'armoirie, le Cordon qui enroule la couronne portant les mots, LIBERTÉ, INDÉPENDANCE, ÉGALITÉ. Depuis la Restauration, on remarque des variations analogues pour la place qu'occupe la Légende, elle est très-généralement au-dessus de l'écu, mais les drapeaux de la Réserve la présentent à sa véritable place.

On trouve le mot LUX écrit avec l'ancien V jusqu'à la fin du dix-huitième siècle (7), l'U carré employé presque exclusive-

(1) Voy. p. 8. Voy. aussi le soleil placé à la fin de l'*Avis au lecteur* du *Genevois Jubilant*, par Jacob Lavrent, 1635.

(2) Collége de Genève, écusson du logement du principal.

(3) *Cosmographie* de Münster.

(4) Publications affichées. *Ordonnances contre les jeux de hasard.*

(5) *Ibid.*, Etablissement du Bureau de dépôt de l'industrie genevoise.

(6) *Ibid.*, Tribunal Révolutionnaire, et 11 juillet 1796.

(7) Publications affichées de 1793. Le mot LVX du *Plan topographique et historique de Genève*, fait en 1825, est une imitation de l'ancienne orthographe, dont on pourrait citer d'autres exemples récents.

ment de nos jours, lui fut généralement substitué dès le commencement du même siècle (1).

Nous avons vu que la Légende primitive était, POST TENEBRAS SPERO LUCEM; il paraît que ce fut vers 1543, et après la composition de la ballade de Bonivard sur *l'ancienne et nouvelle devise de Genève* (2), qu'on commença à lui substituer POST TENEBRAS LUX; nous voyons du moins la plupart des monnaies, frappées jusqu'alors (3), porter POST TENEBRAS LUCEM; le mot SPERO sous-entendu.

La couleur du Cordon et des lettres de la Légende a été très-diverse, aucune règle n'étant fixée à cet égard; le plus ancien exemple offre un Cordon verdâtre avec les lettres noires (4), plus tard on trouve le Cordon blanc (5) avec la Légende tantôt en noir (6) tantôt en or (7); d'azur (8) avec les lettres d'or (9), et de gueules avec des lettres noires ou d'or (10). L'azur pour le Cordon et l'or pour la Légende sont les couleurs qui paraissaient les plus convenables.

Quelques légendes employées à certaines époques font allu-

(1) Comme variante dans l'orthographe de la Légende, nous citerons l'écusson de la tour méridionale de l'Hôtel de-ville portant, POST TENEBRAS : LVX.

(2) *Reg. du Conseil,* du 11 juillet 1543.

(3) Voy. le thaler et les sols de 1540. On retrouve *Lucem* sur la vue de Genève donnée par Münster en 1548, et nous avons vu (p. 49) qu'en 1553 les sceaux à l'ancienne Légende étaient encore en usage.

(4) Edits manuscrits de 1584. (Archives de Genève.)

(5) Drapeaux de 1783. Le Cordon blanc est presque toujours doublé et bordé d'azur.

(6) Tableau de l'escalade. (Bibliothèque publique.)

(7) Drapeau de 1713. (Arsenal de Genève, n° 23.)

(8) Drapeau de l'ancienne Garde soldée. —Le Cordon d'azur est quelquefois bordé de pourpre.

(9) Même drapeau; *id.* de 1794. (Arsenal de Genève, nos 27 et 24.)

(10) Drapeaux des bataillons de la Réserve.

sion à celle, *Post tenebras lux.* Nous avons le passage, *Orietur in tenebris lux tua;* et celui *Post tenebras fiet lux.* Nous ajouterons que le tableau de l'Escalade, conservé à la Bibliothèque, porte autour du soleil, LUX IN TENEBRIS, et que la médaille du Jubilé de 1635 (1) présente à l'avers la figure de la République per-

(1) Cette médaille est en argent; le revers figure une vue de la ville, accompagnée des mots GENEVA CIVITAS et des initiales de la Légende genevoise.

En 1735, on frappa aussi une médaille en souvenir du Jubilé. A l'avers elle représente une vue de la ville, éclairée par le nom resplendissant de Jésus acompagné des mots, POST TENEBRAS LVX. On lit en exergue, CELEBRATA ANNO GENEVÆ REFORMATÆ BICENTESIMO MDCCXXXV; au revers la Vérité apparaissant à la République libérée, VERITAS LIBERAVIT VOS, et en exergue, JUBILEMUS DOMINO. Cette belle médaille, gravée par le célèbre J. Dassier, qui l'offrit au Conseil le 6 juin 1735, a 24 lignes de diamètre.

Trois médailles ont été frappées en 1835 pour l'anniversaire du troisième jubilé de l'Eglise protestante de Genève; nous les décrirons sommairement.

1° *Grande médaille.* A l'avers la Foi et la Raison tenant la Bible ouverte, BIBLIA FIDEI ET RATIONI RESTITUTA, et en exergue, LIBER APERTUS EST QUI EST VITÆ. Au revers les bustes de Calvin, Farel, Viret et de Bèze, JUBIL. REFORMAT. RELIG. GENEV. TERT. SEC. CELEBR. AUG. D. XXIII. AN. MDCCCXXXV.

2° *Médaille de Calvin.* Buste du novateur, JOHANNES CALVINVS NATVS NOVIODVNI 1509 MORTVVS GENEVÆ 1564 (a). Au revers une chaire formant trois entrecolonnements dans lesquels on lit: IL TIENT FERME COME S'IL EVST VEV CELVY QVI EST INVISIBLE. Dans le haut de la médaille, CORPORE — FRACTVS : ANIMO — POTENS : FIDE — VICTOR : puis dans le bas, ECCLESIÆ — REFORMATOR — GENEVÆ . PASTOR — ET — TVTAMEN.

3° *Petite médaille.* Avers, la Bible ouverte. Revers, 3e JUBILÉ DE LA RÉFORMATION GENEVE 23 AOUT 1835.

(a) Parmi le grand nombre de médailles, frappées en divers temps au sujet de Calvin, on en remarque de fort curieuses. Telle est celle qui dans un sens représente sa tête et dans l'autre le masque du diable, IOAN. CALVINVS HERESIARCHA PESSIMVS, et une autre figurant Calvin jeté par les démons dans les gouffres de l'enfer. Cette dernière se voit dans l'ouvrage d'Argelati, *De monetis Italiæ*, t. III, p. 35.

sonnifiée, tenant la Clef et l'Aigle et le soleil avec les mots, VERITAS MENDACIUM LVX TENEBRAS EXPELLIT (1).

La plupart des sceaux de la Chancellerie de Genève portent autour des armoiries leur indication au lieu de la Légende, qui aurait dû se trouver sur le contrescel, si ce dernier avait été en usage, de la même manière que les revers des monnaies nous la présentent le plus souvent; ces dernières offrent jusqu'en 1689 les mots GENEVA CIVITAS (2) écrits autour de l'écusson; à cette époque ils sont remplacés par, RESPVBLICA GENEVENSIS (3) encore en usage aujourd'hui sur les timbres de quelques administrations (4). Les mots, GENÈVE RÉPUBLIQUE et RÉPUBLIQUE

(1) La vérité chasse le mensonge comme la lumière chasse les ténèbres.

(2) On trouve GEVENA CIVITAS sur une pièce du commencement du seizième siècle, et GENVINA CIVILITAS sur un sol de 1591.

(3) Deux frappes de *trois-sols*, de l'année 1689, présentent l'une cette légende, l'autre, *Geneva civitas*. Un *neuf-deniers* de 1708 porte GENEUA RESPUBL. La dénomination de *Communauté* de Genève fut employée jusqu'au milieu du quinzième siècle. En 1459, on commença à se servir du mot *Respublica;* mais on n'attachait point alors à ce mot la même idée qu'aujourd'hui, et il signifiait simplement la chose publique, car plusieurs souverains de l'époque qualifiaient leurs états de République.

On trouve dans les manuscrits de Goulard les anagrammes suivants sur ces deux dénominations :

RESPUBLICA GENEVENSIS,
Gens sub Celis vere pia (a)
GENEVA CIVITAS.
Gens, Cave Vitia,
Aliud
Euge, ita vincas.
Aliud
Ac Genita vives
Aliud
Eu vici, sta, auge.

(4) Timbre des passeports.

(a) Un vieux manuscrit attribue cet anagramme au prince de Hesse-Cassel, séjournant à Genève en juin 1602.

GENEVOISE se lisent sur les pièces frappées de 1794 à 98; les monnaies de l'ancien système, faites après la Restauration portent en vertu de la loi du 18 avril 1816, les mots, RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE (1), dénomination qui avait officiellement remplacé celle de VILLE ET RÉPUBLIQUE DE GENÈVE, abolie en 1815 (2); enfin la Légende POST TENEBRAS LUX a reparu autour de l'écusson sur les nouvelles monnaies décimales.

On trouve dans les manuscrits de Minutoli quelques devises symboliques relatives à Genève, cet auteur raconte que M. de Saint-Romain allant en Suisse en qualité d'ambassadeur du Roi Très-Chrétien, on crut qu'il passerait par Genève, que l'on disposa toutes choses pour sa réception, et qu'en particulier on commanda quatre escadrons de cavalerie, pour les cornettes desquelles le célèbre professeur fournit des devises dont il donne la description suivante que nous transcrivons textuellement.

« I. Vn soleil regardant vne plante de moûtarde laquelle par la faveur de cet Astre nonobstant la petitesse de sa semence seroit creüe suffisamment pour donner retraite à des oiseaux qui y viennent faire leurs nids avec ces mots : ITA EVEXIT YT ET NIDIFICENT AVES COELI. » (Dieu l'a fait tellement grandir que même les oiseaux du ciel y trouvent leur retraite.)

« Le soleil est nôtre Seigneur Jésus-Christ qui a élevé cette petite ville à la gloire de servir d'asyle et de demeure à quantité de fidèles qui sont autant d'oiseaux du Ciel; et dans un autre sens cela peut avoir rapport au Roy de France qui en est le Protecteur et le bien-faiteur. »

« Il me vint aussi en pensée qu'on pourrait garder le même corps et l'animer seulement de ces mots : EVEHIT ET ALIT, mais cela pouvant convenir à toute sorte de plantes et n'exprimant pas si bien ny la petitesse de Genève, ny sa gloire nonobstant cela

(1) On trouve seulement CANTON DE GENEVE sur le papier de 1816, probablement timbré antérieurement à l'époque de la promulgation de la loi.

(2) Loi du 20 août.

ie m'arretois plûtôt aux premières paroles ou ces mots, *Vt et nidificent aves cœli* font d'abord souvenir ceux qui les lisent que cela est pris de la parabole Evangelique ou la plus petite des semences nous est représentée comme produisant vn arbre de considération, ce qui outre la réflexion sûdite de la retraite des fidèles quadre tout à fait bien a Genève, qui pour être vn très-petit Estat ne laisse pas d'avoir quelque réputation dans le monde, et comme c'est vniquement de la prédication de l'Evangile qu'elle luy vient, il n'est pas hors de propos de se servir pour le marquer d'vne image que l'Evangile même nous en donne. »

« II. Pour marquer simplement les favorables regards et les benignes influences tant du ciel que de la France envers Genève on pourrait peindre vn Soleil qui regarde un Laurier avec ce mot, SEMPERBENIGNE OU SEMPERAMICE OU NUNQUAM IRATUS OU HANC QUOQUE PHOEBUS AMAT, et cela fondé sur l'amour de Phœbus pour Daphné qui fut changée en laurier et que le soleil n'a pas laissé de regarder toûiours amiablement. »

« III. Si l'on ne veut regarder qu'à Genève et à sa miraculeuse subsistance nonobstant les machinations et les efforts de ses ennemis, on peut peindre des ioncs et les vents qui les agitent mais qui ne les rompent pas, avec ces mots : AGITANT SED NON FRANGUNT; et cela fera voir non-seulement la petitesse et l'humilité, mais aussi l'adresse des Genevois qui subsistent plûtôt en pliant en beaucoup de rencontres, que par une résistance ouverte. »

« IV. On peut encore, en ne regardant qu'à Genève, ioindre sa petitesse et son éclat sous la figure, ou d'vn Colier de perles ou d'vne perle seule, avec ces mots : NEC PARVA SINE PRECIO (précieuse quoique petite); si l'on se sert du Collier cela marquera son Gouvernement Républicain, et même Démocratique par l'égalité des perles, et si l'on n'en met qu'vne cela aura son rapport à ce qu'elle est réduite à vne seule ville. »

« V. L'Erreur populaire touchant le nom de Genève qu'on

veut tirer des Genevriers pourroit faire prendre vn Genevrier avec son fruit et ses pointes et ce mot : HUMILIS ET TUTA. »

« VI. On aurait peu se tenir au corps ordinaire de ses armes qui sont le Soleil vne Aigle et vne Clef avec ces mots : CUI RESERET CLAUDATVE VIDET, OU VT CLAVE VTENDUM SOLE IUVANTE VIDET, OU PENETRANT ET CUSTODIUNT. »

---

5. Du Timbre et de la Couronne.

Plusieurs monuments anciens présentent l'écu de Genève couronné ; nous avons vu la Couronne impériale antique sommer la Clef et l'Aigle sur la sculpture faite au Collége en 1561 ; la Couronne impériale moderne se trouve sur l'un des écussons figurés dans les projets de restauration du temple de Saint-Pierre faits au milieu du dix-huitième siècle (1).

Sur l'un des timbres du carillon on voit le diadème fleurdelisé, mais de toutes les Couronnes, celle que l'on rencontre le plus souvent sur l'écu de Genève est celle de marquis, à cause de la qualité de Genève qui était ville *marquise*, c'est-à-dire située sur les marches ou frontières de l'Empire. La *Nouvelle méthode de blason* du père Ménestrier, réimprimée en 1780, l'*Encyclopédie Méthodique* qui parut peu après, les *Souverains du monde*, ouvrage de 1734; et plusieurs autres (2) offrent cette couronne.

Dans ce dernier ouvrage on voit des lambrequins d'or accompagner la Couronne; les découpures ou feuillages qui ornent les cartouches sur lesquels reposent plusieurs de nos écussons, peuvent être considérés comme ayant quelque analogie avec les lambrequins, et de ce que ces derniers servaient ordinairement à re-

(1) *Atlas de Saint-Pierre,* n° 411 bis, feuille n° 8. Arch. de la Société Economique.

(2) Voy. *Einleitung zu der Wapen-Kunst,* 1729.

couvrir le casque, on est peut-être en droit d'en conclure que pour compléter l'écu de Genève il faut le timbrer d'un casque sur lequel reposerait la Couronne.

Aucun monument ne nous autorise toutefois, d'une manière positive, à joindre ces ornements à la Clef et l'Aigle, mais on doit se souvenir qu'avant d'être *armes de domaine*, l'écu de Genève fut d'abord celui d'une municipalité, et qu'ainsi il ne pouvait recevoir les attributs qui peuvent aujourd'hui lui être régulièrement ajoutés. Dans le cas où cette admission aurait lieu, le casque devrait être d'or damasquiné et brodé, taré de front, la visière ouverte et sans grilles, comme il convient à un Etat souverain; la Couronne d'or (1) serait placée sur un tortil aux couleurs des lambrequins soit pourpre, or et azur (2).

---

6. Du Cimier.

Quant au *Cimier*, quoique l'aigle impériale semble avoir été officiellement remplacée par le soleil, ensuite de la décision de 1542, nous avons vu, en parlant de cette aigle, quelle importance l'on attachait à cet insigne, qui continua d'être employé comme Cimier sur les monnaies, concurremment avec le soleil, jusqu'à la fin du dix-septième siècle (3); le plus ancien monument que nous possédons avec le soleil pour Cimier, date de 1558 (4). Nous avons déjà eu lieu d'observer qu'autrefois cet

(1) La Couronne murale, dont plusieurs villes timbrent leurs écus, est peut-être la forme la plus convenable à adopter. Cette Couronne se voit sur l'écusson de Genève bonne ville de l'empire [pl. XVII, fig. 2].

(2) Voy., sur ces trois couleurs, le chapitre traitant des armoiries primitives de Genève, p. 24, et le chapitre IV du livre suivant.

(3) Les trois-sols de 1689 ont encore l'aigle en cimier; les quatre et les huit-sols d'argent de 1610 sont les plus anciennes monnaies qui portent le soleil au-dessus de la Clef et l'Aigle.

(4) Collége de Genève, écusson placé sous l'horloge.

astre rayonnait tout entier au-dessus de l'écu, contrairement à ce qui se pratique généralement aujourd'hui. Sur nos armoiries peintes, les rayons sont toujours d'or, quelquefois le disque est de gueules avec le monogramme d'argent, mais cela est rare; le disque est ordinairement d'or et les lettres du monogramme tantôt de gueules, comme sur le soleil du tableau de l'Escalade fait vers 1603 (1), tantôt d'or et ne se détachant du fond que par les traits de bord et par quelques ombres (2); enfin, on rencontre aussi, dès les temps les plus anciens, le monogramme noir, ainsi qu'on le colorie généralement aujourd'hui (3). Très-récemment on a peint sur l'écusson des Halles du Molard le disque de gueules et le monogramme d'or (4). Régulièrement le soleil doit être d'or avec le monogramme de gueules, et un filet du même paraît devoir cerner le disque.

Le disque à figure humaine est généralement rare, on le rencontre pourtant sur les *Huit-sols* d'argent de 1610, sur les ordonnances du jeu de l'Arbalète imprimées en 1620, et sur les en-tête de quelques publications affichées de 1794.

Sur le sceau actuel de l'Académie de Genève le soleil est remplacé par deux palmes accompagnées de la bandelette portant la devise ordinaire.

Les figures 26 à 38 de la planche XX montrent les princi-

(1) Sur ce tableau le soleil est séparé de l'écu et son disque est entouré d'un filet de sable.

(2) Drapeaux de 1713 et 28.

(3) Edits manuscrits de 1584; drapeaux actuels des bataillons de la Réserve.

(4) Le disque sans monogramme est rare; on le trouve cependant sur quelques pièces d'argent du dix-septième siècle [pl. XX, fig. 28], sur le titre de l'*Histoire de Genève*, par Spon, in-4°, 1730; sur le Plan de la ville de Genève, fait par Glot en 1777, et sur plusieurs monnaies et timbres postérieurs à la Restauration.

C'est à partir de cette époque que l'on a généralement substitué le J à l'I, qui dans le monogramme commençait autrefois le nom de Jésus.

pales variantes du soleil servant de Cimier genevois; on peut voir que, dans ces figures, son rayonnement offre, à peu de chose près, le même ordre chronologique de modifications que lorsqu'il a été employé isolément (1), nous ferons seulement remarquer que certaines pièces d'argent du commencement du dix-septième siècle présentent, ainsi que les mousquetons, l'exemple plus rare du soleil à *huit* rayons dont quatre sont étoilés, un *Six-deniers* de 1702 a le même nombre de rais, mais tous étoilés; le soleil des mousquetons se retrouve avec effluve lumineuse sur la *Carte des environs de Genève*, de Mallet, datée de 1776. La figure n° 37 est celle du cimier des *Six-deniers* de 1817, qui fut employé en 1795 sur des imprimés, et proposé de nouveau en 1831 pour les coins de la *Livre courante*.

---

7. Des Tenants et Supports.

Rien n'est moins bien déterminé que la différence entre les

(1) Soleil-cimier à *seize* rayons étoilés et flamboyants : *Collége de Genève* 1558 et 61, *Manuscrit des édits* 1584, *Monument funéraire de Saint-Gervais* 1603, ce dernier avec filet entre le disque et les rayons, ce filet se retrouve au Collége 1558, et sur les Halles du Molard 1690; *neuf* rayons : *six-deniers* de 1715; *douze* rayons : *quart-de-thaler* 1623, *demi-thaler* 1638 et 59, *Halles du Molard; vingt-quatre* rayons : *Drapeau* de 1728; douze flammes et effluve : *Vue de Genève* (écu peut-être gravé après coup) *de P. Chouet* 1655; seize rayons étoilés et flamboyants sur effluve : *Reglemens sur le commerce de la Ville et République de Geneve* 1699; douze rais et gerbes : *Pistoles* 1752 à 54; effluve uniforme : *Porte de l'Hôpital* commencement du dix-huitième siècle, *revers des vingt-et-un-sols* de 1711 et 14, *publications affichées* dès 1720, *six-deniers* de la fin du siècle; huit gerbes de lumière : *Fronton du péristyle de Saint-Pierre* 1756, *triple-pistole* de 1771; dix gerbes : *dernières pistoles*. Monogramme grec : *Collége de Genève* 1558, *pistoles* du dix-huitième siècle, *publications affichées* jusqu'en 1779. On ne rencontre pas, à notre connaissance du moins, le Soleil rayonné en croix comme cimier.

Supports et les *Tenants*; quelques auteurs ne font aucune distinction entre ces deux mots (1). Vulson de la Colombière, dans sa *Science héroïque*, dit que les *supports supportent l'écu en haut* et *que les tenants l'ont sous la main* (2); cette définition est paradoxale, et nous préférons de beaucoup la classification adoptée par le père Menestrier (3), qui divise ces figures en trois catégories, savoir, les *Tenants* qui se composent des Anges, des Hommes et des figures chimériques ayant des mains humaines; des *Supports* comprenant toutes les autres figures animées; enfin des *Soutiens* qui sont les arbres, et autres objets auxquels l'écu paraît quelquefois attaché. La définition du savant jésuite a été adoptée par plusieurs auteurs héraldiques comme étant l'une des meilleures (4).

Dans la figure restaurée que nous avons mise en tête de ce volume, nous avons donné deux aigles pour Supports à la Clef et l'Aigle, nous conformant à la règle héraldique qui veut que, lorsqu'il n'y a pas de raison péremptoire d'en user autrement, on prenne les Supports des meubles même de l'écu. Cette disposition n'est point, d'ailleurs, sans antécédents; le plafond de la salle du Grand Conseil construit au commencement du dix-huitième siècle, présente dans sa corniche des écus répétés et toujours supportés par deux aigles. Ces figures sont dues au sculpteur Philippe Cheret qui, pour cet ouvrage, fut reçu gratis bourgeois de Genève en 1704. Nous avons vu encore que l'armoirie placée au-dessus de l'entrée du Grenier à blé de Rive était accompagnée des mêmes figures (5).

(1) Voy. Palliot, *La vraie et parfaite science des armoiries*, 1661.

(2) *Richelet* est du même avis que *de la Colombière*. Voy. *Dict.* de 1740, aux deux mots *Suport* et *Tenant*.

(3) *Abrégé des principes héraldiques*, 1659, p. 29.

(4) Voy. Playne, *Art héraldique*, 1717, p. 211. *Encyclopédie de* 1755, article *Ange*.

(5) Au frontispice des plans de Genève, levés en 1729 par Théodore Grenier, on voit deux aigles placés au-dessus de la bandelette qui porte la devise.

En parlant des premiers écus de Genève, nous avons dit que ceux du Missel avaient des anges pour Tenants [pl. XVIII, fig. 1], ces figures d'anges assez importantes, puisqu'autrefois elles étaient prises comme marque de souveraineté (1), se retrouvent souvent plus tard. Ainsi sur la gravure de l'Escalade donnée en 1603 par Jean Sarrazin dans son *Vray discours de la miraculeuse déliurance enuoyée de Dieu à la ville de Genève,* on voit la Clef et l'Aigle soutenue par des anges [pl. XVIII, fig. 2], et en 1779 on retrouve encore le même motif sur le titre de l'*Histoire ancienne et moderne de la République de Genève* (2). Souvent, comme pour les Halles du Molard, les figures d'anges deviennent des génies; dans la salle du Grand Conseil l'écu placé au centre du plafond est porté par quatre génies, emblèmes des saisons, et dont les têtes sont couronnées de roses, de pampres et d'épis.

Les figures des saints apôtres, patrons de la ville, accompagnent souvent la Clef et l'Aigle, nous les avons trouvées au commencement du Cartulaire des Archives, dans le même volume on voit encore un autre écusson qui avait pour Tenants les mêmes figures, que l'on trouve répétées dans la première initiale des Franchises imprimées en 1507. Sur ce volume l'écu de Genève a un arbre pour soutien [pl. X], mais ces figures

(1) En armoiries les Supports, surtout au nombre de deux, sont des marques de souveraineté (*Vraye Science des armoiries,* 1661, p. 595), et entre toutes les figures employées à cet usage, il n'en est aucune dont l'importance égale celle des anges. (Voy. Vulson de la Colombière, *La Science héroïque,* 1669, p. 454 et 470.)

(2) Sur plusieurs autres monuments on retrouve des anges soutenant l'écusson de Genève, mais ces figures paraissent être employées sans intention héraldique; tel est l'ange exterminateur, tenant d'une main le glaive et de l'autre l'écusson de Genève sur la gravure intitulée : *Vraye representation de l'Escalade entreprise svr Geneve par les Savoyards et sa miracvleyse delivrance l'an* 1602, *XII de Decembre.* Tel est encore l'écusson de Genève, dessiné à la plume sur le frontispice des deux premiers volumes des *Mémoires pour l'Histoire de Genève,* manuscrit de 1732, donné à la Bibliothèque publique par M. Du Pan.

sont comparativement rares, et le plus souvent la Clef et l'Aigle est accompagnée de rameaux, de guirlandes, de trophées, ou placée au centre d'une couronne.

Nous avons signalé les écussons du Missel et ceux de 1536 et 1548 comme les plus anciens qui soient enveloppés d'une couronne ; ce type continua d'être employé, et depuis 1536 jusqu'à 1784 on le retrouve soit au titre d'ouvrages imprimés, soit en tête des publications affichées.

La figure 1 de la planche XIX représente l'écusson des Ordonnances ecclésiastiques de 1561. Deux imitations de la même grandeur, mais d'un dessin moins pur, se retrouvent l'une de 1653 à 1783, l'autre de 1720 à 1794. Deux autres figures ne différant que par un dessin plus froid encore, se trouvent de 1736 à 1776 et de 1739 à 1793. Le dernier écusson en couronne, plus petit que les précédents, mais d'un dessin large et bien disposé, se trouve de 1777 à 1784.

Ce fut au dix-septième siècle que l'on commença à accoler l'écu de deux rameaux : les gravures de l'Escalade (1603) et le frontispice du poëme de Jean Vallin (1643) sont probablement les plus anciens monuments où l'on remarque cette disposition; ce sont des *branches d'olivier* qui se voient sur ces deux exemples; ces mêmes rameaux se retrouvent sur divers écussons exécutés jusqu'à la fin du siècle dernier (1).

Les écussons de l'ancienne cloche, dite Rebat (1678), étaient accompagnés de *branches de laurier* que l'on retrouve sur plusieurs imprimés et gravures du dix-huitième siècle (2), sur le drapeau de 1794 et sur quelques sceaux modernes (3).

Deux *rameaux de chêne* se voient sur quelques drapeaux, sur

(1) Voy. l'armoirie placée en tête des *Reglemens svr le commerce de la ville et republique de Geneve* et plusieurs publications affichées de 1794.

(2) Voy. *Carte des environs de Genève*, par Mallet, 1776.

(3) SCEAU DE LA DEPUTATION DE GENEVE près de la Diète helvétique. Voy. aussi les peintures en grisaille de la salle du Grand Conseil.

plusieurs imprimés du dernier siècle, et sur quelques monuments postérieurs à la Restauration (1).

Deux *palmes* se voient aussi sur plusieurs drapeaux et sur grand nombre d'imprimés du dix-huitième siècle (2).

Très-souvent les rameaux sont de nature différente, ainsi on voit les *palmes* s'unir avec le *chêne* sous l'écusson des casernes de la Treille (1783) (3), avec l'*olivier* (4) ou le *laurier* (5), sur d'autres monuments.

Le *chêne et l'olivier* sont figurés sur les bâtons syndicaux (1815), et sur la majeure partie des écussons employés depuis la Restauration en tête des imprimés officiels, ces derniers présentent très-souvent le *laurier* remplaçant l'olivier.

Les couronnes et guirlandes de fleurs sont généralement postérieures aux dispositions précédentes, il en est de même des guirlandes de palmes. Deux rameaux de quinte-feuilles entourent l'écusson placé sur le titre des *Ordonnances pour l'Art de l'Horlogerie*, données en 1715. Des guirlandes de roses sont placées au-dessus des écussons de la salle du Grand Conseil, exécutés à peu près à la même époque, et des guirlandes de palmes se voient dans le fronton du temple de Saint-Pierre, sur un poinçon de 1790 à 94, et sur les écus postérieurs à la Restauration. Deux guirlandes de quinte-feuilles se voyent sur un écusson de 1791 (6). Une guirlande de roses entoure l'écu de la première publication faite en 1814 par la République nouvellement libérée ; le même écu avait été gravé pour la Commission révolution-

(1) Drapeau de l'Arsenal, n° 32. Poinçons de publications officielles de 1781 à 1794. Cloche de Saint-Pierre fondue en 1846. Un petit poinçon actuel offre aussi deux branches de chêne.

(2) Drapeaux de 1713, 28 et 83; Arsenal de Genève, n^{os} 23, 37 et 26. Publications affichées de 1778 à 1795.

(3) Plusieurs poinçons d'imprimés, en usage de 1794 à 97, présentent des guirlandes de palmes mêlées avec des rameaux de chêne.

(4) Poinçons d'imprimés de 1794.

(5) Armoiries peintes à l'Arsenal en 1816.

(6) *Projet de règlement pour la réforme du Collége.*

naire et employé en 1794. Les guirlandes de palmes accolant le bas de l'écu ne se trouvent que sur les premières armoiries faites depuis la Restauration, elles ont cessé d'être employées il y a vingt-cinq ans environ.

On sait que les fleurs sont, en général, les symboles de l'espérance, les rameaux de chêne ceux de la force et du civisme; le palmier signifie la victoire, la justice et l'incorruptibilité; l'olivier la paix, la concorde et l'espérance; enfin, le laurier rappelle les idées de triomphe, de victoire et de conservation (1).

Le premier écu sur trophées d'armes est celui de la porte de Rive (1695); celui du drapeau de l'ancienne garnison de Genève présente une disposition analogue. On trouve aussi l'écu accompagné d'un trophée d'armes sur des vignettes de l'*Histoire de Genève* publiée en 1779, sur les congés de la Garnison (1782 et suiv.) et sur les poinçons de 1790 à 98, on employa encore ce type en tête de la proclamation de 1813 et de la Constitution publiée l'année suivante.

Les rameaux, les guirlandes et les trophées sont réunis sur quelques écussons; le *Plan historique et topographique de Genève* en 1825 présente l'écu sur les drapeaux et accolé de deux rameaux de laurier, il en est de même sur quelques poinçons antérieurs à la Révolution.

Sur le titre de l'*Essai statistique sur le canton de Genève* publié en 1817 par M. J. Picot, l'écu, accolé de deux rameaux d'olivier, est placé sur un faisceau d'armes et une corne d'abondance pleine de fleurs et de fruits. Des palmes et des cornes d'abondance répandant des fleurs et des fruits entourent l'écusson sur la médaille de la Classe des Beaux-Arts, gravée par M. Louis Fournier en 1822.

(1) Lors des troubles de 1533 le laurier était l'insigne des anciens Genevois qui ne voulaient pas adopter la doctrine de Luther, et qui, pour se reconnaître, en portaient un rameau d'une manière ostensible. Voy. Jeanne de Jussie, *Levain du calvinisme*, p. 53. En 1537, les citoyens en lutte avec le parti de Calvin se qualifiaient de Frères en

8. Du Manteau.

Dans la figure qui est en-tête de ce volume, les armoiries de Genève sont placées sur une tenture de pourpre figurant le Manteau qui enveloppe les armoiries souveraines ; nous avons vu que l'écusson du Missel fait au quinzième siècle est placé de cette manière, et que plusieurs exemples pris au Collége, à l'Hôtel-de-Ville, sur les Halles du Molard et ailleurs, montraient la perpétuité de cette disposition (1), et plusieurs peintures celle de la couleur. Nous ajouterons que souvent l'écusson est placé sur un cartouche élégamment dessiné et quelquefois d'une très-grande richesse, un des plus anciens exemples de cette disposition, dont la fig. 4 de la planche XXIII peut donner une idée, se voit en 1554 sur le titre des *Deux épistres préparatives avx histoires et Actes de Genève* d'Antoine Froment, on la retrouve sur le *Genevois Jvbilant* imprimé en 1635; sur l'armoirie des remises de l'Hôpital, faite en 1613, et sur plusieurs écussons soit du dix-huitième siècle, soit postérieurs à la Restauration (2).

CHAPITRE VI.

DES ERREURS DANS LA REPRÉSENTATION DE LA CLEF ET L'AIGLE.

Des écussons exécutés à différentes époques ont présenté de

Christ et portaient des fleurs vertes pour signe de ralliement. Voy. Roset, *Chronique manuscrite.*

(1) La rampe de l'Hôtel-de-Ville présente aussi le manteau carré, que l'on rencontre également sur la *Cosmographie* de Münster.

(2) Voy. le fronton du temple de Saint-Pierre 1756. Les en-tête des publications affichées de 1770 à 1794. La médaille frappée en 1814 à l'honneur de la Garde genevoise, etc.

graves erreurs; nous citerons quelques-unes des plus bizarres en signalant leurs causes possibles.

La *Cosmographie* de Münster présente, dans les trois éditions précédemment citées, la Clef à la place de l'Aigle, erreur fréquente et qui a probablement son origine dans la dénomination inexacte de Clef et l'Aigle au lieu de l'*Aigle et la Clef*, locution qui a pu facilement induire en erreur ceux qui ont fait l'écusson d'après une description où elle était employée. Il se peut aussi que la vue des bannières où l'armoirie était représentée des deux côtés, et de manière à ce que la tête de l'aigle fut toujours du côté de la hampe, ait contribué à donner une idée douteuse de la place des meubles: l'une des faces de la bannière présentant à droite ce qui dans l'autre était à gauche.

Une seconde erreur qui paraît provenir également d'une désignation incomplète, est le placement de la clef dont le panneton est à dextre dans le plan de Genève de Glot, portant les dates de 1777 et 1793, retouché par Mayer en 1828.

Nous avons vu les allures singulières qu'affecta l'aigle en 1794 et 96, et en parlant de sa forme nous avons cité celles qui se voient aux Archives de Genève; ajoutons que sur la hallebarde d'huissier de 1677, les deux tiers de l'écu sont occupés par une aigle à tête contournée et posant ses pieds sur un fleuron; la clef est placée dans le tiers de dextre; au-dessus de l'écu accompagné de cette légende fautive, GENEVA VIVITAS (1), on voit la date 1677 écrite à rebours.

En 1770, Nicolas Chalmandrier publia un plan de Genève accompagné des armoiries de la ville, l'aigle a deux têtes au lieu d'une, mais elle est privée de membrure (2): le même auteur fait notre clef d'*argent*, erreur ancienne et fréquente, car on la trouve déjà dans l'armorial de 1579 (3), elle est répétée dans

(1) Voy. sur des erreurs analogues, la note 2 de la p. 338.

(2) Le drapeau communal de Plainpalais, fait en 1845, offre l'aigle sans cuisse, la jambe étant attachée aux plumes de l'aile.

(3) *Wapen desz heiligen Römischen Reichs*, p. 3 du texte final.

les *Souverains du Monde* (1), dans la *Nouvelle Méthode de blason* du Père Menestrier (2), et dans le *Conservateur Suisse* de 1817 (3). La peinture du grand sceau helvétique publiée très-récemment présente encore la clef d'argent (4).

Le même plan de Chalmandrier supprime le soleil et la légende, qu'il remplace par une ruche entourée d'abeilles bourdonnantes.

Les couleurs sont aussi quelquefois mal indiquées, le recueil d'Armoiries du saint-empire Romain que nous venons de citer dit que l'aigle est en champ d'*argent*; Chalmandrier fait notre écu parti d'*argent* et d'*azur*, erreur qui se trouve également sur la *Carte de la Suisse* de Scheuchzer; l'ouvrage de Menestrier reproduit l'erreur du recueil de 1579 en disant aussi que l'écu est d'*argent* parti de gueules, enfin, le *Conservateur* donne pour couleurs de Genève le jaune et le *noir*.

(1) 1734, t. IV, p. 52.

(2) Réimpression de 1780, p. 438.

(3) Tome VIII, p. 332. Il est possible que dans ce dernier ouvrage l'erreur résulte des modifications apportées à l'écu genevois sous l'Empire français. Voy. p. 67.

(4) A Genève même on a fait cette erreur. Lors des fêtes données à Sir Edouard Hyde comme roi de l'Arc, l'amour de la liberté termine le discours qu'il lui adresse par ces lignes :

Ainsi cette Cité (Genève) peut dire à ses Enfans
Par manière de passetems,
Que cette *Clef d'Argent,* qui ses Armes partage,
N'est plus une Clef d'Esclavage,
Mais, comme on dit, la Clef des Champs.

ARMORIAL GENEVOIS.

Livre Troisième.

NOM DE GENÈVE, PROTOCOLES, MASSES, LIVRÉE.

CHAPITRE PREMIER.

DU NOM DE GENÈVE.

Le nom de GENEVA, que Jules-César mentionne dans ses Commentaires comme étant celui de notre ville, ne fut point, ainsi qu'ont paru le croire plusieurs de nos historiens, complétement abandonné durant le moyen âge. A la vérité, le mot GEBENNA fut employé fréquemment dans les chartes et pièces manuscrites latines; mais les autres variantes (1), qui même ne sont pas toutes authentiques, n'ont jamais été d'un usage assez long et assez général pour que l'on puisse admettre qu'elles aient entièrement remplacé le nom primitif de la cité, qui paraît ne jamais avoir été banni de la langue parlée et qui, à toutes les

(1) Scylla, Aureliana, Cenabum, Genua, Janoba, Jenuba, Januba, Jannuva, Janua, Jenua, ou Januensis civitas; Genebra ou Genevra.

époques, se retrouve dans les monuments, ainsi que nous le prouverons par quelques exemples.

En 513, le pape Symmaque se sert du mot GENEVA, et au concile d'Épaone, tenu en 517, notre évêque signa: *Maximus in Christi nomine Episcopus civitatis* GENEVENSIS (1). Des pièces d'or de l'époque mérovingienne, et dont notre Musée possède un précieux exemplaire (2), portent tantôt sur l'avers, tantôt sur le revers le mot GENAVA (3), peu différent de Geneva. Dans la donation faite vers 934, par la comtesse Eldegarde, au monastère de Satigny, cette dame s'engage à donner cinq sols de cens *ad canonicos S^ti Petri* GENEUE *civitatis.* Les mots GENEVA et GINEVA se lisent sur les monnaies épiscopales frappées à la fin du dixième siècle, et l'évêque Hugues, dans l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Victor, fondation qui remonte aux premières années du siècle suivant, se qualifie de *Hugo* GENEVENSIS *Ecclesiæ Præsul* (4). D'autres actes de l'évêque Gui de Faucigny, qui occupa le siége épiscopal de Genève à la fin du onzième et au commencement du douzième siècle, portent en tête, *Guido dei gratia* GENEUENSIS *episcopus* (5), orthographe que l'on retrouve sur des actes émanant de son successeur Humbert de Grammont.

Deux pièces en langue vulgaire, conservées aux archives de Genève, sont également intéressantes sous ce rapport; la pre-

(1) Charvet, *Histoire de la sainte Eglise de Vienne,* p. 652. *Gallia christiana,* t. XII, p. 121.

(2) Voy., sur ces monnaies, les *Mémoires de la Société d'Hist. et d'Archéol. de Genève,* t. I, p. 268, et t. II, p. 238.

(3) On trouve aussi Gennava, civitas Genavensium, urbs Genabensis et Genavensis. Genava se lit sur des marbres romains (Spon, t. II, p. 325 et 380), et se retrouve jusqu'à la fin du sixième siècle. Voy. liv. IV, à l'article Salonius II, et les exemples rapportés par M. Ed. Mallet dans le tome I^er des *Mém. de la Soc. d'Histoire,* p. 139, qui prouvent que l'orthographe *Genava* fut fréquente aux cinquième et sixième siècles, où elle n'exclut point cependant celle primitive.

(4) Besson, *Mémoires pour l'hist. du diocèse de Genève, etc.,* p. 342.

(5) Besson, *ibid.,* p. 350.

mière est une lettre d'Amé, comte de Savoie, adressée au sire de Gex en 1296 ; le nom de GENÈVE y est écrit comme on le fait aujourd'hui (1). La seconde, qui est la convention dressée en 1300 entre l'évêque Martin et Thomas-Benjamin d'Ast pour la frappe de la monnaie, porte GENEVA.

Dans une lettre de 1408, Pierre de Lornay, chanoine de Saint-Pierre, parle de la mort du *Reverent Pere en Dieu Messire Guillaume de Lornay son frere jadis Evesque de* GENEVE ; lui-même se qualifie de chanoine de GENEVEZ (2).

A la fin du quinzième siècle on trouve GENEVE et GENEFVE sur les ouvrages imprimés, sortis des presses de Genève. La première orthographe est celle employée pour l'inscription de l'hôpital des cordonniers, fondé en 1478.

Dès 1535, on trouve sans interruption GENEVA *civitas* puis *Respublica* GENEVENSIS sur les monnaies, et l'idiome de nos campagnes, qui paraît avoir peu varié depuis fort longtemps, conserve dans le mot ZENEVA une fidèle tradition de l'appellation primitive.

La composition du mot GENÈVE, formé de GEN EVA, mots celtiques qui signifient sortie ou passage de l'eau, est un garant de sa haute antiquité, qui remonte probablement aux premiers jours où des hommes s'établirent dans le lieu où les eaux du Rhône sortent du lac (3).

(1) Nous ne considérons point comme variante la forme du V, non plus que l'orthographe Genesve ou Genefve, en usage aux quinzième et seizième siècles, non plus que Genvina, Gennina, ou autres textes évidemment fautifs. (Voy. p. 338 et 351.)

(2) Voy. Besson, ouvrage cité, p. 442.

(3) Voici de quelle manière Senebier s'exprime au sujet de cette étymologie : « Genève trouve dans son nom un titre de son antiquité ; il est évidemment celtique, et ce nom désigne assez la situation de Genève. *Gen* ou *Ken* signifie porte, sortie, *av* ou *ev* rivière, ce qui peint le lieu où notre ville est bâtie, c'est-à-dire la sortie du Rhône hors du lac, et c'est dans ce sens qu'Orléans a été appelée *Gennabum, Cenabum*, de *Cen* ouverture, et de *abbon* rivière ; aussi Orléans est bâti

Quoique le mot Genève prenne un accent sur le second E, l'ancienne orthographe du mot GENEVOIS sans accent est la seule qui soit admise aujourd'hui (1). Cette appellation a succédé à celle de GENEVOYSANS, encore en usage au seizième siècle (2).

Le mot VENGÉE est l'un des anagrammes de Genève. Fro-

dans un lieu où deux bras de la Loire se réunissent pour n'en former qu'un seul. Genève a eu peut-être aussi son nom, comme je le pense, du mot *Gen* élévation, et du mot *Ev* rivière; ce qui annonce une ville située, comme Genève ancienne, sur une colline au pied de laquelle coule une rivière. Gênes, qui est aussi bâtie en amphithéâtre, a tiré son nom de cette racine celtique Je pourrais confirmer ces deux étymologies par divers exemples; je me borne à dire ici que Bullet, dans son *Dictionnaire celtique,* De Bochat, *Mémoires sur l'histoire ancienne de la Suisse,* et Court de Gébelin, adoptent la première.» (*Journal de Genève,* du 6 décembre 1788.)

Dans la même feuille, 11 avril 1789, Mallet émet des opinions analogues: « Que voulait dire *Geneva* dans la langue du pays? J'ouvre le livre intitulé: *Antiquæ linguæ Britanniæ,* par Thomas Richards, à la lettre G, et je trouve ces mots: « Genau *la bouche, au pluriel* Geneva; *c'est un nom qu'on donne souvent à un passage entre deux collines.... Il y a plusieurs lieux de ce nom dans le pays de Galles, etc.,*» et ils sont indiqués par l'auteur, dont je ne fais que traduire littéralement les expressions en français.

« Je crois que cette étymologie, qui est si naturelle peut dispenser d'en chercher d'autres. *Cambden,* savant très-versé dans les antiquités et l'ancienne langue de la Bretagne, prétend que ce mot se prononçait aussi *Genev,* ce qui le rapproche encore davantage du mot *Geneva.*

« M. De Bochat a déployé sur ce sujet une vaste érudition dans ses *Mémoires critiques sur la Suisse;* mais je ne vois pas qu'elle répande aucun nouveau degré de lumière sur ce sujet, excepté qu'il nous confirme qu'il y a un grand nombre de lieux dont le nom ressemble *à celui de Genève, et qui sont situés à peu près de même que cette ville.*»

(1) Voy., sur cet accent en usage en France dès 1770, et qui, dit-on, fut introduit à Genève par Soulavie, les *Archives genevoises,* du 4 juillet 1827, et les *Matériaux pour l'histoire de Genève,* de Galiffe, t. I, p. 3.

(2) *Reg. du Conseil,* au 17 novembre 1538. Au dix-septième siècle on disait encore *Geneuesan.* (Pajot, *Dictionnaire,* 1657.)

ient a terminé ses *Epistres preparatives* par la pièce suivante elative à cet anagramme :

DIXAIN AVQVEL LA
Cité de Geneue se glorifie au
Seigneur.

Mon nom tourné, porte ce mot Vengée,
Qui bien me sied, et vient tout a propos :
Car Dieu voyant qu'on m'auoit affligée,
Vengée m'a de mes meschants supposts :
Or vay ie et vien, ie trotte, i'ai campos
En liberte saincte et Euangelique,
Sans craindre plus la secte Papistique,
Ne tout Enfer : car Iesus est mon maistre,
Lequel de toute idolatrie inique
M'a deliuré, a luy gloire en puisse estre.
AMEN (1).

CHAPITRE II.

DES PROTOCOLES.

Il n'est pas sans intérêt pour l'histoire héraldique de Genève de réunir les protocoles dont se servirent vis-à-vis des chefs de

(1) Dans les manuscrits de Simon Goulart, pasteur de l'Eglise de Genève, mort en 1628, on trouve la note suivante :

A Geneve sur l'anagramme de son nom
vengée.

J'ai veu, je voy maintes armées rangées
Afin d'abattre et tes Murs et tes Mœurs
Mais en Jesus si tu vis, si tu meurs,
Je te verrai vengeresse et vengée. S. G. S.

Ces trois dernières lettres sont les initiales des mots Simon Goulard

l'État, et à une époque où l'étiquette avait une importance réelle, les différents souverains qui entrèrent en relation avec eux.

Dans la bulle célèbre, par laquelle l'empereur Frédéric confirme les droits de la République (1162), le chef de l'Empire s'adresse à SES FIDÈLES, CLERGÉ, HABITANTS, SOLDATS, CITOYENS ET BOURGEOIS DE L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE (1). Dans ses lettres de 1530, Charles-Quint se servit du protocole, A NOS CHERS ET FÉAUX LES SYNDICS, CITOYENS ET HABITANTS DE NOTRE CITÉ IMPÉRIALE DE GENEVE (2). L'épithète NOBLES ET BONS AMIS était généralement employée dans les lettres de l'empereur et dans celles des électeurs de l'Empire, lorsque ces princes écrivaient à la République de Genève.

Au quinzième siècle, les souverains de la maison de Savoie adressaient leurs lettres à NOS HONORABLES ET CHERS AMIS LES SYNDICS, CONSEILLERS ET COMMUNAUTÉ DE LA CITÉ DE GENÈVE (3), ou bien à NOS BIEN AMÉS (4), formule employée à la fin du siècle par Yolande de France, princesse de Piémont (5). Les lettres de Philippe de Savoie portent TRÈS-CHERS SPÉCIAUX AMIS, tant qu'il ne fut que Philippe-Monsieur, mais étant duc, il changea sa formule, ajoutant d'abord à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs le mot de FÉAUX à ceux de *chers et bien-amés*, et bientôt, ne gardant plus de mesures, il écrit AUX SYNDICS, CONSEILLERS ET AUTRES DE NOTRE CITÉ DE GENEVE.

Depuis l'indépendance de la République, la formule MAGNIFIQUES SEIGNEURS a été toujours employée par les souverains sardes.

Les rois de France se servaient en général du protocole

Senlisien ou de Senlis. Cette petite pièce se trouve imprimée dans l'ouvrage de Salomon Certon, intitulée : *Geneva*, 1618.

(1) Voy. Spon, in-4°, t. II, p. 30.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 47.
(3) Voy. Galiffe, *Matériaux pour l'hist. de Genève*, t. I, p. 215.
(4) *Ibid.*, 1455, t. I, p. 218.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 294.
(6) *Ibid.*, p. 317.

Très-chers et bons amis (1); les rois d'Angleterre adressaient leurs lettres Aux magnifiques Syndics et Conseil de la Ville de Genève nos très-chers Amis (2). Cromwell, écrivant au Conseil en 1655, signa sa lettre, Votre bon ami Olivier Protecteur. En 1723 (10 février), le roi de Prusse écrivit Aux nobles et généreux singulièrement chers les Syndics et Conseils de la louable République de Genève (3). Enfin l'empereur de Russie, s'adressant aux Conseils en 1741, se servit du protocole, Très-nobles et très-prudents (4).

En 1794, les lettres écrites par Leurs Excellences de Zurich aux Syndics et Conseils de Genève sont adressées Aux Pieux, Prévoyants, Honnêtes et Sages Syndics et Conseils de la Ville de Genève, Nos particulièrement bons Amis, fidèles et chers Alliés; formule analogue à celles employées antérieurement par le même État et par la République de Berne.

(1) Lettre de Louis XVI, du 30 mars 1784. Après l'Escalade, Henri IV écrivit à ses *Très-chers et bien-aimés*. Les lettres de créance du citoyen Resnier comme Résident de France, lettres délivrées par le Comité de Salut public, le 17 vendémiaire an IV, et adressées aux citoyens syndics et membres du Conseil de la République de Genève, portaient: Très-chers grands amis et alliés! et lorsque ce résident remit, le 14 janvier 1796, à la République de Genève, et comme alliée, le drapeau aux couleurs de la République française, il l'adressa Aux Citoyens syndics et citoyens administrateurs!

(2) Lettre de George III, du 17 mars 1784. Le comte de Marbay, résident du roi de la Grande-Bretagne auprès du Corps Helvétique, écrivit le 5 décembre 1736 Aux magnifiques Seigneurs, syndics et Conseils.

(3) Dans une lettre du 2 mai 1713, le roi de Prusse s'adresse Aux nobles et généreux Syndics et Conseils de la louable république de Genève.

(4) Lettre du comte Ostermann, premier ministre du Tsar Ivan V. Des lettres du doge de Venise, adressées en 1653, portaient en suscription: Illustrissimo Domini, *Consuli et Gubernatoribus* (a) Civitatis Genevæ, Amicis nostris carissimis.

(a) Une lettre du 30 août remplace ces mots par *Sindicis et Consilio.*

Lorsqu'en 1526 les ambassadeurs suisses vinrent à Genève pour recevoir le serment de combourgeoisie, ils firent un discours en Conseil général, tenu le 12 mars, s'adressant Aux Magnifiques Seigneurs Syndiques, Conseil et Communauté de cette ville nos singuliers amis et très-chers combourgeois (1).

En 1792, les députés des treize cantons et alliés de la Confédération helvétique, assemblés en diète à Frauenfeld, adressèrent aux Conseils de Genève une lettre commençant par ces mots : pieux, honorables, sages et prudents particulièrement bons amis et respectivement fidèles et chers confédérés (2).

Le cérémonial que suivaient les députés de Genève à l'égard des souverains auprès desquels ils se présentaient, mérite également d'être noté, comme preuve du rang distingué de la République entre les Puissances européennes.

En 1594, Chevalier, député en France, refusa de fléchir le genou devant le roi (3) ; en 1610, Anjorrant, se présentant devant Louis XIII et son épouse, fit le même refus, malgré l'assurance que lui donna le duc de Sully que Leurs Majestés le feraient aussitôt relever. Anjorrant se contenta de faire une grande révérence presque jusqu'à terre (4). Postérieurement, les députés de Genève se bornèrent également à la simple ré-

(1) En 1579, les Seigneurs de Berne se servaient, à l'égard de ceux de Genève, de la formule : *Magnifiques, Puissants et Très-Honorés Seigneurs, singuliers Amis et féaux Combourgeois.*

(2) En 1735, les bourgmestres, avoyers et conseillers de Zurich et Berne s'adressèrent Aux Pieux, Prudens, Honorables et Sages Syndics et Conseils de la Ville de Genève, Nos singuliers Amis, Très-Chers Alliez et Confédérez.

(3) *Reg.*, du 4 mars.

(4) *Reg.*, du 11 mars. On lit dans le *Reg.*, du 7 janvier 1727 : « Il est faux que les Deputez de Genève ayent complimenté Louis XIII à genoux en 1622, comme cela est imprimé dans les *Etrennes mignonnes*, d'après l'*Hist. chron.* du père Buffier.

vérence (1). Les députés genevois étaient d'ailleurs reçus en France sur le même pied que ceux de Puissances bien plus considérables; ainsi, en 1709, l'ambassade genevoise au prince de Condé fut accueillie avec le même cérémonial que celles de Savoie et de Lorraine (2).

CHAPITRE III.

DES PRÉROGATIVES HONORIFIQUES DES MAGISTRATS.

---

1. Des masses ou bâtons d'office.

L'institution du Syndicat ne paraît guère remonter au delà du treizième siècle (3), époque où les citoyens se ressaisirent partiellement du pouvoir souverain, exercé en trop grande partie par le prince ecclésiastique depuis que ce dernier, élu par la cour de Rome, pouvait ne plus avoir pour la République l'affection d'un enfant de Genève (4).

On a peu de renseignements touchant les attributs des syn-

(1) *Reg.*, du 19 février 1642, etc.

(2) Picot, *Hist. de Genève*, t. III, p. 217. « Une députation, envoyée en Savoie en 1684, reçut du Conseil l'ordre exprès d'exiger du prince qu'il les reçût debout et les saluât en se découvrant au commencement et à la fin de leur discours, et de se retirer sans ménagement, si, au moment de l'audience, le duc leur manquait de parole. » (*Ibid.*, p. 73.)

(3) Voy., sur le syndicat à Genève, l'ouvrage de M. Pictet de Sergy, intitulé : *Genève, origine et développement de cette république*, t. I, p. 355.

(4) Voy. la protestation de l'évêque Guillaume, prononcée dans l'église de la Madeleine, le 13 mai 1291, contre les citoyens qui avaient

dics avant le quinzième siècle; on sait qu'en 1442 ils se revêtirent d'écarlate pour aller au-devant de l'empereur Frédéric, et un inventaire de 1448 (1) nous apprend que dans les processions ils portaient des bâtons rouges. En 1451 (2) ils adoptèrent pour bâton syndical, ou sceptre de justice, comme on l'appelait encore à la fin du siècle dernier, des masses garnies d'argent.

La peinture qui est à la fin du cartulaire des Archives figure ces nouveaux bâtons; à côté de l'image du premier syndic sont écrits les noms de ses collègues : **Ducarre Roelle** et **Sernion**, avec cette inscription : **Ceux quatre furent les prumiers pourtant bastons en lan m cccc li.** Ces anciens bâtons, dont l'un est figuré sous le n° 2 de la planche XXI, sont d'une forme très-simple, les garnitures paraissent d'argent ou de vermeil; en 1460 on y ajouta de nouveaux ornements en argent, qui coûtèrent deux écus de Savoie (2).

Vingt-sept ans après, on garnit de nouveau les bâtons syndicaux avec le métal d'un gobelet d'argent trouvé en l'arche; huit florins de façon furent payés pour cet ouvrage (3).

Jean Sarasin, premier syndic et auteur du *Citadin de Genève*, prononça en Conseil général, le 7 janvier 1627, un discours dans lequel il développe le sens mystique des bâtons syndicaux, et du nombre quatre, qui était celui des syndics.

Une partie de ce discours a été imprimée; nous nous bornerons à en rappeler quelques passages :

« J'ai parlé, dit Sarasin, des quatre syndics et des quatre bâtons syndicaux; car, combien que les docteurs en mathématiques fassent un grand état de leur nombre impair, nous n'a-

élu des recteurs, fait un sceau, imposé des impôts, etc. En 1293, la Communauté fut reconnue par l'évêque.

(1) Voy. *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève*, t. V, p. 167, en note.

(2) *Fragments hist.* de M. le baron de Grenus, au 4 mars.

(3) *Reg. du Conseil.*

vons pas en moindre estime notre nombre de quatre plein de force et de mystères, dans lequel, parmi plusieurs autres bons rencontres, nous trouvons, soit dit sans prophanation, les quatre chariots de la vision de Zacharie, les quatre animaux pleins d'yeux de l'Apocalypse, les quatre monarchies, les quatre élémens, les quatre saisons de l'année, les quatre parties du monde, les quatre vents du ciel, les quatre confins de la terre, les quatre angles du carré qui est la plus forte et la plus solide de toutes les formes et mesures. Je n'oublierai point ici les quadriges et les quatre roues, non-seulement des anciens chars de triomphe, mais de tous chars qui ont à porter et à soutenir de grandes machines et de grands fardeaux; et à vrai dire, les quatre syndics sont les quatre roues qui soutiennent, comme sur leurs épaules, le poids de la pesanteur des grandes affaires de la république; ce sont les quatre roues sur lesquelles tourne et roule incessamment le chariot de votre état, conduit et mené par la reine et par la majesté des cieux et de la terre, la providence de Dieu. »

Puis, parlant des bâtons syndicaux : « On n'a pas choisi, dit-il, pour les faire, de l'or ou de l'argent massif, mais seulement de bois monté d'un peu d'argent, en signe que dans ces charges nous n'avons point à chercher ou à espérer, biens, richesses, grands profits ou émoluments, mais plutôt à y rencontrer mille soucis et incommodités et plus encore qu'il convient d'avoir à nos côtés les pauvres, les veuves et les orphelins, plutôt que les riches et nos amis. L'on a pris ce bois léger et caduc, léger en signe que ces charges sont exercées en la crainte de Dieu et suivant les bonnes lois et ordonnances, de sorte qu'elles se rendront légères non-seulement à ceux qui les exercent, mais principalement à ceux sur lesquels elles sont exercées; bois caduc, pour mõntrer qu'elles sont de petite durée, le cours d'un soleil en faisant la raison; bois derechef frêle et caduc, pour donner à entendre aux magistrats qui ont le bâton en main, c'est-à-dire l'autorité et dignité, qu'ils doivent néanmoins posséder

leur charge en tremblement et en grande humilité devant les yeux et les statuts du Haut Souverain auteur de toutes les puissances, pour ne tomber dans la répréhension du prophète Esaïe : Le bâton s'élèvera-t-il en haut comme s'il n'était pas de bois. »

A l'ouverture du dix-huitième siècle, on fit de nouveaux bâtons syndicaux, conservés jusqu'à l'époque de la Révolution (*1*).

En 1794, l'Assemblée nationale proposa au Conseil souverain un projet de loi qui fut adopté le 7 février, et dans lequel on remarque les passages suivants, dont les dispositions furent conservées par la Constitution de 1794—96 :

« Les marques distinctives particulières aux Syndics sont *un* manteau noir et le bâton syndical, qui porte les armes de la République surmontées de l'emblème du commandement.

« L'épée est la marque distinctive particulière au Syndic du Département de la force publique. »

La constitution de 1796 impose le port de l'épée ordinaire aux Syndics, Conseillers d'État et Auditeurs de Police, et celui de l'épée militaire au Syndic de la Garde et aux deux Conseillers-Majors (2).

Les bâtons faits d'après cette loi étaient ornés de trois aigles d'argent, que surmontait la main de justice (3).

Ceux qui ont servi jusqu'en 1842 sont en ébène ; leur longueur est de quatre pieds environ ; des garnitures en argent, figurant une couronne royale formée de huit diadèmes fleuronnés et sommés d'un globe, en décorent l'extrémité. [Pl. XXI, fig. 3.]

Au-dessous de la couronne, sur la première garniture intermédiaire, sont les armoiries de Genève, puis l'inscription suivante :

(1) *Registres du Conseil*, de 1699, et *de la Chambre des Comptes*, du 19 juin 1700.

(2) Art. 494.

(3) *Abrégé de l'histoire de Genève*, Neuchâtel, 1798, p. 94.

INSTITUÉ L'AN 1450 (1)
RÉTABLI EN 1814
SOUS LE SYNDICAT DES
NOBLES AMI LULLIN
ISAAC PICTET
JOSEPH DES ARTS
PIERRE HENRI GOURGAS.

En 1572, les magistrats genevois arrêtèrent de prendre, à l'exemple des magistrats suisses, la robe longue et de la porter dans les rues (2).

En 1649 (6 avril), on autorisa pour les Seigneurs du Conseil, pour les Docteurs et autres personnes de première qualité, le port des manteaux longs. En 1668 (1er mai), un des Conseillers proposa même que, pour les distinguer d'avec le commun, les Sénateurs portassent la soutane d'une manière obligatoire. En 1676 (17 janvier), ces derniers se réservèrent à eux seuls le port des manteaux de soie, l'interdisant même aux plus grands seigneurs. Enfin, par règlement du 11 octobre 1766, l'habit noir fut rendu obligatoire pour les magistrats (3).

(1) Cette date, bien que répétée sur quelques ouvrages, est erronée, Bonivard s'appuyant, pour l'établir, sur le même cartulaire que nous avons cité précédemment. Voici ses propres expressions : « De ce temps je nay treuvé digne de memoire sinon que les Sindiques de Geneve commençarent a porter lés bastons de Sindicat lan 1450, telz quilz ont encore de present, ce quest reduit en memoire en ung petit livret de la Maison de Ville, et illec sont escripts les noms des quatre Sindiques : Et au-dessus le nom d'un chascung des trois son baston, mais du quatrieme questoit Burdignin, il est painct en personne armé de toutes pièces, et tenant en sa main son baston elevé et au bout une bannière, etc. » (*Chroniques*, t. II, p. 29.)—Suivant M. F.-G. Maurice, dès 1449 les syndics auraient commencé à porter des bâtons. (*Journal de Genève*, 21 février 1789.)

(2) Picot, *Hist. de Genève*, t. II, p. 155. *Reg.*, du 21 mai.

(3) A la fin du dix-huitième siècle on fit, pour les députés genevois

La Constitution de 1794—96 ordonne que l'écharpe aux couleurs genevoises (1) serait portée par les principaux fonctionnaires de l'Etat dans l'exercice de leur charge, et le manteau noir par les Syndics et le Président de la Cour criminelle, lorsque ces magistrats prononceraient une sentence.

Nous terminerons ce chapitre par l'indication de quelques marques distinctives, données à certaines époques aux fonctionnaires publics.

L'Assemblée nationale de 1794 proposa, avec les insignes syndicaux, ceux à adopter pour les principaux fonctionnaires. Les dispositions rapportées ci-dessous furent arrêtées le 29 janvier, soumises à la votation les 7 et 14 février et admises à une immense majorité.

« La marque distinctive commune aux Syndics, au Procureur général, aux Administrateurs, aux Magistrats de police, Juges de paix et aux Informateurs, est une écharpe de laine aux couleurs nationales, brodée en grosses lettres du nom de la charge, et placée extérieurement à l'habit.

« La marque distinctive particulière au Procureur général est une plaque ronde, sur laquelle est représenté un grand œil ouvert, symbole d'une surveillance infatigable. [Pl. XXI, fig. 4 (2).]

« La marque distinctive des Juges de la grande Cour de Jus-

se rendant à Turin, des uniformes feuille-morte galonnés d'argent. (*Reg. de la Chambre des Comptes,* au 15 mars 1700.)

A l'époque de la Restauration, le velours noir fut imposé à tous les fonctionnaires publics salariés.

(1) C'est-à-dire *rouge, jaune et noir.* Voy. *Abrégé de l'histoire de Genève,* 1798, p. 94.

(2) La constitution de 1796 ne parle plus de cet œil ni des indications de charges brodées sur les écharpes. La plaque, représentée par la figure 4, est conservée au Musée des Antiquités. D'après un dessin de Saint-Ours, qui fait partie de l'*Album genevois* de M. Rigaud-de Constant, il paraît que l'on avait proposé pour le Procureur général le port d'une masse figurant la Loi; sur le même dessin l'*œil* suspendu au col par un ruban rouge, jaune et noir porte l'inscription : HOMME DE LA LOI.

tice criminelle est un manteau blanc fort ample (1). Au-dessus, tant intérieur qu'extérieur de la porte de leur salle, on lit ces mots :

EFFROI DU CRIME
AZYLE DE L'INNOCENCE.

« La marque distinctive particulière aux Magistrats de police, Juges de paix, est une baguette blanche. »

L'insigne du Lieutenant était un bâton noir, garni d'argent à ses extrémités et portant les armes de Genève. Dès 1542 il portait cette masse, lorsqu'il allait, accompagné du Sautier, faire exécuter les criminels (2), et depuis 1568 il dut la tenir à la main, lorsqu'il exerçait son office dans la salle des Audiences, au-dessus de la porte de laquelle on lisait anciennement les inscriptions suivantes surmontées de la Clef et l'Aigle, avec la devise, POST TENEBRAS LVCEM.

Jesus dit: Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur et de toute ton âme et de toute ta pensée, cestuy cy est le premier et le grād commandement et le second est semblable a icelluy : Tu aimeras ton prochain comme toy mesme, de ces deux commandemens depend toute la loy et les prophetes.

Saint Mathieu, ch. XXII, v. 37.

Le roy Josaphat dit aux juges, regardez que c'est que vous ferés car vous n'escriuez pas le jugement de par les hommes mais de par l'Eternel lequel est parmi vous en jugement. Maintenant donc que la crainte du Seigneur soit sur vous. Prenez garde a cecy et le faites car il n'y a point d'iniquités en notre Dieu ny acception de personnes ny reception de presens.

2 Chron., ch. XIX, v. 6.

(1) Les manteaux blancs des juges de la Cour Criminelle furent retirés en 1796, ainsi que les hausse-cols des membres du Département de la force publique. (*Reg. de la Chambre des Comptes*, au 23 déc.)

(2) *Reg.*, du 27 décembre.

2. Titres des magistrats.

Les principales prérogatives honorifiques que conféraient aux citoyens de Genève leur nomination aux Conseils de l'ancienne République était le titre de *Noble* (1), un rang dans les cérémonies publiques, des places distinguées dans les temples et la prise d'armes aux portes de la ville (décembre 1767). Cette dernière marque d'honneur fut conférée aux membres du Petit

(1) Le titre de Noble se transmettait aux fils des conseillers lorsqu'ils remplissaient la charge d'Auditeur, charge qui n'emportait avec elle que le titre d'*Egrége* ou *Honorable* (1585, 8 novembre). En 1691, on abolit la préséance qu'avaient eue jusqu'alors les membres du Conseil des LX sur celui des CC. L'année suivante, le corps des Auditeurs eut une dispute de préséance avec celui des Pasteurs. L'un de ces derniers prononça le jour du Jeûne un discours où les Auditeurs ne furent pas épargnés : « Il y a des personnes auxquelles la tête a tourné, s'écria le prédicateur, parce qu'elles sont parvenues à des emplois médiocres; elles veulent s'élever au-dessus des ambassadeurs de l'Eternel, elles qui ne sont que boue et fange. » Le Conseil censura ce discours, mais il donna gain de cause aux Ministres, qui, dès lors, eurent le pas sur les Auditeurs. Il y a loin du langage de Calandrini, le prédicateur dont on vient de parler, à celui de la Compagnie des Pasteurs, qui, à l'occasion de la distinction de sépulture accordée à Théodore de Bèze, pria le Conseil de ne plus prononcer à l'avenir de distinctions de qualité, lui remontrant « qu'il n'y avait point de différence parmi les hommes, soit par rapport à la naissance, soit à l'égard de la mort, qui surprend également les grands et les petits. »

La seule qualité de citoyen de Genève emportait d'ailleurs avec elle les prérogatives de simple noblesse, ainsi qu'on peut le prouver par plusieurs exemples : « Le 10 octobre 1549, le S.r de Bienvenu exposa que d'antiquité et de tout temps, sans mémoire du contraire, les citoyens de Genève étaient nobles et pouvaient, en cette qualité, user et gaudir ainsi que les autres nobles personnes, demandant attestation de cette prérogative, pour s'en servir au Parlement de Grenoble, et le Conseil donna droit à sa requête. » (Noël, *Extraits des Reg.*)

Conseil déchargés, par règlement approuvé en Deux-Cents le 27 septembre 1776 (1).

Comme membres du Conseil général, les citoyens de Genève prenaient le titre de MAGNIFIQUES, TRÈS-HONORÉS ET SOUVERAINS SEIGNEURS (2); l'épithète *souverain* devait être régulièrement retranchée pour les autres Conseils; mais l'usage, qui s'était introduit dès le dix-septième siècle de la donner au Deux-Cents, prévalut (3); toutefois les citoyens et bourgeois Représentants ne s'adressèrent en 1734 qu'aux *Magnifiques, très-honorez Seigneurs Sindics et Conseil*, et en 1765 on voit encore les citoyens s'émouvoir au sujet du factum d'un avocat, qui avait donné l'épithète de *souverain* à ce Conseil (4). Au seizième siècle, les Conseillers d'Etat prenaient le titre de *Magnifiques,* TRÈS-REDOUTÉS *et très-honorés Seigneurs* (5), qualifications auxquelles on ajouta quelquefois celle de *Puissants;* car en 1554, Froment adresse sa première *Epistre preparative* à *Très-magnifiques* REDOVTÉS ET PVISSANTS *Seigneurs Messieurs les Syndiques et Sénat de Genève;* une requête présentée aux Conseils, en 1578, par un des membres du Deux-Cents, est adressée à *Nos Ma-*

(1) Voy., sur les honneurs militaires à rendre aux fonctionnaires publics, l'*Ordonnance* du 3 décembre 1787, le *Règlement militaire* du 7 novembre 1796, etc.

(2) Le Conseil était lui-même qualifié de Magnifique et Souverain. Ces formules étaient toujours employées par le Deux-Cents et par le Petit Conseil s'adressant au Conseil général. Voy. Edit de 1712; *Projet d'édit* de 1734, etc.

(3) Dans le mémoire de Micheli du Crest, daté du 22 novembre 1728 et adressé au Conseil des Deux-Cents, l'expression de MAGNIFIQUES, TRÈS-HONOREZ ET SOUVERAINS SEIGNEURS est constamment employée. On sait que Micheli était lui-même membre de ce Conseil.

(4) *Reg.*, du 22 janvier 1765. D'après le procès-verbal de cette séance le titre de *Souverain* aurait été donné au Deux-Cents, depuis cent cinquante ans, sur tous les factums imprimés.

(5) *Reg. du Conseil*, 5 au 13 juillet 1561. Une lettre du baillif de Morges, écrite en 1712, donne aux Conseillers l'épithète d'*Illustres et Magnifiques Seigneurs*. (Voy. p. 30.)

gnifiques, PUISSANTS ET TRÈS-REDOUTÉS *Seigneurs Messeigneurs des Petit et Grand Conseils*, souvent qualifiés d'EXCELLENCES (1) dans le texte de la requête (2). Toutefois, l'épithète de *Très-redoutés* avait été supprimée par arrêt du 13 juillet 1562 (3), mais celle de *Puissants* se retrouve encore au dix-huitième siècle. En 1708, le sieur Peyrol, conseiller du roi de Prusse et envoyé en mission à Genève, commença son discours au Conseil par les mots, *Magnifiques et* PUISSANTS *Seigneurs.*

Dès 1561, les Syndics prirent le titre de NOBLES au lieu de celui de MESSIRES, qu'ils avaient employé jusqu'alors (4). Celui de *Princes* était fréquemment en usage, et Bonivard, tout en blâmant les titres de « *magniffiques, puissantz, excellentz, tres illustres, tres redoubtez Seigneurs et semblables,* » que l'on donnait alors aux magistrats, adresse ses Chroniques *A très fideles et pour ce tres heureux* PRINCES *les Sindiques et Conseil de Geneve.*

Le comte de Metternich, qui avait envoyé l'ambassadeur prussien dont nous venons de parler, donnait à la République l'épithète d'*Illustre*, et Pierre le Grand, dans des lettres de

(1) Voy. la représentation des Ministres en Conseil, en date du 6 avril 1585, relativement aux titres d'*Excellences* et de *Princes*, donnés aux Conseillers, et à celui d'*Excellences*, attribué aux membres du Consistoire.

(2) *Fragments hist.* de M. le baron de Grenus, aux 6 et 10 janvier 1578. Le premier registre de l'Hôpital commence le 28 janvier 1542, en ces termes : *Le livre de l'Hospital de Geneve, duquel sont recteurs les* MAGNIFIQUES ET TRES REDOUTÉS SEIGNEURS SYNDICS ET CONSEILS D'ICELLE, etc.

(3) *Extrait des Reg.* de Noël. « Arrêté qu'à l'avenir on ne donnera plus à la Seigneurie que le titre de Très-honorés Seigneurs, au lieu de celui de Très-redoutés Seigneurs, qu'on lui a donné jusqu'ici. » On retrouve l'épithète de Puissants, à des époques postérieures; la requête de Boteiller (10 janvier 1578) commence par ce protocole : *A nos Magnifiques, Puissants et très Redoutez Seigneurs, Messeigneurs du Petit Conseil et du Conseil des Deux Cents.*

(4) *Extr. des Reg.* de Noël.

le noblesse de 1699, qualifie notre ville d'*Inclita Respublica Genevensis* (1).

A la fin de 1792, on trouve encore des ordres *de la part de nos Magnifiques et Très-honorés Seigneurs Syndics et Conseils,* mais bientôt l'emploi de cette formule cessa. Le 23 juillet 1793, l'Assemblée nationale présenta au Souverain un projet de loi tendant à ce que les qualifications de *Nobles,* de *Seigneurs,* de *Magnifiques et très-honorés* soient supprimées, et que celles de *Citoyen,* lorsqu'on s'adressera isolément à un fonctionnaire, ou *Citoyens réunis en Assemblée Souveraine,* lorsqu'on s'adresserait au Conseil, les remplaçât. Ces propositions furent adoptées à une immense majorité (2).

Aux jours de la Terreur, en 1794, alors que le sang genevois abreuvait la terre natale, toutes les pièces officielles portent le SALUT ET FRATERNITÉ. Les tribunaux (3) s'adressent aux CITOYENS RÉVOLUTIONNAIRES, formule que l'on retrouve sur la plus grande partie des pièces de cette époque. Les membres du cercle de la Grille commencent en général leurs adresses par ces mots : CITOYENS, FRÈRES ET AMIS, soit qu'ils parlent aux membres des autres clubs, soit à la nation tout entière.

La constitution de 1796 consacre la formule, NOUS SYNDICS ET CONSEIL, pour les actes émanant du Conseil administratif; elle donne le titre de l'office, précédé du mot CITOYEN, à tous les fonctionnaires publics et ordonne que les Syndics s'adressant au Souverain devront se servir de l'expression, CITOYENS RÉUNIS EN ASSEMBLÉE SOUVERAINE. Les formules, CITOYENS MAGISTRATS, CITOYENS JUGES et CITOYENS COMPOSANT LE CORPS LÉGISLATIF, étaient employées à l'égard du Conseil administra-

(1) La qualification de *Noble membre de l'empire* était toujours donnée à Genève par les empereurs. Voy. Bulle de Sigismond, 1420, etc.

(2) 1648 voix contre 291 pour la suppression des qualifications nobiliaires, et 1649 voix contre 281 pour l'adoption du titre de Citoyen.

(3) Le premier Tribunal Révolutionnaire a siégé du 20 juillet au 16 août 1794.

tif, des Tribunaux ou Cours de justice et au Conseil législatif.

Les Conseils généraux ne furent pas, comme on le sait, rétablis lors de la Restauration; mais les membres des autres Conseils reconstitués prirent le titre de MAGNIFIQUES ET TRÈS-HONORÉS SEIGNEURS, encore en usage en 1831, époque où la Révolution qui venait de s'accomplir en France amena sa suppression.

CHAPITRE IV.

DES OFFICIERS PORTANT LA LIVRÉE DE L'ÉTAT.

---

1. Des Guets.

L'emploi des couleurs de la République, pour les vêtements fournis par l'État à certains fonctionnaires, a subi plusieurs variations; on ne comprendrait même pas trop quels rapports ont avec ces armoiries les couleurs employées autrefois pour les habits des Guets, si l'on ne se rappelait celles de la Croix, qui forma d'abord l'emblème héraldique de la Communauté genevoise.

Les Guets étaient, comme nous l'avons vu, les officiers de la Communauté, à l'origine, outre la police proprement dite (1), la garde des portes et des tours leur fut confiée; depuis le milieu du quinzième siècle, on voit que ces employés étaient au nombre de douze, et successivement on le porta jusqu'à vingt-deux, qui était celui des guets vers la fin du seizième siècle,

(1) Ce ne fut qu'en 1526, et sur la proposition d'Ami Girard, qu'ils commencèrent à annoncer les heures de nuit. (*Journal de Balard*, et *Reg. du Conseil*, du 29 octobre 1526. Voy. aussi le *Reg.* de 1541.)

époque où une partie de leurs attributions leur fut enlevée pour être confiée aux milices. En temps de danger, les citoyens étaient tenus de se joindre au Guet et de veiller avec lui à la sûreté de la ville : c'était ce qu'on appelait le *Surguet*, ou *Excharguet*. Nous avons parlé des jetons de patrouilles qui se rapportent à ce Surguet. (Voy. note 3 de la p. 12.)

Depuis une époque ancienne, les Guets portèrent une livrée aux couleurs de la ville. En 1485, on leur délivra des bonnets (1), et en 1509 une robe à ces couleurs qui, probablement, furent d'abord celles de la Croix de Genève ; mais le même pouvoir qui, en 1474, avait fait enlever la crosse épiscopale de la porte de la Maison-de-Ville, voulant sans doute effacer le souvenir d'un temps où la Communauté ne jouissait encore que de peu de priviléges, proscrivit l'emploi des couleurs alors en usage, d'abord sur les bannières et plus tard sur la livrée des Guets. On sait

(1) L'usage de fournir les habits aux guets est très-ancien à Genève : on lit dans les *Registres du Conseil*, de 1457, que cette fourniture coûta trente sols pour chacun des douze guets. On voit dans les mêmes registres, pour 1509, que cette livraison avait lieu tous les trois ans.

Voici un état de livraison qui date de 1748, et qui indique à quelles personnes il était d'usage alors de faire cette gratification :

Designation des manteaux distribuez au mois de janvier 1748.

Pour les huissiers du Conseil	12	manteaux.
Pour les huissiers de M. le Lieutenant	8	»
Pour l'huissier de l'Hôpital.	1	»
Pour les Portiers.	3	»
Pour l'huissier de Jussy	1	»
Pour l'huissier de Cartigny.	1	»
Pour l'huissier de Vandœuvres	1	»
Pour l'huissier de Gy	1	»
Pour l'huissier de Karouge.	1	»
Pour l'huissier de Neydans.	1	»
Total,	30	manteaux.

combien le pouvoir épiscopal fut mortifié de cette innovation : le guet Martin de Combes ayant été envoyé, en 1528, à la Tour-de-Mai, en Bourgogne, auprès de l'évêque Pierre qui s'y trouvait alors et pour lui remettre une missive de la part des Syndics, le prince voyant la nouvelle livrée entra en fureur, et, au lieu de donner une réponse à l'envoyé, s'emporta contre lui, le traitant de faussaire, tempêtant contre le changement de couleur de sa robe, et vociférant les menaces les plus virulentes contre ses sujets de Genève ; mais on eut peu d'égard à la colère du prélat, et les couleurs *gris et noir*, substituées aux anciennes, furent encore fort longtemps en usage (1).

Un des premiers exemples de leur emploi se trouve dans un inventaire de 1507, où plusieurs bannières *gris et noir* sont mentionnées. Une pièce de 1531, l'*allégorie des AA liez* (2), montre que ces deux couleurs continuèrent d'être admises pour celles de Genève, ce que confirment les cordelettes et les rubans *gris et noir* liant les sceaux de plusieurs actes passés de 1526 à 1605. Dès 1570, on retrouve le *violet* ou *pourpre*, puis le *bleu*, employés avec le *noir*, mais les couleurs *gris et noir* étaient toujours en usage, et ce ne fut qu'au milieu du dix-septième siècle (3) que l'on reprit sans partage, et d'une manière authentique, celles de la Croix de Genève. Les *Registres de la Chambre des Comptes*, du 18 janvier 1673, apprennent que Pierre de Léamont, official de Gix, requérant d'avoir un manteau des *cou-*

(1) Quelquefois la couleur *rouge* était jointe au *noir* et au *gris;* on lit dans un mémoire de 1500, relatif à la fourniture des paremens de l'autel de la ville, dans l'église cathédrale : « Item mes. pour viij onces de franges de lanne roge noire et grise de la deuise de la ville pour metre en les dites couertes. (*Chapelle des Comptes;* collection de M. le docteur Coindet.)

(2) *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Arch.*, t. II, p. 21.

(3) Suivant De la Corbière, *Antiquités de Genève,* ce fut en janvier 1655 que le noir et violet furent adoptés. Voy. *Reg. de la Chambre des Comptes,* 1668. En 1635, on trouve le *gris eramoisi* employé avec le noir. — *Ibid.*, 5 septembre.

leurs de la Seigneurie, on lui donna du drap *noir et violet* pour le faire (1). La figure 5 de la planche XXIII représente un huissier portant le manteau noir et violet, d'après une gravure peinte datant de 1789 (2).

Les vêtements à ces couleurs et avec des garnitures et des parements bleus furent en usage jusqu'à la fin du dix-huitième siècle (3). On voit également jusqu'alors ces mêmes couleurs servir dans les drapeaux, soit comme pièces de blason, soit pour les *ornements* de la Clef et l'Aigle. Ainsi nous avons vu que le drap des étendards de Vilmergen était chargé d'une bande d'azur, et plusieurs drapeaux présentent, dans leur devise, tantôt le *pourpre*, tantôt l'*azur* mêlé d'*or*; ces trois couleurs sont réunies sur celle du drapeau de l'ancienne garnison de Genève [Arsenal, n° 27]. Sur celui de 1728, l'écu repose sur un cartouche d'*azur*, orné de feuilles de *pourpre* et bordé d'un filet d'*or*, qui rappelle l'*engrelure* du revers de la Clef et l'Aigle [voy. pl. XXIII, n° 4]. Le drapeau de la Garde soldée, que nous venons de citer, et qui est de la même époque, offre une disposition analogue. En 1713, les palmes qui entourent l'écu sont liées par un ruban de *pourpre*, et en 1794 une bordure de la même couleur se voit autour de l'écusson.

La Constitution de 1794—96 fit cesser l'emploi de ces couleurs, de l'origine desquelles on avait perdu le souvenir; l'article 616 du titre XI de cette constitution ordonne même que « les Pavillons et les banderolles des barques équipées, ainsi que les guidons des Arquebusiers et des Matelots soient aux couleurs Genevoises (c'est-à-dire jaune et rouge) et aux armes de la République. »

(1) *Reg. de la Chambre des Comptes.* Voy. aussi *Reg. des Conseils*, du 23 septembre 1699.

(2) *Retour du Conseil général tenu le 1^er^ février* 1789, par Geissler.

(3) En 1788, on augmenta le salaire des Huissiers de cent florins, à condition qu'ils fussent proprement vêtus de *bleu*, toutes les fois qu'ils seraient de service. (*Reg. de la Chambre des Comptes*, au 9 sept.)

Dès lors on ne retrouve presque plus les couleurs de la Croix, à moins toutefois que les rubans *bleus*, employés exclusivement pour réunir les feuilles de plusieurs actes (1) et les pompons *bleu et amaranthe* de nos milices n'en soient une tradition.

La constitution de 1794 ordonne que les syndics, le procureur général et les présidents de la Cour de justice criminelle et de l'Audience soient suivis d'un huissier (2). Ces derniers prirent alors le manteau aux couleurs de la Clef et l'Aigle (3).

(1) Ces rubans, en usage durant tout le dix-huitième siècle, se retrouvent sur plusieurs actes modernes.

(2) Titre IX, art. 498. Le 3 décembre 1540, le Petit Conseil arrête que M. le lieutenant aura quatre huissiers qui porteront la livrée de la ville et une verge blanche dans la main droite. (Noël, *Extraits des Registres.*)

(3) Le port du manteau à ces couleurs, au lieu du manteau noir et violet, avait été arrêté en Conseil dès 1699 et à l'occasion du commencement du dix-huitième siècle; mais cette décision n'eut pas de suite. (*Reg.*, du 23 septembre.)

L'ouverture du siècle, époque fixée pour l'adoption de certaines mesures d'amélioration fut célébrée avec solennité. Aux derniers jours du dix-septième siècle on frappa la médaille portant, CONCORDIA ET USO, ANNO 1699; puis au commencement du suivant, la médaille dite de la Truite, dont l'avers présente un festin, avec les mots, VNO SPIRITV DVCE, et au revers la légende, DE SECULO IN SECULUM IN SECULA SECULORUM, accompagnée de l'inscription suivante :

QUOD
INEUNTE SECULO XVIII. SENAT. REIP. GENEVEN.
PUBLICUM CUM SACRO PASTORUM
PROFESSORUM Q
ORD CONVIVILIM
MUTUI AMORIS ET HONORIS SYMBOLU.
INSTAURAVERIT
UT ET SECULARE FIAT NOTUMQUE
NEPOTIBUS. SIQUIDEM NEMO
TESTATURUS
NUMISMATE TESTARI
CURAVIT
B. LECTIUS. I. C.
OR.

qui leur a été régulièrement affecté par un arrêté du 1er mars 1816; ce manteau, d'abord *rouge, jaune et noir*, est aujourd'hui mi-parti *rouge et jaune* avec le collet rouge [pl. XXIII, fig. 6]; un autre arrêté de 1835 enjoint aux huisssiers exploiants de porter un habillement noir complet, avec une plaque de métal aux armoiries de l'État, suspendue au col par un cordon *rouge et jaune*.

Dès le seizième siècle, les Huissiers et les Guets étaient munis de hallebardes (1); en 1797, les premiers la portaient encore lors des exécutions criminelles (2). En parlant du Soleil et de la Clef et l'Aigle, nous avons dit quelques mots de l'une de ces hallebardes. Sa hampe est noire, le fer, dessiné au sixième de l'exécution, est représenté par la 2e figure de la planche XXII. C'est sur le plat de la lame, entre le soleil et la douille, que sont figurés, d'un côté le nom de Jésus et de l'autre la Clef et l'Aigle. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, les huissiers et les sergents ont conservé la hallebarde. La figure 1re de la planche XXI représente, d'après le dessin de Saint-Ours dont nous avons parlé, une enseigne que les huissiers auraient portée, à l'époque de la Révolution, devant les syndics remplissant publiquement les offices de leur charge.

---

2. Du Sautier.

L'office de Sautier, ou chef des Guets de service auprès des magistrats, remonte à la fin du quinzième siècle; en 1483, on voit Jean de Passu être nommé «Guet en la maison-de-ville où il aura sa demeure pour obéir à MM. les syndics (3),» et le 9 février 1496, le Conseil ordonner qu'il soit fait un guichet à la

(1) Voy. Jeanne de Jussie, *Levain du calvinisme*, p. 48.
(2) Art. VII de l'Ordonnance du 15 mai.
(3) Voy. De la Corbière, *Antiq. de Genève.*

porte de la salle de ses séances et que Michel Léonard soit nommé pour huissier ou chancelier, suivant l'ancienne acception de ces mots (1); ce n'est toutefois que depuis 1509 que chaque syndic eut un guet ou huissier (2), et depuis 1528 seulement que le mot de Sautier (Salterius) est employé dans les registres du Conseil. L'office de cet employé était d'abord à vie; mais depuis 1556 la durée de ses fonctions fut fixée à trois ans (3). Dès l'origine le Sautier porta la livrée de la Seigneurie; c'était une robe de drap gris et noir de même forme que celle des Guets, seulement un peu plus longue; mais en 1568, il fut arrêté que cet officier ne porterait plus la robe de livrée, « afin de donner occasion à gens honorables de servir à cet office plus allégrement, et que pour être remarqué, il porterait une petite gaule noire (4). » Cette gaule noire est l'origine des masses garnies d'argent, dont le Sautier a fait usage jusqu'en 1842. Deux de ces masses, représentées par les figures 1 et 3 de la planche XXII, existent encore; l'une porte la date de 1687, l'autre celle de 1720; cette dernière est d'un travail fin et remarquable; à la base de la pomme on voit une suite de symboles, parmi lesquels on remarque une oreille et un œil ouvert, une main écrivant, etc.

Depuis 1659, le Sautier accompagnait le premier syndic en tenant la masse haute lorsque celui-ci se rendait au temple ou remplissait publiquement les fonctions de sa charge (5).

En 1664, il fut décidé que le Sautier serait placé sur le rôle des Conseils avant les Auditeurs; mais au mois d'avril suivant,

(1) Garde de l'huis ou du chancel, de la porte ou de la clôture; le salaire de cet huissier, auquel le plus absolu secret était imposé, était d'un gros par séance, comme pour les Conseillers. (*Extr. des Reg.*)

(2) *Reg.*, du 24 août.

(3) *Reg.*, du 1er juillet.

(4) De la Corbière, *Antiq. de Genève.* — Noël, *Extr. des Reg.*, au 20 février 1568.

(5) *Reg.*, au 4 novembre.

on lui refusa le titre de *Monsieur*, et il fut inscrit au dernier rang sur le rôle des membres du Deux-Cents (1).

On conserve encore le lion sculpté [pl. XXII, fig. 4], qui, placé à l'entrée de la salle du Conseil, servait de siége au Sautier; ce lion indiquait à la fois, d'une manière allégorique, et le lieu consacré pour les assemblées de la magistrature et la garde de ce lieu; plusieurs anciennes églises (2) ont au portail des figures de lions placées là comme gardiens continuels des saints lieux; le lion, suivant la croyance du moyen âge, dormait l'œil ouvert, témoin ce vers d'Alciat :

> Le Lyon est dormant, l'œil ouuert, ample :
> Et pource il est mis au portail du temple (3).

D'anciens actes, passés à la porte de quelques églises et *inter leones*, indiquent le caractère judiciaire tout particulier que la présence de ces figures donnait à ces lieux, caractère dont l'origine paraît remonter à une haute antiquité; car nous voyons, dans le livre des Rois (4), Salomon faire construire, pour rendre la justice, un trône d'or et d'ivoire décoré de quatorze figures de lions, et placer ce trône sous un porche, qui prit le nom de porche du Jugement.

Nous pourrions citer plusieurs exemples à l'appui de l'idée de garde, attachée à des figures de lions; nous nous bornerons à rappeler qu'au dire des rabbins, le nom mystérieux de Dieu, au secret duquel était attaché la conservation de la Ville sainte, était gardé dans le temple de Jérusalem par deux lions construits par art magique, placés à l'entrée du lieu Très-Saint, et qui, lorsqu'on sortait de ce lieu, rugissaient d'une manière si épou-

(1) Voy. Noël, *Extr. des Reg.*, au 21 avril.

(2) L'église de Samoëns présente un exemple de porche dont les colonnes reposent sur des figures de lion.

(3) *Emblèmes d'Alciat*, édit. de 1564, p. 36.

(4) 1 Rois, chap. VII, v. 7, et chap. X, v. 18 et suiv.

vantable qu'ils remplissaient de terreur et faisaient perdre la mémoire de ce qu'ils avaient vu à ceux qui avaient eu accès dans le sanctuaire (1).

L'édit de 1543, sur lequel on trouve les détails des fonctions du Sautier au seizième siècle, fonctions beaucoup plus considérables alors que de nos jours, porte un titre spécial sur les Hérauts, lesquels étaient au nombre de deux, *l'un chevaucheur*, et *l'autre de pied*.

8. Du Crieur public.

L'office de Crieur public était anciennement ou une charge impériale, ou bien une espèce de fief inféodé par l'évêque. Par son testament, en date du 17 novembre 1444, Noble Joseph de Ponte, qui en était le titulaire, légua au Conseil général le droit de recevoir tous les émoluments appartenant à cet office, ordonnant que le bâton dudit office soit remis entre les mains des syndics; ce don eut lieu à condition que chaque année tous les membres du Conseil, lorsque ce dernier se rassemblerait pour fixer la taxe du vin, diraient dévotement, à genoux, un *Pater* et un *Ave* pour le repos de l'âme du testateur (2).

Il est probable que l'ancien Crieur de la ville portait un vêtement de serge *grise* avec des passements noirs, comme les fifres et les tambours de 1584 (3); aujourd'hui le Crieur public porte un habit jaune avec un gilet et des culottes rouges, livrée aux couleurs de la Clef et l'Aigle.

(1) Voy. Moreri, à l'article *Jésus, fils de Pandera*, t. IV, p. 701.

(2) Le 14 novembre 1473, le Conseil général, assemblé pour la vente du vin, ouvre la séance par les oraisons en faveur de Noble Joseph de Ponte. (Noël, *Extr. des Reg.*)

(3) Voy. De la Corbière, *Antiq. de Genève*.

4. De l'Exécuteur de la Justice.

L'Exécuteur de la Justice, appelé au moyen âge le Carnacier (1), portait aussi la livrée de l'Etat, de même que ses valets. En 1655 et 62, on trouve dans les Registres des livraisons de drap noir et violet pour l'habit de l'Exécuteur (2), et en 1672 on lui délivre, avec le drap pour le manteau, 2 aunes trois quarts de serge *violette* pour casaque et bas, et 1 aune et demie de serge *noire* pour ses hauts-de-chausse (3). A la fin du dix-huitième siècle, cet officier portait encore le manteau violet.

(1) Voy. Jeanne de Jussie, *Levain du calvinisme*, p. 3.

(2) *Reg. de la Chambre des Comptes.*

(3) *Reg. de la Chambre des Comptes.* Jusqu'en 1528, les exécutions des criminels se faisaient par le châtelain de Gaillard, en sa qualité d'officier des comtes de Genevois; mais le 6 juillet de cette année étant sommé, suivant les formules voulues, pour faire justice d'un larron, il ne comparut point; les syndics prirent leurs testimoniales de ce fait, et dès lors les criminels furent livrés au Procureur Fiscal devant la Maison-de-Ville et la Communauté paya un exécuteur. Balard dit que cette résolution fut prise le 15 décembre 1528, et il ajoute que l'on donna au bourreau dix florins pour avoir coupé la tête du premier criminel exécuté depuis cet arrêté, et cinq florins pour l'avoir fouetté. Ces prix sont encore fixés de la même manière dans l'arrêté du Petit Conseil, du 21 décembre 1614; seulement on lui donnait de plus vingt coupes de blé par an.

Le 4 août 1638, le Petit Conseil accepta Fischer de Strasbourg pour exécuteur de la justice, sous le gage de 20 coupes de blé et 400 florins, plus 3 thaler pour brûler et rouer, 2 thaler pour pendre et décoller, 1 thaler pour fouetter par la ville et demi-thaler pour fouetter dehors la porte (*Reg. du Conseil*). En 1779, on donnait un traitement de 500 florins à l'exécuteur.

Le gibet de Champel s'élevait au sommet de la colline qui devait, dit-on, ce nom, rendu historique par le bûcher de Servet, à une chapelle dédiée à saint Paul. « En 1537, dit un de nos chroniqueurs, ce gibet fut fait de piliers de pierre qui étaient en l'église de Saint-Jehan et on fit poser les deux grandes pierres des grands autels des églises

Dans les trois livres qui précèdent, nous avons tracé l'histoire des armoiries de Genève et comme Municipalité, et comme République; nous avons vu la croix bleue être l'insigne de la Commune dans la première période de son existence, de la fin du treizième au milieu du quinzième siècle; la Clef et l'Aigle prendre la place de cet écusson primitif; puis devenir, depuis la Réformation, l'armoirie de la République nouvellement constituée. Dans le livre suivant, nous examinerons les insignes héraldiques du gouvernement de Genève et des princes ecclésiastiques qui ont régné sur cette ville depuis la dynastie Rudolphienne jusqu'à l'époque de la révolution qui, en 1535, changea l'état politique et religieux de notre patrie.

de la Madeleine et de Saint-Gervais, pour sur icelles faire couper la tête aux malfaiteurs.»

Les os que le vent détachait des corps décharnés, suspendus au gibet par des chaînes de fer, étaient jetés sur une place qui, jusqu'à nos jours, a conservé le nom de *Champ du Bourreau.*

D'anciennes gravures nous ont transmis le souvenir de cet échafaud, ordinairement appelé la *Justice de Genève,* et non loin duquel s'élevait un couvent d'Augustins, dont l'église, placée sous le vocable de Notre-Dame de Grâce, avait jadis une grande célébrité. On admirait dans cet édifice une merveilleuse image de la sainte Vierge, qui fut brûlée par les luthériens en 1535, et une belle peinture représentant deux hommes condamnés à mort en 1504, et sauvés du supplice par la rupture de leurs liens. C'était dans ce saint lieu que reposait la tête de Philibert Berthelier, décapité le 23 août 1519, pour avoir voulu soutenir les droits de Saint-Pierre et de la Patrie genevoise. Un petit ermitage dans lequel un pieux cénobite élevait ses prières à l'Éternel en oblation pour le crime, le poteau du pont d'Arve où les têtes des criminels étaient *clavelées* avec un clou de fer, et le fameux noyer où furent attachées le 3 octobre 1518 les têtes de Navis et Blanchet, complétaient l'aspect général de cette localité, de laquelle on racontait encore, à la fin du dernier siècle, d'étranges histoires d'apparitions surnaturelles.

ARMOIRIES DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE.

J. Blavignac Arch

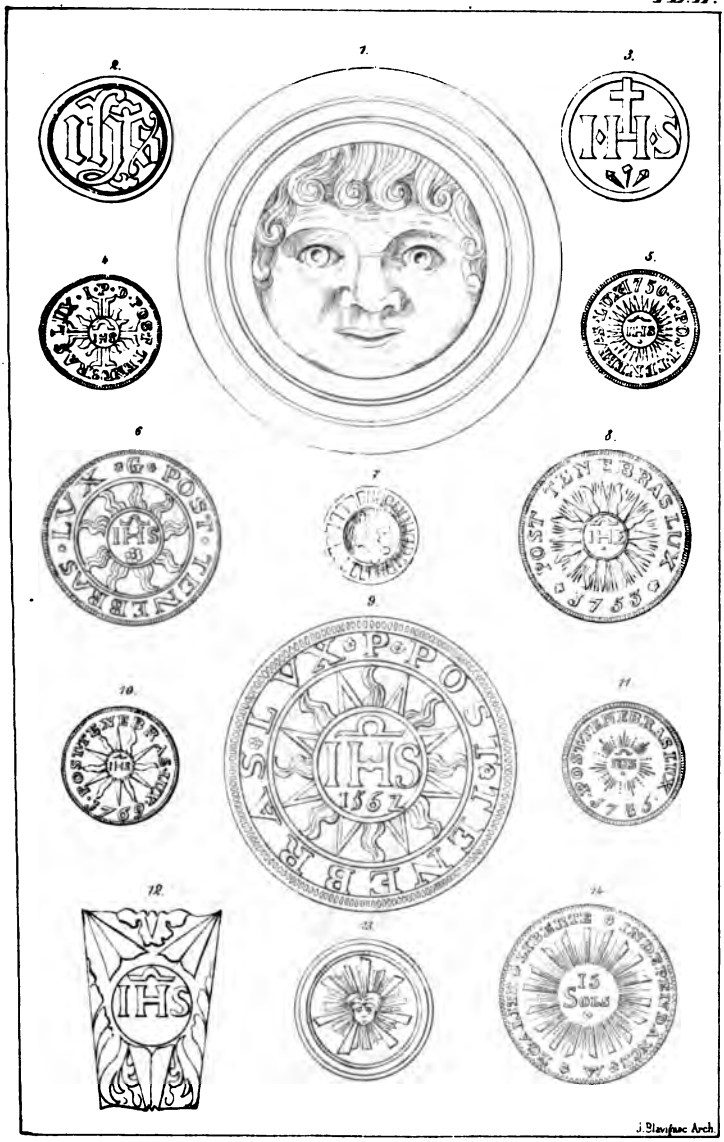

SOLEIL, PREMIÈRES ARMOIRIES DE GENÈVE.

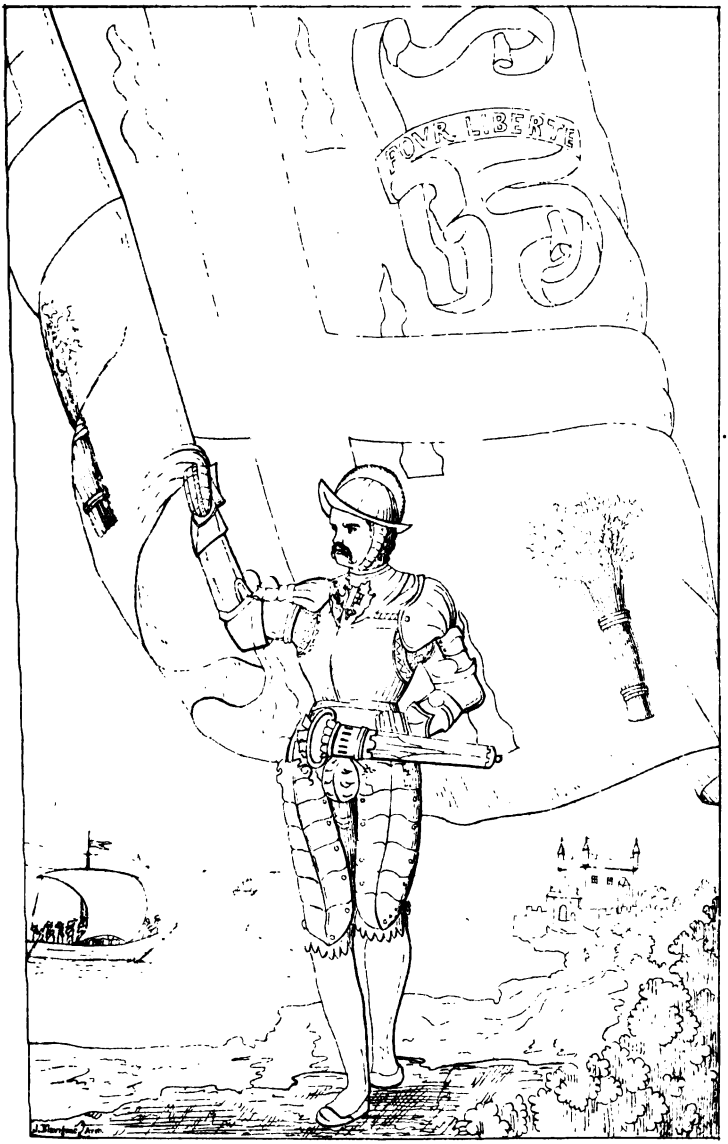

DRAPEAU DIT LA REMASSE.

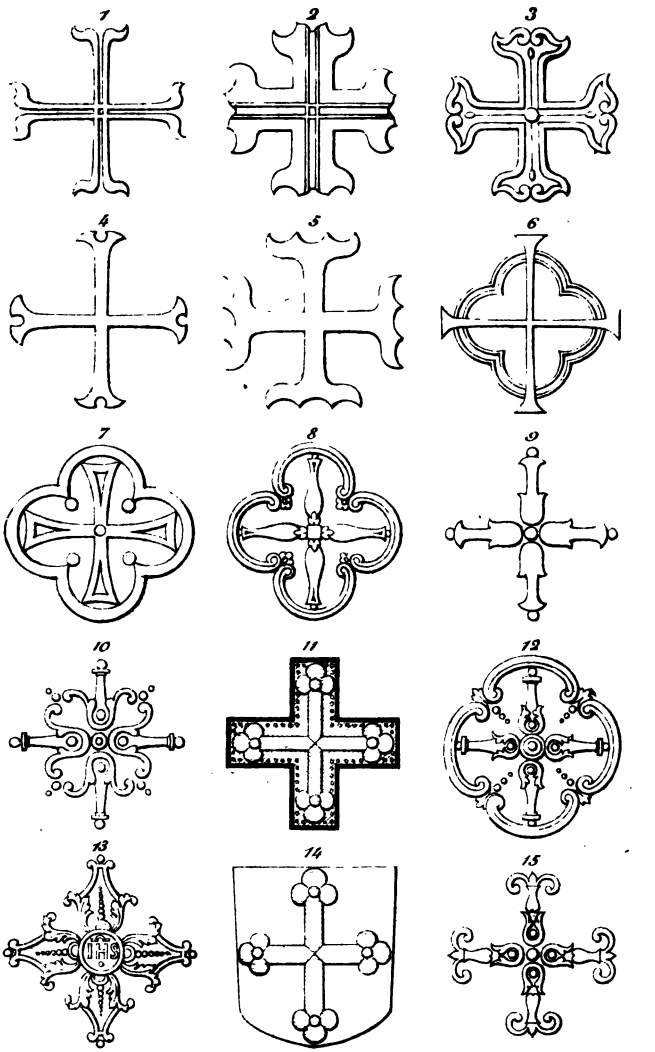

J. Blavignac, Arch.

CROIX ARMOIRIES PRIMITIVES DE LA COMMUNAUTÉ.

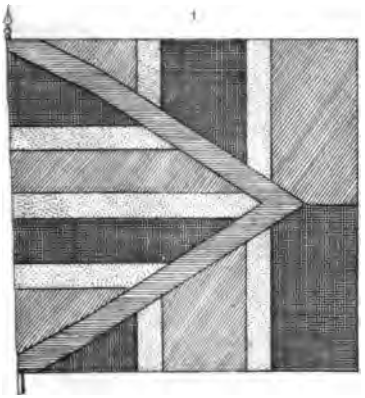

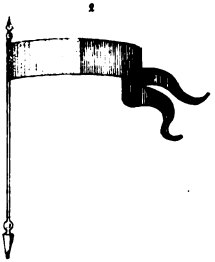

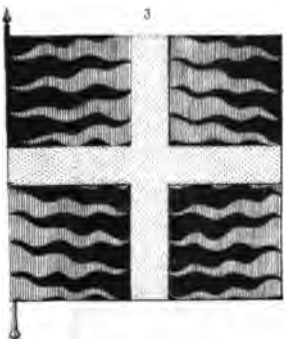

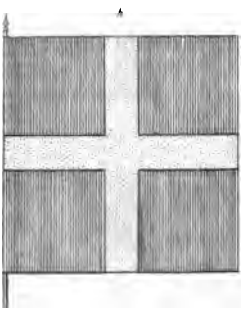

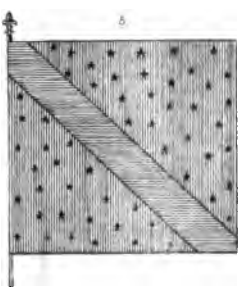

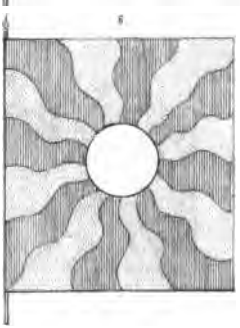

DRAPEAUX GENEVOIS.

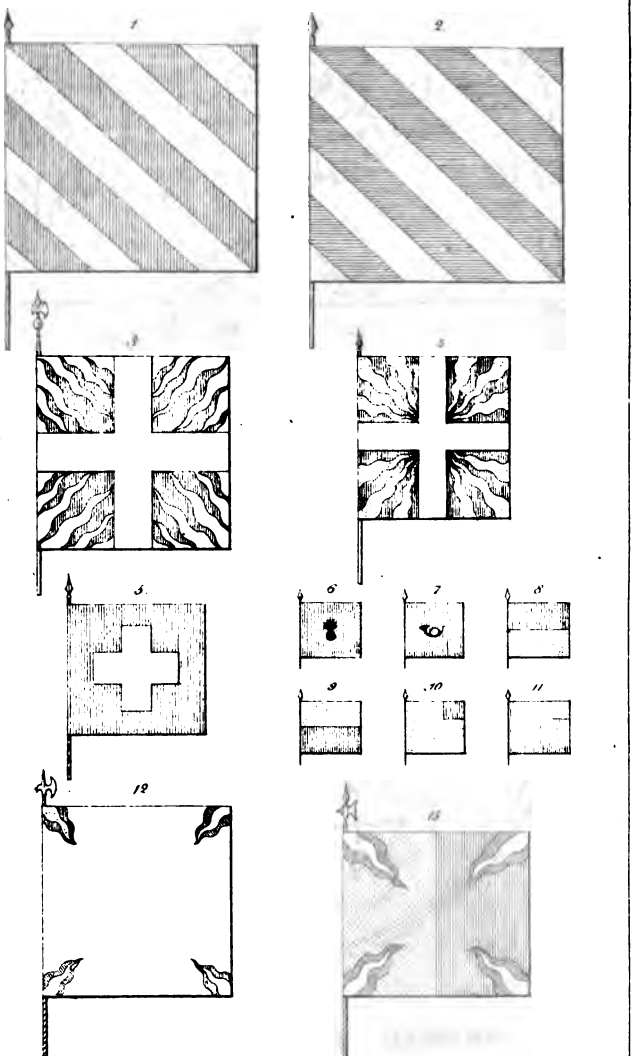

J. Blavignac Arch.

DRAPEAUX GENEVOIS.

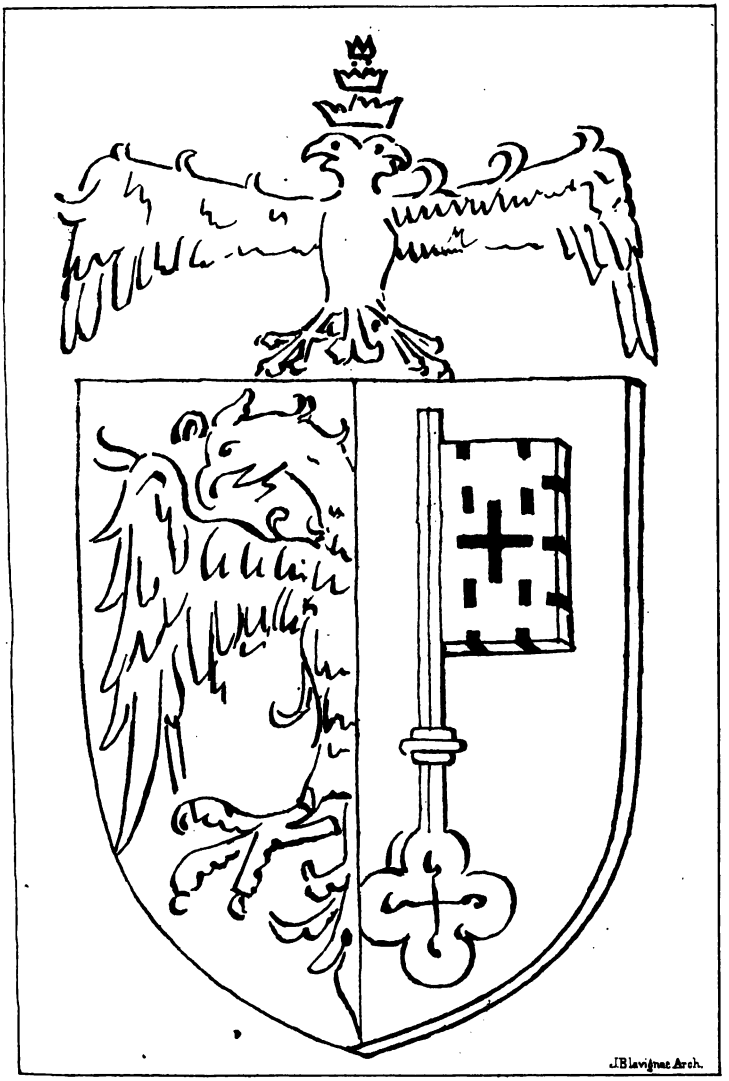

ARMOIRIES DE GENÈVE

DESSINÉES À LA PLUME

EN MCCCCXLIX.

J. Blavignac Arch.

St. PIERRE ET St. PAUL REÇOIVENT LES ARMOIRIES

DE GENÈVE APPORTÉES DU CIEL PAR UN ANGE.

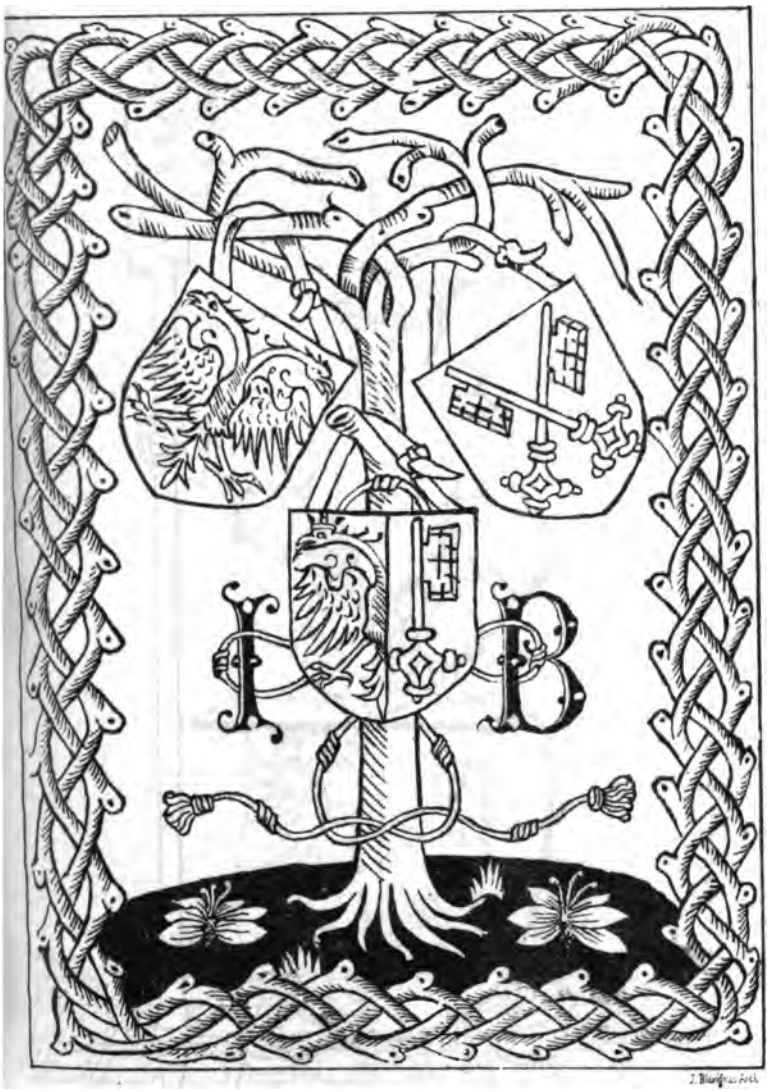

FRONTISPICE

DU PREMIER IMPRIMÉ DES

LIBERTÉS ET FRANCHISES DE GENÈVE.

J. Blavignac, Arch.

H. DE BURDIGNIN SYND. ET CAPITAINE GÉNÉRAL.

J. Blavignac, Arch.

ANCIENS SCEAUX GENEVOIS.

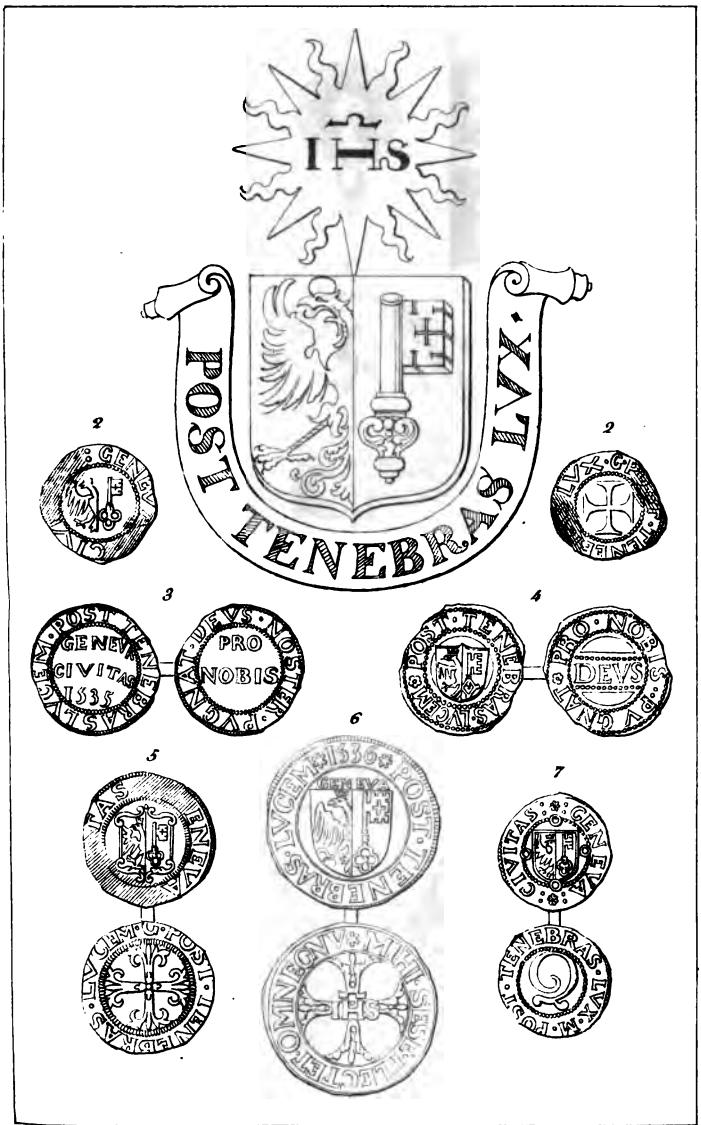

J. Blevignac, Arch.

ARMOIRIES ET MONNAIES DE GENÈVE.

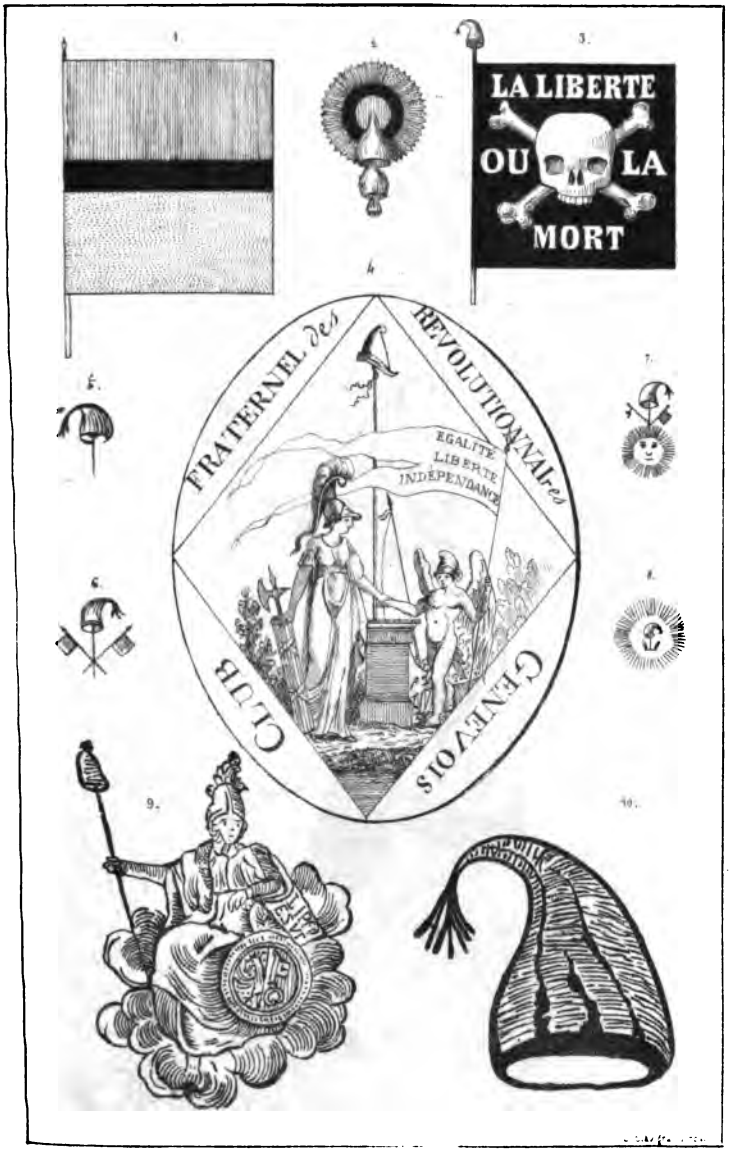

INSIGNES RÉVOLUTIONNAIRES GENEVOIS.

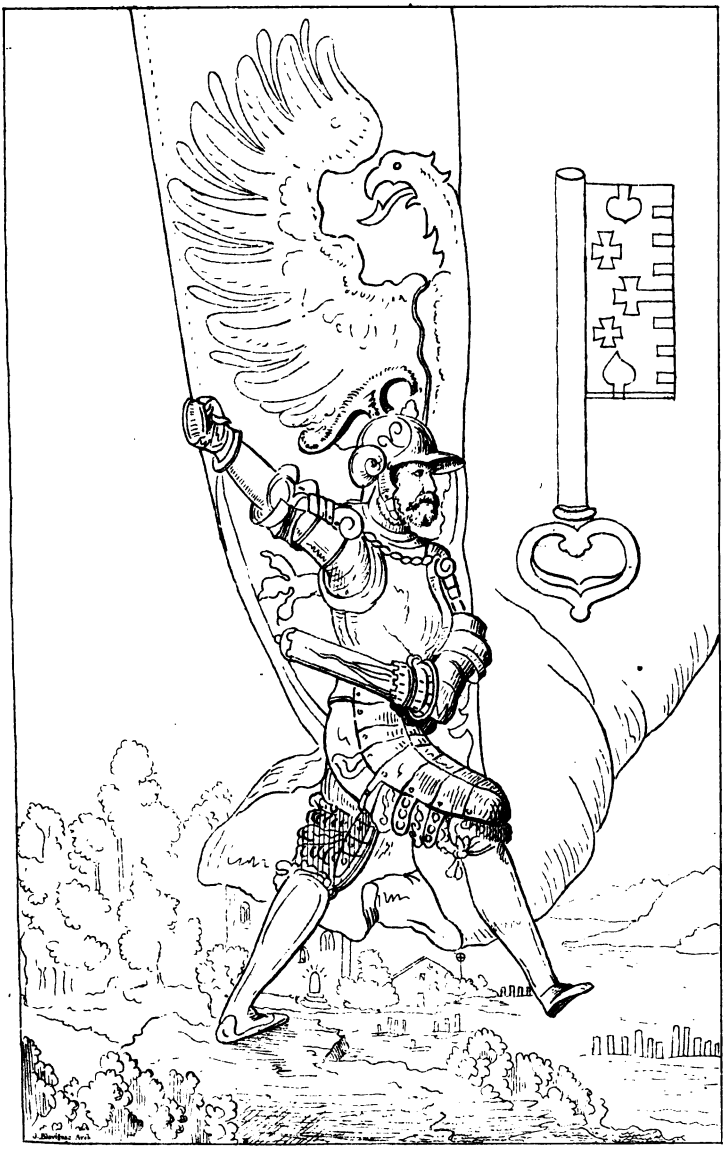

PORTE-ENSEIGNE GENEVOIS.

2

3.

J. Blavignac, Arch.

INSIGNES DES EXERCICES MILITAIRES.

J. Blavignac, Arch.

GOBELET DE L'EXERCICE DE L'ARQUEBUSE.

J.Blavignac Arch

ARMOIRIES DE GENÈVE.

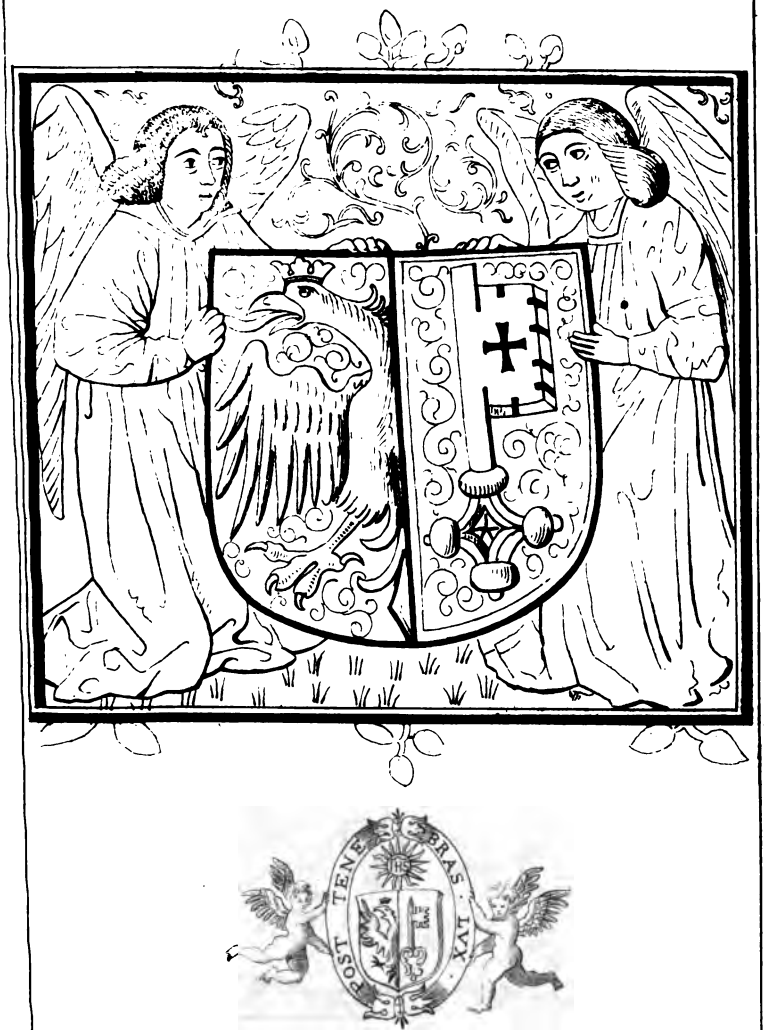

ÉCUSSONS TENUS PAR DES ANGES.

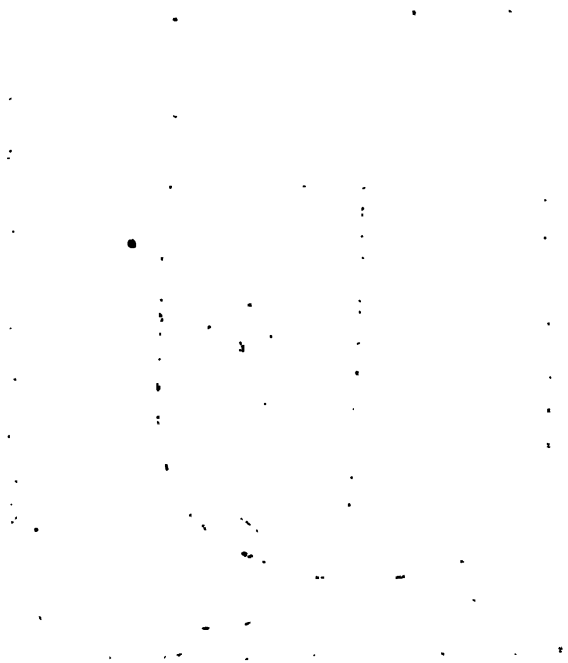

J.Blevignac Arch.

ARMOURIES DE GENÈVE.

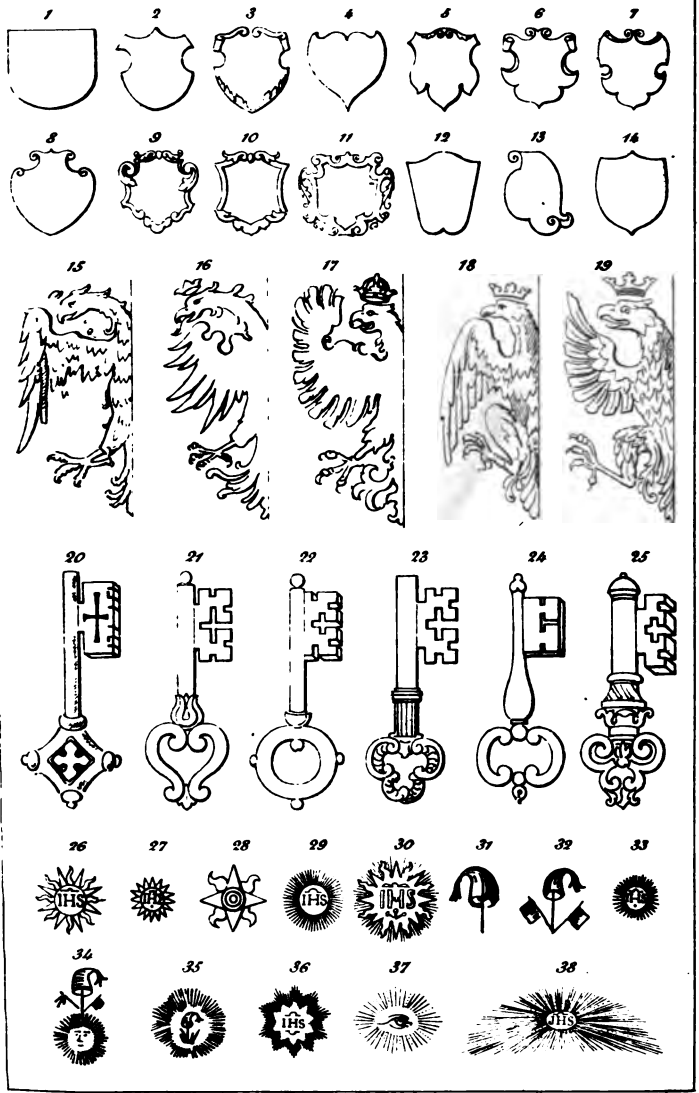

J. Blavignac, Arch.

VARIANTES CHRONOLOGIQUES DE LA CLEF ET L'AIGLE.

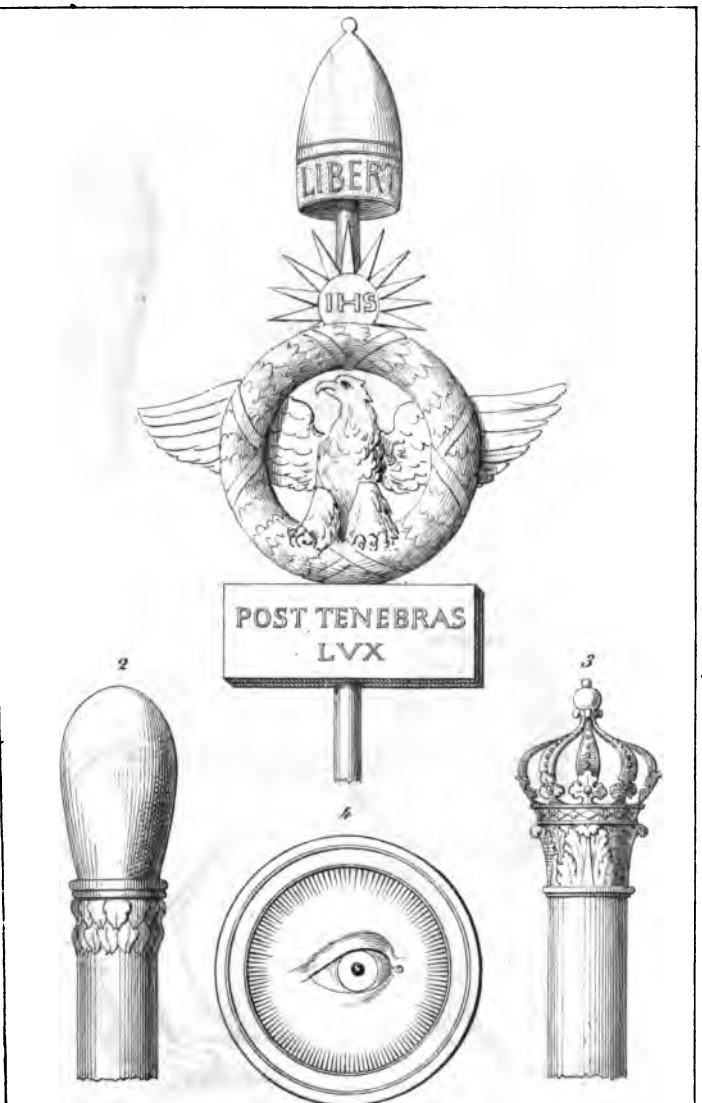

J. Blavignac, Arch.

INSIGNES DES SYNDICS ET DU PROCUREUR GÉNÉRAL.

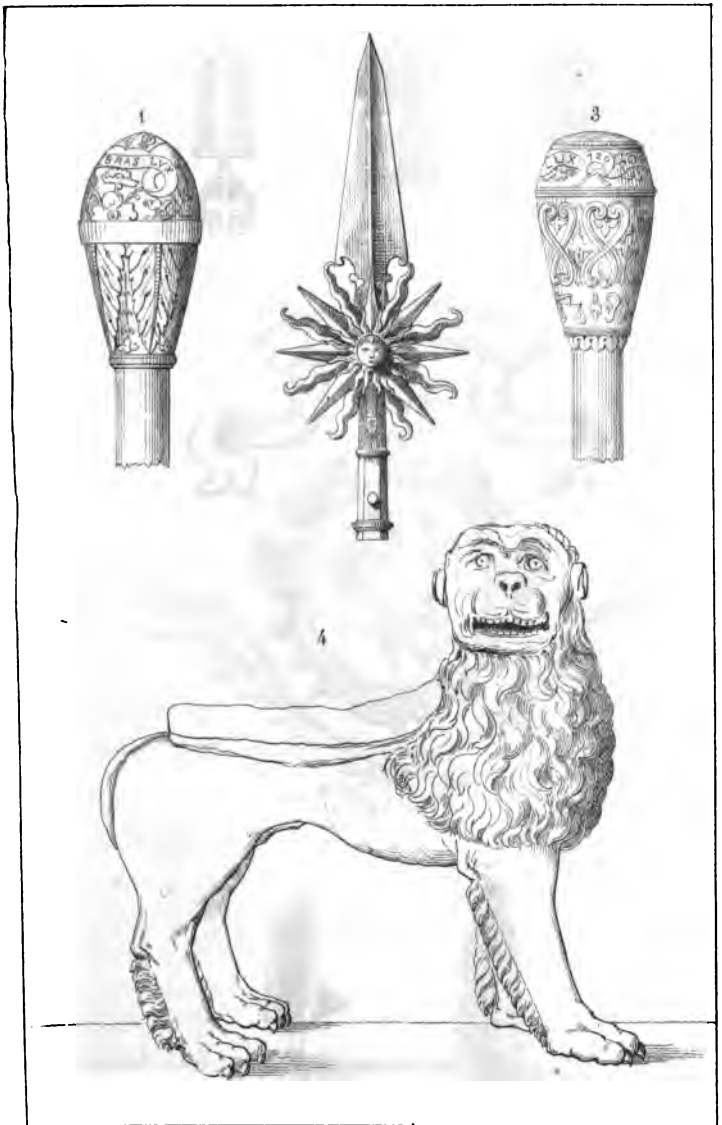

J. Blavignac, Arch.

INSIGNES DES HUISSIERS ET DU SAUTIER.

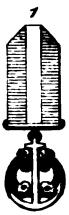

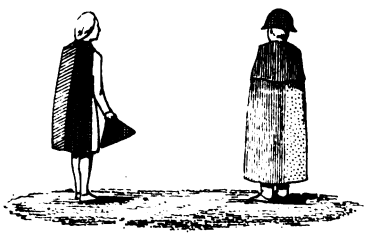

J. Blavignac, Arch.

LIVRÉE ET DÉCORATIONS GENEVOISES.

RECUEIL

DE

RENSEIGNEMENTS

RELATIFS

A LA CULTURE DES BEAUX-ARTS A GENÈVE.

PAR J.-J. RIGAUD,

ANCIEN PREMIER SYNDIC, ET ANCIEN PRÉSIDENT DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Quatrième Partie.

TABLEAU DU MOUVEMENT IMPRIMÉ AUX BEAUX-ARTS A GENÈVE PENDANT LA PÉRIODE D'ENVIRON TRENTE ANNÉES, QUI A SUIVI LA RESTAURATION DE LA RÉPUBLIQUE.

(Mémoire lu à la Classe des Beaux-Arts les 19 janvier et 2 février, et à la Société d'Histoire et d'Archéologie le 25 janvier 1849.)

AVANT-PROPOS.

J'ai exposé dans un premier mémoire l'état des beaux-arts à Genève jusqu'à la fin du seizième siècle (1).

Dans le second, j'ai indiqué quel avait été leur développe-

(1) *Mémoires de la Soc. d'Hist.*, t. IV p. 17 à 68.

ment pendant le dix-septième siècle, et la plus grande partie du dix-huitième (1).

Dans le troisième, j'ai parlé du mouvement qui leur avait été imprimé dès l'année 1776 jusqu'à 1814 (2). Il me reste à jeter un coup d'œil sur l'époque qui a suivi la restauration, de laquelle date la nouvelle et brillante école de peinture genevoise.

Les mémoires précédents sont accompagnés de notices biographiques sur les artistes qui ont honoré Genève; à très-peu d'exceptions près, je me suis abstenu de parler de ceux qui vivent encore. Si je voulais rendre ce quatrième mémoire complet, je devrais y joindre aussi des notices sur tous nos peintres actuels; mais cette tâche m'a paru au-dessus de mes forces. D'ailleurs, pour qu'une biographie présente un véritable intérêt, il faut qu'elle renferme de ces détails domestiques (si je puis m'exprimer ainsi) qui font connaître celui dont on parle dans sa vie privée aussi bien que dans sa vie extérieure; or on ne saurait se permettre ce genre de détails quand il s'agit de personnes vivantes. En outre, les jugements que l'on porte sur des artistes qui n'ont pas atteint le terme de leur carrière, sont toujours plus ou moins hasardés, car l'expérience de tous les temps a prouvé, que l'opinion des contemporains n'est pas toujours confirmée par la postérité. La mode, l'esprit de coterie, exercent une grande influence sur les jugements du public. L'on voit quelquefois tel artiste, auquel on avait d'abord assigné un place secondaire, atteindre plus tard les premiers rangs. Enfin, tant que la vie d'un artiste n'est pas terminée, on ne peut porter sur lui un jugement sûr et impartial; car son talent peut, ou décliner, ou s'accroître. Je me bornerai donc à tracer les biographies de ceux des artistes de la nouvelle école genevoise que nous avons eu le malheur de perdre; cependant, comme j'ai souvent regretté, en lisant la vie des peintres célè-

(1) *Mémoires de la Soc. d'Hist.*, t. V, p. 1 à 87.
(2) *Ibid.*, t. VI, p. 1 à 94.

bres, que la liste de leurs ouvrages n'eût pas été conservée, et que je désire que ce mémoire soit de quelque utilité pour ceux qui entreprendraient plus tard un travail sur la vie des peintres de l'école actuelle, je chercherai à me procurer la liste de leurs principales œuvres, en y joignant l'indication des encouragements et des récompenses honorifiques qu'ils ont reçues de divers gouvernements ou sociétés. La publication de ce genre de documents ne peut offrir que des avantages (1). Je chercherai en même temps à recueillir les autres renseignements qui peuvent contribuer à honorer nos artistes; mais ces derniers documents sont destinés à un travail particulier, que je n'ai point le projet de livrer actuellement à l'impression.

CHAPITRE PREMIER.

Exposé sommaire du mouvement imprimé aux beaux-arts à Genève, pendant la période d'environ trente années, qui a suivi la restauration de la République.

Nous avons publié, dans un précédent mémoire, les résultats du mouvement imprimé aux beaux-arts à Genève depuis la fondation de la Société pour l'avancement des arts, et particulièrement depuis l'année 1789. Nous avons vu la création de la première école de peinture genevoise, et nous sommes entrés dans quelques détails sur la vie et les travaux des artistes qui lui avaient fait le plus d'honneur. Ce coup d'œil jeté sur l'état des beaux-arts, ne dépassait pas l'époque de la restauration de la république. Nous devons maintenant, pour compléter l'œuvre,

(1) Je n'ai pu encore obtenir ces notes d'une manière complète, en sorte que ces détails ne paraîtront pas dans ce mémoire.

parler du nouveau mouvement qui se manifesta dès cette époque. On vit alors les établissements d'instruction publique relatifs aux beaux-arts prendre un grand développement, et une seconde école de peinture ajouter au lustre que Genève avait reçu de la première. Dans ce mémoire, nous donnerons des détails moins circonstanciés que dans celui qui l'a précédé; car le perfectionnement des institutions offre moins d'intérêt que le récit de leur première création; en outre, la Société des Arts ayant fait publier d'une manière régulière, depuis l'année 1819, les comptes-rendus de ses travaux, il est facile aux personnes qui désirent des renseignements plus détaillés, de puiser aux sources officielles (1).

Avant d'aborder l'époque où la culture des beaux-arts reçut de grands développements à Genève, je ne veux pas passer sous silence un fait qui prouve combien l'étude du dessin y était généralement répandue. En 1817, le public genevois apprit que notre illustre compatriote De Candolle était appelé à se dessaisir promptement d'un ouvrage très-précieux, dont il était dépositaire: c'était la *Flore du Mexique*, ouvrage du savant espagnol Mocino. Les dames de Genève, chez lesquelles De Candolle avait popularisé le goût de la botanique, conçurent aussitôt la pensée de lui conserver cette précieuse collection, en en copiant toutes les figures, au nombre de plus de mille; cette œuvre fut exécutée en huit jours (2). Elle forme une collection contenue dans 13 volumes in-folio; les parties principales de chaque plante sont coloriées, et le reste tracé; l'exécution laisse généralement peu à désirer. Simond, dans son *Voyage en Suisse*, dit (3) « qu'il

(1) *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société pour l'avancement des arts*, ses trois classes réunies, t. I^er^ (in-4°), t. II, III, IV et V (in-8°).

(2) Ce fait est mentionné dans toutes les biographies de De Candolle. Voyez *Notice sur De Candolle*, par le professeur De la Rive, p. 109. — *Éloge de M. De Candolle*, par Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, p. 22, etc.

(3) *Voyage en Suisse*, par Simond, t. I^er^, p. 248.

n'y a aucune ville de 23,000 âmes où cela eût été possible. »

Revenons à nos institutions relatives au développement des beaux-arts.

L'organisation des écoles de dessin fut peu modifiée dans les premières années de la restauration ; mais l'élan de patriotisme imprimé alors aux Genevois, sembla vivifier toutes les institutions. Tout homme qui croyait pouvoir servir utilement son pays, lui apportait son contingent de lumières et de dévouement : c'est ainsi que, dès l'année 1816, M. Guillaume-Henri Dufour (1) offrit aux élèves un cours de géométrie descriptive, qu'il fit suivre en 1817 d'un cours de perspective linéaire. En 1818, le docteur Morin donna aussi un cours d'anatomie. La ville de Genève ayant fait, dès l'année 1817, une allocation de 5,000 florins à la Société des Arts, celle-ci put rétablir l'académie d'après nature, qui fut ouverte le 5 janvier 1818. C'est vers la même époque que fut fondée, comme nous l'avons dit ailleurs, une classe de gravure en taille-douce, et que M. Jaquet ouvrit son école gratuite de modelage.

Cependant l'ancienne organisation de la Société des Arts semblait susceptible d'améliorations. Les membres qui concouraient à ses travaux n'étaient point en assez grand nombre. Pénétrés de cette idée, et recevant d'ailleurs une impulsion particulière du Comité d'Agriculture, ils arrêtèrent un nouveau plan d'organisation de la Société. Ses travaux ne devaient plus être répartis qu'entre trois Comités, celui *des beaux-arts*, celui *d'industrie* et celui *d'agriculture* : chacun de ces comités devait être composé de vingt membres de la Société, et de vingt adjoints, en outre, à chaque comité était associée une Classe composée d'un nombre illimité de personnes prenant intérêt aux arts dans une ou plusieurs de ces divisions. Elles étaient admises sur la présentation de deux

(1) M. le général Dufour publia, en 1827, un ouvrage ayant pour titre : *Géométrie descriptive, avec ses applications à la recherche des ombres*, 1 vol. in-8°, avec un atlas de 22 planches.

membres du Comité, moyennant une contribution annuelle de 40 florins. Cette nouvelle organisation, proposée vers la fin de l'année 1821, ne tarda pas à être adoptée, et bientôt 340 personnes se répartirent entre les trois classes de la Société. Celle des beaux-arts en compta à elle seule 95; ces membres adjoints, promoteurs d'idées nouvelles, contribuèrent puissamment à activer les travaux de la Société. La classe qui doit seule nous occuper (1), coopéra activement avec le comité, à tout ce qui pou-

(1) *Liste des Présidents de la Classe des beaux-arts.*

Rigaud, ancien premier syndic.	de 1821 à 1822.
Duval-Töpffer	de 1822 à 1823.
Rigaud, ancien syndic	de 1823 à 1824.
Eynard-Châtelain	de 1824 à 1825.
Rigaud, ancien syndic	de 1825 à 1826.
Morin, docteur.	de 1826 à 1827.
Favre-Bertrand.	de 1827 à 1828.
Morin, docteur.	de 1828 à 1829.
Rigaud, ancien syndic	de 1829 à 1830.
Tronchin-Tronchin	de 1830 à 1831.
Rigaud, ancien syndic	de 1831 à 1832.
Morin, docteur.	de 1832 à 1833.
Rigaud, ancien syndic	de 1833 à 1834.
Morin, docteur.	de 1834 à 1835.
Rigaud, ancien syndic	de 1835 à 1836.
Morin, docteur.	de 1836 à 1837.
Rigaud, ancien syndic	de 1837 à 1838.
Morin, docteur.	de 1838 à 1839.
Rigaud, ancien syndic	de 1839 à 1840.
Morin, docteur.	de 1840 à 1841.
Dubois	de 1841 à 1842.
Morin, docteur.	de 1842 à 1843.
Dubois	de 1843 à 1844.
Rigaud, ancien syndic	de 1844 à 1845.
Constantin, Abraham.	de 1845 à 1846.
Dubois	de 1846 à 1847.
Constantin, Abraham.	de 1847 à 1848.
Pictet-De la Rive, professeur	de 1848 à 1849.

vait favoriser à Genève le développement des beaux-arts, soit qu'il s'agît de l'art lui-même, s'adressant à l'imagination et aux plus nobles facultés de l'homme, soit qu'il s'agit de l'art dans son application à toutes les branches d'industrie cultivées dans notre pays. La direction et la surveillance de l'Académie et des écoles de dessin, et les améliorations dont les diverses branches d'études étaient susceptibles, excitèrent toujours, en première ligne, l'intérêt du Comité et de la Classe, comme présentant un résultat qui n'offrait rien de problématique. En effet, 50 élèves environ, sortant chaque année de nos écoles, répandaient nécessairement dans diverses branches d'industrie, les connaissances qu'ils avaient acquises; tandis que ceux que leur génie portait aux inspirations les plus élevées de l'art, cherchaient à prendre rang parmi les artistes qu'ils avaient vus se distinguer dans les années précédentes.

L'Académie était particulièrement utile à ces derniers, en leur procurant les moyens d'étudier successivement le modèle vivant, et le beau idéal d'après l'antique: nos jeunes artistes acquéraient ainsi une connaissance approfondie et raisonnée de leur art, et apprenaient à embellir une nature toujours imparfaite, par l'étude de ces modèles admirables que nous ont légués les anciens. Le génie des artistes grecs, en réunissant dans un même sujet tout ce que les formes humaines ont présenté de plus parfait, nous a laissé une image presque céleste de la créature; beauté idéale que la nature ne produit guère. Grâces à ce travail admirable des anciens, on a pu dire que la fécondité de leur génie leur avait fait surpasser la nature.

L'enseignement artistique continuait de se développer à Genève. On vit dans l'été de 1821 M. Reverdin donner un cours gratuit de perspective (1), et en 1822 M. Charles Peschier un cours d'anatomie pittoresque (2), étude indispensable pour faire

(1) Il fut suivi par environ trente jeunes gens.

(2) Ce cours, également gratuit, fut suivi par plus de cinquante personnes.

bien comprendre la nature, en dévoilant le jeu des nerfs et des muscles. Il y eut aussi des leçons données par MM. Jaquet et Vaucher-Delille, sur le dessin au trait des machines (1).

En 1822, Genève fit un premier appel à l'art statuaire, dans le but d'orner ce jardin botanique dont la création avait contribué à fixer définitivement dans ses murs le savant éminent que la France nous avait momentanément enlevé. Une souscription, remplie avec cet élan qui se manifestait alors, permit de faire exécuter les bustes en marbre qui sont placés au devant de l'orangerie. M. James Pradier, qui débutait d'une manière brillante dans une carrière où il a pris dès lors le rang le plus élevé, se chargea de ceux de J.-J. Rousseau et de Charles Bonnet; leur exécution répondit pleinement aux preuves de talent qu'il avait déjà données (2).

Ce fut dans cette même année que se forma la *Société des amis des beaux-arts*, qui avait pour but d'encourager les artistes vivants, par l'acquisition de leurs ouvrages. Dans les premières années de son existence, un quart de la somme à laquelle s'élevaient les souscriptions, était employé à faire graver des planches, dont chaque souscripteur recevait une épreuve; le reste de la somme était destiné à des achats de tableaux. Une exposition publique des ouvrages achetés par l'association, précédait le tirage au sort qui se faisait entre les actionnaires (3).

(1) Ces leçons gratuites, données à dix-huit élèves, avaient pour but de préparer à un concours, ouvert par un anonyme, pour le meilleur dessin au trait d'une machine, afin d'habituer les jeunes gens qui voyagent à dessiner rapidement les machines qu'ils observent, et de leur permettre d'enrichir ainsi leur pays des découvertes qu'ils pourraient faire hors de chez eux. Le prix était de 150 francs.

(2) Des épreuves en plâtre de ces deux bustes furent mises à la disposition des souscripteurs.

(3) Le prix de l'action était fixé à 25 francs; un comité nommé par les actionnaires faisait les achats. Il y eut, dès le début, près de cent quarante souscripteurs, ce qui permettait de disposer, pour les achats,

En 1823, M. Escuyer donna un nouveau cours gratuit de perspective linéaire.

Des essais lithographiques, commencés depuis quelques années par M. l'ancien Syndic Necker, continués par M. Charton, suivis avec persévérance par d'autres artistes, et en particulier par M. Gallot, imprimeur-lithographe établi alors à Genève, firent prévoir que ce genre de gravure, devenu depuis si général, pourrait s'établir utilement dans notre pays. Mme Munier-Romilly, qui s'était exercée aux finesses de l'art à Paris auprès de maîtres habiles, produisit plusieurs ouvrages qui paraissaient déjà le disputer au burin pour le fini et la délicatesse.

Dans cette même année, la Société des arts ouvrit deux concours d'architecture, pour des projets de construction d'un Musée. D'après le premier de ces projets, cet établissement aurait été construit au-dessus de l'orangerie du Jardin botanique, dont la longueur devait être triplée. M. Samuel Vaucher obtint une médaille de 300 fl., comme auteur du projet jugé le meilleur, M. Delesderrier en reçut une de 200 fl. pour un second projet analogue. L'autre concours avait pour objet la construction d'un musée plus vaste, élevé à l'entrée du bastion de Hollande. M. Bagutti, architecte italien alors établi à Genève, fut l'auteur du seul projet présenté, et reçut une médaille de 500 florins.

Dès l'année 1824, l'allocation faite à la Société des arts par la ville de Genève fut augmentée; une somme de 8,000 florins fut mise à la disposition des Classes des beaux-arts et d'industrie; elles la partagèrent en sœurs, la première recevant toutefois une portion d'aînée, comme le disait M. le professeur Pictet-Turrettini dans son rapport annuel. Cette amélioration financière ne diminua point l'élan des membres de la Classe qui désiraient offrir un concours gratuit à l'enseignement des élèves: M. Dubois, qui fut appelé plus tard à la présidence du Comité, donna un

d'une somme de 3500 francs. En 1824, les souscripteurs dépassèrent le nombre de trois cents, ce qui donnait une somme de 7500 francs.

nouveau cours de perspective, de cette science qui, suivant les expressions de Léonard de Vinci, « est la première qu'un jeune « peintre doive apprendre, pour savoir mettre chaque chose à « sa place, et pour lui donner sa juste mesure dans le lieu où « elle est (1). »

Cette même année, la Société fit, à la suite d'un concours, frapper une médaille commémorative de la réunion de Genève à la Suisse. Cette médaille, en rappelant l'événement le plus important de l'histoire de notre patrie, devait offrir en même temps un signe durable de l'état des arts à Genève. Il serait superflu de la décrire ici, car elle doit se retrouver dans toutes les familles genevoises. Le dessin de la face principale est dû à M. Antoine Bovy, le revers à M. Auguste Bovet, et la légende latine : *Hoc erat in votis*, avait été proposée par M. Serre. L'exécution de la médaille fut confiée aux auteurs mêmes des projets.

Un autre concours, ouvert pour les prix qui se distribuent actuellement au collége, valut aussi des couronnes à deux membres de la classe, MM. Chaix et Bovet : les coins des médailles furent gravés par M. John Chaponnière.

Enfin, dans cette même année, un nouveau concours d'architecture fut jugé par la Société des Arts ; comme en 1823, il s'agissait d'un projet de Musée à construire à l'entrée du bastion de Hollande; deux projets, qui attestaient un travail très-considérable, reçurent une mention honorable, et leurs auteurs, MM. Collart et Bagutti, partagèrent le prix, dont la valeur avait été fixée à 1000 florins.

La publication de tous ces programmes de concours avait été, de la part de la Société, une sorte de déclaration faite au public genevois, qu'on ne pouvait se passer d'un emplacement plus étendu, dans lequel tous les établissements qui se rapportent aux arts seraient réunis. Cet appel fut entendu par deux dames au cœur noble et généreux, Mesdames Rath, dont le nom figu-

(1) *Traité de la peinture,* par Léonard de Vinci.

rera désormais parmi ceux des principaux bienfaiteurs de notre pays. L'offre patriotique qu'elles firent de pourvoir à ce qui nous manquait, fut acceptée par le Gouvernement avec les sentiments de gratitude que provoquait dans tout le pays une action si libérale; la construction du Musée qui porte leur nom fut décrétée, et la ville de Genève se trouva ainsi dotée du bel établissement dont la nécessité s'était toujours fait sentir. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette fondation dans ce chapitre, car elle sera traitée avec détail dans le suivant, et nous saisirons en même temps cette occasion de parler des autres titres de M^lle^ Henriette Rath à la reconnaissance des amis des beaux-arts.

On vit pour la première fois à Genève, en 1824, ouvrir un concours de peinture d'histoire: le sujet était la *Délivrance de Bonivard, prieur de Saint-Victor, par les Bernois, après la prise du château de Chillon.* La première pensée du concours, ainsi que le prix annoncé, étaient dus à M. de Sellon, qui avait laissé à la Classe des beaux-arts le choix du sujet du tableau. Deux compétiteurs seulement entrèrent en lice; le public prit une part très-vive à la lutte qui s'établit sur le mérite des deux ouvrages exposés. Le jury décerna le prix à M. Lugardon, et un accessit à M. Chaix. M. de Sellon fit l'acquisition des deux tableaux pour une somme égale; il les a légués au Musée Rath par ses dernières dispositions.

Au mois de février 1826, M. Constantin fit jouir ses compatriotes de la vue de plusieurs tableaux fameux des Musées de l'Italie, en exposant dans les salles basses du Casino une fort belle collection de ses principales peintures sur porcelaine, dans lesquelles, en reproduisant les originaux dans des proportions réduites, il a su représenter avec une admirable vérité les chefs-d'œuvre de la peinture. Sur ces belles plaques, la composition, la couleur, l'effet général, tout se retrouve, jusqu'à la teinte imprimée par le temps. Cette collection, fruit de vingt ans d'études, contenait treize tableaux, dont six d'après Raphaël, et en particulier la *Vierge à la chaise,* la *Fornarine,* etc.;

un tableau du Titien, un de Carlo Dolce, un Christ extrait d'un tableau de Cigoli, et la Madonna *del Sacco* d'après une fresque d'Andrea del Sarto. On y voyait aussi une Magdeleine, composition de Constantin, et le portrait de ce peintre, exécuté par lui-même. Ces tableaux étaient vendus à S. M. le roi de Sardaigne, mais notre compatriote s'était réservé de les faire voir à ses concitoyens ; c'est maintenant à Turin que sont placés ces chefs-d'œuvre. Cette exposition excita le plus vif intérêt à Genève : tous ceux de nos compatriotes qui s'occupaient des arts, ne se lassèrent pas de l'admirer pendant tout le temps où le public y fut admis.

La même année offrit une preuve de la libéralité des artistes genevois ; tous les cœurs généreux sympathisaient alors aux malheurs de la nation grecque : la pensée de venir à son secours, proposée dans une réunion d'artistes et adoptée par acclamation, fut exprimée publiquement dans le programme suivant : « Dans « un moment où le monde entier s'émeut en faveur de la Grèce, « les artistes, accoutumés à la regarder comme leur commune « patrie, doivent éprouver particulièrement le besoin de payer à « ses infortunés habitants le tribut de l'admiration et de la cha- « rité. Ils le doivent par humanité pour une nation dont la vail- « lance égale le malheur ; ils le doivent par reconnaissance pour « une terre qui fut le berceau et le sanctuaire des arts. Pleins « de ces sentiments et ne pouvant contribuer par des dons con- « sidérables à soulager les misères des Grecs, les artistes de « Genève ont eu l'idée de réunir quelques-uns de leurs ouvrages, « pour les distribuer par la voie du sort, et en consacrer le pro- « duit à la sainte cause des descendants d'Appelles et de Phidias. » La loterie des artistes comprenait 74 lots ; elle fut tirée le 25 mai 1826, et le produit, s'élevant à 21,736 florins, fut remis au Comité grec de Genève.

Vers le milieu de 1826, les vœux de tous les amis des arts furent enfin réalisés ; nous pûmes placer nos écoles et nos collections dans ce Musée, que l'on devait à la munificence de

Mlles Rath. Jusqu'alors les classes de dessin n'avaient pu recevoir un nombre d'élèves en rapport avec les besoins de notre population ; l'augmentation des locaux, la nouvelle organisation des écoles présentèrent un ensemble qui permit d'espérer que nos établissements publics seraient désormais au niveau des meilleures institutions de ce genre. Les études furent en général mieux coordonnées, afin qu'elles se trouvassent en harmonie avec la vocation future des élèves. On sépara davantage celles dont le but était l'art lui-même, de celles qui ne devaient être considérées que comme un accessoire utile pour l'exercice de diverses professions. Une circonstance que nous devons aussi mentionner, c'est que la Classe des beaux-arts avait eu le bonheur d'avoir habituellement à la tête des écoles des directeurs aussi habiles que dévoués aux intérêts de leurs élèves. A M. Vanière avait succédé M. Reverdin, puis MM. Bouvier, Lugardon et Deville ; M. Jaquet avait eu pour remplaçant M. Durelli (1), et l'école de modelage fut dirigée par M. Dorcière après M. Détalla. Nous parlerons plus tard de ces divers artistes, chez lesquels le talent d'enseignement n'était qu'une conséquence de la pratique des beaux-arts (2).

L'entassement de nos collections dans les emplacements destinés jusqu'alors à la Société des Arts, avait été un obstacle à leur accroissement ; en effet, de quelle utilité auraient été des tableaux que l'on ne pouvait exposer au public, et des statues que le manque de place empêchait de consacrer à l'étude (3) ? Mais

(1) M. Dériaz a remplacé M. Durelli en 1848.

(2) Dans cette même année 1826, un cours gratuit d'anatomie fut donné par M. Charles Coindet. Dans ce cours, il s'attacha à faire connaître les proportions des différentes parties du corps humain, à décrire les organes considérés séparément, puis comparés entre eux dans les différences qu'ils offrent selon l'âge, le sexe, la profession ou le climat.—M. Mayer donna, la même année, un cours gratuit de perspective. Il ouvrit, en 1828, une école de géométrie et de dessin linéaire des arts et métiers.

(3) Nous avions reçu avant 1820, sans pouvoir les placer convena-

l'ouverture du Musée fit voir au public combien il y avait encore à acquérir; ces murs dégarnis furent un appel qui fut promptement entendu, et dès la première année nos collections furent presque doublées. Il serait trop long de mentionner tous les dons que reçut la Société des arts, soit pour les galeries de tableaux et de statues, soit pour le cabinet d'estampes; mais nous indiquerons quelques-uns des plus remarquables qui furent faits à cette époque. Les galeries destinées aux plâtres des statues antiques et modernes, s'enrichirent des épreuves suivantes : *Jason* et *Diane chasseresse* donnés par M. Louis-Robert Tronchin; la *Vénus de Milo*, quatre des *Enfants de Niobé*, un *Orateur grec* et une *tête de cheval* donnés par M. Eynard-Lullin; une petite *tête d'Auguste* en marbre, œuvre antique, offerte par M. François Duval; le *Christ* de Michel-Ange, et le *Discobole*, statue antique, acquis en Italie par Mme Marcet-Haldimand: le grand *vase de la villa Borghese*, et plusieurs fragments intéressants, offerts par M. Jaquet; le *Germanicus* et le groupe de *Castor et Pollux*, donnés par M. Sarasin-Rigaud; l'*Apollon du Belvédère*, par Mme Saint-Ours; une *jeune Grecque*, œuvre de Chaponnière, par MM. Favre et Eynard-Lullin.

Dès lors le Musée a encore reçu des dons précieux de même nature, entre autre le *David vainqueur de Goliath*, par Imhof d'Unterwalden, que M. Huber-Saladin avait acquis à Rome; une copie en marbre de la *Vénus accroupie*, donnée par M. Bartholony. M. Louis-Robert Tronchin donna encore l'*Antinoüs* et le *Faune en repos* : Mlles Rath, un *Guerrier posant ses armes*, statue de Wolf, sculpteur prussien établi à Rome : M. Pradier, un groupe de *Vénus et l'Amour*, œuvre de cet artiste : M. le colonel Bontems, un buste de *Platon* en marbre, œuvre de la jeunesse de Canova. La Classe des beaux-arts a fait aussi deux

blement, des épreuves de la *Vénus* de Canova, données par l'auteur; de la *Danseuse* du même artiste, données par M. Favre-Bertrand, et le groupe des *Trois Grâces*, du même, offert par M. Mirabaud.

acquisitions d'une grande importance; la suite des *bas-reliefs du Parthénon*, et une épreuve complète des *Portes du baptistère de Florence*, cette œuvre admirable de Lorenzo Ghiberti, que Michel-Ange appelait les *portes du paradis*.

Les galeries de tableaux comptèrent dès lors plusieurs ouvrages de grands maîtres. M. Duval de Cartigny donna un fort beau tableau du Caravage, éminemment utile pour l'étude, et un portrait par Van der Helst; M. François Duval, deux paysages de Salvator Rosa; M. Favre-Bertrand, deux Berghem; M. de Sellon, deux tableaux de Van Os; M. Rousseau avait donné deux paysages de Breughel, dont les figures sont peintes par Rothenhammer, et un portrait à l'huile attribué à Velasquez. Les héritiers du général Chastel déposèrent douze tableaux originaux, parmi lesquels on remarque un Albert Kuip.

Plus tard, M. Lami donna un tableau du Valentin; M^lles^ Rath, quatre tableaux de l'école flamande, M. de Sellon, onze tableaux de sa collection, auxquels il ajouta ensuite de nouveaux dons; il légua, par ses dernières dispositions, son beau tableau du Dominicain, le *Triomphe de David* (1), qu'il considérait comme le plus précieux de sa collection; M. Fabry, de Gex, donna aussi deux tableaux; Constantin se dépouilla en faveur du Musée d'une *tête de Judith*, par A. Allori; M. l'ancien syndic Naville donna un tableau du Bassan; M. Edouard Odier envoya l'un de ses ouvrages capitaux, *Charles le Téméraire entrant à cheval dans l'église de Nesle*; M. Charles Bontems légua par son testament un tableau fort estimé de l'école flamande: un beau Guerchin, représentant *la Charité*, fut offert par M. de la Falconnière. Nous ne parlons pas d'un grand nombre d'autres dons faits au Musée, la nomenclature en serait trop longue; on les trouve d'ailleurs mentionnés dans les *livrets* du Musée et dans le catalogue du cabinet d'estampes; les noms des donateurs sont imprimés dans les premiers, et toujours indiqués dans le second.

(1) *Mémoires de la Société d'Histoire*, t. VI, p. 16.

Quant aux dons des ouvrages des peintres genevois, nous les avons déjà mentionnés en parlant de ces artistes (1); mais nous ne voulons pas passer sous silence deux acquisitions importantes faites pour le Musée, par MM. Eynard-Lullin et Prevost-Martin ; le premier donna le grand tableau d'*OEdipe* de Chaix; le second, la *Catherine de Médicis* d'Hornung.

Le cabinet d'estampes reçut aussi une augmentation très-considérable, et sa collection ne tarda pas à devenir importante. Parmi le grand nombre d'ouvrages capitaux qui y furent déposés, nous citerons en particulier la belle collection publiée par les membres de l'institut d'Egypte, envoyée de Paris par M. Léon Torras. L'inventaire des gravures contenues dans les portefeuilles du cabinet d'estampes, fait en 1841, en portait le nombre à 18,000 feuilles. Ce cabinet a toujours été ouvert à des jours fixes aux amateurs et aux ouvriers qui désiraient y travailler. Il a été même arrêté, en 1847, que cette ouverture aurait lieu cinq jours de la semaine.

L'année 1831 fut marquée par une institution nouvelle, qui devait offrir de grands avantages pour le développement de la fabrique de bijouterie; nous voulons parler des cours de *composition d'ornement*, destinés à enseigner l'art d'imaginer et de disposer les ornements propres à la décoration des bijoux. Cet enseignement n'avait pas, sans doute, la prétention de donner le génie de l'invention, car c'est là une faveur de la nature qui ne peut s'acquérir; mais les plus heureuses dispositions ont toujours besoin d'être cultivées, quand ce ne serait que pour préserver de l'influence du mauvais goût; et comme l'art de la composition n'est le plus souvent qu'un art d'imitation, un maître habile peut exercer une immense influence sur l'avenir d'un jeune homme, en lui enseignant quels sont les ornements simples qui doivent

(1) Nous avons indiqué, en particulier dans la notice relative à Saint-Ours, le don que fit M. Tronchin-Tronchin du tableau des *Jeux olympiques*, offert à la Société des Arts le 7 juin 1816.

s'unir entre eux, pour produire un ensemble agréable. L'élève verra, par exemple, comment les feuilles d'acanthe, d'olivier ou de palmier doivent être entrelacées de tiges et de fleurons, comment des rosaces placées de distance en distance, liées à des tiges, et des feuilles qui se recourbent autour d'elles, produisent un effet gracieux; il apprendra que lorsque les ornements représentent des sujets relevés, tirés de la fable ou de l'histoire, les accessoires doivent être en harmonie avec le sujet principal; il verra, en un mot, qu'il existe dans l'art de la composition des principes fixes, guides plus certains que les simples caprices éphémères et bizarres de la mode (1).

Le premier cours annoncé en 1830, fut donné en 1831 par M. Durelli, notre habile directeur de l'école d'ornement, aux frais des Classes des beaux-arts et d'industrie; il se composa de 70 leçons. Cet enseignement continua dès lors sous la même direction pendant dix années, soit jusqu'en 1841; il cessa à cette époque par suite du fâcheux état de la santé de M. Durelli. En 1845, on sentit la nécessité de le reprendre; M. Dériaz donna alors un cours d'ornement supérieur, et a continué cet enseignement avec beaucoup de succès. En 1846, M. Hamman donna aussi un cours sur l'histoire des divers styles d'ornement. Cette succession d'études a sûrement contribué à donner un caractère plus classique aux travaux des artistes de la fabrique.

Il y eut aussi, en 1843, un cours d'un genre entièrement nouveau pour Genève. M. le professeur Ferrucci exposa, pendant l'hiver, l'histoire de la renaissance des beaux-arts en Italie au quinzième, au seizième et au dix-septième siècles; ce cours présentait un très-grand intérêt; M. Ferrucci distribua des cartes d'admission à un certain nombre d'artistes de notre ville.

(1) *Rapport de M. l'ancien syndic Rigaud, président de la Classe des beaux-arts,* du 17 juin 1830.

On se rappelle que la première des expositions publiques de peinture à Genève avait eu lieu en 1789, et que dès lors ces expositions s'étaient renouvelées en 1798 et 1802. A dater de la restauration de la république, elles devinrent périodiques, et eurent lieu d'abord tous les trois ans; depuis 1832, elles furent bisannuelles, il y en eut même deux années de suite, en 1834 et 1835.

Les premières, celles de 1816 (1), 1820 (2), 1823 (3), avaient eu lieu dans le petit bâtiment du Musée qui avait pour frontispice l'inscription: *Artibus promovendis;* il était situé au *Calabri,* sur l'emplacement qu'occupe maintenant la seconde maison Eynard. Le salon, mal éclairé par une coupole défectueuse, n'était, en outre, point assez spacieux. A l'exposition de 1823, les 179 ouvrages qu'on avait envoyés ne purent tous être convenablement placés (4).

La première exposition qui eut lieu dans les salles du Musée Rath, fut celle d'août 1826 (5). On vit dès lors augmenter successivement le nombre des peintres exposants, et les chefs de notre nouvelle école arriver avec de nombreux élèves. Le public se porta toujours à ces expositions avec un vif empressement; la presse périodique et diverses brochures en ont habituellement publié des comptes-rendus. En voyant ainsi réunis à des époques fixes et souvent renouvelées les ouvrages de nos peintres, on put apprécier leurs progrès et les tendances de l'école gene-

(1) Ouverte le 16 septembre.

(2) Ouverte le 10 juillet.

(3) Ouverte le 30 juillet.

(4) Sur ce nombre il y en avait trente-sept envoyés par des artistes suisses d'autres cantons.

(5) Les expositions se sont succédé dès lors dans l'ordre suivant:

En 1829, 148 ouvrages furent exposés.	En 1839, 137.
En 1832, 171.	En 1841, 218.
En 1834, 166.	En 1843, 228.
En 1835, 147.	En 1845, 187.
En 1837, 186.	En 1847, 213.

roisc. On remarqua d'une manière générale, que le paysage est le genre qui domine, puis le portrait, les tableaux de genre et l'animaux, et la peinture en émail; les sujets historiques et religieux ont toujours été en petit nombre. Pour citer un exemple des proportions dans lesquelles les tableaux de ces divers genres ont été reproduits à Genève, nous présenterons un résumé des deux expositions qui ont réuni le plus grand nombre d'ouvrages, celles des années 1841 et 1843.

La première avait 218 numéros inscrits sur son livret; 178 environ étaient des œuvres d'artistes genevois. Sur ces 178 tableaux, 77 représentaient des paysages ou des animaux. Il y avait 67 portraits, 18 tableaux de genre, et 11 retraçaient des sujets historiques ou religieux (1).

L'exposition de 1843 comptait 228 numéros, dont 176 environ étaient des œuvres d'artistes genevois; sur ce dernier nombre on remarquait 52 paysages ou tableaux représentant des animaux, environ 40 portraits, 18 tableaux de genre, 19 émaux et peintures sur porcelaine, et 11 tableaux historiques ou religieux; cette exposition offrit le seul grand tableau d'église qui ait été exposé à Genève, le beau *Christ* de M. Lugardon.

Lorsque les jeunes peintres purent espérer de se faire connaître avantageusement et d'acquérir une place honorable parmi les artistes en exposant leurs ouvrages, une noble émulation s'établit entre eux, et les excita à de grands efforts qui furent souvent couronnés de succès. Mais si les expositions ont été ainsi un puissant stimulant pour eux, il ne faut pas se dissimuler que, quelquefois aussi, elles sont devenues une source de découragement pour les artistes dont les premiers succès ont été suivis d'indifférence. Le public aime en général la nouveauté; il se passionne quelquefois pour de jeunes peintres qui n'ont encore donné que de faibles gages de talent, et il escompte leur ave-

(1) Cette exposition n'offrit, par exception, qu'un petit nombre d'ouvrages en émail (cinq).

nir de la manière la plus flatteuse; puis ensuite, oubliant les éloges exagérés qu'il avait donnés, il porte souvent des jugements trop sévères sur ceux qu'il croit n'avoir pas répondu aux espérances qu'il en avait conçues, et devient aussi injuste qu'il avait été partial. Alors le jeune homme qui se confiait dans les succès obtenus à une première exposition, et se berçait chaque jour d'espérances de gloire, n'éprouve dans les années suivantes que découragement et déception; il a le sentiment d'avoir fait de notables progrès, et cependant ses flatteurs ont tourné leurs regards ailleurs. Il ne croit plus à la justice des hommes, et son talent décline parce qu'il n'est pas apprécié à sa juste valeur; c'est alors que de vrais amis doivent chercher à ramener le courage dans ce cœur flétri, en le relevant à ses propres yeux par un langage franc et consolant. On a vu souvent, à ce moment-là, des artistes redoubler d'efforts, marcher d'un pas sûr, et acquérir une réputation qui n'avait plus rien à craindre de la légèreté des jugements du public. Il faut que les hommes qui se consacrent aux arts le sachent d'avance, le public est souvent semblable à une coquette qui aime à partager ses faveurs sans s'inquiéter du mal qu'elle fait. C'est pourquoi il est arrivé que des peintres d'un talent reconnu se sont refusés à produire leurs œuvres dans les expositions périodiques; on les a accusés à cette occasion d'un amour-propre excessif; c'était plutôt de la prudence; ils ne voulaient pas risquer de compromettre la réputation qu'ils avaient acquise, en livrant leurs œuvres à des jugements peu éclairés et souvent malveillants. On pouvait regretter de ne pas voir les expositions ornées de leurs ouvrages, on n'avait pas le droit de les blâmer.

Nous avons fait remarquer précédemment que les peintres de l'école genevoise de paysage s'étaient toujours attachés à reproduire les sites des environs de Genève, de la Savoie et de la Suisse, pris, en général, dans les régions basses: des bâtiments rustiques, quelques ruines, de beaux ombrages, des troupeaux au pâturage, des scènes villageoises, tels étaient les sujets ordi-

nairement choisis par De la Rive, Töpffer, Huber le fils, etc.

Les premières expositions qui se succédèrent après la restauration, firent juger que les peintres de l'école nouvelle s'étaient peu écartés des modèles que leurs devanciers leur avaient laissés; s'ils commençaient à varier davantage les sujets de leurs tableaux, en reproduisant diverses vues des lacs, des cascades et des ruines de châteaux que l'on admire en Suisse, ils n'avaient point encore abordé la région la plus haute des montagnes. Cependant on les vit peu à peu, s'élevant dans ces Alpes qui leur offraient des masses si imposantes, puiser le sujet de plusieurs tableaux dans de sombres forêts et de hauts pâturages; mais ce ne fut guère qu'à dater des années 1836 et 1837 qu'ils s'essayèrent à représenter ces sites sévères et sauvages, dont ils n'avaient pas jusqu'alors apprécié ou abordé les beautés. La Handeck, le Grimsel, les torrents des plus hautes cimes alpestres, le grand Eiger, le Wetterhorn, les glaciers de Rosenlaui, la Dent du Midi, devinrent les sujets favoris de nos paysagistes. Ils durent s'applaudir de s'être attachés à reproduire, presqu'exclusivement, la nature sublime de notre pays, tout en variant le genre de leurs tableaux. On peut en dire autant de nos peintres d'histoire. Nous avons souvent entendu dire à des amateurs étrangers, qu'ils estimaient que le talent des peintres devait être bien plus fortement excité par des sujets d'histoire nationale, ou par la vue des sites de leur patrie, que par des traits empruntés à une histoire étrangère, ou à une nature de convention. Les voyageurs qui visitent notre pays aiment à acquérir les tableaux où ils retrouvent à la fois un échantillon du talent de l'artiste, et des souvenirs de l'histoire et de la nature suisses. M. Lugardon fut donc bien inspiré lorsqu'il retraça le *Serment du Grütli*, la *Prise du château de Rossberg*, et la *Délivrance de Baumgartner par Guillaume Tell*, et M. Hornung le fut également en s'emparant de quelques traits de l'histoire de Genève, et en nous faisant assister aux *Adieux de Farel et de Calvin*, à la

Mort de notre grand Réformateur et à la *Prédication de la réforme sur la place du Molard.*

Des vues de nos lacs fournirent à M. Guigon les sujets de quelques-uns de ses meilleurs tableaux. MM. Diday et Calame ont pu s'applaudir d'avoir créé un genre de paysage jusqu'alors inconnu, en représentant cette nature calme et majestueuse des hautes Alpes, et en saisissant, à un immense éloignement, ces cimes élevées qu'aucun peintre n'avait encore reproduites. L'un des tableaux les plus hardis de ce genre, est celui où Calame a représenté avec une vérité admirable les sommités empourprées de la chaîne du Mont-Rose, vues des prairies de Randa dans la vallée de Saint-Nicolas. Ce tableau fut fait originairement pour M. le professeur de la Rive, et exécuté ensuite, dans de plus grandes dimensions, pour le Musée de Neuchâtel. Ces hardiesses de nos peintres ont été quelquefois critiquées, mais plus souvent admirées dans nos expositions. Un homme de génie, qui réunissait au plus haut degré le sentiment des arts à celui des beautés de la nature, Rodolphe Töpffer, dans l'ouvrage intitulé *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois*, avait, le premier, appelé l'attention de nos paysagistes sur ce vaste horizon, jusqu'alors négligé par eux. Il avait le droit, après avoir dépeint avec tant de charme les douceurs de la vie d'artiste, de donner aussi des conseils aux hommes de talent, pour lesquels il se sentait un attrait irrésistible, conséquence d'une sorte de fraternité. C'est ainsi que les lettres et les beaux-arts se sont toujours prêté un mutuel appui.

Nos peintres, par le choix qu'ils ont fait des scènes de notre histoire nationale, ou des sites de la nature suisse, pour sujets de leurs tableaux, ont donné à l'école genevoise un caractère d'originalité qui repousse l'accusation souvent adressée aux écoles naissantes, d'être une imitation servile des écoles flamande ou italienne. Nous n'éviterons pas, sans doute, les critiques; on nous reprochera la monotonie de nos montagnes, de nos glaciers, de nos sapins, de nos cascades; on nous dira

peut-être : Nous avons assez de votre Grütli !— mais nous répondrons : C'est là notre nature, c'est là notre histoire, nous préférons représenter ce que nous sentons, que de nous traîner sur ces sujets d'emprunt, faibles et fades réminiscences d'œuvres des grands maîtres, à l'étude desquels il faut se former, mais qu'on doit se garder d'imiter servilement. Si j'en juge d'après mes propres impressions, je ne saurais trop encourager nos artistes à ne jamais renoncer à reproduire cette belle et majestueuse nature suisse, dont la vue fait naître de si profondes émotions. Je possède un grand tableau de M. Diday, représentant une vue des hautes Alpes, qui me captive plus que ne pourraient le faire les plus riches paysages des maîtres anciens. Les eaux d'un torrent qui a pris sa source dans des cimes glacées, se précipitent dans une gorge étroite : l'œil les suit à peine, mais, tout à coup, elles reparaissent sur le premier plan du tableau, et viennent se briser contre la base d'un énorme rocher de granit, détaché depuis des siècles des flancs de la montagne : des débris d'arbres renversés, recouverts de mousse, et tout ce que ce site offre de sauvage, annoncent suffisamment qu'aucune figure humaine n'apparaîtra dans cette solitude. Le bloc de granit porte les restes d'un vieux pont en bois, détruit par le temps ; les seuls êtres vivants qui animent cette nature si sévère, sont deux chamois placés sur un rocher au bord de l'abîme où le torrent se brise en écume. Cette scène sauvage est pleine de poésie, et je ne serais pas surpris que la vue de tableaux représentant une nature si mélancolique, produisît sur l'imagination des habitants des montagnes un effet tout semblable à celui que ressentaient les soldats suisses en entendant loin de leur pays la musique du *Ranz des vaches.*

Nous terminerons cette digression sur l'école genevoise, en faisant observer que tous les amis des arts en ont constaté les progrès, et qu'en général ceux des connaisseurs étrangers, à l'opinion desquels l'on doit attacher le plus de prix, ont assigné aux tableaux de nos principaux peintres un rang qu'ils n'avaient

point occupé jusqu'alors. C'est ce qui fut aussi reconnu dans les expositions de Paris, de Bruxelles, de Lyon et de Turin, à la suite desquelles nos artistes vendirent plusieurs des tableaux qu'ils y avaient envoyés.

Le grand nombre des peintres qui s'élançaient dans l'arène donna lieu à quelques reproches indirects, adressés à la Classe des beaux-arts, sur ce qu'on excitait trop les jeunes gens à l'étude du dessin. On créait, disait-on, un ensemble d'établissements qui développaient une trop forte tendance à suivre la carrière des beaux-arts, dans un pays qui offre peu de ressources aux artistes. La Classe se justifia de ces reproches, en faisant observer que son devoir était d'offrir au public tous les éléments d'instruction nécessaires à la plupart des industries, et d'ouvrir ainsi une large porte à un grand nombre de professions; c'était ensuite aux parents à juger de celle qu'il leur convenait de faire suivre à leurs enfants.

Revenons maintenant au coup d'œil rétrospectif que nous cherchons à jeter sur l'état des beaux-arts à Genève.

Le Gouvernement bornant ses allocations en faveur des arts au paiement des écoles et à des subventions générales, qui avaient toujours pour objet le perfectionnement de ces mêmes établissements, aucune somme n'était consacrée à l'achat des œuvres de nos principaux peintres. Les amis de la peinture regrettaient chaque jour de voir les plus beaux tableaux de notre école s'éloigner de Genève; une fois acquis pour des collections étrangères, il n'y avait plus de chances de les voir prendre place plus tard dans notre Musée. La Société des amis des beaux-arts, fondée en 1822, achetait bien, après chaque exposition, un certain nombre de tableaux, mais la somme dont elle pouvait disposer n'était pas assez considérable pour lui permettre d'aspirer aux œuvres principales des chefs de notre école. Nous ne pouvons pas espérer de voir nos collections rivaliser avec celles des grandes villes, sous le rapport des tableaux des maîtres de l'école italienne et de l'école flamande; il nous importait donc d'y

réunir quelques échantillons du talent de nos peintres ; cette pensée trouva de l'écho, et des souscriptions successives dotèrent notre Musée de cinq ouvrages capitaux.

La première eut pour objet la belle composition d'Hornung sur la *Mort de Calvin*, qui avait été exposée en 1830, et avait excité un intérêt général (1).

En 1837, de nouveaux souscripteurs firent l'achat du beau tableau de Calame représentant une vue sauvage prise à la *Handeck* près de la chute de l'Aar.

Le patriotique sujet d'*Arnold de Melchthal*, si bien traité par Lugardon, donna lieu en 1841 à une nouvelle souscription, et vint encore orner les salles du Musée.

Le Chêne et le Roseau, admirable étude d'arbres de Diday, fut acquise pour le Musée par les mêmes moyens en 1843.

Enfin, le cinquième tableau fut une grande composition de Guigon, représentant une *Vue du Rhône prise des hauteurs de Saint-Jean*. — Ce fut aussi une réunion de souscripteurs qui fit les frais du buste du professeur Marc-Auguste Pictet, ancien président de la Société des Arts. Ce buste, œuvre de Pradier, fut placé dans la salle des séances de la Société. A la mort du professeur de Candolle, M. Dorcière fut chargé de faire son buste, et l'artiste montra en cette occasion tout ce qu'on pouvait attendre de lui en ce genre (2).

L'année 1835 avait vu élever dans Genève un monument qui fut aussi le résultat d'une souscription nationale ; je veux parler

(1) Ce tableau fut lithographié à Genève, avec le consentement de l'auteur, par M. Frégevise fils, en 1839. Cette lithographie, d'une excellente exécution, est la plus grande qui soit sortie des presses de Genève : elle eut un plein succès.

(2) Le 11 août 1845, un monument en bronze, à la mémoire de De Candolle, placé dans le jardin botanique, en face de l'orangerie, fut inauguré en présence de la Société helvétique des Sciences naturelles, réunie alors à Genève. Ce monument, œuvre de M. James Pradier, est dû à une réunion de souscripteurs.

de la belle *statue en bronze de J.-J. Rousseau*, œuvre artistique digne de l'homme de génie dont elle reproduit les traits. Par une circonstance heureuse, les Genevois, en élevant ce monument à leur illustre compatriote, trouvèrent dans leur concitoyen, M. James Pradier, le sculpteur qui pouvait le mieux donner à cette œuvre le cachet du génie. Cette statue fut coulée en bronze par Grosatier, fondeur de la statue de Napoléon (1).

L'année suivante, une nouvelle souscription, dont la pensée avait été conçue par MM. Lullin de Châteauvieux et Hornung, permit de faire l'acquisition d'une fort belle statue de *David, vainqueur de Goliath*, dernière œuvre de Chaponnière. Cet ouvrage d'un artiste mourant avait été apprécié comme un vrai chef-d'œuvre par cette partie de la presse qui s'occupe des arts. La Société fit mouler plus tard cette statue, et en envoya une épreuve à chacune des principales villes de la Suisse.

Nous ne passerons point sous silence la belle médaille de *Calvin*, gravée par M. Antoine Bovy, en commémoration du Jubilé. Cette médaille est dans des dimensions (2) et offre un relief auxquels le talent même de l'artiste ne nous avait point encore habitués. Le modèle en plâtre de ce chef-d'œuvre avait valu à l'auteur la médaille d'or à l'exposition de Paris.

En 1839, la Classe des beaux-arts ouvrit un concours pour la peinture en émail, et un autre pour les tableaux de genre, afin de remplir le but de la fondation faite par M. Blanc. M. Marc Henry remporta le prix destiné à la meilleure peinture en émail, et M. Langlois celui du tableau de genre.

Dès lors ces concours ont été renouvelés aussi souvent que l'ont permis les rentrées des intérêts provenant des fonds légués par notre généreux concitoyen : on les a plus particulièrement appliqués aux prix pour l'émail. Il est à croire que ces concours ont exercé une heureuse influence sur les progrès de ce genre de

(1) Elle fut exposée à Paris, pendant quelques jours, dans la cour du Louvre.

(2) Elle a quatre pouces de diamètre.

peinture auxiliaire, si utile pour la fabrique d'horlogerie et de bijouterie.

M. le docteur Mayor donna en 1839 un cours d'anatomie pittoresque, dans lequel, après avoir exposé des idées sommaires sur la structure du corps humain et les principales fonctions de ses organes, il s'étendit sur la description de la charpente et des organes spéciaux du mouvement, en étudiant particulièrement ceux qui déterminent les formes extérieures. Il termina ses intéressantes leçons par deux séances sur l'étude générale de l'homme vivant.

M. Aymonier donna également un cours fort utile sur la perspective.

Dans le mémoire publié l'année dernière, nous avions parlé des cabinets de tableaux existant à Genève de 1787 à 1814. Si quelques-unes de ces collections se sont disséminées dès lors, les amateurs de la belle peinture ont eu la satisfaction d'en voir former de nouveau un assez grand nombre de fort remarquables : nous ne les mentionnons pas ici, parce que nous en parlerons avec détail dans un chapitre spécial. — Nous consacrerons aussi un chapitre à étudier l'impulsion donnée à l'architecture, et les améliorations notables introduites dans la construction des bâtiments, soit publics, soit particuliers, tant à Genève que dans les campagnes environnantes.

Tel est, Messieurs, le coup d'œil général que nous avons voulu jeter sur l'état des arts à Genève pendant la période qui a suivi la restauration de la République. Ce travail est sûrement bien incomplet, mais nous avons dit précédemment que ces mémoires n'étaient que de simples recueils de renseignements. Si nous sommes entrés quelquefois dans des détails plus circonstanciés, c'était uniquement pour faire mieux comprendre notre pensée. On n'oubliera pas d'ailleurs, que ce travail n'est que le résultat des distractions d'un malade privé de la possibilité de servir sa patrie, qui aime à repasser dans son souvenir les faits qui font honneur à son pays et qui ont contribué au développement de sa prospérité.

CHAPITRE II.

Mlles Rath. Fondation du Musée qui porte leur nom.

On ne peut parler de la fondation du Musée Rath sans s'occuper d'abord du beau talent et des travaux de l'une des fondatrices, à laquelle son amour pour les beaux-arts suggéra sans doute la pensée de leur élever un monument.

La famille Rath est originaire de Nîmes; elle fut obligée de quitter cette ville pour se soustraire aux persécutions religieuses, et se réfugia en 1666 à Genève, où elle fut admise à la bourgeoisie l'année 1705 (1).

Mlle Henriette Rath naquit le 12 mai 1773; elle s'occupa de dessin dès sa seizième année, dans l'intention de se consacrer uniquement à cet art, et de ne pas être une occasion de dépense pour ses parents qu'elle chérissait, et dont la position n'était pas aisée. Elle s'adressa à MM. Arlaud, Bouvier, à Mlle Massot (depuis Mme Schenker) et à Mlle Grannet, tous peintres de portraits en miniature, pour leur demander de diriger ses essais de peinture; mais ils refusèrent, en lui faisant observer qu'il y avait déjà à Genève un si grand nombre de peintres en ce genre, qu'elle n'avait aucune chance de parvenir à trouver dans cette vocation un moyen suffisant d'existence.

Elle communiqua alors ses intentions à une amie de sa famille, Mlle Sarasin-Bordier (depuis Mme Aubert), qui s'occupait de dessin en amateur; Mlle Sarasin la fit dessiner avec elle, et

(1) La famille Rath a conservé des relations de parenté ou d'amitié avec plusieurs familles distinguées de Nîmes; je citerai, en particulier, les familles Chabane et Guizot. Mlle Henriette Rath était intimement liée avec Mme Guizot, mère du ministre, et elle a constamment soutenu des relations d'amitié avec le ministre lui-même.

il donna toutes les directions qu'elle pouvait lui offrir; ces deux dames furent dès lors toujours unies par la plus tendre amitié.

Mais Mlle Rath avait l'ambition d'avancer; les conseils d'une jeune personne qui n'avait pas fait elle-même des études en vue de devenir artiste, ne pouvaient la mener bien loin. Elle avait atteint l'âge de 19 ans, et sentait qu'elle n'avait plus de temps à perdre; elle avait souvent entendu parler du beau talent d'Isabey: sans le connaître personnellement, elle lui écrivit pour lui demander de consentir à l'admettre au nombre de ses élèves. Cette lettre fut remise à Isabey par une amie commune; l'artiste, touché de cette démarche confiante d'une jeune fille, répondit: « Je ne donne pas de leçons, mais qu'elle vienne. »

Mlle Rath partit aussitôt pour Paris; Isabey la reçut avec une touchante bienveillance, et l'admit dans son atelier, où elle passait ses journées à le voir travailler. Elle lui demanda enfin: Mais comment faut-il faire? Il lui répondit: Cherchez vous-même. Elle chercha en effet, et commença à peindre dans le genre de son maître, qui lui montrait un intérêt qui ne s'est jamais démenti.

Les parents de Mlle Rath venaient de perdre leur modique fortune. Son père, marchand horloger, atteint par trois faillites, ne possédait plus qu'une petite propriété à la *Coudre*, encore était-elle grevée d'hypothèques. Dès lors le but unique des travaux de Mlle Rath fut de soutenir sa famille, et Isabey chercha à lui procurer des portraits; elle travaillait aussi à faire des copies des ouvrages de son maître; ces portraits, qu'Isabey retouchait probablement, étaient payés à ce dernier vingt louis. Le désir d'être utile à des parents chéris est un puissant stimulant; Mlle Rath se fit connaître, et fit assez de portraits, en particulier dans la famille Gros. Elle travailla aussi pour la Russie, et fit plusieurs belles copies de tableaux de grands maîtres, qui furent placées dans le cabinet de l'Impératrice mère.

M^lle Rath gagna successivement par son talent de peinture une somme de près de 100,000 francs, et procura ainsi plus d'aisance à ses parents (1); la position élevée que leur fils, le lieutenant général Rath, occupait en Russie, était pour eux une ressource encore plus efficace.

Lorsque cet officier distingué revint se fixer à Genève, il fit l'acquisition du domaine de Saint-Loup (2), et s'y établit avec sa mère et ses deux sœurs. Ce frère, dont la présence contribuait au charme de cette réunion de famille, cachait une santé chancelante sous les apparences d'une robuste constitution; il fut atteint d'une maladie de poitrine, et sentant son existence sérieusement menacée, il se préoccupait du sort de ses deux sœurs. Il les entretenait souvent de sa fin prochaine, non pour se plaindre de son sort, mais pour chercher à arranger leur avenir; il devait leur laisser une belle fortune, et désirait donner quelqu'intérêt à leur vie. Il leur parlait du désir qu'il avait de leur voir adopter une jeune fille, dont l'affection et les soins embelliraient leurs vieux jours, mais M^lle Henriette Rath repoussa cette idée; elle avait déjà trop souffert de la perte qu'elle avait faite, quelques années auparavant, d'une jeune orpheline qu'elle s'était attachée par ses bienfaits.

Quelques jours avant sa mort (3), le général dit à ses sœurs, dans une de ces conversations qu'il avait fréquemment avec elles sur leur avenir: « Je vous laisse ma fortune; jouissez-en « comme cela vous conviendra; mais je voudrais qu'après vous

(1) M^lle Rath se réunit en 1799 à M^mes Mussard, Terroux et Schenker, pour offrir à la Société des arts de surveiller l'académie des jeunes filles. (*Procès-verbaux des séances de la Société des Arts*, du 21 novembre 1799.) — Le 23 mars 1801, M^lle Rath fut nommée *associée honoraire de la Société pour l'avancement des arts*. Il est fait mention, dans les registres de la Société, de son zèle pour l'académie des dames, et de l'émulation qu'elle y avait entretenue.

(2) Au-dessus de Versoix.

(3) Le général Rath est mort le 11 décembre 1819.

« il fût fait quelque chose d'utile à mon pays, d'honorable à « ma mémoire, et qui portât mon nom. Je vous laisse d'ailleurs « une entière liberté ; vous aurez le temps d'y penser. »

Nous avons vu précédemment qu'en 1823 la Société des Arts avait ouvert un concours pour la construction d'un Musée et avait publié à cet effet un programme. Mlle Jeanne-Françoise Rath, l'aînée, entendant parler de ce concours, manifesta le désir de donner 80,000 francs pour cette construction, qui se rattachait au goût que son frère et sa sœur avaient toujours manifesté pour les beaux-arts. Mlle Henriette Rath, la cadette, adopta instantanément cette idée, et comme chez elle une résolution généreuse est toujours promptement exécutée, elle fut aussitôt en parler au professeur De Candolle, son ami particulier. Peu après on s'adressa à moi en ma qualité de Magistrat et de Président de la Classe des beaux-arts ; c'est de cette époque que datent mes relations avec Mlles Rath. Elles firent dresser des plans par M. l'architecte Samuel Vaucher. Confident dès lors de leurs intentions, je devins une sorte d'intermédiaire entre elles et le Gouvernement. J'appris à connaître ces deux sœurs si distinguées par la noblesse de leurs sentiments ; l'aînée était calme et réservée ; la seconde, ardente et vive dans toutes ses affections, trouvait rarement chez les autres cette chaleur de cœur et ce dévouement qui ont souvent nui à son bonheur. Elles rendaient l'une et l'autre une espèce de culte à la mémoire de leur frère.

Tous les détails que je viens de donner sont le résultat des conversations nombreuses que j'ai eues avec Mlle Henriette Rath ; j'ai voulu les consigner au commencement de ce chapitre, me réservant de parler de son talent comme peintre, lorsque j'aurai fait connaître les détails relatifs à la construction du Musée.

La première lettre que Mlles Rath adressèrent au Conseil d'Etat au sujet du Musée des beaux-arts, porte la date du 30

janvier 1824 (1). Elles offraient au Gouvernement une somme de 182,000 florins, soit 84,000 francs de France, aux conditions suivantes :

1° Que le Musée serait construit sur la place Neuve, en

(1) *Requête de M^lles Rath aux Syndics et Conseil d'État de la république et canton de Genève,* du 30 janvier 1824.

« Très-honorés Seigneurs,

« Lorsqu'il y a quelques années nous eûmes le malheur de perdre notre frère, Simon Rath, lieutenant-général au service de S. M. l'empereur de Russie, il nous témoigna, peu de jours avant sa mort, le regret qu'il avait de n'avoir pu être utile à son propre pays, et nous recommanda de prendre des mesures pour fonder après nous un établissement utile à Genève et honorable pour sa mémoire. Nous avions dès lors regardé ce désir de sa part comme aussi sacré que s'il nous l'avait ordonné par son testament, et bien loin d'en retarder l'exécution, nous avons désiré l'accélérer, afin d'en voir nous-mêmes l'accomplissement. Une circonstance particulière nous mettant à même de pouvoir, dès ce moment, disposer d'une somme de quatre-vingt-mille francs de France, nous sommes décidées à la consacrer à quelque établissement honorable pour notre patrie, et à remplir ainsi le vœu de notre frère, qui est entièrement le nôtre. Nous avons pensé que les établissements de charité publique sont déjà nombreux et bien organisés, et que, dans cet état de choses, il convenait mieux de porter notre attention sur quelque autre objet. Les programmes publiés, à deux reprises, par la Société des Arts, nous ont fait connaître le prix que cette honorable association attachait à faire construire un Musée des Beaux-Arts, plus grand et mieux distribué que celui qu'elle possède : ayant fait des beaux-arts l'objet habituel de nos affections ou de nos travaux, et sachant que l'estime que nous leur avons vouée était aussi l'un des sentiments dominants de notre frère : réfléchissant de plus que l'étude des arts du dessin s'allie, de la manière la plus intime, aux branches d'industrie dont un grand nombre de nos concitoyens tirent leur existence, nous nous sommes décidées à porter toute notre attention sur la construction d'un Musée des Beaux-Arts. Nous avons engagé quelques personnes, dans le patriotisme et les lumières desquelles nous avions confiance personnelle, à nous éclairer de leurs avis, soit sur la destination même de notre don, soit sur la manière

face de la salle de spectacle, et conformément aux plans qu'elles avaient fait dresser par M. Samuel Vaucher;

2° Qu'il porterait le nom de leur frère, M. le lieutenant général Rath;

de l'adapter plus convenablement à notre double but, de rendre hommage à la mémoire de notre frère, et d'être utiles à notre patrie. C'est après avoir écouté les avis de ce comité, et lui avoir soumis les plans préparés sur notre demande par M. S. Vaucher, que nous venons nous adresser à Vos Seigneuries pour leur faire l'offre suivante :

« Nous offrons à l'État une somme de quatre-vingt mille francs de France aux conditions suivantes :

« 1° Cette somme sera employée à la construction d'un Musée des Beaux-Arts, située sur la place Neuve, en face de la Comédie, et exécuté sur le plan joint à la présente lettre.

« 2° Le Musée portera sur le fronton le nom de notre frère Simon Rath.

« 3° Dans les règlements qui seront admis pour son administration, il sera statué que le Musée devra être ouvert au public au moins un jour par semaine, et quatre jours par semaine aux élèves pour l'étude.

« 4° L'exécution du bâtiment sera confiée à l'auteur des plans, M. Samuel Vaucher, sous la surveillance d'une Commission composée, 1° des personnes qu'il plaira à Vos Seigneuries de désigner pour représenter les intérêts publics; 2° de MM. le conseiller Rigaud, le professeur De Candolle, le colonel Dufour, Jacob Duval, François Duval, et Vaucher, qui nous ont aidé de leurs conseils, et auxquels nous donnons ici notre confiance personnelle pour représenter nos intérêts et nos intentions, soit sur les modifications qu'il pourrait être utile de faire au plan primitif, soit pour le choix de l'entrepreneur auquel l'ouvrage sera confié.

« 5° Si la somme que nous donnons ne suffit pas pour la construction, l'État s'engagera à fournir le surplus, soit par la vente des bâtiments actuellement occupés par la Société des Arts, soit par tout autre moyen, de manière que nous ne puissions jamais être contraintes à donner au delà de la somme que nous offrons. — Nous aurions pu sans doute réduire le coût total de l'édifice, en en réduisant les dimensions et en restreignant le but; mais nous avons pensé qu'il convenait à l'intérêt public de le faire immédiatement de manière à satisfaire les besoins des arts, et que si la somme que nous donnons peut être censée au moins suffisante pour payer les dépenses du Musée proprement dit,

3° Qu'il serait ouvert au public, au moins un jour par semaine, et aux élèves quatre jours.

Cette lettre contenait encore d'autres clauses relatives à la direction de la construction. Mlles Rath la terminaient en annonçant l'intention où elles étaient de léguer au Musée les tableaux que leur frère leur avait laissés. L'Etat devait prendre à sa charge le surplus de la dépense qu'entraînerait la construction entière du Musée (1).

Le Conseil d'État prit les arrangements nécessaires avec la Société Economique, la Société des Arts et le Conseil Municipal de Genève. Ce dernier corps devait devenir propriétaire du nouveau bâtiment, dont la jouissance était réservée à perpétuité à la Société des Arts.

Les témoignages de la plus vive gratitude furent adressés par les corps compétents aux généreuses fondatrices (2).

Le Conseil d'Etat, en soumettant au Conseil Représentatif le projet de construction du Musée, lui en communiqua les plans, d'après lesquels ce bâtiment devait avoir 108 pieds de long et 71 de large. La face sur la place Neuve devait être

celle beaucoup moins considérable que l'État aurait à y joindre, et qu'il pourrait se procurer au moyen de la vente des bâtiments qui deviendraient inutiles par la construction projetée, serait censée être destinée à payer l'établissement de l'école soit académie qu'il convient de placer près des modèles. Ceux-ci existent déjà en grand nombre; ils s'accroîtront indubitablement lorsqu'on aura un local propre à les recevoir, et nous pouvons annoncer déjà à Vos Seigneuries, que nous sommes dans l'intention de donner après nous au Musée les tableaux que nous avons hérités de celui dont nous demandons qu'il porte le nom.

« Nous prions Vos Seigneuries d'agréer les vœux que nous faisons pour la prospérité de la République, aussi bien que les témoignages de notre respect pour ses magistrats. »

(1) *Rapport imprimé de M. le conseiller Rigaud,* lu au Conseil Représentatif le 22 mai 1824, sur le projet de loi pour la construction d'un Musée des Beaux-Arts.

(2) *Extrait des Registres du Conseil d'État,* du 16 avril 1824.— *Extrait des Registres du Conseil Représentatif et Souverain,* du 2 juin 1824.

d'un style simple et pur : un péristyle à six colonnes d'ordre corinthien devait en faire la décoration, et servir d'entrée pour les jours de grandes réunions et d'expositions publiques. — La hauteur totale de l'édifice jusqu'au-dessus de l'attique devait être de 27 pieds du côté de la rue de la Corraterie, et de 39 du côté du bastion de Hollande ; cette différence dans l'élévation provenait de l'inégalité du sol. L'étage supérieur se divisait en galeries et salles pour les collections de tableaux et statues, pour les expositions, etc. L'étage inférieur devait contenir tous les locaux destinés à l'enseignement.

Le Conseil Représentatif sanctionna ces projets par une loi rendue le 2 juin 1824, et les travaux furent promptement commencés. L'édifice fut, à de très-légères modifications près, exécuté tel qu'il avait été conçu. L'inauguration du Musée et l'installation de la Société des Arts dans ce beau local, eurent lieu le lundi 31 juillet 1826. Une députation envoyée à M^lles^ Rath les avait invitées à assister à la séance, mais elles préférèrent s'y faire représenter par leur ami M. Jacob Duval. Ce digne citoyen recommanda en leur nom à la Société les écoles, qu'elles avaient toujours regardées comme la partie essentielle de l'établissement, dans l'espérance que, soit les artistes, soit la classe industrielle de nos concitoyens, y puiseraient une instruction solide, favorable au perfectionnement des beaux-arts et au succès croissant de nos fabriques. Le Président, M. le professeur De Candolle, se rendit l'interprète de la reconnaissance publique envers M^lles^ Rath.

Il s'agissait désormais de donner aux écoles une organisation plus en harmonie avec l'étendue des locaux qui leur étaient destinés, et avec les besoins de la population. Le Conseil d'État, d'accord avec la Société des Arts, adopta de nouveaux règlements ; voici quelles en furent les bases principales.

Trois grandes écoles de dessin, gratuites comme celles qui existaient au Calabri, et divisées chacune en deux classes, furent ouvertes cinq jours de la semaine pendant deux heures ; ainsi,

au lieu d'une seule école élémentaire pour l'enseignement du *dessin de la figure*, il en fut créé deux, l'une consacrée aux premiers éléments, l'autre, faisant suite à celle-ci, fut destinée à perfectionner ces études pour les jeunes gens qui désiraient se vouer plus particulièrement au dessin ou à la peinture. L'étude d'après la bosse fut un des enseignements de cette seconde école.

L'école de l'*ornement* fut aussi divisée en deux classes successives ; la seconde comprenait les élèves les plus avancés; c'est dans cette classe que quelques jeunes gens reçurent aussi des leçons d'*architecture*.

Enfin, l'école de *modelage*, dont les maîtres n'avaient pas été payés jusqu'alors, reçut une organisation nouvelle et définitive. Les élèves devaient être partagés en deux classes, dès que leur nombre ou leur progrès ne permettraient plus de les réunir en une seule. Un bel emplacement fut destiné à l'*académie d'après nature*, et un vaste amphithéâtre fut consacré aux *cours*.

Voici le nombre des élèves admis dans les nouveaux établissements en 1829 :

La classe élémentaire de la figure en comptait	36
Le classe supérieure	33
Les deux classes pour l'étude de l'ornement .	70
Celles de modelage	35
L'académie	27
Total,	201 élèves.

Dix années auparavant (1820), le nombre des élèves dans les écoles gratuites avait été :

Dans l'école de la figure.	36
Dans celle de l'ornement	35
Dans l'école dite cantonale (figure et ornement)	36
Dans celle de modelage	14
Total,	121

L'académie n'avait pas été ouverte cette année-là, l'année précédente elle avait réuni 24 élèves.

Lorsque Mlles Rath connurent le prix auquel s'était élevé l'ensemble des travaux pour la construction du Musée, elles voulurent, en s'imposant un nouveau sacrifice, compléter cette somme (1) et firent une seconde donation de 75,000 francs (2). Une année après, elles firent encore une offrande considérable à la ville de Genève (3), mais comme elle n'avait pas pour but unique une destination relative aux beaux-arts, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans parler du beau talent de peinture, en miniature et en émail, de Mlle Henriette Rath : sa place est marquée à côté des Arlaud et des Bouvier. Disciple d'Isabey, il semble que le genre de sa peinture aurait dû se rapprocher de ces miniatures légères, sorte de féerie nuageuse, dans lesquelles des draperies contournées avec grâce autour d'une figure embellie par l'art du peintre, donnaient souvent aux portraits de cet artiste célèbre l'apparence de figures de fantaisie. Mais Mlle Rath, passionnée pour le vrai, s'attacha toujours à reproduire dans ses portraits la nature telle qu'elle la voyait; sa peinture a, si nous pouvons nous exprimer ainsi, plus de corps que n'en a ordinairement la miniature; c'est une imitation de la peinture à l'huile, donnant aux chairs leur apparence réelle; ainsi Mlle Rath, tout en profitant des directions qu'elle avait reçues de son habile maître, semble s'être créé un genre à elle; cette peinture classique de la miniature qu'elle a adoptée, tient aux excellentes études qu'elle a faites; elle a

(1) *Extrait des Registres du Conseil d'État,* du 21 avril 1826, contenant l'expression de la reconnaissance du gouvernement pour ce nouveau don. — *Extrait des Registres du Conseil Représentatif et Souverain,* du 1er mai 1826, nouvelle expression de gratitude.

(2) Elles se réservèrent seulement que l'intérêt de cette somme leur serait payé sur le pied du 4 pour 100 jusqu'à leur mort.

(3) De 160,000 florins.

copié un grand nombre de tableaux des premiers maîtres, et n'a point oublié ce qu'elle avait une fois étudié. On verra toujours avec intérêt les belles copies qu'elle a conservées, et que nous avons souvent admirées dans son salon, ainsi que la collection des portraits des réformateurs, échantillon remarquable de son talent, qu'elle destine après elle à la Bibliothèque publique.

Mlle Rath a peint de forts beaux émaux; celui auquel elle tient le plus et qu'elle a toujours conservé, est une copie du portrait de Jean-Jacques Rousseau peint par La Tour. Ce portrait est le meilleur que l'on ait de l'auteur de l'*Émile;* il fut donné par Rousseau lui-même à Mme Delessert, mère de Benjamin, qui conserva toujours comme un précieux dépôt ce don de son ami. Mlle Rath le copia sous les yeux de Mlle Delessert, et en a fait depuis une seconde copie en grande miniature qu'elle a donnée au Musée. Elle a eu la bonté de me donner un fort bel émail, copie du portrait d'Isabey; l'un de ses émaux auquel elle attachait aussi du prix, est un portrait de l'impératrice Joséphine, qui est actuellement dans une collection d'amateur à Lausanne. D'après ce que nous avons dit, au commencement de ce chapitre, de la carrière artistique de Mlle Rath, on peut comprendre qu'elle a fait un très-grand nombre de portraits; on en trouve dans bien des familles genevoises. Ce que l'on doit admirer encore plus que son talent, c'est la noblesse de ses sentiments, sa délicatesse, sa générosité, un dévouement habituel que ses amis ont pu craindre de voir porter quelquefois au delà des bornes que la prudence semblait prescrire; c'est, en un mot, un de ces nobles cœurs que l'on rencontre bien rarement.

CHAPITRE III.

Collections et cabinets de tableaux à Genève.

Tous les artistes et les amateurs de peinture de Genève ont visité, sans doute, la belle collection de tableaux des écoles italienne, allemande et hollandaise que possédait M. François Duval-Töpffer. C'était un vif plaisir que de la voir en compagnie du propriétaire, qui, appréciateur habile des beautés de l'art, faisait partager à ceux auxquels il montrait sa galerie les impressions qu'il éprouvait lui-même.

M. Duval avait rapporté de Russie, en 1813, ce beau cabinet, qui se composait d'environ 120 tableaux. Le culte persévérant que cet amateur distingué avait voué aux arts du dessin dès sa jeunesse, explique la formation de cette précieuse collection; M. Duval étant devenu un connaisseur fort expérimenté, n'admettait dans son cabinet que des tableaux de choix (1). Des propositions lui furent faites à plusieurs reprises pour l'achat d'une partie de sa galerie, et en particulier pour son fameux *Carle du Jardin*; mais il ne voulait pas diviser sa

(1) Plusieurs des tableaux de cette collection (au nombre de 41) provenaient de la galerie Winckler de Leipzig; d'autres sortaient des cabinets des ducs d'Orléans et de Praslin, du comte Valicky, de M. Labensky (conservateur des tableaux de l'Ermitage impérial de Saint-Pétersbourg), de la galerie du roi de Pologne (ci-devant cabinet Praslin), du cabinet de l'amiral Reibeck, de M. Calandrini, de M. Aubry d'Orléans, de M. Clavière, de M. Julienne, du docteur Chrichton à Saint-Pétersbourg, etc. — On peut voir à la Bibliothèque publique un catalogue de la collection de M. Duval, contenant vingt gravures au trait: dix-neuf de ses principaux tableaux avaient été dessinés en 1812 par Michaïloff, à Saint-Pétersbourg, et gravés chez Klauber; un autre a été dessiné et gravé par A. Bouvier.

collection. En 1845 il se décida à la vendre à M. le comte de Morny, de Paris. Le nouveau possesseur l'envoya à Londres, et la fit mettre en vente publique au mois de mai 1846. Les catalogues (1), ainsi que les nombreux articles de journaux annonçant cette vente, conservèrent à la collection le nom de son auteur, comme une garantie du mérite des ouvrages dont elle se composait. La vente eut lieu à Londres les 12 et 13 mai, après une exposition préalable. Le produit s'éleva à environ 500,000 francs.

Les tableaux les plus remarquables de cette collection furent adjugés à des personnes qui misaient pour le compte de M. de Morny; il en a conservé ainsi un assez grand nombre dont il a voulu constater la valeur vénale dans une vente publique. J'indiquerai douze des principaux qui atteignirent des prix élevés.

Deux *Carle du Jardin* : l'un, considéré comme le fleuron de la collection, représente un troupeau de bœufs conduit par un homme à cheval; deux bergers suivent le troupeau (2). Le second représente une halte de chasse; sur un terrain inégal, un chasseur à demi couché tient un cheval brun par la bride et un faucon au poing. Le cheval se dessine admirablement sur un ciel doré par les rayons du soleil couchant. Ce tableau m'a toujours paru une des plus remarquables compositions du maître (3). Un troupeau de vaches au bord d'un ruisseau d'*A-*

(1) *A Catalogue Raisonné of the capital pictures collected by Monsieur F^e Duval of Geneva.* Ce catalogue, contenant les gravures au trait de dix-neuf des principaux tableaux, se vendit une demi-couronne, soit 3 francs. Il s'en plaça 2000 exemplaires. Les frais de cette vente se sont élevés à près de 2000 livres sterling. M. F^e Duval a bien voulu me confier l'un des catalogues, sur lequel était inscrit le prix de vente de chaque tableau et le nom des acquéreurs.

(2) Le prix de l'adjudication de ce tableau s'éleva à 1365 livres sterling, soit 34,800 francs.

(3) Vendu pour 1150 livres sterling.

lrien Van den Velde (1). — Un portrait de vieille femme et un autre de vieillard de *Denner* (2). En regardant ces figures au travers d'une forte loupe, on ne croyait pas voir une peinture, mais la nature elle-même; la tête de la vieille femme est, de l'avis des connaisseurs, le chef-d'œuvre du maître. — Un jeune homme agaçant une jeune fille, de *Skalken*. La lumière d'une bougie placée devant la figure de la jeune fille, l'éclaire d'une manière admirable (3). — Un *Joueur de vielle* au devant d'une hôtellerie de campagne près de laquelle est rassemblée une famille de paysans, de *Van Ostade* (4). — Le portrait de *François Mieris le père*, peint par lui-même; sa femme lui fait lecture d'une gazette (5). — *Des bûcherons*, par *Philippe Wouvermans* (6). — La *Résurrection de Lazare*, par *Rembrandt*; ce tableau est d'un effet prodigieux (7). — Église et bâtiments d'Amsterdam, par *Van den Heyden* (8). — Deux vaches couchées, par *A. Kuip*. On retrouve dans ce tableau un de ces effets brillants et harmonieux du soleil répandu sur tout le paysage, qui distinguent particulièrement ce peintre (9). La valeur de ces douze tableaux s'est élevée à environ 270,000 francs (10,558 livres sterling).

Nous aurons peut-être la satisfaction de revoir une fois à Genève quelques-uns des tableaux de cette collection, dont M. James Patry a fait l'acquisition; je citerai en particulier l'*Artémise* de *Guido Reni* (10).

(1) Vendu pour 997 livres sterling.
(2) Vendu pour 582 »
Vendu pour 490 »
(3) Vendu pour 315 »
(4) Vendu pour 945 »
(5) Vendu pour 945 »
(6) Vendu pour 336 »
(7) Vendu pour 1155 »
(8) Vendu pour 1018 »
(9) Vendu pour 1260 »
(10) Acheté pour environ 3800 francs, soit 152 livres sterling.

Je mentionnerai encore quelques-uns des tableaux de M. Duval qui m'ont toujours particulièrement frappé. L'*Apparition de l'ange aux bergers*, délicieux tableau de chevalet de Philippe Wouvermans. L'obscurité de la nuit est dissipée par l'apparition lumineuse de l'ange, une clarté mystérieuse est répandue sur le paysage et éblouit les bergers (1). — Le *Portrait de l'Arioste* par *le Titien*, gravé pour la Société des amis des beaux-arts par M. Bouvier (2). — L'*Annonciation*, de Philippe de Champagne (3). — Des paysans rassemblés devant une habitation rustique et des pêcheurs au bord de la mer, deux tableaux de *David Téniers* (4). — L'*Ivrogne* de Greuze, tableau admirable par l'expression de tristesse douloureuse empreinte sur les traits de la femme et des enfants (5). — Un champ que l'on moissonne, éclairé par un rayon de soleil au travers des nuages, par *Ruysdael* (6).

M. Duval, en se séparant de ses tableaux des maîtres des écoles étrangères, a gardé ceux des artistes genevois, dont il a aussi une collection précieuse (7). Il a conservé également de

M. James Patry a acheté en outre un *Everding*, un *Decker*, un *Gérard Dow*, un *Rembrandt*, un *Van Ostade*, un *D. Téniers*, un *Parmegiano* et un *A. Ostade*.

(1) Ce tableau, gravé dans le catalogue de M. Duval, s'est vendu 189 livres sterling.

(2) Vendu pour 55 livres sterling.

(3) Gravé dans le catalogue de M. Duval, vendu pour 41 livres sterl.

(4) Vendus à la duchesse de Cleveland, le premier pour 278 livres sterling, le second pour 294 livres sterling.

(5) Vendu pour 399 livres sterling.

(6) Vendu pour 630 livres sterling. — En 1848, à la suite de la révolution de France, M. le comte de Morny a fait revendre à Londres toute sa collection de tableaux, parmi lesquels se trouvaient ceux qu'il avait conservés du cabinet de M. Duval.

(7) Nous avons dit ailleurs (*Mém. de la Soc. d'Hist.*, t. VI, p. 53 et 61) que M. Duval possédait un grand nombre de tableaux de genre et de paysage, beaucoup d'études d'après nature de Töpffer, et trente-sept tableaux et études de chevaux, de chiens et d'autres animaux,

beaux marbres et bronzes antiques rapportés de Saint-Pétersbourg; je dirai quelques mots des plus capitaux.

Tout le monde connaît son *Faune antique*, statue de marbre de Paros, qui représente un jeune Faune groupé avec un petit Faune; cette statue, de 4 pieds 1 pouce de hauteur, et de la plus belle époque de l'art, fut trouvée en 1784 à la *villa Adriana*, dans une fouille faite sous les yeux et pour le compte de Gustave III, roi de Suède. Sergel, célèbre statuaire suédois, qui accompagnait le roi, obtint la permission de faire l'acquisition de cette statue pour son propre compte. La tête avait été retrouvée à quelques pieds en avant du corps, et a été replacée sans aucune restauration. L'avant-bras droit est l'unique partie de restauration moderne. Le roi de Bavière en fit offrir à M. Duval, à Saint-Pétersbourg, 4000 ducats hollandais; peu après, lord Douglas lui en offrit 5,000.

M. Duval possède encore un bas-relief antique en marbre pentélique, représentant *une bacchanale*, composition de sept figures, ouvrage grec; il le tient aussi de Sergel, qui le plaçait sous le rapport de l'art à l'égal du Faune. — Je me bornerai à citer encore parmi ses autres antiques, une statue en bronze d'*Horus*, divinité égyptienne. Elle a 1 pied 8 pouces de hauteur, elle est du plus beau style (1).

Je ne terminerai pas cet article relatif aux collections de M. Duval, sans rappeler que cet amateur peint lui-même à l'huile d'une manière distinguée; la plupart de ses amis possèdent quelques tableaux de lui. Il a copié entre autres plusieurs de ceux

par Agasse. Il a aussi des tableaux de Saint-Ours, De la Rive, Gautier, Massot, Ferrière, Lugardon, Calame et Menn. Il possède deux tableaux de Danby. — Le tableau de Lugardon, représentant *Guillaume Tell sauvant Baumgartner*, est certainement l'un des chefs-d'œuvre de ce maître.

(1) M. Duval possède aussi une collection de plus de cent pierres gravées antiques de première beauté, quelques scarabées, etc.

de sa collection, et sait reproduire avec sentiment et avec une vérité parfaite les beautés des originaux (1).

L'une des précieuses collections de tableaux que Genève a conservées, et qui provient aussi de la famille Duval, est celle de M. Favre-Bertrand. Il en fit l'acquisition de M. Duval de Cartigny, à l'époque où il acheta sa maison située rue des Granges; elle se compose de 21 tableaux des premiers maîtres.

Les plus remarquables dans leur genre sont: Une vache au pâturage, effet du matin, d'*Albert Kuip;* ce tableau, de grande dimension, est certainement un des plus beaux de ce peintre.— L'entrée d'une forêt d'*Hobbema,* faisant le pendant du précédent, est une des compositions les plus capitales de ce maître; il a été gravé sous le nom de *Ruysdael.* On admire encore dans cette collection trois Philippe Wouvermans, entre autres une halte de voyageurs près d'une hôtellerie, tableau capital, et un Saint-Georges sur le cheval blanc : — un très-beau Ravestein (Jean Van), tableau de la famille de ce peintre, dont les œuvres sont rares; il représente trois figures mi-corps, grandeur naturelle.

Les autres tableaux principaux de cette collection sont de Rubens, Claude Lorrain, David Téniers, Carle du Jardin, Gerard Dow, Adrien Van den Velde, Van der Meulen, Ruysdael, Philippe de Champagne et de Marne. M. Favre a reçu souvent des demandes de marchands de tableaux pour acheter quelques-uns des ouvrages qui composent sa collection, mais il s'est toujours refusé à s'en défaire. Il possède aussi dans sa campagne de la Grange quelques tableaux de peintres genevois, en particulier de Diday, Calame et Guigon. Mais l'ouvrage d'art le plus important que l'on remarque chez lui, est le groupe de *Vénus et Adonis* de Canova, dont il fit l'acquisition pendant un

(1) Je lui dois deux charmantes copies, l'une d'après Philippe Wouvermans, l'autre d'après Albert Kuip.

voyage en Italie, et que tous les amis des arts peuvent admirer dans sa belle bibliothèque à la Grange. Ce groupe était à Naples dans le palais du marquis de Berio; Canova l'avait terminé à la fin de 1794; il avait alors 37 ans et jouissait d'une grande réputation depuis l'année 1784, époque de l'exécution de son Thésée. Le groupe d'Adonis et Vénus est du nombre des ouvrages de cet artiste qui ont une réputation européenne; voici le jugement qu'il en portait lui-même dans une lettre écrite en 1794 à l'un de ses amis; il lui annonce qu'il a mis la dernière main à cet ouvrage, puis il ajoute: « Je regrette de l'avoir « terminé, tant j'ai pris de plaisir à ce travail.... Des personnes « qui m'ont vu si attaché à cet ouvrage ont bien voulu l'applau- « dir, et ce qui prouve ma faiblesse, c'est que je m'en suis « aussi applaudi en secret. Vous savez que c'est la pre- « mière fois que cela m'arrive. Quand je suis hors de mon ate- « lier, et que je réfléchis à l'immense espace qui me reste à « parcourir pour atteindre à la perfection, je suis tenté de dé- « truire mon ouvrage. Mais quand je l'ai devant les yeux, je « sens encore au fond de mon cœur que je puis faire mieux: je « cherche en vain ce mieux; il m'échappe et je ne puis le réa- « liser.... Je crois donc mon ouvrage au niveau de mes idées. »

Quand Canova apprit que M. Favre avait fait l'acquisition de ce groupe en 1822, il voulut le retoucher par amitié pour son nouveau possesseur, et témoigna sa satisfaction de ce qu'un de ses ouvrages capitaux serait placé à Genève.

M. Favre possède aussi une petite statue de *Ganymède*, par Thorwaldsen, mais cette œuvre n'est pas assez considérable pour pouvoir servir à établir une comparaison entre les deux illustres sculpteurs.

Le cabinet de tableaux de M. Henri Tronchin-Calandrini a toujours été considéré comme l'un des plus remarquables qu'il y eût à Genève; les ouvrages dont il se compose sont parti-

culièrement connus de nos artistes, plusieurs d'entre eux ayant été admis à copier les plus estimés.

Nous avons dit, dans un précédent mémoire (1), qu'à l'époque où M. Louis-Robert Tronchin mit en vente à Paris la collection que lui avait laissée son oncle, M. Tronchin des Délices, il retira des enchères 25 tableaux de chevalet qu'il plaça dans ses salons de la *Prairie*. Ces tableaux, d'un vrai mérite, joints à une cinquantaine d'autres, provenant du cabinet de feu M. le Procureur général Tronchin, forment la collection de M. Tronchin-Calandrini : je les crois placés maintenant en grande partie dans sa campagne de Bessinge. Je mentionnerai quelques-uns de ceux qui paraissent réunir au plus haut degré les suffrages des connaisseurs..

La *Foire*, la *Forge* et un *Saint Georges* de Philippe Wouvermans, la *Vue de Dordrecht*, belle marine de Van den Velde, le *Concert et le bain* de Metzu : plusieurs portraits, par Van der Helst, entre autres celui du peintre lui-même : un intérieur d'église de De Lorme; un Claude Lorrain, la *Digue rompue* d'Asselyn, qui a été gravée à l'eau-forte par Boissieux; un tableau de Miéris, dans lequel le peintre s'est représenté avec sa femme, se faisant dire la bonne aventure; une *Marche militaire* de Van der Meulen; un paysage par Wynantz; et d'autres tableaux de Gerard Dow, Backuisen, Carle du Jardin, Denner, Titien, Netscher, Ruysdael, Salvator Rosa, etc. — J'ai parlé ailleurs des beaux portraits de famille, œuvres de Liotard, que possède M. Tronchin, et qui étaient considérés par le peintre lui-même comme ses chefs-d'œuvre (2).

J'ai mentionné dans mon précédent mémoire (3) la collec-

(1) *Mém. de la Soc. d'Histoire*, t. VI, p. 16.
(2) *Ibid.*, t. V, p. 68.
(3) *Ibid.*, t. VI, p. 16.

tion de M. de Sellon, passée par héritage à Mesdames ses filles, je ne m'étendrai par de nouveau sur ce sujet; mais, toutefois, j'indiquerai quelques tableaux de cette galerie dont je n'avais point encore parlé, et qui doivent fixer l'attention des amateurs de belle peinture: Un superbe portrait peint sur marbre par André del Sarto; une *Sybille* et une tête de femme du Guerchin; deux Philippe Wouvermans; une *Distribution d'aumônes* par Jean Miel; le *Chirurgien de campagne* (tableau gravé), et un grand paysage de D. Téniers; *Saint Pierre dans le prétoire* de Ferdinand Bol; un très-bel intérieur d'église par De Lorme; une belle marine de Van der Kabell, et d'autres tableaux estimés.

Le cabinet de M. James Audéoud, à la fois peintre en émail et en miniature, amateur distingué et habile connaisseur de tableaux, est certainement l'un de ceux que les artistes et les étrangers amateurs des arts doivent visiter avec le plus d'intérêt (1). Cette précieuse collection, qui contient une centaine de tableaux, est décrite dans un catalogue que M. Audéoud a fait imprimer en 1847 (2). Il serait à désirer que tous les possesseurs de collections suivissent son exemple.

J'ai déjà parlé (3) des neuf tableaux de Töpffer, que l'on voit dans ce cabinet, et qui offrent des échantillons précieux des différents genres de ce peintre, il en est de même de trois tableaux d'Agasse (4) fort estimés. M. Audéoud a aussi des

(1) M. James Audéoud possède la collection la plus complète qui existe des gravures et des eaux-fortes faites d'après les œuvres de *David Wilkie;* environ cent cinquante feuilles, toutes choisies par cet artiste célèbre, avec lequel M. Audéoud était intimement lié.

(2) *Catalogue des tableaux composant la collection de M. James Audéoud, de Genève,* 1847, brochure in-8° de 59 pages.

(3) *Mém. de la Soc. d'Histoire,* t. VI, p. 53.

(4) *Ibid.,* t. VI, p. 61.

ouvrages remarquables de Saint-Ours, Lugardon (1), Hornung, Massot, Ferrière, Grosclaude, Diday, Calame, Straub, etc.

Quant à ses tableaux de peintres étrangers, je renvoie à son catalogue où l'on voit figurer les noms de Claude Lorrain, Backuisen, Albane, Carle du Jardin, Wynantz, Van Eeckhout, Danby, etc. Mais je veux cependant parler du plaisir que j'ai souvent éprouvé à contempler le beau *Carle du Jardin* qui provient de la collection Moutonnat; ce tableau remarquable représente le *Christ sur la croix*; Marie-Magdeleine à genoux entoure avec ses bras les pieds du Sauveur qui vient d'expirer; la mère de Jésus assise, la tête appuyée sur sa main, est absorbée dans sa douleur; le fond offre un ciel en feu; rien de plus beau que cette composition. — Après avoir décrit un si noble sujet, j'ose à peine parler d'un tableau qui est cependant un vrai bijou; c'est le *Maître d'école* de Van Ostade.

On pourra juger du talent de M. Audéoud pour la peinture en émail, en voyant dans son cabinet plusieurs de ses ouvrages (2).

La collection de M. Moutonnat, que je viens de mentionner à l'occasion du beau *Carle du Jardin* de M. Audéoud, était placée dans la maison que cet amateur des arts possédait à Plainpalais. M. Moutonnat, Français d'origine, s'était fixé à Genève, et aimait cette ville, comme il l'a prouvé par le don qu'il lui a fait de sa précieuse collection de livres.

M. Moutonnat était fort lié avec M. l'ancien conseiller Fazy-Vautier, et le consultait souvent sur ses affaires. Il lui communiqua un jour son intention de léguer au Musée des beaux-arts sa collection de tableaux; sa liaison intime avec M. Chaix avait probablement contribué à faire naître cette idée chez lui. M. Chaix se présenta pour la place de directeur de l'école de dessin de la figure; cet artiste, habile dessinateur, réunissait toutes les qua-

(1) Le tableau des *Paysans napolitains en prière* est peut-être le meilleur tableau de genre de M. Lugardon.

(2) M. Audéoud travaille à un *Traité de la peinture en émail.*

lités nécessaires à un excellent maître. Il y avait plusieurs concurrents ; M. Bouvier fut nommé : M. Moutonnat éprouva un si vif chagrin de ce qu'il considérait comme une injustice faite à son ami, qu'il déclara à M. Fazy qu'il renonçait à ses intentions. M. Fazy m'a raconté plusieurs fois ce fait depuis la mort de M. Moutonnat.

Les héritiers de M. Moutonnat vendirent sa galerie : elle fut achetée de concert par M. James Audéoud et un marchand de tableaux de Paris. Dès lors M. Audéoud a revendu pour 10,000 francs à un marchand de tableaux français, M. Meffre, un *Hobbema* qui figurait dans cette collection.

Si je voulais décrire tous les cabinets de tableaux que l'on a vus momentanément à Genève, je devrais aussi mentionner celui du général Chastel, mais comme je ne le connaissais pas et qu'il n'existe plus dans nos murs, je m'abstiendrai d'en parler.

En visitant la belle maison de M. Eynard-Lullin on y voit une réunion de tableaux tant anciens que modernes qui en décorent les appartements. Cette collection provient, soit d'acquisitions faites par M. Eynard lui-même, soit de tableaux qu'il a hérités de son père (1).

A l'entrée du principal salon, on voit d'abord la statue en marbre de grandeur naturelle de M^me^ Eynard, fort bel ouvrage de Bartolini, célèbre sculpteur florentin que l'on a quelquefois placé à côté de Canova.

Les tableaux que M. Eynard a réunis à Genève sont au nombre d'environ 70. J'indiquerai un portrait de l'école de

(1) M. Eynard a réuni aussi un grand nombre de tableaux dans sa campagne de *Beaulieu*, canton de Vaud. — A Paris il a une collection de tableaux de peintres genevois : Lugardon, Hornung, Straub, Töpffer, Diday, Calame, Guigon, etc.

Raphaël (1); un petit Claude Lorrain, des Carle du Jardin, Carrache, Guaspre Poussin, Wouvermans, Sassoferrato, Campo Vecchio, Wynantz, Peter Neff, etc.

Parmi les tableaux modernes, on remarque quatre marines de Gudin : les portraits de M. et de M^me^ Eynard par H. Vernet; celui de M^me^ Eynard est remarquablement beau; parmi les peintres de l'école genevoise on distingue des Calame, des De la Rive, des Töpffer, des Massot et deux belles vues de Venise, œuvres capitales de Guigon (2).

La maison des *Délices*, ancienne habitation de M. le conseiller François Tronchin, qui y avait réuni une belle collection de tableaux, semble destinée à renfermer toujours des œuvres d'art. M. Jean-Louis Fazy, propriétaire actuel de cette campagne, y a placé un beau cabinet de tableaux anciens (3). Cette précieuse collection provient en majeure partie de la galerie de M. le baron Massias, ainsi que de celle de M. le comte de Redern. On peut voir dans l'ouvrage de M. Landon la description et les gravures au trait d'une grande partie de ces tableaux (4).

Le cabinet de M. Fazy se compose de 80 tableaux, dont 33 appartiennent à l'école italienne, 34 aux écoles flamande, allemande et hollandaise, 4 à l'école espagnole, 8 à l'école française, 1 à l'école anglaise (5). Les plus estimés sont : la

(1) Lucien Bonaparte en avait offert à M. Eynard 5000 francs.

(2) Voyez ci-après des détails sur la construction de la maison Eynard.

(3) *Liste imprimée des tableaux de cette collection,* contenant l'indication des sujets et des dimensions des tableaux.

(4) *Annales du Musée,* seconde collection, partie ancienne, galerie de M. Massias, ancien résident de France à Carlsruhe, ou catalogue figuré des tableaux de cette galerie, etc., rédigé par C.-P. Landon, ancien peintre du duc de Berry; Paris, 1815.

(5) Cinquante et un de ces tableaux sont gravés au trait dans l'ouvrage de Landon.

Vierge, l'*Enfant Jésus* et *saint Jean* de Bernard Luini; la *Vierge et l'enfant Jésus* d'Albert Durer; un *Ecce homo* de Moralès; une *Fuite en Egypte* du Schidone; une *Tête de Vierge* de Sébastien del Piombo; une *Magdeleine* de Mantegna; la *Résurrection de Lazare*, par Salvator Rosa; une *Tête de vieille femme* par Denner; une *Chasse au sanglier* de Jean Fytt (1).

Les tableaux de M. Fazy sont exposés dans une galerie, bien éclairée par des jours qu'il a fait ouvrir dans le haut. On voit aussi dans cette galerie quelques antiques. L'état de ma santé ne m'a point permis de voir cette belle collection.

Après avoir mentionné les principaux cabinets de tableaux de Genève, je parlerai de quelques salons qui prouvent que le goût des beaux-arts s'est développé dans notre pays depuis le siècle dernier.

M. Bernard-Saint-Ours a de fort beaux tableaux, soit à Genève, soit dans sa propriété dite la *Belle-Ferme*. Outre le *Tremblement de terre* (2) il possède d'autres beaux ouvrages et des études de son beau-père, M. Saint-Ours; on voit aussi chez lui des *Grosclaude*, dont le plus connu est la *Réconciliation*; de remarquables porcelaines de Constantin; le *Christ du Vatican* d'après le Corrége, et une composition, le *Jour*; Thétis sort de la mer pour voir encore Phébus qui la quitte.

M. Henri de Budé-Lullin possède un assez grand nombre de tableaux des écoles anciennes et des modernes; je regrette de n'en avoir pas le détail.

M. l'ancien conseiller Turrettini-Necker a aussi des tableaux

(1) Ces tableaux, à l'exception du *Schidone*, sont tous gravés dans l'ouvrage de Landon.

(2) Tableau de Saint-Ours, dont j'ai parlé dans mon troisième mémoire, t. VI des *Mém. de la Soc. d'Histoire*, p. 33.

de maîtres anciens et de l'école genevoise : les premiers lui ont été légués par Mlle Turrettini-Sales.

M. Apollonie Montfalcon a hérité de son oncle, le général Montfalcon, une collection qui renferme également quelques tableaux de maîtres et plusieurs ouvrages de peintres genevois, en particulier un beau portrait du général, peint par Hornung.

M. le professeur De la Rive a, soit à Genève, soit à Presinge, de fort beaux paysages de Diday, Calame, Guigon, etc. (1). Il en est de même de M. l'ancien syndic Kunkler : ses tableaux sont placés dans sa campagne du *Vallon* (2).

L'appartement de M. le professeur Munier est entièrement garni de peintures, parmi lesquelles on distingue une série de forts beaux portraits à l'huile de grandeur naturelle, peints par Mme Munier; je citerai en particulier les portraits de Sismondi, du professeur Prevost, de M. le pasteur Jean Monod, de M. Massot, de Mme C.-M. en pied ; sa figure se réfléchit dans une glace; et bien d'autres beaux portraits de femmes. On voit aussi, dans cette espèce de Musée, des tableaux à l'huile composés par Mme Munier, des Danby, etc.

M. Romilly, qui peint lui-même des paysages à l'huile avec un vrai talent, possède des ouvrages d'Agasse, d'Hornung, cinq ou six tableaux de Danby.

M. Alexis Saladin a une collection de tableaux de maîtres anciens à Chambésy : ils proviennent de l'hoirie Fabri-Vernet. On y remarque un Rubens.

(1) De Diday, *Vue du soir dans la vallée; Baigneuses avec vue du lac;* — de Calame, *Vue du Mont-Rose au coucher du soleil; Vue du Grand-Eiger au lever du soleil; Forêt de pins dans le Valais; Vue de la cascade de la Handeck;* — de Guigon, *Vue du lac des Quatre-Cantons.*

(2) De Diday, *Vue du lac de Brientz,* effet du matin ; — de Calame, *Forêt de hêtres et de chênes; Vue des Hautes-Alpes et de la chaîne du Mont-Rose,* effet du couchant ; — de Guigon, *Vue du fond du lac,* effet du matin; *Vue du lac de Côme,* effet du couchant.

Mme Masbou possède à Genève et à Plainpalais un grand nombre de tableaux de peintres genevois, et quelques tableaux de maîtres; j'ai parlé ailleurs de plusieurs de ces ouvrages.

Mme Faësch-Passavant a de fort beaux tableaux de maîtres anciens, réunis à quelques ouvrages de peintres genevois, appartenant à son gendre M. Revilliod (1). Parmi les premiers, deux méritent une mention particulière : un *Saint Jean-Baptiste* du Guide, et un bel intérieur d'église de Sarénedam (2).

On voit chez M. Saladin de Lubières plusieurs tableaux de l'école genevoise: de Guillibaud, Huber, De la Rive, Agasse, Töpffer, Massot, Diday, etc. J'ai décrit quelques-uns de ces tableaux dans mes second et troisième mémoires. — Il y a encore plusieurs tableaux de maîtres, et d'autres objets d'art dans la *villa* de MM. Bartholony, à Sécheron; chez M. Mirabaud-Amat, M. Hentsch, et chez bien d'autres amateurs des arts. J'ai moi-même un assez grand nombre de tableaux de maîtres et une collection des œuvres des peintres genevois, à la ville et dans ma campagne de *Malagny* (3). Je pourrais indiquer encore bien d'autres amateurs qui possèdent des tableaux des écoles anciennes et modernes; mais la nomenclature en serait trop longue.

C'est en général un fait remarquable, que le grand nombre de tableaux, de dessins et de belles gravures que l'on trouve épars à Genève : plusieurs ont un vrai mérite, et il est arrivé souvent que les propriétaires n'en connaissaient pas la valeur;

(1) M. l'ancien conseiller Revilliod possède aussi de fort jolis petits tableaux, échantillons du talent des peintres de l'école genevoise.

(2) Peintre hollandais dont les ouvrages sont rares et recherchés en Hollande.

(3) De Saint-Ours, Chaix, Hornung, Ferrière, Ramu, Gautier, Arlaud-Jurine, Massot; — de Mmes Rath, Munier, Fol, Mérienne, Durand; — de Jean Huber, De la Rive, Jean-Daniel Huber, Töpffer, Agasse, Auriol, Diday, Calame, Guigon, Romilly, Scheffer, D'Albert-Durade, Aymonier, Louis Georges, N. Prévost, Mottu, Favas, etc.

c'est ainsi que le possesseur de la campagne du *Bouchet* vendit, il y a 50 ou 60 ans, à une fripière, de grands paysages trouvés dans les greniers; la fripière, pour en fixer le prix, auna la toile et en donna quelques florins: elle les exposa devant sa boutique au milieu du Perron; un jour de pluie, ces tableaux bien arrosés frappèrent un marchand qui les acheta pour une bagatelle; ils furent envoyés à Londres et vendus pour une somme considérable; c'étaient deux *Guaspre Poussin*.

Il existe aussi à Genève de nombreuses collections de gravures; je citerai celle de M. Romilly, riche en belles eaux-fortes; celles de M. l'ancien syndic Duval, de M. le professeur Picot-Mallet, de notre habile dessinateur à la plume M. Burdallet, etc. (1). M. John Du Pan possédait une riche collection de dessins originaux; elle a été vendue à Paris depuis sa mort.

Avant de terminer ce chapitre, je parlerai encore d'un beau cabinet de tableaux qui appartient au siècle dernier, et que j'avais omis de mentionner dans mon précédent mémoire; c'est celui de M. Coindet. Il contenait environ 20 à 25 tableaux de choix: deux Ruysdael, un Berghem connu sous le nom des *Petits fagots*, un Van den Heyden, la *Petite écurie* de Philippe Wouvermans, etc. La collection fut vendue en 1816 au baron d'Albrecht pour la somme de 30,000 francs.

(1) M. Burdallet est également bon graveur à l'eau-forte. Sa collection comprend beaucoup de beaux ouvrages de ce genre.

CHAPITRE IV.

Influence des beaux-arts sur les constructions publiques et particulières.

Comme toutes les villes anciennes, Genève n'a jamais offert de régularité, ni dans ses constructions, ni dans ses voies de communication. Des rues étroites et mal percées, présentant même dans quelques endroits des passages dangereux (1); des maisons d'une hauteur inégale et sans aucune proportion avec la largeur de la voie publique: tel était l'aspect général de notre vieille cité allobroge. Bâtie sur un coteau à pentes rapides, dont quelques-unes sont inaccessibles aux voitures, Genève ne pouvait pas devenir une ville commode, moins encore une belle ville.

Mais les besoins que fait naître une civilisation plus avancée, et le développement du goût des beaux-arts, ont donné successivement naissance à des améliorations devenues indispensables. Nous nous étendrons peu sur les changements apportés à l'état de notre ville depuis la restauration de la République, car les travaux entrepris par le Gouvernement et par la Municipalité de Genève ont été plutôt destinés à faciliter la circulation qu'à créér des embellissements; aussi l'art n'y eut qu'une bien faible part (2).

Le changement le plus notable apporté à l'aspect de la ville,

(1) L'arcade de la Cité a été démolie en 1825; celle de la Monnaie en 1831; celle du Bourg-de-Four en 1840, et celle du Fort de l'Écluse en 1842.

(2) L'état des finances de la République, au moment de la Restauration, imposait au gouvernement une grande retenue dans les dépenses publiques; la règle qu'il s'était prescrite se trouve exprimée dans le passage suivant du premier *Compte-rendu* imprimé *de l'administration du Conseil d'État:*

résulta de la suppression des *Dômes* des *Rues basses*, de la *Fusterie* et de *Coutance*. Ces constructions, si dangereuses en cas d'incendie, étaient un reste du moyen âge. Elles occupaient autrefois dans la ville une place bien plus grande que celle dans laquelle la génération actuelle les a vues subsister. Un ancien plan de l'année 1690, conservé aux archives, indique qu'il en existait des deux côtés de la place du Molard, depuis les Rues basses jusqu'au Rhône, ainsi qu'au Bourg-de-Four. Une autre construction de dômes, qui s'étendait depuis la rue des Belles-Filles jusqu'au bout de la rue Saint-Léger, portait le nom de *Rue couverte sur les Mesures*; les dômes se prolongeaient jusqu'aux bâtiments de l'hôpital. Ceux que la génération actuelle a vus enlever, étaient au nombre de 69 dans les *Rues basses* et de 16 à *Coutance*.

Les premiers dômes enlevés furent ceux de la *Rue basse des Allemands-dessous*, en l'année 1824. Les dômes de la *Rue basse des Allemands-dessus* et de celle *des Orfèvres* ont disparu en 1826; ceux des *Rues basses du Terraillet* et *du Marché*, en 1827; ceux de *Coutance* à la même date; ceux de la *Rue basse de la Croix d'or* ont été enlevés en 1829, et ceux de la *Rue basse des Marchands drapiers*, derniers restes de ces anciennes constructions, ont disparu entièrement en 1837.

L'enlèvement des dômes des Rues basses devait entraîner celui des échoppes (soit hauts-bancs), placées au devant; mais les ressources de la ville ne lui ont pas encore permis de racheter toutes ces petites constructions (1).

« Dans tous les ouvrages exécutés par les soins de la Chambre des Travaux publics, elle a cherché à réunir la solidité et l'économie. Si les constructions qu'elle a ordonnées ne présentent pas toujours à l'œil l'élégance qu'on pourrait désirer, c'est qu'elle a eu constamment en vue d'éviter les dépenses inutiles. » (*Compte-rendu de l'administration du Conseil d'État*, pour l'année 1821.)

(1) Le quartier de Rive est le seul qui ait été complétement débarrassé des hauts-bancs. Le dernier fut enlevé dans l'été de 1824.

Si la disparition des dômes a contribué à l'embellissement comme à la sûreté de Genève, l'aspect général des rues y a moins gagné qu'on aurait pu le penser d'avance, à cause du peu d'élégance et de régularité des façades des maisons mises à découvert, et du surcroît d'élévation donné à cette occasion à quelques-unes d'entre elles.

Les bords du Rhône sont la partie de la ville qui a reçu les embellissements les plus considérables. Nos quais (1), le pont qui les réunit, l'*île des Barques* convertie en promenade et ornée de la statue de Jean-Jacques (2), les maisons du nouveau quartier des *Bergues* qui ouvrent sur le Quai; voilà quelle est maintenant la belle partie de Genève. Aussi y avons-nous vu élever et restaurer de belles maisons, telles que les hôtels de l'*Ecu de Genève* (3), de la *Couronne* et des *Bergues*, la maison *Brolliet* à l'extrémité du quai du Rhône, les maisons *Dentand*, *Perier*, etc.

Une autre partie de la ville qui a été aussi fort embellie et presque entièrement renouvelée est le quartier qui s'étend du *Manége* à la *Corraterie*. La construction du Musée Rath, à laquelle j'ai consacré un chapitre particulier, engagea le Conseil Municipal à faire enlever toutes les constructions disgracieuses qui obstruaient les abords de la porte Neuve. En 1828,

(1) Le *Grand-Quai du Rhône* fut commencé en 1829, d'après les plans et devis et sous la direction de M. l'ingénieur cantonal Dufour, et achevé en 1833. Les fondations des piles du pont des Bergues furent posées en 1831, et le pont terminé en 1833 : il fut ouvert au public le 9 mai 1834. — Le *quai des Bergues* a été terminé en 1835. — Le projet d'un quai au *Seujet* fut conçu en 1833; deux ans plus tard la première partie, celle située vers l'ancienne auberge du *Cheval blanc*, était élevée : l'ensemble de ce quai fut ouvert au public en 1837 et terminé en 1838. — Le *quai des Etuves* a été construit en 1840.

(2) L'île des Barques fut arrangée en promenade en 1834; on construisit en même temps le pont suspendu qui la réunit au *rondeau* du grand pont des Bergues. La statue de Jean-Jacques Rousseau fut inaugurée le 24 février 1835.

(3) Construit en 1840. M. Reverdin en a été l'architecte.

de notables changements furent faits à la place de ce nom, sous le double point de vue de l'embellissement et de la commodité, pour la mettre en rapport avec les édifices qui l'entourent. C'est alors que fut placée la belle grille en fer qui ferme les entrées du bastion *Bourgeois* et du bastion *de Hollande* (1). La porte Neuve fut entièrement restaurée à la même date; la façade du théâtre fut remise à neuf en 1830, de manière à ce que ce bâtiment fût en harmonie avec le Musée Rath. Dès lors la place Neuve a présenté un aspect régulier, et est devenue l'un des principaux ornements de notre ville. L'ancienne Chambre Municipale avait eu le projet de placer une fontaine monumentale au pied de la terrasse Sellon; j'ignore si on y a renoncé.

La rue de la *Corraterie*, dont les maisons ont été construites sur un plan uniforme, présente dans son ensemble une assez belle perspective, la deuxième, la cinquième et la huitième maison ont un fronton, ce qui donne à l'alignement l'apparence de trois grands corps de bâtiments à la fois simples et élégants. Il est à regretter que les maisons ornées de frontons ne fassent pas saillie en avant-corps sur le trottoir, mais le peu de largeur du terrain disponible n'avait pas permis à l'architecte de présenter un semblable plan (2).

A l'extrémité de la Corraterie, un vaste *marché couvert*, construit avec un grand luxe de matériaux et entouré de belles grilles en fer, fut terminé en l'année 1835; mais les habitudes des personnes qui revendent sur les marchés et au bord des rues, furent plus fortes que les avantages que leur offrait un abri spacieux et commode; personne ne se présenta pour y occuper des places; cet édifice reçut une autre destination, et, moyennant des modifications importantes, il servit à la fois d'*Hôtel*

(1) M. Eynard-Lullin donna, en 1826, la grille en fer qui entoure le Jardin botanique. Elle fut placée aux frais de la ville.

(2) Les huit premières maisons ont été construites en 1827; la neuvième, en 1832; les trois dernières en 1833.

es *Postes* et de Caserne pour la gendarmerie (1). M. Brocher en été l'architecte; la face sur la place de Bel-Air n'est pas dépourvue d'élégance, quoiqu'un peu étroite, et celle sur le Rhône appelle l'architecture vénitienne. C'est le seul bâtiment public élevé récemment qui offre un aspect monumental; la *Prison pénitentiaire*, le bâtiment *des Vernets* (pour les aliénés), la *maison de détention*, ne présentent aucun ornement d'architecture; mais on doit reconnaître que la destination de ces constructions n'y était pas favorable.

La nouvelle façade extérieure de la *Porte de Rive*, achevée au mois de novembre 1836, rappelle l'entrée des villes fortes d'Italie au moyen âge. La façade intérieure n'a pas subi de changements. Au devant de la porte Neuve et de celle de Cornavin on a construit dans ces dernières années des bâtiments d'octroi, dont l'architecture offre assez d'élégance.

Quelques fontaines ornées, au bas de la Cité, à la petite Fusterie, au bas de la rue J.-J. Rousseau, etc., ont dès lors décoré notre ville, mais ses principaux ornements seront toujours ses vastes quais sur le plus beau des fleuves.

Je parlerai maintenant de quelques maisons particulières dans la ville et dans les campagnes environnantes, qui ont donné sous le point de vue de l'art, un aspect nouveau à notre pays.

La *maison de M. Eynard-Lullin* est la première, et, en même temps, la plus belle et la plus ornée des constructions particulières qui aient été faites à Genève depuis la Restauration. Son architecture tient à la fois du style italien et du genre français: elle fait l'un des principaux ornements de la promenade du bastion Bourgeois et du Jardin botanique; tout Italien appellerait un *palais* cette demeure élégante et monumentale. Elle a

(1) Cette nouvelle destination fut décrétée par la loi du 29 mars 1841.

été commencée en 1817 et achevée en 1820 sur les plans de Mme Eynard. M. et Mme Eynard ont été leurs propres architectes, et ont fait eux-mêmes jusqu'aux dessins des coupes de pierre; ces circonstances sont indiquées dans l'inscription gravée sur une des pierres de l'édifice (1).

La base tout entière est en marbre de Saint-Triphon ; elle est composée de pierres égales, de cinq pieds de largeur, sur trois de hauteur (2). Le reste de l'édifice est en grès de Salève, les piliers qui s'élèvent au-dessus de la base sont formés de pièces de grandes dimensions; les joints ne s'aperçoivent pas, ils sont cachés derrière les colonnes; chaque architrave, de onze pieds de long, est formée d'une seule pièce (3); elle est entiè-

(1)

DEO JUVANTE
HAS ÆDES
SIBI SUISQUE
GABRIEL EYNARD ET ANNA LULLIN
CONJUGES UNANIMES
NULLIUS ARCHITECTONIS CONSILIO VEL OPE
SED VERÈ
ΑΥΤΟΔΙΔΑΚΤΩΣ
EXCOGITAVERUNT
ET STRUI CURAVERUNT
TRIENNII SPATIO
LAPIDE, FERRO, LIGNO ET MACHINAMENTIS
FABREFACTIS
IN AREA IPSA DOMUM CIRCUMDANTE.
ABSOLUTUM FUIT OPUS
A. D. M DCCC XX.
IN REI MEMORIAM
LINEAS HASCE
MARMORI INSCRIBEBAT
CONJUGUM DILECTORUM AVUNCULUS M. A. PICTET.

(2) Pour transporter chaque pierre depuis le port du Molard, il fallait huit ou dix chevaux.

(3) Des architraves ordinaires auraient été en plusieurs morceaux. Une immense grue montait en moins d'une heure cette énorme pièce; la pose en était très-facile.

rement soulagée du poids de l'entablement par une construction en forme de voûte. Les colonnes d'ordre ionique, au nombre de huit sur la grande face du jardin, et de six sur chaque côté, sont toutes en trois morceaux égaux; les colonnes des angles sont plus fortes que les autres, et la forme qui leur est donnée fait qu'elles correspondent parfaitement au style des diverses faces. La grosseur des matériaux (1) rend le bâtiment à la fois plus beau et plus solide (2).

La face du côté de la rue n'offre qu'un seul étage, à raison de l'élévation de la chaussée à laquelle l'édifice est adossé. Cette face présente un fort beau et noble portique à quatre colonnes, au devant duquel est placée une grille. Les colonnes sont de très-grande dimension. L'intérieur des appartements est de la plus belle distribution (3). L'escalier, en particulier, a quelque chose de monumental. Tous les plafonds, ainsi que la salle de spectacle du rez-de-chaussée, ont été peints par des Italiens, entre autres par Spampani et Soldaini. J'ai parlé ailleurs des objets d'art qui décorent les appartements.

La *maison de M. le professeur De la Rive,* située à l'extrémité de la Treille et bâtie d'après les plans et sous la direction de M. l'architecte Guillebaud, sur l'emplacement où se trouvait autrefois la demeure du roi Gondebaud, est le plus beau bâtiment particulier élevé à Genève après celui de M. Eynard. Il est entièrement construit en pierres de taille et en fort beaux matériaux. Le corps avancé du bâtiment, du côté du midi, est orné de quatre colonnes d'ordre corinthien; on admire particulière-

(1) M. Eynard estime qu'il y a eu une grande économie dans ce mode de construction; économie de taille de pierres, de transport et de pose; il l'évalue à 90,000 francs, quoiqu'il ait fallu construire exprès des chars et des machines.

(2) Il n'y a, dans tout le bâtiment, que vingt-deux grosseurs de pierres.

(3) Les plafonds des salons du rez-de-chaussée ont de quinze à seize pieds de hauteur.

ment la beauté de la sculpture des chapitaux. La face du côté du Bourg-de-Four rappelle le style florentin.

Je m'abstiendrai de parler des autres bâtiments particuliers, tels que la seconde maison *Eynard*, les maisons *Viollier*, *Mirabaud*, *Darier*, etc. J'ai déjà indiqué quelques-unes des constructions nouvelles élevées sur les bords du Rhône (1).

Quelques mots maintenant sur les deux maisons de campagne les plus remarquables qui aient été construites depuis la Restauration.

La *maison de campagne de M. Saladin de Lubières* est celle qui a été le plus habituellement visitée par les étrangers. Elle est placée sur le coteau de Pregny, qui offre l'un des plus beaux points de vue de notre pays.

(1) Les constructions publiques relatives, soit au culte, soit aux établissements d'instruction dans les communes, sont en général d'une extrême simplicité. Il est très-rare que, dans ces bâtiments, on ait eu en vue la décoration. Nous mentionnerons cependant les deux églises de la ville de Carouge. L'église catholique fut bâtie en 1779 et 1780, sur les plans de l'architecte Plaisance; mais ils ne furent exécutés qu'en partie. L'église devait être en forme de croix latine, avec une coupole et deux clochers latéraux. La décoration intérieure est d'ordre corinthien. Le tableau du maître-autel (un Christ sur la croix) avait été peint à Turin par Joseph Mazzuola, élève de Mengs. En 1824 et 1825 l'église fut augmentée, et une nouvelle façade fut construite. De chaque côté de la porte on voit une colonne d'ordre ionique; deux pilastres soutiennent un fronton surmonté d'un clocher de petite dimension. Ces travaux furent exécutés, d'après les plans de M. l'architecte Bagutti, par MM. Duboin père et fils.

Le temple protestant fut bâti en 1819 et 1820, sur les plans de M. l'architecte Brolliet, par M. Grezet. La façade est ornée de quatre colonnes d'ordre dorique soutenant un fronton; elles reposent sur un péristyle qui occupe toute la façade. L'épuisement des crédits empêcha de continuer autour du bâtiment la corniche dorique, ce qui eut l'inconvénient d'isoler la façade et de lui donner une apparence lourde.

Je ne terminerai pas cette note sans dire un mot du petit temple

La construction fut commencée en 1822, et achevée en 1825. L'architecte qui en fit les plans et qui en surveilla la construction, fut M. Louis Bagutti, de Milan. Cette maison est construite en style grec. Sur la face du côté du lac se détache un péristyle à quatre colonnes d'ordre ionique, de neuf pieds de circonférence. Les autres faces ont des colonnes de même ordre à trois pieds de saillie. Les salons du rez-de-chaussée sont ornés de fort belles peintures à fresque sur mortier.

Les peintres qui ont concouru à cette œuvre sont Louis Vacca, élève d'Appiani, qui a exécuté les sujets suivants: au plafond du grand salon les *Dieux de l'Olympe recevant Psyché et l'Amour;* ce tableau était de la composition de Vacca. Au plafond du salon à manger du nord, l'*Aurore* d'après le Guide; au plafond du salon du midi, *Ganymède*, *Silène*, *Faunes et Bacchantes.* — Berra a peint les bas-reliefs: les plus remarquables sont ceux qui entourent le tableau central de l'Olympe; ils retracent toute l'*histoire de Psyché.* Velzi, peintre milanais, a fait aussi plusieurs fresques.

Les salons contiennent quelques bustes; le plus remarquable est celui de M. l'ancien syndic Saladin-de Budé, exécuté par Pradier. On y voit aussi un groupe allégorique en bronze, de l'an 1600, provenant d'un couvent d'Allemagne. Les appartements sont décorés de tableaux (1). Le vestibule est orné de forts beaux vitraux de couleur, peints par Muller de Berne; ils représentent des armoiries de famille.

La *villa de MM. Bartholony*, située à Sécheron sur un promontoire qui s'avance dans le lac, rappelle tout à fait ces élégantes habitations qui décorent les rives du lac de Côme. La maison est entièrement construite dans le style italien. Tout fut créé dans cette propriété d'après un plan d'ensemble, conçu par M. Félix Callet fils, jeune architecte de Paris,

protestant des Eaux-Vives, dont M. Brocher a été l'architecte. On y remarque un joli porche en style gothique.

(1) J'ai parlé ailleurs des tableaux de M. Saladin, p. 435.

élève de l'école de Rome, où il avait été envoyé par l'Institut. MM. Bartholony avaient mis en lui toute leur confiance : rien n'a été fait que sur ses dessins, en sorte qu'il regne à Sécheron une seule et même pensée qui a produit un ensemble très-remarquable.

L'intention de MM. Bartholony a été de faire de leur maison un objet d'art ; aussi les plafonds et les murs peints à la manière d'Herculanum et de Pompéia, les pavés en marbre et les autres décorations, attestent la volonté de rappeler les temps anciens, autant que les mœurs actuelles peuvent le permettre.

La maison, commencée en 1828, a 66 pieds de face, sur 62 pieds de profondeur. La façade principale, tournée du côté du lac, est ornée d'un beau péristyle en marbre, communiquant avec le salon par trois grandes portes à glaces. Des niches aux deux extrémités du péristyle renferment les statues en marbre de la *Flore Farnèse* et de l'*Amazone*, copiées de l'antique. Cette façade offre encore quatre grandes niches, dans lesquelles sont placées des statues de quatre pieds de hauteur, représentant *Clio*, *Julie*, *Euterpe* et un *Joueur de flûte* (1). Toutes les peintures du rez-de-chaussée ont été exécutées par Cinati de Milan, d'après les dessins de Callet. Les figures des statues de la salle à manger et de la salle de bain ont été peintes par Picot, membre de l'Institut. Dans la salle de billard est *Diane à la chlamyde* ; dans la bibliothèque l'*Amour et Psyché* ; dans la salle à manger l'*Hébé* de Canova ; dans la galerie l'*Ariane abandonnée* d'après l'antique, et la *Vénus victorieuse*, de Canova. Ces statues en marbre ont été achetées, la première à Paris, les quatre autres en Italie ; les trois dernières sont de Fontana de Carrare. Dans le salon étrusque est un Mercure en bronze de Jean de Bologne, et dans la salle de bain se trouve une Vénus sortant du bain, copiée de l'antique. Les travaux en

(1) Ces statues, en carton-pierre, offrent une parfaite imitation du marbre.

marbre de l'intérieur ont été exécutés (1) par MM. Doret et Dizzerens de la Coulouvrenière; les parquets et les frises, par M. Monod de Genève (2).

La *villa* de MM. Bartholony renferme aussi un assez grand nombre de tableaux. Dans le grand salon on voit deux paysages de Prevost de Paris, représentant des sites de la Grèce; dans les autres pièces se trouvent un beau portrait de Napoléon, et un autre de Louis XVIII, par Robert Le Fèvre; des tableaux de Gudin, Suebach, De Marne, Regnard, Turpin de Crissé, Couderc, Decamp, Clignet, Lauvé et d'autres maîtres.

Sur la terrasse du lac est une statue en marbre, copie de la *Danseuse* de Canova (3); on y voit aussi de beaux vases, et une table en marbre de Carrare. Au milieu de la cour d'entrée la *Diane chasseresse* d'après l'antique (4), et au devant de la serre la *Flore du Capitole* (5). Une fresque peinte au cintre du portique est d'une conservation très-remarquable. M. Bartholony m'a fait observer, à cette occasion, que les statues de marbre d'Italie, exposées à l'air extérieur, se sont admirablement conservées, tandis que les marbres du pays, placés dans les mêmes conditons, s'altèrent facilement (6).

Après les maisons de campagne de MM. Saladin et Bartho-

(1) Toujours d'après les dessins de M. Callet.

(2) La galerie du premier étage, sur laquelle ouvrent tous les appartements, est éclairée par une lanterne en vitraux de couleur, d'une belle exécution, sortis des ateliers des frères Müller, de Berne.

(3) Par Fontana, de Carrare.

(4) Acquise en Italie.

(5) Statue venue de Paris.

(6) On voit à Sécheron un moulin à vent placé sur un pavillon, dans le genre moresque, qui fournit à la *villa* une grande abondance d'eau. Ce moulin alimente une fontaine surmontée d'un Triton en bronze, dont l'eau, après être arrivée dans un premier réservoir en pierre polie, retombe par sept têtes de lion dans un grand bassin contenant 175,000 litres d'eau.

lony, on pourrait mentionner plusieurs autres habitations nouvelles qui témoignent du bon goût et du talent de nos architectes; mais la nomenclature en serait trop longue.

CHAPITRE V.

Notices sur quelques artistes de la nouvelle école genevoise, décédés avant l'année 1848.

---

§ 1er. Georges CHAIX.

Georges Chaix, issu d'une famille française originaire du Dauphiné, naquit à Madrid le 19 octobre 1784 (1). Son père, Paul Chaix, négociant, exerçait les fonctions de Consul général d'Espagne dans la Flandre, où Georges Chaix passa une partie de son enfance. La famille Chaix étant rentrée en France, s'établit à Paris; le jeune Georges se livra alors à un goût pour la peinture qui n'était pas favorisé par son père, mais qui néanmoins se développa chez lui d'une manière très-prononcée. En 1802, ses parents ayant éprouvé un revers complet de fortune, le jeune artiste travailla avec un nouveau zèle, dans le but de faire ce qui dépendrait de lui pour améliorer leur sort.

Chaix avait commencé ses études sous la direction du peintre David, ce qui contribua à développer chez lui une grande admiration pour les anciens. Son goût pour la peinture prenait chaque jour plus d'accroissement; on travaillait beaucoup par soi-même chez David, dont on obtenait rarement un regard ou un avis. Chaix dut abandonner son maître pour suivre sa fa-

(1) Fils de Paul Chaix et de Marie Cadenas de Cadix.

mille à Crest en Dauphiné, où elle s'était fixée, et quoique livré dès lors à lui-même, il continua avec passion ses travaux de peinture ; mais plusieurs des toiles qu'il entreprit alors restèrent à l'état d'ébauche. M. le professeur De Candolle, président de la Société des Arts, en payant à sa mémoire un juste tribut de regrets dans la séance publique de cette Société, du 18 juin 1835 (1), raconte qu'il entreprit alors, avec un camarade d'atelier, un tableau de dimension gigantesque, dans le style de son maître ; l'immense toile partageait diagonalement la chambre des deux amis; d'un côté était l'atelier, de l'autre la chambre à coucher, dans laquelle ils rêvaient sûrement leur future gloire. Mais si cette toile cachait leur peu d'aisance, elle ne leur fournissait pas les moyens d'y suppléer. Chaix s'adonna alors au genre du portrait. Il fit un voyage à Genève en 1807 et s'y maria avec M^lle^ Dunant. Il sentait vivement combien les fréquents déplacements de son père avaient nui à son éducation littéraire; il chercha à acquérir ce qui lui avait manqué jusqu'alors, en joignant à ses travaux de peinture, l'étude du latin et de la langue grecque. Le regret qu'il avait éprouvé de voir ses études souvent interrompues dans sa jeunesse, et son goût pour l'instruction, firent qu'il ne recula jamais devant aucun sacrifice, pour donner à ses enfants une éducation distinguée. Il se fixa définitivement à Genève en 1816. La Société des Arts l'appela au nombre de ses membres en 1820, et dès lors il lui offrit constamment un concours aussi utile que désintéressé. En 1823, le Conseil d'État voulut récompenser ce dévouement en lui concédant gratuitement la bourgeoisie de Genève. L'attachement qu'il témoigna toujours pour sa nouvelle patrie prouve le prix qu'il mettait à cette marque d'estime. Chaix consacrait une grande partie de son temps à des leçons particulières et à des portraits; mais ce qui le captivait surtout,

(1) *Procès-verbal de la 17^me^ séance annuelle de la Société des Arts*, du 18 juin 1835, t. III, p. 4 et suiv.

c'était sa carrière de peintre d'histoire et de scènes d'intérieur; dans chacune de nos expositions on voyait un grand nombre de ses ouvrages dans des genres très-variés. A l'instar du maître dans l'atelier duquel il avait commencé ses études, la peinture historique était le premier but de son ambition. Une grande toile, représentant *OEdipe à Colonne*, fut exposée par lui à Genève en 1820. Le livret de l'exposition contenait treize autres productions à l'huile du même peintre, dont douze portraits ou tableaux d'études et une *Sainte famille en repos* (1). Les œuvres de Chaix furent généralement appréciées. Il se décida à envoyer son OEdipe au salon de Paris de 1822; les journaux français en parlèrent avec éloge; ce beau tableau fut aussi placé à l'exposition de Lille, et son auteur obtint une médaille décernée par la mairie de cette ville. Cet ouvrage offre un grand mérite de dessin; mais, peut-être, le peintre aurait dû ne pas oublier que le sujet avait été trop souvent traité. M. Eynard-Lullin fit l'acquisition de l'OEdipe, qu'il donna au Musée; c'est sûrement la composition la plus considérable de Chaix, mais son tableau sur le sujet de la *Délivrance de Bonivard* me paraît supérieur; je pense que c'est celle des œuvres historiques de Chaix qui sera toujours la plus remarquée. Un autre tableau d'histoire, de plus petite dimension, fut aussi exposé par Chaix en 1832; le sujet est tiré de l'histoire de Genève; il représente le ministre Théodore Tronchin, au moment où il se sépare de sa famille pour aller consoler les pestiférés renfermés au lazaret (en 1610). M. Louis-Robert Tronchin avait indiqué le sujet à M. Chaix; ce tableau figure maintenant dans la collection de M. Tronchin-Calandrini (2). Ce fut le dernier tableau historique fait par

(1) Le livret de l'exposition de 1823 désignait treize ouvrages de lui. Celui de 1826 en indiquait onze. Celui de 1829 un plus grand nombre encore.

(2) Je possède une esquisse à l'huile de la première pensée de ce tableau, que M. Chaix avait donnée à son ami M. John Du Pan-Sarasin.

notre artiste ; il avait éprouvé quelque découragement à la suite du concours sur le sujet de Bonivard, et dès lors il s'adonna aux tableaux de genre, s'attachant surtout à reproduire des scènes d'intérieur de couvents et de châteaux gothiques. On voit à Genève un grand nombre de ces tableaux d'intérieur d'un grand mérite ; l'un des plus remarquables représente le cloître de Talloires, où une jeune fille invoque la Vierge pour le rétablissement de la santé de sa mère : il fut acquis par M. l'ancien syndic Masbou (1). Je citerai encore l'*Intérieur d'un couvent de capucins,* qui fut exposé en 1829 (2), et qui me paraît un des plus jolis tableaux de Chaix. Un autre de ses ouvrages, qui fut aussi fort admiré, représente une pauvre famille savoyarde, secourue au mont Saint-Bernard par deux religieux et un *marronnier*, qui les retirent de dessous la neige; le chien qui les a découverts joue aussi son rôle; la figure de la jeune fille qui soutient sa mère est particulièrement vraie de caractère et d'expression; ce tableau fut acquis par MM. Fuesli de Zurich, qui l'ont fait graver.

Tout en reconnaissant le mérite des tableaux historiques de Chaix, on peut lui faire le reproche d'avoir été trop fidèle à l'école du maître (David); les poses des figures sont quelquefois académiques et ne semblent pas assez prises dans la nature; les draperies sont en général trop brillantes de couleur; mais le dessin est habituellement d'une grande perfection. A mon avis, Chaix sera plus apprécié comme peintre de genre que comme peintre d'histoire.

Si je passais des talents de l'artiste aux qualités de l'homme privé, je ne pourrais pas trop répéter tout ce que son caractère offrait d'aimable; instruit, sensible, bienveillant, bon, généreux et délicat, on trouvait en lui toutes les qualités qui attachent et qui assurent l'estime et la considération. Aussi n'oublierai-je jamais les rapports que j'ai eus avec lui.

(1) Il avait été exposé à Genève en 1822.
(2) J'en fis l'acquisition à cette date.

Chaix mourut à Mornex à l'âge de 50 ans, au mois de juillet 1834. Son portrait, peint par lui-même, a été donné par ses enfants à la Société des Arts en 1847; il est placé dans la salle de ses séances.

§ 2. Jean soit John CHAPONNIÈRE.

Le génie n'est pas toujours uni à la force physique et à la santé. Souvent, au contraire, la nature trop impressionnable de l'artiste, ébranlée par des émotions vives et répétées, s'use dès le début de la carrière; l'homme ne conserve plus alors la force nécessaire pour se livrer aux travaux auxquels il se sent entraîné par sa passion pour l'art, et tel qu'un météore qui ne brille que quelques instants, on voit dépérir et s'éteindre prématurément cet être qui semblait privilégié.

Ces réflexions ont trouvé leur application, il y a peu d'années, dans la personne d'un jeune statuaire. John Chaponnière, né à Genève en 1801 (1), commença ses études de dessin dans les Classes de la Société des arts (2). Ses travaux dans l'école de modelage révélèrent promptement ce talent qui faisait espérer pour l'avenir un grand sculpteur. Il recueillit successivement quelques-unes des palmes modestes qu'offre notre Société (3).

Le désir de chercher l'instruction à des sources plus favorables au développement complet de l'artiste, le firent partir pour Paris à l'âge de 20 ans. Il entra à l'école royale des beaux-arts, et y étudia pendant plusieurs années (4). A 24 ans, il com-

(1) Jean Chaponnière, né à Genève le 22 messidor an IX (11 juillet 1801), fils de Jean-Jérôme Chaponnière et d'Andrienne Foulquier, sa femme.

(2) Il fut d'abord élève de feu M. Collart.

(3) Jean Chaponnière obtint, en 1820, le premier prix de la figure dans l'école de modelage, dirigée alors par MM. Jaquet et Wielandy.

(4) Chaponnière s'était distingué comme graveur (voyez p. 392 de ce mémoire).

iller chez Pradier, à la fois son ami et son maître.
ıtion ardente lui inspira le désir de visiter l'Italie;
' en 1826. C'est à la vue des chefs-d'œuvre
ın talent devait prendre son essor. Fixé
tarda pas à s'y distinguer par des essais
que sa patrie pût juger du mérite de
oya à Genève en 1827 une statue
exposée au Musée Rath; elle
ıptive; cette figure intéressante,
'eur, c'était un symbole tou-
ıuel se trouvait alors la na-
de tous les amateurs des
ésident du Comité grec
connu par son dévouement à la
oulurent conserver au Musée ce bel échan-
ıt de notre jeune artiste, et en firent l'acquisition.

Un peu plus tard, en 1828, Chaponnière envoyait de Naples un groupe représentant *la Pêche et la Chasse*, ouvrage remarquable par la simplicité de la composition et la naïveté des figures. Il n'obtint cependant pas à Genève le même succès que la jeune Grecque. Chaponnière, sans se laisser décourager, en appela au public français; son groupe fut exposé à Paris en 1831 sous le nom de *Daphnis et Chloé*; le *Journal des Débats* et *Le Temps* en parlèrent avec les plus grands éloges. *Le Temps* exprimait le désir que le gouvernement fournît au sculpteur les moyens d'exécuter en marbre cette jolie composition (1). Ce vœu ne fut pas accompli, mais Chaponnière reçut une médaille d'or après l'exposition.

En 1830 il avait placé à l'exposition de Berne une statue représentant l'*Enfant de Guillaume Tell*; cet ouvrage fut jugé très-favorablement; Chaponnière en fit don au Musée de Berne.

Au mois de septembre 1831, le gouvernement français com-

(1) Journal *Le Temps*, feuille du 8 mai 1831.

mença à s'adresser directement à Chaponnière ; il fut chargé de faire le buste en marbre du duc de Nemours ; ce buste fut exécuté à Paris en 1833 ; le journal *Le Temps*, en rendant compte du salon, en parla avec les plus grands éloges : la tête est vivante et spirituelle, disait le journal. On voyait à cette même exposition une autre œuvre de Chaponnière, le buste de M. Dureau de la Malle. Enfin, la presse payait un juste tribut d'éloges à des statuettes en pied, véritables portraits, genre que Chaponnière avait adopté et qu'il exécutait avec goût et finesse ; la ressemblance de ces figurines était remarquable ; nous avons pu en juger à Genève par celle qui représente M. James Pradier ; on admire en particulier dans cet ouvrage le talent avec lequel l'artiste a su tirer parti du costume moderne, qui semble si peu favorable à l'art statuaire. Ces figurines, coulées en bronze, eurent un véritable succès à Paris. Il joignait à ses travaux de sculpture des compositions sur des sujets religieux et historiques, et des scènes d'intérieur, charmants dessins à la sépia, qui dénotaient une connaissance approfondie des sujets qu'il traitait ; on y remarquait autant de goût et d'imagination que de pureté de dessin (1).

En septembre 1833, Chaponnière fut chargé par le gouvernement français de l'exécution des bas-reliefs de l'une des quatre faces de l'arc de l'Etoile ; le sujet du bas-relief était la *Prise d'Alexandrie par Kléber ;* cet ouvrage placé à l'exposition de Paris, en 1834, y fut fort admiré ; le journal *L'Artiste* disait que c'était une des plus remarquables compositions du salon. La description qu'en a faite M. Gaberel est si complète que je désire la produire textuellement (2).

(1) Chaponnière fut chargé, par la Société des Arts, d'exécuter en marbre le bas-relief qui est au-dessous du buste de M. le professeur Marc-Auguste Pictet, placé dans la salle des séances de la Société des Arts. Ce bas-relief représente les trois Classes de la Société des Arts, organisées sous l'influence de la science.

(2) *Notice biographique sur John Chaponnière,* t. XVII de la *Bibliothèque Universelle de Genève,* septembre 1838, écrit de 19 pages, signé

« Debout, au centre du tableau, les pieds sur un monceau « de ruines, Kléber, par sa pose guerrière et son expression « inspirée, semble le génie de la France qui renverse d'un geste « la puissance Ottomane; un cimeterre vient de lui faire une « profonde blessure à la tête; sa main gauche arrête le sang, « et sa droite indique, par le plus énergique effort, la route la « plus directe à ces guerriers de la république, aux allures bru- « tales. Toutes les passions du soldat européen sont exprimées « dans ce groupe; le vieux fantassin à l'uniforme usé, qui, du « haut de l'échelle, s'élance sur le rempart, ne voit que le geste « du général et se prépare à le suivre, insouciant des cime- « terres qui se croiseront sur son passage: son camarade qui « déchire la cartouche, choisit des yeux l'ennemi auquel il des- « tine son premier coup; l'officier mourant n'exprime que le « regret de tomber avant l'achèvement de la victoire, et le jeune « conscrit, qui appelle ses compagnons échelonnés dans l'as- « saut, semble les convier à une fête. De l'autre côté, voici le « sombre et calme fanatisme ottoman, qui contraste avec cet « élan guerrier et cet enthousiasme français. Un vieil Aga ren- « versé contemple avec une froide férocité le coup de cime- « terre qu'il vient de porter à Kléber, et comme il ne juge pas « la blessure mortelle, il saisit un pistolet dans sa ceinture, et « jetant un regard de dédain sur la baïonnette qui va le percer, « il calcule si le fer ennemi en s'enfonçant dans sa poitrine lui « laissera le temps d'achever le général; mais les deux fils de « l'Aga sont à ses côtés: l'un d'eux mortellement frappé, oublie « sa blessure et rassemble ses dernières forces pour arrêter le « grenadier qui se précipite sur son père, l'autre à demi nu lève « son poignard.... Ce jeune Arabe inspire une espèce d'effroi, « ses formes si vivement accusées, l'effort terrible de son bras,

J. Gaberel. Si l'étendue de ce recueil me l'avait permis, je n'aurais pas hésité à transcrire la notice tout entière. Elle est aussi complète que bien écrite.

« l'expression de rage et de désespoir empreinte sur sa figure, « tout montre que l'âme du fils passe tout entière dans le coup « qui va préserver ou venger l'auteur de ses jours.... Derrière « ces acteurs principaux une masse confuse de cimeterres, de « piques et d'étendards à demi renversés, indiquent la foule « immense d'ennemis que les Français auront à traverser pour « se rendre maîtres de la ville : tous ces Orientaux en désordre « n'expriment ni peur, ni regrets : leur fatalisme invincible les « soutient jusqu'à la dernière heure. »

Cet ouvrage, en donnant à Chaponnière un rang distingué parmi les premiers artistes français, lui assignait sa véritable place ; il semblait n'avoir plus en perspective que des palmes à cueillir. Mais ce bel avenir devait être obscurci par les premiers symptômes d'une maladie de poitrine. Chaponnière avait toujours la même passion pour l'art, et tandis qu'une ardeur fébrile l'excitait au travail, ses forces diminuaient, et son corps, amaigri et usé, dénotait les progrès d'un mal qui commençait à alarmer vivement sa famille et ses amis.

Un ouvrage capital absorbait surtout sa pensée ; c'était un *David vainqueur de Goliath* ; le modèle de cette belle statue était achevé, et avait été placé au salon de 1835. Le journal *L'Artiste* disait, en en parlant : « *C'est le morceau capital de l'exposition « de sculpture de cette année ;* » s'il y avait, ajoutait le rédacteur, plusieurs morceaux de cette force, nous ne serions pas en droit de nous plaindre et de crier à la perte de l'art.

L'ambition de Chaponnière était de l'exécuter en marbre, mais la mort ne lui en laissa pas le temps ; son frère l'avait ramené mourant à Genève, et le 19 juin 1835, le marasme trancha les jours de ce jeune homme si heureusement doué par la nature, et qui eût certainement figuré à côté de son ami Pradier (1). Sa mort laissa de vifs et profonds regrets ; ses qualités, qui se peignaient

(1) Il avait été désigné, peu de temps auparavant, pour recevoir la décoration de la Légion d'honneur.

sur la plus aimable physionomie, avaient captivé tous ceux qui avaient eu le bonheur de le connaître. Genève a été ainsi privée trop tôt d'un artiste dont le nom doit être ajouté à la liste de ceux des hommes qui l'ont illustrée.

La statue du *David triomphant* étant l'ouvrage le plus remarquable qu'ait laissé Chaponnière, je ne résiste pas au désir de transcrire une lettre de M. Frédéric Lullin de Châteauvieux, adressée à M. Hornung, où elle est admirablement décrite (1).

« Paris, 19 février 1836.

« M. Chaponnière a bien voulu me conduire, Monsieur, à « l'atelier où se trouve déposée la statue du jeune David, dernier « ouvrage du frère qu'il a perdu. Cet ouvrage aurait fixé la réputa- « tion de feu M. Chaponnière, s'il n'avait pas déjà pris sa place « parmi les grands sculpteurs de notre âge. Cette figure juvé- « nile, dont la chevelure et les traits annoncent seuls une puis- « sance morale supérieure, n'a rien de théâtral, rien d'exagéré. « Elle est posée avec une simplicité biblique devant la Divinité « à qui seule elle rend hommage du triomphe qu'elle vient de « remporter. Elle n'en éprouve ni orgueil, ni abnégation, mais « une plénitude de bonheur, qu'elle verse dans le ciel vers le- « quel s'élèvent ses regards.

« Cette jeune figure, appuyée sur le glaive énorme dont elle « a dépouillé Goliath, n'exprime qu'un sentiment pur, avec une « légère exaltation, entièrement différent de celui qu'on admire « dans l'Apollon, sentiment où se fait sentir, avant tout, le « dédain pour l'ignoble ennemi qu'il vient d'anéantir. Mais « Apollon était lui-même le dieu qui ne rapportait qu'à sa propre « providence la destruction du monstre qu'il venait de percer « d'une flèche toujours sûre de ses coups. David connaît une « autre providence, à laquelle il rend grâce d'une victoire in-

(1) Journal *Le Fédéral,* du 2 mars 1836.

« certaine et à laquelle il confie sa destinée. Cette différence « a été bien sentie par M. Chaponnière, et il est si remarquable, « Monsieur, qu'au petit nombre des grands artistes sculpteurs « qui existent à la fois dans le monde, notre patrie en ait fourni « deux en même temps, qu'il me paraîtrait aussi juste qu'ho- « norable pour elle, de signaler ce phénomène passager, en « possédant au moins deux des beaux ouvrages sortis de leurs « mains.

« M. Pradier nous a dotés de sa statue de Rousseau, il ne « reste à disposer que du David de M. Chaponnière : il serait « digne de sa patrie de le placer dans notre Musée, en procu- « rant les moyens de couler en bronze le plâtre éphémère qu'il « en a laissé et qu'une fin prématurée l'a empêché d'exécuter en « marbre.

« Cette idée me préoccupe, Monsieur, ainsi que vous, et je « m'empresse de vous la communiquer comme à un ami des « arts aussi bien qu'artiste, comme à un ami de M. Chaponnière, « comme à un ami de tout ce qui honore notre patrie. »

La pensée de MM. de Châteauvieux et Hornung fut adoptée à Genève. M. Hornung se mit à la tête d'une souscription qui s'éleva à 6000 francs, et fut remplie en deux jours. La statue, coulée en bronze, fut envoyée à Genève où elle figure au Musée Rath (1), en attendant qu'une place plus convenable lui ait été assignée (2).

(1) Le modèle de cette statue avait été cédé gratuitement par les héritiers de M. Chaponnière.

(2) Chaponnière a aussi laissé le modèle d'une statue représentant *Giotto dessinant sa chèvre*. Un *jeune pêcheur napolitain contemplant la mer*, petite statue donnée à M. Pictet-Calandrini, fut la dernière production de notre artiste : Hébert a lithographié cette statuette ; elle se trouve dans l'*Album de la Suisse romane*, t. IV, p. 96.

On peut voir dans ce même *Album*, t. I^er^, p. 143, un excellent portrait en profil de John Chaponnière, lithographié par D'Albert-Durade.

§ 3. François-Gédéon REVERDIN.

François-Gédéon Reverdin naquit à Genève en 1773. Il fit ses premières études de dessin dans nos écoles, et particulièrement dans celle de M. Vanière, qui lui voua dès lors l'affection la plus vive. Il se rendit ensuite à Paris, et y devint élève de David. Il apprit sous ce grand maître à mettre à l'étude de l'antique toute l'importance que David y attachait lui-même; la correction et la pureté du dessin devinrent les traits caractéristiques du talent de Reverdin, et lui assignèrent un rang distingué parmi les artistes qui se vouèrent à l'enseignement.

En entrevoyant la carrière où il pouvait servir utilement les beaux-arts, Reverdin avait l'ambition d'y occuper une place relevée : il conçut la pensée de publier une série de modèles formant un cours régulier d'études, et conduisant l'élève depuis les premiers éléments de la figure, jusqu'à la période où il travaille d'après le relief. David, auquel il communiqua ce projet, l'encouragea à l'exécuter. Ces modèles, dessinés avec une rare perfection d'après les principaux chefs-d'œuvre, étaient gravés par les artistes les plus distingués de Paris. On admire particulièrement, parmi les modèles des études les plus relevées, la *Vénus de Médicis* et le *Laocoon*. Les expositions publiques de Genève ont offert plusieurs fois aux amateurs la vue de ces admirables dessins. Ainsi à l'exposition de 1820, on put voir une *tête d'Aréthuse* qui était la perfection du genre.

L'ouvrage de Reverdin eut un grand succès, ce qui l'engagea à publier une seconde collection faisant suite à la première, c'est celle d'*Apollon et des Muses* copiées d'après les statues originales; les figures des Muses sont particulièrement destinées à l'étude des draperies. Plus tard, Reverdin eut le désir de reproduire la collection des portraits des peintres peints par eux-mêmes, que l'on admire à Florence; l'Académie de cette ville, voulant encourager cette entreprise, décerna à Reverdin un

diplôme de professeur de première classe; mais une mort prématurée l'arrêta au commencement de ce travail; quatre planches, gravées par des élèves de l'école de M. Schenker, sont les seules qui aient paru.

Reverdin était membre de la Société des Arts depuis le 15 mars 1816; il fut nommé directeur de l'école de la figure cette même année, en remplacement de son ancien maître, M. Vanière, et remplit cette place jusqu'à sa mort, en 1828.

Il appartient à ceux qui, comme moi, ont siégé longtemps dans le Comité des beaux-arts avec Reverdin, de rappeler tout l'intérêt que cet artiste distingué mettait à nos institutions; l'Académie d'après nature, les expositions publiques, nos collections, étaient aussi bien que son école les objets de son active sollicitude. Il cherchait à stimuler les jeunes artistes, et à leur être utile par ses conseils et ses recommandations auprès des nombreux amis qu'il avait conservés à Paris. J'ai pu juger, en me présentant avec des lettres de lui chez plusieurs artistes distingués de cette ville, combien ils appréciaient son talent.

Reverdin a peint quelques têtes à l'huile, mais ce n'est pas ce qui a fait sa réputation; elle se liera toujours à son cours d'études. Il a laissé deux fils, dont l'un a hérité de son goût pour les arts; il est devenu l'un des meilleurs architectes de Genève.

§ 4. Marc HENRY.

Marc Henry naquit à Genève en 1782. Il fit ses premières études de dessin dans les écoles de la Société des Arts, et reçut ensuite des directions du peintre Vaucher, artiste fort bienveillant et qui s'attachait tout particulièrement à ses élèves. Henry avait une vive passion pour son art; sa position l'obligea à chercher dans son talent un moyen de subsistance. La fabrique de bijouterie occupait un assez grand nombre de peintres; Henry se livra à la peinture en émail, sous la direction de M. Jean-

Abraham Lissignol, excellent peintre en ce genre et très-habile dessinateur; Henry se rendit ensuite à Paris, et y travailla chez le comte Sommariva à des copies de tableaux de grands maîtres; puis il revint à Genève. Il négligea quelque temps la peinture, où il ne trouvait pas des ressources suffisantes, et s'occupa de musique; mais revenant ensuite à l'art dans lequel il avait déjà obtenu des succès marquants, il se livra de nouveau à la peinture, et particulièrement au portrait. Il exposa en 1829 trois fort belles copies de tableaux de la collection de M. Tronchin, et, en 1837, une Vénus d'après le Titien, la Vierge à la Chaise d'après Raphaël, Saint-Georges d'après Wouvermans, et un tableau d'enfants d'après Lawrence; ces peintures furent admirées par tous les connaisseurs.

La Société des Arts ayant, à l'aide de la fondation de M. Blanc, ouvert en 1839 un concours pour la peinture en émail, Henry obtint le premier prix: l'ouvrage couronné était la copie d'un admirable portrait de feu l'ancien trésorier Du Pan-Sarasin, peint par Saint-Ours. Le concours avait réuni les ouvrages d'un grand nombre de concurrents; le prix accordé à Henry lui assigna le rang qu'il devait occuper parmi les peintres de la fabrique. Il se consacra dès lors à l'enseignement, et ouvrit une école de peinture en émail; ses élèves eurent successivement l'avantage de remporter en 1841 et 1843 le prix que lui-même avait obtenu en 1839; c'est dire que Henry avait un grand talent pour l'enseignement, et qu'il forma promptement des élèves distingués.

Feu M. Jean-Louis Du Pan possédait une collection de fort beaux émaux de Henry; je citerai en particulier, outre la plaque du portrait de son père couronnée en 1839, les portraits de Mallet-Du Pan, de Saussure d'après le portrait de Saint-Ours, du professeur de Candolle, de Sismondi, du pasteur Munier; tous sont des ouvrages d'un grand mérite. J'ai vu beaucoup d'autres portraits de cet artiste d'une grande ressemblance, et en particulier des portraits de jeunes femmes pleins de grâce.

Henry fut nommé membre de la Société des Arts en 1841; il mourut le 23 mai 1845 à l'âge de 63 ans. J'accompagnai M. le Président de la Société dans la visite qu'il fit à sa famille, et là j'entendis avec attendrissement l'expression douloureuse des regrets que causait sa mort. Ses anciens collègues étaient unanimes à reconnaître ses aimables qualités d'ami dévoué, d'homme bienveillant et d'artiste modeste. Tous déplorèrent cette mort, qui enlevait à Genève un peintre en émail si distingué (1).

§ 5. Alexandre-Maurice ALMÉRAS.

Alexandre-Maurice Alméras, né à Genève en 1784, fut un bon dessinateur et un excellent maître. Son père, qui exerçait l'état de graveur, le destinait d'abord à suivre sa profession, mais le jeune Alméras préféra se vouer à la carrière du dessin. Placé chez M. Jérémie Arlaud, il s'y livra d'abord à l'étude de la figure; ses succès furent assez rapides pour lui permettre de remplacer son maître dans la direction de la classe qu'il avait établie. Il joignit à l'étude de la figure, celle du paysage et des fleurs; il ne tarda pas à devenir l'un des maîtres de dessin les plus occupés de Genève. En 1810, il épousa M^lle^ Anne Chappuis, qui, comme lui, avait le goût des arts; livrés tous les deux à l'enseignement, cette occupation commune donna le plus vif intérêt à leur vie; leur talent se faisait remarquer surtout dans la peinture des fleurs, qu'ils savaient grouper avec beaucoup de goût. Lorsque, quelques années après, le désir d'être utiles à notre illustre compatriote De Candolle, engagea

(1) En parlant, dans mon troisième mémoire, des peintres en émail que Genève a produits (*Mém. de la Soc. d'Hist.*, t. VI, p. 81 et suiv.), j'ai omis de mentionner M. Dufey, fixé à Paris, où il est mort. Cet habile artiste se faisait remarquer particulièrement par le talent avec lequel il copiait les portraits de Petitot: il existe un grand nombre de ces copies, qui sont fort estimées.

un grand nombre de dames à reproduire en huit jours environ mille dessins de la Flore du Mexique, on peut dire que la plupart des personnes qui travaillèrent à cette collection, étaient des élèves de M. ou de M^me^ Alméras; elles contribuèrent puissamment à activer la copie de cette collection (1).

Alméras put soustraire parfois à ses leçons le temps nécessaire pour se livrer à des études de paysage d'après nature; il avait reçu dans sa jeunesse des conseils de De la Rive, et l'avait même accompagné dans quelques-unes de ses excursions pittoresques. Il se livra plus tard à la peinture à l'huile, et nous avons vu dans quelques expositions (2), des paysages de lui peints avec goût. La touche en était gracieuse, mais on pouvait quelquefois reprocher à ses tableaux de n'être pas une représentation assez fidèle de la nature. Je possède un ouvrage de cet artiste auquel on n'adressera pas cette critique, c'est une peinture du *Glacier des Bossons*, faite dans l'année où les aiguilles azurées de ce glacier descendirent au travers des sapins jusque près de la grande route du Prieuré. Ce tableau est d'une vérité parfaite. M. Alméras voulut bien me le destiner, et je le conserve comme un souvenir précieux de l'amitié de cet aimable artiste.

Ses paysages à la sépia et à la mine de plomb ont été habituellement recherchés pour les collections d'albums.

M. Alméras se présenta en 1826 pour la place de Directeur de l'école d'ornement de la Société des Arts, et concourut avec M. Durelli. Dans ce concours, le Comité éprouva le regret de n'avoir pas deux places à donner, car M. Alméras, déjà connu avantageusement par ses ouvrages de paysages et de figures, montra dans cette occasion un vrai talent dans le dessin de l'ornement.

(1) M^me^ Alméras a formé aussi un grand nombre d'élèves dans l'art de la découpure.

(2) Notamment en 1823 et 1826.

Alméras avait eu toujours les yeux délicats : il dut renoncer plus tôt que cela n'arrive d'ordinaire à sa carrière active de dessinateur. Retiré à la campagne, il eut la douleur de perdre sa femme au moment où une fortune modeste et honorablement acquise lui permettait de jouir du repos, et de s'occuper des beaux-arts en amateur. Sa santé déclina constamment dès lors. Il souffrit particulièrement des fatigues qu'il éprouva dans un incendie où son zèle l'avait entraîné ; il mourut le 19 août 1841. Il avait été nommé membre de la Société des Arts en 1827, et s'était montré constamment un zélé coopérateur de ses travaux. Alméras était éminemment obligeant et d'un commerce fort aimable ; sa mort laissa de vifs regrets.

§ 6. Charles-Simon PRADIER.

Charles-Simon Pradier, né à Genève en 1782, frère aîné de l'illustre statuaire, a été l'un des graveurs les plus distingués de l'époque actuelle (1). Les encouragements qu'offre une grande capitale l'attirèrent promptement à Paris, où son talent pour la gravure en taille-douce lui assigna bientôt l'une des premières places parmi les artistes de France. Membre du Comité de dessin de la Société des Arts en 1812, son éloignement habituel de Genève l'empêcha de faire partie de la Société elle-même.

Parmi les ouvrages remarquables que Pradier a laissés, je désignerai, comme intéressant plus particulièrement Genève, les gravures des portraits des professeurs H.-B. de Saussure d'après Saint-Ours, et Jurine d'après Arlaud. J'indiquerai parmi ses plus belles gravures la *Vierge aux ruines*, de Raphaël ; *Raphaël et la Fornarine* ; *Psyché et l'Amour*, d'après Gérard ; les portraits du pape Pie VII, de Ducis, d'Ingres, de la reine Hortense, de la fille du Titien.

La gravure de *Virgile lisant à Auguste et à Octavie l'éloge de*

(1) Il était l'élève de Desnoyers, membre de l'Institut.

Marcellus, valut à Pradier la croix de la Légion d'honneur. Son dernier ouvrage, fait d'après un tableau d'Ingres, représente *Jésus donnant les clefs à saint Pierre*; les connaisseurs prétendirent que c'était la plus belle gravure qui eût été faite depuis vingt ans, soit pour la pureté du dessin, soit pour le fini; la tête de Jésus surtout, offre un moelleux que l'on voit bien rarement dans les gravures au burin. Pradier avait travaillé à ce dernier ouvrage pendant sept années. On a pu voir cette gravure à l'exposition de Genève du mois d'août 1847 (1).

Mais la santé de Pradier, profondément altérée, déclinait chaque jour; il désira respirer l'air natal, et revint à Genève en 1847; des symptômes de langueur devinrent plus alarmants, et il mourut à Mornex le 21 juillet 1847. Il fut enseveli à Genève.

(1) Pradier a laissé aussi quelques belles gravures à l'eau-forte.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans les quatre parties du Recueil de Renseignements relatifs à la culture des beaux-arts à Genève, par M. Jean-Jacques Rigaud, ancien premier syndic; insérées dans les tomes IV, V et VI des Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

PREMIÈRE PARTIE.

DÈS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'A LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE. Tome IV, page 17

§ 1. Époque primitive 18
§ 2. Époque romaine 20
§ 3. Époque chrétienne . . . . . 32 à 68

SECONDE PARTIE.

DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES.

INTRODUCTION. Découverte d'anciennes peintures à fresque . . . . . Tome V, page 1

CHAPITRE I[er]. Considérations générales sur l'état des arts à Genève. La Réformation nuit à leur développement. Effet des Ordonnances somptuaires 6

CHAPITRE II. Premier encouragement donné à l'étude des beaux-arts. Création d'une école de dessin. . . . 22

CHAPITRE III. Principaux artistes genevois voués aux beaux-arts pendant le dix-septième et le dix-huitième siècles, avant la naissance de l'école de peinture genevoise . 30

§ 1. Théodore Turquet de Mayerne 32
§ 2. Jean Petitot et Pierre Bordier. 34
§ 3. Alexandre De la Chana 44
§ 4. Jacques Thouron 46
§ 5. Jacques-Antoine Arlaud et Benoit Arlaud . . . 47
§ 6. Pascal, Pellet, Salomon, Simonin, Chouët, Diodati, Durand, Huaut, Chéret, Chopy, Daudet, Gignoux, Rouquet, Steiner, Mussard, Löhr, Sarasin. 51

§ 7. Robert Gardelle. . . . . Tome V, page 59
§ 8. Barthélemy et J.-Franç. Guillibaud, Prudhomme. 61
§ 9. Jean-Étienne Liotard 63
§ 10. Jean-Michel Liotard 68
§ 11. Pierre Soubeyran 69
§ 12. Barthélemy Du Pan 71
§ 13. Jean et Jacob-Antoine Dassier 73
§ 14. Jonas Thiébaud et ses fils 79
§ 15. Bovay 80
§ 16. Jean Huber. . . . . *Ibid.*
§ 17. Le chevalier de Facin 86

TROISIÈME PARTIE.

TABLEAU DU MOUVEMENT IMPRIMÉ AUX BEAUX-ARTS DE 1776 A 1814.

AVANT-PROPOS. Progrès dans l'architecture dès le dix-huitième siècle. . . . . Tome VI, page 1
CHAPITRE Ier. Coup d'œil général sur l'état des beaux-arts depuis 1776 jusqu'à la Restauration en 1814 . . . 8
CHAPITRE II. Première école genevoise de peinture. . . 26
§ 1. Jean-Pierre Saint-Ours. . . . . *Ibid.*
§ 2. Gabriel-Constant Vaucher. 34
§ 3. Pierre-Louis De la Rive 36
§ 4. Charles-Joseph Auriol. 47
§ 5. Wolfgang-Adam Töpffer 50
§ 6. Jean-Daniel Huber. 56
§ 7. Jacques-Laurent Agasse 59
§ 8. Jean-Jacques Chalon l'aîné 63
§ 9. Louis-Auguste Brun 64
§ 10. Gautier. . . . . *Ibid.*
§ 11. François Ramu. 65
§ 12. Firmin Massot. 66
§ 13. François Ferrière 70
§ 14. Louis-Ami Arlaud-Jurine 73
§ 15. Pierre-Louis Bouvier. 76
§ 16. Mlle Henriette Rath 78
§ 17. Antoine Linck. . . . . *Ibid.*
§ 18. Marc-Théodore Bourrit 79
CHAPITRE III. Quelques peintres en émail. — J.-B. Favre, Mlles Terroux et Marchinville; Soiron, Fabre, Seguin, Lissignol, Rouvière, Adam père et fils, frères Hubert, Roux père et fils, Richard, Richter, J.-J. Souter,

Le Fèvre, N. Soret, Chevalier, Blay, frères L'Évêque, Prêtre, Chaponnière, Dufour, Darier, Gautier, Velin, Hess et J. Blanc. . . . . Tome VI, page 81
CHAPITRE IV. Encore quelques artistes 86
§ 1. Directeurs de l'école de dessin . . . . . *Ibid.*
Georges Vanière 87
Jean Jaquet 88
§ 2. Graveurs. 89
J.-Jacob Wielandy, Alexandre Chaponnière, Thomas Seguin, le conseiller Jalabert, Jean Lacroix, C.-G. Geisler, François Ferrière, P. Escuyer, J.-A. Roux, Aubert, Soiron, Audra, Grand, Charles Wielandy, Joseph Collart, David Détalla . . . 90
Nicolas Schenker 93

QUATRIÈME PARTIE.

TABLEAU DU MOUVEMENT IMPRIMÉ AUX BEAUX-ARTS PENDANT LA PÉRIODE D'ENVIRON TRENTE ANNÉES QUI A SUIVI LA RESTAURATION DE LA RÉPUBLIQUE.

AVANT-PROPOS . . . . . Tome VI, page 383
CHAPITRE I^er^. Exposé sommaire du mouvement imprimé aux beaux-arts pendant la période ci-dessus indiquée . . 385
CHAPITRE II. M^lles^ Rath. — Fondation du Musée qui porte leur nom. 410
CHAPITRE III. Diverses collections et cabinets de tableaux à Genève. — De MM. Duval-Töpffer, Favre-Bertrand, Tronchin-Calandrini, de Sellon, James Audéoud, Moutonnat, Eynard-Lullin, Jean-Louis Fazy, etc. . . 421
CHAPITRE IV. Influence des beaux-arts sur les constructions publiques et particulières 437
CHAPITRE V. Notices sur quelques artistes de la nouvelle école genevoise, décédés avant l'année 1848 . . . 448
§ 1. Georges Chaix . . . . . *Ibid.*
§ 2. Jean soit John Chaponnière 452
§ 3. François-Gédéon Reverdin. 459
§ 4. Marc Henry. 460
§ 5. Alexandre-Maurice Alméras 462
§ 6. Charles-Simon Pradier. 464

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME VI.

Recueil de renseignements relatifs à la culture des beaux-arts à Genève; par J.-J. Rigaud, ancien premier syndic. — Troisième partie : Tableau du mouvement imprimé aux beaux-arts, de 1776 à 1814 . . . . . *Page* 1

Notes historiques sur l'église de Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève; par J.-D. Blavignac. 95

Restauration des stalles hautes de l'ancienne cathédrale de Genève; par J.-D. Blavignac 142

Notice descriptive sur les monnaies trouvées dans le trésor de Feygères; par J.-D. Blavignac. 153

Armorial genevois, recherches sur les armoiries, les sceaux, les bannières et les monnaies de Genève; par J.-D. Blavignac. (Cet ouvrage sera continué dans le volume suivant.) . . 163

Recueil de renseignements relatifs à la culture des beaux-arts à Genève; par J.-J. Rigaud, ancien premier syndic. — Quatrième partie : Tableau du mouvement imprimé aux beaux-arts à Genève pendant la période d'environ trente années, qui a suivi la restauration de la République 383
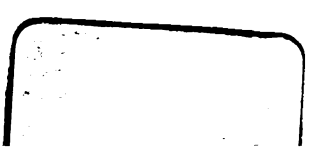
Table analytique des quatre mémoires sur la culture des beaux-arts à Genève; par J.-J. Rigaud, ancien premier syndic. . 467